

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


Digitized by Google

UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT
900000162606
Digitized by Google



Acc. 2693

Digitized by Google

R. 1093

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

ROUSBRUGGE-HARINGHE

EN FLANDRE

PAR

ÉMILE VANDEN BUSSCHE

CONSERVATEUR ADJOINT AUX ARCHIVES DE L'ÉTAT, A BRUGES

—

L'histoire est pour tous les hommes du même pays, une sorte de propriété commune; c'est une portion du patrimoine moral que chaque génération qui disparait, légue à celle qui la remplace; aucune ne doit la transmettre telle qu'elle l'a reçue, mais toutes ont pour devoir d'y ajouter quelque chose en certitude et en clarté.

AUG. THIERRY.

—

GAND

LIBRAIRIE DE CAMILLE VYT, RUE DU BAS ESCAUT

—

BRUGES, TYPO-LITHOGRAPHIE DE EDW. GAILLIARD & COMP.

M. D. CCC. LXVII.

Digitized by Google

Digitized by Google

Hommage de l'auteur,
Bruges 12 juin 1868.

Emile Vandenbussche

ROUSBRUGGE-HARINGHE

Digitized by Google

DÉPOSÉ

L'AUTEUR

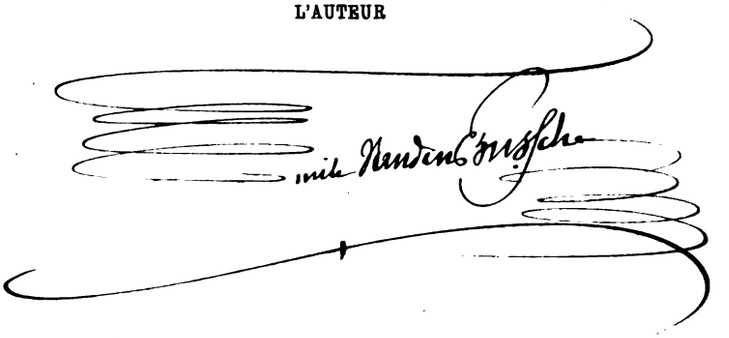

N° 115

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Histoire de la Commune de Roulbrugge-Haringhe

par

Emile Vanden Busschе



Bruges

Typ-Lith. Edw. Gailliard et Cie

M · D · CCC · LXVII

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

ROUSBRUGGE-HARINGHE

EN FLANDRE

PAR

ÉMILE VANDEN BUSSCHE

CONSERVATEUR ADJOINT AUX ARCHIVES DE L'ÉTAT, A BRUGES

> L'histoire est pour tous les hommes du même pays, une sorte de propriété commune; c'est une portion du patrimoine moral que chaque génération qui disparait, légue à celle qui la remplace; aucune ne doit la transmettre telle qu'elle l'a reçue, mais toutes ont pour devoir d'y ajouter quelque chose en certitude et en clarté.
>
> Aug. Thierry.

GAND

LIBRAIRIE DE CAMILLE VYT, RUE DU BAS ESCAUT

BRUGES, TYPO-LITHOGRAPHIE DE EDW. GAILLIARD & COMP.

M. D. CCC. LXVI.

Bi.
GE.

Digitized by Google

Digitized by Google

A

M. ALP. VANDEN PEEREBOOM

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

ET

REPRÉSENTANT DE L'ARRONDISSEMENT D'YPRES

ANCIEN ÉCHEVIN & BOURGMESTRE DE LA VILLE D'YPRES, 1843-1861

ANCIEN CONSEILLER PROVINCIAL

POUR LE CANTON DE ROUSBRUGGE-HARINGHE, 1842-1848

HOMMAGE

DE RESPECT ET DE RECONNAISSANCE

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE

La physique nous dit qu'il n'y a pas d'effet sans cause, et elle ajoute : *pour connaître l'effet, il faut chercher la cause.*

Cela veut dire aussi que tout ce qui est a sa raison d'être; qu'il n'y a rien de ce qui tombe sous les sens, qui n'ait été produit par quelqu'un, par quelque chose; qu'un fait, quelque petit, quelque insignifiant qu'il puisse paraître, doit sa naissance à un autre fait ou à un concours de circonstances qui s'y rattachent plus ou moins directement; en un mot, cela signifie que tout ce qui existe a une origine et par cela même une *histoire*.

Pour connaître un fait, il faut chercher son origine.

Ce sont là des axiômes qui forment la base de tout travail historique. Celui qui les prend pour guides réalise des merveilles. Certes il est des choses bien loin de nous et condamnées à un oubli éternel, mais grâce aux labeurs de ceux qui se dévouent à la recherche de la vérité, le nombre de ces *impossibilités* historiques diminue de jour en jour; bien des doutes se sont changés en certitudes; sur bien des questions, l'obscurité — si cela peut se dire — s'est faite lumière; et les savants, à force de recherches, ont

Digitized by Google

fini par trouver une solution à des problèmes restés incompréhensibles pendant une longue suite de siècles.

Qu'est devenu, par exemple, après les démonstrations scientifiques de Zimmermann, cet échafaudage de fables et de contes sur l'origine de l'univers, dont on entretenait naguères notre enfance?

— C'est à peine s'il en reste quelque chose.

Quelles sources avait-il, ce grand chercheur?

— Il le dit lui-même: « *Le sable et les pierres que nous foulons aux pieds.*

« *Et pourtant c'est en étudiant ce sable et ces pierres qu'on est* « *parvenu à rassembler les archives du monde primitif*, et à exhumer « de ce trésor immense l'histoire positive et distincte des diffé- « rentes époques du globe, des générations de plantes et d'ani- « maux, dont l'existence remonte à une telle antiquité que près « d'elle l'âge du genre humain n'est qu'un néant sans valeur, et « que mille fois le nombre d'années que nous lui assignons serait « bien peu de chose encore, comparé à l'âge du monde. »[1]

En entendant ce langage, que devons-nous dire des recherches qui ne peuvent nous conduire tout au plus que quelques centaines d'années en arrière?

Vouloir, n'est-ce pas pouvoir?

La commune de ROUSBRUGGHE-HARINGHE, dont nous allons nous occuper, ne possède pas d'archives de quelque genre que ce

[1] Le Dr. W.-F.-A. ZIMMERMANN, « Le monde avant la création de l'homme, etc. », 11e édition, Paris-Bruxelles, 1862, page 2.

Digitized by Google

soit; toutes ont disparu pendant la tourmente de 1793. (Nous constatâmes cet état de choses dans une brochure publiée il y a quelques années[1].) C'est donc ailleurs qu'il y avait des recherches à faire, des documents curieux à découvrir. Nous nous mîmes résolument à l'œuvre afin de parvenir à déchirer au moins en partie le voile qui couvre le passé de notre lieu natal. Nous visitâmes successivement les différents dépôts d'archives tant publics que particuliers, dans le but de réunir tout ce qui pouvait contribuer à l'éclaircissement de notre sujet.

En cherchant partout, nous avons trouvé, et même nous pouvons dire que le résultat de nos investigations a dépassé de beaucoup nos espérances.

Ce résultat, nous le produisons aujourd'hui avec la satisfaction de l'ouvrier qui voit sa tâche remplie.

L'HISTOIRE DE LA COMMUNE DE ROUSBRUGGE-HARINGHE que nous mettons en lumière, est divisée en deux parties.

La première partie, outre une description détaillée des lieux et de tout ce qui se rapporte à leur origine, comprend des *mémoires* sur les diverses institutions civiles et religieuses, ainsi que quelques notices historiques et biographiques touchant les anciennes familles. — C'est la partie scientifique.

La seconde partie, qui donne la véritable *histoire*, se compose de récits succincts, classés dans l'ordre chronologique, de tous les événements qui se sont passés dans la commune depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

[1] Menin, 1861.

Digitized by Google

Cette division nous a paru la plus rationnelle; parcequ'elle nous permet de donner une suite de chapitres formant — du moins pour ce qui regarde la première partie — autant de monographies distinctes.

Il se pourrait bien que quelques faits connus n'aient pas été mentionnés dans ces pages; il est même fort possible que nous en ayions omis un grand nombre, mais, dans tous les cas, ce sont des événements d'une importance secondaire et qui ne peuvent entrer en ligne de compte avec les épisodes historiques si longtemps ignorés que nous avons arrachés des tiroirs de nos bibliothèques et des poudreuses liasses de nos manuscrits plusieurs fois séculaires.

Maintenant, pas n'est besoin de dire que tout en restant dans le cercle tracé par la vérité la plus exacte, l'impartialité la plus rigoureuse, nous n'avons pas fui les occasions de faire part de nos sentiments personnels et de nos opinions — de fort peu de poids sans doute, mais enfin, — à l'égard des faits qui demandent à être jugés dans l'intérêt du présent et de l'avenir.

EMILE VANDEN BUSSCHE

Bruges, 1 Mai 1866.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION

Nous avons dit : Rousbrugge-Haringhe, *en Flandre.*

Le poète Lucain décrit dans les vers suivants de la « Pharsale », le pays qui depuis forma le comté de Flandre :

« Quaque jacet litus dubium, quod terra, fretumque
« Vindicat alternis vicibus, cum funditur ingens
« Oceanus, vel cum refugis se fluctibus aufert. »[1]

Avant l'invasion romaine, cette contrée était sillonnée de cours d'eau, couverte de forêts, de terres incultes, de marécages; elle était en outre sujette à de fréquentes inondations.

Le triste état du sol primitif de notre pays ne peut plus faire l'objet d'un doute, car nos archives, nos annales, le territoire même, nous offrent à cet égard des preuves irrécusables.

César, en parlant des Ménapiens, dit : « perpetuis paludibus sylvisque muniti »[2].

Il serait difficile de fixer l'époque à laquelle la Flandre commença à être habitée, de même qu'il est impossible de donner une indication exacte des limites des peuples qui s'y étaient établis avant l'arrivée des Romains. Selon l'opinion la plus commune, les *Nerviens* dont le territoire était borné à l'ouest par

[1] LUCANUS, « Pharsalia, » Lugduni Batavorum, 1728, lib. I, vers. 410 et seq.
[2] CÆSAR, « De bello gallico, » lib. III.

Digitized by Google

l'Escaut jusqu'à sa jonction avec le Rupel, régnaient sur la contrée qui depuis s'appela « Flandre impériale ».

Les *Ménapiens* occupaient entre la mer et l'Escaut, le *Pagus Menapiscus*.

Enfin, les *Morins* habitaient à l'ouest des Ménapiens[1].

Saint Ouen[2] est le premier auteur qui ait parlé des *Flandri* et du *Pagus Flandrensis*.

Le bollandiste Henschenius prétend que le *Pagus Flandrensis* ne comprenait jusqu'au IXe siècle que les portions de territoire où s'élevèrent depuis les villes de Bruges, l'Écluse, Damme, Rodembourg, Middelbourg et Ysendyke[3].

Un autre auteur, M. de Bylandt[4], dit que le *Pagus Flandrensis* était une province moyenne qui comprenait le *Pagus Iseretieus*[5], sur les rives de l'Yser, l'île de Cadsant et le *Pagus Wasdœ*.

Ce territoire, quel que soit le nom qu'il reçût d'abord, fut enfin purement et simplement appelé « Flandria ».

Après avoir subi des changements de toute sorte, il fut divisé en quatre *Membres* représentés respectivement par les villes de Gand, Bruges et Ypres et par le Franc.

La troisième de ces quatre parties, autrement nommée *West-Quartier*, dont Ypres était chef-lieu, se composait des châtellenies d'Ypres, de Furnes, de Warneton, de Bailleul, de Cassel, de Bergues et de Bourbourg.

[1] RAEPSAET, « Analyse historique et critique, etc. », tome I, page 31.

[2] « Vie de Saint Eloy, écrite vers 670 », lib. II, part. I, c. I.

[3] « Acta sanctorum Februarii », t. I, p. 396, et « Acta S. S. Belgii », t. III, p. 236.

[4] DE BYLANDT, « Commentaire historique et littéraire », p. 33 et suivantes.

[5] *Iseretieus Pagus*. Ce canton était borné au nord, par la mer, à l'ouest, par la rivière l'Aa, au sud, par le territoire des Ménapiens et à l'est, par l'Yperlée. « Cartulaire de Saint-Bertin » publié par GUÉRARD. — « Mémoires de la société d'agriculture, sciences et arts, à Douai », tome I de la 2e série, 1852. — TAILLIAR, « Essai sur l'histoire des institutions dans le nord de la France. Ère celtique. »

Digitized by Google

Avant le règne de Louis XIV, la Flandre, fréquemment remaniée, avait appartenu successivement à la maison de Flandre, à celle de Bourgogne, à celle d'Espagne et enfin à celle d'Autriche.

Le traité de Munster conclu en 1648, celui des Pyrénées en 1659, ceux d'Aix-la-Chapelle en 1668, de Nimègue en 1678, d'Utrecht en 1713, de Rastadt en 1714 et d'Aix-la-Chapelle en 1748, opérèrent tour-à-tour de nouveaux changements.

Le résultat définitif de tous ces traités fut le démembrement du territoire de l'ancien troisième membre de Flandre ou West-Quartier.

Les châtellenies de Bergues, de Cassel, de Bailleul et de Bourbourg restèrent définitivement à la France et l'autre partie restante prit le nom de département de la *West-Flandre*, qui conserva la ville d'Ypres pour chef-lieu.

Ce département se composait des parties suivantes :

1. La ville d'Ypres.
2. La salle et la châtellenie d'Ypres.
3. LA VILLE ET LA CHATELLENIE DE FURNES.
4. La ville et la châtellenie de Warneton.
5. La ville et la juridiction de Poperinghe.
6. La ville et le territoire de Wervicq.
7. La ville de Menin.
8. La verge de Menin.
9. La généralité des Huit Paroisses.
10. La ville de Dixmude.
11. La ville et *poorterye* de Loo.
12. La ville de Roulers.

Digitized by Google

La châtellenie de Furnes[1] qui doit nous occuper particulièrement, surpassait toutes les autres par l'étendue de son territoire, la richesse et la variété de ses produits, mais surtout, par l'avantage de sa situation.

Elle renfermait une étendue de terrain de 77,755 mesures, 135 verges, non compris les dunes (chaque mesure de 300 verges et chaque verge de 12 pieds de France), et était divisée en 32 *ammanies*, comprenant 42 villages, avec une population de 65 à 70,000 habitants, et 54 églises paroissiales.

La direction de la ville et de la châtellenie de Furnes appartenait à un seul corps d'officiers, composé de deux bourgmestres (*landhouders*), douze échevins (*keurheers*), quatre conseillers pensionnaires, un receveur général et un greffier criminel.

L'un des deux bourgmestres était pour la commune, l'autre pour la loi.

A la tête de tous ces magistrats était un grand bailli, officier du prince et nommé à vie par lui.

Ce corps connaissait tout à la fois des affaires de police, civiles et criminelles. On appelait de ses sentences au conseil de Flandre.

Il réglait encore les impositions et pourvoyait aux moyens de fournir au prince les subsides et les autres sommes dues par la ville et la châtellenie pour l'entretien de la cour.

Un recueil appelé *coutumes*, servait de code général et réglementait l'administration intérieure et extérieure, la police, la procédure, l'état-civil, etc., etc.[2]

[1] Voir la carte, planche I.

[2] « Les coutumes en général ne contenaient pas de code pénal, comme nos lois « modernes; seulement à Furnes le bourgmestre et le *Landthouder* avaient avec « les échevins et seigneurs de loi, l'autorité d'appliquer telles amendes, peines et « confiscations qu'ils jugeaient à propos en vertu de l'article XI du titre 1er; ils

Digitized by Google

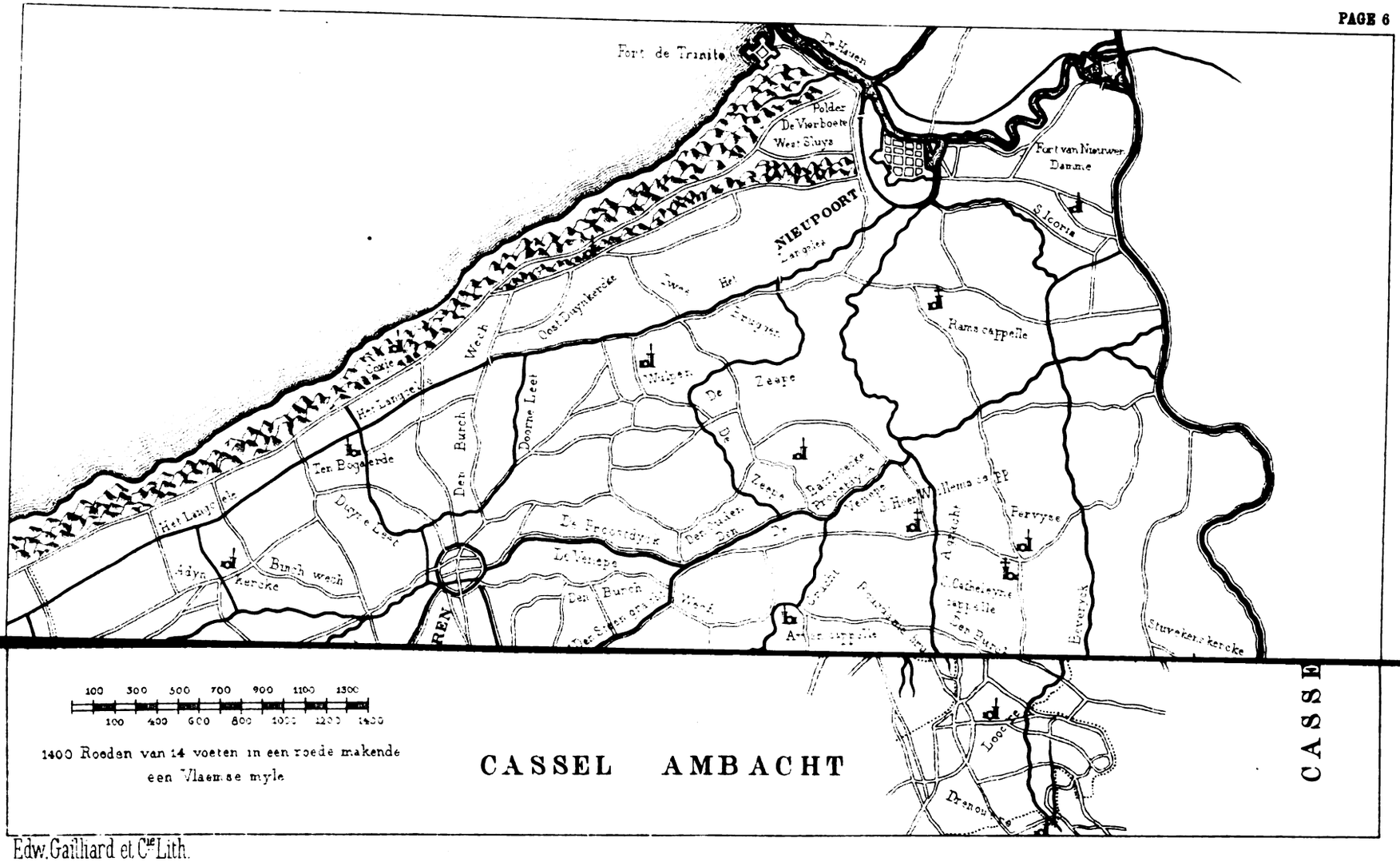

Edw. Gaillard et Cie Lith.

LA CHATELLENIE DE FURNES, D'APRÈS LA « FLANDRIA ILLUSTRATA » DE SANDERUS

Digitized by Google

Digitized by Google

Le magistrat de Furnes payait tous les ans 126,000 livres parisis pour couvrir les frais d'administration de la ville et de la châtellenie.

Chaque bonnier de terre payait 4 sous par. dont le produit était employé à l'entretien des fortifications.

La taxe pour l'entretien de la cour s'élevait annuellement, pour toute l'étendue de la châtellenie, à 29, 254 livres parisis et celle pour le subside ordinaire, à 176, 618 livres.

— Il va sans dire que ce ne sont là que des sommes approximatives, des moyennes. —

Dans chaque village, il se faisait en faveur des pauvres et pour subvenir aux dépenses publiques de la localité, une levée de deniers qu'on nommait *binnencosten*.

Tout habitant de ces villages payait aussi au souverain une capitation annuelle de 12 s. p. qui s'appelait droit de moulage et dont les pauvres seuls étaient exempts.

Pour un cheval de labour, on était tenu de payer au prince (chaque mois et pendant huit mois de l'année) 8 sous par.; pour

« avaient de plus la faculté de les changer, augmenter et diminuer lorsque bon « leur semblait «« 't haerlider goetduncken. »»

« On disait, en parlant du coupable, il sera puni arbitrairement selon les circon- « stances, «« sal arbitrairlyck gecorrigiert worden, naer de gelegentheydt van den « « stycke. »»

« Les échevinages de la Flandre prononçaient des condamnations de tout genre. « Les uns ordonnaient d'aller en pélerinage; les autres imposaient diverses peines « parmi lesquelles on remarque l'obligation de fournir aux églises des verrières, « des tableaux, des statues et d'autres ornements. Il arrivait que les seigneurs « hauts-justiciers appliquaient quelquefois au profit de leurs hôtels ou de leurs « châteaux, des choses très-belles et très-chères.

« Avant 1793, le tribunal de Furnes prononçait également la peine de la muti- « lation, de la pendaison, de la strangulation, du bûcher, etc., etc. »

Extraits d'une « Note de M. Raymond De Bertrand, sur les coutumes et les ancien- « nes effigies judiciaires en Flandre, » lue à la séance du comité flamand de France du 19 décembre 1854, et publiée dans le « Bulletin », 1857-1859, tome I, page 115.

Digitized by Google

un bœuf ou une vache, 6 s. p.; pour un mouton ou une brebis, 1 s. p. Ce droit s'appelait droit de vaquelage.

Le souverain percevait encore dans la châtellenie 3 s., 9 deniers parisis par pot de vin et 3 liv., 10 den. par tonne de bière. Quant aux eaux-de-vie, elles payaient des droits encore plus élevés.

Le prince jouissait en outre, dans toute l'étendue de la châtellenie, du droit de cantine, avec le monopole du commerce des liqueurs.

Digitized by Google

ROUSBRUGGE-HARINGHE

La commune de Rousbrugge-Haringhe, située au sud-ouest de la province de la Flandre occidentale, touche aux communes de Bambeke (France), Beveren, Houtkerke (France), Proven, Watou et Stavele.

Ses bornes naturelles sont : au nord, la rivière l'Yser; à l'ouest, le ruisseau *de Heybeke;* au sud, le chemin dit *de Molenwalstraet* et le ruisseau *de Steendambeke;* à l'est, le petit courant d'eau *de Haringhebeke*, la chaussée d'Ypres à Bergues et le chemin nommé *de Blockstraet.*

Le nom « Rousbrugge-Haringhe » ne fut pas toujours celui que porta la commune qui nous occupe. Autrefois le mot *Rousbrugge* n'avait aucune existence officielle; celui de *Haringhe,* employé seul, désignait toute la localité comprenant deux parties bien distinctes, *Rousbrugge* et *Haringhe.*

Par sa délibération du 21 mars 1855, le conseil communal de Haringhe demanda à pouvoir adopter ce nom de Rousbrugge-

Digitized by Google

Haringhe. Cette demande fut accordée par arrêté royal du 29 avril 1857[1], dont voici le texte :

« MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

« LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

« A tous présents et à venir, *Salut*.

« Vu la délibération du conseil communal de Haringhe, province « de la Flandre occidentale, en date du 21 mars 1855, tendante à être « autorisé à changer le nom de cette commune en celui de Rousbrugge-« Haringhe;

« Considérant que le bourg de Rousbrugge se compose d'une agglo-« mération d'habitations dont la plus forte partie appartient à la circon-« scription de la commune de Haringhe; que l'importance de ce bourg « en a, de tout temps, fait adopter le nom par le public et que cet usage « est la cause d'erreurs fréquentes, le nom de Rousbrugge n'étant pas « officiellement connu;

« Considérant que le changement de nom susmentionné est sollicité « dans un intérêt purement administratif et qu'il n'est pas de nature à « donner lieu à des inconvénients, puisque la dénomination des com-« munes ne touche pas nécessairement à leur existence civile ou poli-« tique;

« Attendu d'ailleurs, qu'il s'agit moins d'un changement de nom « que d'une régularisation, et que cette régularisation est réclamée par « toutes les autorités administratives qui ont été consultées;

« Vu l'avis favorable émis par la députation permanente de la « Flandre occidentale, dans sa séance du 23 août 1855;

« Vu le rapport également favorable de M. le gouverneur de la pro-« vince en date du 4 septembre suivant;

« Vu l'art. 67 de la Constitution;

« Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur;

« Nous avons arrêté et arrêtons :

[1] Moniteur Belge, du 10 mai 1857, n° 132.

Digitized by Google

« Art. I. La commune de Haringhe, province de la Flandre occi-« dentale, est autorisée à prendre le nom de *Rousbrugge-Haringhe*.

« Art. II. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Donné à Laeken, le 29 avril 1857,

« LÉOPOLD.

« Par le Roi :

« Le Ministre de l'intérieur,

« P. DE DECKER. »

Comme nous l'avons dit déjà, cette commune primitive de Haringhe faisait partie de la châtellenie de Furnes et était placée sous la juridiction d'un tribunal nommé *de Suydtvierschaere*[1].

Elle avait une superficie de 2588 mesures, 76 verges, et était divisée en trois grandes sections, nommées communément *houcken*, coins[2]: (*Rousbrugge* formait une quatrième section séparée.)

DE OOSTHOUCK.

DE MIDDELHOUCK.

DE SUYDTHOUCK.

En outre, chacune de ces trois sections était subdivisée en plusieurs autres.

DE OOSTHOUCK comprenait :

1. *De Waeyenburghouck*, qui doit son nom au hameau *de Waeyenburg*.

[1] Les autres localités situées sous cette juridiction étaient : Proven, Stavele, Crombeke, Westvleteren, Oostvleteren, Reninghe, Beveren, Ghyverinchove, Hoogstaede, Pollinchove, Loo, Caeskerke, Stuyvckenskerke, Valkeravenkinderkerke (disparue), Ramscappelle, Lampernisse, Zoutenaeye, Alveringhem, Sint-Riquiers, Oeren et Vinckem.

[2] Ancien terrier communal, conservé au secrétariat, dressé le 13 mars 1766, par CONSTANTIN-PIERRE KOCKENPOO de Rousbrugge, *deelsman* et arpenteur de la châtellenie de Furnes.

Digitized by Google

2. *De Coutterdamhouck.*

3. *De Crevelhouck.*

4. *De Scherpwthouck* ou *Scherpuythouck;* nommé primitivement *Beyaertshouck.*

5. *De Meulenhouck;* d'une pièce de terre *'t Meulenstuck.*

6. *De Fredelaershouck;* d'une pièce de terre *'t Fredelaerstuck.*

7. *De Ommeloophouck.*

8. *De Draeyboomhouck;* de *Draeyboom*, nom d'un cabaret.

De Middelhouck se composait de :

1. *De Meulenwalhouck;* du hameau *de Meulenwal.*

2. *De Sputheegherhouck;* du nom d'une pièce de terre, *de Sputheegher.*

3. *De Hooghenackerhouck* et *de Kerckhofhouck;* respectivement de *Hooghenacker* et *Kerckhof* (cimetière de Haringhe).

4. *De Foberthouck;* du nom d'une pâture *de Fobert.*

5. *De Fonteynehouck;* du nom d'un pré *'t Fonteyn Meersselken.*

6. *De Polderhouck;* d'une pièce de terre nommée *de Polder.*

7. *De Hennecodthouck;* du nom d'un cabaret, *het Hennecodt.*

8. *De Heybrughouck.* Ce nom a la même origine que *Heybeke.* La véritable orthographe est *Heydebrug*, *Heydebcke*, c'est-à-dire : pont aux bruyères, ruisseau aux bruyères.

9. *De Rudderhouck.* C'est une altération de *Ridderhouck;* du nom d'une ferme, *'t Rudderleen.*

Le Suydthouck comprenait :

1. *De Montefaulthouck.* Cette section doit son nom à une propriété dépendant d'un ancien fief sis à Obigies et nommée *Montifaut.*

2. *De Langheveurehouck;* d'une pièce de terre nommée *de Langheveure.*

3. *De Omarinushouck.*

Digitized by Google

4. *De Stierhouck*, coin aux taureaux; d'une propriété nommée *'t Stierhof.*

5. *De Bruwierhouck.*

6. *De Moenaertshouck;* d'une ferme nommée *Moenaertswal.*

7. *De Maeyemoeyeshouck.*

8. *De Achtergaelhouck.*

9. *De Hazenackerhouck.*

10. *De Wyngaerthouck.* Ce nom vient de la proximité du cabaret *de Wyngaert.*

On conçoit facilement les nombreux inconvénients auxquels devaient donner lieu ces dénominations bizarres, pour la plupart fantastiques, et dont l'origine, autant que la signification, nous échappe souvent. Aussi, grâce à l'institution du cadastre, elles ont cessé d'être en usage.

La seule désignation encore quelquefois employée par le public est *Oosthouck.*

Comme nous l'avons dit plus haut, la commune de Rousbrugge-Haringhe comprend deux parties distinctes, ayant chacune son église, son école communale et un centre de population.

Nous croyons convenable de donner des descriptions séparées de ces deux sections, car, comme leur origine n'est pas la même, leur histoire doit aussi différer dans beaucoup de points.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

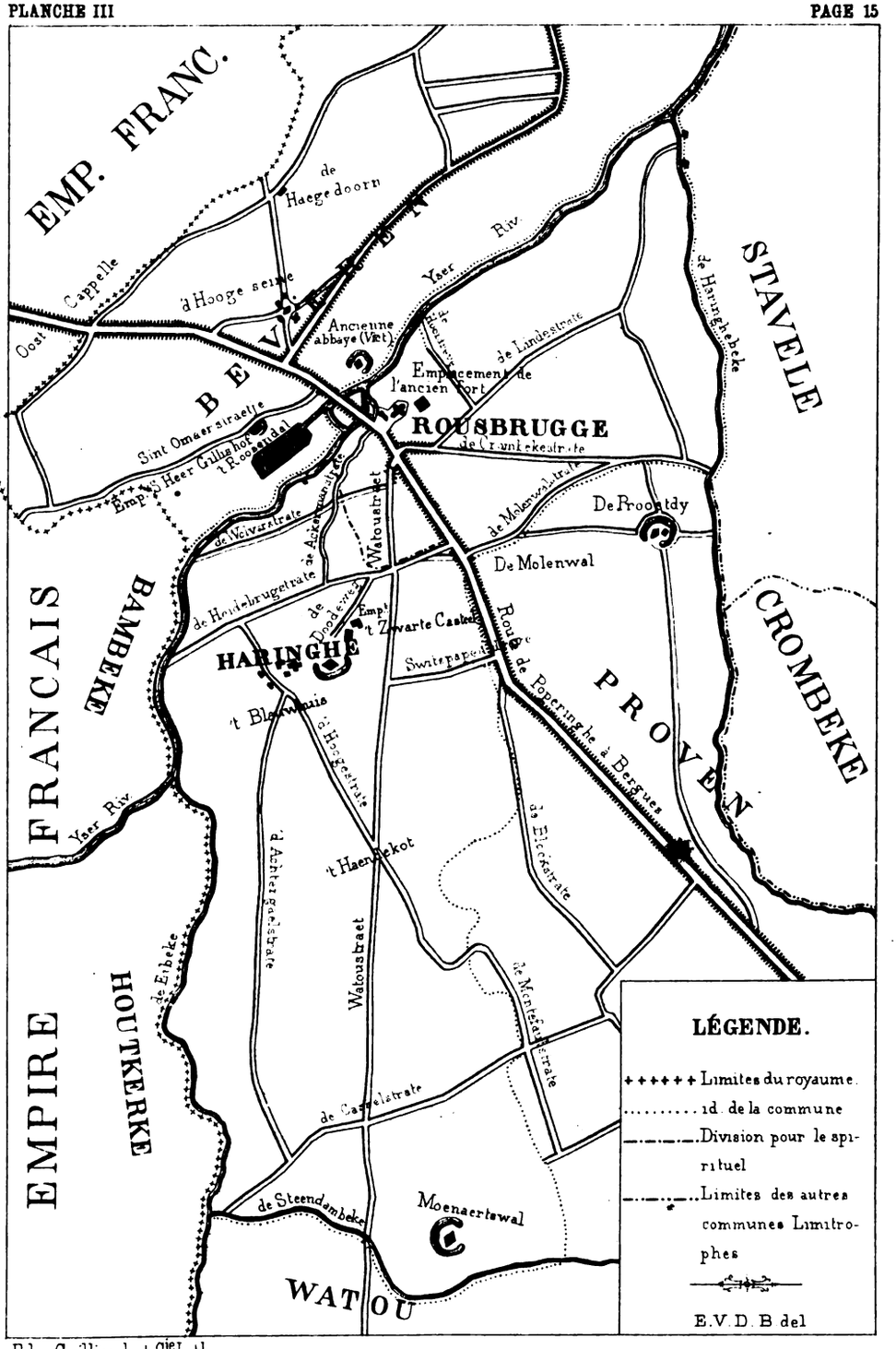

Edw. Gailliard et C.ie Lith.

CARTE DE LA COMMUNE DE ROUSBRUGGE-HARINGHE, AVEC TOUTES LES ANCIENNES INDICATIONS

Digitized by Google

ROUSBRUGGE

COUP-D'ŒIL SUR LE PLAN GRAVÉ QUI ACCOMPAGNE LA « FLANDRIA ILLUSTRATA » DE SANDERUS. — LES ARMOIRIES DE ROUSBRUGGE. — DE VERSLAGENE OP DEN WAL.

Dans les anciens manuscrits le nom de Rousbrugge subit des variations orthographiques réellement étonnantes, tantôt on lit *Roesbrugge (ghe)*, *Roegesbrugghe*[1], *Roegiersbrugghe*[2], *Roedsbrugghe*[3], *Rozebrugghe*[4], etc.

[1] « Wouter de Vos, van dat hy saterdaechs den xi^en dach van voorseyden « maent (Meye), ghesonden was met beslotene brieven te Reninghe heest, ende « van daer te Roegesbrugghe an Joos van Ekelsbeke ende..... »

Comptes du Franc-de-Bruges, année 1482, n° 78 de l'Inventaire, f° 46 v°.

[2] « Wouter de Vos, van dat hy tsaterdags den xxvi^en dach van den voorseyden « maend (April) ghesonden was met besloten letteren, te Roegiersbrugghe an « mynheer Joos van Ghistele..... »

Id., année 1483, n° 79 de l'Inventaire, f° 54 r°

« [3] Bussaert van Oudschelde, van dat hy ten voorseyden daghe (v^en Decem- « bre 1484) ghesonden was met ghelike brieven te Zunebeke, an Rycquaert vander « Gracht; te Roedsbrugghe, an Joos Ekelsbeke..... »

Comptes du Franc-de-Bruges, année 1484, n° 80 de l'Inventaire, f° LI v°.

[4] Archives générales du département du Nord, à Lille. Registre des chartes, 1333-1360, f° 34.

Digitized by Google

Nous disons *dans les anciens manuscrits*, mais il n'y a pas bien longtemps, — quelques années à peine, — qu'un fonctionnaire de l'administration des douanes nouvellement promu, partait avec armes et bagages pour Rousbrugge, croyant bel et bien qu'il allait à *Pont-Rouge*, près de Warneton, où le *Moniteur* l'avait envoyé.

Les habitants de la Flandre flamingante appelaient ce bourg *Rohardusbrugge*, quelquefois *Rorardusbrugge*, mais plus communément *Rohaerdsbrugge*, en latin *Pons-Rohardi*, c'est-à-dire *Pont de Rohaerd* ou de *Rohard* et par abréviation *Pont-Rohard*.

Quelques chroniqueurs prétendent que Rousbrugge doit son origine à un pont construit sur la rivière l'Yser, par un certain seigneur *Rohard*. Au premier abord, cela ne paraît pas invraisemblable, mais quel était ce seigneur? D'où venait-il? Où et quand vivait-il?

Aucun de cesdits chroniqueurs ne s'empresse de nous l'apprendre, car ce personnage est un être fictif, mis là pour les besoins de la cause. *Rohaerd* ou *Rohard* n'a jamais existé; ce ne peut être qu'une de ces fréquentes altérations que subissaient les noms propres au moyen-âge, car il s'en faut de beaucoup que l'on lise partout *Pont-Rohaerd*, *Pont-Rohard*, *Pons-Rohardi*. Le plus souvent on voit *Pontrewart*, *Pontrouard*, *Pontrohart*, *le Pont Rouard*, etc. Wielant écrit *Pont-Clovaert* et *Pont-Rewart* [1]; Blaeu met *Pont-Ronsard* [2]. Enfin, celui qui un jour s'aviserait d'écrire: *Pont-Ruwart*, *Pont des Ruwaerts*, ne risquerait pas grand' chose.

[1] « Antiquités de Flandre ». — Recueil de chroniques publié sous la direction de la « commission royale d'histoire », par J.-J. De Smet, Bruxelles, 1865, tome IV, page 209.

[2] « Géographie Blaviane », Amsterdam, MDCLXIII, volume 4, page 122.

Digitized by Google

P. Heinderycx[1] assure que le nom de ce seigneur était *Eurard* ou *Hurard* II (*Evrard, Everard*), surnommé ou plutôt habituellement nommé *Radoux*, par abréviation *Roux*, châtelain de Tournai, de Mortagne, etc.

Ce *Radoux* (*Radulphus*), dit-il, épousa Richilde, fille de Baudouin III, comte de Hainaut, et d'Yolande, fille de Gérard de Wassemberg, comte de Gueldre[2]. (Il vécut, selon plusieurs auteurs, de **1116 à 1163**[3].)

Cette opinion de l'annaliste furnois n'est étayée d'aucune preuve, partant elle mérite peu de créance; nous dirons même qu'elle est inadmissible, comme nous le prouverons au chapitre suivant. Du reste, P. Heinderycx qui n'était (en dehors de son histoire analytique de Furnes) qu'un compilateur, hardi peut-

[1] « Veurne en Kasselry ». Manuscrit appartenant à M. l'abbé Vande Putte, et qui nous paraît être une traduction très-inexacte de Malbrancq.

[2] « Bulletin de la société historique et littéraire de Tournai, » tome III, page 226: « Notice sur une charte d'*Everard Radou* II, châtelain de Tournai », par M. le vicaire général Voisin.

[3] Le dernier acte connu dans lequel il intervient est de 1157; du consentement de son fils, il donne sa terre aux moines de l'abbaye du Château pour la cultiver à perpétuité.

S. Everardi castellani.
S. Everardi filii ejus.

Il mourut peu d'années après, et il y a apparence qu'il fut inhumé dans l'abbaye susnommée, qui venait d'être rétablie, et remise en règle dans l'ordre des Prémontrés.

De son mariage avec Richilde il eut quatre enfants :

1° Baudouin, mort jeune et inhumé au cloître de Notre Dame.

2° Everard, qui succéda à son père sous le titre d'Everard III.

3° Godefroid.

4° Yolande, qui fut mariée à Roger de Waurin ou Wavrin, sénéchal de Flandre.

Everard II, d'après Hoverlant, était le dixième châtelain de Tournai.

D'après Poutrain, qui écrivait en 1750, il était le sixième.

D'autres le font passer pour le cinquième, mais Hoverlant paraît être le plus près de la vérité.

Les Radoux portaient : *d'argent à la croix de gueules.*

Digitized by Google

être, mais peu soucieux de détails exacts, s'égare souvent, et la plupart de ses calculs généalogiques sont très-risqués.

Un autre document, la Chronique de l'abbaye des Victorines, dit que ce Radoux était allié à la famille de Dixmude et qu'il fut père d'Elisabeth de Pont-Rohard. Ce qui devrait déjà nous faire oublier Radoux II, puisque Elisabeth naquit vers 1200.

Enfin, dit un troisième, Guillaume de Béthune, fils puîné de Robert V de Béthune, était surnommé le *Roux*[1]; ce surnom aussi fait penser à Rousbrugge. — Pourquoi pas?

Nous dirons, nous : *La véritable origine de Rousbrugge n'est pas encore connue; nous n'avons aucun indice certain sur cette origine.....* et nous sommes forcé de mettre au rang des chimères toutes les suppositions faites jusqu'à ce jour relativement au berceau de ce bourg.

Le document le plus ancien *connu* dans lequel se trouve cité le nom de *Pont-Rohard* est de 1218 (mars). Il se trouve au cartulaire de l'abbaye de Watten (aujourd'hui déposé à la bibliothèque de la ville de Saint-Omer, et portant pour titre *Privilegia ecclesiae Vatinensis*). Voici l'analyse de ce document :

« Michel de Bollers, connestable de Flandre, du consentement « de Christine, sa femme, et de Jeanne, comtesse de Flandre et « de Haynaut, fait remise à l'église de Watten de tous droits, et « servitudes de différentes espèces dues par ladite église sur « les terres qu'elle possède dans son comté de Volkerinchove, « Rubrouc, Broxelle, Pcene et Bollezeele.

« Il déclare rendre ladite église indemne de toutes les récla-

[1] KLEMENS WYTSMAN, « Sceaux et armoiries de la ville et de l'ancien pays de Termonde, » dans les « Annales du cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde », année 1864, page 10.

Digitized by Google

Digitized by Google

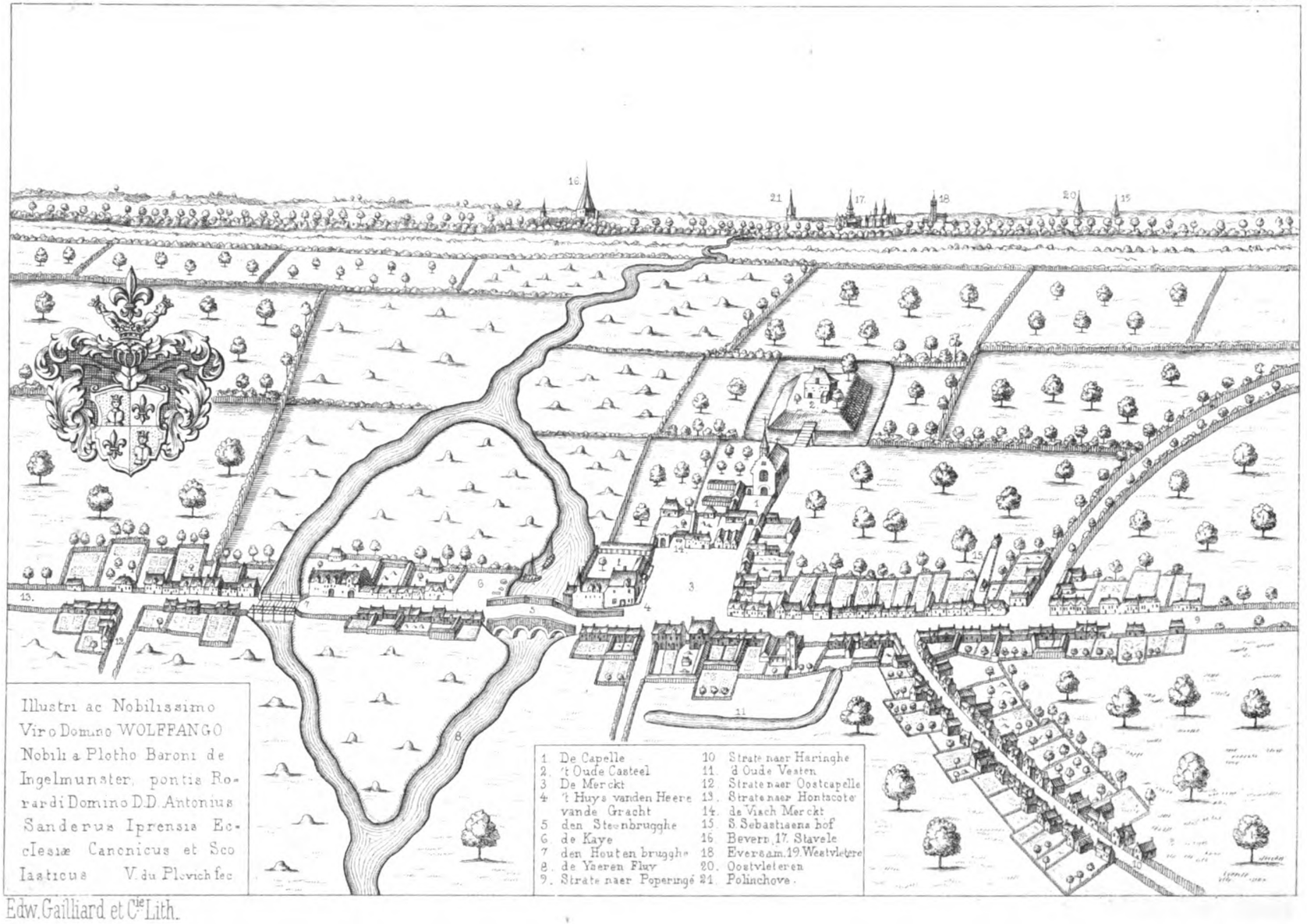

ANCIEN PLAN DE ROUSBRUGGE, D'APRÈS LA « FLANDRIA ILLUSTRATA » DE SANDERUS.

Digitized by Google

« mations qui pourraient être faites par Wautier de Boiscure, par « Gilbert Dendamor, d'Aire, et par le seigneur de Pont-Rohard « et ses héritiers. »

Ainsi ce n'est qu'à dater du XIIIe siècle que nous voyons apparaître dans nos chartes le nom de Pont-Rohard; c'est donc beaucoup oser que de reculer l'origine de cette seigneurie jusqu'à l'année 1050; car les probabilités mêmes ont des limites, au-delà desquelles on frise la fable. Nous nous en tiendrons donc à cette date, jusqu'à ce que quelque découverte concluante vienne définitivement trancher la question.

—

Le bourg de Rousbrugge se trouve précisément au point où l'Yser coupe la chaussée d'Ypres à Bergues, et il est divisé en deux parties par un des bras de cette rivière qui a été creusé ou du moins approfondi jadis pour les besoins de la navigation.

Il est distant de 23 kilomètres d'Ypres, 11 de Poperinghe et 16 de Bergues. Environ 2 kilomètres le séparent de la frontière française.

La superficie actuelle de cette section est de 384 hectares, 33 ares, 45 centiares, et sa population monte à 1,251 habitants[1].

—

ANCIEN PLAN DE ROUSBRUGGE

Sanderus, — tous ceux qui le connaissent en conviendront — n'écrivait que d'après les documents d'origine religieuse

[1] D'après le dernier recensement, du 31 décembre 1856.

Digitized by Google

qui lui tombaient (assez facilement) sous la main; il ne voyait que par les yeux de l'ecclésiastique. Cela explique le motif pour lequel il omet constamment quantité de détails essentiels que semblent pourtant promettre les titres de ses ouvrages et les entêtes de ses chapitres.

Les volumineux in-folio qu'il intitule «Flandria illustrata» ne sont à vrai dire qu'une gigantesque notice historique sur les églises, abbayes, couvents et chapelles de la Flandre, augmentée de quelques descriptions succinctes des terroirs qui relevaient de ces établissements ou qui les avoisinaient. Pour le reste, ce qu'il dit des seigneuries, de leur administration, organisation, etc., n'y figure que comme *par acquit de conscience*.

Néanmoins, et fort heureusement, pour ce qui regarde le plan de Rousbrugge, Sanderus paraît avoir été assez fidèle dans ses indications topographiques, car, en jetant les yeux sur la gravure qui accompagne son ouvrage et que nous avons fait reproduire [1], on s'aperçoit tout d'abord d'une certaine analogie avec la carte actuelle de la commune. C'est bien là cette ligne longue et serrée de maisons dont la situation désordonnée exclut toute idée d'alignement. Ce sont bien ces environs montagneux qui dominent la vaste plaine de l'Yser. Chose digne de remarque, le nombre des habitations dut être, au temps où vivait le chroniqueur, beaucoup plus grand qu'aujourd'hui, car à voir l'étendue de la petite rue latérale de Haringhe ou de Watou, on est tenté de croire à un peu d'exagération dans les dessins de l'auteur.

On voit encore sur ce plan le château-fort construit derrière l'église et dont nous parlerons plus loin; la maison du seigneur *van der Gracht*, située au coin de la grand'place, sur le terrain

[1] Voir planche II.

Digitized by Google

Digitized by Google

1.

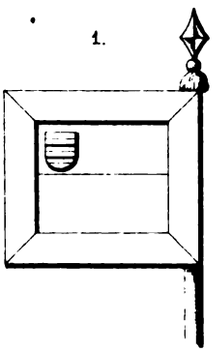

BANNIÈRE DE PONT-ROHARD
D'APRÈS LA GRAVURE DE
PH. DE L'ESPINOI

2.

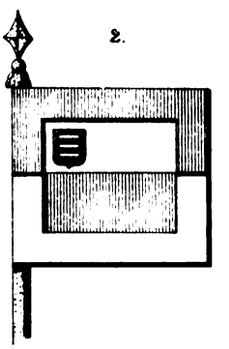

BANNIÈRE AUTHENTIQUE
DE PONT-ROHARD

3.

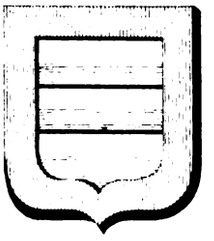

ÉLISABETH DE PONT-ROHARD

4.



ARMOIRIES FAUSSEMENT ATTRIBUÉES
A ÉLISABETH DE PONT-ROHARD

Edw. Gaillard et Cie Lith.

Digitized by Google

actuellement occupé par l'hôtel de l'Aigle d'Or; les deux ponts, dont l'un (près du quai) était en briques et l'autre en bois; les vestiges des anciens remparts, dont il ne reste plus qu'un fossé derrière l'hôtel de la Poste; le marché aux poissons, jadis fort étendu, sur l'emplacement du débarcadère que nous nommons habituellement *de Landing* (rive droite de l'Yser); enfin, les jardins et cibles de la *ghilde* de Saint-Sébastien ou *het Schottershof*. « *In vicino,* dit l'auteur, *quoque locus est pro arcubalistariis « et eorum exercitatione hebdomadaria.* »

Sanderus a aussi parfaitement marqué le point de jonction des deux bras de l'Yser dont on ne se rend pas bien compte aujourd'hui.

La rue qui ne fut pavée que vers 1610, était, de même que le marché et le quai, en gravier rendu la plupart du temps impraticable aux piétons par les pluies. Cependant on disait : *op de caulchie.*

De toutes les anciennes constructions de Rousbrugge, il ne reste plus absolument rien qui puisse servir de guide à l'historien ou au touriste.

LES ARMOIRIES DE ROUSBRUGGE

Jamais, en aucun temps, Rousbrugge ne posséda un écu, sceau, marque ou signe quelconque ayant rapport avec l'héraldique, car personne ne lui en donna ou l'autorisa à en porter.

La bannière que PH. DE L'ESPINOI[1] nous transmet comme

[1] « Antiquitez et noblesse de Flandre », page 137.

Digitized by Google

ayant toujours été celle de la noble terre de Pont-Rohard : (armoyée de gueules au chef d'argent, et au dit chef à l'escusson facée d'argent et azur de cincq[1] pièces à la bordure de gueules) ne peut être considérée que comme un signe distinctif inhérent à la possession de la *seigneurie* de Pont-Rohard dont Rousbrugge n'était qu'une partie[2].

Il n'y a pas bien longtemps, une demande adressée au gouvernement, dans le but de faire passer à la commune, les armes du premier seigneur de Rousbrugge (?), donna lieu à une correspondance des plus intéressantes.

Voici à ce sujet un extrait du « Rapport sur l'état de l'administration dans la Flandre occidentale, fait au conseil provincial « par la députation permanente », session de 1863, page 70 :

« TITRE IV, SECTION V, § I.

« *Armoiries communales*

« L'année dernière il n'y avait plus en instruction, que deux « demandes en concession d'armoiries. C'étaient celles formulées par « les administrations communales de Rousbrugghe-Haringhe et de Meu- « lebeke. Depuis le rapport de 1862, l'affaire relative à la première de « ces localités, a reçu une solution. Malgré la note historique et détaillée « adressée à M. le Ministre, à l'appui de la requête tendant à avoir et « porter les armoiries de la famille de Pont-Rohart, la demande n'a pu « être accueillie. La décision négative de M. le Ministre, renfermant une « question de principe, il nous a paru utile d'insérer ici cette résolution :

[1] « Cincq pièces », dit-il, mais sur son dessin il en met six. — Voir planche IV n° 1.

[2] L'Armoirie que Sanderus a jointe au plan de Rousbrugge est celle d'un membre de la famille *de Plotho*.

Digitized by Google

« Bruxelles, le 28 Octobre 1862.

« *Monsieur le Gouverneur*,

« Je suis au regret de devoir vous faire connaître que la note que « vous m'avez transmise par votre lettre du 16 de ce mois, 1re Dn, « N° 84, 828, ne prouve nullement que la commune de Rousbrugghe- « Haringhe a eu la possession des armoiries de la famille de Pont- « Rohart; elle ne fait mention d'aucun acte de concession ou de confir- « mation d'un tel sceau.

« Dès-lors, reconnaître à cette commune le droit de porter les « armoiries de son ancien seigneur, ce serait introduire la confusion « dans les sceaux communaux. En effet, comme certaines familles « possédaient la seigneurie de plusieurs villages, il s'ensuit que le « Gouvernement devrait, dans ce cas, octroyer à chacun de ces villa- « ges qui en ferait la demande, les mêmes emblèmes héraldiques. « D'ailleurs, le Gouvernement ne peut disposer des armoiries d'une fa- « mille, même alors qu'elle est éteinte.

« Je vous prie donc, M. le Gouverneur, de vouloir bien informer « l'administration communale de Rousbrugghe-Haringhe, que je ne puis « que me référer à la dépêche de mon prédécesseur, en date du 13 Août « 1860.

« Le Ministre de l'Intérieur,

« ALP. VAN DEN PEEREBOOM. »»

Quelles étaient ces armoiries de la famille de Pont-Rohard dont parle la note *historique et détaillée* adressée à M. le ministre de l'intérieur et dont il est question ci-dessus?

— Nous n'en savons rien, car d'abord nous n'avons pas vu cette note, et ensuite, il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de préciser les armes primitives et réelles de cette famille. Avant tout il faudrait des renseignements exacts, des indications certai-

Digitized by Google

nes sur le premier personnage qui porta ce nòm ou ce titre de *de Pont-Rohard*.

Elisabeth, femme de Guillaume de Béthune et première dame connue de Pont-Rohard, portait : *fascé d'argent et d'azur de six pièces à la bordure de gueules*[1].

L'affaire en resta là.

Dans l'entre-temps, le conseil communal avait fait ériger sur la grand'place une pompe monumentale en fer, portant sur son piédestal un écu de fantaisie accompagné des initiales :

S. P. Q. R.

Cet écu, *fascé d'argent et d'azur de six pièces à la* bande *de gueules*[2], intriguera passablement nos archéologues de l'avenir.

DE VERSLAGENE OP DEN WAL

Il est fort peu d'habitants de Rousbrugge qui n'aient entendu, le dimanche au prône, cette phrase : *morgen, eene gezongene misse voor de verslagene op den Wal.*

Voici ce que porte une pièce habituellement annexée au compte du bureau de bienfaisance: « Staet van gefondeerde jaer-« getyden en andere kerkelyke diensten ten laste van het bureel « van weldaed der gemeente Rousbrugge-Haringhe.

« Alle maendage eene gelezene misse voor de verslagene op « den wal, op Sint Vincentsdag den 19 July 1120..... 40 fr. 80 c. »

[1] Voir planche IV, n° 3.

[2] C'est ainsi que P. Heindervcx blasonne les armoiries d'Elisabeth de Pont-Rohard : « Jaerboecken van Veurne, etc. ». — Voir planche IV, n° 4.

Digitized by Google

C'est-à-dire: tous les lundis, une messe basse pour les vaincus sur le fort, le jour de Saint Vincent, le 19 juillet 1120.

Remarquons en passant, que la rubrique des comptes porte: *tous les lundis, une messe basse;* ce qui fait le nombre de 52 messes basses par an. Ces 52 messes basses ont été réduites, on ne sait trop pourquoi ni par qui, en 12 messes chantées par an.

Cette date du 19 juillet 1120 accuse une erreur de copie de 200 ans. C'est de 1320 qu'il s'agit, car l'origine de cette fondation se rattache à la destruction de l'ordre du Temple. Nous en parlons ici afin de détruire l'opinion émise par quelques-uns, que ce fait date de la naissance du bourg de Rousbrugge.

Nous savons que les établissements de l'ordre du Temple étaient divisés en commanderies et en prieurés.

Les commanderies étaient des biens dont l'ordre confiait l'administration à quelques anciens chevaliers; ainsi que les prieurés, c'étaient moins des bénéfices que des fermes à exploiter[1].

Il est fort probable qu'il n'y en eut jamais à Rousbrugge, mais toujours est-il que les templiers possédaient une bonne partie du territoire qui s'étend sur la rive droite de l'Yser. Vers 1280, sous le grand-maître Guillaume ou Guichard de Beaujeu, ils firent construire un château sur une de leurs terres.

Après la suppression de l'ordre en 1312, ces propriétés passèrent aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, nommés plus tard de Rhodes et enfin de Malte, qui avaient été mis en possession des biens du Temple par bulle du pape[2].

Quelques-uns de ces chevaliers allèrent habiter le château

[1] L'abbé Hespelle, « La Théotrescie, » 1780, in-12, tome II.
« Histoire critique et apologétique de l'ordre du Temple, » 1789, in-4°.

[2] « Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique, » 1751, in-12.
Grammaye, « Rerum Flandricarum primitiæ, » Insulis, 1612, in-4°.

Digitized by Google

en question qui, à l'époque de la guerre entre Philippe-le-Long, roi de France, et Robert de Béthune, fut détruit de fond en comble après une résistance énergique où succomba beaucoup de monde et entre autres tous les chevaliers susdits.

Ce sont là « *de verslagene op den Wal* ». Mais, qui institua cette fondation? — Déjà, vers la seconde moitié du XVIIe siècle, on avait perdu les titres y relatifs.

En 1688, le magistrat de la châtellenie de Furnes demanda un rapport motivé sur les charges de ce genre qui incombaient aux églises de la châtellenie, et ce, dans le but de savoir si elles étaient suffisamment garanties; peut-être même pour être sûr que leur existence était bien légitimement établie.

Le receveur de l'église de Haringhe, sous le curé François de Wintere, fit son rapport en y mentionnant toutefois l'impossibilité où il se trouvait de fournir les pièces authentiques se rapportant à cette fondation.

Le collége renvoya le travail du receveur avec un *ordre* écrit en marge de produire, par l'intermédiaire du curé, et dans le délai de deux mois, les titres demandés, si non, de voir la dite fondation annulée et rayée pour toujours.

Nous ne savons à quoi aboutit cet *ordre* dont le curé accusa réception, mais toujours est-il que depuis lors, les comptes ne font plus mention d'un payement de ce genre. Après la révolution française, on le voit reparaître de nouveau.

Voici la pièce dont nous venons de parler, et que nous devons à l'obligeance de M. le curé actuel de Haringhe :

Digitized by Google

A. « Copie van het raport als andersins :

« Betaelt aen den heer pastor over het doene de « wekelicke misse telcken maendaghe, voor alle « overledene zielen op Sinte Vincents dagh ver- « slaghen synde op den wal van Rousbrugge; « comt jaerlicx xxxvii p. p.

—

« Op raport.

« Raport ghedaen sy « by den pastor inkennis- « se ghedaen aen het col- « legie van de tytels van « de fondatie (gherensei- « gneert de goederen be- « last met de fondatie) bin- « nen twee maenden, op « payne van nu ende als « dan ende voor altydt « gheroyeert te worden.

« Den rendant belast synde gheweest « tinformeren door wat goederen dat de « voorseyde fondatie is ghebeurt, omme in « cas de selve goederen niet souffisant synde « de selve fondatie naerghelaten te worden, « twelke den rendant tot noch toe niet en « heeft konnen achterhalen.

« Memorie.

« Den onderschreven pastor van Ha- « ringhe kent heden inkennisse van de « voornoomde articlen en apostille ghehadt « te hebben. Actum desen xiii Juny 1688. « Toorconden. »

(*Sans signature.*)

Sur le dos est écrit: « Voldoeninghe aen het raport van myn « edele heeren van de wet van Veuren.....

« ..... 6 July 1688. »

—

Digitized by Google

Digitized by Google

HARINGHE

La ligne de démarcation qui sépare, pour le spirituel, Rousbrugge de Haringhe, prend son point de départ au hameau *de Molenwal*, sur la chaussée d'Ypres à Bergues. Elle suit le chemin dit *de Heybrugstraet*, jusqu'au point où il est coupé par le ruisseau *de Kathebeke*[1]; puis, continue à longer ce ruisseau, passe sous le chemin nommé *de Watoustraet*, au coin de la prairie *de Vogelweide*, et enfin, va se jeter dans l'Yser.[2]

Haringhe est situé à gauche de la route d'Ypres à Bergues. Son église est distante d'environ deux kilomètres de la place de Rousbrugge.

Dans les archives que nous avons parcourues, Haringhe n'est pas toujours écrit de cette manière; on voit même plus souvent *Heringhe, Haringhem*. Grammaye nomme ce lieu *Halecia,*

[1] Ruisseau des *Kaths*.

En langue saxonne, le mot *Kath* signifie guerrier. Ces peuples, que J. César appelle *Suèves*, nous vinrent de la Hesse. Dans presque toutes les contrées de l'Europe, ils laissèrent des traces de leur passage. Nous avons en Flandre *de Kathsberg* (mont des Kaths), près de Cassel. Près d'Anvers on trouve *de Kathendyk*.

[2] Ces limites ont été modifiées au temps du concordat, car d'abord elles étaient telles qu'elles se trouvent sur la carte, planche II.

Digitized by Google

d'*halex*, hareng, mais cette étymologie est fautive et presque ridicule.

La terminaison *inghe*, en langue saxonne, d'après Grimm[1] et autres auteurs qui ont écrit sur l'ancienne linguistique, signifie pré ou prairie; *her* ou *har*, d'après Meyer, veut dire public ou commun; d'où l'on fait de Haringhe : *prairie publique* ou *commune*, expression qui semble dire, lieu de réunion, *Forum* en pleine campagne. C'est là encore, on doit en convenir, quelque chose d'assez hasardé.

M. Desmet[2] donne à Haringhe une signification plus admissible. Il avance que *hare*, en vieux langage flamand, signifie *haes*, lièvre, et ainsi de Haringhe, il fait *hazenweide*, c'est-à-dire : *prairie aux lièvres*.

Quant à la terminaison *ghem* qui s'applique à un assez grand nombre de noms de localités et qui a des équivalents dans toutes les langues de l'univers, elle signifie demeure, habitation; de même que le mot allemand *gemach* signifie commune, village.

Haringhe doit donc son origine à une prairie, cela est convenu. Mais à quelle époque remonte cette origine? — A cet égard, nos indices sont encore moins certains qu'à l'égard de l'origine de Rousbrugge.

M. le chanoine Tanghe[3] croit pouvoir faire remonter à la fin du VIIe siècle la construction d'une église dans cette prairie. De là la naissance de l'endroit.

Sur quelle autorité, sur quel document se base-t-il? — Il ne le dit pas.

Le nom de Haringhe a figuré dans des chartes du VIIIe et du

[1] « Grammaire ».
[2] « Origine des noms des communes ».
[3] « Leven van den H. Martinus, » Bruges, 1858, in-32, page 64.

Digitized by Google

Digitized by Google

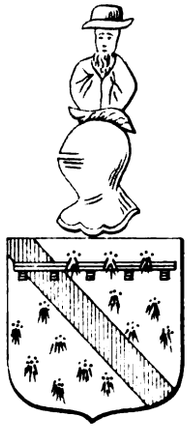

ÉLEUTHÈRE DE PONTREWART
1290

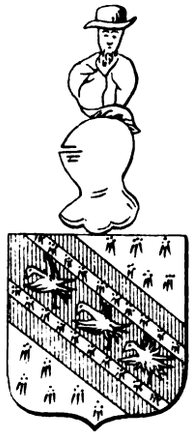

JEAN DE PONTREWART
1309

DESSINS EXTRAITS

DE L'OUVRAGE :

« DES NOBLES ROIS DE L'ÉPINETTE »

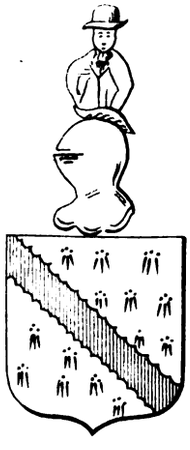

PIERRE DE PONTREWART
1314

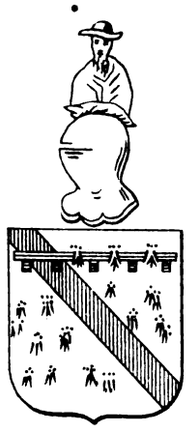

PHILIPPE DE PONTREWART
1403

Edw. Gailliard et Cie Lith.

Digitized by Google

IXe siècles; plusieurs auteurs dignes de foi l'affirment. C'est déjà là une antiquité fort respectable, mais qui ne prouve nullement l'existence à cette époque d'une église déjà ancienne. Aussi, ces auteurs ne parlent pas de cette construction.

D'ailleurs, sont-ce bien toujours des églises qui doivent être considérées exclusivement comme centres primitifs autour desquels vinrent se former les lieux portant aujourd'hui les dénominations de villes, villages? — L'origine de Rousbrugge et de bien d'autres endroits prouve le contraire.

Nous avons vu citer dans un ouvrage un *seigneur de Haringhe*, ayant nom Everard de Mortagne[1].

Y eut-il jamais des seigneurs de Haringhe?

— Nous ne connaissons absolument rien en fait de publications ou de documents qui puisse répondre à cette question; même, il serait impossible de dire ce qu'était Haringhe il y a plusieurs siècles.

Des châteaux[2], dont on retrouve maintenant dans les fermes des environs des ruines et des débris, étaient construits çà et là. On voit encore, à l'est du cimetière, quelques vieilles murailles noircies par le temps et la fumée, un toit couvert en ardoises et des fossés remplis d'une eau noirâtre et infecte. Ce sont les derniers vestiges du château de la famille de Ghistelles, bâti vers 1537. On appelle cette ruine *het Blauwhuis*. Nous en parlerons plus loin.[2]

Haringhe est plus ancien que Rousbrugge, il n'y a aucun doute à cet égard. Mais, il n'est pas moins vrai que Rousbrugge, dès sa fondation, forma une seigneurie qui comprenait, si non

[1] Mortagne : *d'or à la croix de gueules.* — Voir planche XX.

[2] Voir plus loin le chapitre « Mélanges ».

Digitized by Google

la totalité, du moins une grande partie du territoire de Haringhe.

Vers quelle époque cet état de choses fut-il changé? Par suite de quelle fluctuation politique, Haringhe devint-il le tout et Rousbrugge la partie?

Une prédominance exista il est vrai, dès le principe, pour ce qui regardait les affaires spirituelles; car de tout temps, jusqu'au concordat entre Napoléon I et le pape, le bourg de Rousbrugge considéré comme communauté de fidèles, dépendit de l'église de Haringhe. Mais *civilement, administrativement?*

— Voilà ce qu'on ignore.

Quoi qu'il en soit, le frottement des siècles qui use tant de choses, n'a pu faire disparaître entièrement la rivalité, qui de temps immémorial, sépare les deux sections de la commune. Une division est encore dans les mœurs, et dût-on nous accuser de pousser les observations trop loin, nous affirmons que les coutumes de Rousbrugge et de Haringhe ne se ressemblent pas; même, nous prouverons en maint endroit, qu'une antipathie séculaire qui se transmet d'âge en âge et de famille en famille, a souvent mis obstacle à la réalisation de bien des projets. Où cette rivalité prit-elle sa source?

L'histoire de Haringhe (elle se réduit à la monographie de l'église) doit se confondre avec celle de Rousbrugge.

Le fait le plus ancien qui soit parvenu jusqu'à nous, et qui se rapporte directement à l'histoire civile, est la vente de Haringhe par ordre du roi d'Espagne, en même temps que toutes les paroisses de la châtellenie de Furnes, en 1629.

Marie d'Halewyn, épouse de Philippe de Ghistelles, l'acheta pour la somme de 2642 florins.

La superficie actuelle de la section Haringhe est de 793

Digitized by Google

hectares, 22 ares, 88 centiares. Sa population est de 785 habitants qui presque tous s'adonnent à l'agriculture[1].

Encore un mot. Quoique Haringhe n'ait absolument rien de commun avec *hareng*, l'H initiale de ce nom est néanmoins aspiré.

[1] Recensement de 1856.

Digitized by Google

Digitized by Google

ORIGINE

DE QUELQUES

NOMS DE LIEUX, RUES, &A.

'D HOOGE SEINE. — DE MOLENWAL. — DE ACKERMANSTRAET. — 'T ROZENDAL. — DE VOGELWEIDE. — DE HOOIDREVE. — DE WOLVERSTRAET. — DE DOODENWEG. — DE WAEYENBURG, ETC.

'D HOOGE SEINE

A quelques pas du bourg de Rousbrugge, sur une petite éminence, est situé un hameau célèbre dans les annales de la justice criminelle et correctionnelle. C'est un amas de masures et de bicoques de la plus misérable apparence, véritable *pandémonium*, hanté par une population en guenilles que la police et les gendarmes ne perdent pas de vue. Ce hameau s'appelle aujourd'hui *'dHooge Seine* et fait partie du territoire de Beveren, après avoir assez longtemps appartenu à la seigneurie de Pont-Rohard.

On se trompe généralement quant à l'étymologie de ce nom *Hooge Seine*. Les uns le font venir des anciennes réunions réformées qui eurent lieu en cet endroit, à l'époque de la révolution religieuse du XVIe siècle, et prétendent qu'il faut écrire *Hooge*

Digitized by Google

Cène[1], c'est-à-dire *hoog*, élevé, et CÈNE, repas. D'autres optent pour *Hooge Chêne;* mais nous ne pouvons nous arrêter à ces rapprochements ridicules de mots qui, suivant le vers assez bizarre de Boileau :

« Hurlent d'effroi de se voir accouplés. »

Ces étymologies ne sont pas plus admissibles que les conclusions philologiques de ceux qui attribuent au mot *Seine* une origine et une signification identiques au nom du fleuve qui traverse la capitale de la France. Autant vaudrait dire avec Grammaye, que Haringhe vient de HARENG, et que Dunkerque doit se traduire par *Dynoclœsia*.

La dénomination *'dHooge Seine* n'est qu'une altération, parfaitement sensible du reste, des mots *'tHoog Seyn* (*hoog*, élevé, et *seyn*, signal), c'est-à-dire, *signal élevé* ou, en bon français, PHARE.

Voilà la véritable signification, la véritable orthographe du mot.

Voici maintenant son origine.

Pendant une longue suite de siècles, ce carrefour fut fatalement condamné à servir de repaire au vice et au crime. Maintenant du moins, ses habitants vivent en plein air; on peut observer leurs gestes, leurs mouvements; mais autrefois, c'était autre chose. Un bois impénétrable à l'œil et qui s'étendait jusqu'à Killem, Hondschoote et Beveren, servait d'asile à des vagabonds de la pire espèce et offrait aux malfaiteurs une retraite sûre, où nul n'eut osé se hasarder à leur poursuite.

Les meurtres en plein jour n'y étaient pas rares. L'année 1502, Guillaume Assoreel ou Soreel, directeur du couvent des Victorines, fut trouvé étranglé et entièrement dévalisé, sur la li-

[1] M. le chanoine TANGHE.

Digitized by Google

sière de cette partie du bois appelée depuis *de Geldzak*. Naturellement, on mit ce nouveau crime sur le compte des Truands de cette autre *Cour des Miracles,* mais ce fut tout. La justice impuissante n'ouvrit pas même une enquête.

Trois ans après, l'abbesse de Saint-Victor, Louise van Cassele, cédant aux sollicitations incessantes des habitants de Rousbrugge, fit abattre la partie de la forêt qui appartenait au couvent et passait généralement pour être le rendez-vous habituel de ces gens de sac et de corde. Elle y fit élever une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame des voyageurs.

Cette chapelle était surmontée d'une petite tourelle à claire-voie où brûlait un fanal pendant les longues nuits d'hiver. C'était le phare du salut pour les voyageurs égarés.

Ce fanal que les habitants des environs n'appelaient pas autrement que « 't Hoog Seyn », donna son nom au hameau.

En 1528, la chapelle ayant été détruite par incendie, le phare disparut, mais le nom resta.

Un demi-siècle plus tard, vers 1580, une hôtellerie, *de Koornbloem,* d'assez bonne apparence, fut construite près de l'emplacement de l'ancien oratoire et y subsista jusqu'en 1627, époque à laquelle le propriétaire la fit convertir en ferme et transporta l'enseigne sur la place à Rousbrugge, où elle surmonta longtemps la porte d'un cabaret.

La chapelle après avoir été rebâtie en 1632 (un peu plus loin que l'emplacement primitif) et de nouveau incendiée en 1654 et en 1699, resta en ruines jusqu'en 1781, année où elle fut relevée[1].

Celle qui existe aujourd'hui n'est pas très-ancienne; on l'appelle *'t Hooge Seine kappelleken.*

[1] Voir plus loin le chapitre « l'Abbaye des Victorines ».

Digitized by Google

DE MOLENWAL

Ce nom est cité pour la première fois dans les comptes du XVIe siècle, 1545, 1560, etc[1]. Il vient de *molen*, moulin, et de *wal*, rempart, ici pris dans le sens de fossé.

Avant 1500, le bourg de Rousbrugge ne possédait pas un seul moulin à vent. A l'extrémité de la ruelle dite *Ackermanstraet*, se trouvait un moulin à eau dans d'assez bonnes conditions, mais qui était loin de suffire, surtout en hiver, car la plupart des particuliers étaient forcés de faire moudre leur grain à Proven.

Vers l'année 1520, deux particuliers de Rousbrugge, Jacques Cousyn et Philippe Boucry, désolés de cet état de choses, entreprirent à leurs frais la construction d'un moulin à vent avec tous ses accessoires, tels que manége, magasins, etc. A cet effet ils achetèrent un terrain vague situé à proximité du bourg, au point de jonction des chemins de Crombeke, de Poperinghe et de Haringhe. Quelques mois leur suffirent pour réaliser parfaitement leur projet, Rousbrugge eut un moulin, un beau moulin, élevé sur une superbe butte et entouré d'un large fossé. Ceci par excès de précautions contre le rapine ..... le malheur de ces temps-là.

Ce moulin rendit d'immenses services aux habitants de Rousbrugge et de Haringhe, en même temps qu'il fit la fortune de ceux qui l'avaient fait construire[2].

Quelques années plus tard apparurent successivement une

[1] Nous avions d'abord l'intention de donner partout les extraits des comptes, mais craignant de surcharger notre ouvrage outre mesure, nous avons renoncé à ce projet. Nous donnerons autant que possible, ces extraits à la 2e partie.

[2] Il fallait une autorisation spéciale pour avoir le droit de monter des moulins. Il est regrettable que nous n'ayions pu trouver l'octroi qui concerne celui dont nous

Digitized by Google

forge, quelques maisonettes et enfin une auberge qui prit pour enseigne : *In den Molenwal*. Ce fut le baptême du hameau, qui depuis lors ne s'appela plus autrement. — Bien entendu que l'idiome de Rousbrugge-Haringhe exige qu'on prononce *Meulle-wolle*.

C'est ainsi que les familles Cousyn et Boucry doivent être considérées comme auteurs indirects du nom qui nous occupe. C'est là un souvenir impérissable de l'amour de leurs ancêtres pour le bien public. Il doit empêcher leurs descendants de marcher en sens contraire de la voie que suivent les amis du progrès.

L'histoire de ce moulin est une curieuse page. Il fut exposé à des périls sans nombre et manqua plusieurs fois de brûler de fond en comble. Il sut braver tout, pour tomber enfin criblé de projectiles à l'époque de la guerre des gueux. On le remplaça plus tard, par un marronnier.

Quant à celui qu'on y voit maintenant, il est de construction toute moderne et rien de particulier ne se rattache à son origine, si ce n'est qu'il fut construit à la place d'un autre, fort peu âgé aussi et qu'un formidable ouragan avait fait rouler à plusieurs mètres de sa base.

Ici reste à noter un fait qui, quoique sans grande importance historique, a néanmoins son côté intéressant.

C'est au Molenwal que logea en 1678, l'historien français Sandras de Courtilz (« SANDER HARE DE COURTI » dit le document où nous avons recueilli cette particularité) que Voltaire traite si cavalièrement[1] :

parlons. Aux archives du département du Nord, il en reste quelques autres que nous reproduisons; Annexes, litteris D, E, F.

[1] Voir « Le siècle de Louis XIV, » dans « Œuvres de Voltaire », Edition Carez Thomine et Fortic; Paris, 1820, tome I, (17e volume).

Digitized by Google

« Sandras de Courtilz né à Paris en 1644. — On ne place ici son « nom que pour avertir les Français, et surtout les étrangers, combien « ils doivent se défier de tous ces faux mémoires imprimés en Hollande. « Courtilz fut un des plus coupables écrivains de ce genre. Il inonda « l'Europe de fictions sous le nom d'histoires. Il était bien honteux qu'un « capitaine du régiment de Champagne allât en Hollande vendre des « mensonges aux libraires. Lui et ses imitateurs qui ont écrit tant de « libelles contre leur propre patrie, contre de bons princes qui dédai- « gnent de se venger, et contre des citoyens qui ne le peuvent, ont mérité « l'exécration publique.....

« ..... Il a été imité par les auteurs de ces misérables brochures « contre la France, le Glaneur, l'Epilogueur, et tant d'autres bêtises « périodiques que la faim a inspirées, que la sottise et le mensonge ont « dictées, à peine lues par la canaille : mort à Paris en 1712. »

Nous comprenons l'indignation de l'illustre philosophe, mais au point de vue de l'histoire dont nous nous occupons, nous n'avons pas le moindre motif de la partager.

Sandras de Courtilz laissa au *Molenwal* un souvenir de son passage. Il fit un épithalame pour le mariage de la fille de son hôte.

— Nous devons ces détails aux bons soins de M. Raymond de Bertrand, membre et trésorier du Comité flamand de France, mort à Dunkerque le 11 janvier 1864.

La maladie de M. De Bertrand l'ayant empêché de nous envoyer la pièce en question, nous devons bien à regret en priver nos lecteurs.

Bien à regret, oui, car il paraît qu'entre autres choses, Sandras de Courtilz dit quelques mots dans cet épithalame relativement à la société de rhétorique *de Troostverwachters*, qui avait à cette époque, un jardin de plaisance (*speelhof*) au *Molenwal*.

Digitized by Google

DE ACKERMANSTRAET

« De Ackermanstraet » (primitivement Rue de l'Ange et maintenant *Bisschopspoorte* [1]), ainsi nommée, à la suite d'une collision sanglante survenue en 1568, entre les débris d'une bande de gueux sauvages et la famille d'un sellier de Rousbrugge, nommé Jacques Ackerman, qui habitait en cet endroit.

Il y a une quinzaine d'années, on pouvait lire encore dans le mur extérieur nord de l'église de Haringhe, l'épitaphe suivante :



[1] Nous sommes parvenu à connaître l'origine de cette appellation qui ne date guère que de 1760 à 1764. A cette époque il y avait dans cette rue, un cabaret : « Den Gouden Orangnie Appel » et exploité par un nommé Winnoc Bisschop. — Ancien terrier communal, fol. 35 verso.

Digitized by Google

Dans une brochure publiée en 1862[1], nous avons donné le récit de ces événements. La résistance qu'Ackerman opposa aux bandits qui venaient piller sa demeure, illustra son nom.

'T ROZENDAL

Le « Val des Roses ».

Nous ne rappelons ce nom que pour mémoire, car il n'y a rien à en dire.

M. Victor Derode[2] fait une description bien riante d'un lieu de délices situé près de Dunkerque, où la moitié de la ville se porte pendant l'été et qui s'appelle aussi *Rozendal*.

Le *Rozendal* rousbruggeois, n'a absolument rien de commun avec celui de Dunkerque, si grâcieux, si poétique.

En effet, c'est maintenant le lieu de réunion de..... quelques jardins potagers, où l'œil du visiteur n'aperçoit que des plants de choux et de tabac ou des carrés de pommes de terre et de petits pois.

Au XVIIe siècle, le *Rozendal*, beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui et surtout plus agréable, était un lieu de promenade très-fréquenté.

DE VOGELWEIDE

La « Prairie aux Oiseaux ». Ainsi appelée, parceque du temps des seigneurs de Clèves, il s'y trouvait une fauconnerie (*vogelry*).

[1] « De Rousbrugsche Zadelmaker. »
[2] « Histoire de Dunkerque ».

Digitized by Google

Nous n'entendons pas entrer dans de plus longs détails au sujet de cette origine, de peur que des explications poussées trop loin n'offensent la modestie de nos lecteurs.

Du reste, nous en avons parlé lors d'une conférence à la *Société littéraire* de Rousbrugge, où nous traitâmes la question des *origines*. On ne doit pas avoir oublié l'anecdote qui se rattache au nom de *Vogelweide*.

DE HOOIDREVE

« L'Allée aux Foins ». Chemin exclusivement réservé au transport de la récolte des grands prés situés sur les bords de l'Yser, au temps où l'issue par le débarcadère (*de Landing*) n'existait pas encore.

DE WOLVERSTRAET

« Le Chemin aux Loups ». Carrefour qui servait de lieu de réunion lors des expéditions cynégétiques dans les bois de Haringhe, Bambeke, etc.

C'est dans ce chemin obscur et tout à fait isolé, que fut assassiné le 22 août 1622, un vicaire de Haringhe, nommé Jooris de Moortele ou Vande Moortele. Il était accompagné de Charles Vande Walle prêtre (qui devint curé de Pradelles), qui fut aussi fort maltraité.

En mémoire de ce triste événement dont les auteurs restèrent inconnus, on éleva à l'entrée de ce chemin, non loin du cabaret *de Wyngaert*, une croix avec une inscription flamande dont il ne reste plus de trace aujourd'hui.

Digitized by Google

DE DOODENWEG

« Le Chemin des Morts ». Ainsi nommé à cause des convois funèbres qui étaient obligés d'y passer pour aller de Rousbrugge au cimetière de Haringhe.

DE WAEYENBURG

Lieu d'exécution pour les condamnés à mort.

NOMS DE RUES, CHEMINS, DRÈVES

Dans un des chapitres qui précèdent, nous avons parlé de la division territoriale de Haringhe. Les noms bizarres qu'on employait pour désigner les différentes sections n'étaient rien encore en comparaison de ceux qui servaient à reconnaître les diverses parcelles de terres, les chemins, fossés, etc. compris dans chacune de ces sections.

Nous ferions un volume rien qu'en recherchant l'étymologie et l'origine de la plupart de ces appellations baroques; aussi nous contenterons-nous d'en citer seulement quelques-unes, en conservant leur ancienne orthographe.

De Staevelvoetwegh. 'T Lyndestraetken. De Hellewegh. 'T Engelstraetken (voir ci-dessus, de Ackermanstraet). Switspaependreve. 'T Ceukelstraetken. 'D Hooghe Cruystrate. 'T Montefault straetken. De Blockstrate. De Cruyswegh. 'S Ampsmanswegh. D'Hooghe Strate. 'T Achtergaelstraetken. De Cruysdreve. De Houtkerckevoetwegh. De Wyngaerthooydreve. De Groene Dreve. De Casseldreve. De Watouvoetwegh. De Moenaertdreve. De Renynckdreve. De Meuledreve. De Brouckdreve. De Schottersdreve.

Digitized by Google

FOSSÉS, COURANTS D'EAU

De Coutterdambeke. De Vuylebeke. Bistierswal. De Fredelaersbeke. De Kerckebeke. 'D Heybeke ou Wyngaertbeke.

PIÈCES DE TERRE, PRÉS, PATURES, BOIS, ETC.

De Stockmeersch. De Cleene Smoutpanne. De Groote Smoutpanne. 'T Moortelken. 'T Coutterdamstuck. De Biesebilck. 'T Coolstuck. 'T Lyndestuck. De Dryvere. De Cromme Meersch. De Cappellebrouck. 'T Inthofstuck. 'T Helleken. De Bleeckery. 'T Hommelhof. De Muysoore. De Clyncke. De Gelthalle. 'T Sandvoordeken. 'T Nieuw Oliecodt. De Bryckenhoven. 'D Heybrugge. De Trochmeersch. 'T Hellemarcken (?). 'T Lambilck. De Sputheegher. 'T Evelhof. De Glorieuse. De Glorie. De Hooghen Acker. 'T Onse Vrauwe Meersselken. De Fobert. 'T Peerdebilxken. De Langhe Veure. De Casselbrouck. 'T Rudderleen. 'T Corte Gemet. De Cromme Veure. De Grooten Placker. 'T Boonackerken. De Cleene Placker, 'T Suyckerstuck, De Ronde Weide, etc., etc.

FERMES

De Nieuwen Waeyenburg. De Draeyboom. 'T Stierhof. De Pauwsteert. 'T Ophof. 'T Neerhof.

CABARETS

De Roode Puyppe. 'T Bourgonscruys. De Vlooge. De Basatse. 'D Hooge Scheure. De Lappenbaert. De Osaert. De Hangereel. De Rhetorica. De Achtergael. De Sloore. 'T Schip, etc.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE RÉGIME FÉODAL

LA SEIGNEURIE DE PONT-ROHARD. — LISTE CHRONOLOGIQUE DES SEIGNEURS ET DAMES DE PONT-ROHARD. — JUSTICE ET ADMINISTRATION FÉODALES, DROITS FÉODAUX, RELIEFS DES FIEFS.

L'opinion la plus commune est que Rousbrugge[1] fut, dès son origine, un apanage des comtes de Flandre[2].

Heinderycx entre autres annalistes, se basant sur des documents *authentiques* qu'il ne cite pas, ajoute même, que le premier seigneur de Pont-Rohard était frère d'un comte de Flandre[3].

« Ce frère, » dit-il, « partit avec Godefroid de Bouillon pour la « Palestine et monta, lui quatorzième, sur les murs de Jérusalem. « Il portait les titres de duc de Clèves et de seigneur de Ghistelles. « Il est enterré dans l'église de cette dernière localité. »

Le comte de Flandre qui accompagna Godefroid de Bouillon en Terre-Sainte, est Robert II, dit de Jérusalem, fils de Robert-

[1] Afin d'éviter la répétition continuelle des mêmes noms, nous mettrons tantôt Rousbrugge, tantôt Pont-Rohard.

[2] SANDERUS, « Flandria illustrata ».

[3] Manuscrit précité de M. l'abbé V. D. P.

Digitized by Google

le-Frison. Il n'avait qu'un frère, c'était Philippe, vicomte d'Ypres[1].

Philippe en effet, accompagna Robert II à la croisade [2], mais il n'était pas duc de Clèves, par la raison que le duché de Clèves ne commença qu'en 1417, avec Adolphe II.

Cela se passait de 1096 à 1099. Philippe était-il déjà ou devint-il à cette époque, possesseur de la seigneurie de Rousbrugge (qui naturellement, devait exister depuis quelque temps); en fut-il de droit le premier seigneur, ayant haute, moyenne et basse justice ?

— Cela se peut, mais alors nous pouvons tenir pour matériellement impossible le fait de la fondation de Rousbrugge par Radoux ou Everard II, châtelain de Tournai [3]; car il est de la plus grande évidence que ce châtelain ne peut avoir donné son nom à une localité déjà connue avant lui et surtout, qui appartenait en 1099 (ou si l'on veut mieux, à la fin du XIe siècle) à la maison de Flandre. Encore, quoiqu'il puisse paraître fort admissible que Philippe, vicomte d'Ypres et frère de Robert II ait été premier seigneur de Rousbrugge, il est néanmoins certain qu'il ne prit ce titre dans aucun acte.

Heinderycx qui semble avoir pour spécialité les suppositions généalogiques, dit encore, « que le fils de ce premier seigneur « de Rousbrugge, habitait cet endroit, qu'il y fonda une abbaye « dans laquelle il fut enterré [4] ».

A ceci nous répondrons : Philippe, vicomte d'Ypres mort

[1] OLIVIER DE WREE, « Généalogie des Comtes de Flandre, etc. », à Bruges, en Flandre, anno 1642, tome I, page 146.

[2] « Biographie nationale », publiée sous la direction d'ANDRÉ VAN HASSELT, 1e partie, page 116.

[3] Voir page 17.

[4] Manuscrit précité.

Digitized by Google

en 1104, n'eut qu'un fils, Guillaume-le-Bâtard, dit *de Loo*. Nulle part nous n'avons pu constater que celui-ci ait jamais ajouté à ce titre *de Loo*, celui de seigneur de Pont-Rohard. Il se pourrait bien qu'il ait habité quelque temps ce bourg, après son retour d'Angleterre, mais toujours est-il certain qu'il mourut dans son château de Loo, le 23 janvier 1162, et qu'il fût ensuite enterré dans l'église de cette ville où son tombeau fut découvert en 1770.

Pour ce qui regarde le fait de l'érection par Guillaume d'une abbaye à Rousbrugge, il n'en est rien, car le couvent des Victorines fut seulement bâti vers 1230.

Mais, dira-t-on, d'où vient donc ce titre de seigneur ou dame de Pont-Rohard, qui le porta pour la première fois ?

— Si nous tenons à sortir du domaine de la fantaisie, laissons de côté ces extrêmes probabilités, seules ressources de ceux qui se sont occupés de la question avant nous et ne nous attachons qu'aux faits dont la certitude ne laisse rien à désirer.

Tout nous le dit, tout nous le prouve, des faits nombreux l'indiquent, dès l'origine de Rousbrugge, il y eut des seigneurs et des dames de Pont-Rohard, mais, de même que cette origine, les noms de ces premiers seigneurs et dames, sont restés un mystère....

Voilà notre opinion basée sur des recherches consciencieuses et poussées bien loin.

En un mot, pour nous, pour l'histoire vraie, et jusqu'à ce que quelque lumière nouvelle se fasse, *Elisabeth, femme de Guillaume de Béthune est la première dame connue qui se titra de Pont-Rohard*, en sa qualité de propriétaire de la seigneurie. (Remarquons en passant, que Malbrancq en parlant de Guillaume et d'Elisabeth, dit : *fundatores Rousbrugganorum* [1] .)

[1] MALBRANCQ, « De Morinis », tome III.

Digitized by Google

C'est d'Elisabeth que nous partirons, pour établir à travers un véritable dédale généalogique, la filiation de ses successeurs, possesseurs comme elle, de la seigneurie ainsique du territoire qui en dépendait, et nous ne parlerons que pour mémoire, de Hellin, père d'Elisabeth, que quelques-uns ont fait aussi seigneur de Rousbrugge.

Warkœnig[1], parle d'un *Ælipdis de Ponte-Roardi*, vivant vers 1244.

LA SEIGNEURIE DE PONT-ROHARD

Disons avant tout qu'on ne doit pas croire que le titre de seigneur de tel ou tel lieu, entraînait pour celui qui le portait, l'obligation de résider dans ce lieu; non, car de tous les seigneurs de Pont-Rohard, il n'en est peut-être pas un qui y ait séjourné longtemps.

[1] « Histoire constitutionnelle et administrative de la ville de Gand et de la « châtellenie du Vieux-bourg, jusqu'à l'année 1305 », traduite par GHELDOLF, Bru« xelles, 1846, page 342.

« Litteræ ejusdem (commitissæ Margaretæ Flandriæ) in quibus promittit domino « Regi dare litteras de homagio suo eidem facto sub sigillo novo comitatûs Flandriæ « quia sigillum fabricatum pro comitatu Flandriæ tempore recepti sui homagii non « habebat.

« Sequuntur conventionum securitates prædictarum quas dicta comitissa Mar« gareta innovavit Parisius et servaturam promisit.

« Sequuntur nomina illorum qui dictas securitates fecerunt :

« Galterus de Morselede.
« Philippus de Bouliers.
« Baldoinus de Commines.
« Johannes de Knesselare.
. . . . . .
« *Ælipdis de Ponte-Roardi* ».
. . . . . .

Digitized by Google

La demeure seigneuriale primitive, simple château, qu'habitaient quelquefois Guillaume et Elisabeth, avant la construction de l'abbaye des Victorines, était située sur la rive gauche de l'Yser. Vers 1230, elle fut incorporée dans cette abbaye.

Ajoutons encore que tous les *nobles hommes* qui s'appelaient ou se titraient de Pont-Rohard, n'étaient pas toujours seigneurs de droit ou de fait parcequ'ils l'étaient de nom. Quelquefois tous les membres de la famille portaient les mêmes prédicats.

Ainsi, nous voyons en 1309 (28 août), *Willaume de Pontrohart*, notaire de la cour de Cambrai, témoin [1].

En 1384 (9 septembre), *Alard de Pontrewart*, bailli de Wasquehal. — Sentence rendue par lui [2].

Jean de Pontrewart, compris parmi les jouteurs lillois qui « soutinrent contre tous venans », en 1438, à la fête du Noble Roi de l'Epinette [3]. — Ce gentilhomme vivait encore en 1464 [4].

Philippe de Pontrewart, en 1403, 1442 (Voir les armoiries, planche v).[5]

Jean de Pontrewart, en 1309 (id.).

Eleuthère de Pontrewart, en 1290 (id.).

Pierre de Pontrewart, en 1314 (id.).

[1] Archives générales du département du Nord, à Lille, N° 488.

[2] Archives générales du département du Nord, à Lille, N° 6571.

[3] « Des Nobles Rois de l'Epinette », à la bibliothèque de Bruges, N° 2923, page 1 (Intr.), 57 et suivantes.

[4] Sentence donnée par Hugues de Lannoy, gouverneur de Lille, le 24 mai.

[5] « Les armoiries, les noms et prénoms des personnages qui avaient été appelés « à la dignité de Roi de l'Epinette, furent en 1392, le jour du Béhourt, suspendues « par ordre chronologique, dans l'hôtel des échevins, sous les auspices de Pierre le « Nepveu, aussi Roi de la noble Epine et lieutenant du gouverneur de Lille «« afin «« de garder les droits des nobles roys et de ceux qui descendent de leur lignée »», « tous exempts de divers impôts; jouissant de plusieurs priviléges et d'une grande « considération.

« Jousteurs Lillois qui accompagnèrent Jean de la Cambe, Roy de l'Espinette, « (en 1442).....

Digitized by Google

Voici encore deux fragments de généalogies empruntés à un ancien manuscrit :

Philippe de Pontrouart, Chambellan du duc de Bourgogne; ép : Marie de le Saulx. | Noël; ép : Catherine de Cordes. | Philippe; ép : Gertrude de le Plancq. | Marie; ép : Quintin d'Allegambe, seign. d'Autruelle.

Ce Philippe de Pontrouart aurait porté : *d'hermines à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'or.*

Robert d'Ablaing, S. de Burgault; ép : Marie de la Croix.

- Jean, S. de Pontreward, vivait le 20 7bre 1464.
- Willaume de Pontreward.
- Robert. — Inchon (?) seign. de Pontreward, par donation d'Ablaing, comme il conste par acte de Jean, fait à Lille le 20 7bre 1464.
- Jean, S. de Burgault et Pontreward, mort avant le 20 7bre 1464.
  - 1. Jean, S. de Burgault-Rombelay, de Pontreward, après la mort du donateur Jean d'Ablaing son aieul.
  - 2, Robert, S. de Rombelay-Burgault et Pontreward. (Lett. de 1500.) — Isabeau; ép : Philippe de la Rivière.

..... « Philippe de Pontrewart.

« Jousteurs Lillois qui accompagnèrent Syre Allard le Preudhomme, Roy de « l'espinette, (en 1447).....

. . . . . .

« Philippe de Pontrewart.

« Jacques de Pontrewart.

. . . . . .

« Jean Arthus fut roi l'an 1435. Il fut accompagné à l'entrée des joustes de cet « an par les Jousteurs de Lille suivans qui soutinrent contre tous venans.

..... « Jean de Pontrewart, ... Pierre de Pontrewart..... »

Digitized by Google

Digitized by Google

1.

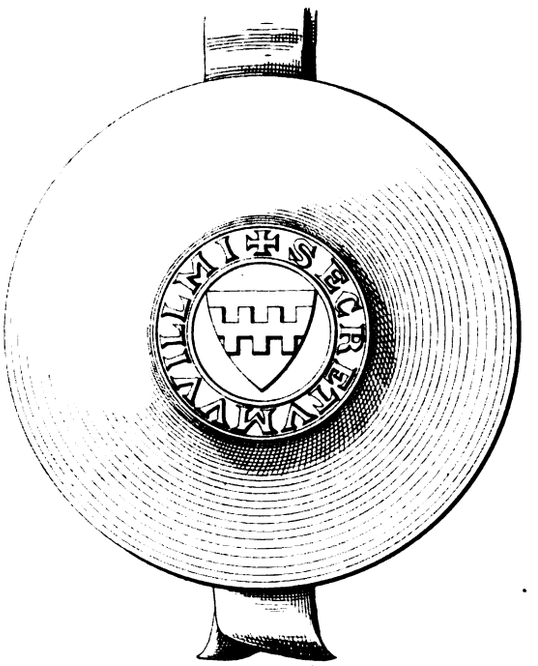

2.



Edw. Gaillard et Cie Lith.

SCEAU ET CONTRE-SCEAU DE GUILLAUME DE BÉTHUNE

Digitized by Google

Digitized by Google

1.

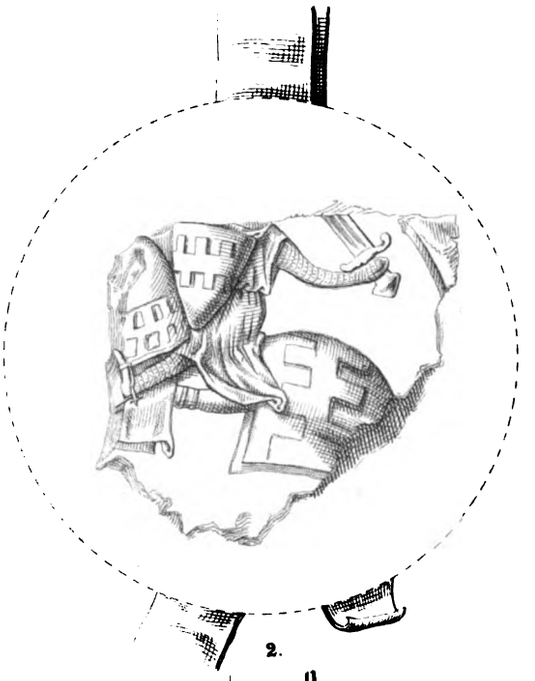

2.



Edw. Gaillard et Cie Lith

FRAGMENT D'UN SCEAU DE GUILLAUME DE BÉTHUNE, SCEAU D'ÉLISABETH DE PONT-ROHARD

Digitized by Google

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

SEIGNEURS & DAMES DE PONT-ROHARD

A. LA MAISON DE BÉTHUNE

ÉLISABETH [1]. — Comme nous l'avons dit plus haut, la première dame connue de Pont-Rohard est Elisabeth ou Isabelle, mariée, vers **1210**, à *Guillaume de Béthune*, IIIe du nom, seigneur de Locre, de Meulebeke, etc. Mort le **24** août **1245**.

Elle se retira vers **1245**, au couvent des Victorines qu'elle avait fondé, y mourut et y fut enterrée à côté de son époux, vers **1270**. Malbrancq (*De Morinis*) dit en **1258**.

Dans une charte de Jeanne, comtesse de Flandre, de l'année **1218**, le nom de Guillaume est cité avec celui de son frère Daniel.

[1] *Explication des sceaux.*

Planche VI. — N° 1. Guillaume de Béthune : † SIGILLVM VVILLERMI DE BETHVNIA.

Planche VI. — N° 2. Guillaume de Béthune (contre-sceau) : † sigillum SECRETVM WILLerMI.

Planche VII. — N° 2. Elisabeth de Pont-Rohard : † SIGILLVM ISABEL DE PONTROHART.

Ces sceaux sont attachés à une charte, conservée aux archives de l'évêché de Bruges, du mois de mars 1235, et portant :

« Lettres d'octroi de Guillaume de Béthune et d'Elisabeth de Pont-Rohard, « accordées à Walter de Beauforde pour vendre une partie de la dîme d'Uytkerke « au chapitre de Saint-Donatien à Bruges ».

Planche VII. — N° 1. Guillaume de Béthune : Fragment d'un sceau attaché à une charte de 1228 conservée aux archives générales du département du Nord à Lille, n° 488, et portant : « Guillaume et Elisabeth donnent aux religieuses de Ravensberghe, la troisième « partie de la dîme de Beûnes ».

Digitized by Google

Lors de l'expédition contre les hérétiques de Brême en **1233**, Guillaume et son frère Robert furent au nombre des chefs qui commandèrent et conduisirent six cents hommes de pied et trois cents chevaux flamands en Allemagne.

En **1235**, Guillaume fut envoyé avec quelques autres seigneurs, à Compiègne, au traité de mariage de Marie de Flandre avec Robert, comte d'Artois et frère de Saint Louis, roi de France[1].

Guillaume portait : *d'argent à la fasce bretessée et contre-bretessée de gueules.* — Voir planche XXI.

Elisabeth portait : *fascé d'argent et d'azur de six pièces à la bordure de gueules.* — Voir planche IV, n° 3.

En outre, d'après du Chesne, les armoiries de Guillaume avaient pour supports : *deux sauvages portant des massues abaissées.* Nous reviendrons sur ce seigneur qui fit beaucoup de belles choses.

GILLES DE BÉTHUNE[2]. — Gilles (Egidius) de Béthune, fils de Guillaume et d'Elisabeth, seigneur de Meulebeke, etc., se maria à *Isabelle de Berghes*, et mourut après **1247**, sans laisser d'enfants.

En **1244** (février), lors du traité entre Saint Louis et la comtesse Marguerite de Flandres, Gilles assista cette princesse comme garant.

Il portait : *d'argent à la fasce unie de gueules sommée d'un lion léopardé de sable.* — Voir planche XXI.

[1] DU CHESNE, « Histoire de la maison de Béthune », pages **246-251**.

[2] *Explication des sceaux.*

Planche VIII. — N° 1. Gilles de Béthune : † Sigillum **EGIDII DE BETVNIA DomiNuS DE MOLENBEKA**.

Planche VIII. — N° 2. Gilles de Béthune (contre-sceaux) : † Sigillum **SECRETVM EGIDII**.

Digitized by Google

1.



2.

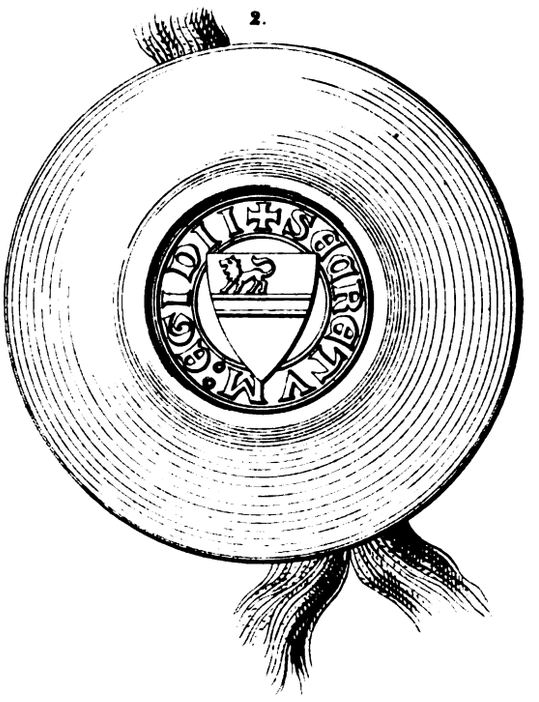

Edw. Gaillard et Cie Lith.

SCEAU ET CONTRE-SCEAU DE GILLES DE BÉTHUNE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



SCEAU D'ISABELLE DE BERGHES

Edw. Gailliard et Cie Lith

Digitized by Google

MAHAUT (MATHILDE) DE BÉTHUNE. — Mahaut de Béthune était sœur et héritière de Gilles de Béthune précité [1].

Elle se maria, en premières noces, à *Jean* I, châtelain de de Lille, seigneur de Phalempin, etc.; et en secondes noces, à *Robert de Wavrin* ou *Waurin*, sénéchal de Flandre. — Voir les armoiries, planche XXII.

Cette dame de Pont-Rohard avait fondé, aux Victorines, deux anniversaires dont l'un se célébrait le 5 avril et l'autre le 28 décembre. — Par le premier elle est appelée, « *Mathildis quondam Domicella Insulensis, et de Blaringhem* »; par le second, « *Mathildis Castellana Insulensis, domina de Ponterohardi et de Molembeka* »; et ailleurs, « *filia illustris viri VVillelmi de Bethuna domini de Ponterohardi* [2] ».

B. LES CHATELAINS DE LILLE

ROBERT. — Fils aîné de Jean I et de Mahaut. Mort sans enfants.

Son anniversaire se célébrait aux Victorines, le 10 mars: « *Anniversarium solemne nobilissimi viri Roberti Insulensis mili-* « *tis, D. de Ponterohardi et de Maugrei* [3] ».

Planche IX. — Isabelle de Berghes : † Sigillum YSABELE : DomiNA : DE MOLENBEKA.

Ces sceaux sont attachés à une charte de 1245, conservée aux archives de l'évêché de Bruges.

[1] *Guillaume de Béthune*, IVe du nom, marié à *Béatrix de Hébuterne*, étant venu à mourir avant son frère Gilles, en laissant un fils, *Guillaume* Ve qui épousa *Jeanne de Nesle*, dit *de Falvy*, la seigneurie de Pont-Rohard et les autres qui dépendaient de la succession de Gilles, passèrent à Mahaut, sa sœur, la représentation n'ayant pas lieu alors dans le pays de Flandre.

[2] FLORIS VANDER HAER. « Les chastelains de Lille, etc. », Lille, MDCXI, page 195.

[3] Martyrologe de l'abbaye.

Digitized by Google

ROGER. — Roger, 2e fils de Jean et frère de Robert qui précède, se maria d'abord à *Marie de .....*, et ensuite, à *Clémence*, fille de Hellin, seigneur *d'Armentières*.

Son anniversaire se célébrait aux Victorines, le 10 septembre.

Il fonda la chapelle du Ploich, et mourut avant 1292.[1]

Il portait : *d'argent à trois lions rampants de sable, deux en chef et un en pointe.* — Voir planche XXI.

GUILLAUME. — Troisième fils de Jean I et de Mahaut, prévôt de l'église collégiale de Saint-Pierre à Lille, seigneur du Ploich et depuis, châtelain de Lille.

Il fut enterré à l'abbaye de Looz.

JEAN II. — Neveu de Guillaume (fils de sa sœur Elisabeth) et son héritier, marié à *Isabeau de.....*

Il fonda un anniversaire aux Victorines où sa sœur était religieuse. Il eut un fils, nommé Jean.

Il portait : *de gueules, au chef d'or.* — Voir planche XXI.

— NOTA. En 1275 (juillet) fut passé un traité de mariage entre un Jean, châtelain de Lille, pour et au nom de son fils Thomassin, d'une part; et Jean de Ghistelles, pour Catherine sa fille, d'autre part; dans lequel traité une rente est assignée au profit de la dite Catherine, sur la terre de Pont-Rohard[2]. —

Jean II eut un petit-fils du nom de Thomas, mort en 1326. Alors, le Thomassin dont parle cet acte, serait-il fils de Jean III et de Mahaut, fille d'Arnould de Mortagne? — Toutefois, il n'est pas prouvé que Jean III fût seigneur de Pont-Rohard.

---

[1] J. DE SAINT GENOIS, « Monuments anciens », page 815.

[2] Archives générales du département du Nord, N° 488.

Digitized by Google

Digitized by Google

1.



2.



Edw. Gaillard et Cie Lith.

SCEAU ET CONTRE-SCEAU D'AÉLIS DE MOUCHY

Digitized by Google

Ici, la filiation des seigneurs de Pont-Rohard retombe dans une obscurité complète. A cette époque, ce territoire fut sans doute fréquemment remanié.

A défaut de titres ou de pièces authentiques, il est très-difficile d'établir les généalogies des familles anciennes; ce n'étaient pas toujours les enfants qui succédaient à leurs parents, mais quelquefois la succession passait à des neveux, comme nous l'avons vu déjà. Souvent aussi, des alliances de filles de seigneurs faisaient passer la seigneurie dans une autre branche masculine, et enfin des ventes ou cessions pouvaient aussi opérer des changements.

Philippe de l'Espinoi[1] dit « que la seigneurie de Pontrou-« waert est succédée, de ceux de Béthune par alliance aux châte-« lains de Lille, depuis elle escheut à ceux de Huchin et avec « l'alliance d'une fille de cette maison, elle succéda à ceux de « Quiret, qui possédèrent encore ladicte terre en l'an 1439, » etc.

Faute de preuves à l'appui, nous n'avons pu nous convaincre de la vérité des assertions de cet auteur.

Voici les noms que nous voyons apparaître sans pouvoir leur attribuer un rang chronologique bien exact:

ROBERT DE LILLE. — Sire de Pont-Rohard, nommé pour faire la prisée de terres données en partage à Robert de Flandre, (7 septembre 1318). Il est nommé aussi par Saint-Génois[2].

Le même signe comme témoin un acte le 25 novembre 1317.[3]

AÉLIS (Adélis ou Adelyse) DE MOUCHI[4]. — Dame de Pont-Rohard, vers 1332. — Voir les armoiries planche XXII.

[1] « Antiquitez de Flandre », page 137.
[2] « Monuments anciens », tome II, page 2.
[3] Archives générales du département du Nord, à Lille, N° 488.
[4] *Explication du sceau.*

Digitized by Google

BAUDOUIN, Seigneur de Helchin (?) et de Pont-Rohard, **1359**. Il épousa *Jeanne*, dame *d'Escaingcourt*.

HENRI DE QUIÉRET, dit BORT [2]. — Marié à *Jeanne de Huchin*. Il fait relief de son fief de Pont-Rohard en 1398 et 1399.

GUI (DE) QUIÉRET dit BORT. — « Commission de sergent de la « forêt de Boulogne délivrée à Jean Roussel, par Gui Quiéret, dit « Bort, seigneur de Huchin et de Pont-Rohart, sénéchal du Bou- « lonnais (1418)[1]. » Il fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt et avait épousé *Jeanne de Foix*. — Voir les armoiries, planche XXII.

Vraisemblablement, Jeanne de Huchin était fille de Baudouin, et Gui de Quiéret, ci-dessus, fils de Henri.[3]

Cependant quelles que soient les révolutions qu'ait subies la seigneurie de Pont-Rohard, elle ne semble pas être sortie de la famille de Béthune-Lille, car nous la voyons de nouveau, au commencement du XVe siècle, appartenant à un membre de cette maison, descendant en ligne directe de Guillaume et d'Elisabeth[4].

Planche X. — Ce sceau, en partie indéchiffrable, est celui d'Aélis (Adélis ou Adelyse) de Mouchi, dame *de Pont-Rohard*. — Elle se donne ce titre dans un acte de 1332, par lequel elle déclare se porter caution pour les enfants de Jeanne de Bretagne. Archives générales du Nord, à Lille, N° 6571; original.

[1] Bon nombre d'autres personnages nous apparaissent vers cette époque avec le titre de Pont-Rohard mais il n'est pas vraisemblable qu'ils aient été seigneurs. Entre autres, nous voyons :

Bonne de Wavrin, demoiselle de Huchin et de Pont-Rohard. — D'après l'inscription qui se trouvait sur une cloche de l'église de Haringhe, 1433. — Voir les armoiries, planche XXII.

— Lors de l'envahissement de la Flandre par les Anglais (Philippe le Bon s'étant séparé de cette nation pour faire la paix avec la France en 1436) certain Walérand de Heuchin capitaine d'une troupe de trois mille Casselois, Dunkerquois, habitants de Bergues et de Bourbourg, marcha contre l'ennemi. Sans doute ce Walérand était parent très-rapproché de cette Bonne de Wavrin. —

[2] « Archives générales du royaume », à Bruxelles. — Voir page 68.

[3] « Archives générales du royaume ».

[4] Tous ces noms sont pris dans les reliefs des fiefs qui existent encore aux archives générales du royaume, et ailleurs.

Digitized by Google

ROBERT DE BÉTHUNE. — Vicomte de Meaux, seigneur de Vendeuil. Il fut capitaine d'Aire et servit en Guyenne contre les Anglais, auxquels il prit plusieurs places.

Il épousa : 1° *Jeanne de Chastillon-Porcean;* 2° *Jeanne de Barbançon,* morte sans enfants; 3° *Isabelle de Ghistelles* [1].

Il mourut vers 1408.

JACQUELINE DE BÉTHUNE. — Fille de Robert et d'Isabelle de Ghistelles, sa troisième femme, épousa le 13 novembre 1413, *Raoul d'Ailly,* XVIIe vidame d'Amiens, baron de Péquigny et de Raineval, seigneur de Varennes, etc.

JACQUELINE D'AILLY. — Fille de Raoul, dame d'Ingelmunster, Vive-Saint-Eloy, etc.; se maria, le 24 novembre 1433, à *Jean de Bourgogne,* comte d'Etampes, qui devint comte de Nevers et de Rethel, après la mort de son frère Charles. — Voir les armoiries, planche XXI.

Jean était né à Clameci, le 25 octobre 1415; il mourut à Nevers le 25 septembre 1491.[2]

C. LA MAISON DE CLÈVES

ISABEAU (Elisabeth) DE BOURGOGNE. — Fille de Jean, qui précède, se maria, le 22 avril 1451 (le 27 mars 1455, selon d'autres), à *Jean* I, dit « le Belliqueux, » duc *de Clèves,* né le 16 janvier 1419. — Voir les armoiries, planche XXII.

Elle mourut le 21 juin 1483.

[1] Après la mort de son époux elle prit les titres de dame, vicomtesse de Meaux, etc. — Voir aux annexes, Litt[e] L.

[2] « L'art de vérifier les dates », Paris, 1818, tome XI.

Digitized by Google

PHILIPPE DE CLÈVES. — 5e fils de Jean-le-Belliqueux, né le 1 janvier 1467; successivement évêque d'Amiens, de Nevers, et d'Autun. Il vendit Rousbrugge à Engilbert de Clèves, son frère.

ENGILBERT DE CLÈVES. — 3e fils de Jean-le-Belliqueux, né le 26 septembre 1462, comte d'Auxerre, de Nevers, d'Etampes et de Rethel. Il épousa le 23 février 1489 *Charlotte*, fille de Jean II *de Bourbon*.

Il mourut le 21 novembre 1506.

CHARLES DE CLÈVES. — Fils aîné d'Engilbert et de Charlotte, comte de Rethel, par son mariage contracté le 25 janvier 1505 avec *Marie d'Albret*.

Il mourut le 27 août 1521.

FRANCOIS I DE CLÈVES. — Premier duc de Nevers, fils de Charles, né le 2 septembre 1516.

Il se maria, le 19 janvier 1539, à *Marguerite de Bourbon*, fille de Charles de Bourbon, duc de Vendome.

Il mourut le 13 février 1562.

FRANCOIS II DE CLÈVES. — Fils aîné du précédent, né le 31 juillet 1540.

Il mourut, sans enfants, le 10 janvier 1563.

JACQUES DE CLÈVES. — Né le 1 octobre 1544, frère et successeur de François II, marquis d'Isle et sire d'Orval, ne lui survécut que jusqu'au 6 septembre 1564. Il mourut sans laisser de postérité de sa femme, *Diane de la Marck*.

HENRIETTE DE CLÈVES. — Sœur aînée de Jacques, mariée, le

Digitized by Google

4 mars 1563, à *Louis de Gonzague* [1], fils de Frédéric II, duc de Mantoue, pair de France.

En 1578 (le 8 et 9 juin), ces seigneurs vendirent leurs terres d'Ingelmunster et de Pont-Rohard, pour la somme de 400,000 florins, à Gaspard de Schomberg, qui suit.

GASPARD DE SCHOMBERG. — Comte de Nanteuil, fils de Wolfgang. Il servit pendant les guerres des huguenots en qualité de colonel des reîtres. Le roi Charles IX qui l'engagea à demeurer en France, lui donna commission le 5 février 1569, de lever 2000 reîtres; lui accorda des lettres de neutralité en 1570; le pourvut du gouvernement de Haute et Basse Marches; le fit intendant des finances et conseiller d'État par brevet du 5 décembre 1573. Il fut confirmé dans toutes ces charges et dignités, par Henri III et Henri IV.

Il mourut le 17 mars 1599.

Vers 1585, il avait revendu la seigneurie de Pont-Rohard, à Othon de Plotho, qui suit :

L'autorisation de faire cette vente, lui avait été accordée par octroi donné à Tournai, le 5 décembre 1583 [2].

D. LA FAMILLE DE PLOTHO

La maison de Plotho était originaire de la Saxe. Elle portait: *écartelé; au premier et au quatrième d'argent à une fleur de lis de gueules; au deuxième et au troisième, de gueules au maure de carnation, couronné d'or, vêtu de sinople; et sur le tout, d'azur à la tête de cerf au naturel, mouchetée d'argent.*

[1] Vieux style. — Voir, touchant ce seigneur, Annexe Litt. B
[2] Voir aux Annexes, Litt. A.

Digitized by Google

COURONNE *à cinq fleurons.*

SUPPORTS : *deux lions d'or contournés, armés et lampassés de gueules, tenant chacun une bannière armoriée d'azur à la tête de cerf mouchetée d'argent.*

HEAUME : *d'argent, grillé et sommé d'une couronne d'or.*

CIMIER : *une fleur de lys de gueules posée entre deux maures de carnation, couronnés d'or et vêtus sinople* [1].

OTHON DE PLOTHO. — Chevalier allemand de Saxe, colonel d'un régiment de cavalerie allemande au service d'Espagne; releva les terres d'Ingelmunster et de Rousbrugge le 6 décembre 1593.

Il donna ces biens en 1594 à son neveu Gaspard de Plotho en avancement de son mariage.

Othon mourut le 25 avril 1603.

GASPARD DE PLOTHO. — Il releva la seigneurie de Rousbrugge en 1603, et mourut en 1611, sans avoir été marié.

WOLFGANG DE PLOTHO. — Fut crée baron du Saint Empire romain, avec le titre de baron d'Ingelmunster pour lui et ses descendants, par diplôme de Ferdinand III, donné à Vienne le 13 septembre 1643.

DAUPHIN DE PLOTHO. — Baron du Saint Empire romain, colonel d'un régiment haut-allemand, membre du conseil de guerre de l'empereur.

Il se maria, le 12 septembre 1662, à *Marie-Florence de Thiennes de Rumbeke*, et mourut à Courtrai le 5 juin 1697.

[1] Voir planches II et XXII.

Digitized by Google

GEBHARD DE PLOTHO. — Deuxième fils de Dauphin, né le 30 octobre 1674, baron de Saint Empire. Il fut lieutenant aux gardes wallonnes en 1703, capitaine le 1 juin 1705 [1], et se maria, le 7 novembre 1712, à *Marie-Isabelle van Cauteren*, baronne de Meerbeke et de Wedergraet.

Il mourut le 10 août 1755 et fut inhumé dans l'église d'Ingelmunster, au chœur.

Voici son épitaphe, maintenant disparue :

D. O. M.
CY GIST
TRÈS NOBLE, HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR
FRANÇOIS GEBHARD BARON DE PLOTHO ET DU S. EMP. ROM.
ET D'INGELMUNSTER, COLONEL ET CAPITAINE
A LA CRÉATION DES GARDES WALLONNES AU SERVICE DE S. M. C.
PHILIPPE V ROY D'ESPAGNE ET DES INDES.
BARON DE LA TERRE ET DU PAIS D'INGELMUNSTER,
ROOSEBEKE, VIVE S. ELOY, VIVE S. BAVON, WIELSBEKE,
WAEREGHEM, TIEGHEM, ETC. SEIGNEUR DE RYCQUAERT,
SCHUERE, ROUSBRUGGE, BORBORGH, BERGELINES, WULPSWINCKEL, GRYSPEERSCHE,
HEMELGHEMSCHE, VYFHAINSCHE, TERMONDE, HORGERBAUWEDE,
BUYDENBROUCK, ETC.
DÉCÉDÉ AGÉ DE 86 ANS, LE 10 AOUT MDCCLV
ET TRÈS NOBLE HAUTE ET PUISSANTE DAME
MARIE GASPARINE VAN CAUTEREN, SA COMPAGNE
BARONNE DE LA TERRE ET PAIS DE WEDERGRAET, DE NEYGHEM
DENDERWINDICQUE, POLLAERE, APPELTERE, EYGHEM, DAME DE MEERBEKE,
BAS OWACLE, SALLARDINGHEN, PARANCE, ET OOSTERHUYS ETC. ETC.
HÉRITIÈRE DE SA MAISON
LAQUELLE DÉCÉDA AGÉE DE ... ANS LE 18 DU MOIS DE 7bre MDCCIV.
R. I. P.

THÉODORE-JOSEPH DE PLOTHO. — Fils de Gebhard, né à Ingelmunster le 2 novembre 1719.

[1] Le Colonel Guillaume. « *Histoire des Gardes Wallonnes* », Bruxelles, 1858, p. 387.

Digitized by Google

Il épousa en 1754, (contrat du 25 mai), *Marie-Gabrielle d'Assignies d'Oisy*, qui mourut à Paris en 1776.

Il décéda en 1767.

CHARLES DE PLOTHO. — Fils de Théodore, né le 13 février 1757; reçu en septembre 1773, chevau-léger de la garde ordinaire du roi de France, après avoir fait ses preuves devant les généalogistes des ordres; depuis, chevalier de Saint Louis.

Il mourut le 15 juin 1825 [1].

Le titre de seigneur de Rousbrugge déjà purement nominatif, disparut avec lui.

Charles de Plotho, baron d'Ingelmunster, institua, par testament passé devant notaire à Paris, le 26 mai 1825, M. Charles-Albéric Descantons de Montblanc, son légataire universel.

Ferdinand-Maximilien-Auguste, frère de Charles, fit de même par testament du 18 août 1827.

Tous deux avaient successivement imposé à leur légataire l'obligation de solliciter la faculté de relever leur titre de baron d'Ingelmunster.

JUSTICE ET ADMINISTRATION FÉODALES, DROITS FÉODAUX, RELIEFS DES FIEFS

Le régime féodal recevait à Rousbrugge l'application la plus large et la plus étendue. Les droits et priviléges de ses anciens maîtres étaient fort nombreux.

Il existe dans les divers dépôts d'archives que nous avons visités, beaucoup de documents qui nous font connaître tout au

[1] « Annuaire de la noblesse de Belgique », année 1847, page 290.

Digitized by Google

long les pouvoirs attachés au titre des nobles hommes, seigneurs de Pont-Rohard.

Voici entre autres choses ce que nous apprennent ces pièces :

La seigneurie de Rousbrugge était tenue en fief du prince empereur romain, comte de Flandre.

Le seigneur de Rousbrugge avait pouvoir de nommer un bailli et de rendre justice foncière, conjointement avec les hommes de fief de la seigneurie. Dans le principe, la justice était haute, moyenne et basse, c'est à dire la justice *avec le glaive et la roue*, celle *avec le poteau et l'épieu*, celle *avec la potence et la corde*, etc. — Le lieu d'exécution se trouvait au hameau *de Waeyenburg*. — Lorsqu'au commencement du XVIe siècle, la justice des seigneurs se modifia et devint plus restreinte, ce fut le tribunal de Furnes (*de Suydtvierschaere*), qui connut des crimes et délits commis dans toute l'étendue de la châtellenie.

Presque tous les habitants du bourg tenaient leurs maisons en emphytéose de la cour seigneuriale, à charge par les preneurs de reconnaître et payer certaines redevances annuelles, consistant en vivres, poulets, paille, avoine, fromages, *gants*, etc.[1]

Le seigneur avait le droit (héréditaire) de placer au couvent des Victorines, une fille à son choix.

Il possédait le droit exclusif de chasse et de pêche dans toute l'étendue de la seigneurie.

LISTE DES TERRES, FIEFS, ETC. APPARTENANT A LA SEIGNEURIE DE PONT-ROHARD, D'APRÈS UN DOCUMENT INTITULÉ : « Registre « van de goederen van Roudtsbrugghe ende toebehoorten van « den jaere XVe LXXI. Ende een Registre vande achterleenen

[1] Voir aux annexes, Litt^e^ B.

Digitized by Google

« ghehouden vanden voorseyden hove ende Wal van Roudts-
« brugghe ghemaeckt ten zelven jaere [1]. »

1° Terres à Rousbrugge, directement attachées à la seigneurie (*hoflanden*) :

	GEMETEN,	LYNEN,	ROEDEN [2].
« De cheynsen.	2	2	94 1/2
« 'T Schuttershof.	»	1	45
« De marct.	»	»	76
« De mote met het Nederhof.	2	»	85
« De meersschen metten hooghen chyngele.	12	2	4
« De westersten hoochbilck.	4	2	18
« De middenbilck, zonder de Meulenwal.	7	1	30
« Inde den oostersten bilck, wesende zaylant.	3	1	30
« 't Samen.	34	»	82 1/2
« Daertoe ghevoucht den grondt daer « het huus van Joncheer ..... Symons up staet « wesende leen eertyts uutghegheven van « 't voorseyde foncier, groot	»	»	75
	« 34	1	57 1/2 »

2° Prestations annuelles pour baux emphytéotiques [3], avec les noms de ceux qui les payèrent en 1571 :

		LIV.	SOLS.	DENIERS.
Philippe du Croock, pour	1 mesure, 2 verges.	3	»	»
Symphorien de Ghistelles,	» 5 1/2	»	11	3
Veuve et enfants de Jérome Vander Linde,	» 29	3	12	6
Guillebert Everaert,	» 15 1/2	»	38	2

[1] Ce registre appartient à M. l'abbé Vande Putte.

[2] 100 verges (*roeden*) faisaient une *lyne*; il fallait 3 *lynnen* pour une mesure (*gemet*).

[3] Dans le principe, cette prestation était calculée à raison de 2 escalins, 6 deniers parisis, par verge de terre, mais, dans la suite, ce taux fut abandonné.

Digitized by Google

Jean Vander Langaege,	»	25	(2 esc. 6 den. par verge.)		
Pierre Looten,	»	9	»	18	»
Jean Ringot,	»	13½	»	33	9
Gontier de la Rue,	»	36	4	10	»
Rémy Vander Langaege,	»	32½	4	1	3
Michel Vander Langaege,	»	21	2	2	»
Ve Chrétien Makeblide,	»	42½	4	11	4
Jean Loon, (*gareel makere*).	»	15½	»	30	»
Jean Mestach,	»	20	2	10	»
Jean de Beer,	»	18	2	6	3
Michel de Pape,	»	20½	2	11	3
Veuve Michel Pul,	»	14½	»	30	»
Guillaume Mormentyn,	» »	37½ 48	4	9	4
Veuve Ivo Platteel,	» »	29 ¼	»	57	4
Claes (Nicolas.) Bustaert,	»	40	»	32	»

Puis venaient les terres qui payaient des rentes en nature (*graen. renten*), chapons, etc.

3° Communes où se trouvaient des terres relevant de la seigneurie de Rousbrugge :

Alveringhem.	Oostcappel.
Bambeke.	Oostduynkerke.
Houtkerke.	Oudenbourg (au Franc).
Beveren.	Pervyse.
Bergues.	(Stuvekenskerke.)
Breedene (au Franc-de-Bruges).	Poperinghe.
Broukerke.	Proven.
Bourbourg (en ville).	Quaedypre.
Bollezeele (district de Cassel).	Ramscappelle.
Caeskerke.	Reninghe.
Crombeke (Oostwynlandt).	Rubrouck.
Haringhe.	Stavele.

Digitized by Google

Herzeele.
Hondschoote.
Killem.
Lampernisse.
Leysele.
Loo.
Looberghe.
Merkeghem.
Millam.
St Nicolas (Furnes).
Westcappelle.
Westvleteren (Oostwynlant).
Wormhout.
Wulpen.
Zermezeele.
Zuutpeene.

En 1529, la seigneurie de Pont-Rohard fut prisée et évaluée. Il s'agissait alors de la rançon de François I, qui avait été fait prisonnier à Pavie. Cette évaluation monta à 1841 livres, 14 sols parisis[1], bien-entendu, pour les *revenus*.

Les *reliefs de fiefs* étaient des actes publics. *Relever son fief* signifiait faire foi et hommage, à chaque mutation de fief par succession, donation, vente, etc. A chaque changement de seigneur, le *vassal* était obligé de relever son fief. La forme de cet acte était déterminée par les *Libri Feudorum*.

Aux archives générales du royaume se trouvent beaucoup de documents de ce genre[2].

En voici un de 1399, portant relief par *Henri Quiret*, dit *Boort*, chevalier, époux de Jeanne de Huchin, dame de Pont-Rohard :

[1] Voir aux annexes, Litt^{e} C.

[2] Archives générales. — A. 1398. Acte de relief du fief de Pont-Rouard, par Henri de Quiret, chevalier.

Cartons de la chambre des comptes, actes de reliefs et dénombrements de fiefs. (Procès-verbal de Lille, 1770, t. 3, page 132.)

B. XVe siècle. Mémoire du comte d'Etampes pour unir à son fief de Pont-Rouart cinq autres fiefs à tenir en un seul de la cour féodale de Furnes. (Original.)

Trésorerie des chartes de la chambre des comptes de Flandre. (Renvoi fait par l'Autriche en 1862.) *Layette*, FURNES, etc., N° 36.

Digitized by Google

« C'est le rapport que Henri Quieret, dit Boort, chevalier, seigneur « de Tours en Vimeu, fay comme bail, mary et espous de Jehanne de « Heuchin, dame dudict lieu de Tours et heritiere du Pont-Rewart et « des appertenances, a tres hault et puissant prinche mon tres redoubte « seigneur, monseigneur le duc de Bourgogne, conte de Flandres, et ma « tres redoubte dame, madame la duchesse de Bourgogne, s'espeuse, « comme heritiere du païs de Flandres, des fiefz que je tieng de luy « descendant de sa court de Furnes. Et primes, d'un lieu appele la court « de Pont-Rewart a tout cent hommages et services ad ce appertenans, « avec IIII^c et LXVI heus d'avaine par an. Item LVIII rasieres de bled « par an. Item XXXII mesures de breuk gissant a Bevere. Item XIIII « mesures de terre gissant empres et entour la dite court, tant en terrez « ahanablez comme en pres, et avec une disme qui est appelle le grant « disme, qui vault par an XX librez parisis ou environ. Item XXXVIIII « mesures de annoys ou environ, appertenans au dit fief a foy et hom- « mage et ad plain relief. Item, un aultre hommage deux vierscares « appellé Zwinland, et les appertenances, haulte justice, moyenne et « basse appertenans aux dictes vierscarez, et XXII librez parisis par « an en rentes, avec une petite dismete au pris de LX solz parisis par « an, pau plus, pau moins, le dit fief estans a feute et hommage et a « I plain relief. Item, un aultre hommage appele les briefs de Locres, « estans a foy et hommage et a plain relief. Item un aultre hommage « contenant LXXXXVII heus d'avaine ou environ par an, et une pescherie « en la riviere à Pont-Rewart, depuis IIII Mars jusques a le saint Remy, « ycellui fief estant a foy et hommage et a ung plain relief. Item I aultre « hommage ou il y a un bien appelle Montifaut, ad ce appertenant XLV « mesures de terre ou environ gissant audict lieu et environ estant a foy « et a feute et a un plain relief. Item encore I fief contenant XXI mesures « de breuk ou environ gissant a Bevere estans a foy et a feute et a « I plain relief. Item I fief gissant en la paroisse de Lampernisse conte- « nant XXX poisis de frommages de Brabant par an, ad ce appertenant « I plain relief et a foy et feute. Item encore d'un hommage contenant « IX mesures de terre ou environ gissant en la paroisse de Vinchem, « a tout VI hommages a ce appertenans, tenu en foy et en feute et ad

Digitized by Google

« plain relief, les quelz fiefz dessus declairiez et chascun en soy, je « Henry dessus nomme, au nom que dessus, je adveue a tenir de mon « tres redoubte seigneur et madame devant dis et de leur dicte court de « Furnes, et a telz reliefs a le mort, comme il est accoustume. En tes- « moing de ce, je ay cest rapport scelle de mon propre scel. Faict et es- « cript a Montscel le premier jour d'aoust lan MCCCIIII^xx dix neuf[1]. »

[1] Archives générales du Royaume. Cartons de la chambre des comptes.

Digitized by Google

Digitized by Google

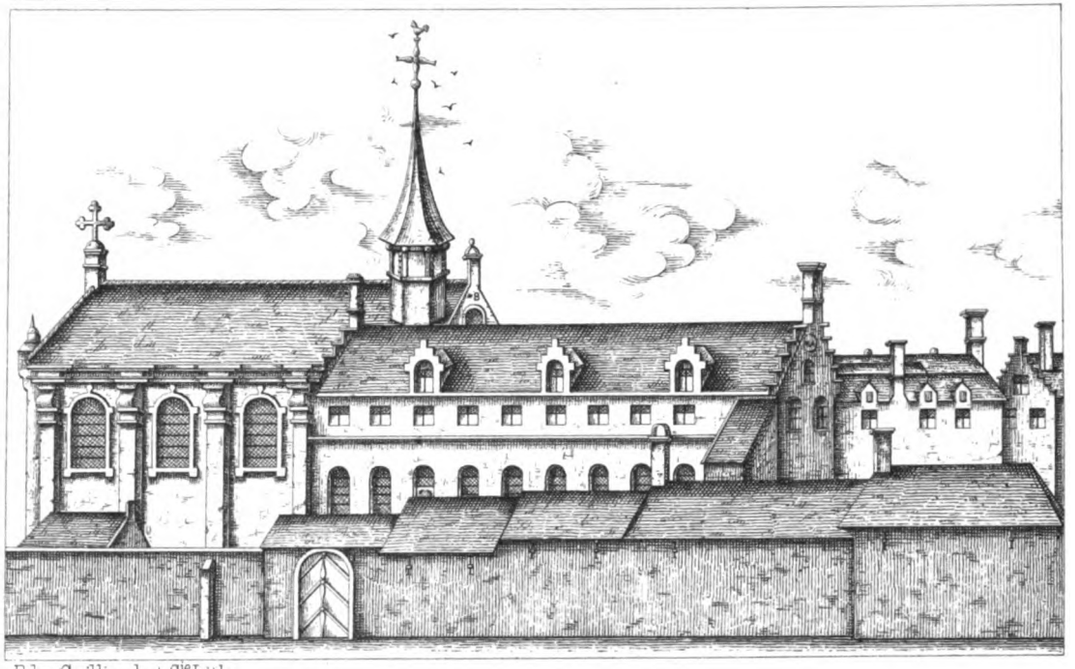

Edw. Gailliard et Cie Lith.

L'ABBAYE DES VICTORINES, D'APRÈS LA « FLANDRIA ILLUSTRATA » DE SANDERUS

Digitized by Google

L'ABBAYE DES VICTORINES[1]

LES VICTORINES, A ROUSBRUGGE. — LES DAMES DE ROUSBRUGGE, A YPRES

LES VICTORINES, A ROUSBRUGGE

Plusieurs chroniqueurs ont parlé de l'abbaye de Rousbrugge, mais tous ne sont pas d'accord sur la date de la fondation de cet établissement.

Meyer, désigne l'année 1275, mais c'est là une erreur manifeste qui ne doit plus être relevée.

Sanderus, qui vint après Meyer, se fondant sur les données de l'obituaire de l'abbaye [2], parle de 1230; d'autres de 1232.

Néanmoins, tous sont unanimes à attribuer cette fondation à Guillaume de Béthune. Comme nous l'avons vu, ce seigneur était allié à la famille de Pont-Rohard, par son mariage avec Elisabeth, héritière de cette maison.

[1] Ce chapitre a été publié en partie par nous. — Bruges, Edw. Gailliard et Cie, 1866.

[2] Voir aux annexes quelques extraits de cet obituaire. Littera G, V.

Digitized by Google

Voici ce que dit P. Heinderyex [1] :

« Daer woonde ten jare 1232 op het casteel van Rousbrugghe een « rijcken en machtigen ridder, genoemt Willem van Bethune, heere van « Meulebeecke, wiens familie naest die van den grave de voornaemste « van geheel Vlaenderen was; dese had tot geselnede Elisabeth, vrauwe « ende erfgename van Rousbrugghe, en hadt alsoo groote goederen daer « ontrent becommen. Dese Elisabeth was eene godvruchtige vrauwe : « sy was in belofte eene cappelle te doen maecken ter eeren van Onse « Lieve Vrauwe, in haren bosch gelegen neffens Rousbrugghe, jegens « de riviere den Ysere. Elisabeth dede daertoe vellen eenige boomen, « ende alsoo de byl in eenen der selver boomen geslegen wiert, liep veel « bloedt uut den cap : soo dat de wercklieden door verbaestheyt ophiel- « den van voorder te cappen, tot dat Elisabeth met haren man toe qua- « men, die dat vreemt wonder sagen : niet wetende wat het wilde « bedieden, zijn sy daerop te rade gegaen by den proosten van Eversam, « Loo, ende den abten van ten Duynen ende Bergen; daer naer oock « by Petrus, bisschop van Theruanen. Men vint niet op wat maniere sy « dese noyt gehoorde geschiedenisse uutgeleyt hebben; alhoewel men « 't selve uut het gone datter gevolcht is can bermercken, te weten: dat « Godt ende de heilige Maget Maria van haer meer souden begeert heb- « ben als een cappelleken, namentlick een vrauwen-clooster; twelcke seer « wel was naer der genegentheyt van Elisabeth. Want sy leefde in het « hof tusschen de hovelingen seer devotelick, ende was der heylige « Maget seer toegedaen : daerom sy besloot aldaer een clooster van non- « nen te stichten, daer toe haer man oock seer genegen was. Sy hebben « gesamentlick, ten jare 1232, het klooster doen stichten neffens Rous- « brugghe, op de prochie van Beveren, jegens den Ysere. Sy hebben het « ook begifticht met goederen tot onderhoudt van de religieusen; ende « hun beradende wat wrauwen-order dat sy daer souden stellen, hebben « ze eyndelinge besloten er in te stellen uut 't order van St. Augustijnus, « etc. »

[1] « Jaerboecken van Veurne en Veurnambacht, uitgegeven door Edmond Ronse. » — Furnes; 1853-1854, tome I, page 130.

Digitized by Google

Digitized by Google

1.



SCEAU DE L'ABBAYE DES VICTORINES

(ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DU NORD)

2.



ARMOIRIES DE L'ABBAYE,
D'APRÈS SANDERUS

3.



CATHERINE DE VADIS, ABBESSE

(ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DU NORD)

4.

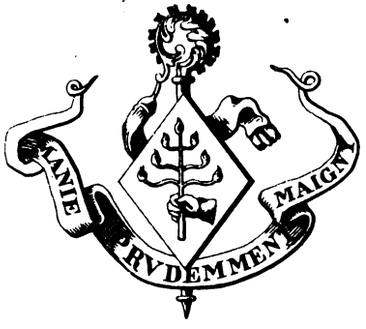

ARMOIRIES DE MARGUERITE DE MAIGNY,
D'APRÈS SANDERUS

Edw. Gailliard et Cie Lith.

Digitized by Google

Traduction. En l'an **1232**, demeurait au château de Rousbrugge, un riche et puissant chevalier, nommé Guillaume de Béthune, seigneur de Meulebeke, dont la famille, après celle du comte, était la première de toute la Flandre. Il avait pour compagne, Elisabeth, dame et héritière de Rousbrugge, et c'est par elle qu'il s'était procuré les grands biens situés dans les environs. Cette Elisabeth était une femme très-pieuse; elle avait fait vœu d'élever en l'honneur de Notre-Dame une chapelle dans un de ses bois situé à Rousbrugge, près de l'Yser. A cet effet elle voulut faire abattre quelques arbres, mais, au premier coup de hache, le sang coula en abondance du tronc qui avait été frappé. Aussitôt, les ouvriers suspendirent leurs travaux en attendant l'arrivée d'Elisabeth et de son mari qui vinrent voir ce prodige. Ne sachant qu'en penser, ceux-ci allèrent consulter les prévôts d'Eversam et de Loo, et les abbés des Dunes et de Bergues, ainsi que Pierre, évêque de Thérouanne. On ignore quelle explication ils donnèrent de cette étrange histoire, quoique la suite semble nous apprendre quelque chose à cet égard, savoir : que Dieu et la Sainte Vierge Marie, désiraient d'elle (Elisabeth), quelque chose de mieux qu'une petite chapelle, par exemple, un couvent de femmes; ce qui plut beaucoup à Elisabeth, car elle vivait à la cour et parmi les courtisans d'une manière très-dévôte et aimait beaucoup le culte de la Sainte Vierge. Ainsi elle résolut de faire construire en cet endroit un couvent de religieuses, ce qui était aussi selon le goût de son mari. Vers l'an **1232**, ils élevèrent ensemble l'abbaye située à Rousbrugge sur le bords de l'Yser (paroisse de Beveren). Ils l'ont aussi dotée de biens pour l'entretien des religieuses et, se consultant au sujet de l'ordre religieux qu'il s'agissait d'y mettre, ils résolurent d'y faire entrer l'ordre de Saint Augustin, etc.

Digitized by Google

Ce n'est là qu'une légende que nous citons simplement pour sa naïveté, car nous savons à quoi nous en tenir sur les origines miraculeuses de la plupart des édifices du moyen-âge. Pour tout ceci, du reste, Heinderycx est le copiste de Malbrancq (« De Morinis », tome III.) qui n'affirme aucun de ces faits.

M. l'abbé Vande Putte, d'après Sanderus, dit dans son « *Histoire du diocèse de Bruges,* » que ce fut un prêtre de Bergues, nommé Nicolas, qui décida Guillaume et Elisabeth à construire ce monastère vers 1230. La chronique citée plus loin, appelle ce prêtre de Bergues, *Nicolas Sexten.*

Quoi qu'il en soit, il est parfaitement avéré aujourd'hui, que l'abbaye en question fut fondée par Guillaume de Béthune et sa dame; l'époque la plus probable de cette fondation est 1225-1230.

Pour le reste, rien ne nous empêche de croire à une promesse ou un vœu, comme principale cause de la détermination prise par ces seigneurs.

Quelques religieuses de l'ordre réformé de Saint Augustin, venues de l'abbaye de Prémy et nommées Victorines, furent établies dans ce cloître. De là vient le nom d'Abbaye de Saint-Victor qui, quoique inexact, lui est toujours resté. Nous disons inexact, car Saint Victor ne créa aucun ordre et du reste, dès les commencements de l'abbaye de Rousbrugge, on lui donna ou elle prit le nom de *Nova Plantatio Monialium Beatæ Mariæ Virginis;* c'est-à-dire nouvelle pépinière de nonnes de la bienheureuse Vierge Marie. Quelquefois aussi, on se contentait de dire simplement, la *Nouvelle Plante* [1].

A la rigueur, cette appellation *Abbaye de Saint-Victor* ou *des Victorines*, n'a rien d'extraordinaire. Il y avait à Marseille,

[1] Voir plus loin, la note concernant Cornil Cotron, receveur de l'abbaye.

Digitized by Google

un monastère de ce nom, fondé par Cassien en 410 et assis sur les grottes où quelques amis de Saint Victor avaient recueilli ses restes.

Bergues aussi avait son abbaye de Saint-Victor, nommée quelquefois *Nouveau Cloître* et fondée en 1227, dans la terre de Spycker, par Guillaume, seigneur de ce lieu.

Le sceau de l'abbaye de Rousbrugge portait pour inscription : *Sigillum* PLANTASION. BEATE MARIE [1].

La communauté adopta pour armoiries, une Vierge portant l'enfant Jésus sur ses genoux, avec cette légende : *Quasi plantatio rosæ in Hierico.*

Dans les premières années, le nombre des religieuses resta stationnaire, mais dès qu'Elisabeth eût quitté le monde, pour se retirer au couvent, dès que la règle commença à se relâcher un peu de sa sévérité primitive par suite du contact des gens de cour, tout changea de face, et bientôt le personnel s'accrut ainsi que les richesses et les biens.

Parmi les nombreux bienfaiteurs qui contribuèrent à la prospérité de l'abbaye, on trouve les personnages les plus distingués de ces temps. Le nombre en étant trop grand, nous en citerons seulement quelques-uns :

Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre, qui affranchit l'abbaye de toutes tailles et impositions.

Marguerite, sœur de Jeanne, aussi comtesse de Flandre.

Gui de Dampierre, comte de Flandre, qui fit un legs à l'abbaye, par son testament du 15 avril 1298 [2].

Robert de Béthune.

[1] Voir, planche XII, n° 1.

[2] Archives générales du département du Nord, n° 488.

Digitized by Google

Blanche, mère de Saint Louis, roi de France, qui donna 50 livres pour achever l'église.

Pierre et Henri, évêques de la Morinie.

Gilles (Egidius) fils de Guillaume de Béthune.

Mathilde, châtelaine de Lille, dame de Pont-Rohard et Jeanne de Nivelles, sa sœur.

La famille de Quiéret.

Robert de Wavrin sénéchal de Flandre.

Les familles de Béthune, Bailleul, Bampoele, Haveskerke, Loo, Varssenaere, Dixmude, Hondschoote, Ghistelles, etc.

En outre, beaucoup de demoiselles des premières maisons de Flandre y prirent le voile, entre autres :

Elisabeth de Molembeke.

Elisabeth de Tannay.

Marie, fille du sénéchal de Flandre.

Béatrix de Lens[1].

Jeanne et Marie de Saint-Omer.

Marie Belle, fille de Lambert.

Baudouine de Hondschoote.

Marguerite de Scot.

Béatrix de Bampoele.

Elisabeth de Locre.

Agnès de Joigny.

Marie Paeldynck, fille de Michel Paeldynck, grand bailli de la ville et châtellenie de Bergues. (1428-1431).[2]

Béatrix de Croix.

[1] Lens porte : *écartelé d'or et de sable.* Voir planche XXII.

[2] Paeldynck : *parti de gueules et de sinople, à l'aigle éployé d'or, sur le tout.* (Voir planche XXII.) (L. LEBLOND, « Quartiers généalogiques ».) — Les armoiries des familles Paeldynck et Lens pendaient dans la chapelle de Rousbrugge, avant 1793.

Digitized by Google

Marie de Wavrin.

En 1516, l'abbaye reçut comme pensionnaire un membre de l'illustre famille des Stuarts, Victoria Stuart, qui quitta le couvent en 1521.

Aux archives générales du royaume (chambre des comptes, n° 250), parmi les papiers restitués par la France en exécution de l'art. 38 de la convention du 16 mai 1769, se trouvent, entre autres documents, plusieurs *états généraux du temporel de l'Abbaye de Rousbrugge,* qui constatent l'origine, l'étendue et la valeur des biens avec les noms des donateurs.

La *chronique* de cet établissement, est très-intéressante au point de vue de l'histoire générale de la commune de Rousbrugge-Haringhe et de quelques autres. Elle fut écrite par une religieuse en 1783. Nous devons à l'obligeance de MM. Vande Putte et De Bertrand d'en avoir pu extraire les particularités suivantes[1] :

« 1235 (mars). — La première et la plus ancienne donation dont « l'original se garde en ce monastère, était de Monsieur Baudouin, seig- « neur de Haveskerke, conçue en ces termes, traduits du latin :

« « ..... A tous les fidèles chrétiens a qui ces présentes viendront « « en connaissance, Bauduin de Haveskercke, salut dans le Seigneur. « « Qu'il vous soit tous connu que nous Bauduin de Haveskercke sus- « « nommé, chevalier, ai donné et concédé en pure et perpétuelle aumône « « à l'abbaye et religieuses de la Nouvelle Plante proche le pont Rouard, « « dix escalins par an sur ma dîme *Oost over den dam*, dans la paroisse « « de Beveren, que je tiens du seigneur Willaume de Pont-Rouard et

[1] Il existe plusieurs copies de cette chronique; M. de Bertrand de Dunkerque en possédait une plus ancienne que celle de M. l'abbé Vande Putte, mais moins complète, accompagnée de cartes et plans. M. l'abbé Carton en possédait également une.

Nous avons comparé les textes afin de rétablir au juste, l'ordre des faits, et, pour l'intelligence des lecteurs, nous mettrons autant que possible, ces textes en concordance avec l'orthographe moderne.

Digitized by Google

« de son épouse Madame Elisabeth qui, à ma réquisition, ont tous « deux confirmé les présentes, y mettant bénignement leurs sceaux, et « pour la plus grande sécurité de ma part en cette donation et conces- « sion, moi susnommé Bauduin de Haveskercke, chevalier, ai roboré « ces présentes de mon sceau. Fait l'an de notre Seigneur mil deux « cent trente cinq, au mois de Mars; et était scellé. »»

1237. — « L'abbesse Mathilde à qui nos fondateurs avaient donné la « dîme de la paroisse de Haringhe, fit cession d'une partie de cette dîme « à l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Térouane. « Ego Macthildis abbatissa « de Ponte Rohardi, et conventus annuimus de decima, quam Willelmus « de Betunia, Dominus de Molenbeka, et uxor Elisabeth, habebant in « parochia de Haringhes ut ad Ecclesiam S. Augustini devoluatur pro « 40 libris Flandrensibus. Actum anno 1237, Octobri. (*J. Malbrancq.*)»

1240. (avril). — « Guillaume de Béthune et Élisabeth font donation « au monastère, du droit d'extraire de la tourbe à Houthem[1].

1243. — « Guillaume de Béthune fait, par testament, don à l'abbaye, « de dix livres par an, de trente qu'il avait sur des terres gisantes en la « paroisse de Saint-Pierre, proche le *Muldic* à Bergues. Mais ces terres « étant tenues à relief par devant les comtes de Flandre, Guillaume « charge son fils Gilles de remettre cette donation entre les mains de « Thomas, comte de Flandre. Ce qui fut fait au mois de Mars 1243[2].

1245. — *Gilles de Béthune vend à l'abbaye de Saint-Victor, les droits qu'il a sur une terre à Dudzeele.* (Cette vente n'est pas mentionnée dans la chronique, mais il en est parlé dans Miræus[3].)

1270. — « Construction de la nouvelle église de l'abbaye.

« La comtesse Marguerite de Constantinople y contribua pour 20 « escalins par an, sur une mesure de terre à Beveren.

« Le curé de Haringhe, M. Le Pelius, donna 4 mesures de terre à « Spyker.

« Une demoiselle de Lille nommée Marie Ekine, femme de Guillaume « Boudet, donna 15 livres.

[1] Voir aux annexes, littera G., I.
[2] Voir aux annexes, littera G., II.
[3] Voir aux annexes, littera G., III et IV.

Digitized by Google

« M. Jean seigneur de Loo et sa femme Catherine donnèrent 50 livres « pour le bâtiment et 12 pour les ornements de l'église.

« Meur Robert, sénéchal de Flandre, donna une fenêtre derrière le « grand autel.

« Me Baudouin Muts, prêtre, ses frères et sœurs, donnèrent un reli- « quaire d'argent avec l'image de la Vierge et de Saint Paul.

« M. Denis, écolâtre à Cassel, l'enrichit d'une image de Notre-Dame « en argent, et M. Nicolas De Vos d'Ypres, donna une précieuse relique « d'un doigt de Saint Laurent.

« Certaine dame, nommée Anne de Loo qui avait sa fille religieuse, « donna 300 livres.

« Certain Jean Berteloot et sa femme Marie, donnèrent une belle « image de Sainte Catherine et neuf livres parisis.

« Madame Béatrix Tauwens qui fut depuis religieuse de Sainte-Claire « à Bruges et qui avait une sœur nommée Claire, religieuse de céans, « fonda six deniers par an et donna 73 sols comptant pour la lampe « devant l'autel de la Vierge. Cela nous fait voir que l'argent était rare en « ce temps-la.(?)

« Monsieur Henri de Coudecote (Hondschoote) donna la lampe et la « lumière perpétuelle devant le grand autel et une rasière de blé par an.

« Les dames Mathilde et Jeanne, filles de notre fondatrice, donnèrent « trois fenêtres et beaucoup d'ornements.

« Madame Marie de Locre donna 150 livres.

« Marguerite de Priestighe, paroissienne de Bambeke, donna 4 mesu- « res de terre en la dite paroisse.

1282 (décembre). — « Donation par Pierre Willekins, de dix sols, « de Flandre, sur quelques terres à Aernoudtscappelle.

1288. — « Il se trouve que l'an 1288, Madame l'abbesse acheta trois « mesures de terre à Houthem, à Michel De Waele, pour une somme de « deniers dont celui-ci se dit payé.

1295. — « Séparation des dîmes du couvent qui étaient communes « avec celles du curé de la paroisse de Beveren.

« La comtesse Elisabeth nous fait une aumône d'environ dix livres.

1359. — « Donation de trois livres, six deniers de rente à West- « capelle.

Digitized by Google

1361. — « M. Guillaume Flosco, curé de Haringhe, nous donne 20 « gros de rente sur quelques terres à Beveren.

1366. — « Le comte Louis de Male donne premièrement à lui seul « 72 livres, et ensuite avec d'autres seigneurs de sa cour et des environs, « 660 livres, pour rebâtir le dortoir, l'église et autres lieux réguliers; d'où « l'on peut inférer que quelque désastre les avait endommagés, l'église « n'ayant été bâtie que cent ans auparavant.

1388. — « M. le chevalier Jean de Bambeke et Madame Marguerite « son épouse, donnèrent une mesure de terre à Bambeke.

1460. — « Le monastère souffre des troubles de la guerre.

1490 (25 mai). — « Le monastère paye quinze livres parisis pour « sa part dans le don gratuit accordé à Philippe, archiduc d'Autriche et « comte de Flandre.

1502. — « M. Assoreel, directeur de l'abbaye, assassiné dans le bois.

1509. — « Les registres des biens du monastère sont renouvelés.

1528. — « On fit un échange de quelques terres que nous avions à « Oudezeele et Wormhout, avec Ange (Ingele) Denis; pour une partie de « celles que nous avons maintenant à Bewesterpoort-lez-Furnes et à « 'sHeerwillemscapelle.

1528 (septembre). — « L'abbessse achète le moulin nommé de Broeck- « meulen, en la paroisse de Beveren, par contrat du 5 septembre, à Ma- « dame Adrienne de Bocxtel, veuve de M. Jean de Hoorne, en son vivant « chevalier de Baucigny, Bocxtel, Locre, etc., et à son fils Philippe de « Hoorne; pour la somme de 125 livres de gros, net, avec les priviléges « d'exemption etc. comme il a appartenu aux vendeurs.

1551. — « Les prélats et chapitres de Flandre ayant accordé la somme « de six cents livres (de vingt gros la livre), pour contribution des salaires « de ceux qui avaient été députés de la part de Sa Majesté au *Concile de* « *Trente*, Madame l'abbesse (C. van den Coornhuyse) paya à Jean Dooy- « sere, prêtre commis à la collecte de la dite somme, quarante gros et « ce pour l'avénement de deux mois.

1556. — « Par ordre de Sa Majesté on fit abattre trente des plus beaux « chênes, dont il y avait alors provision dans nos bois, pour être trans- « portés à Anvers et y être employés à la construction de vaisseaux de

Digitized by Google

« guerre; dont on a été payé à raison de 240 florins pour tous.

« Comme les troubles de la religion prétendue réformée faisaient « journellement de nouveaux progrès et affligaient des dernières horreurs « ces florissantes provinces, notre prudente abbesse se confinait plus « assidûment dans la retraite avec son cher troupeau. Le monastère était « situé assez proche du grand chemin; les habitants du bourg se multi- « pliaient et leur nombre faisait augmenter le nombre des maisons. Le « verger du monastère qui aboutissait à la rue fut souvent ravagé par les « passants et pas moins intéressé (endommagé) par les habitants qui « en convoitaient le fond pour y bâtir leurs demeures. Madame l'abbesse « voyant l'intérêt (dommage) journalier qu'elle en souffrait et prévoyant « qu'une rangée de maisons aurait pu servir comme d'un rempart con- « tre les courses des malfaiteurs, résolut de donner une partie de ce « verger en emphytéose; elle le fit pour accomoder les habitants qui « l'en priaient. A l'un 50 verges, à l'autre 30, à un autre 40 (comme « chacun demandait pour construire sa maison et avoir un petit jardin), « au prix de cinq ou six liards par an la verge. Mais tout sous condition « expresse qu'ils n'auraient eu aucune issue ou passage sur le reste du « verger. Ce fut le côté occidental de l'issue du cloître, où l'abbesse « Vastenhaven avait déjà donné quelques parties en emphythéose per- « pétuelle. Elle (l'abbesse van den Coornhuyse) fit aussi nettoyer et vider « les fossés à l'entour du cloître auxquels on avait déjà travaillé l'année « 1547; par ces moyens elle procura une grande sécurité à sa commu- « nauté.

1558 (15 décembre). — « Le monastère fut considérablement endom- « magé par un grand incendie, dont la cause n'est pas connue aujourd'hui.

1559. — « Les religieuses étaient alors au nombre de dix-sept. « Savoir :

« Christine Reynaerts, de Dunkerque.

« Jeanne Robaerts, de Rousbrugge.

« Jacqueline Maes, d'Oudezeele.

« Barbe Weinszoone, qui devint prieure de l'hôpital Saint-Jean à « Bergues, vers 1577. (L. Debaecker, « Recherches historiques « sur Bergues ».)

Digitized by Google

« Marguerite Waschael, de Bruges.
« Marie Roseyts, d'Ypres.
« Marie Le Roy, de près de Boulogne.
« Jeanne Colincourt, de Verchin, morte de la peste, à Saint-Omer,
« le 21 septembre 1583.
« Barbe de Courtewylle, de Silvesterscapelle, morte de la peste à
« Saint-Omer, le 29 août 1580[1].
« Catherine Albeel, de Steenvoorde.
« Madeleine d'Ausque, de Saint-Omer.
« Anne Vereecke, dite van Belle.
« Christine Parteurs, de Merville.
« Marie de Renty, d'Embry, en Artois.
« Marie Verbrugge, de Bailleul.
« Marie Beuns, de Merris, morte de la peste à Saint-Omer, le 21
« septembre 1583.
« Peronne Entis, de Bailleul.

1578. — « L'abbesse craignant de tomber entre les mains des rebel-
« les, quitte le monastère et se retire à Saint-Omer, au couvent de Sainte-
« Catherine, hors la porte du Haut-Pont.

1579 (avril). — « Les religieuses s'enfuient. Le monastère est pillé
« par deux régiments des troupes du prince d'Orange.

1579 (18 septembre). — « Le monastère est rasé par les généraux
« de la Motte, Boudeghem, Manny et Combelles. Comme l'attteste un
« acte d'information préparatoire, par devant notaire, signé par cinq
« témoins oculaires du 13 et 14 août 1616.

1580. — « La communauté (à Saint-Omer) souffrit la perte de six
« religieuses mortes de la peste. »

A cette époque, les troubles religieux ayant diminué un peu, les Victorines cherchèrent à se fixer à Saint-Omer, mais elles ne purent y réussir, car tout leur manquait.

D'après les prescriptions de Concile de Trente (sess. 25,

[1] Courtewylle : *d'argent à trois trompes de sable liées de gueules*. Cette armoirie pendait aussi dans la chapelle de Rousbrugge, avant 1793. Voir planche XXIII.

Digitized by Google

cap. 5), qui prohibaient les couvents en pleine campagne, loin des grands centres de population, elles ne pouvaient non plus songer à retourner à Rousbrugge. Du reste il n'y avait là qu'un monceau de ruines.

Il est bon à remarquer ici d'après les affirmations mêmes de la chronique, que ce ne sont ni les gueux ni les rebelles qui ont démoli et rasé l'abbaye des Victorines en 1579, mais bien les généraux de S. M. très-catholique. Ainsi se trouve détruite l'opinion émise par plusieurs auteurs qui tombent sur les réformés du XVIe siècle à bras raccourcis et leur attribuent toutes les dévastations de cette époque désastreuse.

Enfin, vers 1588, l'évêque d'Ypres, Simons, appela les religieuses dans cette ville. Elles s'établirent dans une maison située au *Long-Pré* (Langhe-Meersch) nommée la *Tête de Mouton* et qui appartenait à l'abbaye.

LES DAMES DE ROUSBRUGGE, A YPRES

Il n'entre pas dans notre intention, et d'ailleurs le cadre de notre travail ne le permettrait pas, d'empiéter sur l'histoire d'une autre ville, mais il nous semble nécessaire de donner encore quelques extraits de la chronique précitée, afin d'exposer tous les faits qui se rapportent plus ou moins directement au sujet qui nous occupe.

1604. — « Après un échange de biens fait au mois de mai 1604, les religieuses s'établissent à l'extrémité de la Rue au Beurre, et jettent les premiers fondements d'un nouveau monastère.

1607-1610. — « On bâtit le dortoir et la classe provisoire. »

Digitized by Google

Il faut que l'on sache que dès leur arrivée dans la capitale de la West-Flandre, les Victorines s'étaient chargées de l'éducation des filles.

1611. — « Le 26 septembre, le magistrat d'Ypres nous accorde « l'autorisation de nous fixer définitivement en cette ville.

1613. — « On vend quelques terres et rentes pour couvrir les frais « de construction des nouveaux bâtiments.

1614. — « Le dortoir achevé, est béni par l'évêque. Il avait coûté « 22,000 florins » (somme fort respectable pour un couvent en détresse).

1614. — « Le 16 septembre fut adressée une requête à leurs AA. « RR. pour en obtenir quelque récompense en considération que le « couvent avait été démoli pour le service de Sa Majesté Catholique.

« Leurs AA. RR. accordèrent cent florins.

1616. — « Construction de la brasserie. Elle fut achevée en 1618 « et coûta 4000 florins.

1619. — « Cette année, madame fit donner aux religieuses, la veille « du nouvel an, des épingles, des images et à chacune une noix de « muscade; ce qui se continue encore.

1620. — « L'abbesse donne en admodiation à un nommé Antoine « Du Maigny, occupant la ferme de Beveren, tous les biens de l'abbaye « situés en Veurne et Bergen-ambacht, consistant en dîmes, fermes, mou- « lins, bois et terres à labour; pour la somme de 2600 florins par an, avec « toutes les charges, telles que rentes seigneuriales, portions congrues « de curés, réparations, etc. »

La ferme dont il est question ici, est celle qui fut bâtie sur les ruines du cloître à Rousbrugge. — Elle fut achevée en 1624 et coûta 600 florins.

1621. — « On bâtit la classe définitive.

1623. — « On construisit et arrangea l'infirmerie qui coûta 757 « florins.

1624. — « On construit le bâtiment de la grande porte, les caves,

Digitized by Google

« chambres et autres commodités qu'on y voit. Ce qui coûta environ 6055 « florins.

1626. — « Comme la communauté devenait tous les jours plus nom- « breuse, Madame entreprit le bâtiment du petit dortoir avec la grande « porte du jardin de Saint-Joseph. Ce qui coûta la somme de quatre mille « florins. Ensuite on commença, en droite ligne du dit bâtiment, les places « qui servirent alors de réfectoire aux pensionnaires et de parloirs aux re- « ligieuses, avec la galerie dont il y a encore une arcade aujourd'hui (1783); « ces ouvrages furent achevés en l'année 1629 et coûtèrent 2000 florins.

1627. — « On commença à bâtir une nouvelle maison à la ferme « de Beveren. On choisit la *motte* où était la maison de fromage avant la « destruction du cloître. On y fit deux belles caves dont l'une était voûtée; « on voûta aussi la cuisine ainsi qu'on le voit actuellement, et on fit un « nouveau pont de bois devant la porte de la maison, au-dessus du fossé. « Tout cela coûta ensemble la somme de 2300 florins sans compter le bois « qu'on fit abbattre sur les terres. Ce fut achevé en 1628.

1630. — « On pose la première pierre de l'église.

1633. — « L'église consacrée. Elle avait coûté 28,000 florins. »

En somme, d'après les comptes de l'établissement et deux mémoires écrits par une chapelaine, Me Du Maigny, l'église avec les siéges, coûta 28,000 florins; tous les autres bâtiments coûtèrent 40,000 florins. Les maisons et fonds achetés pour bâtir le cloître, se payèrent 20,214 florins. Ce qui fait un total pour tout le monastère, de 88,214 florins.

1634. — « Visite de Sanderus au couvent. Il y avait alors plus de « quarante religieuses.

1644. — « Une grande tempête renverse le *Broeckmeulen*, à Beveren.

1658. — « Siége d'Ypres.

1659. — « Explosion du magasin à poudre, dans le voisinage du « cloître qui souffrit beaucoup.

1661. — « Les habitants de Haringhe présentèrent requête au Con- « seil de Flandre à Gand, demandant à notre charge et celle de l'abbaye

Digitized by Google

« de Saint-Augustin, la pension d'un vicaire et d'un *coutre*. On s'y opposa « et le procès traîna jusqu'en 1688, lorsque, par un arrêt de la cour du « parlement de Tournai, les demandeurs furent déclarés non recevables « en leur demande d'une pension pour leur vicaire, jusqu'à ce que l'ordi- « naire eût statué sur la nécessité; furent condamnés aux deux tiers des « dépens et forcés de poursuivre le procès pour la pension d'un coutre, « auquel, par arrêt de la dite cour, du 5 décembre 1691, les décimateurs « furent condamnés à payer 36 florins de pension (s'ils n'aimaient mieux « établir eux-mêmes un coutre) et aux dépens du procès. Cela causa « alors de nouveaux troubles, car les décimateurs établirent un autre « coutre; mais le sieur curé ne voulut pas l'accepter et le vieux coutre « se saisit des livres, refusa les clefs de l'église, etc. Les décimateurs « pour soutenir leurs droits, présentèrent requête au magistrat de Furnes « qui ordonna le 11 juin, que le coutre des décimateurs ferait les fonctions « de sa charge et par itérative, du 25 dito, 1693, à cause de contravention « de la part du vieux coutre (joint à lui le sieur curé), il fut ordonné que « le coutre des décimateurs exercerait paisiblement ses fonctions, à peine « d'une amende de 100 florins pour le vieux coutre s'il cachait les livres « ou refusait les clefs, et pour le curé à peine de saisie de son temporel, « s'il faisait opposition. Cela ne suffisait pas encore, il y eut des contes- « tations jusqu'à ce que, en la dite année 1693, le différend cessa par « un accord du 16 septembre, entre les décimateurs, le sieur curé et le « vieux coutre. (*Textuel.*)

1674. — « Prise d'Ypres par les Français sur les Espagnols.

1690. — « Les Espagnols saccagent Rousbrugge et brûlent trois « maisons appartenant à l'abbaye, près du pont qui alors n'était qu'un « pont de bois.

1694. — « La grange de la ferme de Beveren tomba presque toute « en ruines, car le pignon croula. Il y avait deux domestiques occupés « à battre le blé qui furent presque ensevelis sous les décombres.

1695. — « Le pays fut encore saccagé par les troupes; leur passage « par Rousbrugge molesta tous les environs. Ce fut le 18 et 23 juillet, « selon la lettre du 25 dudit mois, par laquelle notre fermier Philippe « Ployaert mande à M^e^ l'abbesse qu'on lui avait coupé et fourragé ses patu-

Digitized by Google

« rages (sans tout ce qu'on lui avait fait donner en argent et vivres, pour « ne pas avoir la ferme brûlée); qu'il y avait passé plus de 200 chariots « de bagages, sur ses terres; qu'enfin le dégat et l'intérêt (dommage) qu'il « souffrait tous les jours, le contraignait à quitter la ferme; qu'il la remet- « tait donc entre les mains de Madame pour l'abandonner entre celles de « la paroisse si elle le trouvait bon; qu'il croyait que ce serait le plus « court, les charges de la paroisse devant monter à plus de douze florins « la mesure; il ajoutait qu'il la quittait (la ferme) à regret, ne pouvant plus « y subsister.

1744. — « Siége d'Ypres.

1761. — « D'après état dressé pour MM. les députés du chapitre, il fut « constaté que les revenus annuels de l'abbaye portaient : fl. 5989. 0. 2.
« Les charges . . . . . 2511. 8. 6.
« Les dettes . . . . . 1944. 10. 5.

1781. — « A la mort de Me Vanderghote, on fit le même état.
« Les revenus annuels portaient . . . . . 7373. 11. 0.
« Les charges . . . . . 5456. 16. 0.

1781. — « L'abbesse rebâtit la chapelle de la *Haute Chêne*[1] et la « déplaça de 15 verges du coin de la rue jusqu'au milieu; ce qui coûta « 65 florins.

1782. — « Rétablissement du pensionnat. »

Lors des grands événements qui précédèrent la révolution brabançonne et celle de 1793, le monastère des Victorines subit le sort commun. Les annales de cette époque ressemblent à celles de tous les autres établissements du même genre, c'est-à-dire une longue philippique contre les novateurs, véritable répertoire de récriminations, de craintes et d'alarmes.

Ces faits du reste, tombent dans le domaine de l'histoire générale; nous en parlerons plus longuement dans la seconde partie de cet ouvrage.

[1] Voir page 35.

Digitized by Google

ABBESSES

1 Mathilde, morte le 11 avril, (après 1270). — (2e abbesse de Prémy.)

2 Emma ou Aimée, morte le 23 mai..... [1] et non pas le 30 juin comme le dit Sanderus.

3 Isabelle de Dixmude, morte le 8 octobre 1303.

4 Marie de Wavrin, morte le 30 mars..... Elle était de la famille des fondateurs.

5 Catherine de Vadis ou Duwez [2] morte le 5 janvier.....

6 Marguerite de Hallines, morte le 20 août.....

7 Marie Landts (peut-être de Lens), morte le 6 septembre.....

8 Sara Bollaerts, morte le 19 janvier, *pendant la fête*, dit la chronique [3].

9 Elisabeth Belle, fille de Lambert Belle, morte le 25 mai....; elle vivait en 1387.

10 Marie Rugghevoet (vivait en 1409), morte le 16 septembre.....

11 Marguerite de Scoten ou de Scot, morte le 26 juillet.....

12 Guislaine Galles, qui vivait encore en 1496.

13 Louise van Cassele, élue vers 1500, morte avant 1515. Sanderus dit 1509 [4].

14 Cornélie Vastenavont (haven), morte le 7 mars 1535.

[1] Le martyrologe ne donne pas la date des années. — Nous demandons grâce pour l'orthographe des noms propres.

[2] Voir planche XII, n° 3, le sceau de cette abbesse.

[3] Chaque année, le 19 janvier, on célébrait à l'abbaye, la fête d'Elisabeth de Pont-Rohard (De Reinsberg, « Calendrier Belge », Bruxelles, 1861, tome I, page 66).

[4] Voir page 37.

Digitized by Google

15 Catherine vanden Coornhuyse [1], de Renescure, bénite le 17 mars 1536, par l'évêque de Damas, dans l'église des sœurs grises à Ypres. Elle mourut le 5 janvier 1576, dans la 49e année de sa profession, âgée de 63 ans. Elle avait fait restaurer l'église et une grande partie du couvent, après l'incendie de 1558.

16 Marie de Renty, du village d'Embry en Artois, fille de Philippe, écuyer, seigneur de Bois-Millet, bénite à Ypres, par l'évêque Rithovius, le 24 mars 1576. Elle mourut le 18 juin 1605, âgée de 70 ans et dans la 30e année de sa profession. Elle fut la première abbesse du couvent transféré à Ypres.

17 Marguerite de Maigny, de Préhédère (?) en Artois, nommée par les suffrages des religieuses, le 20 juillet 1605. Les lettres de nomination, données par les princes Albert et Isabelle, arrivèrent le 29 septembre. Bénite à Saint-Omer, le jour de Saint André, elle mourut le 28 février 1651.[2]

18 Marie Boonaert, d'Ypres, nommée par le roi, après élection, en dehors des suffrages des religieuses; installée le 22 août 1651, morte le 25 octobre 1652.

19 Pétronille Cuvillon, de Lille, nommée par lettres-patentes du 20 janvier 1653, bénite à Tournai le 22 mai, installée le 8 février suivant; mourut le 22 novembre 1677, âgée de 71 ans.

20 Catherine de Varennes, native de Beaugrenie, nommée par lettres-patentes du 10 janvier 1678, bénite le 14 février suivant et décédée le 23 mai, même année, âgée de 70 ans.

21 Cécile van Vleteren, native de Meteren, nommée par

[1] Coornhuyse : Il existait beaucoup de familles de ce nom, qui presque toutes, portaient des armoiries différentes. — Catherine portait : *de gueules, à la fasce bretessée et contre-bretessée d'or,* suivant l'armorie qui pendait dans la chapelle de Rousbrugge, avant 1793. Voir planche XXIII.

[2] Voir ses armoiries, planche XII, n° 4.

Digitized by Google

lettres-patentes du 10 août 1678, bénite le 25 juillet 1679 par l'évêque de Bruges, François Baillencourt, pendant la vacance du siége d'Ypres; décédée le 14 octobre 1710, âgée de 76 ans.

22 Jeanne-Thérèse de Marquant, de Lille, nommée par lettres-patentes du 24 décembre 1710, installée le 3 mai 1711, bénite à Ypres par l'évêque Martin de Ratabon, le 28 juin suivant, décédée le 14 septembre 1742. Elle était aveugle depuis 1732.

23 Cécile-Claire de Puertolas, native de Beveren-lez-Rousbrugge, nommée par lettres-patentes du 12 janvier 1743, installée le 4 avril suivant, bénite le 19 novembre 1752, morte le 30 octobre 1761.

24 Marie-Thérèse Valcke, d'Ypres, nommée par lettres-patentes du 23 janvier 1762, installée le 18 février suivant, bénite le 29 janvier 1763, morte le 7 mai 1766.

25 Angélique Vanderghote, née à Boesinghe en 1710, nommée par lettres-patentes du 28 juillet 1766, bénite le 4 avril 1768.

26 Anne-Marie de Molder, native de Reninghe....

PRIEURES, ETC.[1]

Vers 1230. Emma.....,

» » Elisabeth de Corboham, *sous-prieure*.

1438. Catherine de Witte.

1460. Marie de Scoten, Scotis ou de Scot.

1559. Christine Reynaerts, de Dunkerque.

1578. Catherine Albeel.

1597. Anne d'Œuille, morte le 29 janvier 1628; elle avait été prieure jusqu'en 1616.

[1] Les dates qui précèdent les noms indiquent les années de la nomination, ou bien celles de la première apparition des noms dans les archives.

Digitized by Google

1616. Marie Petquam, jusqu'en 1638, morte le 31 mars 1650,
Marie Du Maigny, *chapelaine* pendant 31 ans, morte le 5 septembre 1636.

16... Marie Verkinderen, de Saint-Omer.

1742. Ursule-Rose Bedu, morte le 5 juin 1756, *régente*.

1742. Catherine Simoens, *chapelaine*.

1766 Claire De Vos, nommée le 12 octobre.

1797. Marie-Angèle Verheede, qui composa ou copia les annales de l'abbaye.

DIRECTEURS ET PÈRES SPIRITUELS[1]

Vers 1230. Baudouin, qui remplit à la fois les fonctions de directeur et de *chapelain*. Mort en 1267.

1267. Hellin, dominicain et ancien prieur du couvent de Lille, D.

1502. Guillaume Assoreel ou Sorreel, D.; mort en 1502.[2]

1519. Chrétien de Zaegher, D.; mort en 1544.[3]

1544. Chrétien Loos, mort le 30 août 1559, D. — Quelques chanoines réguliers de Saint-Victor, près d'Aire et quelques dominicains dont les noms sont restés inconnus, furent aussi directeurs.

1559. Guillaume Mannaert, D; il était d'Ypres.

1597. Le chanoine d'Huvettere, à la fois P. S. et *chapelain*, jusqu'en 1615.

1615. Le chanoine Snick, D. et P. S. jusqu'en 1621. — Sanderus fixe la date de la mort de ce chanoine au 6 mai 1589.

[1] Nous pensons que ces deux qualifications sont synonymes, néanmoins nous mettons les initiales D. et P. S. afin de pouvoir distinguer.

[2] Voir page 36.

[3] Voir la note 1, page 100.

Digitized by Google

La chronique au contraire, dit 9 mai 1634. — Il y a évidemment omission et quelques indices nous autorisent à penser que ce directeur, réellement mort en 1589, eût pour successeur immédiat *Charles van Houcke,* secrétaire capitulaire, gradué en droit canon, qui mourut le 15 août 1620.

1621. Jacques Rithovius, D. et P. S.; chanoine, *puis évêque d'Ypres* (d'après la chronique); mort le 9 octobre 1628.

(Réflexions faites, nous ne citons ce nom que pour mémoire, car la chronique fait là une erreur manifeste. Rithovius, évêque d'Ypres, s'appelait Martin et non Jacques; il mourut bien le 9 octobre 1628, mais qu'il ait été directeur d'un couvent pendant la durée de son épiscopat, cela parait peu probable.)

1628. Guillaume Vander Sterre, qui devint doyen de la cathédrale d'Ypres, D.; mort le 22 juillet 1663.

1663. Jean Vini, d'abord pénitencier, puis archidiacre, D.; mort le 16 novembre 1706. Il avait été directeur jusqu'en 1674.

1674. Jacques Merghelynck, D.; mort le 4 février 1702.

1703. Jean-Baptiste Senescal, chanoine gradué, D.; mort le 12 avril 1717.

1715. Philippe Marsilles, P. S.; mort le 28 mars 1729. Il n'exerça les fonctions de D. qu'après la mort de M. Senescal.

1729. ..... De Langhe, D ; ancien curé d'Hazebrouck, devenu curé de Saint-Martin d'Ypres.

» Joseph Werbrouck, chanoine gradué, P. S.; mort évêque d'Anvers.

1731. Jean-Cornil Isebrandt, P. S.; mort le 15 avril 1744.

1744. ..... Anchemant, chanoine gradué, P. S.; mort le 18 avril 1761.

Digitized by Google

1761. Jean-Barthélemy Van Roo, chanoine, D.

CHAPELAINS

Vers 1230. Baudouin (déjà nommé).

1230. Jean Wilden.

1358. Nicolas de Waele.

1397. Le chanoine d'Huvettere (déjà nommé).

1703. Ignace Matheuwe, mort le 14 novembre 1720.

RECEVEURS

1448. Guillaume van Iseghem.

1483. Amand Galle [1].

1546. Cornil Cotron [2].

1579. ..... Smagghe.

RELIGIEUSES CONNUES [3]

1270. Claire Tauwens, de Bruges.

1276. Marguerite de Capellebrouck.

1295. Béatrix de ...., qui devint prieure du *Nouveau Cloitre* à Bergues.

1438. Alène Keyes.

» Catherine Keyes.

[1] Voir aux annexes, litt[a]. H.

[2] « *Pandinghe ad opus Adriaen Servaes machtich over Cornelis Cotron de zelve « als ontfanghere van den cloostre van Onser Vrauwe ter nieuwer plante by Roeds- « brugghe, heeschere.* »

(Archives de l'Etat à Bruges, n° 7229. — Ferie boek van den Prooschen in Brugge, de an° 1546. f° 34, recto.)

[3] Voir pages 76, 81 et 82

Digitized by Google

1442. Marie Craye, qui devint abbesse de Saint-Victor, à Bergues, vers 1457.

1583. Marie Langage, morte de la peste, à Saint-Omer, le 21 septembre.

» Catherine Lagache, morte de la peste, à Saint-Omer, le 16 septembre.

» Pétronille de Schuttelaere, de Bergues, morte de la peste, à Saint-Omer, le 5 janvier.

Vers 1590..... de Briarde, fille d'André, seigneur d'Ysendomme.

1592. Jeanne Dyserin, fille de Guislain Dyserin, bourgmestre de Bergues.

1621. Marguerite Salinges.

1625. Jeanne Coene, de Bruxelles, morte le 2 mai 1674.

Marie Ghesquiere, morte de la peste, le 8 août 1638.

Philipotte Thery, *dame converse*, morte de la peste, le 12 novembre 1647.

Françoise d'Heuzé.

Madeleine Lebbe, *converse*.

Louise de la Vigne, de Lille, morte le 10 juillet 1674.

1628. Marguerite Velle, d'Ypres.

1629. Catherine Blanchan, d'Armentières, morte le 6 janvier 1636.

Barbe Gemar, de Lille, *converse*, morte en 1686.

1700. Françoise Pelles, d'Ypres.

Marie De Blieck, morte le 20 février 1719.

Catherine Wallet, morte le 12 septembre 1700.

Brigitte Ameloot.

1701. Jeanne-Thérèse Vander Meersch.

Marie-Madeleine Holvoet.

Un mot avant finir : les *états généraux du temporel de l'Ab-*

Digitized by Google

Digitized by Google

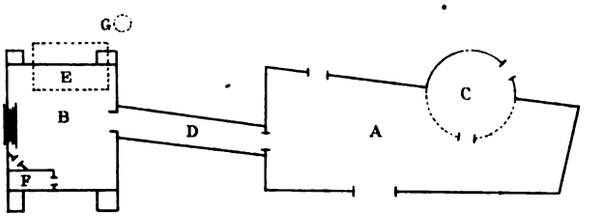

(N° 1)

PLAN PRIMITIF DE L'ABBAYE

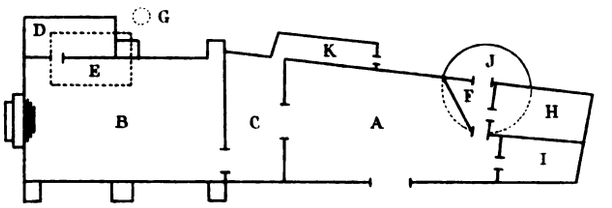

(N° 2)

AGRANDISSEMENTS EFFECTUÉS EN 1367

Edw. Gailliard et Cie Lith.

Digitized by Google

baye, dont nous avons parlé à la page 77, nous apprennent qu'elle possédait des dîmes, censes, terres, bois, moulins, maisons et autres propriétés de diverse nature, à Beveren, Haringhe, Saint-Jacquescapelle (Sint Jacobscapelle), Houthem, Adinkerke, Leysele, Pollinchove, Alveringhem, 's Heer Willemscapelle, Lampernisse, Renynghe, Crombeke et Ypres.

A Rexpoede, Bambeke, Herzeele, Coudekerke, Aernoudtscapelle, Houtkerke, Hondschoote, Oostcapelle, Spycker et Wormhoudt.

D'après ces états, le compte (moyen) du temporel se balançait de la manière suivante :

Revenus, 6019.13.1 (florins, sols, deniers)
Charges, 2501.15.3

Restait, 3517.07.10

Parmi les propriétés de l'abbaye on distinguait, à Rexpoede, *de Kloostermeulen*.

A Bambeke, *de Kloosterplekke*, *de Kloosterelst*; à Beveren, *de Broekmeulen* [1].

PLANS

PLAN PRIMITIF DE L'ABBAYE, TELLE QU'ELLE FUT CONSTRUITE VERS 1230, PAR GUILLAUME ET ELISABETH

(PLANCHE XIII, N° 1)

A. Corps de logis ou couvent proprement dit.
B. Chapelle (agrandie en 1270).

[1] Beaucoup de documents touchant l'abbaye des Victorines se trouvent aux archives du royaume; la plupart sont des procès-verbaux d'élections et des copies de lettres-patentes.

Digitized by Google

C. Tourelle.
D. Galerie couverte en bois.
E. Caveaux.
F. Sacristie.
G. Entrée des caveaux.

AGRANDISSEMENTS EFFECTUÉS EN 1367

(PLANCHE XIII, N° 2)

A. Couvent.
B. Chapelle.
C. Réfectoire.
D. Sacristie.
E. Caveaux.
F. Office.
G. Entrée des caveaux.
H. Chambre du directeur.
I. Infirmerie.
J. Lavoir.
K. Cuisine.

PLAN DE L'ABBAYE A L'ÉPOQUE DE SA DESTRUCTION

(PLANCHE XIV)

A. Eglise.
B. Sacristie.
C. Souterrain.
D. Citerne.
E. Bibliothèque et vestiaire.
F. Chambres de l'abbesse.
G. Parloirs.
H. Chambres du directeur.
I. Réfectoire.
J. Cuisine.
K. Lavoir.
L. Chambre de la prieure.
M. Caves et magasins.
N. Buanderie[1].
O. Chaudières[1].
P. Poterne secrète (murée).
Q. Ilot.
R. .....
S. Entrée des caveaux.
T. Caveaux.
U. Réduit.
V. Grande porte d'entrée.
V. » de sortie.
W. Corridor.
X. ..... (Probablement le vestibule).

[1] Cette partie des bâtiments fut transformée en brasserie.

Digitized by Google

Digitized by Google

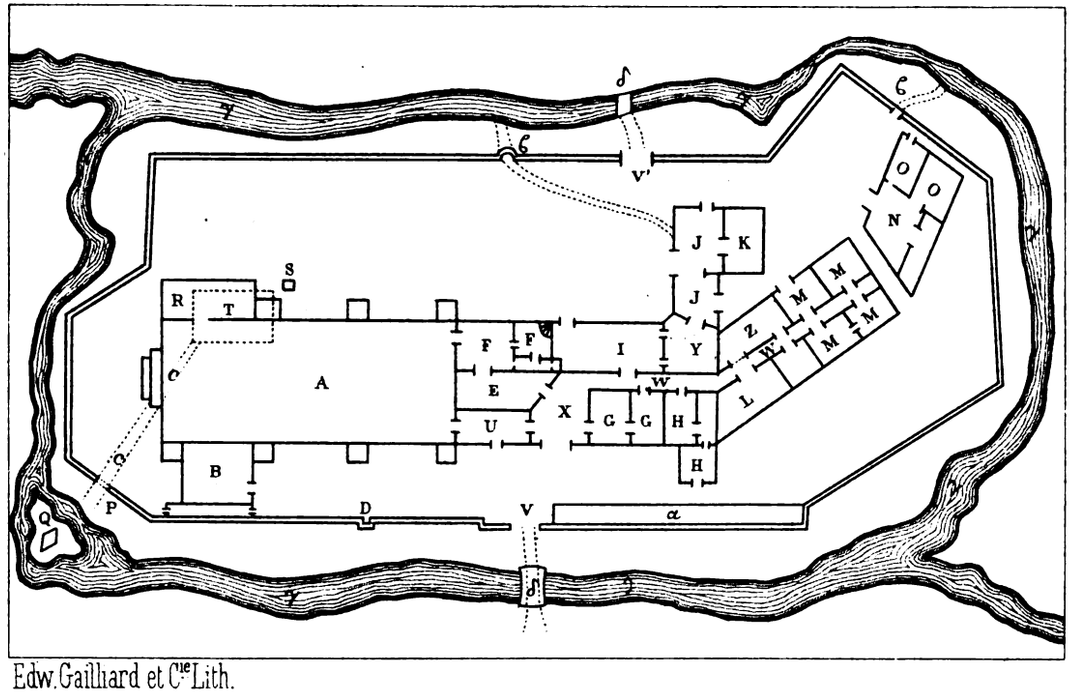

Edw. Gaillard et Cie Lith.

PLAN DE L'ABBAYE A L'ÉPOQUE DE SA DESTRUCTION

Digitized by Google

Y. Office.

Z. Chambre d'étrangers.

α Granges et étables.

γ Fossés.

ε Egouts vers le fossé.

δ Ponts.

Ce dernier plan est celui qui correspond au dessin de la « Flandria illustrata » reproduit en tête de chapitre. Sanderus, selon toute apparence, fut réduit à copier lui-même une vue du monastère *largement traitée* par quelque rapin de l'endroit, car à l'époque où le célèbre annaliste parcourut les Flandres, il ne restait plus de traces de l'abbaye des Victorines. (Sanderus mourut en 1664.)

Aujourd'hui, les rares touristes qui longent les rives silencieuses de l'Yser, ne se doutent pas qu'à quelque distance du bourg de Rousbrugge, se trouvait jadis une abbaye riche et célèbre; car pas une ruine, pas un pan de mur, rien ne vient leur dire ce que disent toujours les ruines :

Siste viator ..... hic locus est!

Arrête voyageur, c'est ici!

Ils sont loin de penser que cette terre, qu'ils foulent aux pieds, recouvre depuis des siècles les restes de bien de grands seigneurs, de bien de nobles dames et damoiselles, qui possédèrent un jour tout le pays et qui maintenant n'ont pas même de tombeau convenable.

Quand donc songera-t-on à interroger ce sol froid et muet qui, avec bien d'illustres poussières, cache certainement, si non des trésors, du moins des objets d'art très-anciens et très-curieux?

Digitized by Google

Plus que jamais c'est le cas de dire, l'espérance fait vivre.

Oui, l'espérance fait vivre, et s'il est vrai que le vandalisme de la science a fait souvent plus de tort aux monuments antiques que les intempéries des siècles et l'épée des conquérants, il n'est pas moins vrai aussi, que cette même science tend de jour en jour à retirer de l'oubli les restes de notre glorieux passé.

Attendons-nous donc à voir s'ouvrir un jour les dépositaires de bien de secrets historiques. Alors, il y aura encore beaucoup à écrire sur l'abbaye des Victorines.

Digitized by Google

Digitized by Google

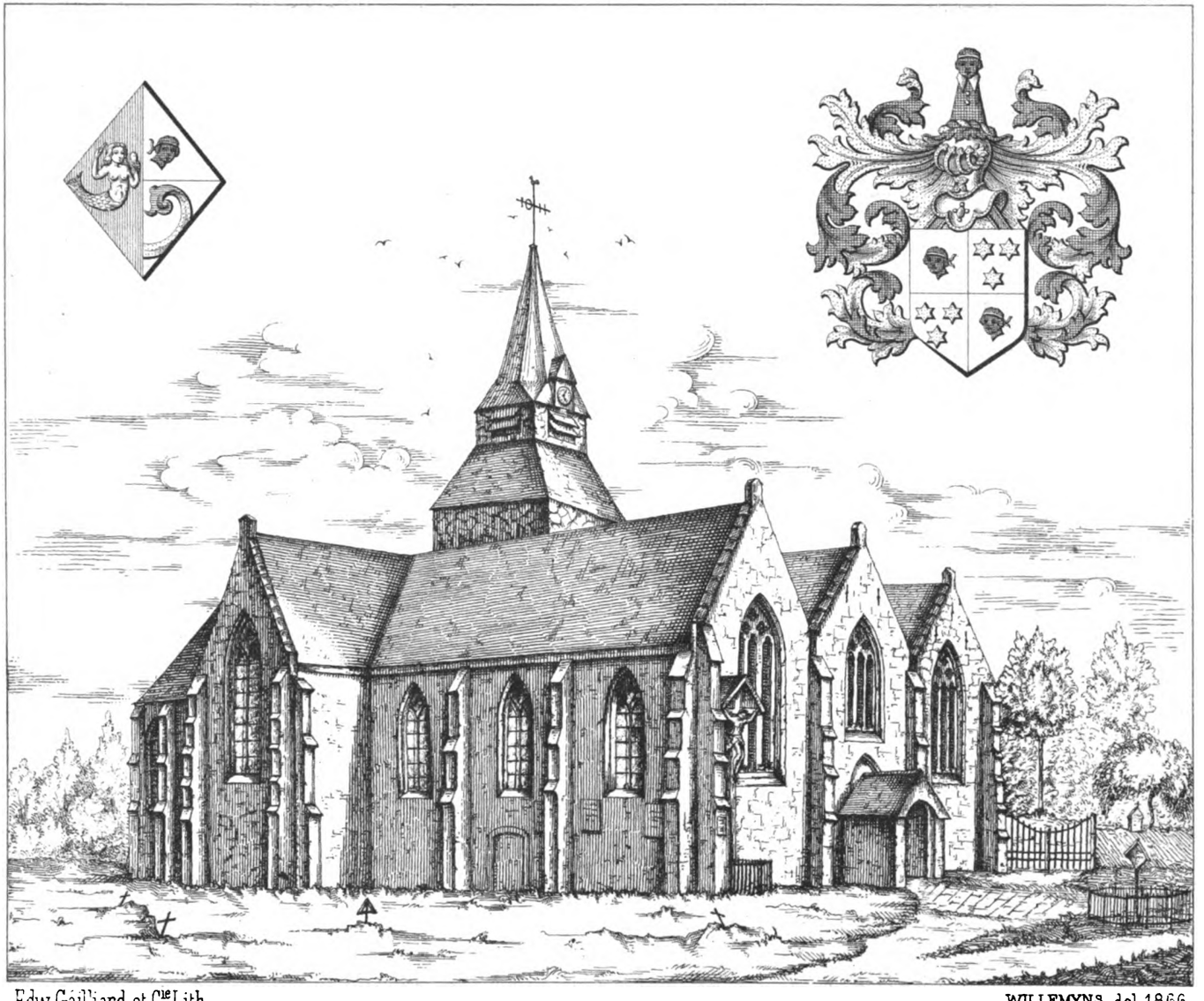

Edw. Gailliard et Cie Lith. WILLEMYNS, del. 1866.

L'ÉGLISE DE HARINGHE

Digitized by Google

L'ÉGLISE DE HARINGHE

La première église de Haringhe fut bâtie vers la seconde moitié du xe siècle, et non pas au viiie, c'est-à-dire du temps de Saint Omer, comme quelques-uns le prétendent. Elle était de style roman, et fut incendiée au mois de février 1071, par les troupes de Philippe I, roi de France, qui était allé au secours de Richilde, comtesse de Flandre.

Rebâtie en 1084, elle fut de nouveau incendiée (sauf la tour) en 1123 par les Normands, et en 1297 par Robert d'Artois.

Une autre toute nouvelle (à peu près telle que nous la voyons aujourd'hui) fut élevée sur les ruines laissées par les Français en 1297, et achevée vers 1308.

Voilà l'opinion d'un ancien curé de Haringhe, Pierre Charité, mort en 1647 et qui dit avoir trouvé ces renseignements dans les archives de l'abbaye de Saint-Augustin.

Quoique le petit mémoire où ce curé émet cette opinion, et que nous avons entre les mains, ne soit pas un document d'une authenticité bien rigoureuse, nous croyons néanmoins devoir en parler ici, d'autant plus qu'il n'existe pas d'autres pièces dignes de foi qui puissent nous instruire.

On remarque sur les bras de la croix qui surmonte le clocher, le millésime 1011 qu'on considère généralement comme la date de la construction de la première église, mais cela n'est pas prouvé.

Digitized by Google

Quoique plusieurs fois incendié, et dévasté, depuis 1308, le bâtiment conserve encore beaucoup de vestiges de la construction faite à cette époque. A l'exception de la nef du sud qui marque une époque moins éloignée, les murs de la nef du nord, de celle du milieu et d'une grande partie du clocher sont composés de pierres ferrugineuses brunes et informes, disposées en *opus incertum* et unies entre elles par un ciment d'une extrême dureté.

Elle est de style gothique, à trois nefs, avec une croix latine pour plan. Le clocher qui est placé à l'intersection des bras de la croix, a seul conservé un caractère assez prononcé d'architecture romane.

A l'intérieur, les arcades des nefs s'abattent sur de petites colonnes cylindriques en maçonnerie dont les chapitaux ne portent plus aucun ornement. Quant aux fenêtres, elles sont toutes en ogive et fort petites.

Le mémoire cité plus haut, traite d'une restauration faite à l'église en 1642. On repava le chœur pour y placer quatre ou cinq pierres tumulaires de grande dimension et quelques autres plus petites [1]. En outre, on fit des changements notables à la

[1] Parmi ces grandes pierres se trouvait celle d'un directeur de l'abbaye des Victorines, nommé Chrétien de Zaegher, qui mourut en léguant la moitie de tous ses biens à l'église.

Elle portait l'inscription suivante, surmontée des armoiries de cet ecclésiastique :

D. O. M.
CHRIST°. DE ZAEGHER
ABBAT. S. VICT. PRAEF. ET RECT.
QUI AD CELEBRANDAS MISSAS
PRO ANIMAE SUAE SAL.
HUJUS ECCLE. HAERED.
INSTITUIT.
OBIIT XVI KLS MARTII AN. SAL.
MDXLIV.

Digitized by Google

voûte qui menaçait ruine puis on restaura les grandes fenêtres du transept qui furent démolies plus tard.

Après M. Charité, les curés de Wintere, Cool et Plaetevoet, par des travaux mal inspirés ou mal dirigés, firent disparaître peu à peu les beautés architecturales qui faisaient de l'église de Haringhe, l'une des plus intéressantes de la Flandre. Ainsi, ils firent raboter (c'est le mot) les chapiteaux des colonnes conçus dans le style roman et grattèrent les peintures en polychrome qui ornaient la voûte; en outre ils changèrent la disposition et le style des fenêtres et détruisirent ainsi complètement l'harmonie de la construction.

Dans les premiers temps, la cure de Haringhe était à la collation de l'abbé de Saint-Bertin qui obtint ce privilége par bulle du pape Alexandre III, en 1161. Après, cette collation passa à l'abbé de Saint-Augustin près de Thérouanne, qui la posséda jusqu'à la révolution française.

La paroisse était desservie par un curé et deux vicaires auxquels venaient, de temps à autre, se joindre quelques religieux mandés aux monastères des environs. L'un des deux vicaires résidait à Rousbrugge et était nommé par les paroissiens qui choisissaient aussi le clerc ou *magister*, mais en s'engageant à leur fournir des traitements annuels. Ainsi, outre des habitations convenables, le vicaire recevait 200 florins et le clerc 30 livres de gros.

Un seigneur de Rousbrugge avait attaché à la cure, le tiers de la dîme du côté est de la paroisse; les deux autres tiers appartenaient à l'abbé de Saint-Augustin et à l'abbesse des Victorines,

Digitized by Google

qui, à cause de cela, étaient tenus d'entretenir le presbytère, le clocher jusqu'à la hauteur de la flèche, la grosse cloche, etc. Ces diverses obligations donnèrent lieu à des procès fréquents entre les paroissiens et les décimateurs [1].

Comme beaucoup d'autres, la paroisse de Haringhe changea plusieurs fois de diocèse; néanmoins elle resta constamment dans le doyenné de Poperinghe [2].

Haringhe eut autrefois ses *annales* tenues avec beaucoup de soin; on y inscrivait au jour le jour, les particularités qui se rattachaient à l'entretien de son église. Il ne reste que peu de chose de ce document qui fut commencé au XIIIe siècle et continué plus tard, par tous les ecclésiastiques qui eurent la direction spirituelle de la paroisse.

C'est là que nous avons puisé la majeure partie de nos renseignements [3], et c'est pourquoi nous croyons n'avoir rien de mieux à faire que de suivre les indications de ces annales.

Nous reporterons à la seconde partie de notre travail les vicissitudes qu'eût à subir l'église de Haringhe et pour le moment nous ne nous occuperons que de ce qui touche plus ou moins directement à sa description.

1558. Pierre Vertegans, vicaire de Haringhe, donne à l'église un petit calice en vermeil, portant l'inscription suivante :

[1] Voir page 85.

[2] « Registrum decime biennalis domino Regi Francie concesse pro anno 1331, » aux archives de la Flandre orientale, N° 83.

[3] En outre, nous avons eu en communication un petit volume manuscrit portant : « Beschryvinge van de parochiale kercke van Haringhe toegewydt aen den « heiligen Martinus oft grooten inventaris van de meubelen, de selve kercke com- « peterende ». Inventaire fait vers 1779.

Digitized by Google

D'HEER PIETER VERTEGANS, CAPELLAEN VAN HARINGHE, GAF DEZEN KILCK VOOR TESTAMENT EN SEPULTURE. MDLVIII

Cette inscription était accompagnée des armoiries de ce vicaire, qui portait : *d'or à la croix de gueules cantonnée de douze cigognes de sable becquées et pattées de gueules, rangées 2 et 1* [1]. Au-dessous on lisait : *Petrus Vertegans*.

Ce calice disparut en 1793.

1628. Construction de la chaire de vérité.

1661. Mre Philippe de Wintere, donne un tableau représentant le couronnement de la Vierge.

1698. Jean-François Ley, donne un calice en argent.

1699. M. Boeraeve fait don à l'église d'un « Ecce Homo ».

1702. Construction (avec le produit des quêtes et troncs de la chapelle de Gheeraert) du confessional qui se trouve dans la nef de la Sainte Vierge et qui sert au curé. — Construction des stalles, avec le produit des mêmes quêtes.

1724. Construction de l'autel de Sainte Anne.

1726. Construction de l'autel de Notre-Dame du Rosaire.

1725. Le Saint Sépulcre donné par Guillaume Brutsaert, cultivateur, et Pierre Verlynde, boulanger.

1727. Réception de la relique de la vraie Croix.

1727. Après un procès de cinq ans, les décimateurs s'engagent à entretenir l'église, *zoo in meubele als in dacke*.

1730. Réception de la relique de Sainte Catherine.

1748. Achat de la statue portative de Saint Martin [2].

[1] Voir planche XXIV.

[2] Voir plus loin « Statues portatives ».

Digitized by Google

1748. Réception de la relique de Saint Martin. On va la chercher processionnellement à Rousbrugge où elle était exposée sur un autel, près du deuxième pont[1].

1752. Achat de la statue portative de Sainte Anne.

1754. Le « Chemin de la Croix » donné par la Ve Norbert Ackerman. — Construction du portail formant avant-corps et nommé aujourd'hui *'t pandante kot*.

1756. Construction des boiseries à la base du clocher. — On vernit la chaire de vérité.

1756. Construction des bancs pour le public.

1758. Construction du grand autel dédié à Saint Martin. Il coûta 300 livres de gros. — Me Ve Antoine Peperstraete (van Peperstraete) donne la grande croix qui se trouve à côté de la porte d'entrée de l'église, et Elisabeth Alexander, épouse Vercoutter, donne le Christ. — La petite porte de sortie (dans une des nefs latérales) est murée.

1759. Lambrissement. — Construction du portail.

1760. Pavement général de l'église, qui coûte 120 livres de gros. On y emploie 3000 dalles bleues, à 35 livres le cent. — Plantation des ormes sur le cimetière.

1760. La chapelle dédiée à Notre-Dame de Hal, transportée dans l'église.

Cette chapelle se trouvait à Rousbrugge, au coin du Marché. Une ordonnance de l'évêque d'Ypres, motivée par les nombreux abus qui se commettaient en cet endroit mit le curé en demeure de prendre ce monument (sic) dans son église.

1767. Achat d'une belle croix pour les processions....

[1] Tout ceci est traduit litéralement.

Digitized by Google

« Het beste is kostelyck gemaeckt van verscheyde soorten van « koper, waer van eenige deelen syn gebrunèert door Antonius Allaert, « koperdryver, in het jaer 1767; heeft gekost 16 fransche kroonen, gege- « ven door Mynheer Joannes-Baptista vander Fosse, advocaet, tegen- « woordig Pensionnaris van de stadt van Mechelen. »

1768. Pétronille Rosauw, *dicta* Petronille Saeghers, donne l'étendard de Notre-Dame du Rosaire, en damas bleu.

1769. Les confrères de la Rhétorique contribuent dans le prix d'achat d'un baldaquin. — Réparation du toit de l'église. — Réception de la relique de Sainte Anne. — Achat d'un baldaquin. — Par ordonnance de l'évêque, on construit un confessionnal dans la sacristie. — Pétronille Rosauw, *dicta* Pétronille Saeghers, donne l'étendard du Saint-Sacrement.

1770. Réparation de la tour qui menaçait ruine. — La petite cloche refondue et bénite. Furent, parrain, Pierre Reyphins, célibataire, et marraine, Jeanne Peel.

Ici, disons un mot d'une des cloches qui furent enlevées par les Français en 1793.

A cette époque il n'y en avait que deux, sur la plus ancienne, fondue en 1434, on lisait :

In 't jaer MCCCCXXXIIII. Didier Dobbele maeckede my, koste van Langhemeersch ende Thomas Deweirde, kerckmeesters.

Et plus haut :

Bonne de Wavrin, demoiselle de Heuchin et de Pont-Rohard[1].

Cette cloche fut transportée à Bergues.

1770. Achat de la statue portative de Sainte Catherine. — Gran-

[1] Voir page 58.

Digitized by Google

des armoires pour les ornements, sous le jubé. — Étendard des trépassés. — Réparations générales à toutes les fenêtres.

L'armoirie qui se voit actuellement dans la fenêtre à côté de l'autel de la Sainte Croix, est celle d'une demoiselle *de* ....., mariée à M. Louis de Scheemaecker, qui donna trois couronnes à l'église afin de pouvoir placer là cette armoirie[1].

1770. Restauration de la grande fenêtre au-dessus de la porte d'entrée[2]. — On jette les débris des vitraux pour y mettre des carreaux blancs et réguliers.

1771. On replace au-dessus de portail la statuette de Saint Martin ainsi que l'inscription : ***Honden en klappers buiten de kerke*** [3].

1771. Construction d'un petit sentier en pierre des montagnes, sur le cimetière de Haringhe. — Marie-Anne vander Lynde, carmélite, donne un tableau représentant Sainte Thérèse. — On achète un nouveau fauteuil et des chaises pour le service. — Repavement partiel de l'église.

[1] Voir planche xv et page 123.

[2] Voir planche xvi. — Cette fenêtre n'existe plus.

[3] Dans plus d'une église en Flandre, on voit à l'entrée principale cette inscription aphoristique. Evidemment elle est à l'adresse des fidèles qui manquent de modestie dans le temple saint, mais cela n'empêche nullement que dans plus d'un endroit, on prenait autrefois le sens à la lettre. En 1550-60, comme le prouve M. Alph. de V. « Annales du cercle archéologique de Termonde », année 1863, page 87, il y avait à Termonde, à l'église de Notre-Dame, un homme spécialement chargé de chasser les chiens de l'église, et pour cela, il recevait 4 escalins de gros par an.

Cela explique peut-être la mention d'un paiement fait par la paroisse de Haringhe en 1542, et que tout d'abord, nous avions trouvée fort singulière : *betaelt aen Paschier Houckene, voor zyne debvoiren als honslagere van desen jare* 1 sch. gr..

Compte de l'église de Haringhe, 1541-42.

Digitized by Google

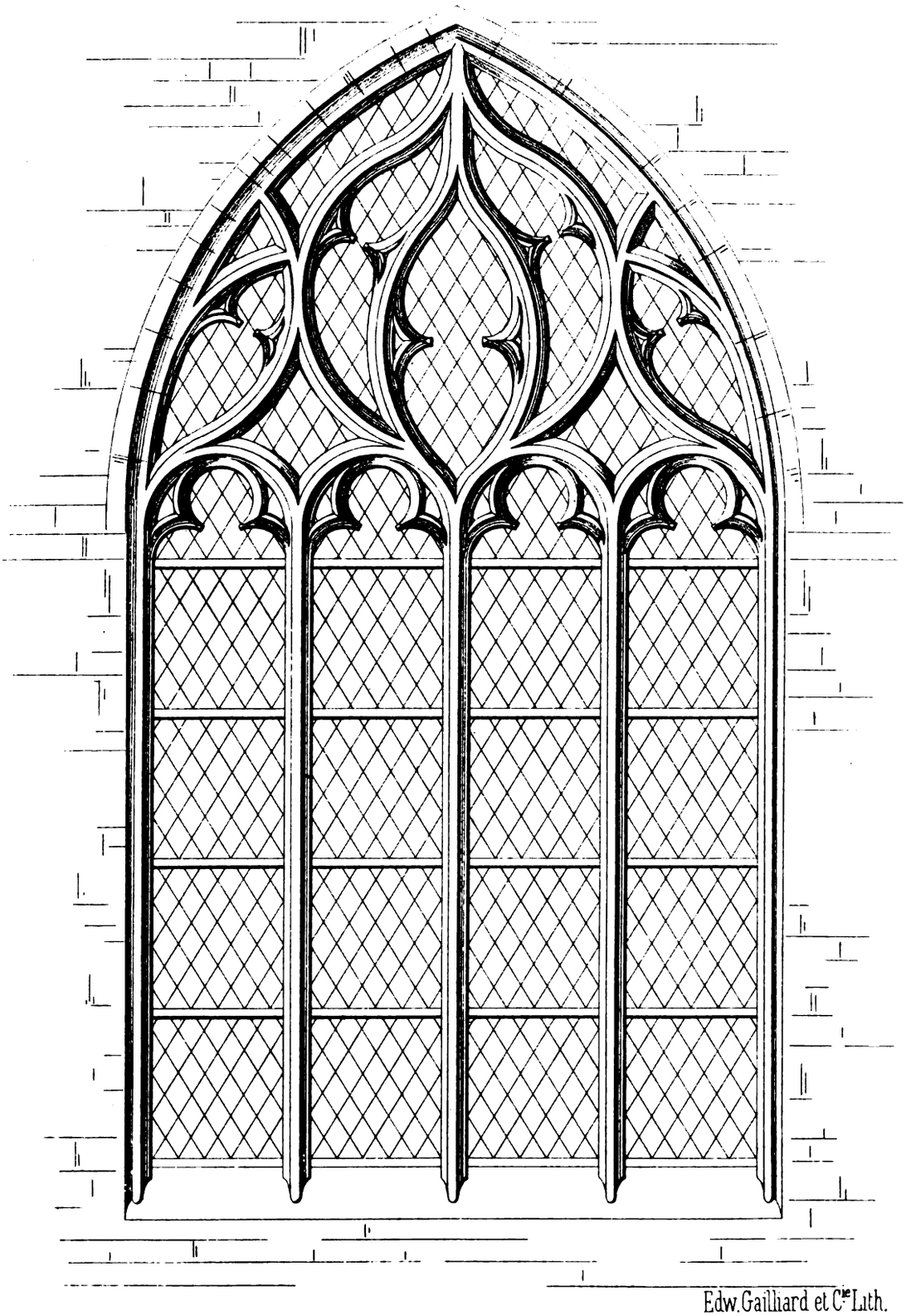

Edw. Gailliard et Cie Lith.

1770 — GRANDE FENÊTRE DE L'ÉGLISE DE HARINGHE

Digitized by Google

Digitized by Google

1772. Achat d'un tapis. — Achat et placement d'un tableau représentant l'Ange Gardien, qui coûta 100 florins. — On repeint l'autel de la Sainte Croix, ce qui coûta 297 florins, donnés par testament de Marie-Anne De Maerel, veuve van Peperstraete.

1773. Achat du banc de l'œuvre. — Petit calice, servant de ciboire. — Restauration de l'autel de Saint Roch par Joseph Frysou de Menin, pour la somme de 14 livres de gros. — Restauration et peinture de l'autel de Sainte Anne. — Reconstruction de l'autel de Notre-Dame du Rosaire.

1774. Louis Lamotte, barbier, et M. Popeul, donnent le tableau représentant l'enfant Jésus offert par la Vierge à Dieu le Père. — Achat d'un grand ciboire. — Construction de grandes armoiries dans la sacristie.

1775. Le curé achète à Oostcappel, deux tableaux représentant l'un, l'annonciation de la Vierge, l'autre Sainte Anne. — M. De Meersseman donne 6 chandeliers en étain pour le maître-autel. — Construction du banc de communion.

« Is gestelt in het jaer 1775 en betaelt den meestendeel by middel « van aelmoessen omgehaelt in de kette ten opzichte van de kerck diefte; « God wetende goed te trecken uyt het quaet.....

« Hy is seer ryckelyk en konstiglyk gevrocht, synde lang 66 voeten « gemaekt van yser geschildert en gedoreert. Het yserwerck is gemaeckt « door Monsieur Wachter, meester smet tot Veurne voor de somme van « 666 guldens, en 5 guldens omtrent voor synen knecht; het lammeken « alleen met de straelen ende wolcken synde gegoten van koper, heb- « bende gekost sonder het dorêren 28 guldens; hy heeft twee jaren in « het werk geweest.

Digitized by Google

« Den trap den welcken is van geslepen peir de Marquise is gemaeckt « door Monsr Gabriel Lattaignant, meester steenhouwer tot Berge- « S.-Winnocx, voor de somme van 2 guldens par voet, kommende te « samen 132 guldens.

« De tablette is van gepolysteert bois d'arkajou gemaekt door Monsr « Ave, meester schrynwerker tot Veurne, voor de somme van 26 stuivers « par voet met het aendoen te saemen, komt in alles 86 guldens min 4 « stuivers.

« Hy is voor d'eerste gronden geschildert door Mynheer Frysou, « marbeleerder tot Veurne voor de somme van 13 guldens.

« Hy is voorders geschildert voor de leste gronden en gedorêrt, veel « met dobbel goudt tegen het afvryven, door Mynhr Joseph Frysou « wonende te Meenen, voor de somme van 28 stuivers par voet, kom- « mende te samen 92 guldens en 8 stuyvers.

« Monsr Gabriel Lattaignant heeft gehadt voor het kappen van de « gaeten en den trap, 5 guldens min 2 stuivers.

« Daer is gegeven 2 guldens en 17 stuivers voor het loot om de gae « te vervullen.

« Daer is gegeven 4 guldens aen de metsers tot het helpen stellen van den trap.

« Alles is voltrocken geweest ten selve jaere, heeft gekost, in t' ge- « heele 1001 guldens.

« Daer heeft daer naer noch moeten betaelt worden 70 ponden « paresyse van de stoffe voor 'd yser staenders om de communie banck vast te stellen. »

(Extraits de l'ancien inventaire de l'église.)

1775. Restauration de la chaire de vérité. — Restauration générale des boiseries.

1776. Achat d'un beau tapis.

1777. Achat d'un beau missel.

« Gebonden in roode paene en beslegen met silvere plaeten kon- « stiglyck gevrocht, met een schoonen pupiter daer op passende, van

Digitized by Google

« boven oock overtrocken met roode paene en de reste in fyn bruyn « hout oock verciert met silvere plaeten; gekommen tegen keremesse 1777.

« Het zilverwerck heeft gedaen Monsieur Allaert tot Yper.

« Het houte werck, een schrinwercker tot Ypre en het binden van den boeck, Mynhr Walwein, tot Yper.

« Dit stuck heeft gekost, Boeck en pupyter, saemen :

« Van silver werck.	235 guld. 15 st.
« Van t' leveren van boeck en binden.	20 g.
« Van paene.	9 g.
« Van schrinwerck.	9 g. 16 st.
« Van tapitserie, met goude jinspels en cante.	2 g. 16 st. 2 oort.

« Vervolgens al te samen 277 guldens, 11 stuyvers en twee oortjes. »

(Inventaire.)

1777. Quatre lanternes portatives en verre de Bohême, achetées pour la procession. — Réception de la relique de Saint Donat.

1778. Démolition des orgues et leur reconstruction par M. van Peteghem, de Gand.

Les ornements appropriés aux différentes cérémonies et fêtes de l'année, sont d'une grande richesse. On y admire surtout trois superbes devant-d'autel, travaillés en bosse, en or et en argent, sur fonds noir, rouge et blanc. Nous renvoyons le lecteur à la fin de ce chapitre, où des extraits de l'inventaire fourniront une description curieuse et détaillée de quelques-uns de ces objets.

TABLEAUX[1]

1. Le couronnement de la Vierge.

[1] « SCHILDERIEN. 1. — D'eerste, verbeeldende de krooning van O. L. V., is « gegeven door Jonckheer Philips de Wintere, ontrent het jaer 1662.

Digitized by Google

2. L'enfant Jésus, offert par la Vierge à Dieu le Père.

3. Sainte Thérèse.

4. L'Ange Gardien.

5. Saint Nicolas, (sur bois). .

6. La descente de la Croix, (sur bois). Ce tableau se trouve maintenant au presbytère.

7. La Nativité.

8. La Vierge Immaculée.

9. Notre-Dame des Sept Douleurs.

10. La Cène, (sur bois).

11. La Résurrection, (sur bois).

12. L'Annonciation, (sur bois).

13. Sainte Anne.

« 2. — De tweede, verbeeldende het kindeken Jesus dat van O. L. V. is opgedraegen aen Godt den Vader, is gegeven in het jaer 1774, eensdeels door Monsr Popuel die de selve gratis geschildert heeft, aenderdeels door Louys Lamotte, barbier, die de toebehoorten betaelt heeft.

« 3. — De derde, verbeeldende de H. Theresia, is gegeven ontrent het jaer 1771, door Mari-Anne vander Lynde, geestelycke dochter van den derden regel van O. L. V. van den Bergh Carmelus; heeft gekost van schilderen, omtrent 100 guldens.

« 4. — De vierde, verbeeldende den Engel Bewaerder, is gemaeckt ontrent het jaer 1772, door den schilder Desremaux (die oock die van S. Theresia heeft geschildert); heeft gekost van schilderen precys 100 guldens, sy heeft een kaeter met de selfste verciersels van die van 'd H. Theresia, de welcke gemaeckt en vergult syn van de selve persoonen en oock evenveel gekost hebben. De schilderie (als oock die van 'd H. Theresia) is van achter geheel en gans beslegen met bert; heeft oock in het geheel gekost ontrent 30 ponden grooten, alles betaelt (om so te spreken) door gifte van Joannes Viane, den ouden, die syn naem op de selve wilt gestelt hebben naer syn doodt.

« 5. — De vyfde, verbeeldende de myteringe van den H. Nicolaus, geschildert op bert, heeft eertyds het taefel stuck geweest van den ouden authaer van S. Nicolaus, nu heylig kruys authaer.

« 6. — De sesde, verbeeldende de afdoeninge van het kruys, geschildert op bert, heeft eertydts geweest het taefel stuck van den ouden hoogen authaer.

« 7. — De sevenste, verbeeldende de geboorte, geschildert op bert, heeft eertydts het taefel stuck geweest van den ouden authaer van O. L. V.

Digitized by Google

STATUES NON PORTATIVES[1]

1. Saint Dominique.
2. Saint François.
3. Saint Antoine de Padoue.
4. Saint Vaast.
5. *Ecce Homo*.
6. Notre-Dame des Sept Douleurs.
7. Saint Eloi.
8. Saint André.

« 8. — 'D achste, verbeeldende d'onbevlekte ontfangenis is gegeven ontrent het « jaer .....

« 9. — De neghenste, verbeeldende O. L. V. van de Ween, is gegeven ontrent « het jaer ..... door Sr Joannes-Baptiste Desenap.

« 10. — De thienste, verbeeldende het last avontmael, is geschildert op bert en « is van oude tyden.

« 11. — De elfste, verbeeldende de verrysenesse, is geschildert op bert en van « oude tyden; in het t'jaer 1775 is sy weggenomen en verkocht voor een half « kroonstuck.

« 12. — De twalfste, verbeeldende de boodschap van 'd alder H. Maeget, is ge- « schildert op bert, den pastor heeft die gekocht in het jaer 1775, van de kercke « van Oostcappel voor 14 à 16 stuyvers.

« 13. — De derthienste, verbeeldende de H. Moeder Anna, is oock geschildert op « bert, den pastor heeft die ook gekocht in het selve jaer, van de kercke van Oost- « cappel voor den selven prys ».

De tous ces tableaux, il n'y a que les n°s 3, 4 et 6, qui existent encore.

[1] « BEELDEN. 1. — Dat van S. Dominicus is gekomen ten tyde van pastor « Cool en gegeven door Marie Bruneel, weduwe van Pieter de Maerel; is geschil- « dert, vernist en vergult gratis door Joseph Frysou, van Meenen; voor de somme « (soo ik meyn) van 9 guldens.

« 2. — Dat van S. Franciscus is gegeven door de dochters van den derden « regel van den H. Franciscus, in het jaer ....; is geschildert, vernist en vergult « door Joseph Frysou van Meenen, in het jaer 1772; daer is een silver herte aen het « selve gegeven door Joeff. Angelique Maeseman.

« 3. — Dat van S. Antonius de Padua is gegeven door de weduwe van Antonius « Barbier, ontrent het jaer 1766; is vernist, geschildert en vergult door Joseph « Frysou, van Meenen voor de somme van 9 guld. in het jaer (ontrent) 1771.

« 4. — Dat van S. Vedastus heeft eertydts gestaen op den ouden hoogen authaer « en gedient voor het beelt van den H. Martinus. Het is vernist, geschildert en ver- « gult door Joseph Frysou van Meenen voor de somme van 9 guldens, in het jaer

Digitized by Google

D'après les indications d'un ancien sermonaire manuscrit, ayant appartenu à M. le curé Delfly, l'église de Haringhe aurait possédé un tableau de Jacques Van Oost (le jeune), et représentant le martyre de Sainte Appoline. Il nous a été impossible de nous assurer de ce fait qui, du reste, importe peu, ce tableau ayant disparu.

Il reste encore à mentionner ici une petite toile ovale représentant un miracle arrivé en faveur d'un habitant de Haringhe qui était allé en pélérinage à Hal.

STATUES PORTATIVES[1]

1. Notre-Dame du Rosaire.
2. Notre-Dame de Hal.
3. Sainte Anne.

« (ontrent) 1771, het welcke betaelt heeft, Michel vanden Boogaerde, kerckmeester, « (soo ick meyn) van het syne.

« 5. — Dat van *Ecce Homo* is gegeven door Claere Boeraeve, oudt 12 jaer, « gestelt in het jaer (ontrent) 1700; is vernist, geschildert en vergult door Joseph « Frysou, van Meenen voor de somme ontrent van 7 guldens, vergaedert by ael- « mossen in het jaer (ontrent) 1772.

« 6. — Dat van O. L. V. van de Ween is gegeven door d'huisv. van Cornelis « Pinceel in het jaer ....; vernist, geschilderd en vergult door Joseph Frysou, van « Meenen, voor de somme van ontrent 7 guld., in het jaer 1772, betaelt door de « weduwe van Urbanus De Vos.

« 7. — Dat van S. Eloy heeft eertydts gestaen op den ouden authaer van S. « Nicolaus den welcken tegenwordig is H. Kruys authaer; is vernist, geschildert en « vergult door Joseph Frysou, van Meenen in het jaer 1772, voor de somme van 7 « guldens, het welcke betaelt hebben de smets, en andere persoonen die S. Eloy « houden voor patroon.

« 8. — Die van den H. Andreas en den H. Philippus hebben gestaen in het « H. Graf en gedient voor Joseph en Nicodemus. Den pastor heeft doen snyden de « schelpe en de voeten, door Sr Jonckers van Poperinghe; de drie engelkens van « ieder, gekocht aen de kercke van Oostcappel en alles in het jaer 1775 doen schil- « deren, vernissen en vergulden door Joseph Frysou, van Meenen, alles betaelt « hebbende by middels van charitaten. »

(Inventaire, folio 18.)

[1] Voir ci après, page 123.

Digitized by Google

4. Saint Martin.

5. Sainte Catherine.

6. Saint Roch.

Il serait assez difficile de définir le mérite artistique de tous ces tableaux et de toutes ces statues, car la plupart sont d'un travail fort médiocre. Leur origine est leur seul coté intéressant.

Dans beaucoup d'endroits de la Flandre, il est encore de mode de suspendre dans les églises les blasons des membres défunts des familles nobles, mais anciennement, cet usage était beaucoup plus répandu. Nous avons cru utile de mentionner dans ce chapitre, les armoiries qui se trouvaient dans l'église de Haringhe à la fin du siècle dernier :

ARMOIRIES

En 1756, il y en avait encore seize qui pendaient dans le chœur; en 1772, on en vendit cinq à vil prix et les onze qui restaient, furent suspendues au-dessus du portail à l'intérieur.

Celles qui furent conservées, étaient :

1. De la famille de Latre[1] : *d'or, à trois hures de sanglier de sable, lampassées de gueules et défendues d'argent.*

2. De Latre-de Wintere, accolées.

3. D'une D^elle^ ..... de Wintere[2] : *d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois quintefeuilles de même.*

4. De la famille vander Gracht[3] : *d'argent, au chevron de gueules, acccmpagné de trois merlettes de sable, deux en chef et une en pointe.*

[1] Voir planche XXIII et le chapitre relatif aux généalogies.
[2] Voir planche id. id.
[3] Voir planche id. id.

Digitized by Google

5. De Philippe de Wintere (1662).

6. De ..... de Wintere.

7. De Philippe Reyphins, avocat [4] : *de gueules, à la bande d'argent vairée d'azur.*

8. De la famille de Ghistelles [2] : *de gueules, au chevron d'hermines.*

9. De la famille de Stavele [3] : *d'hermines, à la bande de gueules.*

10. De Haveskercke [4] : *d'or, à la fasce de gueules.*

11. De Latre (Antoine, marié à une D[elle] de Faudière).

Celles qui furent vendues :

1. De la famille de Lichtervelde [5] : *d'azur, au chef d'hermines.*

2. De Clèves [6].

3. De Bailleul [7] : *de gueules, à la croix de vair.*

4. De Hondschoote [8] : *d'hermines, à la bande de gueules, chargée de trois écailles d'or.*

5. D'Halewyn [9].

PIERRES TUMULAIRES EN MARBRE BLANC [10]

1. De Joseph-Albert Plaetevoet, curé de la paroisse, mort le 25 avril 1750 (cette pierre existe encore).

[4] Voir planche XXIII et le chapitre relatif aux généalogies.
[2] Voir planche id. id.
[3] Voir planche id.
[4] Voir planche XXIV.
[5] Voir planche id.
[6] Voir planche XXII.
[7] Voir planche XXIV.
[8] Voir planche id.
[9] Voir planche id.
[10] Par suite des pavages et repavages incessants, la plupart de ces pierres ont disparu. — Voir encore page 100.
Il existait aussi un caveau de la famille de Ghistelles, dont il sera parlé plus loin.

Digitized by Google

2. De Jean-François vander Meulen, notaire et greffier de Beveren, décédé le 18 mai 1751; et de son épouse dame Jeanne-Marie vander Fosse.

3. De Guillaume-François vander Fosse, avocat, décédé le 9 janvier 1727; et de son épouse Marie Pétronille Desenap.

4. De M. Philippe de Wintere, échevin de Furnes, mort le 2 avril 1662; et de son épouse, Marie de Latre.

5. De Jean Valcke, décédé le 1 novembre 1714; et de son épouse Cécile Ducroix.

6. De Pierre-Cornil van Bambeke, rentier, mort le 14 mars 1743; et de son épouse Anne-Marie Caron.

7. D'Antoine de Latre, seigneur de Cappelbrugge, mort à Beveren le 17 juillet 1695; et de son épouse Jeanne de Faudière ou de Faudier, décédée le 6 décembre 1710.

8. De Jérôme van Bambeke, licencié en droit, mort le 10 janvier 1671.

9. De Jérôme Vertegans, ceurheer de la ville et châtellenie de Furnes, mort le 31 décembre 1627; et de son épouse Adrienne van Bambeke — existe encore —.

10. De Pétronille Willaert, fille de Guillaume Willaert, seigneur de Baste, bourgmestre du Franc de Bruges en 1596; créé chevalier par lettres du 15 avril 1606. — Elle fut mariée en premières noces, à Jean van Bambeke [1], et en secondes, à Symphorien Vertegans. Elle mourut le 4 août 1622.

11. De Jacques Cousyn, marguillier de la paroisse, mort le 12 mars 1678, et de son épouse Jacqueline Jeneyn.

12. De Jean Herrewyn, mort en 1699.

[1] Van Bambeke : *d'hermines, au canton de gueules.* Voir planche XXIV. Cette armoirie pendait dans la chapelle de Rousbrugge, avant 1793.

Digitized by Google

13. De Jacques Boone, mort en février 1711; et de son épouse Marie van Latum.[1]

14. De Charles de Brauwer, mort en février 1705.

15. De Guillaume Steil, licencié en médecine, mort le 24 décembre 1679; et de son épouse Anne Vitse.

16. De Jean-François Smagghe, mort le 18 décembre 1750; et de son épouse Pétronille-Jeanne Cordier.

17. De Jacques-Hubert Daeten, mort le 4 mai 1733; et de son épouse Jeanne van Peperstraete.

18. De Jacques-Josse Waels, licencié en médecine, mort le 8 avril 1746; et de son épouse Anne-Louise de Brauwer.

19. De François van Peperstraete, greffier de la paroisse, mort le 7 mars 1720; et de son épouse Marie de Maire.

20. De François Destieu, mort à Gand le 24 décembre 1697.

21. De Marc-Jacques Kockenpoo, greffier de la paroisse, mort le 29 mars 1757; et de son épouse Isabelle-Francoise van Peperstraete.

22. De Pierre-Guillaume van Nieuwkerke, marguillier de la paroisse, mort le 16 août 1721; et de son épouse Catherine van Peperstraete — existe encore —.

23. d'Antoine Joseph van Peperstraete, greffier de la paroisse, mort le 27 mars 1732; et de son épouse Marie-Anne de Maerel, décédée le 28 mars 1772.

24. De Pierre Ryngaert, mort le 4 juin 1710; et de son épouse Marie Bourrée.

25. De Jacques Boussemaere, maître des pauvres, décédé le 13 décembre 1729; et de son épouse Marie vanden Berghe.

26. De Jacques-Martin Smagghe, régisseur de la chapelle de

[1] Nous donnons les noms tels que nous les avons trouvés.

Digitized by Google

Rousbrugge, mort le 26 avril 1738; et de son épouse Jacqueline Braeckes.

27. De Martin Provoost, chef-homme de la commune, mort le 19 février 1752; et de son épouse Anne Dorothée Hendricx.

28. De Georges Neudt, mort le 21 décembre 1720; et de son épouse Pétronille Terein.

29. De Léonard Fenyt, dominicain du couvent de Bergues, mort à Haringhe le 10 janvier 1722.

30. D'Antoine Cool, curé de la paroisse, mort le 10 mai 1743.

31. De Jean Driepont, mort le 12 février 1726; et de son épouse.

32. De Jean Driepont, chef-homme de la paroisse, mort en avril 1672; et de son épouse Françoise Begheyns.

33. De Pierre de Maerel, maître des pauvres, mort le 4 juin 1723; et de son épouse Marie Bruneel.

34. De Charles Beaufies, maître des pauvres, mort en février 1721; et de son épouse Pétronille Ferreus.

35. De Jean François Waels, licencié en médecine, mort le 17 février 1756; et de son épouse Jacqueline Cortelgier.

36. De Marie de la Woestyne, morte en 1571.

37. De Jacques van Beveren, mort le 4 janvier 1711; et de son épouse Jacqueline Poverschoof.

38. D'Augustin de Zaegher, mort le 29 novembre 1720; et de son épouse Petronille Huys.

39. De Cornil van Bambeke, maître des pauvres de la paroisse, mort le 17 juin 1717; et de son épouse Anne Chelier.

40. De Jean-Baptiste Thooris.

41. De Jean-Baptiste Cousyn, mort le 3 mai 1721; et de son épouse Francoise de Legher.

Digitized by Google

42. De Philippe Boucry, mort le 16 juin 1553; et autres membres de la dite famille.

Le 25 octobre 1811, par ordre du sous-préfet, il fut fait un nouvel inventaire succinct des effets de l'église de Haringhe, nous le renvoyons aux annexes (Litt^a. J.), ainsi qu'un état des plus anciennes fondations, (L^a. K.).

CURÉS CONNUS

QUI ONT DESSERVI L'ÉGLISE DE HARINGHE

Le Pelius, vivait en 1270. Il est mentionné dans la chronique de l'abbaye des Victorines [1].

Flosco, (Guillaume), vivait en 1361 [2].

Herdewyn (Lambert).

Outers (Jean).

Van Iseren (Nicolas).

Ryckebusch (Martin), mort en 1639.

×1639. — *Charité* (Pierre), mort le 28 septembre 1647.

1647. — *Godschalck* (Jacques), mort le 3 janvier 1667.

1677. — *De Wintere* (François), d'abord curé de Notre-Dame à Cassel, mort le 9 juillet 1697.

1697. — *L'amour* (Pierre), jusqu'en 1706, curé provisoire, à cause d'un procès avec l'abbé de Saint-Augustin qui prétendait avoir le droit de placer comme curé un religieux de son abbaye.

[1] Voir page 78.
[2] Voir page 80.

Digitized by Google

1706. — *Cool* (Antoine), de Bergues, mort le 10 mai 1743. Il avait été d'abord curé d'Oeren, puis de Wyldre.

1743. — *Plaetevoet* (Joseph-Albert), de Poperinghe, mort le 25 avril 1750.

1750. — *Delfly* (Jean-Baptiste), de Bambeke, mort le 14 juin 1766,

1766. — *Ramault* (.....), dirigea la cure jusqu'en 1768.

1768. — *Vormezeele*, (François-Alexandre), de Menin, mort le 19 avril 1779. — La biographie de ce curé à été écrite par Guillaume Van Calberg, curé de Becelaere. Il en existe une copie aux archives de l'Etat à Bruges; nous l'avons parcourue sans y trouver quelque chose d'intéressant au point de vue de l'ouvrage qui nous occupe.

1779. — *Asaert* (Pierre-Jacques), bachelier en théologie; fut taxé lors de l'emprunt des 6 millions de livres, à la somme de 18,800 livres; refusa de prêter le serment constitutionnel et fut condamné à la déportation, le 16 février 1798. Arrêté le 11 mars suivant, il fut dirigé sur Bruges puis sur Rochefort. Le 1 août on l'embarqua pour Cayenne.

Il mourut à Sinnamarie, le 20 novembre de la même année 1798.

1803. — *Ryckewaert* (Augustin-Jean), premier curé après le concordat. Il était natif de Reninghelst et fut successivement, vicaire de Saint-Jean Capelle et de Reninghe, puis curé de Eessen. Il mourut curé d'Elverdinghe le 16 décembre 1813. Il avait quitté Haringhe en 1808.

1808. — *Neudt* (Philippe), recteur jusqu'en 1811.

1811. — *De Coninck* (P.-J.), vicaire desservant, mourut le 15 janvier 1815.

Digitized by Google

(Pendant peu de temps). — *Dehaene* (Jean-Jacques), prêtre régulier.

1815. — *Plancke* (Pierre-Jacques-Cornil), prévôt, né à Haringhe et successivement vicaire de Lembeke, Aertrycke, Westvleteren, mort le 23 mai 1835.

1835. — *De Lye* (Pierre-Jacques), né à Hoogstade en 1799.

EXTRAITS DE L'INVENTAIRE DE L'ÉGLISE DE HARINGHE

« VERCIERINGEN VAN DE BOGEN VAN DE KERCKE EN ANDERE « GEDAEN IN HET JAER 1775

« De versieringe van de boghe van de thorre precys tusschen de « twee kleyne authaerkens, bestaende in een groote ronde, waerin een « naeme Jesus, twee schelpen en vier rocaillien, syn gemaeckt (behalvens « den name Jesus die stont boven den biechtstoel van den pastor) van « Sr Jonckers, beeltsnyder tot Poperinghe, voor de somme van 9 fransche « kroonstucken min een quaertje; den gront van de ronde gemaeckt « synde door Pieter Jacobus Marseloo.

« 2 De versieringe van de boghe van de thorre precys boven de Beel- « den van O. L. V. en den Ecce Homo, bestaet in drie schelpen en vier « rocaillien; is gemaeckt saemen met de twee voeten en schelpen met « syn toebehoorten van den H. Philippus en Andreas, en de twee vaesen « die staen boven de omdraeg-Beelden van O. L. V. van den Roozenkrans « en S. Anna, door den selven beeltsnyder, voor de somme van 16 « fransche kroonstukken en half.

« 3 De vercieringen van de twee bogen van O. L. V. Choor en van « de twee bogen van H. Kruys Choor, elck bestaende in twee rocaillien, « waer in, in 't midden gevrocht seker plumagie, syn gemaeckt van den « selven beeltsnyder, voor de somme van 33 guldens.

Digitized by Google

« 4 De vercieringe van den preeckstoel, bestaende in twee vlamme « wercken, langhs den selven en 5 kleyne rocaillien op de paneelen met « een ander op den Buyck, als oock met twee vaesen die staen dweers « over de omdraeg-Beelden van O. L. V. van den Roosenkrans en « S. Anna en de twee straelen die staen boven de Beelden van S. Mar- « tinus en S. Rochus, syn gemaeckt van den selven beeltsnyder, voor « de somme van 7 fransche kroonstucken.

« 5 De twee engelshoofden boven den preeckstoel hebben gestaen « boven den biechtstoel van den Pastor, en het Lam Godts boven den « biechtstoel van den priester van Rousbrugge; Pieter-Jacobus Marseloo « hebbende eenige straelen daerby gemaekt.

« 6 De ses engels van de beelden van den H. Philippus en Andreas « en de twee van de kasse van O. L. V. van Halle, met de vier schelpen « van de bogen van O. L. V. choor en H. Kruys choor, met de vier « plumagien van de biechtstoelen van den Pastor en den priester van « Rousbrugge, saemen met de twee kleyne schilderyen onder de thorre, « heeft den Pastor gekocht van de kercke van Oostcappel, voor de som- « me van 27 ponden parasyse van ons gelt.

« 7 De vercieringe van den boghe van de thorre siende naer den « hoogen authaer, bestaet in twee soorten van krollen die den beeltsny- « der te veel gemaeckt heeft voor d'ander bogen, en een engelshooft « dat afgenomen is van O. L. V. authaer.

« 8 De vier banckxkens van de vier houte boqueen, staende by de « authaeren van O. L. V. en 't H. Kruys syn gemaeckt door Pieter-Jacobus « Marseloo.

« 9 Het kleyn beleghsel van onder van de boseringe van O. L V. « authaer met het belegsel van onder van de boseringe by den hoogen « authaer is gedaen door den selven timmerman.

« 10 Joseph Frysou, van Meenen, heeft al dit werck en vercieringen « saemen met de beelden van den H. Philippus en Andreas, de vier « lampkins by de beelden van de thorre, vergult, vernist, gemarbeleert « etc.; heeft daer voor gehadt samen met het maecken van de schadu- « wen, het schilderen van het welfsel van de sacristie, het schilderen « van buyten van het H. graf en de kasse van O. L. V. van Halle, het

Digitized by Google

« schilderen van het capelleken van S. Martin in het portael, het « schilderen van den Christus en engels op het kerckhof, het schilderen « van de steene pilaeren van onder in de kerck etc. al te saemen 256 « guldens.

« 11 Pieter Jacobus Marseloo voor boven gemelt werck, alles te « passen en aen te doen, als oock voor het vervullen van de boseringe by « den communie-banck, het maecken van het cappelleken van S. Martin « en S. Rochus, de staenders van de beelden van S. Martin en O. L. V. « van den Roosenkrans, het kruyske en de sterre in de sacristie etc.; al « te saemen met het leveren van hout heeft daer voor gehadt de somme « van 58 ponden parasyse, al betaelt by middel van charitaten.

« 12 Francis De Zaeger heeft gehadt voor het leveren van de naegels « vyf gulden (soo ick meyn), min twee stuyvers.

« 13 Pieter Houcke heeft gehadt voor het leveren van het yzer- « werck van de drie maegde keerssen en ander, ontrent 5 ponden « parasyse en daer by eenig oudt yser en den krans van O. L. V. authaer « die de dieven in de fameuse diefte hebben gepluymt.

« 14 Alle de onkosten van dese wercken en vercieringen, syn « betaelt by middel van charitaten, behalvens omtrent 6 ponden grooten « die daer in gebruyckt syn van het ontfanck van de stoelen en de « schaele van de kercke, die den kerckmeester aen den pastor heeft « gegeven.

« VENSTERS

« Meester Michiel Van den Bogaerde kerkmeester heeft al de ven- « sters doen vernieuwen van d'achterkercke de welcke begint precys « van de torre, hy heeft daertoe gehadt van de thiendeheffers ontrent « 18 fransche kroonen, al de reste hebbende betaelt by middel van « aelmossen die hy heeft gekregen door syn goede sorg, van de welcke « de twee groote, de welcke staen op het eynde van de kercke, ermaeckt « syn ontrent het jaer 1770.

« De groote venster boven den Pastors biechtstoel is oock vernieuwt « ontrent het jaer 1770; de thiendeheffers hebben het metsel dat er « noodtsaecklyck was doen doen, en iedts gegeven aen den kerckmeester

Digitized by Google

« voor de glaesen, die begrepen is in het bovenstaende, de reste betaelt « synde door aelmossen.

« Alle de aendere van geheel de kercke syn ermaeckt ten tyde « van Pastor Plaetevoet behalvens een in H. Kruys choor die Michiel « Van den Bogaerde, kerckmeester heeft doen erstellen, waervoor hy « heeft betaelt 5 fransche kroonen uyt aelmossen die hy hadde.

« Een van die vensters in H. Kruys choor, heeft betaelt Francis « Brutsaert jonghman; en Monsieur Louys de Scheemaecker heeft gege- « ven 3 kroonen om in de venster by H. Kruys authaer te mogen « stellen het waepen van de familie van syn huysvrouwe [1].

« De grootste vensters van vernieuwen, hebben gekost 7 fransche « kroonen, de middelbaere 5 kroonen en de kleynste 3 kroonen.

« OMDRAEG-BEELDEN

« Dat van O. L. V. van den H. Roosenkrans met een krans rontom « is gemaeckt in t'jaer 1751, heeft silvere kroonen, goude en silvere « offers; den pastor kiest de dochters om het selve te draegen; is ten « deel vernieuwt en op een nieuw besilvert door Joseph Frysou van « Meenen in het jaer 1773; de dochters die het zelve draegen hebben in « het jaer 1773 gegeven de silvere kroontjes gemaeckt tot Yper door S^r « Allaert.

« De offers syn, behalvens die kroontjes, een grooten gouden keten « gegeven door d'huysvrouw van Pieter Brutsaert, een goude herte, een « goude kruys, twee kleynder goude kruyskens, een goude baeghe, 19 « goude ringen waer onder een met diamanten, twee silver ringen en « twee kleyne silvere medalelekens, een silver schepter, twee silver « borsten in een plaete, een silver kruys, twee silver herten, een pater- « noster met silver gevrochte waeraen syn twee silver ooringen en eenige « silvere medallien.

« Nota : in het jaer 1775 syn door den pastor eenige van die offers « verkocht als oock eenige van het beelt van O. L. V. van Halle, alles « te saemen voor de somme van 97 guldens en 5 stuyvers.

[1] Cette armoirie existe encore. Voir planche XV.

Digitized by Google

« Dat van O. L. V. van Halle, het welke eerst gestelt geweest is « tot Rousbrugge aen een huys, in 't jaer 1743, daer naer by order van « Zyn Hoogweerdigheyd in 't jaer 1725 gebrocht geweest is in de paro- « chiekercke, hebbende veel kleederen, silvere kroonen, goude en silvere « offers; wort gedregen van jonge dochters gekosen met consent van « den pastor.

« De silvere kroonen syn gegeven door de dochters die het selve « draegen in het jaer 1773, synde gemaeckt door Sr Allaert tot Yper.

« De offers onder ander syn 3 goude kruyssen, 1 goude baeghe, een « goud herte, een kleyn goud herte, 12 goude ooringen en 12 goude « ringen; voorders een silver schepter 3 silver bollen aen een silver « ketenje, 2 silver lammetjes. 3 silver koeijen, een silver ooghe, 5 kop- « pels silver borsten en 18 silver herten meest al groote; voort eenige « kleederen voor het beelt, waer onder een gebordeurt met goudt en een « blauw verciert met silver: voorders twee schoone mantels, een van « gecoleurde parteire met goude blommen waer aen is een grooten kant, « en een met roode witte blommen verciert met een silveren kant; voor- « ders eenige voegen met fraeye gaeren kanten en eenige zyden alles « dienende tot vercieringe.

« Int jaer 1776 is gekocht door aelmossen, een nieuw kleedt van « roode parteire met groote goude blommen dat gekost heeft diep in de « 20 guldens; voord in 't selve jaer is gemaekt een nieuwen krans voor « het beeldt, van waegeschot, vernist in het swart en verciert hier en « daer met silver dryfwerk en een straele van boven gedaen door Sr « Allaert tot Yper hebbende gekost ..... daertoe, met consentement van « den pastor, syn verkocht alle de offers, behalvens de twee silver kroontjes.

« Dat van d' H. Moeder Anna met een krans romtom gemaeckt in « het jaer 1752, hebbende eenige goude en silvere offers; het wort « gedregen van jonge dochters die gekosen worden door den pastor. « Mynheer Francis Smagghe, greffier deser parochie, heeft in het jaer « 1773 gegeven de twee silver kroontjes; de offers bestaen voorders in « een groot silver herte en drie kleynder silver herten; item een silver « kruysken, een gouden keten, twee goude herten, een goude baege en « goude kruysken. Int jaer 1775 hebben de dochters die het beelt draegen

Digitized by Google

« gekocht voor het selve eene voole van grouve goude moore verciert met « een silver grouven kant, het welk al te saemen gekost heeft 9 ponden « paresyse en 7 stuyvers. Therese Venein die het beelt gedraegen heeft, « als sy trouwde, heeft vereert een silver herte in 't jaer 1777. Marie « Verhelle die het beelt oock gedraegen heeft, als sy trouwde in het jaer « 1778, heeft oock vereert een silver herte wat grooter als het ander.

« Dat van den H. Martinus gemaeckt in het jaer 1748, geschildert « en vergult in 't jaer 1757, wort gedregen van jonghmans met consent « van den pastor, ten heeft geen offers; heeft gekost van schilderen « vyf kroonen gegeven by testamente door Martinus van Hove, jonghman « en in het jaer 1775, is voor het selve gemaeckt een throon met gordynen « van catoen waerboven gestelt is een goude straele; alles betaelt by mid- « del van aelmossen. Joeff. Therese vander Meulen jonge dochter heeft « alles gratis genaeyt; 't beeld heeft tegenwoordig een kleyn silver offer- « ken gegeven door joeff. Marie vander Meulen.

« Dat van 'd H. Catharina is maer een reliquaire, gemaeckt van hout, « vergult met een krans rontom van witte en roode hoorn roosen, welc- « ken krans met de toebehoorten gemaeckt is ontrent het jaer 1770; wort « gedregen van jonge dochters, die gekosen worden van den pastor; ten « heeft geen offers maer boven den krans is een silvere kroone.

« Dat van den H. Rochus is gemaeckt in 't jaer .... en geschildert « in 't jaer 1763, door het gelt gegeven van de dragers; wort gedregen « door jonghmans met consent van den pastor, 't heeft eenige silvere « offers, te weten een oude silvere kroone en vyf silver schelpen. Int « jaer 1775 is voor het selve gemaeckt een throon met gordynen van « catoen, waer boven een goude straele dat is vergult; alles betaelt by « middel van aelmossen. Joeff. Therese vander Meulen, jonge dochter, « heeft alles gratis genaeyt.

« ORNAMENTEN VOOR DEN DIENST

«CHOOR-KAPPEN

« 1. De beste; de schelpe en den boort van tissu met goude blommen « gegeven in het jaer 174..., door joeff. Mari-Anne de Maerel weduwe « van d'heer Antonius Peperstraete; den gront van twee geblomde par-

Digitized by Google

« teerre, gekocht in het jaer 1771 by joeffrouw Timmerman, tot Iper, voor « de somme van 7 guldens 'd elle, betaelt door besonder charitaten; sy is « verciert met een fyne goude froeye en fyne goude boorden, gegeven in « het jaer 174..., door de selve joeffr. Mari-Anne de Maerel, wed. etc.; sy « is ermaeckt in het jaer 1771, gratis, door joeffr. Therese vander Meu- « len, voorsien van een nieuwe voeyeringe, betaelt door charitaten.

« 2. De tweede heeft een schelpe en boort van wit geblomde zyde, « gekocht in het jaer 1771, by joeffrouw Timmermans tot Iper, voor de « somme van 14 permissie schellingen 'd elle; den gront is van blouw « damast met paelegeluwe blommen, gegeven in het jaer 174 ...., door « joeffr. Mari-Anne Maerel, wed. etc., hebbende geweest haer kleedt; sy « is verciert met een groeve goude froye en grouve goude boorden, ge- « maeckt in het jaer 1771, gratis, door joeffr. Therese vander Meulen « jonge dochter; den boort en de verciersels betaelt door charitaten.

« 3. De derde heeft een schelpe en boort van wit damast, gekocht « ontrent het jaer 1771, by joeffr. Timmermans tot Iper; betaelt door « charitaeten. Den gront van blouw damast, is gegeven ontrent het « 1730, door joeffr. Antonette vander Fosse, wed.; sy is verciert met « een geluwe zyde froeye en geluw zyde boorden; gemaeckt in het jaer « 1771, gratis, door joeffr. Terese vander Meulen.

« 4. De vierde heeft een schelpe van bruyn roodt damast, gegeven « ontrent het jaer 1730, door joeffr. Antonette vander Fosse, wed. etc.; « den gront synde van bleeckt roodt damast, gegeven door joeffr. « Josephine Reyphins, jonge dochter, erverwt door Marianne Dupon, sy « is verciert met een grouve goude froye en grouve goude boorden, « gemaeckt gratis, door joeffr. Therese vander Meulen in het jaer ontrent « 1771; de froye met de boorden en de nieuwe voeyeringe alles betaelt « door charitaten.

« 5. De vyfde is van groene geblomde zyde, synde verciert met « geluwe zyde boorden. De stoffe is gegeven ten tyde van Pastor « Cools door joeffr. Teerlynck. De boorden die van te vooren wit waeren, « syn verandert ontrent het jaer 1774 en gekocht hy middel van ael- « mossen.

« 6. De sesde is van purper stoffe half syde en half gaeren gege-

Digitized by Google

« ven door joeffr. Isabelle Judoca de Brouwer, geestelyke dochter. Sy is « verciert met een geluwe zyde froye en geluwe zyde boorden; gemaeckt « gratis, door joeffrouw Therese vander Meulen, jonge dochter, in het « jaer ontrent 1770; de froye, boorden en voeyeringe, alles betaelt door « charitaten.

« 7. De zevenste heeft een schelpe van wit camelot en eenen gront « van swarte fryppe; sy is verciert met geluwe zyde boorden, (tegen- « woordig met witte zyde boorden); is er zwart van oude tyden.

« 8. De achste is van purper ceciliene, met blauwe striepen ende « blommen; sy is verciert met een grouve goude froye en groeve goude « boorden; sy is gemaeckt in het jaer 1775 door Joeffr. Therese vander « Meulen die alles gratis heeft gemaeckt. De stoffe is gegeven door Myn- « heer ..... de Walweyn, oudt schepen van Jper; de toebehoorten betaelt « synde by middel van charitaten.

« 9. De negenste is van swarte zyde omset met witte zyde en een « witte zyde froye, gemaeckt in het jaer ontrent 1774, gratis, door Joeffr. « Therese vander Meulen. De zyde is gegeven ten deele door Joeffr. « Brouwer en ten deele door Marianne Dupon; de witte zyde boorden « hebben eertydts geweest aen de groene choor-kappe.

« CASUYFFELS VOOR 'D HOOG-MISSEN

« 1. Den besten is van tissu, synde het kruys van roodt tissu met « goude blommen en den gront van wit tissu met goude blommen, omset « met fyne goude boorden, gegeven in het jaer 173 ..., door Mynheer « Joannes Franciscus Waeles, licentiaet in de medecynen.

« De tunycke is in alles gelyck; gegeven, ten selven tydt door den « selven persoon, hebbende met den casuyffel, welk gekost 80 ponden « grooten.

« 2. De tweeden is van wit satyn met gecoleurde streepen ende « vlammen; omset met grouve goude boorden, gemaeckt gratis, in het « jaer 1769, door Joeffr. Therese vander Meulen, jonge dochter. De stoffe « is gegeven door Joeffr. Mari vander Meulen, synde geweest haer kleedt, « de voyering met de boorden betaelt door charitaten.

Digitized by Google

« De tunycke is in alles gelyck, gemaeckt ten selven tydt, de stoffe « gegeven door de selve persoonen.

« 3. Den derden heeft een kruys van wit damast, synde den gront « van geluwe geblomde parteerre, alles omset met witte zyde boorden « gemaeckt in het jaer 1761, gratis, door Joeffr. Therese vander Meulen, « jonge dochter.

« Den gront is gegeven door Joeffr. Josephine Reyphins, jonge « dochter; al de andere toebehoorten met het kruys betaelt synde door « charitaten.

« De tunycke is in alles gelyck, gemaeckt ten selven tyde, gegeven « alles naer proportie.

« 4. Den vierden heeft een kruys van wit damast, synde den gront « van blauwe zyde met eenige striepen, alles omset met geluwe zyde « boorden, gemaeckt in het jaer 1751 door Marianne Lanotte, wed. van « Joannes Ber. Van Trecht, koster. Den gront is gegeven door Joeffr. « Mari-anne de Maerel, weduwe van d'heer Antonius vander Fosse; « synde geweest haeren rock; het kruys met alle de ander toebehoorten « waerschynlyck besorght door den heer pastor Delfly.

« De tunycke is in alles gelyck, gemaeckt ten selven tydt, etc.

« 6. Den sesden, heeft een kruys van roode zyde met witte blom- « men, synde den gront van blauw damast met paele geluwe blommen, « alles omset met geluwe zyde boorden, gemaeckt ten tyde van pastor « Platevoet, door de religieusen Benedictinen te Poperinghe, den mees- « ten en waerschynelyck alles, gegeven door Joeffr. Marianne de Maerel, « weduwe van d'heer Antonius van Peperstrate.

« De tunycke is in alles gelyck, gemaeckt ten selven tyde.

« 7. Den sevensten is van violet geblomt satyn, omset met geluwe « zyde boorden, gemaeckt in het jaer 1758, door Joeffr. Therese vander « Meulen ten deele, anderdeels door Anna Pieters, daer voor betaelt. « De stoffe is gegeven door Joeffr. Jacoba Reyphins, huysvrouw van « d'heer Salomon Mulst; alle de reste toebehoorten besorght door « Mynheere Delfly, pastor; dat gekost heeft 5 ponden grooten met het « maecken ten deele, want ten anderen deele is gratis gedaen.

« De tunycke is in alles gelyck, gemaeckt ten selven tyde, etc.

Digitized by Google

« Nota : Onder die 5 pond grooten is begrepen de froye met de « boorden van het ornament van de selve form.

« 8. Den achsten is van violet paene, omset met grouve goude « boorden; is ermaeckt gratis, in het jaer 1772, door Joeffr. Therese Van- « der Meulen, jonge dochter. De stoffe is er geweest van oude tyden; de « boorden met de nieuwe voyeringe betaelt door charitaten. Hy en heeft « geen tunycke, maer eene stoole en twee manypels voor diaken en sub- « diaken, van de selve materie en met de selve boorden omset; alles « gemaeckt ten selven tyde, etc.

« 9. Den negensten is van groene zyde met witte blommen omset « met geluwe zyde boorden, gemaeckt ontrent het jaer 1728. De stoffe « gegeven synde door Joeffrouw Anna vander Fosse, geestelyke dochter; « de toebehoorten besorght door den heer pastor Cools.

« De Tunycke is in alles gelyck, gemaeckt ten selven tyde.

« 10. Den thiensten heeft een kruys van wit damast synde den « gront van swarte zyde; alles omset met witte zyde boorden; is gemaeckt « in het jaer 1756, door Marianne Lanotte, huysvr. van Joannes Ber. Van « Trecht, koster. Den gront was een zyde faillie, waerschynelyck gege- « ven door Joeffr. Marianne de Maerel, wed. van d'heer Antonius van « Peperstraete; het kruys door Joanne Therese Ackerman, jonge dochter.

« De tunycke is in alles gelyck, gemaekt ten selven tyde.

« 11. Den elfsten is van swart damast, omset met witte zyde boor- « den; is geweest van oude tyden, maer ermaeckt gratis, door Joeffr. « Therese vander Meulen, jonge dochter, ontrent het jaer 1770.

« De tunycke is van swart satyn met witte zyde boorden, gemaeckt « door Marianne Lanotte, huysvr. van Joannes-Ber. Van Trecht, koster, « ten tyde van pastor Delfly; de stoffe hadt eertydts geweest aen een « purper koorkappe, is vervolgens erverwt, etc.

« 12. Den twaelfste is van witte zyde stoffe met een roode zyde « kruys, in alles omset met geluwe zyde boorden, gemaeckt in het « jaer 1776, gratis door Joeffr. Therese vander Meulen, dienende voor « het sondag wit. De witte zyde is betaelt by middel van aelmossen. Het « kruys heeft eertydts geweest in den purperen paenen casuyffel en is « erverwt door Marianne Dupon die oock de boorden heeft gegeven

Digitized by Google

« en geverwt; de packkleers waervan de voeyeringe is gemaeckt, die « syn gratis verkregen van de koopmans van Rousbrugge.

« De tunycke is alles gelyck, gemaeckt ten selven tyde.

« 13. Den derthiensten is van blouw zyde damast met een wit zyde « damaste kruys, in alles omset met grouve goude boorden, gemaeckt « in het jaer 1777, gratis, door Joeffr. Terese Vander Meulen (dienende « voor secundæ classis.) Het blouw damast is gegeven door de selve « Joeffrouw. Al het ander met de nieuwe voeyeringe is gekocht en betaelt « door besonder charitaeten.

« De tunycke is in alles gelyck, en gemaeckt ten selven tyde; het « blouw damast gegeven door de selve Joeffr., etc. »[1]

[1] Nous n'avons absolument rien changé aux extraits de cet inventaire; sauf quelques corrections orthographiques, rendues nécessaires pour la plus parfaite intelligence du texte, tout est fidèlement et littéralement copié.

Digitized by Google

Digitized by Google

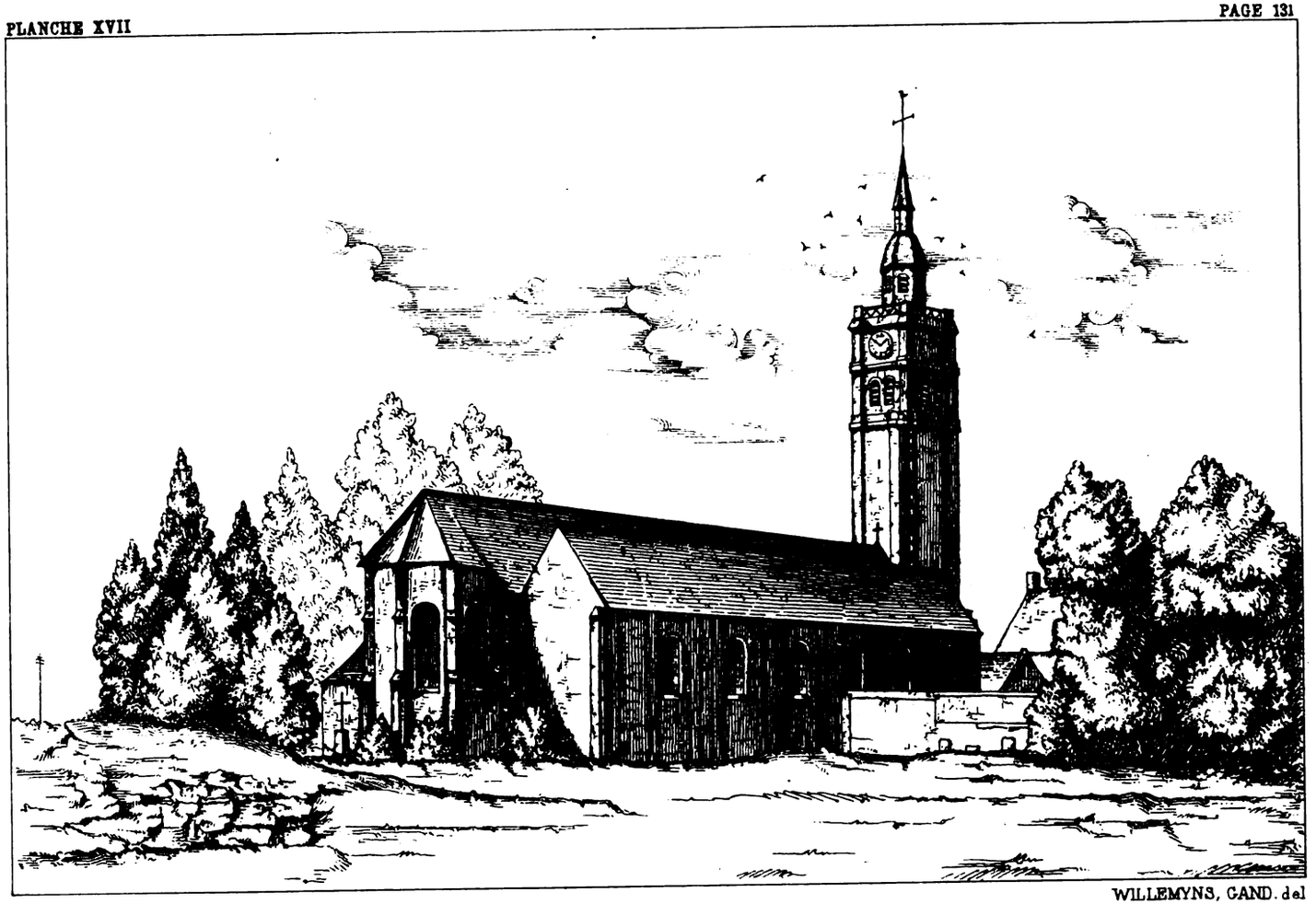

WILLEMYNS, CAND. del

Edw. Gailliard, et Cie Lith.

L'ÉGLISE DE ROUSBRUGGE

(VUE PRISE DU COTÉ DU CAPELLEBROUCK)

Digitized by Google

L'ÉGLISE DE ROUSBRUGGE

Une chapelle existait à Rousbrugge, au XIIIe siècle, mais il n'est pas possible de dire si elle fût bâtie en remplacement d'une autre plus ancienne.

En 1220, un accord fut conclu entre Guillaume de Béthune et sa femme Elisabeth de Pont-Rohard, d'une part, et Adam, évêque de Thérouanne, d'autre part, au sujet de la propriété et du patronât de cette chapelle.

Au mois de mars 1279, un autre évêque de Thérouanne, successeur d'Adam, la rendit *régulière*.

Toutefois, l'endroit où elle se trouvait, est inconnu; il est à présumer qu'elle occupait l'emplacement appelé aujourd'hui, *Ruyssen 's Landing*, sur la rive droite de l'Yser [1].

Tour-à-tour pillée, submergée, incendiée, restaurée, démolie et deux fois rebâtie, elle finit par être rasée, en 1488, par ordre des capitaines allemands, Denis de Morbeke et Georges Eberstein.

[1] « Déclaration concernant la chapelle de Rousbrugge ». — On y lit que le bénéfice de la chapelle a été cédé après de longs procès, par Guillaume de Béthune et sa femme, à l'église de Saint-Augustin-lez-Thérouanne, en 1220. — Confirmation par l'évêque de Thérouanne en 1220. — Autre, par Guillaume de Béthune en 1238. — Autre par le pape Grégoire X. (Tous ces actes sont cités dans un registre aux déclarations de biens faites en 1787.)

(Archives générales du royaume. — Chambre des comptes.)

Digitized by Google

Vers 1492, on éleva à l'endroit où se trouve l'église actuelle, un bâtiment plus spacieux, mais peu solide, qui subsista jusqu'en 1664. Cette année, comme il menaçait ruine, on le reconstruisit, mais il resta inachevé jusqu'en 1676. — Il fut incendié en 1793[1]. Cette chapelle était desservie par des religieux d'Ypres et par un vicaire de l'église de Haringhe qui demeurait à Rousbrugge et avait le titre de directeur.

Il est beaucoup question de cette chapelle dans l'histoire de la châtellenie de Furnes; nous donnerons à ce sujet des détails plus étendus dans la deuxième partie de notre ouvrage.

Une pièce du XVIe siècle[2], déjà citée plus haut, porte ceci[3]:

« Item de Cappelle hof, metter cappelle up staende, behoort mynen « voornoemden heere (van Rousbrugge) toe; dies es ghehouden den abt « ofte prelaet van Sinte Augustinus, buuten Theremburch, te doen doene « inde voornoemde cappelle, *vier messen* de weke, op vier daghen te wete- « ne: eerst, sondaechs; de 't tweetste, 't dissendaechs; de derde, 't donder- « daechs ende de vierde 't saterdaechs. *Ende mynen voornoemden heere « moet daertoe gheven den kilckt, den bouck ende alle de ornementen omme*

[1] M. le chanoine Tanghe, dans un de ses opuscules (Bruges, 1858), s'exprime ainsi, d'après Sanderus :

« Digt by dit kasteel (van den heere van Rousbrugge), stond St. Victorskapel « in dewelke door den heer van Rousbrugge een hofkapellany gesticht geweest « was, die altyd bediend wierd door eenen monyk, benoemd door den abt van « St. Augustinus by Terouanen; krachtens benificie, moest de kapellaen, aldaer « elken zondage, dinsdage, donderdage en zaterdage, misse lezen, » etc.

Quoique ce nom « St. Victorskapel » ne nous semble pas bien justifié, nous pensons qu'il s'agit de la chapelle dont nous nous occupons. A moins que ce ne soit celle du couvent des Victorines.

[2] « Registre van de goederen van Roudtsbrugghe ende toebehoorten van den jaere XVe LXXI », etc. — Voir page 65,

[3] D'ordinaire, on copie textuellement les chartes, diplômes, etc., mais en ayant soin, de régulariser la ponctuation, de négliger les abréviations, de mettre des majuscules où il en faut et de les supprimer où il n'en faut pas. Quant aux accents, il vaut mieux les mettre. Ce sont ces règles que nous suivrons désormais, ayant donné déja, page 69, la copie d'un relief de fief, tout à fait littérale et qui peut faire juger suffisamment de la forme et du style des anciens titres.

Digitized by Google

« *de vier messen mede te doene*. Ende boven desen moeten noch doen de « voornoemde religieusen, inde voornoemde cappelle, op den helighen « kersdach alle jaere matten (?) de kertsmisse ende de dachmesse, ende « achternoens, vespere. Ende waert by alzo dat de voornoemde religieusen « van St. Augustinus een huus hadden staende voor schotters hof, op huer- « lieden plecke, ende daer eene priestere van hemlieden innewoende die « de vier messen dede ende schole wilde houden inde prochie van Ha- « ringhe, ende zo ghebuerde, en zoude niemant schole moghen houden « zonder heurlieden consent. Ende dese vryheyt es hemlieden ghegheven « by mynen voornoemden heere, ter cause vander voornoemde cappelle; « ende voor de vier messen, hebben de witte papen, 't vierendeel vande « thiende van Prooven, ende dese voorseyde hofstede[1], midtz dat zy moe- « ten upstellen den gasthuus, omme aerme lieden te logieren. Ende noch « hebben zy penninge renten in Beveren. Daer up zyn de voornoemde « religieusen en 't couvent van Sinte Augustinus ghehouden te leveren 't al- « len diensten inde voornoemde cappelle, die zy doen, als vooren verclaert « staet, al 't was, broot ende wyn, tot heurlieden coste, ende als den bail- « liu wilt offeren, hem te gheven een kersse met eenen zelveren penninck « daer inne, om zyn offerande daer mede te doene indient hem belieft. »

Vers 1672, les habitants de Rousbrugge avaient adressé au roi Louis XIV, une requête pour demander l'établissement d'un petit couvent de carmes déchaussés, en vue du service des affaires spirituelles. Nous ignorons s'il fut donné suite à cette demande dont voici la teneur :

« Au Roi

« Sire,

« Supplient avecq très profonde humilité, respect et soumission, « vos très humbles suiects et *nobles habitans* de vostre bourcq de « Rougebrughe dépandans de votre chastellenie de Furnes, au nom « de toutte la communauté du dict bourcq, disans qu'ilz se trouvent

[1] La ferme en question était une dépendance de la ferme « *de Proostdy* ».

Digitized by Google

« esloignez de leur église paroissiale scitüé au villaige de Haringuem « d'une demye lieue, entre lesquels les cheminz notament en hiver sont « sy facheux et horribles qu'il ny a moyen d'y aller pour entendre la « saincte messe et le service divin, ou recevoir les saintz sacrementz, eu « esgard et la multitude du peuple lesquelles pour une grande distance « ne peuvent s'y transporter et d'ailleurs au temps des maladies ou mor- « talitez, ladicte incommodité de cheminz avec une telle distance d'un « lieu à l'autre empesche bien souvent que les gens malades sont surpris « de la mort auparavant d'estre administrez dez saints sacrements de « l'église, que pour remédier a ce, les supplians se trouvent servy jus- « ques à présent des révérends pères carmes déchaussées de la ville « d'Ypres lesquelles envoyent travaillié avecq grande assiduité et dili- « gence au soulagement du peuple, estant ledict Rousbrugghe un lieu de « passage du monde considérable entre la ville de Dunkerque et celle « d'Ypres; à ces causes, les supplians souhaiteroient y avoir un petyt « couvent permanenz desdicts pères carmes réformez pour leur assis- « tance au fait de la spiritualitez mais ilz appréhendent quelque opposi- « tion ou retardement à l'exécution d'une intention si pieuse s'ilz ne se « trouvent appuyez de vostre Majesté, la suppliante très humblement « d'avoir la charité de permettre au suppliants d'establir un petyt couvent « desdicts pères carmes réformez et ilz seront obligez de prier Dieu « pour la prospérité et santé de vos armes. »[1]

Cette pièce, apostillée par Louvois, est signée: Jacques de Lattre[2]; Anthe. Coppens; P. de Latre[3]; Jooris Neut[4]; P. Bruneel; Jean Bapte. Thooris; P. Desenap; Guillaume van Bambeke; Jacques Roens; Charles Ignaes Du Jardin, Me des Postes du lieu; tous dignitaires de la société de rhétorique dont nous parlerons plus loin.

[1] Secrétariat communal.
[2] Mort 9 novembre 1688.
[3] Mort 25 avril 1694.
[4] Mort 21 octobre 1720.

Digitized by Google

Cette requête prouve que le bourg de Rousbrugge se trouva quelque temps sans avoir de chapelle livrée au culte. En effet celle-ci resta sans directeur de 1664 à 1676.

La révolution française venait de finir; elle avait laissé à Rousbrugge des souvenirs sanglants, causé l'incendie de ses maisons, le massacre de ses habitants et le pillage de son humble temple.

Par suite du concordat entre l'empereur Napoléon et le pape Pie VII, le bourg de Rousbrugge fut compris dans la circonscription du nouvel évêché de Gand. Le 30 novembre 1802, M. AlexandreDe Legher y fut envoyé en qualité de prévôt, en attendant la construction de l'église (construction qui se fit pour une seule nef — celle du milieu —, de 1805 à 1806) et la nomination d'un desservant. Faute de bâtiments convenables, les cérémonies religieuses furent célébrées dans une chapelle construite provisoirement dans une maison particulière de la Rue de Watou ou de Haringhe.

L'église fut bénite le 9 septembre de cette année, par M. Vandermeersch, administrateur épiscopal à Ypres, et pendant cette cérémonie, une quête rapporta une somme assez considérable.

(Une lettre épiscopale du 22 juillet 1815, engagea tous les curés ou desservants des environs, à faire une collecte dans leurs églises respectives, à l'effet de venir en aide aux habitants de Rousbrugge, dans les frais de construction du nouveau bâtiment qu'exigeaient les besoins du culte.)

Le 23 février 1807 elle fut créée succursale et séparée de

Digitized by Google

l'église de Haringhe. Enfin, le lendemain, M. J.-J. Reyphins, né à Rousbrugge, fut nommé premier curé. Il fit son entrée au bourg le 9 mars suivant.

Deux ans après, jour pour jour, la cure de Haringhe fut transférée à Rousbrugge, et M. Reyphins promu au grade de curé de 2e classe.[1]

Cependant l'église de Rousbrugge, par suite des mille et un obstacles (que suscitèrent les habitants de Haringhe)[2] et les formalités administratives, resta inachevée jusqu'en 1826, époque à laquelle les travaux furent repris avec vigueur, grâce aux subsides accordés par le gouvernement et la province. L'achèvement total dura douze ans; (depuis la construction de la nef occidentale, jusqu'à celle du clocher, qui fut terminée en 1837). Le cimetière annexé à l'église avait été béni le 10 mars 1807, par M. Vandermeersch susdit.

Afin de mieux régler le service du culte dans la nouvelle église ainsi que dans celle de Haringhe, l'évêque de Gand avait fait élaborer le règlement qui suit :

« REGLEMENT VOOR DE GEESTELYCKE REGEERINGE DER GELOOVIGE VAN DE « PROCHIE VAN HARINGHE, DEKENIE VAN POPERINGHE, DIOCÈSE VAN GEND[3]

« Alhoewel volgens de schickinge van de geestelyke en weirelyke « magt de parochiale kerke van Rousbrugge alleen prochie-kerke erkent « is voor gheel de commune van Haringhe; en dat den heer pastoor van « Rousbrugge alleen pastoor is van het geheel gemeynte; ingezien nog- « tans de verre afgelegentheyd van deze kerke voor een deel der in- « woonders, die veel gemakelyker toegang hebben naer de gewezene

[1] L'église de Haringhe devint elle-même succursale, en 1840, après avoir été faite annexe, en 1835.

[2] Voir page 141.

[3] Archives de l'État, à Bruges.

Digitized by Google

« Den eersten zal pastoor zyn van geheel het gemeynte of commune « van Haringhe zoo van het deel die te vooren geleyd was met de kerke « van Haringhe als van het ander deel, die geleyd was met de kerke van « Rousbrugge. Insgelyks zal den tweeden, capellaen of onderpastoor « zyn, van het gans gemeente; in der voegen dat den heer pastoor « alleen in beyde de kerken alle de pastooreele diensten zal mogen ver- « rigten, 't zy door zig zelven, 't zy door den heer capellaen, of andere, « en alle de pastooreele regten genieten : en dat den heer capellaen zig « zal moeten bevredigen met de regten van onderpastoor zoo voor de « diensten, die hy doen zal in de kerke van Haringhe als voor zyne « diensten in de parochiale kerke van Rousbrugge.

« Den heer onderpastoor zal op de zaterdagen en daegs voor de « heiligdaegen in de kerke van Rousbrugge biegt hooren en t'allen « tyde de zieken besoeken, en hun 'd heylige Sacramenten draegen door « geheel de prochie, en in d'eene en d'andere kerke zulkdanige pas- « tooreele diensten verrigten als den heer pastoor hem zal bevelen.

« Op de zondaegen en heyligdaegen zal de Misse gelezen worden « in de kerke van Haringhe van den 1 April tot den eersten October, « ten 7 uren, en op de zes ander maenden, ten acht ueren.

« De parochiaele misse zal gezongen worden in de kerke van Rous- « brugge altyt ten tien uren en half.

« Daer zal t'allen tyde in elke misse leeringe gedaen worden.

« De vespers zullen gedaen worden in de parochiaele kerke alleen; « en daer naer het lof.

« Daer zal ook lof gedaen mogen worden in de kerke van Haringhe « dog op eene andere uere, te schikken door den heer pastoor.

« Naer het lof tot Rousbrugge en voor of naer het lof tot Haringhe, « zal er leeringe geschieden voor de kinderen.

« De habitanten van het deel, die te vooren met de kerke van « Haringhe geleyd was, zullen mogen, naer hun beliefte zoo in d'eene « als in d'andere kerke, hunne huwelyken celebreeren, hunne kinderen « laeten doopen, hunne begraevingen en lykdiensten verzoeken, als « ook hunnen paesschen vieren, maer de bannen voor het huwelyk « moeten voor allegaeder afgeropen worden in de kerke van Rousbrugge.

Digitized by Google

« parochiale kerke van Haringhe, zoo ist dat wy voor het welzyn van « geheel het gemeynte stellen ende gebieden als volgt :

« Den heer pastoor van Rousbrugge, zal resideeren tot Rousbrugge « en den heer capellaen zal resideeren in het presbyterie van Haringhe.

« Dit reglement zal op twee verscheyde reyzen afgelezen worden « op den predikstoel in beyde de kerken, eerstmael op den zondag « naer het zal ontfangen zyn; en dan wederom op den volgenden zondag.

« Den land-deken zal er copie af houden in zynen register en het « originael zal bewaert worden in de archiven der kerke van Rous- « brugge.

« Aldus gedaen tot Gend, in 't bisschoplyk paleys onder den zegel « van zyne hoogweirdigheyd den bisschop ende ons handteeken bene- « vens de tegenteekening van den Sécrétaris des bisdoms, dezen veer- « thienden September 1800 en elf.

« Was geteekent, F. Vermeersch, Vic. Generaal. Door bevel van zyne « doorlugtige hoogweirdigheyd: geteekent P. J. Bernaert, Secret.

« Voor gelykvormige copie,
« Den Burgmeester van de gemeente van Haringhe
« J. Cousyn. »

De style tout moderne, l'église de Rousbrugge ne peut offrir à la vue les richesses architecturales que l'on découvre dans celles des environs.

Elle a pour plan un carré légèrement allongé et se compose de trois nefs. Sa toiture en bois de charpente est plafonnée à l'intérieur et soutenue par deux rangées de colonnes cylindriques en pierres grises, dites d'Écaussines. Le fût de chacune d'elles se compose d'un monolithe. Elles sont réunies entre elles par des arcades en maçonnerie également plafonnée.

Elle est éclairée par de grandes fenêtres cintrées, mais il n'y a pas de vitraux, tous les carreaux sont régulièrement quadran-

Digitized by Google

gulaires. Le pavement est en dalles polies, pour la nef du milieu; les bas côtés sont pavés en dalles bleues ordinaires. Aucune pierre tumulaire ne s'y fait remarquer.

L'ornementation intérieure est aussi d'une grande simplicité et hormis un lustre en bois sculpté, d'un beau travail, rien n'attire les regards de l'artiste ou du visiteur.

Elle possède sept toiles de grande dimension, mais de peu de valeur. La chaire qui y a été placée, il y a quelques années, est assez belle, quoique son élévation soit beaucoup trop grande et hors de proportion avec l'étendue de l'église.

La tour, d'une construction très-légère et de forme très-élancée, est placée devant l'église et son soubassement en forme le portail. Elle a une hauteur de 54 mètres depuis le sol jusqu'au sommet de la flèche (y compris la croix).

Le plan en fut dressé par M. l'architecte Lernould d'Ypres; le devis estimatif se monta à environ 35,000 francs. La fabrique d'église, autorisée par la députation permanente du conseil provincial, contracta un emprunt de 15,000 francs. La commune intervint pour 5,500 francs et le restant fut couvert par des subsides alloués par l'État et la province.

Les travaux furent adjugés publiquement par le conseil de fabrique, le 16 février 1836, à MM. De Jaegher et Focqueur entrepreneurs, à Nieuport.

La tour est divisée en quatre étages (nommés communément greniers), dont les planchers sont soutenus par de grandes consoles en pierres grises d'Écaussines. L'étage supérieur auquel on parvient par un escalier de 154 marches, est orné d'une galerie extérieure qui permet de contempler à l'aise la fertile vallée de l'Yser que l'on voit se dérouler devant soi.

Digitized by Google

Le reste de la tour, c'est-à-dire la flèche est en charpente couverte d'ardoises.

En l'année 1838, on y suspendit trois belles cloches qui font entendre, le dimanche et les jours de fête, le plus bel accord des environs.

Chacune de ces cloches porte une inscription. Sur la plus grosse des trois on lit :

« EN 1838, AU MOIS DE SEPTEMBRE, LA GÉNÉROSITÉ DES PAROISSIENS DE « ROUSBRUGGE FIT FONDRE CES CLOCHES SOUS LES AUSPICES DE M. J. REYPHINS, « CURÉ ET E. VERSTRAETE, VICAIRE, DE COMMUN ACCORD AVEC LES AUTORITÉS « MUNICIPALES. JE M'APPELLE MARTIN-BARBE, J'AI POUR PARRAIN, M. J. REY- « PHINS, CURÉ PRIMAIRE DE ROUSBRUGGE, ET POUR MARRAINE, Be VAN DAELE, « Ve DE M. WAELS, DOCTEUR EN MÉDECINE. »

Au-dessous se trouve une figure en relief, représentant Saint Martin, patron de l'église.

Sur la seconde, dite moyenne, on lit :

« JE M'APPELLE MARIE, J'AI POUR PARRAIN, M. B. COUZYN, DOCTEUR EN « MÉDECINE, BOURGMESTRE DE LA COMMUNE, ET POUR MARRAINE, LA DEMOISELLE « MARIE WAELS. »

« LES DROUOT NOUS FIRENT, MES SOEURS ET MOI, EN 1838. »

Au-dessous, une figure en relief, représentant la Vierge et l'enfant Jésus.

La troisième cloche porte :

« JE M'APPELLE SOPHIE, J'AI POUR PARRAIN, M. P. VIAENE, PREMIER ÉCHE- « VIN, ET POUR MARRAINE, LA DEMOISELLE SOPHIE WAELS. »

Au-dessous, en relief, l'image du Christ en croix.

Sur la clochette, dite *de Schelle*, on voit :

« J. BOUCRY, KERKMEESTER. ME FECIT P. E. VOLANT 1816. »

Digitized by Google

FRAGMENTS

D'UNE

CORRESPONDANCE INTÉRESSANTE

POUR

L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE ROUSBRUGGE[1]

« Haringhe, bourg de Rousbrugge, le 22 Juin 1822.

« Les Bourguemaitre et Échevins de la commune d'Haringhe,

« A Monsieur le Commissaire royal du district de Poperinghe.

« Monsieur,

« Depuis longtems, nous avons remarqué et vu figurer avec mécon-
« tentement, dans les comptes rendus par le trésorier de l'église parois-
« siale de Rousbrugge, d'énormes sommes portées en dépenses pour
« achat d'habillemens, effets sacerdotaux et autres objets d'ameublement
« qu'a dû procurer la fabrique, pour célébrer l'office divin dans la
« nouvelle église paroissiale transférée au bourg de Rousbrugghe, centre
« de la population de la commune de Haringhe, situation le mieux
« trouvé convenable, par les autorités spirituelles et civiles pour y exer-
« cer le culte catholique; tandis que l'inventaire ci-joint[2], prouve une
« grande quantité d'effets au-delà du besoin dans l'ancienne église, qui
« depuis sa suppression jusqu'à ce jour est desservie par tollérance, par

[1] Archives de l'État à Bruges. — Inventaire primitif Q. — (N° Cal 9704), page 126, verso.

[2] Annexes, voir Litt. J.

Digitized by Google

« le deuxième vicaire dépendant de la cure de Rousbrugge, qui n'est ni « annexe, ni chapelle autorisée.

« Nous vous prions, Monsieur le commissaire, de porter à la con- « naissance de son Excellence Monsieur le Gouverneur de cette province, « le contenu du présent rapport, tendant à ce que la nouvelle église soit « mise en possession des effets de l'ancienne église qu'elle possède au- « delà du besoin.

« Comme la nouvelle église se trouve en mauvais état et indécent « pour l'exercice du culte, nous vous prions de vouloir solliciter que son « Excellence, Monsieur le Gouverneur, permêts que l'architecte-voyer de « la province, dans sa première tournée, ou le plutôt possible, dresse « un devis détail estimatif, de tout ce qui reste à faire pour son achève- « ment, et que le conseil de fabrique soit ordonné de faire les projets « des moyens pour son exécution.

« Dans l'espoir que notre demande sera favorablement accueillie, « attendu qu'elle ne peut nuire ni inquiéter qui que ce soit et n'a d'autre « but que d'accélérer l'achèvement de l'église.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

« Le collége,

« Par ordonnance,
« Le Secrétaire,
« Liefooghe.

(signé) « Cousyn, J. J. Kockenpoo,
« C. F. Provoost. »

En croyant que leur démarche ne pouvait *nuire ni inquiéter* qui que ce fût, les honorables magistrats se trompaient. A peine cette pièce fût-elle connue à Haringhe qu'elle mit la population compagnarde en pleine effervescence.

Le commissaire de district, trouva juste la demande du collége échevinal et l'envoya avec un avis favorable au gouverneur de la province, le 8 juillet 1822[1].

Ce haut fonctionnaire donna ordre (le 13 juillet) à l'architecte-

[1] Registre aux correspondances. — District de Poperinghe, n° 4676.

Digitized by Google

voyer, d'aller le plus tôt possible sur les lieux afin d'y dresser le devis estimatif des travaux indispensables pour la mise en bon état du bâtiment d'église (Corresp., 3e Dos., N° 1500).

En outre, le même jour, il communiqua la lettre des magistrats de Haringhe, aux vicaires généraux du diocèse de Gand, en les priant de bien vouloir donner leur avis, en insistant toutefois sur la stricte justice et la convenance de la demande.

Avant l'arrivée de la réponse de MM. les vicaires généraux, le gouverneur reçut la pièce suivante (3e Bau, N° 1754), qu'il transmit aussi à Gand, à la même adresse, par lettre du 3 octobre :

« A Monsieur,

« Monsieur le gouverneur de la province de la « Flandre Occidentale, chevalier de l'ordre du « Lion Belgique, etc.

« François de Saegher, marguillier de l'église d'Haeringhe, dans la « désolation extrême, où se trouve leur paroisse, à cause de la destruc- « tion de leur belle et antique église, victime des persécutions conti- « nuelles de leurs voisins les habitans de Rousbrugghe, qui après l'avoir « privée de ses titres et droits de paroissiale, ne cessent encore de mettre « tout en œuvre pour la ruiner de fond en comble, a l'honneur de vous « supplier avec un très profond respect, de vouloir daigner vous intéresser « pour cette église opprimée, la prendre sous votre protection spéciale, « et accorder la grâce aux paroissiens d'Haeringhe de pouvoir exposer « leur cause basée sur les vérités suivantes ..... L'église d'Haeringhe « dont il est question, très belle et spacieuse, en existence depuis plus « de sept cent ans, placée au centre, pourvue de tous les bâtiments « nécessaire pour le clergé, a été de tout tems la paroissiale de toute la « commune, ainsi que des habitans de Rousbrugghe, qui est une bour- « gade enclavée et faisant partie de la commune d'Haeringhe; située sur « les confins, à vingt minutes de l'église d'Haeringhe, et où autres fois il

Digitized by Google

« exista seulement une chapelle ou oratoire de mémoire d'hommes « dépendant de l'église paroissiale de Haeringhe.

« Après la combustion de Rousbrugghe arrivée par les événemens « de la guerre, où la dite chapelle a été aussi réduite en cendres, quel- « ques habitans dudit lieu s'étant avisés de bâtir une nouvelle église, et « aiant achêté le terrein y convenable, ont commencé à jetter les pre- « miers fondemens de cet ouvrage, et après plusieurs difficultés à cause « des grands frais, et du manque des moiens, sont parvenus néanmoins « à y placer une église telle qu'elle y est, à deux nefs seulement, sans « comparaison beaucoup moins grande, moins belle que celle d'Haerin- « ghe, avec intention et espoir d'en créer par la suite une église succursale « au lieu d'un simple oratoire comme jadis; et comme il n'était pas facile « de réussir dans leurs projets, et d'obtenir ce titre au préjudice de « l'église d'Haeringhe sans une décision du conseil de Mgr. l'évêque de « Gand, ils ont été assez habiles de trouver une personne en crédit « auprès dudit conseil, par laquelle ils ont été constamment protégés, « sous ses auspices les faveurs se sont succedées les unes aux autres, « leur premier but a d'abord été rempli, la succursale a été accordée « avec une assignation limitée d'une grande partie d'étendue de la « paroissiale d'Haeringhe, et de convertir l'église primitive d'Haeringhe « en succursale, leur adresse a encore eu le succès désiré, et même plus, « la paroissiale d'Haeringhe, contre toute attente, et au grand étonne- « ment de tous les villages limitrophes a été supprimée et déclarée « annexe de l'église de Rousbrugghe, conservant néanmoins le droit d'y « pouvoir célébrer, baptêmes, mariages, obsèques, etc., enhardis de cet « autre avantage, quelques individus de Rousbrugghe se sont permis « alors de leur chef et contre tout droit, d'enlever les meubles et ornemens « de l'église d'Haeringhe, mais une prompte restitution en aiant été « ordonnée par l'autorité supérieure alors existante, ils ont cessé mo- « mentanément leurs tentatives, jouissant dans cet intervalle de tous les « titres et biens de l'ancienne église paroissiale d'Haeringhe ..... déjà « depuis quatorze ans les paisibles habitants d'Haeringhe avoient gémi « sur l'état déplorable de leur église, et commençaient par le tems à « oublier peu à peu leur grande perte, lorsque tout d'un coup, ils ap-

Digitized by Google

« prennent de nouvelles instances de la part des habitans de Rousbrug-
« ghe, tendantes à pouvoir imposer les habitans d'Haeringhe pour
« achever leur nouvelle église et à priver l'église d'Haeringhe de ce qui
« lui reste encore, meubles et ornemens pour les placer dans celle de
« Rousbrugghe, meubles si soigneusement conservés, et sauvés du pillage,
« durant les dernières guerres par les paroissiens d'Haeringhe. Ils sont
« donc vraiment insatiables dans leurs prétentions ne voulant jamais ni
« stabilité ni repos; s'il étoit permis de faire tous les jours de nouvelles
« solliciations, Haeringhe oseroit humblement insister pour être indé-
« pendant de Rousbrugghe et s'estimeroit très heureux d'avoir une
« administration particulière; pour ces motifs lesdits habitans d'Haerin-
« ghe se trouvant dans la dernière nécessité, prennent leur très humble
« recours vers votre autorité puissante, la suppliant très respectueuse-
« ment, de vouloir daigner prendre leur triste position en considération
« et faire rendre justice à cette église persécutée de la manière comme sa
« sagesse trouvera convenable; c'est la grâce qu'implore de son premier
« magistrat, le suppliant soussigné, pour lui et pour ses coparoissiens, et
« se remettant entièrement en ses grandes bontés, il a l'honneur d'être
« avec une très profonde vénération.

« Haeringhe, le 25 Septembre 1822.

« Votre très humble et
« tres obeissant serviteur
« F. De Saegher. »

Que disions-nous donc, plus haut, au sujet des mœurs et coutumes de la population de Haringhe et de celle de Rousbrugge. N'avons-nous pas prononcé le mot antipathie ?

Continuons à citer, sans commentaires. Voici la réponse des vicaires généraux :

Gand le 24 Octobre 1822

Monsieur le Gouverneur.

« Par vos lettres du 13 Juillet et du 3 Octobre dernier, vous nous
« communiquez des réclames de la part du bourgemaitre et d'un mar-
« guillier de Haeringhe au sujet de leur église.

Digitized by Google

« Nous avons de nouveau cherchés des renseignemens sur cette affaire, que nous connoissions assés par les difficultés que nous avons eues à ce sujet depuis 1809.

« Dans cette affaire il ne s'agit pas seulement de rendre justice à qui elle est due, mais de chercher les moyens de concilier les réclamans et les habitans des deux endroits.

« A la nouvelle organisation de diocèse, Haeringhe devint cure, Rousbrugge succursale; plutart, Haeringe dut ceder son titre a Rousbrugge; devenu succursale, par décrét du 30 Septembre 1807, Haeringhe devint annexe. A cette époque le conseil épiscopal; pour mettre un terme aux divisions qui depuis longtems existoient entre les habitans, prescrivit un règlement pour les offices : peu après la notification de ce règlement, on a voulu enlever à l'église de Haeringhe ses meubles et ornemens, mais M. le préfet de la Lys prescrivit de son côté d'autres mesures de police pour la défense de l'église de Haeringhe opprimée.

« Au moyen de ces deux règlemens, la paix y est revenue, mais nous voyons par les pièces que vous nous avez bien voulu communiquer, que ceux de Rousbrugge, recommencent la difficulté.

« Pour le spirituel, nous nous tiendrons au règlement donné en 1811, et nous désirons la conservation des mesures de police de la même époque, afin que l'église de Haeringe puisse continuer dans la possession de son bien, et que l'église de Rousbrugge étant déclarée non recevable dans son prétendu droit sur le dit bien, on puisse prévenir les nouvelles difficultés : nos motifs sont 1° que la population de Rousbrugge n'excède que de 300 a 400 âmes celle de Haeringe.

« 2° Que l'étendue du bourg de Haeringe est plus grande que celles de Rousbrugge.

« 3° Que nous ne trouvons pas juste que la plus ancienne, la plus grande et la plus belle des deux églises soit appauvrie et détruite en faveur d'une nouvelle église.

« Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de notre considération distinguée.

« Les Vicaires Généraux
« M. M. De Meulenaere, Vic. gén. »
« Du 15 Novembre 1822.

Digitized by Google

« Du 15 9bre 1822.

« Le Gouverneur,

« Au comre. du district de Poperinghe.

« Par une lettre du 3 Octobre dr., j'ai adressé à MM. les vicaires « généraux pour avoir leurs avis et considérations, la pétition d'un mar- « guillier de l'église d'Haeringhe contenant des plaintes contre les habi- « tans du bourg de Rousbrugge pour soi disant tentatives qu'ils font au « préjudice de l'église d'Haeringhe.

« Par lettre du 24 Octobre dr., dont vous trouverez ci-joint une copie, « les vicaires généraux m'informent qu'en 1807, le conseil épiscopal a « prescrit un règlement pour les offices : que M. le préfet de la Lys a aussi « prescrit des mesures de police afin de mettre un terme aux divisions « qui depuis longtems existaient entre les habitans d'Haeringhe et de « Rousbrugge au sujet de leur église.

« Comme ses règlements ne se trouvent pas aux archives du Gou- « vernement, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien faire faire des « recherches pour les découvrir et me les faire parvenir ensuite le plutôt « possible avec votre avis sur cette affaire. Dans tous les cas je pense « qu'il conviendra d'attendre jusqu'a ce qu'il y ait un évêché à Bruges, « avant de faire changer les règlemens existans.

« L. V. D. B. »

« Haringhe le 26 Décembre 1822.

« Les Bourguemaître et Echevins de la commune d'Haringhe,

« A Monsieur le commissaire royal du district de Poperinghe.

« Monsieur.

« Nous avons l'honneur de vous adresser, par satisfaire à votre « lettre du 18 Novembre dernier, copie du règlement du conseil épis- « copal en date du 14 Septembre 1811 pour l'exercice du culte à l'église « d'Haringhe[1], quant au règlement de police, pris par le ci-devant préfet

[1] Voir page 136.

Digitized by Google

« de la Lys, dont il est parlé en votre dite lettre, nous ne pouvons vous en « addresser une copie, comme n'ayant aucune connaissance de ce règle- « ment, si jamais il en a existé un.

« Nous avons examiné la lettre de MM. les vicaires généraux du « diocèse de Gand du 24 Octobre dernier, dont vous nous avez adressée « une copie, et avons remarqué, avec un sentiment bien pénible, que ces « MM. semblent attribuer à Rousbrugge toutes les difficultés qui se sont « élévées en la commune au sujet des deux églises y existantes, et com- « bien est en défaveur la paroissiale établie à Rousbrugge.

« Il est vrai qu'il a existé des divisions parmi les habitans, mais il « est également vrai que la cause doit en être attribuée à ceux de Haringhe « par les démarches et oppositions continuelles qu'ils ont faites pour « empêcher l'érection de l'église de Rousbrugge; nous nous permettrons « de donner ici une esquisse de ce qui s'est passé à ce sujet. A peine le « bourg de Rousbrugge, victime des plus grands desastres de la guerre, « avait il été incendié, que les habitans de Haringhe manifestérent haute- « ment leur intention sur l'anéantissement de l'église de Rousbrugge « devenue la proie des flammes dans ces malheureux événemens, et mi- « rent tout en œuvre pour porter empêchement à sa réédification.

« Cependant, à la nouvelle organisation du diocèse, le bourg de « Rousbrugge obtint une succursale, mais il n'existait plus à cette époque « d'édifice pour l'exercice du culte, et il fallait pour en obtenir un, se « dévouer à des grands sacrifices, c'est ce que les habitans de Rousbrugge « firent avec le plus grand empressement, de manière qu'en peu de « temps, ils sont parvenus de leurs propres moyens à procurer les fonds « nécéssaires à la réédification de leur église.

« A cette époque, Rousbrugge obtint de M. de Plotho, d'Ingelmunster, « la concession gratuite d'un terrein propre à la constructon de la nou- « velle église et la formation d'un cimitière; mais avant l'acceptation, de « la concession, l'autorité ordonna qu'il serait procédé a une information « de *commodo* et *incommodo*, et ce fut particulièrement à cette occasion, « que les habitans de Haringhe montrèrent leur animosité contre la nou- « velle église, et semèrent la division, en venant devant le commissaire « nommé pour la dite information, s'opposer à l'acceptation de la con-

Digitized by Google

« cession, en alléguant pour tout motif *l'inutilité d'une église à Rous-*
« *brugge.*

« Cependant les habitans de Rousbrugge ne ralentirent point de
« zèle; ils firent construire leur église et obtinrent l'organisation de la
« succursale, malgré tous les obstacles opposés par les habitans de Ha-
« ringhe qui ne négligèrent aucuns moyens pour bouleverser cette géné-
« reuse entreprise, pas même l'or dont ils firent un ample usage.

« Les choses restèrent dans cet etat jusqu'à l'époque de la nouvelle
« circonscription des paroisses et succursales, ordonné par arrêté du
« 30 7bre 1807.

« Alors des nouvelles réclamations furent adressées de part et
« d'autre, à l'autorité; mais la force de choses décida en faveur de Rous-
« brugge, qui obtint l'église paroissiale, et Haringhe tomba dans la
« suppression.

« Ces détails en tout véridiques, démontrent assez que c'est aux
« habitans de Haringhe que doit être attribué la division qui a règné dans
« la commune, par, la grande animosité qu'ils ont montrée contre l'église
« de Rousbrugge:

« Tenant à la réclamation que nous avons faite par lettre du 22 Juin
« dernier[1] et que MM. les vicaires généraux considèrent comme un
« recommencement des difficultés, nous ne pouvons croire que cette
« réclamation puisse avoir rien d'exagéré, puis qu'elle ne tend qu'a
« obtenir une partie du mobilier et des ornemens de l'église de Haringhe,
« tandis que ces effets devraient de droit appartenir en totalité à l'église
« paroissiale de Rousbrugge par suite de la suppression de celle de Ha-
« ringhe; il est vrai que MM. les vicaires généraux prétendent pour
« conserver le mobilier à l'église de Haringhe qu'elle est devenu annexe,
« mais nous avons tout lieu d'en douter, puisque nous savons positi-
« vement que les formalités prescrites pour son érection, n'ont pas été
« remplies.

« Au reste sans vouloir contester si l'église de Haringhe est une
« annexe ou non, nous pensons dans tous les cas, que les ornemens et

[1] Voir page 141.

Digitized by Google

« le mobilier au-delà de ce qui est strictement nécessaire pour le service « du culte dans une annexe, devrait venir à l'église paroissiale, et il « semble même qu'il conviendrait à la dignité de l'autel de voir ces objets « placés dans des lieux ou ils peuvent être employés, plutôt que de les « laisser dépérir, là ou ils se trouvent, par le non usage.

« Répondant aux motifs allegués par MM. les vicaires généraux « pour rejetter la demande, faite par notre lettre du 22 Juin, nous obser- « verons, qu'il doivent bien mal connaître les localités, puisque dans « leur premier motif ils avancent que la population de Rousbrugge « n'exède que 300 à 400 âmes celle de Haringhe : sur ce point MM. les « vicaires généraux sont complettement dans l'erreur, comme il sera « facile de le démontrer : la population de la commune de Haringhe se « compose de 1945 âmes, et de ce nombre 1275, fréquentent l'église de « Rousbrugge, dont près de 900 forment la population aglomérée du « bourg de Rousbrugge et le restant du quartier dit Oosthoek, tandis « que le nombre des habitans des quartiers dit Middelhoek et Sudhoek « qui fréquentent l'église d'Haringhe ne s'eleve qu'a 665 âmes; encore « est il bon de faire remarquer qu'un tiers de ceux-ci vont habituellement « à l'église de Rousbrugge, de sorte que l'on pourrait dire que la popu- « lation de l'ensemble de la commune qui fréquente l'église de Rous- « brugge de préference à celle de Haringhe s'eleve a près de 1500, tellement « que la population de Rousbrugge au lieu de n'exeder de 300 a 400 « celle de Haringhe comme le croient MM. les vicaires généraux, l'exède « véritablement au-delà de 1000 âmes, encore sont compris dans la « population fréquentant l'église de Haringhe une partie des habitans du « Sud-hoek, au moins au nombre de 100, qui à cause de leur approximité « des communes de Proven, Watou et Houtkerke, fréquentent habituelle- « ment les églises de ces communes.

« Sur le second motif de rejet, contenant que l'étendue du bourg « de Haringhe est plus grande que celle de Rousbrugge, nous dirons que « cela peut être vrai par rapport à l'étendue de territoire; mais il est « bon de faire remarquer que les églises sont inutiles pour les champs « et que le mot bourg d'Haringhe, qui a peut être induit en erreur « MM. les vicaires généraux, se trouve ici déplacé, puisqu'il n'existe au-

Digitized by Google

« tour de l'église d'Haringhe que 9 à 10 maisons, qui sont encore séparées « les unes des autres.

« Quant au 3e motif de rejet nous ne croyons pas nécéssaire de le « réfuter, cependant nous dirons, sans crainte d'être démenti, que le « beau mobilier qui orne l'église de Haringhe, provient en très grande « partie de dons faits par les habitans de Rousbrugge.

« Nous finirons par une remarque qu'il est inconvenable comment « MM. les vicaires généraux peuvent embrasser avec tant d'intérêt la « cause d'une église placée au milieu des champs, et qui sous tous les « rapports doit être regardée comme une des plus inutiles qui puissent « exister dans le diocèse, au détriment d'un autre, qui par sa situation « dans le centre d'une population nombreuse doit être regardée d'une « nécessité incontestable pour le bien de la religion, pour qu'ils tien- « nent une semblable conduite.

« Nous vous prions, Monsieur le Commissaire, de faire parvenir « avec votre avis, la présente à Monsieur le Gouverneur, et d'aggréer « les hommages de notre respect.

« Les Bourguemaître et Échevins de la régence de Haringhe.

« Cousyn.

« Par ordonnance,
« Le Secrétaire,
« Liefooghe.

« J. J. Kockenpoo.
« C. F. Provoost. »

« Poperinghe, le 28 Xbre 1822.

« Le commissaire du district de Poperinghe.

« Monsieur le Conseiller d'État, Gouverneur de la Flandre Occi- « dentale, Commandeur de l'ordre du Lion Belgique;

« Monsieur le Gouverneur,

« Conformément à votre lettre du 15 9bre dernier, 3e. bureau, « No 1754, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint copie de règle- « ment pour les offices des deux églises de la commune de Haringhe,

Digitized by Google

« formé par le conseil épiscopal en date du 14 7bre 1811[1]. Quant au « règlement de police de M. le préfet de la Lys, vous verrez par le 2e « paragraphe de la lettre de la régence d'Haringhe, ci-jointe, que celle- « ci n'est a aucune connaissance.

« La lettre de la régence d'Haringhe me parait si forte de raison- « nemens, que tout ce que je pourrais dire, serait entièrement conforme « à ce qui est avancé par elle, et que je certifie être l'exacte vérité,

« D'après cela, il serait inutile de vouloir prouver combien la de- « mande de la régence est raisonnable de désirer pouvoir employer « pour l'église de Rousbrugghe, des ornements qui ne sont d'aucune « utilite à l'église de Haringhe, puisqu'on ne peut s'en servir dans celle- « ci.

« Il me parait qu'il serait nécessaire de demander à MMrs. les vicai- « res généraux, qu'ils fournissent la preuve que l'église d'Haringhe est « réellement une annexe de celle de Rousbrugghe. Je finis en ajoutant « qu'autant que la demande des habitans de Rousbrugghe me parait « juste, autant que le refus de MMrs. les vicaires généraux à lieu de « m'étonner, et si, maintenant qu'il leur est clairement démontré que « leur motifs de refus sont mal fondés, ils persistent encore à ne pas « accéder aux désirs des habitants de Rousbrugghe, je serais alors porté « à croire que des raisons particulières sont les seules causes de leur « refus qu'on pourrait appeller obstiné.

« C'est pourquoi je vous prie, Monsieur le Gouverneur, de vouloir « bien appuyer de tout votre crédit la demande des habitants du bourg « de Rousbrugghe.

« Daignez agréer, Monsieur le Gouverneur, les assurances de mon « profond respect.

« Baron De Peelaert. »

La fabrique de l'église de Haringhe dut, plustard, s'exécuter, mais nous ignorons, si celle de Rousbrugge fût entièment satisfaite.

[1] Voir page 136.

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ DE RHÉTORIQUE

I. LA CONFRÉRIE DU SAINT SACREMENT. — II. DE TROOSTVERWACHTERS

Commençons, comme le vieux poète André de Rivaudeau, par un *Avant-Parler*.

Les premiers paléographes du siècle dernier qui s'occupèrent du dépouillement et de l'analyse des nombreuses archives que le passé nous avait transmis, s'étonnèrent de rencontrer fréquemment dans les anciens comptes communaux, la mention de *payement-fait* pour frais d'élection, d'installation ou de réception de papes et d'évêques, dans des localités de notre pays, où, historiquement parlant, jamais ces dignitaires de l'église chrétienne n'avaient pu avoir de siége. Les recherches ultérieures habilement coordonnées, prouvèrent qu'il ne s'agissait pas là de papes et d'évêques véritables, mais bien de personnages grotesques, princes d'un jour, élus et accommodés en certaines circonstances, pour servir de sujets à la joie et à l'ivresse populaires.

Tout le monde ne crut pas d'abord aux étranges révélations des poudreuses *paperasses*, comme on les appelait. Aussi, quand

Digitized by Google

parut *Notre-Dame de Paris,* où l'auteur consacre quelques pages à la description d'une de ces fêtes bizarres, les incrédules haussèrent les épaules en ricanant; les fanatiques et les dévotes crièrent au mensonge, à la calomnie, au sacrilége; le plus grand nombre enfin, n'y vit qu'une de ces amplifications fantaisistes qui défigurent l'histoire au profit du roman. Victor Hugo cependant, ne disait rien dans son livre qui ne fût vrai. Bien plus, il ne faisait qu'effleurer un sujet que quelques autres écrivains avaient déjà traité longtemps avant lui [1] :

Voici, du reste, quelques extraits de comptes dont nous avons pu nous-même vérifier l'exactitude rigoureuse et qui en disent plus que de longs mémoires :

Damme, 1400. — « Betaelt prosentwyn in laumaend.

« Eerst den XIIIe dach in laumaend ghesend den priesters van onse « vrauwen kerke, die in 't spil spelden in de voorseide kerke, IIII kanne « wyns van IIII gr. den stoop, ghevult te Denys Botyns, ghedreghen te « Pieters Meys.

« Item. Den XVIIIe dach in laumaend, ghesent den ghesellen van « de spele IIII kanne wyns van IIII gr. den stoop, ghevult te Quintins « Steerers, ghedreghen te Pietre Meys. »

(*Comptes de la ville de Damme.*)

Damme, 1457. — « Item, verteert te Lievens van Homberghen, bi « der bailliu ende eenighe van der wet int gheselscap van den Eselpaus. « III lib. VIII sch. »

[1] Lobineau (D.), « Histoire de Paris », tome I, page 224.

Dom Marlot, « Histoire de la métropole de Rheims », tome II, page 769.

Perry (le père), « Histoire de la ville de Châlons », page 435 et suivantes.

Lancelot, Mémoire sur l'ancienne fêtes des Fous, « Histoire de l'académie des Inscriptions », tome VII, page 255. Edition in-4°.

Ruffi (L.-A. de), « Histoire de Marseille », (1696).

Du Tilliot, « Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des Foux », Lausanne et Genève, 1741.

Digitized by Google

1461. — « Eerst, xxviiiᵉⁿ in decembre anno (xiiiiᶜ) lxi, ghepresen-« teirt den Bisscop van den scholieren iiii cannen rynsch wyns, van « vij sch. den stoop, ghevult te Lievens van Ombuerghen, ende ghe-« sconken te Martinus Croocx. »

(*Comptes de la ville de Damme.*)

Lille. — « Aux Evesques des Innocens et des Folz de Lille, auquelz « a esté doné en courtoisie, ainsi qu'il a esté acoustumé de faire chac an « pour leur aidier a supporter les frais de leur feste, est ainsi: a cellui « des Innocens xxxiii sch., et au dict des Folz lxi sch. est pour tout « iiii lib. xiii sch. par. »

(*Comptes du Bailliage d'Audenarde.*)

Courtrai, 1457. — « Item, den Ezelbiscop in Hooscheden. « iii lib. »

1475. — « Item, den Eselbisscop van der stede van Curtricke, « ghegheven in hoesscheden. vi lib. par. »

1483, (janvier). — « Den Eselbisscop van Curtricke ghegheven in « hoosscheden, omme de nieumaren van den paix. vi lib. par. »

1493, 1494, 1495. — « Den Bisscop, mids den andren gheselscepe « van den choro van Onser Vrauwen kerke, in gratuiteen. « vi lib. par.

1497, 1498, 1499. — « Den Busscop van den ghesellen van den « choere van Onsen Vrauwen kerke, in gratuiteen, naer costume. « vi lib. par. »

1526, 1527, 1528. — « Item ghepresenteirt by laste van die voor-« noemde wet, ter bisscop feeste van Jan Tytgats, ontfanghers zoone, de « somme van xii lib. »

(*Comptes de la châtellenie de Courtrai.*)

Malines. 1458. — « Betaeld aen Janen van der Eyken, die bischop « was van Sint Romoude doen hy zyn maeltyd hielt op te beyaert by « opdraghe van communy end schepen.

« Id. 6 stoopen wyns gepresenteerd den bischop van Sint Romoude, « 13 Januario 1458. »

(*Comptes de la ville de Malines* 1458-1459.)

Digitized by Google

Mons, (St. Waudru) — « A maistre Jehan Samyson, chanosne de « l'église Saint Germain, fut donné le Xe jour de Janvier, que lors il fai- « soit sa feste de pappalitté des folz, fu donné, au commandement de « mesdamoiselles, deux escus de ..... »

(*Comptes généraux du chapitre des chanoinesses de Sainte Waudru.* 1491-1492.)

Audenarde, 1476. — « Item ghezonden den sotten Paus van Cur- « tricke, todt synder feesten ter liefden van mynen heere den cantere.

« XLVIII sch. par. »

(*Comptes de l'hôpital N.-D. à Audenarde.*)

Ypres, 1514, (décembre). — « Up kinderdaghe XLc XIIII, so was « gheschoncken ter feeste van den zone van Joos Lansaem, balliu van « der zale, als bisscop van der hooghe scole, vier cannen wyns van

« IIII lib. par. »

(*Comptes de la châtellenie d'Ypres.*)

Menin, 1502. — « Payé aux . . . . . des arquebusseniers, pour « vin et assaisonnemens à la feste de Nichasis Poncheux, évesque.

« XIII lib. par. »

(*Comptes de la ville de Menin.*)

Malines, 1445 (16 janvier). — « 6 stoope wyns gepresenteerd den « gemaekten abt van Brussele die come was to the bishop van S. Romou- « de, 16 januario 1445. »

(*Compte de la ville de Malines de* 1445 *à* 1446.)

Nous pourrions augmenter à loisir le nombre de ces extraits, mais cela est inutile. Il suffit de constater la parfaite concordance des anciennes archives avec la relation des faits dont nous nous occupons.

La fête des fous au moyen-âge, était un souvenir des réjouissances du paganisme, tout comme notre moderne carnaval. Elle

Digitized by Google

se célébrait dans les églises, sous les yeux du clergé qui y prêtait ouvertement la main.

On élisait dans les cathédrales, un évêque ou un archevêque des fous et cette élection était accompagnée de cérémonies bizarres et de bouffonneries d'un ridicule achevé. Ces pantins officiaient pontificalement; donnaient la bénédiction solennelle au peuple; portaient la mitre, la crosse et tous les accessoires du costume des princes de l'église; enfin, singeaient — ce mot doit nous être permis ici — leur rôle de pontifes aux applaudissements d'une multitude en liesse; bafouaient sans vergogne les personnages les plus augustes et tournaient en ridicule les mystères les plus sacrés.

Il y a beaucoup à dire sur ces saturnales qui, à plusieurs reprises, provoquèrent les anathèmes de Rome, mais comme nous ne pouvons sortir du cadre que nous nous sommes tracé, nous renvoyons le lecteur aux ouvrages spéciaux.

C'est une de ces fêtes extravagantes et dont l'usage se conserva bien au-delà du xve siècle, qui fut l'origine de la Rhétorique de Rousbrugge, reconstituée il y a quelques années.

Disons maintenant quelques mots de la société-mère « *Alpha en Omega* » d'Ypres qui passait déjà au commencement du xvie siècle pour être la plus ancienne des chambres de rhétorique de la Flandre.

Elle avait pour devise : *Spiritus flat ubi vult* (l'esprit souffle où il veut) et entre autres priviléges, celui de pouvoir seule accorder des diplômes d'institution aux sociétés de la West-

Digitized by Google

Flandre. « Nulle société, dit M. Diegerick [1], ne pouvait s'établir « sans son autorisation : elle approuvait les statuts, les devises, « les blasons; elle nommait les chefs-hommes, prenait connais- « sance de tout dissentiment entre confrères ou entre confréries, « et prononçait des peines, des amendes, des suspensions etc.; « enfin, elle exerçait une véritable juridiction sur toutes les « sociétés de la West-Flandre » [2].

Il y a beaucoup à rabattre de ces droits exclusifs, car il est parfaitement démontré aujourd'hui, que bien de sociétés furent créées dans le *West-quartier*, en dehors de l'intervention immédiate de la chambre-mère, d'Ypres.

Sans compter celle qui nous occupe, la Rhétorique de Caestre (*de Libertynen*), par exemple, instituée en **1540**, ne reçut son diplôme qu'en **1732**.

La ville de Bailleul eut deux sociétés (existant encore en **1774**) qui ne reçurent jamais d'octroi; une autre, créée en **1492** (*de Geldsenders*), ne fut régulièrement approuvée qu'en **1532**.

[1] Note sur les chambres de Rhétorique. — « Annales du comité flamand de France », tome v, page 135.

[2] « De voorseyde hooftgulde onder titel *Alpha en Omega* is de Rhetorique « hooftgulde van Westvlanderen, de welcke van allen immemorialen tyden in « rechte ende possessie is van te verleenen de octroien ende confirmatien tot « de erectie van alle de Rhetorique gulden onder het selve Westvlanderen, « gelyck oock te voorstellen ende decreteren de reglementen ende statuten concer- « nerende de policie door hun te onderhouden, deselve te amplieren ende inter- « preteren, mitsgaders te kiesen in elcke respective gulde eenen hooftman, telckens « als de plaetse comt te vaceren, naer voorgaende denominatie van drie persoonen « te doen door de ghulde-broeders van de respective gulden. De selve hooftgulde « is oock in possessie te hebben de kennisse van alle de geschillen voorvallende « tusschen de guldebroeders op het onderhoudt van de pollitie in de door haer « geoctroierde gulden. Alle welcke rechten ende possessien syn ondersteunt met « menighvuldighe acten concessien ende octroien te bevinden in haer, registers « wan of de oudste die men nog bezit begint met den jaere 1516, de oorspronck- « lycke tytels synde vervremt ende onthandight door lanckheyt van tyde, opge- « nomene oorlogen ende veranderingen van dominatien. »

Digitized by Google

Enfin, une troisième, du même endroit (*de Spaderyken*), ne reçut ses lettres d'agrégation qu'en 1542, longtemps après sa fondation.

C'est pourquoi il serait plus exact de dire, que les diverses chambres de rhétorique se faisaient agréger, *de motu proprio,* à celle d'Ypres qui régularisait leur position en vertu des priviléges précités. Du reste, cette agrégation était presque pour ces sociétés une question de succès et d'influence, si non de vitalité.

I

LA CONFRÉRIE DU SAINT-SACREMENT

La plus ancienne réjouissance mentionnée dans les archives qui concernent Rousbrugge-Haringhe, eut lieu le 28 décembre 1518 (Saints Innocents). Ce jour-là, les confrères du Saint-Sacrement (confrérie établie dans l'église de Haringhe) donnèrent une fête des fous, sorte de parodie — si c'est possible — de ce qui s'était fait à Ypres quelques années auparavant.

Un individu représentant un personnage biblique, affublé d'une vieille chappe et coiffé d'une mitre en cuir peint, fut porté en triomphe à Rousbrugge, où le vin d'honneur lui fut offert Après, vint la représentation d'une farce sur un théâtre en plein vent, élevé près du marché aux poissons.

L'année suivante une fête du même genre, avait été fixée au second jour de Pâques, mais elle ne put avoir lieu, par suite d'une défense du bailli. Les confrères déçus dans leur espoir, résolurent de s'en tenir à une représentation dramatique. La pièce (*de actie*) due au talent d'un des leurs, réussit à merveille. Les *Gros Guillaume,* les *Turlupin* et les *Jodelet* de l'endroit eurent un plein succès.

Digitized by Google

Dès-lors, les confrères du Saint-Sacrement devenus acteurs, se constituèrent en phalange artistique et donnèrent de temps en temps quelques pièces empruntées au répertoires des sociétés des environs, telles que *de Passie*, *de Verryssenisse*, etc.

Nous avons peu de chose à dire sur la période qui s'écoula depuis 1519 jusqu'à l'organisation régulière de la société en 1699. Elle n'avait pas alors de statuts proprement dits et vivait — comme de nos jours la société de musique communale — par intervalles, formant une espèce de république sans règlements ni ordonnances.

Cet état de choses n'a rien qui doive nous étonner, car quand on envisage bien les événements de cette époque, la plus violentée peut-être de notre histoire nationale, il doit paraître tout naturel que la Rhétorique naissante ait subi les effets des bouleversements politiques et oublié de s'asseoir sur des bases plus stables.

Nous pouvons ajouter encore que ses archives — si tant est qu'elle eût des archives — disparurent pendant la tourmente. Toutes nos recherches n'ont abouti qu'à la résurrection de quelques feuilles volantes, égarées par ci, par là, dans les papiers des anciennes familles de la commune, et qui nous ont servi à remettre au jour les détails qui précèdent et ceux qui suivent.

Mars, 1520. — Il fut décidé par les notables de la commune, qu'une représentation annuelle au moins, aurait lieu, le jour de la Fête-Dieu, aux frais de la *communauté*.

L'expression « une représentation annuelle au moins » dit clairement qu'il s'en donnait d'autres. On avait sans doute ap-

Digitized by Google

plaudi aux débuts des confrères du Saint-Sacrement, puisqu'on jugeait utile de les soutenir au frais du trésor commun.

1534. — On représente un mystère intitulé : *de Verryssenisse*, pour lequel la confrérie obtint l'autorisation d'établir un théâtre sur le grand pont (?) et en outre fut gratifiée d'un subside de 4 liv. de gros [1].

La chambre de rhétorique de Bailleul, « *Door de spade ryke* », vint en corps, assister à cette représentation.

1556. — Sur la place : *de Destructie van Therouanen*.

1558, 30 avril (*op Mey avond*): *het Spel van den Heligen Cruuce*.

1564. — Quelques confrères accompagnent les *Victorinnen*, de Poperinghe, à une représentation de la société *de Kersauwe*, d'Audenarde. (Comme on ne dit pas où, c'est sans doute à Audenarde même.)

Dans la seconde moitié du XVIe siècle, c'est-à-dire au plus fort de la guerre religieuse, il n'est plus question de représentations dramatiques. Néanmoins, il est à présumer que c'est vers la fin de cette époque que fut appropriée, si non construite, la salle de spectacle dans la Rue de Poperinghe, salle qui se trouvait juste au même endroit que le théâtre actuel.

1608, avril. — *De Offerande van Abraham*.

1621. — *Sinte Jans onthoofdinghe*.

1622 (Probablement en mars). — *'T Spel van Pharao*.

1639. Le jour de l'installation du curé de Haringhe, Pierre Charité. — *Sinte Jans onthoofdinghe*.

1670. — Cette année, les chefs (*sorgers*) de la confrérie

[1] Le livre de gros valait 10 fr. 88 centimes.
Le livre parisis valait 90 centimes $^{70}/_{100}$.

Digitized by Google

adressèrent à Louis XIV, une requête — en français — afin d'obtenir de lui un couvent de carmes pour le service spirituel [1]. Ce document nous apprend les noms de ces chefs qui étaient :

Jacques de Latre.

Anthe. (Antoine) Coppens.

Pierre de Latre.

Jooris Neut.

P. Bruneel.

Jean-Baptiste Thooris.

P. Desenap.

Guillaume van Bambeke.

Jacques Roens.

Charles-Ignace Du Jardin, maître des postes.

1676. — La confrérie fait approprier un jardin de jeux (*speelhof*), au hameau *de Molenwal*. Le 2 octobre, on joue : *de Verradery van Faliro* [2].

1698, septembre. — Fête et représentation à Rousbrugge. On donne : *de Vier Getyden*.

Une estrade élevée à l'entrée de la Rue Ackerman (actuellement Rue de l'Ange), sert de théâtre.

Quatre écussons peints sur bois, aux quatre faces de l'estrade, portaient les vers drolatiques suivants, qui entraient probablement dans la composition de la pièce [3] :

[1] Voir cette requête au chapitre relatif à l'église de Rousbrugge, page 133.

[2] Cette pièce composée par un nommé Top, n'est pas parvenue, jusqu'à nous. Il y s'agissait probablement de Marino Faliéro, doge de Venise, accusé de conspiration contre la république et condamné à la peine capitale, par le conseil des Dix, en 1355.

[3] Correspondance historique. Note communiquée par M. R. de Bertrand et trouvée aux archives d'Hondschoote.

Digitized by Google

DE LENTE[1]

Venus Vrouwe van de Lenten
Gheeft haer Marschen Bruydegom
Syne ghewoonelycke Renten :
Maer dat de Lely-blom
Tot den gronde uyt kon Rucken !
Dat haer stercke geur niet meer
Onse Landen quaem verdrucken
Doch dat hanght aen Godt den Heer.

DE SOMER

Ieder schept een groot behaeghen
Inde schoone somer daeghen
Alsmen wand'len magh in 't groen.
Maer als Jupiter gaet doen
Donder met den blixem spelen,
Gaet de wandelingh vervelen.
Soo ist met den mensch ghestelt
Altyt na vernieuwingh helt.

DE HERFST

De Goden syn al wel ghesint
Om dat men goede wynen wint;
Dat heeft hun de Herfst ghegheven
Soo vermaeckelyk te leven.
Goed' fortune, liefd' en rust
Syn de aenghenaemste saecken
Om elck soo verlieft te maecken
Dat hy steets de kanne kust.

DE WINTER

Cool, Ajuin, Porrey en Raepen
Voert de winter in syn wapen,
Met een stoof of Lolle-pot,
Liever in een warem kot,
Hy sigh selven houden soude,
Als in 't Proncksael in de koude,
Die zich zelven warrem deckt
Met de pracht en mode geckt.

[1] Textuel. — Sans former chronogramme, les majuscules étaient en couleur rouge, sur l'original.

Digitized by Google

C'est à la suite de cette fête que la confrérie du Saint-Sacrement reçut de la Rhétorique d'Ypres, le diplôme dont il a été question plus haut.

II

DE TROOSTVERWACHTERS

La chambre-mère « *Alpha en Omega* » se réunit le 19 février 1699, pour délibérer sur la demande des chef-homme et répartiteur (*setter*) de la commune [1] de Rousbrugge-Haringhe qui sollicitaient (par requête du 23 août 1698), la faculté de constituer audit lieu, une *ghilde* de rhétorique, sous le nom de « *Troostverwachters.* »

La demande fut accordée [2] avec le règlement qui suit.

Dès-lors la confrérie prit pour blason, une fleur de lis d'où sortait l'image de la Vierge tenant l'enfant Jésus, accompagnée à droite, de Saint Joachim, et à gauche, de Sainte Anne. Le tout surmonté du Saint Esprit dans un nuage et entouré de rayons lumineux [3].

Au-dessous, la devise :

« In Troost ontfanghen,
« Naer groot verlanghen.

[1] *Ce mot fréquemment employé dans cet ouvrage, ne peut être pris que dans le sens de paroisse.*

[2] Archives d'Ypres. Voir aux annexes, Litt. M, 1.

[3] Voir planche XVIII.

Digitized by Google

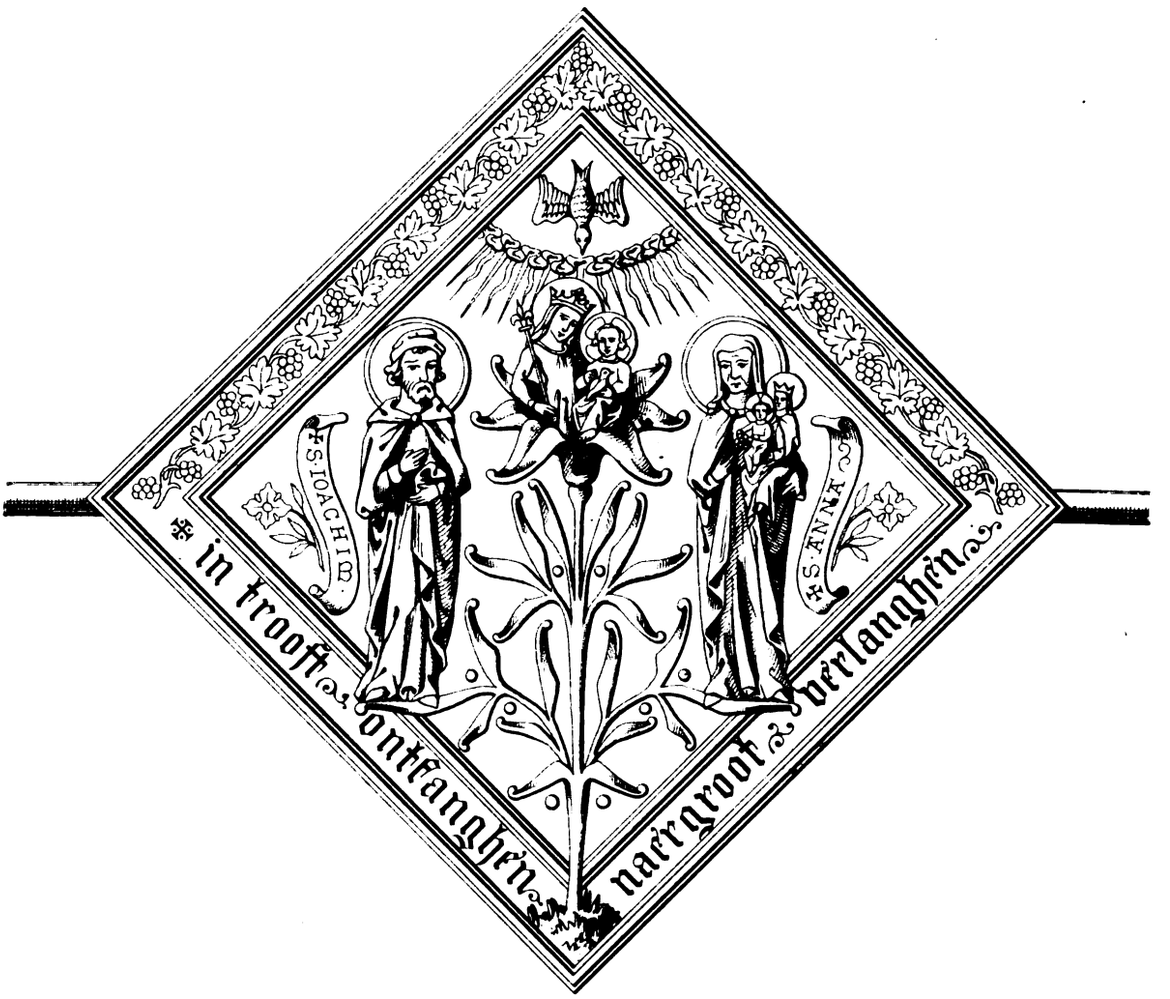

Edw. Gailhard et Cie Lith.

PREMIER BLASON DE LA SOCIÉTÉ DE RHÉTORIQUE

« DE TROOSTVERWACHTERS »

Digitized by Google

Digitized by Google

RÈGLEMENT [1]

« I

« Alvooren dat men sal admitteren in dese gulde, persoonen die syn « goet van comporterene, catholyck ende Romains, ende gheene andere.

« II

« Dese gulde sal worden gherigiert by eenen hoofman, deken, « prince ende twee gouverneurs.

« III

« Welcke hoofman ende deken sullen wesen permanent, ende « angaende den prince, den selven sal continueren voor twee jaeren « ten minsten, ende de gouverneurs sullen worden ghecoren ende « verandert telcken jaere.

« IV

« Den hoofman sal worden ghecoren by myne heeren vader, prince, « gouverneurs ende guldebroeders vande hoofghilde van Alpha en « Omega uyt drye notable persoonen by de supplianten (supposten) te « denomeren.

« V

« Den deken, prince ende gouverneurs by de supposten van de « ghilde in ghemeene vergaderynghe behoorlyck daertoe vermaendt « door den cnape vande ghilde.

« VI

« Dese gulde sal vergaderen den 8 van 7bre wesende den dach vande « onbevleckte ontfanghenisse, den dach vande drye Conynghen, H. « Sacramentdagh, ende Harynghe kermisse, voorts op andere daeghen « als het by de regierders belast sal wesen, ende sullen de ghildebroe- « ders marcheren orderlyk inde processien, sonder hemlieden te ecar- « teren, ende hooren de hooghmisse inde kercke van Harynghe, op de « boete van thien grooten.

« VII

« De ghildebroeders vermaendt synde sullen hemlieden moeten

[1] *Archives d'Ypres.* — Registre aux résolutions de la société *Alpha en Omega*, f° 112 v°.

Digitized by Google

« laeten vynden telcken overlyden vande ghildebroeders ofte susters,
« inde ordinaire camer omme het lyck te convoyeren naer de kercke
« ende aldaer den dienst te hooren, op de boete van thien grooten.

« VIII

« Men sal ghene ghildebroeders aenveerden dan met consentement
« vande regierders ende ouderlynghen, ende dat alleenlyk ten tyde
« ende ghedeurende de vòornoemde vergaederynghen, daervooren de
« gonne aenveert synde, sal betalen drye guldens, ofte min, ter discretie
« vande regierders.

« IX

« Niemandt en sal vermoghen uyt dese ghilde te scheyden dan opden
« voorseyden onse L. V. dach, midts betaelende syne volle jaercosten,
« ende ses guldens voor syne doodtschult.

« X

« De gonne die bequaem bevonden werden omme te spelen sullen
« ghehouden syn de rolle te aenveerden die by de regierders hemlieden
« sal worden ghegeven, ende te compareren in de actie, op de boete
« van III ponden.

« XI

« Ende soo iemandt een rolle aenveert hebbende quame hem te
« absenteren ten daghe vande publycke verthoonynghe, sal by de regier-
« ders worden ghestraft ende op hem verhaelt de costen van het redar-
« dement.

« XII

« Ider acteur sal moeten hem presenteren op de daghen die hy ver-
« maendt werdt, omme het spel te proberen, op de boete van xx grooten.

« XIII

« Die sal sweeren byden alderhoogsten ofte by syne heiligen sal
« boeten thien grooten.

« XIV

« De ghildebroeders sullen houden goede correspondentie inde ver-
« gaederynghe ende in de ghilde camer, sonder dat den eenen ofte den
« anderen hem sal moghen vervoorderen syn medeguldebroeder ofte

Digitized by Google

« suster aen te segghen eenighe injurien ofte schimpachtighe woorden,
« op de boete van thien grooten.

« XV

« Ende by soo verre een ghildebroeder den anderen faitelyck
« quaeme aen te tasten, sal ghepuniert worden naer de discretie vande
« regeerders.

« XVI

« Die syn medeghildebroeder ofte medeguldesuster sal heeten lie-
« ghen, die sal boeten vyf grooten.

« XVII

« Die sal sweren byden boosen ghest, sal boeten een pond.

« XVIII

« Niemandt en sal moghen spreken eenighe oncuyssche woorden
« ofte singhen oncuyssche liedekens ofte gedichten, op de boete van thien
« grooten van elck poinct.

« XIX

« Die sal touback smooren inde vergaederinghe, voor het sluyten
« vande quaerte, sal boeten drye grooten.

« XX

« Insgelyckx en sal ghedeurende den selven tydt vande vergaede-
« rynghe met de quaerte gespeelt worden ofte ander verboden spel, op de
« boete van x grooten.

« XXI

« Niemandt en sal moghen drincken uyt cannen, op de boete van
« drye grooten.

« XXII

« Op de selve camer ghedeurende de vergaederynghe en sal gheen
« brandewyn moghen gedroncken worden, nochte coopmanschap ofte
« weddynghe worden ghedaen, op de boete van vyf grooten van elck
« poinct.

« XXIII

« Wanneer de regierders vermaenen audientie[1], soo en sal niemandt
« moghen spreken ofte lacchen, op de boete van een pond.

[1] *Attentie*, attention.

Digitized by Google

« XXIV

« Alle de gonne die commen inde vergaederynghe vande gulde als « beminders ofte bycommers, sullen subject wesen aen de boeten voorseyt.

« XXV

« Die de boeten sal anbrengen sal verobligieert syn de selve goedt « te maecken.

« XXVI

« De ghildebroeders sullen moeten commen hooren de misse van « *requiem* tot laevenisse vande overleden broeders ende susters voorseyt, « die sal geschieden (.....) daechs naer den onse vrauwe dach voor- « noemt, op de boete van thien grooten.

« XXVII

« Niemandt en sal moghen schade ofte schimp doen aen de orna- « menten vande voorseyde gulde, op peyne van schaede te betalen, ende « te incurieren eene boete van xxx ponden.

« XXVIII

« Dit alles by maniere van provisie ende behoudens de faculteyt « vande poincten hiervoren te augmenteren, diminueren ofte veranderen « soo, ende inghevolghe by myne voornoemde heeren vader, prince, « gouverneurs ende gildebroeders van de oudevermaerde hoofgilde van « Alpha en Omega sal worden ghearbitreert. In teecken der waerheyt « hebben wy hier op doen drucken den seghel vande selve ghilde ende « teeckenen by den griffier. »

Quelque temps après l'obtention de ce réglement, les *Troost-verwachters* sentant la nécessité de mettre leur insignes d'accord avec leur origine, sollicitèrent et obtinrent l'autorisation d'ajouter à leur titre primitif, le complément : *Broeders ende Lichtdraghers van het hooghweerdich sacrament* (24 juillet 1699). On fit peindre

Digitized by Google

Digitized by Google

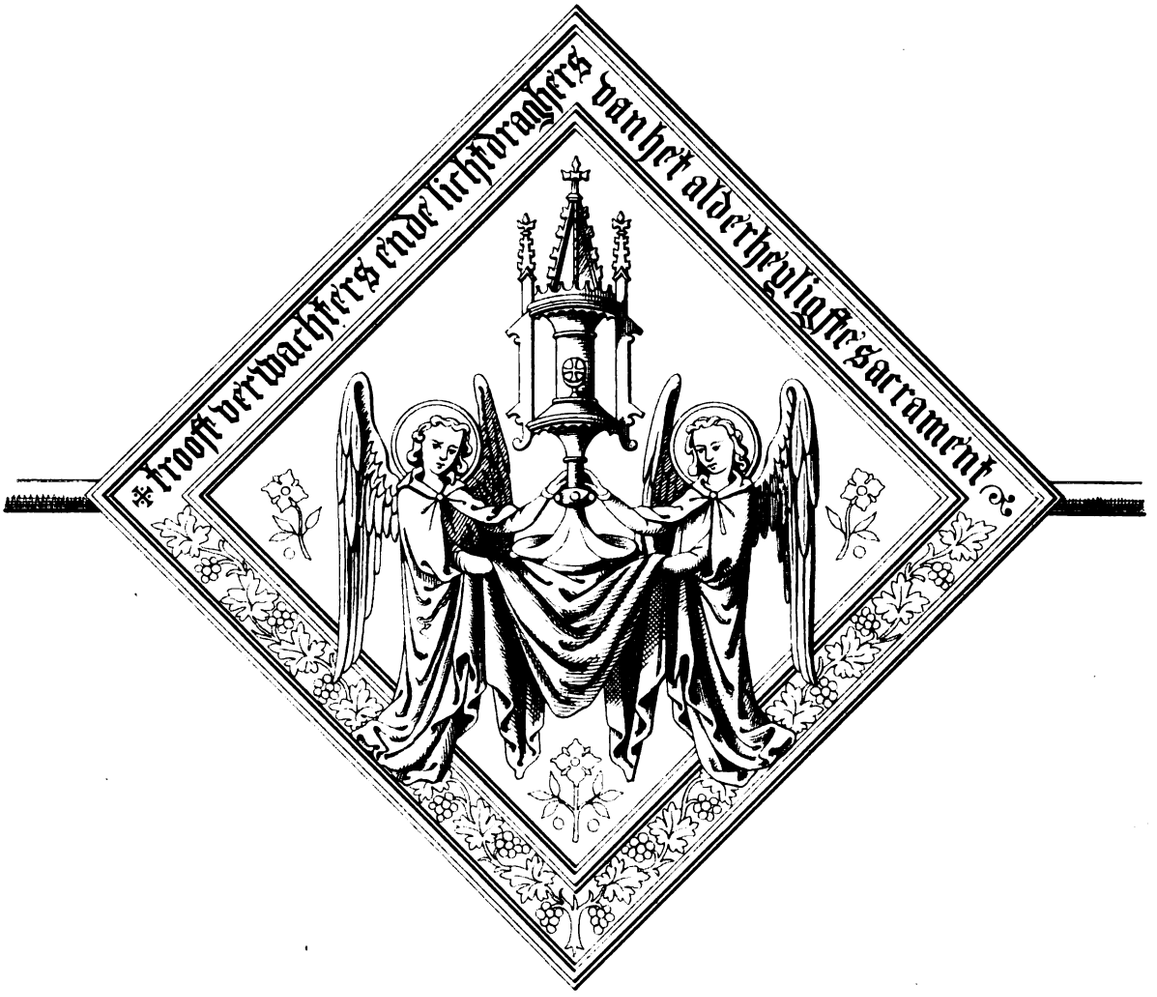

Edw. Gailliard et Cie Lith.

DEUXIÈME BLASON DE LA SOCIÉTÉ DE RHÉTORIQUE

« DE TROOSTVERWACHTERS »

Digitized by Google

alors derrière le blason primitif, un ostensoir supporté par deux anges, avec l'inscription : TROOSTVERWACHTERS ENDE LICHTDRAGHERS VAN HET HOOGHWEERDICH SACRAMENT DES AUTAERS [1].

Le premier chef-homme (hoofman) fut Guillaume vander Fosse, le premier prince, Symphorien de Legher, et le premier doyen, Pierre van Noble.

A peine la société fût-elle régulièrement organisée, à l'instar des autres de la West-Flandre, qu'elle eût à subir des tracasseries de la part de la ghilde de Saint-Sébastien.

Les choses allèrent même si loin, que le chef-homme, au nom de tous les confrères de la Rhétorique, porta plainte au tribunal de Furnes qui, par jugement motivé, donna raison aux *Troostverwachters*. Mais, de nouvelles difficultés étant survenues, par un autre jugement du 7 décembre 1700, le dit tribunal, ordonna aux deux parties de produire les pièces constatant leurs pouvoirs et priviléges [2].

La société de rhétorique ayant à déposer l'octroi conféré jadis par la chambre-mère et par lequel son existence avait été légalement établie, adressa au magistrat d'Ypres, une requête rédigée — remarquons-le bien — en francais[3].

Nous ignorons quelle suite fut donnée à cette affaire, mais il est probable que les sociétaires de Saint-Sébastien furent mis à la raison et durent céder le pas à ceux de la Rhétorique, car ils ne furent plus admis à figurer dans les processions de l'église de Haringhe, où ils avaient voulu géner les *Troostverwachters* dans la jouissance paisible de leurs droits, comme « porteurs de lumières ».

[1] Voir aux annexes, Litt°. M, II, et planche XIX.
[2] Voir aux annexes, Litt°. N.
[3] Voir aux annexes, Litt°. O.

Digitized by Google

Quelque temps auparavant (septembre 1700), une autre affaire avait été soumise à l'arbitrage de la chambre-mère d'Ypres. Un nommé Pierre Van Beveren, membre de la ghilde, ayant insulté ses confrères, fut condamné à payer trente livres parisis d'amende [1].

Cela montre clairement, que les *Troostverwachters* savaient à l'occasion, défendre leurs priviléges et faire respecter leurs droits, au-dedans comme au-dehors.

1720. — Enterrement de Jooris Neut, gouverneur. Un conflit éclate à cette cérémonie, entre la société et le curé de Haringhe, Antoine Cool, qui refusait aux *Troostverwachters* l'entrée de l'église, à cause de la présence de leur *fou*.

12 janvier 1729. — Gérard-Jean de Candt est nommé chef-homme en remplacement de Guillaume vander Fosse [2].

17 mai 1750. — Quelques membres vont à Arneke, assister à une représentation théâtrale. Ils rapportent un tableau (*blasoen*) commandé par eux à un peintre de cette commune et représentant un ostensoir supporté par deux anges.

C'est probablement ce tableau qui fut retrouvé il y a quelques années, par M. D. Allaert et qui sert encore aujourd'hui dans les fêtes de la société [3].

17 février 1758. — Antoine de Candt est nommé chef-homme en remplacement de Gérard-Jean de Candt [4].

1760. — Gruson, doyen.

Ce personnage devait jouir à Rousbrugge et dans les environs d'une certaine réputation littéraire, car le rimailleur Nicolas

[1] Voir aux annexes, Litt[e]. P. I et II.
[2] Voir aux annexes, Litt[e]. M, III.
[3] Malheureusement, on l'a fait *restaurer* et il ne signifie plus rien.
[4] Voir aux annexes, Litt[e]. M, IV.

Digitized by Google

Posture s'occupe de lui dans une épître satyrique écrite vers 1762, et dont voici un extrait :

« Brief in rym gesteld door Posture aen alle poëten, digters, rym-
« makers en minnaers der edel rymkonst op dat zy zouden leeren teugelen
« hun al te dwaeze en groote genegentheyd tot de zelve, om niet gesteld
« te worden onder 't getal van Calisbende gelyk van deze naervolgende
« persoonen. — 1762[1].

Als Postueur nog was in 't leven,
Heeft dit plaester uytgegeven
En gestelt op redemaet
Voor die deze wel verstaet.
Veel experte konstenaeren
Digtemaekers, redenaeren
Sterven al met weynig goed;
Ziet wat 'd ydel glorie doet.
Den poëet heeft 'z haest in 'd ooge,
Zyn papier en is schaers drooge,
Loopt al wat hy loopen kan,
Om te zyn by alle man.
'S morgens zyn zy in den fynen
Die de beurzen uyt doet mynen,
Blyven dikwils tot den noen
Zonder niet een zier te doen.
Na den middag de poëten
Zyn weerom in 't nat gezeten,
'T geld raekt uyt, zy zyn in nood,
Wat gebeurt er na hun dood ?
Men begraef' ze met de schelle [2].
In hun huys is niet een spelle,
'T Deel-lot dat men daer bevind
Is maer een papieren kind.
Ziet, zoo raeken die ervaeren
Soorten naest de bedelaeren,
Vele komen tot den val,
Hoort eens wat een groot getal :
. . . . . .
. . . . . .
Popering had een ervaeren

[1] Bulletins du Comité flamand de France.
[2] Petite cloche.

Digitized by Google

Componist van de Barbaeren [1]
'T was den wysten van het land.....
En daer by duyst pond comptant;
En hy wert, eylas! op 't eynde
Eenen vent der kreutelbende
Overleden op den werf
Zonder broek schier aen den kerf.
. . . . . .
Wilt gy keeren nu te rugge
Gaet na 't dorp van Rousbrugge
Ziet Gruson dien wyzen zot
Ook geen doubel in de pot. »

1804. — *Landjuweel.*

Cette fête eut lieu avec une pompe inusitée. La Rhétorique fit imprimer [1] à ses frais, la pièce que les concurrents devaient représenter.

Cette pièce portait en tête :

« MITHRIDATES, treur-spel, door Jean Racine. 1673. Uit het Fransch « in de Nederduitsche Tael overgezet en in druk gegeven ten Jaere 1769. « Op nieuws gedrukt, om ten Schouwburg van het genootschap van « Rhétorica, gezeid *Troostverwagters*, binnen Rousbrugge, vertoont « te worden door de naegenoemde maetschappyen, ten Jaere 1804, en « ten daegen als volgt :

« *Grasmaend.*
« 22 . . . . . STAVELE . . . . *Niet uit Eerzugt, maer uit Leerzugt.*
« 29 . . . . . BEVEREN . . . . *Troostluisters van den H. Geest.*
« *Bloeimaend.*
« 6 . . . . . HOUTKERKE . . . *Twistbevegters.*
« 10 . . . . . POLINCHOVE. . . *Marianisten Zalig Geteekende.*
« 13 . . . . . WATOU . . . . . *Twistverdryvers.*
« 21 . . . . . HONDSCHOOTE . . *Pressetréders Fonteynisten.*
« 27 . . . . . LEYSELE . . . . *Ieverzugt doet Groeien en Bloeien.*

MET KENSPREUK.

[1] Ypres, chez P. A. Annoy.

Digitized by Google

La brochure était en outre accompagnée de l'invitation suivante :

« *Mynheeren en konstminnende Medebroeders!*

« 'T Rousbrugsche konst-gestoet, door iever reeds aan 't blacken,
« Ziende onder 't Neêrlandsch Volk Toneel-spel-konst herbloeid,
« Naer welkers pléging zy vol drift steeds vuurig haeken,
« Op dat door de oeffening haer roem en luister groeid;
« Besluiten in hun Zael hun nabuuren te nooden
« Om op hun Schouwburg, door een *Treur-Spel* naer de konst,
« Te beelden hoe de straf op 't einde volgt den snooden,
« Deugd en geregtheid wordt gekroont door 's Hemels jonst.
« Dus geven een berigt d' iev'rige Konstminnaeren
« Genood ten Stryd-baen, hoe dat 'er door melpomeên
« Dry Kransen zyn gevlegt, voor die best evenaeren
« Natuur, en Konstrykst zal dit Eeren-perk betreên.
« Welk *Treur-Spel* zal bestaen in sprekende persoonen
« Van zes tot agt; by ons te melden 's lotings dag.
« Indien gy naer ons wensch uw ieverzugt wilt toonen.
« Uwen afzendeling dan niet ôntbreken mag.

« *Mynheeren en konstminnende Medebroeders!*

UL. Oodmoedige en Bereyde Dinaeren, Hoofdman, Deken, Bailliu en alle gemeyne Broeders, van het Konstgenootschap van *Rhétorica*, schuylende onder den Eernaem van *Troostverwagters* van d'Onbevlekte Ontfangenisse, der Alderheyligste Maegd ende Moeder Gods Maria binnen Rousbrugge.

Uit onze buyten-gewoone Vergaederinge van den 11 November 1803.

By laste als greffier.
A. F. A. LIEFOOGHE.

24

Digitized by Google

Voilà tout ce que nous avons pu recueillir sur la société *de Troostverwachters*. — C'est bien peu.

Oui, mais quand on songe au temps pendant lequel on est resté sans aucun renseignement positif à ce sujet??

Digitized by Google

MÉLANGES

LES CHATEAUX. — Lorsque Guillaume de Béthune et sa dame Elisabeth de Pont-Rohard, venaient séjourner quelque temps à Rousbrugge, ils habitaient un manoir situé sur la rive gauche de l'Yser et qu'ils avaient fait construire ou restaurer, en 1227.

Ce manoir dont l'aspect n'avait rien de formidable[1], fut incorporé dans l'abbaye des Victorines, lors de la construction de cet établissement religieux vers 1230[2]. En 1367, par suite des agrandissements effectués aux constructions primitives, il fut entièrement démoli pour être approprié plus spécialement à sa nouvelle destination.

Gilles de Béthune, fils de Guillaume, et ses successeurs, chaque fois qu'ils visitaient leurs domaines[3], logeaient à l'abbaye, où, par une clause du testament d'Elisabeth, des appartements devaient, en tout temps, leur être réservés, « *zo bi daghe als bi naghte*[4] ».

[1] « Chronique de l'abbaye des Victorines ». Copie appartenant à M. R. de Bertrand.

[2] Voir planche XIII, n° 1; corps de logis A et tourelle C.

[3] Nous avons dit plus haut que les seigneurs n'habitaient que temporairement Rousbrugge et que quelques-uns même, n'y mirent jamais le pied.

[4] « Chronique de l'abbaye. »

Digitized by Google

Les gens de la suite des seigneurs, les valets et les équipages, trouvaient un abri dans un autre château situé à l'endroit qu'on nomme maintenant *Ruyssens achter boomgaert*, le long du chemin primitivement appelé *Sint Omaers* et aujourd'hui *Sint Thomas-straetje*, sur le territoire de Beveren[1].

Au XVIe siècle, ce lieu s'appellait *'s Heer Gillis Hof*[2].

C'est donc une erreur que de croire qu'il a existé jadis à Rousbrugge une demeure seigneuriale ayant nom : *'t Hof van Rousbrugge*[3]; car cette expression désigne un corps d'autorités constituées (*de mannen van den hove*[4] *van Rousbrugge*)[5], qui se réunissait dans une maison de la Rue de Poperinghe, pour traiter les affaires de la seigneurie et de la cour féodale.

Cette maison assez vaste, composée de quatre corps de bâtiments et flanquée d'une tourelle octogone, servait en outre de lieu de logement à toutes les notabilités religieuses, civiles et militaires, qui passaient par Rousbrugge. Après la destruction de l'abbaye des Victorines, les seigneurs, quand le hasard les appelait dans le bourg, prirent résidence dans cette maison. Sanderus et quelques autres d'après lui, l'appellent *Curia Pontis-Rohardi* — elle se trouve marquée sur le plan de la « Flandria illustrata[6] ». — Elle fut démolie vers 1698, après un incendie[7]. Nous ignorons la date de sa construction.

[1] Archives générales du royaume. Reliefs des fiefs. Châtellenie de Furnes. *Beveren*.

[2] Un rapport dressé le 4 juin 1794, par un officier de l'état-major de Moreau, porte que ces ruines s'appelaient autrefois, *Cherche-lis* (!!!).

[3] Le chanoine TANGHE. — P. C. POPP, sur la grande carte de la Flandre-Occidentale, donne ce nom à l'abbaye des Victorines.

[4] Plus souvent *Leenhove*.

[5] Au XVIIe siècle, on employait même fréquemment l'expression *Wal* au lieu de *Hof*. Voir page 66.

[6] Voir planche II.

[7] « Chronique » de M. VANDER MEULEN.

Digitized by Google

Vers 1280, comme nous l'avons dit plus haut[1], les templiers se construisirent à Rousbrugge, un château-fort qu'on appela d'abord *de Wal*[2], puis *'t Casteel van Rousbrugge*.

Il y a beaucoup à dire sur ce château qui joua un certain rôle dans l'histoire de la West-Flandre, en ce sens, qu'il doit être considéré comme ayant fait partie d'un système de fortification dont Furnes, Ypres, Bergues et Hondschoote devinrent tour-à-tour les principales places. Aussi, nous aurons à revenir sur ce sujet dans la seconde partie de notre histoire.

En 1297, le comte d'Artois commença l'exécution d'un plan qu'il fut forcé d'interrompre pour courir au champ de bataille de Bulscamp. Il s'agissait de resserrer la route de Poperinghe à Bergues entre deux forts; celui des templiers existant déjà sur la droite de la dite route, Robert en fit construire un second de l'autre côté. C'est de ce fort qui ne put être achevé, qu'il nous reste encore quelques vestiges et un fossé, derrière l'hôtel de la Poste[3].

Après l'affaire des *Verslagene op den Wal* (1320), nul ne songea à relever les ruines du castel des templiers qui resta ainsi sans objet pendant plus d'un demi-siècle.

En 1383, pendant le siége d'Ypres, les Anglais creusèrent un canal pour amener l'eau de la rivière au pied des parapets et des murs extérieurs (en palissades) qui seuls étaient restés en bon état et qui s'étendaient jusqu'à l'Yser.

Les notes de M. vander Meulen, que nous possédons et qu'il dit avoir prises en compulsant les archives de la châtellenie de Furnes, nous apprennent qu'on employa la terre provenant du

[1] Voir page 25.

[2] En bon flamand, *Wal* ne peut signifier autre chose que rempart ou butte; à Rousbrugge et dans quelques autres endroits ce mot signifie aussi fossé.

[3] Voir planche II.

Digitized by Google

creusement du dit canal, à exhausser le terrain sur lequel fut construite la chapelle en 1492.

De quel canal s'agit-il là? — Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu arriver à la connaissance de la vérité. Il serait bizarre tout de même, que nous dussions aux Anglais ce bras de l'Yser, d'une si grande utilité pour le commerce. Ce qui nous le fait supposer, c'est que le grand pont de pierre qui n'existait pas en 1380 (les comptes ne font mention que d'un seul pont)[1], était construit en 1386.

Après avoir reparé les maçonneries de la forteresse proprement dite[2], les Anglais qui songeaient peut-être à la mettre en bon état de défense, furent forcés de lever le siége d'Ypres et de se retirer aux environs de Bourbourg. Dans la nuit du 8 au 9 août, ils ruinèrent les travaux et n'en laissèrent pas pierre sur pierre.

On s'attend peut-être à nous voir donner une description détaillée de ces forts de 1280 et de 1383; malheureusement, cela n'est guère possible, car nous n'avons trouvé sur ce sujet aucun renseignement positif. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que ces constructions devaient avoir une grande étendue — vu qu'elles s'étendaient jusqu'à l'Yser — et que leur aspect devait paraître formidable, puisqu'elles avaient des murs et étaient entourées de fossés alimentés par un canal. A cette époque, fort peu de places étaient dans d'aussi bonnes conditions de défense.

Vers 1477, le fort fut reconstruit en partie, par François de Winnezeele, détruit de nouveau en 1488 et relevé de rechef en 1492.

[1] Les comptes de la châtellenie de Furnes qui existent aux archives générales du royaume, sont au nombre de 316.

[2] Vander Meulen.

Digitized by Google

En 1579, comme tout tombait en ruines, Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, fit construire un nouveau bastion (sur une partie du terrain qu'avait occupé l'ancien) derrière la chapelle. Après y avoir travaillé pendant sept semaines, on l'arma avec des canons de gros calibre et le colonel Bodeghem, à la tête de cinquante hommes, y tint garnison.

Quelque temps après, la ville de Dunkerque ayant envoyé quérir des munitions, on enleva cette artillerie, dont on n'avait que faire pour le moment, et on la mit à la disposition des Dunkerquois[1].

Le fort de Valentin de Pardieu[2], consistait simplement en un terre-plein, entouré de palissades et de fossés. Au milieu se trouvait une tour crénelée, percée de trois étages de meurtrières du côté du *Cappellebrouck*, et de deux du côté du bourg.

Le 25 novembre 1583, le fort de Rousbrugge fut de nouveau ruiné en partie. Du temps de Sanderus (1664) on n'en voyait plus que les fossés et un petit pavillon qui avait pris la place de la tour construite par Valentin de Pardieu.

Vers la fin du XVIIe siècle, les palissades furent remplacées par des murailles[3], les fossés approfondis et le pavillon qui ne servait à rien fut abattu. Un bâtiment plus vaste et pou-

[1] « Député à Rousbrugge, afin d'obtenir de lui quelques pièces d'artillerie étant « pour lors sur le château ..... » (1579). Comptes de la ville de Dunkerque. — Cité par M. VICTOR DERODE, dans son « Histoire de Dunkerque », 1852, page 169.

[2] Archives de Menin. Rapports militaires et mémoires, 1746.

[3] Ces changements furent sans doute exécutés par ordre de Vauban, quoique ce général n'en parle pas dans ses mémoires. Nous avons consulté à cet égard un document qui a paru dans le « Journal des sciences militaires », publié par J. CORRÉARD, année 1846, vol. 28, p. 385.

Ce document écrit en 1696 et intitulé : « Mémoire instructif pour mettre en leur « dernière perfection tous les retranchements qui couvrent le pays depuis Commines « sur la Lys jusqu'à Dunkerque », autorise notre supposition.

Digitized by Google

vant au besoin abriter une centaine d'hommes, fut construit et, en attendant que l'occasion de s'en servir pour les troupes se présentât, la cour seigneuriale de Rousbrugge s'y installa après l'incendie de son hôtel de la Rue de Poperinghe en 1698[1]. C'est de là sans doute, que vint le nom de *'t Hof van Rousbrugge,* que quelques-uns[2] donnent aujourd'hui, par erreur, à l'endroit où se trouvait jadis le château-fort en question.

Enfin, en 1782, en vertu des lettres-patentes de Joseph II, décrétant la vente des fortifications des places fortes des Pays-Bas, le fort de Rousbrugge (qui n'avait plus que l'apparence d'un fort) fut rasé, ou plutôt, disparut. Depuis lors, il n'en fut plus parlé. Demandez maintenant aux habitants de Rousbrugge où se trouvait situé cet ancien bastion. Neuf sur dix ne sauront le dire.

« Sic transit gloria mundi. »

Voilà pour Rousbrugge, arrivons maintenant à Haringhe.

Au sud de cette section, près des limites de la commune de Watou, se trouve une grande étendue de terrain, avec quelques traces d'anciens fossés, qu'on nommait, encore au siècle dernier, *Moenaertswal.*

En 1759, le marquis de Steenvoorde revendiqua ces terres comme étant sa propriété.

M. vander Meulen, parle d'un castel qui fut bâti en cet endroit, vers 1520, par un seigneur de Watou. Nous ne savons ce que nous devons en croire, car nous n'avons pu nous procurer, à l'endroit de ce castel, des indices certains. Nous n'en parlons donc que pour mémoire. Tout ce que nous pouvons faire, c'est

[1] VANDER MEULEN, « Chronique ». — Voir page 176.
[2] Entre autres, M. le chanoine TANGHE. Fascicule : *Rousbrugge.*

Digitized by Google

donner un aperçu généalogique des seigneurs de Watou de cette époque.

Le seigneur de Watou qui vivait en 1520, était PHILIPPE DE LA VIEFVILLE, seigneur de Mamez et Watou, qui mourut en 1525, et avait épousé MICHELLE D'AUXY-MONCEAUX, fille de *Jean d'Auxy-Monceaux*, 2e du nom, seigneur de Monceaux, Houdeng, Hanvoiles et Martincourt, maître-d'hôtel du roi Louis XI, gouverneur d'Arques et trésorier général de Picardie, et de *Jeanne de Villiers-l'Isle-Adam*. Il en eut :

1° *Jean de la Viefville*, seigneur de Mamez, etc., qui épousa *Françoise de Nédonchel*, dame de Liévin, de laquelle il eut *Florence de la Viefville*, dame de Mamez, Marthes, Milan, Anvin et Guinegate, mariée à *Jean d'Estourmel*, baron de Douxlieu, seigneur de Vendeuil et Steenwerck, fils de *Jean d'Estourmel*, chevalier, seigneur de Vendeuil, et d'*Anne de Bailleul*, dame de Douxlieu et de Steenwerck.

2° *Philippe de la Viefville*, qui suit.

PHILIPPE DE LA VIEFVILLE, seigneur de Watou, épousa FRANÇOISE DE FAILLY, fille de *Joachim*, seigneur de Rumilly, et de *Jeanne de Bergues-Saint-Winoc*. De ce mariage naquit :

EUSTACHE DE LA VIEFVILLE, seigneur de Watou en partie, de Northout et de Villers-Sire-Simon, gouverneur de Tournai, qui acheta la seigneurie de Steenvoorde, et mourut en 1614. Il avait épousé, en 1578, MICHELLE BLONDEL, fille de *Jacques*, seigneur de Manchicourt, Cuinchy-le-Prévôt, etc., gouverneur et capitaine de Tournai, et de *Philippote le Blanc-de-Houchin*, nommée par d'autres *Marie*. De ce mariage sont nés :

1° *Eustache-Pantaléon de la Viefville*, seigneur de Villers-

Digitized by Google

Sire-Simon, créé chevalier le 10 septembre 1615; il épousa *Claudine de Mérode,* et continua la lignée.

2° *Michel de la Viefville*, tige des seigneurs de *la Chapelle.*

3° *Anne de la Viefville,* dame de Villers-Sire-Simon, mariée le 6 août 1602, à son cousin germain *Jacques Blondel*, baron de Cuinchy, seigneur de Manchicourt, Villers-au-Bois, Marchiennes, Hailly, Hille et Maisnil, et mort en 1631.

4° *Marie de la Viefville,* dame de Watou en partie, mariée le 11 novembre 1612, à *Jean d'Ydeghem,* comte de Watou, baron de Bousbeke, seigneur de Wiese, Bost, Meere, Courtewyle et autres lieux, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques, gentilhomme de la bouche de l'archiduc Albert, commissaire au renouvellement des magistrats de Flandre, grand-bailli de la ville, salle et châtellenie d'Ypres, et mort le 8 septembre 1640.

5° *Florence de la Viefville.*

6° *Michelle de la Viefville,* mariée à *Jean de Mailly-Mamez,* seigneur de Cohen en Artois, et morte sans enfants.

Un autre manoir sur l'origine duquel nous n'avons rien trouvé d'admissible, existait à Haringhe au xvie siècle; on le nommait communément *'t Zwarte Kasteel.*

Il se trouvait non loin de l'église, à peu près vis-à-vis du cabaret *de Wyngaert,* le long du chemin qui conduit de Rousbrugge à Watou.

Il fut incendié, le 5 avril 1568, par un parti de gueux sauvages qui s'y était réfugié, et dont la retraite venait d'être découverte[1].

[1] Nous avons publié cet épisode émouvant de l'histoire de Rousbrugge dans une brochure « De Rousbrugsche zadelmaker ».

Digitized by Google

Digitized by Google

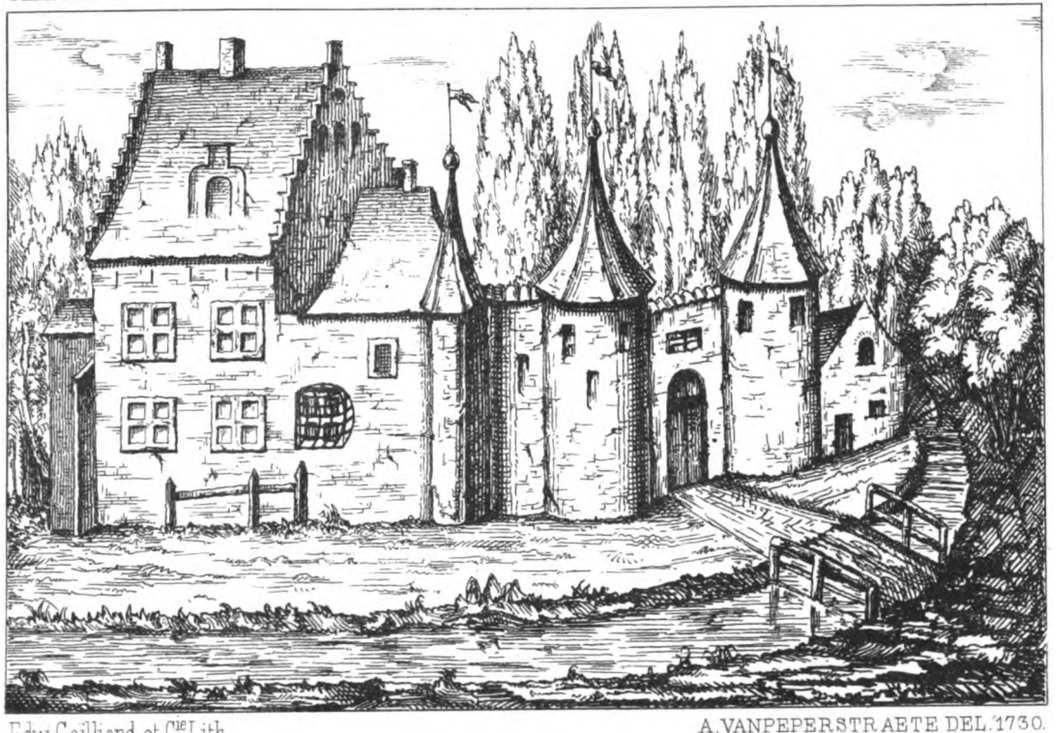

Edw. Gailliard et Cie Lith. A. VANPEPERSTRAETE DEL. 1730.

HET BLAUWHUIS — (1690)

Digitized by Google

A l'est du cimetière, au milieu d'une pâture à l'endroit de laquelle il existe force récits et légendes, se trouvait naguères une belle demeure seigneuriale appartenant à la maison *de Ghistelles,* et qui fut bâtie vers 1537[1]. Dans les papiers de cette famille, on l'appelle «*'t Huus van plaisance*». Aujourd'hui, ce n'est plus qu'une ruine qu'on nomme *het Blauwhuis*.

LES CARMES. Nous ne pouvons dire grand' chose du couvent des carmes qui, paraît-il, a existé jadis à Rousbrugge, car nous n'avons trouvé nulle part, pas même au couvent d'Ypres, des renseignements satisfaisants.

Devons-nous faire remonter l'origine de cet établissement à la date de la requête qui fut envoyée vers 1670, par des habitants de Rousbrugge à Louis XIV? — Quoique nous ne sachions pas s'il y fût donné suite, il est néanmoins fort probable que cette requête fût pour quelque chose dans l'organisation du couvent dont il s'agit.

Notre savant collègue et ami M. A. Desplanques, archiviste du département du Nord, dans une brochure publiée en 1864[2], donne sur cette maison religieuse quelques détails. Nous prenons la liberté de lui emprunter ceux qui suivent :

D'abord, ce couvent, dit-il, ne figure que pour mémoire dans Sanderus et n'est point mentionné dans la « Gallia christiana. »

Par acte officiel du 13 juillet 1680, le P. Tartaglia général de l'ordre, à la demande du roi de France, Louis XIV, annexa le

[1] Voir planche XXI. (D'après un dessin fait par un nommé VAN PEPERSTRAETE, de Haringhe).

[2] « Des remaniements qu'a subis la province belge des Carmes durant les guerres de Louis XIV. » Lille, 1864.

Digitized by Google

couvent de Rousbrugge, avec ceux d'Ypres et de Steenvoorde, à la nouvelle province gallo-belge.

LA SOCIÉTÉ SAINT-SÉBASTIEN. Cette société d'arbalétriers, n'a pas laissé d'archives. Tout ce que nous en savons, c'est qu'elle existait du temps de Sanderus (1660.....); qu'elle avait une cible, dans la Rue de Poperinghe (*het Schottershof*); qu'elle chercha souvent querelle à la société de rhétorique avec laquelle elle eut plus d'une fois maille à partir; enfin, qu'elle portait: *de gueules à une croix d'or, cantonnée de quatre croix potencées de même*[1]; et que quelques-uns de ses membres prirent part au tir offert à Dunkerque les 7 et 8 juillet 1776, par une société de cette ville.

[1] Voir planche XXIV.

Digitized by Google

Digitized by Google

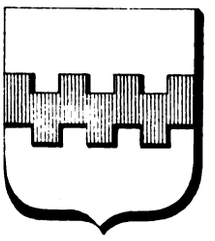

GUILLAUME DE BÉTHUNE

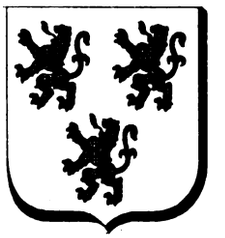

ROGER DE LILLE



GILLES DE BÉTHUNE

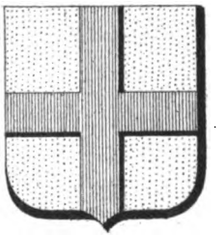

MORTAGNE

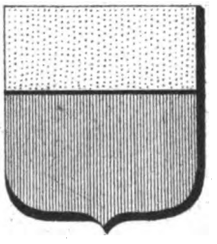

JEAN II DE LILLE

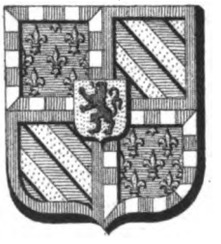

BOURGOGNE

Edw. Gailliard et Cie Lith.

Digitized by Google

NOTICES

GÉNÉALOGIQUES & BIOGRAPHIQUES

Nous ne pouvons donner trop de développement à ce chapitre, car il absorberait à lui seul, l'espace que nous avons assigné à notre travail sur la commune de Rousbrugge-Haringhe; nous nous contenterons donc de mettre sous les yeux du lecteur ce que nous avons trouvé de plus intéressant et de plus complet, en avouant franchement, qu'il y a là fort peu de chose qui nous doive les honneurs de la première publicité. On a tant, tant et tant écrit sur les anciennes familles de notre pays, qu'il n'y a que la peine de chercher pour faire ample moisson de renseignements à ce sujet. Nous citerons nos sources avec exactitude en leur laissant la part de responsabilité qui leur revient, ne révendiquant pour nous que le mérite — s'il y en a — des recherches[1].

Avant de commencer, nous croyons utile aussi de donner quelques renseignements à ceux qui s'occupent des généalogies de nos anciennes familles flamandes. Il arrive plus d'une fois,

[1] Donner ici des généalogies entières et complètes, serait chose impossible. Aussi nous contenterons-nous de mentionner spécialement et exactement, telle ou telle branche, tel ou tel rameau qui s'est fixé dans la commune ou dont les membres y ont séjourné quelque temps.

Digitized by Google

qu'on se trouve arrêté dans les recherches de ce genre par suite de l'absence d'actes authentiques justifiant l'emploi d'armoiries, ou bien à cause du manque d'indices certains sur l'enregistrement des diplômes de noblesse dans les armoriaux qui existent dans notre pays. C'est alors vers la France qu'on doit tourner les regards.

Juge d'armes, disent les auteurs spéciaux, est un officier royal établi pour connaître de toutes les contestations et différends qui arrivent à l'occasion des armoiries, circonstances et dépendances, et pour dresser des registres dans lesquels il emploie le nom et les armes des personnes nobles, ou autres qui ont droit d'avoir des armoiries.

Cet officier succéda au *maréchal d'armes* qui avait été établi par Charles VIII, en 1487. Louis XIII, à la demande générale de la noblesse française, créa le juge d'armes en 1615.

Cette charge a été remplie par plusieurs personnes, mais principalement par : Pierre d'Hozier, chevalier, seigneur de la Garde,

Charles-René d'Hozier, son fils, chevalier de l'ordre de Saint-Maurice,

Louis-Pierre d'Hozier, neveu de Charles-René, conseiller et chevalier-doyen du roi,

Enfin, N.... d'Hozier de Sérigny, fils de Louis-Pierre, qui acheva l'œuvre commencée, par ses ascendants, et par ordre du roi, sous le titre de : Armorial ou registre de la noblesse de France.

Charles-René d'Hozier, susnommé, naquit en 1640 et mourut en 1732. C'est donc de son vivant et par ses soins qu'eût lieu le travail ordonné en 1696 par le roi Louis XIV, *pour la recherche*

Digitized by Google

des vrais nobles et des porteurs légitimes d'armoiries, travail auquel la confection d'un nouveau papier terrier (ou relevé exact de tous les fiefs, arrière-fiefs, biens de main-morte, etc.) mit le sceau de la perfection en créant le cadastre de toutes les mouvances du territoire.

Le résultat de la recherche des nobles des Flandres (parties appartenant à la France), fut consigné dans les registres ouverts à cet effet en la ville et généralité de Douai, ainsi qu'il appert de l'armorial général (dix volumes manuscrits émargés par d'Hozier, sous la date de 1712, bibliothèque impériale à Paris).

Enfin, voici, — en ce qui touche les papiers terriers de cette partie du territoire, — ce qu'on lit dans la déclaration du roi, datée du 28 juillet 1700, et faite après la réunion de la Flandre à la couronne.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à notre « amé et féal conseiller en notre conseil d'État, le sieur Dugué de « Bagnols, intendant en Flandres, au département de Lille, etc....

« Les provinces de Flandres et Artois *ayant toujours fait partie* du « domaine le plus ancien de notre couronne et étant *revenues en notre « possession* après plusieurs siècles, pendant lesquels elles ont été dés- « unies.

« Nous n'avons rien de plus à cœur que d'y faire une recherche « exacte de tous les domaines qui nous y appartiennent, aussi bien que « de ceux de la province de Hainault, qui nous ont été cédés par diffé- « rents traités de paix; ce que nous n'avons pu exécuter jusqu'à présent, « à cause des troubles continuels dont nos sujets des dites provinces ont « toujours été agités; et nous avons estimé que le premier fruit de la paix « qu'il a plu à Dieu nous donner, et nos premiers soins devaient être de « faire procéder au renouvellement des papiers terriers des dits domai- « nes, etc.....

« ..... Nous avons commis et commettons quatre officiers du bureau

Digitized by Google

« des Finances, pour travailler conjointement avec vous (sieur Dugué de « Bagnols), dans les départements que nous leur avons destinés, savoir : « le sieur Boullant, second président au dit bureau, pour la province de « Hainault;

« Le sieur Fourmestreaux, trésorier de France au dit bureau, pour « tout ce qui concerne la ville et châtellenie de Lille, pays de Laleu, « Tournay et Tournesis, Cambray et Cambrésis;

« Le sieur Fontaine, pour la partie des Flandres du côté de la mer, « du département de Dunkerque et de la verge de Menin;

« Et le sieur Breewell, pour la province d'Artois, etc.

« Donné à Versailles, le 28e jour de Juillet, l'an de grâce mil sept cent et de notre règne le cinquante huitième.

(signé) « Louis. »

Ce qui ressort de ces faits, c'est que tout ce qui concerne la noblesse et les armoiries de cette partie des Flandres a été contrôlé, enregistré, transcrit, tant dans la généralité de Douai par le sieur Fontaine, officier du bureau des finances, que dans l'armorial général, sous la vérification de Charles-René d'Hozier; qu'en cela les Flandres, quoique récemment annexées alors, ont été traitées avec les mêmes attentions que le reste du royaume, et qu'ainsi l'état de famille des personnes et des biens, dans la Flandre occidentale désignée par ces mots : *partie du côté de la mer, département de Dunkerque et verge de Menin,* a été constaté par des états, aujourd'hui encore conservés à la cour des comptes à Paris.

Mais, dira-t-on, comme il n'a pu entrer dans la politique d'un prince qui venait de s'emparer violemment d'un pays voisin, d'y molester les possesseurs de titres de noblesse, ni surtout les familles anciennes établies dans la Flandre occidentale, la plupart des choses concernant les titres et armoiries n'ont du être

Digitized by Google

Digitized by Google



CLÊVES

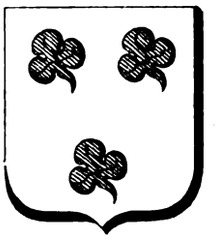

MOUCHI



HEUCHIN



WAVRIN



QUIÉRET



PLOTHO



LENS



PAELDYNCK

Edw. Gaillard et Cie Lith.

Digitized by Google

que calquées sur des prétentions ou des possessions d'une origine fort douteuse, pour ne pas dire illégale. Cela est fort possible, mais par le fait même de cet enregistrement officiel, ces choses devenaient certaines, authentiques et leur emploi n'avait plus besoin de justification.

Les armoriaux de d'Hozier sont une source très-utile à ceux qui pour une cause ou une autre, se trouvent arrêtés dans leurs travaux et recherches sur les familles anciennes des Flandres; mais nous devons ajouter aussi, que, quant à la parfaite exactitude du travail, il y a des réserves à faire. Beaucoup de dessins et peintures d'écussons ne sont pas conformes aux descriptions. Du reste, d'Hozier avoue lui-même qu'il a suppléé à quelques armoiries. (Volume x, 12, depuis pages 1221 à 1249 et 1285 à 1287.)

DE PONT-ROHARD[1]

A tous égards, cette généalogie est la plus importante, mais en même temps la plus obscure et la plus difficile à établir; nous l'avons dit déjà dans plusieurs endroits de cet ouvrage. Il serait fastidieux de reproduire ici les arguments bizarres, absurdes, impossibles émis par la plupart de ceux qui ont parlé de l'origine de cette famille, et tout cela pour n'aboutir à aucun résultat positif et digne de l'histoire.

A vrai dire, Malbrancq[2], très-inexactement traduit et copié par Heinderycx[3], est le seul auteur qui nous donne une généalogie, acceptable à la rigueur, mais non pas certaine, des ascen-

[1] Voir les armoiries d'Elisabeth de Pont-Rohard, planche IV.
[2] « De Morinis », tome III.
[3] Manuscrit précité.

Digitized by Google

dants d'Elisabeth de Pont-Rohard, et de leurs alliances. Encore ne cite-t-il aucun fait, aucune date qui puisse servir à contrôler plus ou moins son opinion par les documents qui reposent dans nos archives.

Nous ne pouvons donc que revenir sur ce que nous avons dit plus haut: *l'origine de cette famille, et à plus forte raison, la généalogie des ascendants d'Elisabeth, est encore un mystère.* Quant aux descendants, comme ils sont *de Béthune,* et que tous ceux de ce nom, sauf quelques seigneurs dont nous avons parlé, n'ont jamais eu des rapports avec Rousbrugge ou Haringhe, nous croyons inutile de surcharger notre travail avec cette généalogie qui a été publiée (par M. de Stein d'Altenstein[1]).

Il serait superflu aussi, d'entrer dans des détails sur les autres seigneurs, se titrant *de Pont-Rohard*, car cela n'intéresse pas directement notre commune.

D'anciennes familles ont pris le titre *de Haringhe* (*ab Haringhâ*) tout simplement :

ADÉLIS DE HARINGHE

Nous connaissons cette dame par une pièce du XIIIe siècle, qui se trouve aux archives de la ville d'Ypres [2].

1291. — Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo primo, feria quinta post ramos Palmorum.

Lettres par lesquelles le prévôt et le chapitre de Saint-Martin déclarent qu'entre eux et Adélis de Haringhe a été fait l'accord suivant :

[1] « Annuaire de la noblesse de Belgique ». Année 1847.

[2] Transcrit au *Wittenbouck*, f° 169 v°., et au *Gheluwenbouck*, f° 79 v°. — I. L. A. DIEGERICK, « Inventaire analytique et chronologique des chartes et documents appartenant aux archives de la ville d'Ypres », Bruges, 1853, tome I, page 136, n° CLXI.

Digitized by Google

Le prévôt et le chapitre se chargent d'établir une chapellenie dans l'église de Sainte-Marie-Madelaine d'Ypres; ils donneront au chapelain, Jean de Calais, une somme annuelle de dix livres parisis. — Le dit chapelain devra célébrer (ou faire célébrer, en cas de maladie), sept messes par semaine, six pour la dite dame Adélis, et la septième pour le prévôt et le chapitre. — Après la mort de Jean de Calais, le chapitre fera desservir cette chapelle, par un des chanoines ou par un autre chapelain à son choix. — Toutes les offrandes, provenant de la dite chapelle, seront au profit du chapitre. — Pour servir les frais résultant de cet établissement de chapellenie, la dite dame Adélis a payé au prévôt et au chapitre la somme de trois cents livres tournois, qu'ils déclarent avoir reçue. — Cette convention est inviolable et le prévôt et le chapitre s'engagent à la maintenir.

Original, muni du sceau du prévôt et de celui du chapitre, l'un et l'autre avec contre-scel, pendant à double queue de parchemin. Le dernier est brisé.

NICOLAS DE HARINGHE

Nicolas de Haringhe[1], fils de *Nicolas*, fut proviseur[2] de l'hospice et de l'église Saint-Julien (*San Juliano dei Fiaminghi*), à Rome.

Il fit construire à ses frais le maître-autel de la dite église, et mourut le 30 avril 1705, après avoir disposé de toute sa fortune, assez considérable, en faveur de l'établissement de Saint-Julien.

Le 25 octobre 1713, on lui éleva un mausolée portant l'inscription suivante :

NICOLAUS ARINGUS DE CIVITATE IPRI IN FLANDRIA INFERIORI
ECCLESIAE S. JULIANI NATIONALIS IN LONGEVO URBIS DOMICILIO
PROVISOR DECANUS
MORUM PROBITATE AC PIETATE EXIMIA ERGA EAM AFFECTUS
NONDUM ALTARE MAJUS INGENTI SUMPTU VIVENS

[1] Victor Gaillard, « Epitaphes des Néerlandais enterrés à Rome », Gand, 1853.
[2] Administrateur temporel.

Digitized by Google

CONSTRUXIT AC LEVIGATIS LAPIDIBUS ORNAVIT
SED IPSAM ECCLESIAM IN OPULENTO ASSE SUMMA AFFECTIONE
UNIVERSALEM INSTITUIT HEREDEM
DIE XXX APRILIS ANNI MDCCV IN DOMINO ULTIMUM DIEM CLAUSIT
ANTE ARAM EJUSDEM ALTARIS CUPIENS
UT VIVENS DIXIT
IPSIUS OSSA AD FINALEM RESURRECTIONEM IN PACE CUSTODIRI
PROVISORES CONFRATRES
PIO AC BENEMERITO BENEFACTORI GRATI ANIMI POSUERE
DIE XXV OCTOBRIS MDCCXIII.

Sous son buste on lisait :

RESTAURATA A FUNDAMENTIS
SUMPTIBUS HEREDITATIS BO. MEM.
NICOLAI ARINGHI
A PROVISORIBUS S. JULIANI
FLANDRIAE NATIONIS
ANNO SALUTIS MDCCXV.

Puis ailleurs encore :

REEDIFICATAM EX ALTERA PARTE
DOMUM SUMPTIBUS HAEREDITATIS
B. M. NICOLAI ARINGHI
IN HAC PARTE REEDIFICAVIT
ET PERFECIT A FUNDAMENTIS
ECCLESIA S. JULIANI FLANDRIAE
ET PROVISORES EJUS SUMPTIBUS
MDCCXVI

SIMON DE HARINGHE

Simon de Haringhe fut abbé de Saint-Winoc. Voici ce qu'en dit M. L. Debaecker[1] :

« Sous cet abbé, l'abbaye fut dévastée et brûlée par les Normands « en 1383. Des ouvrages de grand prix et des manuscrits précieux

[1] « Recherches historiques sur la ville de Bergues, en Flandre », Bruges, 1849, page 181.

Digitized by Google

Digitized by Google

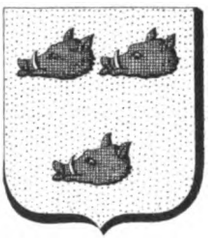

DE LATRE

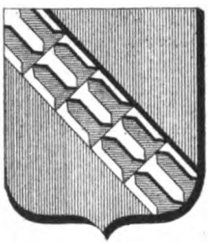

REYPHINS

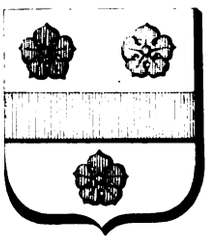

DE WINTERE

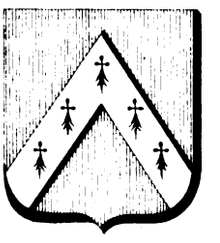

GHISTELLES



VANDER GRACHT

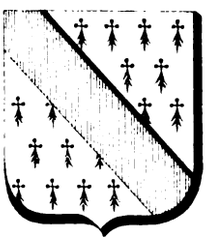

STAVELE

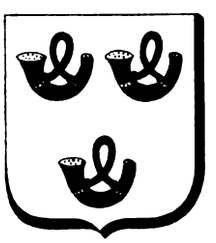

CORTEWYLLE

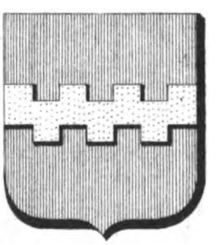

VANDEN COORNHUYSE

Edw. Gailliard et Cie Lith.

Digitized by Google

« devinrent la proie des flammes. La crédulité populaire attribua cette « calamité à la colère céleste, parceque les moines de Saint-Winoc « comme ceux de Saint-Bertin, avaient soutenu le parti de l'anti-pape, « Clément VII. L'abbaye se releva de ses ruines en 1389, par les soins « de l'abbé *Simon de Haringhe* et de Thomas Diacre.

THIERRI DE HARINGHE

Noble et notable du magistrat de Furnes, en 1436.

GAUTHIER DE HARINGHE

Cité par M. Lambin, dans « *Verhael van den moord van « eenige schepenen, raeden en inwooners der stad Ypre, gebeurd « etc.* », page 62-63.

DE WINTERE[1]

ARMES: d'argent à la fasce de gueules, accompagnée de trois quintefeuilles de même. L'écu timbré d'un casque d'argent, grillé et liseré d'or, fourré de gueules, orné de son bourrelet et de ses lambrequins d'argent et de gueules. *Cimier :* une étoile à six rais d'or, entre un vol de même[2].

La famille DE WINTERE, originaire de Bergues-Saint-Winoc, est très-ancienne.

Vers 1500, un rameau de la branche principale, ayant pour auteur SYMPHORIEN DE WINTERE, se fixa à Furnes, à Bergues-Saint-Winoc et à Haringhe (Rousbrugge).

I. JEAN DE WINTERE, qui vivait vers l'année 1389, eut pour fils :

[1] « Complément au nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne », par le baron J.-S.-F.-J.-L. DE HERCKENRODE.

[2] Voir planche XXIII. — NOTA. Nous n'avons fait dessiner que les armoiries qui pendaient naguères dans les églises de Rousbrugge et de Haringhe.

Digitized by Google

II. Gilles de Wintere, et celui-ci procréa :

III. Jean de Wintere, qui vivait en 1419[1]. Il épousa une dame dont le nom est resté inconnu et dont il eut un fils, nommé *Nicolas*, qui suit :

IV. Nicolas de Wintere épousa Catherine de Capple, fille de *Nicaise*, dont il eut :

1° *Nicaise de Wintere*, qui suit.

2° *Maur de Wintere*, décédé à Bergues, en 1528.

3° *Simon de Wintere*, décédé à Socx, en 1534.

V. Nicaise de Wintere fut échevin de Bergues-Saint-Winoc. De son mariage avec Catherine van Bambeke, fille de *Balthazar*, naquirent les six enfants qui suivent :

1° *Symphorien de Wintere* (voir plus loin).

2° *Guillaume de Wintere*.

3° *Marguerite de Wintere*, mariée à *Josse van Zuylen*.

4° *Jeanne de Wintere*, mariée en premières noces avec *Thierri van Torre*, et en secondes avec *Richard Knibbe*.

5° *Isabeau de Wintere*, qui épousa *Jacques de Berg*.

6° *Christophe de Wintere*, échevin de Gand en 1525, et second échevin en 1540.

VI. Symphorien de Wintere, port-bailli de la ville de Bergues-Saint-Winoc (1520), épousa en 1es noces Marguerite Ferrant, dite Vilain, fille de *Maillard*, et en 2es noces Marguerite de Morbeke, dame de Saint-Omer, et fille de *Jacques*, écuyer. De ces deux mariages vinrent :

1er lit. — 1° *Jean de Wintere*, qui suit.

[1] Archives de l'abbaye de Ravensberg, n° xcviii de l'inventaire publié par M. de Coussemaker.

Digitized by Google

2° *Symphorienne de Wintere*, mariée à *Adrien van Iseghem*, fils de *Pierre* et de *Jossine de Warhem*.

3° *Marie de Wintere*, femme de *Jean le Prévost* ou *Pruvost*.

2e Lit. — 4° *Guillaume de Wintere*, marié à une dame dont le nom est resté inconnu.

5° *Martine de Wintere*, mariée avec *Michel de Muys*.

6° *Barbe de Wintere*, laquelle fut mariée trois fois : 1° avec *Gilles Galbaert;* 2° avec *Claude Macerte*, de Saint-Omer; 3° avec *Jean de Dunkerque*.

7° *Martin de Wintere*, mort célibataire.

8° *Catherine de Wintere*, femme de *Jean N...*

VII. Jean de Wintere, licencié en lois, premier conseiller-pensionnaire et greffier de la chambre du pays de Bergues, mort à Socx, le 23 janvier 1541. Il avait épousé Marguerite de Nève, fille de *Robert*, écuyer, bourgmestre de la ville de Bergues en 1523 et 1525, et de *Jacqueline de Warhem*. De ce mariage vinrent:

1° *Cornil de Wintere*, seigneur de Lassus, conseiller pensionnaire de la ville et châtellenie de Bergues, mort en avril 1625. Il avait épousé le 21 avril 1594, *Antoinette d'Iserin*, dame de la Clyte, fille de *Ghislain* et de *Marie de Créquy*.

2° *Jeanne de Wintere*, mariée à *Antoine de Créquy*, seigneur de Walcourt.

3° *Barbe de Wintere*, mariée à *Jean de Staems*.

4° *Jacques de Wintere*, qui suit:

VIII. Jacques de Wintere, écuyer, mourut à Socx en 1593. Il avait épousé Antoinette de Wulf, fille de *Denis* et d'*Elisabeth de Brune*, et décédée à Furnes, le 1 décembre 1628. Dont:

1° *Antoine de Wintere*, qui suit.

2° *Guillaume de Wintere*, décédé à Furnes le 11 septembre

Digitized by Google

1637, ayant épousé *Anne Stevens*, fille de *Daniel*, avocat à Gand.

IX. Antoine de Wintere, écuyer, fut keurheer et échevin de la ville et châtellenie de Furnes, et y mourut, en la paroisse de Saint Nicolas, le 23 juillet 1627. Il avait épousé Marie Vlamynck, fille unique de *Nicolas*, de Furnes. Dont :

1° *Philippe de Wintere*, qui suit.

2° *Pierre de Wintere*, mort à Anvers le 17 octobre 1631.

3° *Nicolas de Wintere*, qui épousa 1° *N.....*, 2° *Pétronille Vertegans*.

4° *Jean-Baptiste de Wintere*, né à Furnes le 3 février 1617, échevin de cette ville.

5° *Gaspard de Wintere*, capitaine d'infanterie à Dunkerque, lequel épousa d'abord *Adrienne de Ostins*, fille de don *Alonzo de Ostins*, noble espagnol; et ensuite *Wilhelmina Amerlant*. Il mourut en Hollande, en 1645.

6° *Maximilien-Albert de Wintere*, marié à *Pétronille Magistris*, fille de *Barthélemy*.

7° *Marie-Anne de Wintere*, née à Furnes le 11 mai 1615, mariée à *Guillaume Patheet*, fils de *Jacques* et d'*Anne Compyn*.

8° *Antoine de Wintere*, enterré dans l'église de Saint Martin à Bergues, le 6 octobre 1650. Il avait été échevin de la ville de Bergues et avait eu pour femme, *Marie de Créquy*, fille de *Jacques* et de *Jacqueline le Vasseur*.

9° *Madeleine de Wintere*, née à Furnes le 25 septembre 1619, sœur jumelle de *Philippe*, qui suit; elle se maria avec *Sébastien Spindeler*.

10° *Anne-Gélise de Wintere*, née à Furnes le 21 octobre 1621, ayant marié *Victor de Limon*, écuyer.

Digitized by Google

X. Philippe de Wintere né à Furnes le 23 et baptisé en l'église de Sainte-Walburge, le 25 septembre 1619. Il fut échevin et keurheer de la ville et châtellenie de Furnes pendant les années 1649, 1651, 1652, 1654, 1659 à 1661, et épousa, le 19 juillet 1651, Marie de Latre, sœur d'*Antoine*, seigneur de Cappelbrugge, et fille de *Jacques de Latre*, écuyer, seigneur des chasses privées des communes de Proven et de Haringhe, et des bois de Saint-Sixte, bailli de la cour et seigneurie de Rousbrugge, ainsiqu'échevin et keurheer de la ville et châtellenie de Furnes, années 1643, 1652, 1677, 1680, et de *Marie Tassaert*. — La dite Marie de Latre naquit le 13 octobre 1630, au domaine paternel de Proven (actuellement sur la commune de Rousbrugge-Haringhe et nommé *Latershove*) [1], qu'elle habita avec son mari pendant quelques années avant de se fixer à Rousbrugge [2]; ils y moururent, Philippe le 2 avril 1662, et sa femme le 15 novembre 1682. — Ils furent inhumés en l'église de Haringhe, dans la sépulture privée de la famille, en la chapelle de la Vierge, auprès de leurs parents *de Latre-Tassaert*.

De Philippe de Wintere et de Marie de Latre naquirent six enfants, savoir :

1° *Philippe-Guillaume de Wintere*, né le 23 octobre 1652, décédé en bas âge.

2° *Marie-Jacqueline de Wintere*, née le 6 avril 1654, religieuse à l'abbaye de Saint-Victor, dite le Nouveau Cloître,

[1] Cette terre de *Latershove* a été ainsi nommée à cause de ses anciens propriétaires, dont le premier, Jean de Latre, seigneur de Loelinghem, en Artois, vint se fixer dans la châtellenie de Furnes en 1584. Voir ci-après la généalogie des de Latre.

[2] Pour éviter les longueurs nous mettrons *Rousbrugge*, lorsque les personnes sont réellement nées ou décédées dans ce bourg, quoique l'état-civil nous oblige à la rigueur à mettre *Haringhe*.

Digitized by Google

à Bergues-Saint-Winoc, le 6 juillet 1677, y décédée le 14 octobre 1704.

3° *Anne-Gélise de Wintere*, née le 23 octobre 1655, décédée à Rousbrugge le 16 août 1703, et inhumée à Haringhe, auprès de ses parents.

4° *Antoine-François de Wintere*, né à Rousbrugge et baptisé à Haringhe le 2 juillet 1660, docteur ès lois, décédé à Haringhe le 21 août 1704, y ayant épousé le 3 février 1693, *Marie-Jeanne de Créquy*, dame de Créquy, Walcourt, fille de *Jean-Richard* et de *Françoise-Jeanne van Soetendael*, née à Hasselt, le 2 mai 1668, décédée à Bergues, le 27 décembre 1760 et enterrée à Steene (act. France) le 29 du dit mois. — Leurs enfants furent :

A. *Marie-Anne-Angélique-Jacqueline de Wintere*, née à Rousbrugge le 3 avril 1700, décédée à Bergues le 13 février 1780.

B. *Isabelle-Philippine de Wintere*, née à Rousbrugge le 5 mai 1704, baptisée à Haringhe le 7, et décédée à Rousbrugge le 11 du même mois.

C. *Florence-Eléonore de Wintere*, née à Rousbrugge le 21 janvier 1702, décédée à Bergues le 5 février 1748, et enterrée dans le chœur de l'église de Saint-Pierre. Elle avait épousé à Steene, par contrat passé par devant Me Verquerre, notaire, le 7 août 1730, *Louis-Alexandre de Hardevust*, seigneur de la Laeghe, Ruddervelde, fils de *Pierre-Bruno* et de *Philippine-Thérèse Baudens*, né à Bergues le 7 novembre 1698, baptisé à Saint-Martin le 9, décédé à Londres le 9 novembre 1739, veuf en premières noces d'*Anne-Thérèse Liderman*. — Leur fils

Digitized by Google

Louis-Bruno de Hardevust, seigneur de la Laeghe, Ruddervelde, naquit à Bergues le 6 novembre 1734, fut licencié ès lois, passé devant le parlement de Douai, le 16 juillet 1756, bourgmestre de la ville et châtellenie de Bergues, où il mourut célibataire, le 22 mars 1784.

3° *Isabelle de Wintere*, née à Rousbrugge le 10 février 1657, décédée sans postérité à Bailleul le 8 juillet 1715, ayant été mariée trois fois, savoir : 1° à *Pierre-François van de Walle*, licencié ès lois, fils de *Jacques* et de *Pétronille de Hoorne*, décédé à Bailleul le 3 août 1700; 2° le 17 novembre 1701, à *Jean-Baptiste van Peperstraete*, licencie ès lois, échevin de la ville de Bailleul, fils de *Jean-Baptiste* et de *Jeanne-Thérèse Bertheloot*, décédé à Bailleul le 3 février 1707; et 3°, le 20 août 1708, à *Pierre Soy*, licencié ès lois, fils de *Pierre*, décédé sans postérité à Bailleul, le 3 ou le 6 juin 1724.

6. *Jacques-Albert de Wintere*, qui suit.

XI. Jacques-Albert de Wintere, seigneur de Lassus, naquit à Rousbrugge le 2 avril 1662, et y décéda le 11 mars 1702. Il fut échevin de la ville et châtellenie de Furnes en 1690, 1691, 1692 et 1693, et avait épousé à Rousbrugge, le 16 juillet 1692, Anne-Marie Steil, fille de *Guillaume* et d'*Anne-Marie Vitse*, et décédée à Bailleul le 6 juin 1712 [1]. De cette alliance naquirent :

1° *Philippe-Antoine de Wintere*, né le 1 février 1693, décédé le 8 octobre 1718.

2° *Albert-Maximilien-Emmanuel de Wintere*, né en 1713, décédé le 15 octobre 1720.

[1] Leur pierre sépulcrale existait encore, il y a peu d'années, dans l'église de Haringhe, d'où elle fut enlevée par suite du nouveau pavage.

Digitized by Google

3° *Jacques-Joseph*, qui suit.

4° *Antoine-Jacques de Wintere*, né le 16 mai 1696, décédé prêtre à Bailleul le 4 février 1771.

5° *Marie-Isabelle de Wintere*, née à Rousbrugge le 9 mai 1700, décédée à Bailleul le 20 juillet 1768, ayant été mariée, le 15 juin 1736, à *Joseph-Robert Baert*, seigneur de Neuville, fils de *Jean-Joseph-Donatien* et de *Marie-Thérèse de Roo*, né à Bailleul le 22 juin 1705, y décédé le 10 mars 1770. Leur postérité viendra après celle de *Jacques-Joseph de Wintere*, qui suit.

XII. Jacques-Joseph de Wintere, naquit à Rousbrugge le 12 décembre 1701 et mourut à Hazebrouck le 18 octobre 1757. Il avait épousé au dit Hazebrouck, le 20 novembre 1730, Anne-Thérèse Pintaflour, fille de *Charles-Mathieu* et de *Marie-Thérèse Courtois*, née à Hazebrouck le 18 juillet 1709, y décédée le 6 novembre 1790. De ce mariage vinrent :

1° *Marie-Anne-Jacqueline de Wintere*, née à Hazebrouck le 8 septembre 1731, et y décédée le 26 novembre 1802.

2° *Isabelle-Thérèse de Wintere*, née à Hazebrouck le 18 octobre 1732, et y décédée le 22 avril 1784.

3° *Marie-Victoire de Wintere*, née à Hazebrouck le 10 janvier 1735, et y décédée.

4° *Marie-Jeanne-Victoire de Wintere*, née à Hazebrouck le 2 janvier 1736, et y décédée.

5° *Jean-Baptiste-Emmanuel de Wintere*, né à Hazebrouck le 25 novembre 1737, et y décédé célibataire le 24 décembre 1802.

6° *Jacques-Joseph de Wintere*, né à Hazebrouck le 6 février 1739, et y décédé le 31 décembre 1802.

Digitized by Google

7° *Marie-Victoire de Wintere,* née à Hazebrouck le 19 mars 1741, et y décédée le 4 avril 1807.

8° *Marie-Reine-Ursule de Wintere,* née à Hazebrouck le 15 janvier 1747, et y décédée.

9° *Marie-Reine-Charlotte de Wintere,* née à Hazebrouck le 29 janvier 1743, et y décédée.

POSTÉRITÉ DE MARIE-ISABELLE DE WINTERE & DE ROBERT BAERT, MENTIONNÉS AU DEGRE XI QUI PRÉCÈDE

XII. MARIE-ISABELLE DE WINTERE, mariée le 15 juin 1736, à JOSEPH-ROBERT BAERT, fut mère des quatre enfants qui suivent :

1° Un fils, né et décédé le 22 février 1737.

2° *Joseph-Antoine-Donatien Baert*, rapporté ci-après.

3° *Marie-Isabelle-Thérèse-Françoise Baert*, née à Bailleul le 25 février 1740, et y décédée le 12 mars 1741.

4° *Marie-Isabelle-Émérence Baert*, née à Bailleul le 25 février 1740, y décédée le 21 Juin 1808, ayant été mariée au dit lieu, le 16 février 1764, avec *Philippe-Louis-Albert de Coussemaker*, né à Bailleul, le 28 février 1730, avocat au parlement, premier échevin de Bailleul, y décédé le 27 mars 1827, fils de *François-Romain de Coussemaker* et de *Marie-Jeanne-Thérèse Sennesael.*

XIII. *Joseph-Antoine-Donatien Baert*, seigneur de Neuville, naquit à Bailleul le 11 novembre 1738, fut avocat au parlement de Douai en juillet 1761, et mourut à Bailleul le 2 novembre 1805. Il avait épousé à Bailleul, le 26 mai 1766, MARIE-ANNE-VICTOIRE VANDER HELLE, fille de *Jean-Baptiste-Pancrace*, seigneur de Perdekerckof, président du bailliage royal et présidial de Flandre à Bailleul, et d'*Anne-Marie du Puy*, fille d'*Etienne*, con-

Digitized by Google

seiller du roi et président du bailliage royal et siége présidial de Flandre à Bailleul, et de *Marie-Joséphine Barout*, née à Bailleul le 23 décembre 1739, y décédée le 13 novembre 1814. — De cette alliance vinrent :

1° *Louis-Joseph-Henri Baert*, né à Bailleul le 6 septembre 1771, et y décédé le *dernier hoir mâle de sa famille*, le 1 avril 1776.

2° *Marie-Thérèse-Isabelle Baert*, mariée à son cousin germain *Henri-Louis-Eugène de Coussemaker*.

DE LATRE[1]

ARMES : d'or à trois hures de sanglier de sable, lampassées de gueules et défendues d'argent : l'écu timbré d'un casque d'argent, grillé et liseré d'or, fourré de gueules, orné de son bourrelet et de ses lambrequins d'or et de sable. *Cimier* : une levrette d'argent issant, colletée d'or et de gueules. *Supports* : deux chiens braques au naturel, colletés d'or et de gueules [2].

L'origine de cette famille n'est pas très-bien connue. On suppose qu'elle remonte vers la fin du XIVe siècle.

I. MICHEL DE LATRE, écuyer, seigneur de Mottelettes et de Bavelinghem, gentilhomme de la maison d'Antoine de Bourgogne, surnommé le Grand-Batard, se trouva parmi ceux qui accompagnèrent ce prince à Bruges, le 18 mai 1484, pour insister auprès de Maximilien en faveur de la paix. Il épousa MARTINE DE BRUSSET, dont il eut :

1° *Nicolas de Latre*, qui suit.

[1] La plupart des détails relatifs à cette généalogie, sont empruntés au « Dictionnaire généalogique et héraldique » de M. F.-V. GOETHALS. Bruxelles, 1830. Seulement nous avons rectifié beaucoup d'erreurs.

[2] Voir planche XXIII.

Digitized by Google



HAVESKERCKE



HONDSCHOOTE



LICHTERVELDE



HALEWYN



BAILLEUL



VAN BAMBEKE



VERTEGANS



SOCIÉTÉ SAINT-SÉBASTIEN

Edw. Gailliard et Cie Lith.

Digitized by Google

Digitized by Google

2° *Jacques de Latre*, écuyer, qui épousa *Jeanne de Calonne*.

II. Nicolas de Latre, écuyer, seigneur de Beaupré sous Boningue-lez-Ardres, épousa Antoinette de Mezemaecker, fille du seigneur de Remondrye, dont :

III. Florent de Latre, écuyer, seigneur de Beaupré et de Loelinghem-lez-Ardres, lequel épousa Joachime de Berten, dont il eut :

1° *Nicolas de Latre*, seigneur de Beaupré, etc., marié à *Marguerite Jooris*, de Saint-Omer.

2° *Jean de Latre*, qui suit :

IV. Jean de Latre, écuyer, seigneur de Loelinghem, fut reçu bourgeois de Furnes, le 2 mai 1584, et se fixa à Leysele. Il épousa Jeanne de Clercq, fille de *Jean-Josse*, chevalier du Saint-Sépulcre. De ce mariage naquit :

V. Antoine de Latre, mort à Ghyverinchove, le 4 octobre 1621, ayant épousé Jacqueline Jansoone, décédée le 18 mars 1651, et fille de *Jacques Jansoone*, échevin et keurheer de la ville et châtellenie de Furnes. De ce mariage naquit:

VI. Jacques de Latre, écuyer et bailli de la cour et seigneurie de Rousbrugge, échevin et keurheer de la ville et châtellenie de Furnes[1], mort à Haringhe, le 8 novembre 1688 et enterré dans l'église de ce lieu. Il avait épousé Marie Tassaert, décédée au dit Haringhe, le 23 janvier 1680, et inhumée à côté de son époux; fille de *Guillaume Tassaert*, échevin et keurheer de la ville et châtellenie de Furnes, et de *Jeanne (van) Mabezoone*. De ce mariage sont issus :

1° *Jacques de Latre*, mort célibataire en 1651.

2° *Marie de Latre*, née à Proven le 13 octobre 1630, et

[1] Voir page 197.

Digitized by Google

décédée le 15 novembre 1682, ayant épousé le 19 juillet 1651, *Philippe de Wintere*, écuyer, échevin et keurheer de la ville et châtellenie de Furnes, né à Furnes le 23 septembre 1619, mort à Haringhe le 2 avril 1662, et fils *d'Antoine de Wintere* et de *Marie Vlamynck*.

3° *Antoine de Latre*, qui suit :

VII. Antoine de Latre, écuyer, seigneur de Cappelbrugge[1], naquit à Proven, le 7 septembre 1632. Il habitait tantôt Haringhe (S^on^ Rousbrugge), tantôt Audruicq, près de Saint-Omer, et mourut à Beveren, le 17 juillet 1695, à l'âge de 63 ans. Il avait épousé, le 28 février 1661, Jeanne de Faudière de Beldenne, décédée à Haringhe, le 6 décembre 1710, à l'âge de 80 ans, et fille de *Balthazar de Faudière*, seigneur de Harlebeke, échevin de la ville de Furnes, et d'*Hélène Blondel*. De ce mariage naquirent trois enfants :

1° *Jeanne-Marie de Latre*, née le 5 juin 1666, et décédée le 5 novembre 1667.

2° *Balthazar de Latre*, né le 23 février 1669, se noya le 6 avril 1672.

3° *Félix de Latre*, qui suit :

VIII. Félix de Latre, seigneur de Cappelbrugge, de Poele, de Beldenne et de Winnezeelhove, naquit à Haringhe le 1 août 1676, et y décéda le 10 décembre 1740. Il épousa Marie-Catherine Proot, née à Beveren, le 28 août 1680, décédée le 31 décembre

[1] Cappelbrugge était un fief situé à Loo et relevant du bourg de Furnes. Antoine de Latre l'acheta en 1672, à Marie-Cornélie de Cerf, veuve de Gillis vande Camere, mort en 1616. Ce fief avait appartenu successivement à Cornil Claeys (.....-1566); Jean Claeys (1566-1574); Jacques Claeys (1574-1596); Gilles vande Camere, par suite d'un échange (1596-1613); Jean vande Camere (1613-1616); Gilles vande Camere (1616-1648); René-Charles vande Camere (1648-1672); Marie-Cornélie de Cerf, veuve de Gilles vande Camere (1672).

Digitized by Google

1750, et fille de *Jacques Proot* et de *Marie Kesteman*. De ce mariage naquirent :

1° *Pétronille de Latre*, décédée le 5 novembre 1783, à l'âge de 74 ans.

2° *Félix de Latre*, qui suit.

3° *Jeanne de Latre*, née le 9 mars 1714, et décédée vers 1776.

4° *Thérèse de Latre*, née le 18 mai 1721, et décédée le 8 décembre 1782.

5° *Norbert de Latre*, né le 4 mai 1723, et mort, peu avant son père, en 1740.

6° *Eugène-Dominique de Latre*, écuyer, seigneur de Beldenne, né le 15 février 1725, et mort à Haringhe le 1 janvier 1784, ayant épousé à Herzeele, *Jeanne-Thérèse Outers*, décédée en 1759; dont il eut :

A. *Albertine-Bénédictine de Latre*, décédée au couvent de Menin, vers 1787,

B. *Isabelle-Eugénie de Latre*, née à Herzeele vers 1757, mariée le 7 juin 1781, à Haringhe, à *Pierre-François de Moucheron*, écuyer, né au château de Vinckem, vers 1760, et mort le 20 octobre 1817. Elle mourut à Vinckem, le 7 novembre 1795.

7° *Antoine de Latre*, écuyer, seigneur de Cappelbrugge, mort à Louvain, sans postérité, en 1762.

IX. Félix de Latre, écuyer, seigneur de Poele et de Winnezeelhove, naquit à Haringhe le 28 juillet 1712, et mourut le 6 juin 1779. Il épousa, à Haringhe, Colombe van Bambeke, née à Haringhe le 5 janvier 1727, décédée à Furnes le 2 mai 1796, et fille de *Jacques-Dominique van Bambeke* et d'*Isabelle-Claire Cordier*. De ce mariage naquirent :

Digitized by Google

1° *Félix de Latre,* vicaire à Hondeghem et à Ghyverinchove, né à Haringhe, le 17 août 1747, et y décédé le 15 octobre 1789.

2° *Isabelle-Claire-Eugénie de Latre,* dame de Beldenne, née à Haringhe, le 10 juillet 1752, et décédée à Furnes le 18 décembre 1801, ayant épousé *Charles-Patrice de Cuyper,* seigneur de Wulfsberghe, échevin et keurheer de la châtellenie de Furnes, natif de Loo et mort à Furnes le 4 janvier 1709.

3° *Charles-Antoine de Latre,* qui suit.

4° *Marie-Thérèse-Reine de Latre,* née à Haringhe le 15 février 1758, et décédée sans enfants le 14 décembre 1797. Elle avait épousé *Pierre-Joseph de Witte.*

X. Charles-Antoine de Latre, écuyer, seigneur de Cappelbrugge, Poele, Beldenne et Winnezeelhove, naquit à Haringhe le 3 septembre 1753; il fit ses études à l'université de Louvain, qui lui accorda, le 27 janvier 1778, le grade de licencié en l'un et l'autre droit; il prêta le serment d'avocat le 3 juillet 1779 et se fixa à Furnes. Par décret impérial, rendu à Bruxelles, le 17 avril 1787, il fut nommé assesseur au tribunal de première instance qui venait d'être institué à Nieuport. Quelques mois après, il donna sa démission et retourna à Furnes, où il fut nommé échevin et keurheer, en 1788.

Lorsque la révolution brabançonne éclata, Charles-Antoine de Latre accepta la charge d'avocat du nouveau gouvernement, après qu'il eût reçu l'assurance qu'on n'exigerait pas de lui un serment contraire à celui qu'il avait prêté. Après la restauration de la maison d'Autriche, il fut réintégré, par décret signé à Bruxelles, le 1 janvier 1791, dans les fonctions d'échevin qu'il avait

Digitized by Google

dû laisser par suite des événements. Vers la fin de cette année, il fut désigné pour la place de bourgmestre et de *landhouder* de la commune de Furnes, puis, à la fin de l'année suivante, les habitants de l'*ambacht* et de la ville de Furnes, le choisirent pour député provisoire. Enfin, dans différentes circonstances, on le chargea de missions de confiance et dont l'exécution était fort difficile.

Le 31 mai 1793, les troupes de la république française entrèrent à Furnes, et s'y livrèrent à des désordres de toute sorte. CHARLES-ANTOINE DE LATRE et son collègue François-Albert Vermeersch, bourgmestre de la loi, furent menés en otages au camp de Cassel. Cependant leur séjour n'y fut pas long; on les mit en liberté le 3 juin, et le général les chargea de remettre à leurs propriétaires les objets volés dans le pillage.

Le lendemain de l'entrée des otages à Furnes, DE LATRE consentit à se rendre au vœu du magistrat de cette ville, qui le priait de partir sans délai pour Bruxelles, en compagnie de Norbert Marannes, premier pensionnaire de Furnes, à l'effet de traiter avec les administrateurs autrichiens au sujet de la contribution forcée. Avant de partir, le colonel Cornabé lui délivra l'attestation suivante :

« Le soussigné colonel déclare que tout le temps qu'il a commandé « à Furnes, le sieur Antoine de Latre, écuyer, seigneur de Cappelbrug- « ge, et landhouder de cette ville et de la châtellenie, s'est prêté à tout « ce que le soussigné colonel était dans le cas de lui demander, soit pour « le bien du service et la tranquillité des habitants et les intérêts de Sa « Majesté Impériale, avec zèle, franchise et loyauté, et s'est toujours « montré un fidèle sujet de son auguste souverain. Le soussigné colonel « se fait un plaisir de lui rendre cette justice. Furnes, ce 4 juin 1793. »

Le 22 octobre 1793, le général van Damme, commandant

Digitized by Google

en chef la division de Dunkerque, se dirigea sur Furnes et s'en empara après un combat assez opiniâtre. Il y entra, vers une heure de relevée, accompagné de Guislain Mathorez et de Nicolas Morel, commissaires civils. Ils trouvèrent le magistrat réuni devant l'Hôtel-de-Ville, attendant le vainqueur. Charles-Antoine de Latre, en qualité de *landhouder* et de bourgmestre, sollicita grâce et protection pour la ville et pour ses concitoyens. Dans la chambre du conseil, le général déclara « qu'il était entré dans la « ville avec les sentiments et les dispositions d'un ennemi fatigué, « et qu'il entendait tirer tout le parti possible de sa conquête, par « représailles, de la manière dont se conduisaient journellement « la prétendue maison d'Autriche et ses coalisés, envers les ci- « toyens de la république[1] ». La ville fut soumise aux conditions les plus exhorbitantes, pour l'accomplissement desquelles on demanda des nouveaux otages.

Charles-Antoine de Latre, François-Albert Vermeersch, Ferdinand de Moucheron et Charles Bernier-Mestdach se présentèrent au général le 23 octobre et furent immédiatement dirigés sur Dunkerque et de là sur Lille, où on les enferma à la citadelle. Ils furent seulement relâchés le 8 juillet 1794.

A peine de retour, loin de vouloir se dérober à des tourments nouveaux, de Latre reprit ses fonctions.

Les citoyens Briez et Haussman, représentants du peuple près les armées du Nord, de la Sambre et de la Meuse, invitèrent sous la date du 28 nivôse an III (17 janvier 1795), le magistrat de la ville et de la châtellenie de Furnes, à faire le choix d'un député réunissant toutes les lumières et les connaissances nécessaires pour fournir les renseignements désirables, à la com-

[1] Extrait du procès-verbal du 1 brumaire, an II.

Digitized by Google

mission chargée de complèter l'organisation administrative et politique de la Belgique et des autres pays conquis, afin d'établir un gouvernement solide et de concilier ainsi les intérêts de la république avec le bonheur des habitants. Le choix du magistrat de Furnes tomba sur DE LATRE qui était à Bruxelles pour soigner les affaires de la commune.

La première assemblée eut lieu à l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, le 16 nivôse an III (5 janvier 1795). On décida immédiatement d'entendre les députés des deux Flandres; ceux-ci, dans un mémoire préparatoire, soulevèrent la question de la forme du gouvernement. La majorité se prononça pour la réunion à la France ou pour un gouvernement démocratique sous la garantie de ce pays. Le député de Furnes trouva que ses instructions n'étaient pas assez positives pour lui permettre de s'exprimer à cet égard; prudence inutile, car il était évident que toutes les décisions étaient préparées avant les délibérations. Au moins, il eut la satisfaction de pouvoir intéresser les représentants du peuple en faveur de la châtellenie de Furnes. « Non », s'écria le représentant Briez, « il ne faut pas frapper l'arrondissement de Furnes, il faut au « contraire lui donner ». La générosité des dits représentants pour quarante deux villages, fut limitée à huit mille livres, par arrêté du 23 nivôse an III (12 janvier 1795).

Comme il était impossible au député de Furnes d'espérer une somme plus en rapport avec la misère qui accablait la dite châtellenie, il essaya, mais tout aussi inutilement, d'obtenir du moins quelque chose, pour les malheureux habitants de Rousbrugge, son lieu natal. Voici sa requête :

« Citoyens représentants.

« Les désastres et malheurs survenus au bourg de Rousbrugge,

Digitized by Google

« situé dans la châtellenie de Furnes, sont trop notoirement connus « pour qu'on les retrace; il suffit de dire qu'il fut entièrement consumé « par les flammes, ce bourg jadis si florissant.

« Ces événements ont réduit les habitants à la misère la plus « affreuse; la classe la plus indigente du peuple qui fut toujours suffi- « samment secourue par ses négociants et les autres habitants aisés, se « trouve présentement abandonnée à son malheureux sort, sans secours, « sans habitations même; les femmes, les enfants se voient dans la triste « nécessité d'être exposés dans une saison aussi rude que celle-ci, aux « injures de l'air.

« Ces malheureux n'ont donc d'autre espérance que dans la géné- « rosité de la nation française, qui butte principalement à subvenir aux « besoins de cette classe précieuse du peuple, conformément aux arrêtés « émanés à ce sujet.

« Convaincu, citoyens représentants, que vous n'abandonnerez pas « la partie de ce peuple qui depuis deux ans se trouve dans un état de « souffrance sans exemple, qui fut même réduite à se choisir des « retraites dans les bois, et qui par là, fut en proie à la misère la plus « affreuse, convaincu, dis-je, que vous ne verrez pas avec indifférence « la triste situation de ses habitants, le soussigné député de Furnes, ne « peut se dispenser d'intercéder en leur faveur.

« Vous priant, citoyens représentants, d'après les considérations « susdites, d'accorder quelques secours à ces malheureux qui se trouvent « dénués de toute ressource.

« Ce 24 nivôse, IIIe année. »

Ce même jour, l'assemblée générale des députés fut dissoute; Néanmoins Charles-Antoine de Latre resta encore quelques jours à Bruxelles dans l'attente d'une réponse à sa dernière supplique; mais cette réponse ne vint pas et il retourna à Furnes.

L'administration communale s'empressait à chaque occasion, de rendre hommage au noble dévouement de Charles-Antoine

Digitized by Google

DE LATRE, dans ces conjectures critiques. Voici une déclaration importante donnée en 1795 :

« Nous, Bourgmestre, Landhouder, Echevins et Keurheers de la « ville et châtellenie de Furnes, attestons et certifions que CHARLES-« ANTOINE DE LATRE, notre Bourgmestre et landhouder de la commune, « fut toujours d'une conduite soumise et loyale, donna même constam-« ment un exemple frappant d'attachement au service et intérêts de cette « ville et châtellenie, que dans le temps que la majeure partie de la ville « abandonnait ses foyers, resta ferme à son poste, et fut deux fois enlevé « du sein de sa famille, pris et conduit comme otage en France par les « troupes de la république, savoir : le 31 mai 1793, et le 23 octobre « suivant, où il resta détenu à la citadelle de Lille jusqu'au vingt « messidor de l'année précédente (8 juillet 1794) ».

Dans l'assemblée électorale du 25 germinal an v (14 avril 1797), CHARLES-ANTOINE DE LATRE fut élu juge au tribunal civil du département de la Lys.

Il était indécis, car il n'aimait pas à se déplacer; c'est même en hésitant qu'il envoya son acceptation; mais sa lettre croisa celle par laquelle le commissaire du directoire exécutif, Ryckaseys, lui annonçait que l'ordre du tableau de nomination l'appelait à la place de directeur du jury d'accusation de l'arrondissement de Courtrai. Dès lors toute indécision devait cesser; il donna sa démission de juge.

Par arrêté du premier consul, en date du 24 mai 1800, il fut nommé membre du conseil général du département de la Lys; puis à son insu, par arrêté du 5 juillet de la même année, juge au tribunal de Furnes. Il refusa encore.

Ayant été, depuis, nommé membre de la commission consultative, ayant trait aux hospices et bureaux de bienfaisance, il envoya également sa démission.

Digitized by Google

L'académie de législation à Paris l'admit dans son sein, comme membre, par diplôme du 22 prairial an x (11 juin 1802).

Enfin, par arrêté du 26 janvier 1808, il fut nommé maire de la ville de Furnes.

Charles-Antoine de Latre ne remplit pas longtemps ces dernières fonctions; car un arrêté impérial du 21 octobre suivant, l'éleva au rang de sous-préfet de l'arrondissement de Furnes, en remplacement de M. Dubois.

Il quitta ces fonctions le 29 juillet 1813, au milieu des conjectures les plus fâcheuses.

Lors de la chute de l'empire français, le gouverneur-général de la Belgique le nomma par arrêté du22 avril 1814, à la place de sous-intendant du département de la Lys pour l'arrondissement de Furnes. Il fit le serment de fidélité aux puissances alliées, le 7 mai suivant, entre les mains de M. vander Gracht. Quelque temps après, le 15 juin 1815, il se retira de la vie publique.

Lors de la formation du royaume des Pays-Bas, Guillaume I par l'arrêté du 14 avril 1816, le comprit, de son propre mouvement, parmi les membres de l'ordre équestre de la Flandre occidentale et par cela même dans la noblesse du royaume, sous les nom et titre, de Latre de Cappelbrugge.

Il termina sa carrière le 28 octobre 1817, à l'âge de 64 ans.

Il avait épousé, le 20 janvier 1783, à Furnes, Jeanne-Françoise Loor, née à Furnes le 20 avril 1759 et y décédé le 14 novembre 1831, fille de *Jean Loor,* échevin et keurheer de la ville et châtellenie de Furnes, et de *Jeanne-Françoise de la Cauwe*. De ce mariage sont nés :

1° *Joséphine-Caroline-Félicité de Latre de Cappelbrugge,* née à Furnes le 23 décembre 1783, laquelle se maria le 10

Digitized by Google

février 1819, au dit Furnes, avec *Joseph-Jean-Ferdinand van Vossem.*

2° *Félix-Antoine-Jean de Latre,* né le 2 septembre 1785, mort à Furnes le 23 janvier 1808, étudiant à l'école de droit à Bruxelles.

3° *Pierre-Alexandre-Joseph de Latre,* mort le 10 novembre 1827, à Furnes.

4° *Marie-Dorothée-Colette de Latre de Cappelbrugge,* née le 15 août 1789, et mariée à Furnes, le 20 novembre 1814, avec *Jean-Baptiste-Guislain Bernier*, né à Hondschoote le 8 novembre 1777, et mort à Furnes le 19 novembre 1818. De ce mariage :

Marie-Jeanne-Geneviève Bernier, née à Furnes le 12 mars 1816, et mariée, le 11 mai 1841, à *Edouard-Constant van Damme.*

5° *Charles-René-Joseph de Latre,* né le 28 septembre 1791, et mort à Furnes le 19 juin 1831.

6° *Julienne-Cécile-Henriette de Latre,* née le 21 novembre 1792, et décédée à Gand le 6 octobre 1793.

7° *Auguste-Dieudonné de Latre de Cappelbrugge,* né le 8 juillet 1795, épousa à Furnes, le 10 juin 1834, *Marie-Thérèse-Sophie de Nef,* née à Dunkerque le 16 mai 1790, fille de *Louis* et de *Caroline-Barbe Brie.* Il mourut sans postérité, à Furnes, le 3 janvier 1847.

M. *Edouard-Constant van Damme* habite encore actuellement l'ancien domaine de famille *de Latre,* « *Latershove* », qu'il à fait entièrement restaurer et où il continue de mettre en pratique les belles traditions de cette ancienne famille.

Quand à Charles-Antoine de Latre, c'est à peine si l'on a

Digitized by Google

conservé la mémoire de cet homme de bien. Pourtant on élève des statues à des personnages qui ont fait beaucoup moins que lui.

DE GHISTELLES

ARMES : de gueules, au chevron d'hermines. *Cimier :* un bouc issant de gueules, barbé et couronné d'or, entre deux vols d'hermines[1].

La famille DE GHISTELLES est une des plus anciennes de la Flandre; elle eut pour chef WULFARD DE GHISTELLES, qui vint du Danemarck et fut baptisé par Saint Arnulphe, en 1080.

Nous l'avons vu, c'est un *de Ghistelles* qui fit bâtir, en 1537, le château nommé aujourd'hui *het Blauwhuis*, et dont il reste fort peu de chose[2].

Il existe des notices et des généalogies sans nombre, mais cela va sans dire, plus ou moins parfaites de cette famille. Nous ne saurions dire au juste quelle est la branche, quel est rameau qui vint se fixer à Rousbrugge, car d'ordinaire, les généalogies sont très-sobres de détails au sujet des lieux de résidence habituelle de ceux dont elles parlent.

Au milieu de la nef du nord, à peu près contre le banc de communion et à côté du caveau des *de Latre*, à l'église de Haringhe, se trouvait le caveau de cette famille. En 1744, on l'ouvrit pour y cacher quelques ornements d'église; on y trouva une plaque de plomb sur laquelle étaient gravés les noms et titres de tous ceux qui furent enterrés dans ce lieu.

Cette plaque n'y fut plus remise et malgré de nombreuses recherches, elle n'a pu être retrouvée.

En 1862, lors du renouvellement du pavement de l'église,

[1] Voir planche XXIII.
[2] Voir page 163.

Digitized by Google

nous voulûmes profiter de l'occasion pour explorer à notre tour ce lieu souterrain dont nous avions vu quelques années auparavant, l'ouverture à fleur de terre. Nous nous abouchâmes à cet effet avec qui de droit et tous les jours nous nous rendîmes régulièrement à Haringhe, afin de saisir le moment où les ouvriers allaient entamer la partie du pavement qui couvrait le caveau, mais, un beau matin, nous trouvâmes le caveau refermé. et recouvert de belles dalles toutes neuves et bien polies.

Voulant venir au devant de nos questions inévitables, on nous répondit qu'il n'y avait pas lieu de nous inquiéter, qu'il n'y avait rien dans ce caveau, et *qu'on avait tâté avec une perche passée par l'ouverture.* Il fallut nous contenter de cette explication, car c'était trop tard.

Parmi les *varias* vendus à la vente de M. l'abbé Carton, se trouvait la note suivante, extraite d'un ancien registre déposé aux archives de l'église Saint-Martin à Ypres :

« Op den 24 april 1651 is overleden in syn kasteel van Porye op « de prochie van Steenbeke, gelegen 1½ myle van van Hazebrouck en « zoo veele van Arie, Mher Jan de Gistelle, in syn leven ruddere heere « van Swylande, Soyackers, Pradelles, Vocavrys, Porye, etc., keurbroeder « der stede ende kasselrye van Veurne, en 2 of 3 dagen daernaer is syn « liggaem gebrogt en begraven in den gemetsten grafsteden van syne « familie, die is in het midden den O. L. V. choor, volgens syne be- « geerte uitgedrukt in syn testament dat hy agtergelaeten heeft aen de « regten zynen broeder, heere van Pradelles. Volgens het selve testament « moeste gedaen syn eenen uytvaerd en jaergetyde in de selve kerke van « Haringe, 50 jaren lang. »

En 1564, le manoir *het Blauwhuis* était habité par *Symphorien de Ghistelles*[1].

[1] « Joncheer Sinphoriaen van Ghistele, heere van Zwynlande ende stathouder « particulier van mynen heere den upperjagher van Vlaenderen int quartier van

Digitized by Google

VANDER GRACHT.

ARMES: d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable, deux en chef et une en pointe. *Cimier :* deux têtes et cols de sanglier adossés, l'une d'argent aux hermines de sable, l'autre de sable aux hermines d'argent. *Supports :* deux sauvages au naturel, couronnés et couverts de lierre, tenant chacun une massue, ainsi qu'une banderole aux armes de l'écu [1].

L'origine de la famille *vander Gracht* remonte aux croisades. Elle eut des représentants dans la plupart des villes de nos Flandres.

ARNOULD VANDER GRACHT, magistrat de Furnes (1532), et après lui ses enfants, habitèrent à Rousbrugge la maison où fut ouvert depuis, un magasin d'épiceries et un cabaret portant pour enseigne :

« Jacobus Loncke winkelier,
« Schenkt [2] tot den middag bier. »

Maintenant, cette maison est devenue le local de la Société Littéraire.

VAN BAMBEKE

ARMES: d'hermines au canton de gueules.

Comme le nom l'indique suffisamment, cette famille est originaire de la Flandre.

« Vueren, Vuerenambacht, Poperinghe, den acht prochien van Veurenambact « metten uppendantschen; welcken comparant constitueert zyne procureurs Mr. « Lambrecht Sproncholf, van Spetael, Adriaen de Voocht, Adriaen Kimpoort, Cor- « nelis de Ruddere, Michiel de Ruddere, Jan Dingne ende elcken zonderlynghe, « etc., *ad lites*. — Woent te Rousbrugge in Vuerenambacht, ofte te scryven *In den* « *Hert* te Dixmude, 18 7bre 1564, voocht, waerdt. »

Archives de la ville de Bruges. Reg. C. (Spitael), folio 251.

[1] Voir planche II, n° 4 de la légende.

[2] Ou *schinkt*.

Digitized by Google

Nous voyons *Walterus de Bambeca* signant comme témoin une charte de Charles-le-Bon, sans date mais probablement de 1119 à 1124.

Comme nous l'avons relaté plus haut[1], plusieurs membres de cette maison furent enterrés dans l'église de Haringhe et y eurent leurs pierres tumulaires.

D'après des indications certaines qui nous ont été fournies par les anciens registres de l'église de Haringhe, les *van Bambeke* vinrent se fixer dans cette paroisse, vers 1600.

Jérome van Bambeke, fils de *François* et de *Jeannette Terlinck*, mort dans le célibat à Haringhe où il exerçait la profession d'avocat, fit bâtir, vers 1660, une maison que vint habiter après lui, son frère *François van Bambeke,* marié à *Adrienne Brycœ.* Cette maison qu'on appelait *de Zale* ou *'t Zaelhof* n'existe plus maintenant.

Il nous reste à dire ici, que c'est avec les fragments de la pierre tumulaire d'un *van Bambeke* qu'on construisit le petit pont qui relie *'t Blauwhuisgras* au cimetière de Haringhe. On les y voit encore.

REYPHINS

ARMES: de gueules à la bande d'argent vairée d'azur. *Cimier :* un homme issant vêtu de gueules et couvert d'un bonnet d'azur, entre deux cols et têtes de cygne, l'un d'argent, l'autre de gueules[1].

La famille Reyphins, d'origine flamande, remonte au commencement du XIIIe siècle.

Baudouin Reyphins était grand-bailli de Bruges et chevalier, en 1259.

[1] Pages 115 et 116.

[1] D'après la pierre tumulaire de l'église de Rousbrugge.

Digitized by Google

Une branche de cette famille se fixa à Rousbrugge et y eut des représentants jusqu'au commencement de ce siècle; le dernier qui y vécut, fut J.-J. Reyphins, premier curé de Rousbrugge[1].

WAELS

La généalogie complète de cette famille est encore à faire. Son origine n'est pas connue.

« L'armorial de Flandre[2] » parle d'un Jean Waels, écuyer, qui portait : *d'argent à un chevron de sable, accompagné de trois étoiles à six rais de même.*

Aux archives de Lille on trouve également quelques fragments d'une généalogie concernant une famille Waels des environs de Cassel[3].

A Killem (France), on lit sur une pierre tumulaire :

. . . . . .

JOe MARIE-JACOBA, OVL. TOT ROUSBRUGGHE
DEN 2 JULY 1765, OUD 67 JAER,
WEDUWE VAN 'D Hr EN Mr JOANS-FRANS WAELS
Fe 'D Hr EN Mre
JOANS, LICENTIAET INDE MEDECYNE, OVL.
TOT ROUSBRUGGHE, DEN 17 FEBRI 1736, OUD 70 JAEREN.
R. I. P.

Les notes nombreuses et fort curieuses que nous avons recueillies sur cette famille, ainsi que sur celle des *Vertegans*, ne forment pas un tout suffisamment homogène pour nous permettre d'en faire mention ici. Du reste, comme notre intention est de publier plus tard un ouvrage spécial sur les anciennes

[1] Voir page 136.
[2] Edition de M. Borel d'Hauterive, page 210.
[3] « Annales du comité flamand de France », tome VIII, page 361.

Digitized by Google

familles de la West-Flandre, nous croyons inutile de surcharger notre histoire d'un grand nombre de généalogies fort intéressantes sans doute, mais d'un intérêt historique fort secondaire.

DE LEGHER

Eglise de Socx :

D. O. M.
BEGRAEF PLAETS
VAN
DEN EERW. HEER
LUDOVICUS DE LEGHER
GEBOORTIG VAN ROUSBRUGGE, PROCHIE
VAN HAERINGHE, Fl D'HEER
SYMPHORIAEN
. . . . . .

(Le reste est fruste.)

Cette épitaphe incomplète donne le nom d'un pasteur de Socx qui manque dans le « Cameracum », où l'on ne trouve malheureusement aucun renseignement sur les curés de cette paroisse. Nous voyons par le travail de notre ami M. David (« Bulletin du Comité », t. II, p. 165) que Louis-Dominique-Jean De Legher, qui était curé de Socx à la date du 1 juillet 1748, mourut subitement le 8 novembre 1770 [1].

JOSSE HUGESOONE

Dans les poésies de Jacques Sluper se trouve une lettre de Josse Hugezonius, natif de Rousbrugge, régent d'humanités à

[1] « Annales du Comité Flamand de France », tome VIII, page 369.

Digitized by Google

Ypres et datée de cette ville, le 1 mai 1562. Hugesoone était un bon littérateur de ce temps.

L'évêque d'Ypres avait confié à Hugesoone la cure de Reninghelst, lorsque survinrent les troubles ou la révolte contre les Espagnols. Des vagabonds, sous le nom de *Gueux des bois*, ravagèrent toute la West-Flandre, assassinant les prêtres et pillant tout ce qui leur tombait sous la main.

Le 13 janvier 1568 (nouveau style) les gueux, ayant à leur tête Jacques Heule et Jean Michel, s'emparèrent du curé de Reninghelst, de son vicaire et d'un autre prêtre, qu'ils traînèrent à leur suite durant toute la journée. Parvenus enfin dans un bois entre Bailleul, Neuve-Eglise et Nieppe, ils les assassinèrent lâchement[1].

Les corps furent trouvés le 19 et enterrés le 20, dans l'église de Reninghelst. On plaça sur leur tombeau une pierre en marbre avec cette inscription :

Anno Domini 1567, 13 Januarii, furiosi Iconoclastae post horribilem prophanationem omnium sacrorum et hujus templi prophanationem, secum abstraxerunt tres istius ecclesiae sacerdotes : Mⁿʳᵘᵐ Judocum Hughesonium pastorem, Dominum Robertum Ryspoort sacellanum, Dominum Jacobum Panneel custodem, eosque ignominiosè per totam diem circumducentes, sequenti nocte sub horam undecimam splendente clarius luna, in confessione catholicae fidei constantes, nonnihil a viâ in alsetum, in parochiâ Neoclesiana abductos, crudeliter trucidârunt. Ubi corpora rigido gelu constricta, post aliquot dies inventa, hoc loco religiosè sepulta sunt.

Quibus jam non tam nostrae preces quam ipsorum nobis sunt expetendae.

[1] « Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale », Bruges 1843-49, tome IV, page 26.

Digitized by Google

Voici son épitaphe[1] :

> Mgr. Judocus Hughesonius, pastor in Reninghelst, dioecesis Iprensis, in florenti aetatis suae flore, a latronibus geusiis atroci clade interemptus est. A° 1568, calculo Romano XI Januarii.

Il y a des villes dont on peut faire facilement l'histoire complète, à tous les points de vue. Il y en a même qui exigent une histoire de leur population.

Pour ce qui regarde Rousbrugge-Haringhe, (disons Rousbrugge-Haringhe-Beveren)[2], il n'y a pas à songer à un pareil travail. La population de cette commune pourrait assez justement être appelée *volante*. Un siècle est passé, la plupart des familles ont émigré ailleurs sans laisser des traces de leur passage, pour faire place à d'autres venant souvent de fort loin.

A l'exception des Cousyn, des Boucry, des de Zaegher et quelques autres, qui remontent au-delà du XVIIe siècle, les familles actuellement existantes sont venues s'établir dans la commune, à la fin du siècle dernier.

[1] « Geusianismus Flandriæ Occidentalis », auctore R. P. C. Wyncktus, etc., Brugis, MDCCCXLI, pagin. 32.

[2] Nous n'avons pas encore eu occasion de parler de cette partie du bourg de Rousbrugge, qui appartient à la commune de Beveren et s'appelle communément *de Bever Calchiede*.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNEXES

A

Octroy à Gaspar de Schomberg, comte de Nantheuil, de povoir vendre ses terres et seigneuries d'Ingelmoustier, Vive Saint Eloy et Pont Rouard avec les appendances et deppendances scituez au pays et conté de Flandres, et en icelles faire adhériter le collonel de Platto, moyennant et en payant pour tous droit seigneuriaulx la somme de huict mil livres de XL *gros, avee la quictance y servante.*

Philippe, etc. A tous ceulx quy ces présentes verront salut. Receu avons l'humble supplicacion et requête de Otto Edeler de Platto, colonnel de chevaux reyters allemans, contenant comme il auroit puis naguaires achapté de messire Gaspart de Schomberg, conte de Nantheuil, conseillier d'estat de nostre très chier et très amé bon frère le Roy Très Chrestien et grand marichal du camp des gens de guerre allemans dudit seigneur Roy, les terres et seigneuries d'Ingelmoustier, Vive Saint Eloy et Pont Rouard, que ledit Schomberg a acquiz, en l'an xv^{c} soixante dix huict, de messire Louis de Gonsage, duc de Nyvernois, et dame Henriette de Clèves, sa compaigne, à l'effect de laquelle vente ledit Schomberg, auroit envoyé par dechà povoir espécial pour s'en deshériter et en adhériter ledit de Platto, mais comme à icelle fin luy seroit besoing d'avoir noz lettres pattentes d'ottroy et rattification, il nous a très humblement supplié pour icelles. Scavoir faisons que les choses susdictes considérées, mesmes les services que ledit Otto Edeler de Platto supliant nous a faict et espérons nous pourra encoires faires à l'advenir, et sur ce eu l'advis

Digitized by Google

de noz amés et féaulx les trésorier général et commis de noz demaine et finances, nous par ces causes et aultres à ce nous mouvans, inclinans favorablement à la supplications et requête dudit Otto Edeler de Platto suppliant, en agréant et ratiffiant les susdictes vendicion et achapt, luy avons par la délibération de nostre très chier et très amé bon nepve le prince de Parme et de Plaisance, lieutenant gouverneur et capitaine général de nos pays de pardechà, ottroyé consenty et accordé, ottroyons, consentons et accordons, de grâce espécialle, par ces présentes, que ledit de Schomberg puist et pourra vendre lesdictes terres et seigneuries d'Ingelmoustier, Vive Saint Eloy et Pont Rouard, avecq tous et chascunes leurs appartenances et dépendances, scituez en nostre pays et conté de Flandres, et en icelles faire adhériter ledit collonel de Platto, moyennant et parmy payant par icelluy à nostre prouffict, ès mains de nostre amé et féal conseillier et commis de noz demaine et finances et trésorier de nostre espargne, Benoit Charreton, seigneur de Chassey, laquel sera tenu en faire recepte, rendre compte et relicqua à nostre prouffict avec les aultrez deniers de son entremise, la somme de huict mil livres, du pris de quarante groz nostre monnoye de flandres la livre, pour tous droiz seigneuriaulx et aultres quy nous pourroyent estre escheuz et deuz à cause desdictes ventes; ordonnans et en chargeans à la fin que dessus à tous noz justiciers, officiers, hommes de fiefz et gens de loy de ceulx de noz vassaulx cui ce regardera, quilz en ayent à passer les deshéritances et adhéritances requises, pourveu que ledit supliant sera aussy tenu faire présenter ces mesmes originales tant au conseil de nos dictes finances qu'en nostre chambre des comptes à Lille, pour illecq estre respectivement enregistrées, vériffiées et intérinées à la conservation de noz droiz haulteur et auctorité, là et ainsy qu'il appertiendra; sy donnons en mandement à noz amez et féaulx les chief, présidens et gens de noz privé et grand consaulx, président et gens de nostre conseil en Flandres, ausdis de noz finances et de noz comptes à Lille, et a tous aultres noz justiciers officiers et subjectz, cuy ce regardera, que de ceste nostre présente grâce, agréation, consentement et octroy, aux charges, conditions selon et en la forme et manière que dict est, ilz facent, seuffrent et laissent ledit Otto Edeler de Platto supliant, ensemble ledit messire Gaspart de Schomberg, respectivement, plainement et paisiblement joyr et user, sans leur faire mectre ou donner, ny souffrir estre faict, mis ou donné, aucun trouble, destourbier ou empeschement, au contraire, car ainsy nous plaist-il. En tesmoing de ce nous avons faict mettre nostre scel à ces présentes. Donné

Digitized by Google

en nostre ville de Tournay le ve jour de Décembre, lan de grâce mil cincq cens quatre vingtz et trois, de noz règnes assavoir : des Espaignes, Sicille, etc., le xxviiie, et de Naples le xxxe. Sur le reply estoit escript : Par le Roy, le prince de Parme, gouverneur général etc.; messire Godefroy Sterck, chevalier trésorier général; Pierre Doverloepe, seigneur de Hainnes; Jehan de Dreucwart, seigneur de Dormal, commis des finances et aultrez présens; ainsi signé : Verreyken. Et au doz : Les trésorier général et commis de demaine et finances du Roy, nostre sire, consentent en tant qu'en eulx est, le contenu au blancq de cestes estre furny et accomply tout ainsy et en la meisme forme et manière que Sa Majesté le veult et mande estre faict par icellui blancq. Faict au bureau des finances à Tournay, soubz les seingz manuelz desdis trésorier général et commiz, le xxiiiie jour de Décembre, xv^c^ quatre vingtz et trois; soubzigné : Go. Sterck, D'Overloepe et J. de Dreucwart. Sur ledit reply estoit encoires escript ce que s'ensuit : Ces lettres suivant qu'il est mandé par icelles, sont registrées au registre des chartres tenu en la chambre des comptes du Roy nostre sire, à Lille, commenchant le premier de Janvier xv^c^ iiii^xx^ iiii, folio xii verso; et suivant ensemble la lettre absolute de recepte du commis du trésorier de l'espargne des huict mil livres de quarante groz mentionnez èsdictes lettres et moïennant ce ont esté intérinées, selon leur forme et teneur, par Messeigneurs les président et gens desdis comptes, le dernier de Febvrier, oudit an iiii^xx^ iiii; ainsi signé : P. de Monchaux.

Archives du département du Nord. —
Registre des chartes, côté 36, f° 12 v°.

B

Mynheere Lodewyck de Gonsali, prince van Mantua, ende ter cause van madame Henrica, f^e^ Mynheer Francois van Cleven, zynne ghezellenede, hertoghe van Nivers, grave van Auxerre, Caheu, Sizte Walry, etc., heere vanden lande van Inghelmunster, Sinte Baefs Vive ende van Roedtsbrugghe, etc., *heeft een leen groot tweendertich ghemeten landts ofte daer ontrent*, ghenaempt 't hof ende wal van Roedtsbrugge, ande oostzyde vande maerct, in diversche sticken daer anne zo hier naer volghen sal, *mitsgaders vier hondert, zessenveertich rasieren evene* (avoine)

Digitized by Google

ende XLVI *rasieren drie spinden een* VIIIcel *teruwet, welke nu niet meer en es, dan achtendertich rasieren, twee spinden teruwe, mitsgaders hondert veertich manscepen daenof er achte verdonkert zyn.* Ten welcken leene behoort toe een thiende daenof de prochiepape van Haringhen heeft 't derdendeel. De zelve thiende huer bestreckende inden oosthouck van Haringhe, totten welcken voornoemde leene, behoort noch diversche *cappoen ende henne renten*, metgaders diensten van *handtschoens* ende oblien (obligatien), also de registre daenof breedere mentioen maeckt. Vermach oock *justicie fonsiere, te stellene een bailliu*, die metten mannen van leenen van den voorseyden hove ende met de laeten, de voornoemde graenrenten ghelden. Vermach erfven ende onterfven *cooprelief ende dootrelief*, metgaders *thiende penninck* vande leenen die men vercoopt van desen hove ghehouden. Ende oock *cooprelief ende dootrelief vande landen die de voorseyde graenrenten ghelden van also vele als zy jaerlicx ghelden telckens veranderinghe 'tsy by coope ofte versterfvenesse.* Ende waert datter eenighe die de voorseyde graenrenten ghelden, in ghebreke waren van betalinghe, so vermach den bailliu mitgaders de laeten indaghen ende uproupen heurlieden landen ende die afwinnen *by drie* XIIII *nachten*, ende die houden in zyn handen totter betalinghe van de voorseyde renten. Ende elck vande ghynnen die dese landen die de voorseide renten ghelden up commen by sterfvenisse, ofte by coope, zyn ghehouden hemlieden te hoofde *te doen stellen ten registre binnen* XL *daghen* naer dat die hemlieden up ghecommen es up de boete van *twee scellinghen parisis.* Item ten dezen leene behoort noch toe *eenen vryen scipvaert* te Roudtsbrugghe, twelken es tmaertscip van Ipre, te weten, vaerende van *Roudtsbrugghe naer Ypre, ende naer Dixmude*, ende te te moghen laeden, zo varre als mynen voornoemden heere vryheit streckende es. Item noch eenen vryen *visscherie ende voghelrye* te wetene, van wilde ganzen, aenden ende zwaenen, beghinnende: west, van Roudtsbrugghe vander Haerinckbeke; oostwest, commende lancx de riviere van den Yseren totten ouden vivere; beoosten, palende aen brigghe also verre al twintere twaetere gaet te wetene datter nyemant en mach visschen noch stellen met eenige netten noch andere instrumenten up de boete van drie ponden parisis alswr clachte compt ende de netten ende instrumenten verbeurt, ten proffyte van mynen gheduchten heere, metgaders de twee deelen vande boete ende tandere derde ten proffyte vanden heere vanden voorseyden hove. Staende 't voorseyde leen ten dienste van trauwe ende waerhede ende ten relieve van thien ponden parisis telckens

Digitized by Google

veranderinghe; ende ter causen van myns heerens leen voorseyt, ghenaempt 't hof ende wal van Roetsbrugghe, zo es mynen heere voornoemd ofte zyne naercommers die dit leen toebehoort een hooft vande vier leden vande wateringhen vanden westbroucker, daenof myn heere den proost van Eversam 't eeste let is; myn voornoemden heere ter cause van zynen voorseyden hove, 't weetste; myn heere van Ekelsbeke, ter cause van zynen hove van den Broucke, het derde let; mynen heere van Gaesbeke, ter cause van mevrauwe zyne ghezellenede als erfachtich van 't hof van Stavele, 't vierde let is. Ende den ontfanghere van mynen voornoemden heere moet alle jaere uuter naeme van mynen voornoemden heere, met, dandere leden de rekeninghe hooren ten Nyeuwendamme ende elders, ende scauwen de rivieren ende also vele daghen als hy daeromme vachiert, zo heeft hy drie ponden parisis 's daechs. Aldus overghegheven in loyallen rapporte ondere den zeghele van Maertin de Boom, als procureur ende bedienende man, xx^en^ van April, xv^c^ LXVII, met protestacien, etc. etc.

Archives de la ville de Bergues.

C

Evaluacion et priserie de la terre et seignourie de Pont Reward tenue en six fiefz du Bourg de Furnes, apartenans à monseigneur Loys[1] de Clèves, conte d'Auxerre, faicte par les dis commissaires, ainsi qu'il sensuit.

Et premiers :

La terre et seignourie de Pont Reward, tenue en six fiefz et se comprend en pluisieurs rentes héritières et parties muables, laquelle terre a esté baillée à ferme à Philippe Du Crocq, pour pluisieurs années advenir, au moyen de quoy n'en ont esté renduz aucuns comptes fors quil apert de la déclaracion et particularité d'icelle par ung quayer de pappier signé et certiffié du dit Philippe Du Crocq, cy veu en revient

[1] Ce nom ne figure pas sur la liste chronologique des seigneurs de Pont-Rohard, page 60, quoique Louis de Clèves ait passé plusieurs actes en cette qualité (1535-45); de ce temps la seigneurie appartenant à plusieurs seigneurs à la fois, nous avons préféré mentionner les héritiers en ligne directe, de la maison de Clèves.

Digitized by Google

par an; selon la priserie des grains, la somme de xviiiᶜ xli libvres, xiiii solz parisis.

Somme de la recette de ladicte évaluacion pour soy lesdites xviiiᶜ xvi libvres xiii solz parisis.

Qui font ixᶜ viii libvres, vii solz de xl gros.
Qui valent vᶜ iiii escuz d'or demy et v solz.

Despence sur ladicte recette :

A Philippe Du Crocq, pour une rente héritière au rachat du denier xii, iiiiˣˣ xvii libvres, x solz, vi deniers tournois.

A lui pour une rente héritière au rachat du denier xiiii, vᶜ libvres tournois.

Somme de la despence de ceste évaluacion, vᶜ iiiiˣˣ xvii libvres, x solz : vi deniers de xl gros.

Qui font iiiᶜ xxxi escuz d'or, iii grains, vii solz, vi deniers.
Demeure de cler, iiiᶜ x libvres, xvi solz, i denier tournois.
Qui valent viiˣˣ xii escuz d'or, ii tiers.

Ainsi fait en la chambre des comptes à Lille, le pénultiesme jour de Janvier, xvᶜ xxix.

Combien que les terres d'Englemoustier et Pont Reward et leurs appartenances, appartenans audit conté d'Auxerre, dont la déclaracion d'icelles est au long spécifiée cy dessus, soient baillées à ferme à Philippe Du Crocq et que ledit bail ait encoires à durer aucunes années. Touteffois les commissaires du Roy et avec eulx le officiers dudit conté ont soubstenu que on ne debvoit avoir regard audit bail, actendu que par icelluy, ledit conté estoit énormément déceu, comme par ceste évaluacion se peult plainement veoir. A quoy le commissaires de l'empereur, ont soubstenu au contraire. Finablement par expédient a esté advisé que les dictes terres seront baillées audit seigneur empereur sans charge dudit bail et que ledit conté sera ainsi tenu le garandir et à ce y affecter ce que les dictes terres vallent mieulx que ce à quoy elles ont été évaluée.

De Landas. Warenghien.
Billon. Hellin.

Archives du département du nord.

Digitized by Google

D

Octroy faict par ceste chambre à Michiel Alais, boullengier, demeurant en la paroisse de Rozebreughe en Fournambacht, de continuer ung molin à cheval à usance de touttes sortes de grains; en payant chascun an, au receveur de l'espier de Furnes, seize pattars.

Les président, etc. A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. De la part de Michiel Alais, boulenghier, demourant en la paroiche de Rozebreughe en Furnambacht, nous a par sa requeste esté exposé que ledict lieu de Rozebreughe est de piécha fort peuplé et augmenté de jour à aultre et que pour subvenir à la nécessité de moulture pour le peuple dudict Rozebreughe et aultres circunvoisins, y a seullement trois mollins à vent et deux à cheval, appertenans aux mosniers desdis mollins à vent, et ung à cheval appertenant audict exposant, et ung aultre aussi à cheval appertenant à Chrestien Wentene; ayans chascun ung cheval pour servir leurs mollins, ce que ne ont lesdis aultres mosniers d'iceulx mollins à vent, et que tant lesdis mollins, à vent que de cheval ne peuvent bonnement subvenir à ladicte nécessité de moulture ce nonobstant que les propriétaires d'iceulx mollins s'estoient vantez de faire interdire audict exposans de ne se plus aidier ny servir le commun peuple de son dict mollin à cheval, combien qu'il soit mis sus passé pluiseurs années par ses prédécesseurs, pour a quoy parvenir il nous aueroit requis ou nom du Roy nostre dit sire, de luy accorder octroy de se povoir aydier et mouldre dudict mollin à cheval comme du passé, offrant de payer, au prouffict de Sa Majesté, gratieuse recongnoissance chascun an, en luy faisant dépeschier noz lettres d'octroy en tel cas pertinentes. Sçavoir faisons que nous les choses dessusdictes considérées et sur icelles eu premier l'advis du receveur de l'espier de Furnes, et en après des landthouders, eschevins, et cuerheers dudict Furnes et du terroir de Furnambacht, et veu bien et au long des informacions par chascun d'eulx respectivement tenues et recollement sur icelles fait, avons pour l'accroissement du demaine de Sadicte Majesté, utilité et soulagement, tant des manans audict Rozebreughe que aultres allenviron, consenti et accordé, consentons et accordons audict Michiel Alais expo-

Digitized by Google

sant, quil puist continuer de user dudict mollin à cheval pour mouldre toutes sortes de grains dont il aura nécessité, tant pour luy que tous aultres, en payant pour recongnoissance chascun an, au prouffit de Sadicte Majesté, seize pattars, de deux gros chascun pattart, et ce ès mains dudit receveur de l'espier de Furnes, présent ou advenir; dont la première année eschera au jour de Noël xv^c^ cincquante six, et ainsy poursuyaument d'an en an, tant et si longuement que l'estacque d'icelluy mollin sera droicte, lequel receveur sera tenu en faire recepte et rendre compte au prouffict d'icelle Majesté avec les aultres deniers de son entremise; à la sçeureté de laquelle recongnoissance et condicions en acceptant ce dict octroy par ledict exposant il a submis et affecté icelluy mollin et tous utensilles y servant, promectant oultre de bien payer icelle recongnoissance à paine d'exécution seignourieuse sur tous et quelzconcques ses biens comme deniers fiscaulx et privilégiez. Si donnons en mandement, de par le Roy nostre dit Sire, à tous ses justiciers, officiers et subjectz, cui ce peult et pourra touchier, quilz et chascun d'eulx respectivement et en droit soy facent, seuffrent et laissent ledict exposant, ses hoirs, successeurs et ayans cause, plainement, paisiblement et perpétuellement joyr et user dudict octroy, consentement et accord, par la manière dicte, sans en ce luy faire mectre ou donner ne souffrir estre faict mis ou donné aucun destourbier ou empeschement, au contraire. En tesmoing de ce nous avons faict mectre deux de nos seaulx à ces présentes. Donné en la chambre des comptes à Lille, le dernier jour de Mars xv^c^ cinquante cincq avant Pâques. Sur le ploy estoit escript : Par messeigneurs les président et gens des comptes à Lille, ainsy signé : C. de Callonne.

Archives du département du Nord. —
Registre des chartes, côté 26, f° 34 r°.

Digitized by Google

E

Octroy faict par ceste chambre à George et Andrieu de Zuwarte, père et filz, demourans en la paroisse de Pontrewaert-lez-Popperinghe, d'ung molin à vent, à usance de meuldre bled; en payant chascun an, au receveur de l'espier de Furnes, soixante pattars.

Les président, etc. A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. De la part de George et Andrieu de Zwarte, père et filz, demourans en la paroisse de Pontrewart-lez-Poperinghe, nous a esté remonstré et exposé par requeste comme ledit George a, audit Pontrewart ung mollin à vent servant à mouldre bled, et pour ce que icelluy mollin n'est suffisant pour servir les manans audit Pontrewart et aultres circonvoisins, et que iceulx exposans, désirans soulager le commun peuple, ont prins en arrentement certaine portion d'héritaige, tenant du costé de noortwest à l'héritaige du duc de Nevers, seigneur dudit Pontrewart; du costé de zuud haboutant au chemin de Crombeke et du costé oost à l'héritaige Pierre de Crocq, et sur ledit arrentement faict construire ung molin à intention de le applicquier aussy audit usaige de mouldre bled, mais qu'ilz n'oseroient ce faire sans préalablement obtenir octroy pertinent du Roy, notre Sire, ou de nous; requérans à ceste cause de leur volloir accorder, ou nom de Sa Majesté, le vent dudit molin, moyennant gratieuse recongnoissance qu'ilz offroient de payer chascun an au prouffict d'icelle Majesté, et de ce leur faire despeschier noz lettres d'octroy en tel cas accoustumées. Sçavoir faisons que nous, ces choses considérées, et surtout eu premièrement l'advis du receveur de l'espier de Furnes et en après des landthouders, eschevins et cuerheers dudit Furnes et du terroir de Furnambacht, et eu bien et au long les informations par chascun d'eulx respectivement tenues, avons, pour l'accroissement du demaine de Sa dite Majesté, utilité et soulagement, tant des manans en ladicte paroisse de Pontrewart, que allenviron, consenti et accordé, consentons et accordons ausdis George et Andrieu de Zwarte, exposans, qu'ilz puissent applicquier le mollin par eulx desjà érigié audit usaige de mouldre bled, pour en user par eulx ou l'un d'eulx, leurs hoirs ou ayans cause, à tousjours, en rendant et payant, chascun an, au prouffict de Sadicte Majesté,

Digitized by Google

tant et si longuement que lestacque dicelluy mollin sera droicte, soixante patars de deux gros de Flandres chascun an de recongnoissance, et ce ès mains du receveur dudit espier de Furnes, présent ou aultres advenir dont il sera tenu rendre compte par chascun an au prouffict de Sadicte Majesté avec les aultres deniers de son entremise, dont la première année eschéra au jour de Noël xv^c^ cinquante six prochain, et ainsi poursuyamment de an en an, à la seureté ducquel rendaige en acceptant cest accord seront affectez les motte et héritaige sur lequel icelluy mollin sera assis, avecq ledit mollin et toutes utensilles y servans, pour, à faulte de paiement de deux années, le tout estre ratraict à quinze jours de somacion, sans faire aultres debvoirs, au seul et singulier prouffict de Sadicte Majesté, ou se bon samble, au receveur dudit espier ou ses successeurs en office, ilz pourront constraindre les dis exposans, héritier ou occupeur dudit mollin, chascun an, au paiement d'icelle recongnoissance par exécution seignourieuse, comme deniers fiscaulx et prévillégiez, à condition que les dis exposans ne pourront transporter ledit mollin en main morte, à paine de fourfaicture, le tout au prouffict d'icelle Majesté, incontinent ledit transport advenu, et à chascune fois que icelluy mollin chambgera d'héritier par vendition, donacion, succession ou aultrement, que le nouvel héritier sera tenu payer pour tous droictz, au prouffict de Sadicte Majesté, soixante patars dicte monnoye, ès mains dudit receveur de l'espier de Furnes, lequel sera tenu pareillement en respondre par ses comptes. Si donnons en mandement, de par le Roy nostre dit Sire, à tous ses justiciers, et officiers et subgectz cui ce peult et pourra touchier et regarder, qu'ilz et chascun d'eulx en droict soy facent, souffrent et laissent les dis exposans plainement, paisiblement et perpétuellement joyr et user dudit octroy, consentement et accord, par le manière dicte sans leur faire mettre ou donner, ne souffrir estre faict, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement en manière quelconcque, au contraire. En tesmoing de ce nous avons faict mettre à ces présentes deux de noz seaulx pour nous tous. Donné, en la chambre des comptes à Lille, le derrain jour de Mars xv^c^ cinquante cincq avant Pasques. Ainsy soubz écriptz par Messrs les président et gens des comptes à Lille, et soubsigné :

C : de Calonne.

Archives du département du Nord.
Registre des chartes, côté 26, f° 30 r°

Digitized by Google

F

Octroy de l'érection d'ung mouling à vent à usaige de tordre huille, proche le bourg de Pont Rouart, accordé à Pierre Thoris. moyennant les recoignaissance, charges et conditiens y reprinses.

Les president et gens des comptes du Roy des Espaignes, archiduc d'Austrice, ducq de Bourgoingne, comte de Flandres, d'Artois, d'Haynault, de Namur, etc., nostre Sire à Lille. A tous ceulx quy ces présenter verront, salut. De la part de Pierre Thoris, inhabitant du bourg de Pont Rouard, en thiois, Rousbrugge, paroisse de Haringhe, chastellenie de Furnes, nous at par requête esté remonstré que, pour la restauration comodité et bien d'icelluy lieu, fort sacagé et gasté depuis quelques années, à l'occasion de la guerre de France, il désireroit bien, maintenant que l'on espère que ce quartier se remectra peu à peu avecq l'heureuse reprinse de Dunquercque, faire ériger et construire ung moulin à vent ponr tordre huille, sur certain fond (luy appertenant), grand une demie mesure, XXIIII verghes de terre, scitué proche ledit bourg, du costé du levant, haboutant à la grande rue, dicte la Provenstraette, et du ponant à la rue de Haringhe, lieu à ce très propre, mais il ne le pouvoit faire obstant les placcarts et sans nostre octroy, il nous supplioit le luy accorder à telle gratieuse et modérée recoignaissance qu'il nous plaisroit arbitrer; laquelle requête ayans remise ici envoyée à maistre Gilles Scalins, conseiller et receveur général de West Flandres, afin de la veoir et examiner sur le contenu, informer mesme sur l'interrest que sa majesté ou aultres pourroient recepvoir par l'accord du molin y mentionné, le faisant à ces fins nottiffier par attacher de billets, tant aux portaux de l'église dudict lieu où il prétend faire ladicte érection, qu'aux aultres lieux circonvoisins, par trois quinzaines routiéres, pour ouyr et entendre si quelqung y voldroit faire quelque opposition, ce qu'il debvoit faire en déans la dernière quinzaine desdictes nottifications, et ce par escript, ès mains dudict receveur général, qui debvoit aussi sur ce informer, et nous envoyer ses besoingnes et informations rédigées par escript, et ce qu'en dépendoit, avecq son advis, sur ledit prétendu, mesmes en cas d'accord apparant d'icelluy, soubz quelle recognoissance pour Sa Majes-

Digitized by Google

té chacun an, charges et conditions ledit accord se pourroit faire et ayant, ledit receveur général, satisfaict ausdict debvoirs ensuicte de sa rescription du IXe de Décembre de l'an passé. Sçavoir faisons que le tout veu et considéré, avons au nom et de la part de Sa Majesté et pour l'augmentation de son demaine, audict supliant consenty, octroyé et accordé, consentons, octroyons et accordons par ces présentes, qu'il puist et pourra faire construire et ériger le moulin requis cy dessus, sur ledit fond scitué proche ledit bourg de Pont Rouhart, à usaige de tordre huille sans le pouvoir applicquer à aulcun aultre effect, à peine de confiscation avecq tous ses utensils au proffict de Sa dicte Majesté, parmy et moyennant que ledit Thoris, ses hoirs ou ayans cause, seront tenus de rendre et payer, pour recognoissance annuelle de ce présent accord, deux heuds de froment, selon la priserie de l'espier de Furnes, et ce ès mains dudict conseiller et receveur général de West Flandres ou aultres advenir, quy sera tenu en faire recepte, rendre compte et relicqua, au prouffict de Sa Majesté, avecq les aultres deniers de son entremise, dont le premier payement eschera déans ung an de la datte de cestes, soit qu'il s'érige ou point, et ainsy le continuer d'an en an à toujours et tant et si longuement que ledit moulin sera en estre ou bien l'estacque d'icelluy droicte, à la sçeureté du payement de laquelle recognoissance annuelle seront et demeureront affectez et hipotecquez, tant ledict moulin, utensils et appertenances, que ledict fond sur lequel il sera édifié et à charge et condition aussy expresse de délivrer audict receveur général copie authenticque de cest octroy, en déans trois mois de la datte de ces présentes, à peine de nullité de ceste grâce, et que si cy après, ledict moulin fut trouvé préjudiciable à Sa Majesté ou à la chose publicque, en ce cas, le propriétaire sera tenu de l'oster et mectre à néant, aussy à ses frais sitost qu'il en sera semonsé de la part de Sa dicte Majesté, sans pour ce pouvoir prétendre aulcun interrest à la charge d'icelle, saulf que du jour de l'emport en avant il sera deschargé de la dicte recognoissance. Si donnons en mandement de par Sa Majesté à tous ces justiciers, officiers et subjects ausquels ce peult ou pourra toucher et regarder qu'ils et chacun d'eux endroict soy et sy comme à luy appertiendra facent, seufrent et laisent ledict Pierre Thoris, ses hoirs, successeurs et ayans cause dudict droict de moulin, aux recognoissance, charges et conditions avant dictes, pleinement et paisiblement jouyr et user, sans leur faire mectre, ou donner ny souffrir estre faict, mis ou donné aulcun trouble, destourbier ou empeschement, au contraire. Donné en la chambre des comptes du Roy à Lille, soubz le

Digitized by Google

scel ordinaire d'icelle, le quatriesme de Mars xvi^c cincquante quattre. Paraphé : Vos b^t. — Sur le ply est escript : Par Messeigneurs les président et gens des comptes du Roy à Lille, soubsigné : de Smet, y appendant ung scel en chire vermeille à double queuwe de parchemin.

Archives du département du Nord.
Registre des Chartes, côté 72, folio 199.

G[1]

I

Ego Williermus de Bethunia, Dominus de Molembeka, et Elisabeth Domina de Ponte-Rohardi, Uxor mea : Notum facimus universis præsentium notitiam habituris, quod nos, de assensu et voluntate Ægidii filii nostri primogeniti, in perpetuam contulimus eleëmosynam Monialibus Plantationis B. Mariæ juxta Pontem-Rohardi liberam potestatem fodiendi, comportandi et parandi turbas in moro nostro de Houthen, quantumcumque poterunt per evectionem unius navis comportare.

Et ut dicta eleëmosyna nostra eisdem Monialibus ad pleniorem profectum proveniat, contulimus ipsis in eodem moro unam mensuram terræ ad turbas earumdem desiccandas et ad *Slag-haud* faciendum, in quo possint turbas suas comportare et pro commodo suo præparare.

Et ut hæc eleëmosyna rata permaneat in perpetuum, præsens scriptum sigillorum nostrorum, et supra-dicti Ægidii filii nostri primo-geniti munimine fecimus sigillari.

Actum anno Domini millesimo decentesimo quadragesimo, mense Aprili.

II

Ego Ægidius de Bethunia, Dominus de Molembeka, Elisabeth Uxor mea. Notum facimus omnibus præsentem Paginam inspecturis, quod nos resignavimus in manus Thomæ Comitis Flandriæ et Hannoniæ et Joannæ Uxoris ejus, et ad plenam legem contulimus pro salute animæ Nobilis Viri Willelmi de Bethunia, Patris mei, et ad satisfaciendum ejus extremæ voluntati, ad opus Ecclesiæ novellæ plantationis B. Mariæ juxta

[1] Miræus, « Diplomatum belgicorum, nova collectio », tom. III. pag. 106.

Digitized by Google

Pontem-Rohardi, decem libras annui redditûs de 30 libratis terræ jacentis in Parochia S. Petri de Bergis juxta Muldic, quas contra Stephanum de Billeca emimus in perpetuum, et a dictis Thoma et Joanna ejus Uxore in feodem tenemus, etc.

Datum anno Domini M.C.C.XLIII. mense Martio.

III

Ego Ægidius de Bethunia, Dominus de Molembeka, et Elisabeth Uxor mea, universis præsentes litteras inspecturis, salutem in eo qui est salus omnium. Noverit universitas vestra, quod nos per consensum et assensum dilectissimi Domini nostri Viri Nobilis Roberti Advocati Atrebatensis, Bethuniensis et Teneremondensis Domini, Ecclesiæ novellæ Plantationis B. Mariæ juxta Pontem-Rohardi, XXVI libras et XIII solidos et IV Denarios Artigiensis annui redditûs jacentis in Suenkerka et Dudselle, cum relleviis ad dictum redditum spectantibus, quæ omnia a dicto Roberto in feodum possidemus, pro 288 libris ejusdem monetæ ligitime vendidimus, et a dicta Ecclesia pecuniam prænotatam recepimus, facientes quidquid ad legitimam venditionem facere competebat etc.

Actum anno Domini M.C.C.XLV. mense Maio.

IV

Ego Robertus Advocatus Attrebatensis, Bethuniensis et Teneremondensis Dominus, universis præsentes litteras inspecturis, salutem in vero salutari. Noverit universitas vestra, quod dilectus Consanguineus noster Egidius de Bethunia, Dominus Molembekæ, Miles, XXVI libras et XIII solidos et IV denarios annui redditûs jacentis in Suenkerke et Dudsele, quas a Nobis tenebat in feodum, cum releviis ad dictos redditus spectantibus, Ecclesiæ novellæ plantationis B. Mariæ juxta Pontem-Rohardi vendidit pro 288 libris Artigiensibus, et ad opus Ecclesiæ memoratæ in manus nostras eadem bona werpivit et effestucavit, faciens quidquid ad legitimam venditionem facere competebat etc.

Nos igitur dicta bona a prænominato Ægidio et Elisabeth uxore in manus nostras legitimè reportata, Ecclesiæ prenominatæ contulimus jure hereditario possidenda; et Venditioni prædictæ consensum nostrum attribuimus et assensum; ab omni dominio et jure feudali eadem bona àbsolvimus; et tanquam Dominus Superior, in perpetuum quittamus etc.

Actum et datum anno Domini M.C.C.XLV. mense Maio.

Digitized by Google

v

In obituario Monialium Pontis-Rohrardi Ipris notantur sequentia.

II. Idus Januarii. Commemoratio Anniversarii illustris Viri D. Wilelmi de Bethunia quondam Domini de Ponte-Rohardi, nec non Nobilissimæ Uxoris suæ, Fundatorum Ecclesiæ † obiit anno 1243.

XIV. Kal. Februarii. Anniversarium duplex illustris ac nobilis dilectæ, et sororis nostræ ad succurrendum, Elisabeth Dominæ de Ponte-Rohardi. Quæ ob dilectionem et amorem præcipuum quem ad nos et Ordinem nostrum præ aliis Ordinibus habebat, a Primiacensi Ecclesia per Venerabilem Patrem Petrum Dei gratiâ Morinensem Episcopum sex Sorores Deo devotas, et zelo Religionis et justitiæ plenas advocari in hujus erectione niduli provocavit. Quas per 35 annos verbis dulcionis et consolationibus assiduis nutriendo, adversus omnes in earum defensione quasi murum se viriliter erigebat.

Hæc autem lucerna patriæ, noverca malitiæ, extirpatrix malorum, consolatrix miserorum, devota Deo, quasi Anna altera in ætate adhuc senili fastidio non vexata, jejunio et obsecrationibus aliisque bonis operibus intenta, Domino sedulum obsequium exhibebat.

Et quia omnia et singula bona per ipsam tam in vita quam in morte nobis facta, difficile esset omnibus enarrare, tum pro constructione novellæ Ecclesiæ nostræ et Dormitorii nostri, tum pro reparatione officinarum nostrarum, cum 26 libris et 13 solidis, quas nobis in territorio Brugensi hereditariè aquisivit, circa 1500 libras in sicca et numerata pecunia nobis liberaliter erogavit. Hujus autem Anniversarium quantò potest solemnius fiat, et commendatio ante Missam ab omnibus dicatur: habeantque Sorores pro plenaria refectione LX. solidos ad reditum nostrum in Brugensi Territorio assignatos.

Idus Aprilis. Anniversarium solemne dilecti et familiarissimi nobis Domini Nicolai, quondam S. Martini Bergensis Ecclesiæ Presbyteri, qui ob amorem quem ad Ordinem nostrum in honestate habitûs aliisque observantiis et diversis institutionibus præ quibusdam aliis Ordinibus præferendum habebat, Virum Nobilem D. Guillelmum de Bethunia, unà cum Illustri Domina Elisabeth, uxore sua Domina de Ponte-Rohardi, exhortationibus, monitionibus, consiliisque salubribus ad hoc induxit etc.

XIX. Kal. Septembris. Anniversarium solemne D. Guidonis Kieret Militis, et Domini de Ponte-Rohardi.

Digitized by Google

x. Kal. Septembris. Anniversarium duplex Wilielmi de Bethunia Domini de Ponte-Rohardi, fundatoris Ecclesiæ, et Fratris nostri ad succurrendum.

H.

Registre van zaken ghewesen ten vierschare van den Proosschen. (*Archives de l'État à Bruges, n° 7214.*)

Folio 82. — *'T saterdaechs XXIII in laumaendt anno LXXXIII, vierschare ghebannen ende ghehouden, present Luts, Reyphin, Coopman, Joossephs, Messem, Melis.* . . . . . .

Upt. proces hanghende alhier ter vierschare in materien van pandinghen tusschen d'her *Amand Galle* priestre machtich ende ontfanghere van den cloostre te Roedtsbrugghe heesschere an 'd een zyde, ende Jan f^{s} Laureins Sleymans als voocht, midsgaders Adriaen f^{s} Jacobs Dunels van den kinderen Jan f^{s} Jacobs Loufs, verweerers an 'd andre, de bancsterhinghe daerup ghenoomen vulcommen zijnde, redenaers ghenaemt zijnde van den rechte, wijsden ghesien 't proces van den voornoomden partien, dat de wettelike pandinghe dies questie roerde sculdich ware voordganc 't hebbene naer costume vander vierschare, ten zij dat de verweirere alzo hij procedeert uplegghe ende betale 'd achterstellen van der zelver rente ende de wettelike costen ter taxatie van redenaers. Ende mids datter niemant en compareerde omme 't vonnesse te vulcommene, so sprak de heeschere zo veere te wetten, als dat hem voortgewyst was, 't ghepande parcheel te moghen notene ende plotene naar costume van der vierschare. Present: Mulne Luts, Reyphin, Ghoosselin, Messem, Coopman, Busscherre, Joossephs ende Melis, redenaers; de heesschere, Petit chartre solvit, bailliu ende redenaers, ende v grooten op den brief.

Digitized by Google

J

Inventaire du mobilier existant dans l'ancienne église de Haringhe, dressé en exécution de la lettre de monsieur le sous préfet de l'arrondissement de Furnes, en date du 21 présent mois d'octobre; à la confection duquel inventaire il a été procédé par les maire, adjoint de la commune de Haringhe, les sieurs Francois Boucry, Jacques de Smedt, Jacques de Backer, Jean-Baptiste Ruyssen, marguillier de l'église paroissiale ou primaire à Rousbrugge; et les sieurs Jacques Brutsaert. Pierre Verhaeghe et Francois de Saegher, marguilliers de ladite église de Haringhe, comme il suit :

DESCRIPTION DES OBJETS MOBILIERS

DANS LA SACRISTIE

1° Vingt-cinq aubes; 2° six surplis; 3° neuf rochettes; 4° dix-sept amits; 5° dix essuie-mains; 6° dix centures; 7° soixante parificataires; 8° une chasuble, une chappe, deux tuniques rouge, brodés en or; 9° une chasuble, une chappe et un tunique blanc, gallonnés en or; 10° une chasuble, deux tuniques blanc gallonnés en or; 11° une chasuble, une tunique rouge gallonné médiocrement; 12° une chasuble et une tunique couleur vers, gallonnés en argent; 13° une chasuble, deux tuniques, deux chappes noirs, gallonnés en argent; 14° deux chappes blanc; 15° une chappe rouge; 16° une idem vers; 17° une idem violet; 18° une chasuble, deux tuniques blanc; 19° une chasuble, une tunique et un velum couleur blanc; 20° quatre chasubles et un velum blanc; 21° trois chasubles, une tunique et un velum rouge; 22° deux chasubles, un velum vers, un velum de moire d'or; 23° deux chasubles et une tunique blanc; 24° quatre chasubles, une tunique et un velum couleur violet; 25° trois chasubles, une tunique et un velum noir; 26° une chasuble blanc; 27° une chasuble violet; 28° seize nappes d'autel; 29° trois nappes de communion de dessus; et deux idem de dessous; 30° seize surplis des acolites.

Digitized by Google

OR ET ARGENTERIE

31° Un calice d'or; une patine d'argent; une remonstrance; un encensoir et boîte d'argent; missel avec serrures d'argent et la couverte platinée de même; deux petits pots a vin d'argent; deux petits ciboires d'argent pour administrer; sept reliquaires d'argent; un ciboire au tabernacle: une petite vase à l'huile sainte pour le baptême, en argent; deux idem pour administrer l'extrême onction; une boîte d'argent à y déposer la lune de la remonstrance; vase à laver en cuivre, ainsi qu'un encensoir et boîte idem.

DANS LES DIFFÉRENTES ARMOIRES, EXISTANTES DANS L'ÉGLISE

32° Quarante antipendiums; seize kilogrammes de la cire en cierges; un dais.

33° Quatre confessionnaux; deux bancs à chanter, et une chaise.

AU MAITRE AUTEL

34° Deux chandeliers de cuivre pour les acolites; quatre chandeliers sur l'autel en bois argentés; le tabernacle; les canons; un pupitre; un chandelier de cuivre; cinq cœurs d'argent et deux couronnes idem; une sonnette; la lumière continuelle devant le Saint Sacrement; quatre missels, et deux antiphonaux romains.

A L'AUTEL DE LA NEF DROITE

35° Un tabernacle; deux chandeliers en bois argentés; deux petits chandeliers en cuivre; la croix de procession en cuivre; trois fauteuils; un pupitre; bénetier de cuivre; goupillon; un chandelier de cuivre; les canons et un cadre d'autel dorré.

A L'AUTEL DE LA NEF GAUCHE

36° Un crucifix en bois dorré; quatre chandeliers en bois, argentés; un pupitre; un chandelier; un fauteuil; les canons; deux couronnes d'argent et trois petits cœurs idem.

AU PETIT AUTEL DE SAINTE-ANNE

37° Une croix en bois argenté; deux chandeliers de cuivre.

AU PETIT AUTEL DE SAINT-ROCH

38° Un crucifix et deux chandeliers de cuivre.

Digitized by Google

DANS LE CHŒUR DU MILIEU

39° Quatre lanternes servant dans la procession, en cuivre; deux drapeaux, l'un représentant l'ascension de la Vierge, et l'autre le Saint Sacrement; le banc de communion en fer travaillé avec tablette en bois; une pendule; un chandelier de cuivre; un orgue de huit pieds avec positif; deux chandeliers de fer et quatorze bancs.

DANS LE CHŒUR DU MIDI

40° Un grand tableau représentant l'Ange Gardien; un Saint-Sépulcre; deux bénetiers de marbre; et les bustes de Saint-Martin et de Saint-Roch avec leurs accessoires.

DANS LE CHŒUR DU NORD

41° Fonts de baptême; une chapelle de Notre-Dame d'Hal; un grand tableau représentant la Sainte-Thérèse; le buste de la Sainte-Catherine, et accessoires; les images de Notre-Dame d'Hal et de Notre-Dame de la Rosaire; ainsi que leurs accessoires, et cinquantes trois chaises.

42° Quinze petits tableaux représentant les quinze mystères.

Ne s'étant plus rien trouvé a inventorier, tout le contenu au présent inventaire, a été laissé, conformément aux intentions de M. le sous préfet exprimées dans sa lettre susmentionnée, en la garde et disposition des dits sieurs Jacques Brutsaert, Pierre Verhaeghe et François de Saegher, marguilliers de l'église de Haringhe, qui déclarant s'en charger solidairement, pour représenter ledit mobilier quand et à qui il appartiendra.

Ce fait, le présent inventaire a été clos et arrêté et signé par le maire adjoint et marguilliers des deux églises prénommées, en l'église de Haringhe.

Le vingt-cinq octobre mil huit cent onze, en double.

Etoient signé, F. Boucry, J. D. Desmedt, J. B. Ruyssen, J. de Backer, J. A. Brutsaert, P. J. Verhaeghe, J. D. Desaegher, Waels, M. L. maire, et F. J. Ryckaseys, adjoint.

Pour copie conforme à l'original,
Le secrétaire de la régence de Haringhe,
Liefooghe.

Digitized by Google

K

Extraict van de notitien van de achterghelaten jaerghetyden, ende verandert in een wekelicke misse, onderhouden by de eerw. heere Jacobus Godtschalck, alwaer onder andere staet 't naervolghende :

Jaerghetyden die jaerlicx de pastor van Harynghe moet doen, soo hier naer volght:

1. Eerst het jaerghetyde van eenen canonynck van Meessen, die in de kercke van Harynghe heeft ghefondeert een eeuwigh jaerghetyde, daer den arme moet ghedeelt worden veele ellen wit lynwaet ende laken.

2. Item het jaerghetyde van Charle.

3. Item het jaerghetyde van M. Lambrecht Herrewyn, pastor deser prochie.

4. Item het jaerghetyde van M. Jan Oulters, pastor dezer prochie.

5. Item het jaerghetyde van M. Enghelram Vertegans.

6. Item het jaerghetyde van M. Nicolays Van Iseren, pastor dezer prochie.

7. Item het jaerghetyde van Dieryck Herrewyn ende syn huysvrouwe.

8. Item het jaerghetyde van M. Jan Boone.

9. Item het jaerghetyde van M. Andries Gysel.

10. Item het jaerghetyde van Jan Lippens ende syn huysvrouwe.

11. Item daeghs voor St Simon en Judas was ghedaen het jaerghetyde van Heer Joos Clays, wylent cappellaen van dese prochie.

12. Item den pastor is verobligiert wekelick te lesen een ziele misse voor de overledenen verslaghene op de wal van Rousbrugge op St Vincent dagh.

Nota. By ons overleverynghe voldoet den pastor van Harynghe aen dese obligatien, met eene lesende misse voor elck jaerghetyde, behoudens het jaerghetyde van heer Joos Clays, dat noch gecelebreert wort met alle ceremonien, te weten : met luyden ende synghen van een nocturn te vooren, de kercke met leveren van was ende deelen jaerlicx een spynt terwe. Voor dit jaerghetyde ende de bovenschreven obligatien ontfanckt de pastor jaerlicx van oude tyden, drie ponden grooten vlaemsch, uyt de middelen van den disch.

Digitized by Google

Item het jaerghetyde van Proovie Verwulghe moet ghedaen syn den 19 10bre met een lesende misse waervooren de pastor ontfanckt uyt de middelen van den disch xx p. g.

L

Je Denys Hagheling, bailliu ende wettelyc maenre miner vrauwen van Ghistele, van Vendeulx, van Inghelmunstre, van Vive ende van alle toebehoorten, in desen tyden, ende wy Willem vander Woestine, Jan de Capelre, Gildolf vander Woestine, Gillis Hagheling ende Joos de Capelre, erfachtighe mannen van leene van den voorseiden hove van Inghelmuestre, doen te wetene allen den ghonen die dese presente letteren zullen zien of horen lesen, dat commen es voor ons als vor bailliu ende mannen, Boudin van Teteghem, Wouters zone, toochde ende zeide dat hy hadde vercocht, om beters wille, omme aerghere mede te belettene ende zonder eenige fraude, minen heere Jacob van Lichtervelde, heere van Coolscamp ende van Assebroucq, ellevene manschepen, ligghende de tiene in de prochie van Zwevezele en een in de prochie van Pitthem, de welke van hem ghehouden waren, ter cause van eenen leene, dat hy houdende was van miner vorseider Vrauwen, van haren voorseiden hove, mids eenre tiende ligghende in de prochie van Haringhen, ende toochde ons eene zekere lettre onder den zeghele van mer vorseider vrouwen, ghescreven in fronthine, ghezeghelt met roeden wasse, zonder vicie of rasure, inhoudende, van woorde te worde, also hier naer volghet : Wy Ysabel, vrauwe van Ghistelle, van Vendeulg ende van Inghelmuestre, Vicontesse, van Meaulx,..... Ende, omme dat alle dese voorscreven dinghen waren ghedaen ende al wettelike vulcommen, met allen den maninghen van mi bailliu ende wetteliken vonnessen van ons mannen boven ghenomd, diere toebehoorden ghedaen te zine, naer de costume van onsen vorseiden hove ende niet min, so hebben wy, ten verzouke ende begheerte van den vorseiden partien, dese presente lettren ghezeghelt, elc van ons met zinen zeghele, huuthanghende. Ghedaen den vichtiensten dach in maerte, int jaer viertienhondert een ende twintich.

Archives de l'État à Bruges; documents provenant de la vente Carton. Original en parchemin; sceau perdu.

Digitized by Google

M

Extraits du registre aux résolutions de la société *Alpha en Omega* d'Ypres.

I

Den 23 Ougst 1698.....

Op het instandt versouck ende vertoogh ghedaen aen dese vergaederynghe door hoofman ende setter der prochie van Harynghe ende Rousbrugghe, casselrye van Veurne, dat sy gherne souden becommen de faculteyt van opterechten eene Rhetorique ghelde, binnen de voorseyde prochie van Harynghe ende Rousbrugghe, casselrye van Veurne, danof de vergaederynghe soude wesen ghehouden tot Rousbrugghe, onder den tytel van *Troosverwachters*, dies het blasoen soude representeren 'd onbevleckte maghet ende moeder godts; representerende den heylighen Joachem ende de heylighe Anna met een uytspringhenden lelietack, uyt den welcken soude rysen haere heylighe vrucht : te weten de heylighe maghet Maria met den heylighen gheest boven haer hooft, ende de divise daer onder :

In troost ontfanghen
Naer groot verlanghen

Waertoe ghelet, wierdt hemlieden versouck gheaccordeert ende ten dien eynde ghepreporseert de reghelen hier naer volghende (réglement publié page 165).

(Ext. f° 11 r°.)

II

Actum, ter vergaederynghe vande ghildebroeders, den 24 July 1699.

Op de requeste vanden hoofman, prince, deken, gouverneurs ende ghildebroeders van Rhetorica binnen de prochie van *Haringhe* ende *'t dorp van Rousbrugghe*, pretenderende dat, boven den tytel van Troostverwachters, sy hun blasoen souden moghen veranderen met de divise van broeders ende lichtdraeghers van het hooghweerdigh sacrament, wierdt hun versouck gheaccordeert. Vide hier voren op de date van 23 Ougst 1698.

(Ext. f° 15 r°.)

Digitized by Google

III

Actum den 12 des jaers 1729.

Op requeste van den oudt prince, deken, gouverneurs ende ghemeene ghildebroeders vande ghilde van rethorica binnen 't dorp van Rousbrugghe, prochie van Haerynghe, gheseyt *Troostverwachters*, tinderende ten eynde, volghens het vierde article vande quarte vande institutie vande selve ghilde, wy souden willen procederen tot den keus van eenen hoofman in de plaetse van wilent d'heer Guillaume-Frans vander Fosse, overleden hoofman; uyt de drie by hun ghedenomeerde persoonen, te weten : Sr Gérard-Joannes de Candt, met neghen voysen; d'heer Florens de Latter, docteur inde medecine, met seven voysen; ende Sieur Jacobus Kockenpo, met vyf voysen; waerop zynde ghedelibereert, wiert voor nieuwen hoofman der voorseyde ghilde ghekooren, den persoon van Sieur Gérard-Joannes de Candt, midts by hem doende den eedt ordinaire.

(Ext. f° 30 v°.)

IV

Actum den 17 February 1758, ter extraordinaire vergaderynghe.

Op de requeste van prince, deken, gouverneurs ende gemeene guldebroeders der rethorica gulde binnen 't dorp van Rousbrugge, prochie van Haerynghe, geseyt *Troostverwachters*, tenderende ten einde, volgens het vierde article vande quaerte van reglement ende statuten der geseyde gulde, wy souden willen procederen tot den keus van eenen nieuwen hooftman inde plaatse van sieur Geraert-Joannes de Cant, overleden; uyt de drie by hun gedenomeerde notable persoonen, te weten : d'heer ende meester Antonius de Cant, l : i : m : (?), met 15 voisen; d'heer Ludovicus Muyle, met 6 voisen; ende sieur Cokenpo, met 2 voisen; wanoffe synde ghedelibereert, wiert ghecooren voor nieuwen hooftman der voorseyde gulde, den persoon van d'heer ende meestere Anthonius du Cant, mits by hem doende den eedt ordinaire.

(Ext. f° 41 v°.)

Digitized by Google

N

(A²). — *Dyctum de la sentence donné en la cause de S^r vander Fosse, demandeur, par requéte contre Frans van Peperstraete, deffendeur.*

Messieurs du magistrat avant faire droit au principal, ordonnent aux demandeurs d'exhiber l'octroy ou le pouvoir que ceux de la confrérie d'*Atpha* (sic) et *Oméga* auroient pour pouvoir ériger des autres confréries et aux deffendeurs d'exhiber pareillement leur octroy, surcéans dépens. Signé, Baroudt.

Prononcé le 2 décembre.

O

A Messieurs, Messieurs les l'Advoué et Échevins de la ville d'Ipre.

Remonstrent très humblement Mre Guillaume vander Fosse, hofman, sieur Simphorien de Legher, prince, et autres directeurs de la confrérie de la rétorique à Rousbrugghe, qu'ils ont pour titre obtenu des nobles père, prince, et autres confrères de la renomée chef confrérie d'Alpha et Oméga, d'estres confrères et porteurs du lumière pour le vénérable, qu'en conséquences ils ont pris possession de leur titre sans contredit, mais depuis peu il est arrivé que ceux de la prétendue confrérie de Saint-Sébastien, au dit lieu, ont causé du trouble aux suppliants, et, pour y remédier, les remonstrants ont obtenu deffence de plus troubler, pardevant le magistrat de Furnes, et voyant leur tort auroient venu débatre l'authorité de la dite chef confrérie pour ériger des autres confréries; les remonstrans ont soustenu qu'il estoit suffisant que leur octroy estoit un acte publicq, lequel ne debvoit estre revoqué en doubte, ce non obstant, le magistrat dudit Furnes at ordonné de produire le pouvoir de la dite chef confrérie, selon la copie de la sentence que le procureur

Digitized by Google

Soudan leur at envoyé sous la lettre A 2, et comme les dits octroys reposent aux archives de ceste ville les suppliants ont trouvé à propos de se retirer vers vous, Messieurs.

Les priant d'humilité prédite, d'estre servyz de permettre au sieur greffier qu'ils commettront, de donner aux suppliants en payant, les copies autentiques nécessaires pour vérifier le pouvoir, possession et confirmation de ceux de la dite chef confrérie, à l'effet de satisfaire à la dite sentence, ce faisant, etc.

Vander Fosse,
Godtschalck, pr.

P

1

Actum ter vergaederynge van de gulde van retoricqua tot Rousbrugge, den 12en September 1700, naer dat Jan Rothaer, cnaepe van de gulde, gerelateert heeft een generaele oproupynge 't hebben gedaen op heden, ten een uren naer noene.

Alswanneer heeft vooren gehouden gheweest dat Pieter van Beveren, op den 6 September 1700, ghedeurende het spelen van de actie, hem vervoordert te doen groote insollentien, sittende scherdelynghe in syn venster van syn huys, wesende onder halfve roede van de slinker syde van het théater ende beluyck, aldaer roepende ende tierende, naemende den naeme van den componist ende van de andere persoonen, en somtyts schreeuwen, uitstekende syne tonghe als eenen dullen-mensch, omme alsoo de acteuren ende aenhoorders te troubleeren, 't welcke langhen tyt heeft gedeurt wel tot twee uren, waer over hy vermaent heeft geweest, 't sanderdaeghs, door den hooftman, ende, niet teghenstaende dies, hem noch vervoordert gedeurende het spelen van het battement, te maeken gelycke troubelen, door roupen, tieren ende schreeuwen, in den voornomden venster, alles tot schimp ende vercleenynge van de selve gulde, ende jeghens den eet die den selven van Beveren heeft gedaen van de gulde vooren te staen, den welcken hy heeft gedaen wanneer hy heeft ontfanghene geweest, gulde broeder van dese gulde, gelyck hy noch

Digitized by Google

teghenwoordigh is, ende mits de gonne van den eet de saecke groot vynden, hebben doen vergaderen de volle gulde, om résollutie te houden ende de correctie te doen arbitreeren by de hoofdgulde van Alpha en Omega, onder welcke protestatie wert gewyst by provisie op de groote van de selve boeten ter cause van de twee differente controventien.

Sommighe gulde broeders, voysende onder de correctie van de voornomde leden van Alpha ende Omega, souden geradig vynden hem te boeten over de twee controventien in vyftigh ponde paresyse; de andere ende meesten nombre vynden wel te betaemen hem te condemneren in hondert ponden paresyse, omme te imployeeren tot coopen van gordynen ende ander ornementen voor de gulde.

Aldus ghevoeyst onder de arbitragie van myne heeren van de wytvermaerde hooftgulde van Alpha ende Omega, dagh ende date als boven.

'T oorconden, greffier.
J. Desenap.

II

Aen edel vaeder ende prins, metgaeders regierders ende guldebroeders van de hooftghilde van Alpa ende Omega, onderhouden binnen der stede van Ipre.

Supplierende vertoonen reverentelick Mre Guillaume vander Fosse, hoofman, Simphoriaen de Legher, prince, Pieter van Noble, deken, metgaeders de ghemeene gulde broeders van der ghulde van retorica, onderhouden binnen de prochie van Haeringue, hoe dat Pieter van Beveren, hemlieden medeguldebroeder, den 6 en den x^en^ Septembre 1700, ghedeurende het spelen van der actie ende baetement heeft bedreven groote troubelen ende insolentien tot schimp van de gulde ende verstoorynge van de acteurs ende aenhoorders, waerover hy wel behoorde ghecorrigeert te wesen, nemaer de supplianten en bevinden niet dat het fait clarelick is ghedetermineert by de quaerte die maer en spreeckt van schimpen met de ornamenten, by dien dat het corrigieren arbitrair is, waaromme de supplianten hebben de fauten ghededuceert by de acte van xii^e^ Septembre 1700, hier annex, ende gheraedich ghevonden hemlieden recours te nemen tot ulieden heeren.

Biddende beliefve ghedient te wesen van de boete daerby versocht te willen arbitreren tot laste van den selven van Beveren, ende ten voorderen te authoriseren de persoonen van den eedt van de gulde omme

Digitized by Google

hiernaer te moghen arbitreren de boeten van de fauten dies gheen precise mentie en is ghemaeckt by de quaerte, omme de selve beneffens de jaer ende speelcosten metgaeders ander ghedetermineerde boeten te innen, by sommatie ende executie, sonder ander forme van proceduren, 't welcke doende, etc.

Vander Fosse.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES[1]

DE LA PREMIÈRE PARTIE

PAGES

Introduction. 3

Rousbrugge-Haringhe. 9

Rousbrugge. — *Coup-d'œil sur le plan gravé qui accompagne la* « FLANDRIA ILLUSTRATA » *de Sanderus. — Les armoiries de Rousbrugge.* — DE VERSLAGENE OP DEN WAL. 15

Haringhe. 29

Origine de quelques noms de lieux, rues, etc. — *D'Hooge Seine. — De molenwal. — De Ackermanstraet. — 'T Rozendal. — De Voghelweide. — De Hooidreve. — De Wolverstraet. — De Doodenweg. — De Waeyenburg, etc.* 35

Le régime féodal. — *La seigneurie de Pont-Rohard. — Liste chronologique des seigneurs et dames de Pont-Rohard. — Justice et administration féodales, droits féodaux, reliefs de fiefs.* 47

L'abbaye des Victorines. — *Les Victorines, à Rousbrugge. — Les Dames de Rousbrugge, à Ypres.* 71

L'église de Haringhe. 99

L'église de Rousbrugge. 131

Fragments d'une correspondance intéressante pour l'histoire de l'église de Rousbrugge. 141

La société de rhétorique. 153

Mélanges. 175

Notices généalogiques et biographiques. 185

Annexes. 223

[1] Cette table n'étant que provisoire, doit disparaître après l'adjonction de la deuxième partie.

Les tables générales des noms des lieux et des familles, ainsi que la table définitive des matières et la liste des souscripteurs, se trouveront à la fin de la deuxième partie.

Digitized by Google

ERRATA ET ADDENDA

Page 31, note 1, lisez planche XXI.
» 41, » 1, » Winoc.
» 42, ligne 11, » rousbruggois.
» 97, » 5, » en tête de ce chapitre.
» 114, » 13, » 2° De Clèves; de gueules à l'escarboucle d'or.
» 131, » 16, » capitaines d'une troupe d'Allemands.
» 199, note 1, » pavement.
» 219, ligne 2, » fort curieuses.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

Digitized by Google

Digitized by Google

UN MOT

L'histoire particulière, ou en d'autres termes, la monographie d'une localité, n'est qu'une partie bien minime, presque microscopique de l'histoire générale du pays où cette localité est située. Par conséquent, il faut qu'elle soit écrite de manière à pouvoir se rattacher à cette histoire générale par tous les points possibles.

Les pages qui précèdent ont satisfait dans une certaine mesure — nous osons l'espérer — la curiosité locale des habitants de Rousbrugge-Haringhe; voilà pourquoi nous étendrons un peu le cercle dans lequel nous avons tourné jusqu'ici, afin de pouvoir faire part de tout ce que nous avons recueilli relativement au passé de cette partie des Flandres où nous trouvons la dite commune.

Cette *deuxième partie*, à vrai dire, sera donc une introduction à l'histoire de la châtellenie de Furnes, un chapitre des annales de la West- Flandre.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONOLOGIE GÉNÉRALE

PREMIÈRE PÉRIODE

DEPUIS LA FIN DU VIIIe SIÈCLE, JUSQU'A L'INTRODUCTION DU PROTESTANTISME DANS LES FLANDRES (1560)

I. LES ORIGINES

(.... - 1230)

Pour ce qui regarde les premiers temps de l'existence de Rousbrugge-Haringhe, la rareté des renseignements tout-à-fait certains nous oblige naturellement à parler un peu à bâtons rompus, selon la manière des chroniqueurs d'autrefois.

Nous savons que le nom de *Haringhe*, plus ancien que celui de *Rousbrugge*, ne paraît pas avant le VIIIe siècle. Il est donc parfaitement inutile de remonter aux Celtes, aux Druides, aux Romains, ou de raconter ici les exploits d'Ambiorix et d'Indutiomar; mais la nature des communications historiques que nous entendons faire nous oblige à quelques redites.

Digitized by Google

L'influence du christianisme qui, suivant plusieurs auteurs, se fit sentir dans la Gaule-Belgique dès 287, devait totalement changer l'aspect de ce pays jusques-là couvert de forêts, de bruyères et de marécages. Toutefois, ce changement fut lent à s'opérer, car il s'écoula près de quatre siècles avant que la voix des apôtres de la religion du Christ parvint à imposer une nouvelle manière de vivre aux rudes et sauvages populations qui habitaient ces contrées.

L'an 646, Saint Eloi, archevêque de Tournai et de Noyon, construisit à Bruges le premier temple chrétien des Flandres. Après lui, Saint Omer et quelques autres couvrirent le pays d'églises et de monastères dont plusieurs donnèrent naissance à des localités qui existent encore aujourd'hui.

Vers 668, Poperinghe, qu'on nomma d'abord *Pupurninga-hem*, passa avec un territoire étendu, à l'abbaye de Saint-Bertin. Cela est prouvé, mais ce qui ne l'est pas, c'est la date de la naissance (ou des événements qui accompagnèrent l'origine) des lieux qui avoisinent Poperinghe et parmi lesquels on peut compter Haringhe. Une charte du 16 mars 875 (n. s.), place Crombeke dans le *Pagus Tarwanensis* (*intra Mempiscum*)[1]. Dans une autre charte par laquelle le comte de Flandre, Arnoul-le-Grand, donne à l'église de Saint-Donatien, à Bruges, certains biens et dunes, on voit mentionnés les noms suivants: *Widisgatis, Kemelis, Thicabusca, Formesela, Iprae, Wulpis* et *Lo*, qui peuvent se traduire par Wytschaete, Kemmel, Dickebusch, Vormezeele, Ypres, Wulpen et Loo. Cette charte est de 961.

Il est à présumer que Haringhe, en tant que lieu géographi-

[1] « Cartulaire de Folcuin », édition de M. Guérard, dans les « Documents inédits sur l'Histoire de France ». Paris, imprimerie royale. In-4°.

Digitized by Google

quement connu, date de ces temps-là (700-800). Mais comme nous l'avons dit, ce n'est qu'à la fin du xe siècle qu'on peut faire remonter la construction de la première église de cette localité[1], et par conséquent, fixer à cette époque son existence comme paroisse.

Que se passa-t-il alors sur les bords de l'Yser? — Les annales particulières du pays n'en disent pas grand' chose et les archives n'en parlent pas absolument. Ce qui s'appelait alors *villa*, n'était qu'une réunion de cabanes construites en terre ou en bois, souvent en lattes couvertes de boue, à proximité d'un fort (*castellum*), d'une église ou d'une abbaye ayant quelque peu l'aspect d'une forteresse.

Qu'entendait-on par village, hameau? — Une ferme sans doute. *Villicus* veut dire gérant de ferme.

Rousbrugge ou Pont-Rohard qui peut dater de la seconde moitié du xie siècle, n'était à sa naissance qu'un pont. Quand saura-t-on fixer l'époque à laquelle le voisinage de ce pont prit l'apparence de quelque chose qui ressemblait à un hameau? — On le saura un jour, sans aucun doute, mais ce jour peut être fort loin.

Et d'abord, ce fantastique seigneur, à qui un beau matin il prit fantaisie de construire le dit pont, « pour passer d'une rive à l'autre de l'Yser », dit naïvement Heinderycx[2]? — Nous avons avoué, déjà plusieurs fois, n'en rien savoir et nous sommes sûr que tout le monde partage notre ignorance sur ce point.

Il est vrai qu'une légende passée par tradition à travers les siècles, déshabille ce seigneur ***Rohard, Rohart, Rouard*** ou ***Rewart***, comme on voudra, et en fait un vulgaire pêcheur, pauvre comme

[1] Mémoire du curé CHARITÉ, cité page 99.

[2] « Veurne ende Kasselry ». Manuscrit précité.

Digitized by Google

Job, exigeant une contribution de tous ceux qui passaient ce pont et, la besogne faite, rentrant dans sa niche comme l'invalide du Pont-des-Arts, à Paris.

Ce pêcheur — toujours d'après la légende — portait le nom de *Carl, Carloman*, et était tombé fatalement d'un haute position dans la plus profonde misère, après avoir vu égorger sa famille. Tout un drame quoi, assimilant encore davantage notre homme à la figure de la bible que nous citions tantôt.

M. l'abbé Carton, l'estimable directeur de l'école des sourds-muets, à Bruges, qui s'est occupé de tant de choses et faits historiques, connaissait cette légende. Il avait même appris qu'il se chantait encore quelque part une chanson relative à l'origine de Pont-Rohard et qui parlait de ce *Carl*. Il écrivit à ce sujet une lettre à M. Reyphins. Le spirituel curé de Rousbrugge répondit que l'origine de sa paroisse était aussi inconnue pour lui que l'heure du dernier jugement. Quant à une chanson, qu'en effet il en connaissait une où il était question d'un pauvre *Karel* et qu'il s'empressait de la communiquer, *en pur wallon* (sic), de la localité[1] :

« Kareltje, Kareltje tjip, tjip, tjip,
« En hadde geen hemdig' an ze lif
« Nog geen broekj' an ze gat,
« Wuk voor en arme Kareltj', is dat! »

Il y a quelques années, nous trouvant en présence de M. Carton, la conversation roula naturellement sur nos travaux historiques. Il nous promit certaines notes fort intéressantes selon

[1] Cela se chante non pas à Rousbrugge seulement, mais à peu près par toute la West-Flandre. Aussi, il va sans dire que ces vers drôlatiques n'ont rien de commun avec l'origine de Rousbrugge.

Digitized by Google

lui, et qu'il nous envoya en effet. Dans le nombre, se trouvait la lettre de M. Reyphins.

A part la chanson, nous partageons entièrement la manière de voir de cet ecclésiastique sur la naissance de notre commune natale.

Un fait certain et assez singulier, c'est qu'il existe à Rousbrugge, de temps immémorial, une famille sans homonymes connus et sur l'origine de laquelle on n'a jamais pu rien savoir. La famille *Roothaer*, par altération *Root;* et, étrange coïncidence, il y eut toujours dans cette famille, un membre exerçant le métier de batelier.

« *Fikke Root 's kogge* », disait-on, il y a une dizaine d'années. Peut-être le dit-on encore.

Laissons à d'autres la chance de deviner ces énigmes et franchissons d'un pas rapide, la distance qui nous sépare de la première date à laquelle nous pouvons nous arrêter avec certitude.

Cette première date marque un sinistre.

1071. — Incendie de l'église de Haringhe par les troupes de Philippe I, roi de France, qui était venu soutenir les prétentions de Richilde et de Baudouin V, son fils, contre Robert-le-Frison.

Le 20 février (dimanche de la Septuagésime)[1] de cette année, se livra la bataille de Cassel. La destruction de l'église de Haringhe eut donc lieu au commencement de 1071, car il est à supposer que Philippe, après sa défaite, ne songea plus à se porter de ce côté.

1084. — Reconstruction de l'église de Haringhe.

[1] « L'art de vérifier les dates », tome V. Édition de 1818.

Digitized by Google

1123. — Les Normands[1] l'incendient et la pillent de rechef.

1161. — Alexandre III concède à l'abbé de Saint-Bertin, la collation de la cure de Haringhe.

Elle valait donc quelque chose cette cure, en 1161, puisqu'elle faisait l'objet d'un privilége accordé par le pape.

C'est aussi à la fin du XIIe siècle que naquit Élisabeth, première dame connue de Pont-Rohard, puisqu'elle se maria vers 1210, avec Guillaume de Béthune.

De 1071 à 1210, c'est-à-dire pendant une période de près de cent quarante années, que de faits nous échappent. Surtout ceux qui doivent se rapporter aux préparatifs pour la première croisade et à la lutte dans le *Veurnambacht*, entre les *Blaeuvoetynen* et les *Isengrynen* ou *Ingeryken*.

1214, 8 mars. — L'armée de Philippe-Auguste, roi de France, allant au siége d'Ypres, vient camper à Rousbrügge et détruit une grande partie des forêts qui couvraient les deux rives de l'Yser.

Il est incontestable, qu'avant le XIIIe siècle, les environs de Rousbrugge-Haringhe n'étaient que bois d'une immense étendue; tous les jours on en acquiert des nouvelles preuves. L'armée de Philippe-Auguste commença, par nécessité stratégique, la grande œuvre du défrichement, qui n'est pas encore entièrement terminée.

On s'imagine difficilement aujourd'hui toutes ces églises, tous ces villages, tous ces manoirs construits au milieu des forêts. C'était ainsi cependant et cela faisait en partie leur sécurité. Les guerriers d'alors avaient souvent d'immenses travaux

[1] PERTZ, « Monumenta Germaniæ historica », tome II, page 197 et suivantes.

Digitized by Google

à accomplir afin de faciliter les manœuvres de leurs troupes. C'est ce qui explique la conduite du roi de France.

Peu de temps après, eut lieu la fameuse bataille de Bouvines, où périt entre autres chevaliers flamands, Gérard, seigneur de Crombeke[1].

1220. — Accord entre Guillaume de Béthune et Élisabeth de Pont-Rohard, son épouse, d'une part, et Adam, évêque de Thérouanne, d'autre part, au sujet du patronat de la chapelle de Rousbrugge[2].

Cet accord fut confirmé en 1271, par le pape Grégoire X.

1227. — Guillaume de Béthune et Élisabeth de Pont-Rohard viennent habiter leur château, sis sur la rive gauche de l'Yser et qui plus tard, fut incorporé dans l'abbaye des Victorines.

Ce qui fait dire à Malbrancq : « Florent in Pontruard, « seu Rousbrugge, in Morin. Guillelmus Bethun. Molenbecæ « Dominus et Elisabeth Pontis Ruardi Domina. 1227 (Mon. « Monast.)[3].

[1] Sanderus « Flandria Illustrata ». — P. Heinderycx, « Annalen van Veurne, etc. ». Nous avons plusieurs fois déjà cité ces annales, mais en oubliant de dire qu'il en existe de nombreuses copies.

[2] « Guillelmus Bethun. et Elisabeth dant personatum capellaniæ Pontis Ruardi et mediam decimam Augustinianis. » J. MALBRANCQ. « De Morinis », tom. III, (chronologia).

« Ego Willelmus de Betunia et Elizabeth de Ponte Ruhardi, notum facimus « quod Adam, Episcopus, controversiam inter Ecclesiam S. Augustini et ipsum « Willelmum super capellaniam de Ponte Rohardi desinijt sic, ut medietas decimæ « cum patronatu capellaniæ ad Ecclesiam S. Augustini deveniret. Actum anno 1220. » — MALBRANCQ, « De Morinis », tome III, pag. 494.

[3] « De Morinis », tome III (Chronologia). — Le tome III de l'ouvrage de Malbrancq est fort rare et a une grande valeur. Nous avons eu occasion de consulter l'exemplaire qui se trouve à la bibliothèque de l'ancienne abbaye des Dunes, à Bruges.

Digitized by Google

1228. — Guillaume et Élisabeth donnent à l'abbaye de Saint-Augustin, près de Thérouanne, quarante livres de Flandre sur la dîme de Haringhe.

II. CONSTRUCTION DE L'ABBAYE DES VICTORINES

(1230-1408)

Les XIIe et XIIIe siècles furent la bonne époque, l'âge d'or des couvents; ils méritent, dit un auteur[1], le nom de siècles monastiques. (L'abbaye d'Eversam existait depuis 1091, celle de Loo depuis 1050 et celle des Dunes fut fondée en 1107.)

Guillaume de Béthune et Élisabeth de Pont-Rohard, seigneurs très-riches, très-puissants et très-bons chrétiens, n'avaient encore rien fait construire qui put plaire à Dieu. Cela devait se faire pourtant, car dans ces siècles de foi naïve, un grand seigneur ne pouvait se passer d'édifier quelque petit monastère, quelque modeste église.

Guillaume donc, se préparant à prendre part à une expédition contre les *Cordormientes*[2] de la ville de Brême, expédition qui pouvait tourner au désavantage de ceux qui l'avaient entreprise, jeta près de Rousbrugge, les fondements d'une abbaye[3] qui prit le nom d'abbaye des Victorines (1230).

— Quant au prodige rapporté par Malbrancq et (d'après lui) par Heinderycx[4] : « Élisabeth in suo Pontis Ruardi *nemore visa*

[1] M. Vande Putte.
[2] Les *Dormant ensemble*. « Histoire des hérésies, etc. ». Paris, 1697: page 390.
[3] Voir page 71 des détails plus étendus.
[4] Voir page 72.

Digitized by Google

« *arbore cruorem mittente* fæmineum struit monasterium ord. « S. Augustini[1] »; nous l'avons dit, rien nous ne force à le croire. —

Guillaume de Béthune partit avec son frère, à la tête de six cents hommes de pied et trois cents cavaliers, tous flamands. A son retour d'Allemagne, il donna à l'abbaye des Dunes, une magnifique propriété sise près des Moëres[2].

Les chroniques et les annales de presque tous les établissements religieux des Flandres, parlent de Guillaume de Béthune, de sa haute noblesse[3], de ses richesses, et surtout de sa générosité proverbiale.

Elle serait longue à dresser la liste des donations qu'il fit aux abbayes qui jouissaient de sa faveur ou qu'il avait prises sous sa protection.

C'est lui qui fit tracer à travers ses bois et autres propriétés, le chemin qui devait conduire directement de Rousbrugge vers Saint-Omer, chemin qui n'existe plus aujourd'hui que de nom (*'t Sint Thomas-straetje*)[4].

C'est encore lui qui donna le terrain sur lequel fut construite ou reconstruite vers 1240, l'église de Beveren[5].

Guillaume de Béthune mourut le 24 août 1243. Gilles de Béthune, son fils, lui succéda. Quant à Élisabeth, elle se retira au couvent des Victorines en 1245.

1267. — Mort de Baudouin, premier directeur et père

[1] « De Morinis », tome III (Chronologia).

[2] Cartulaire de l'abbaye des Dunes.

[3] Il est fait mention de la maison de Béthune dans toutes les chroniques françaises et byzantines, et les ouvrages consacrés depuis trois cents ans aux anciennes familles en ont parlé avec plus ou moins de détails. (Ann. de la noblesse)

[4] Chronique de l'abbaye des Victorines.

[5] Id.

Digitized by Google

spirituel de l'abbaye des Victorines. Il était originaire de Lederzeele. Un de ses ancêtres, nommé Rodolphe, fut tué au siége de Jérusalem, lors de la première croisade[1].

Vers 1270. — Mort d'Élisabeth de Pont-Rohard; par son testament elle donne aux Victorines, la somme de 1500 livres.

1271. — Confirmation par le pape Grégoire X, d'un accord fait en 1220, entre Guillaume de Béthune et son épouse, d'une part, et Adam, évêque de Thérouanne d'autre part, au sujet de la propriété et du patronat de la chapelle de Rousbrugge[2].

1279, mars. — L'évêque de Thérouanne rend la chapelle de Rousbrugge régulière et l'abbaye de Saint-Augustin en prend possession.

1280 (Vers). — Construction du *Wal*, par les templiers.

Le comte de Flandre, Gui de Dampierre avait fiancé sa fille Philippine, au prince de Galles, fils d'Edouard I, roi d'Angleterre, sans demander l'avis et le consentement du roi de France, son suzerain. Ce dernier, pour s'en venger, attira Gui de Dampierre dans un piége à Compiègne, et afin d'empêcher le mariage, lui enleva sa fille qui mourut empoisonnée. De là devait naître une guerre terrible entre le comte et Philippe-le-Bel.

On commença par mettre la Flandre en interdit. Les évêques de Rheims et de Senlis dégagèrent les Flamands de leur ser-

[1] Chronique de l'abbaye des Victorines. — Ce personnage est cité par M. Le Glay, dans son « Histoire des comtes de Flandre », tome I, page 229: *Rodolphe de Liederzeele.*

[2] Voir page 131.

Digitized by Google

ment de fidélité vis-à-vis de leur seigneur, puis le roi de France se mit en marche avec une armée de soixante mille hommes. Au mois de juillet, il franchit la Lys, près de Warneton.

Une section de cette armée commandée par Robert d'Artois, après avoir pris Béthune, se dirigea vers Cassel qui se livra à lui, ainsique Bergues et Bourbourg.

Les Flamands s'étaient retranchés dans les environs de Furnes. Robert, renforça sa troupe et se mit en marche vers le *Veurnambacht*, en passant par Bambeke et Haringhe. A l'approche de l'armée française, les habitants de ce dernier endroit s'étaient réfugiés dans l'église, avec tous leurs objets précieux, après avoir placé à l'extérieur, une garde composée de jeunes gens forts et résolus, mais imprudents. Dès que les premières troupes s'offrirent à leur vue, ils tuèrent à coups de flèches plusieurs gens d'armes français.

Robert II, à cette nouvelle, fit mettre le feu à l'église et ordonna le massacre de tous ceux qui s'y trouvaient (1297).

Quelque temps après se livra la bataille de Bulscamp où les flamands furent défaits.

C'est aussi pendant le temps que Robert campait dans les environs de Rousbrugge, qu'il commença la construction d'un fort du côté de la route de Poperinghe opposé au *Wal* des templiers.

1303, 8 octobre. — Mort d'Isabelle de Dixmude, troisième abbesse des Victorines, qui fut remplacée par Marie de Wavrin.

1308. — Achèvement de l'église de Haringhe, qui avait été trois fois incendiée: en 1071, en 1123 et en 1297.

Digitized by Google

1312. — Le *Wal* passe aux chevaliers de Rhodes.

L'an 1311, Robert de Béthune, comte de Flandre s'était laissé persuader de céder à la France, les villes de Lille, Douai et Orchies, pour le reste de la rançon qu'il avait consenti à payer à Philippe-le-Bel, après son arrestation par ce dernier. La cession se fit par traité conclu à Pontoise, le 11 juin de l'année suivante. L'an 1313, le roi fait citer Robert à venir lui rendre hommage pour la Flandre, à l'exception des villes susdites. Sur le refus du comte, il fait confisquer la Flandre. L'archevêque de Rheims met de nouveau tout ce pays en interdit et Philippe passe en Flandre avec une armée divisée en trois corps. Mais le cardinal-légat Jocérand, obtint une trève d'un an qui fut signée, le 24 juillet, à Courtrai.

La guerre recommença, sous Louis Hutin, héritier du ressentiment de Philippe-le-Bel contre la Flandre. Elle continua sous Philippe-le-Long, successeur de Hutin et finit en 1320.

Philippe termina ces campagnes par un traité qui le maintenait dans la possession des villes de Lille, Douai et Orchies [1].

C'est pendant ces guerres (probablement en 1316) que fut détruit le *Wal*, qu'avaient défendu jusqu'à la dernière extrémité, les chevaliers de Rhodes. Ils étaient devenus possesseurs de ce fort, quelques années auparavant.

Cet événement fut l'origine de la fondation : « *voor de verslagene op den Wal*[2] ».

1328, septembre. — Des soldats de Philippe de Valois, revenus de la bataille de Cassel, brûlent quelques maisons à Rousbrugge et commettent beaucoup

[1] « L'art de vérifier les dates, » tome VI, page 27.

[2] « Staeten van kerckelike officien, fondatien, ende debvoiren ter kercke van Haringhem. » (Arch. de l'église.) — Voir page 24.

Digitized by Google

de dégâts. Le roi qui campait à Wytschaete, les fait juger et ordonne leur exécution par la corde devant la porte de l'église de Haringhe.

1383, avril-mai. — L'armée anglaise sous le commandement de Henri Spencer, ravage la vallée de l'Yser et brûle Rousbrugge. Ce général fait creuser un canal pour alimenter les fossés de l'ancien fort des templiers, détruit vers 1316; mais, forcé de se retirer, il ordonne la ruine de tous les travaux et met le feu au fort, dans la nuit du 8 au 9 août.

1407 (vers). — Mort de Henri Quiéret, seigneur de Pont-Rohard. Son fils Gui lui succède[1].

III

(1408-1565)

C'est vers l'année 1408 que mourut Robert de Béthune, seigneur de Pont-Rohard, vicomte de Meaux, seigneur de Vendeuil, etc., auquel succéda sa fille, Jacqueline de Béthune, qui épousa le 13 novembre 1413, Raoul d'Ailly, vidame d'Amiens.

1434. — Bonne de Wavrin, demoiselle de Heuchin (ou Huchin) et de Pont-Rohard, donne une cloche à l'église de Haringhe[2].

Au mois d'août 1436, le duc de Gloucester entre en Flandre, par Gravelines, avec une armée de 12,000 hommes. Le magistrat de la châtellenie de Furnes prend des mesures pour arrêter ces

[1] Voir plus loin : *Notes supplémentaires et variétés historiques.* « Les Quiéret. »

[2] Voir page 105, et plus loin : *Notes supplémentaires.*

Digitized by Google

troupes au passage de l'Yser, passage qui devait s'effectuer entre Bambeke et Rousbrugge. A cette fin il poste dans les environs d'Oostcappel, un corps de gens d'armes commandé par Wautier de Ghistelles et Charles, seigneur de Pollinchove. Le 12, les Anglais se dirigent par Bergues et Quaedypre sur Ekelsbeke, d'où, après avoir brûlé le château, ils marchent sur le bourg de Rousbrugge qu'ils réduisent presque entièrement en cendres. Toutefois, ils épargnent la petite chapelle. Le magistrat prend alors la détermination extrême de faire inonder toute la vallée de l'Yser, afin de couper la retraite aux troupes ennemies, mais celles-ci parviennent à regagner Saint-Omer, par Neuve-Église, Nieppe, Steenwerck et Bailleul, qu'elles mettent au pillage.

Quant à Rousbrugge, l'inondation acheva ce que l'incendie avait commencé, mais la chapelle resta debout.

1439. — Horrible famine suivie de peste.

1477. — Invasion des Français. — François de Winnezeele, envoyé contre eux, vient se retrancher à Rousbrugge, et reconstruit le fort.

Les Français ayant eu connaissance de ces précautions, n'osèrent pas entrer plus avant dans le pays; cependant au commencement de mai 1478, ils essayèrent de contourner Rousbrugge, mais la vigilance du *landthouder* triompha de leurs stratagèmes. Après plusieurs nouvelles tentatives également inutiles, ils furent forcés de se retirer en 1480.

1483. — Le 21 juin, mourut Isabeau de Clèves, dame de Pont-Rohard, à laquelle succéda son fils Philippe de Clèves.

1488. — Les Français s'étant emparés de Dunkerque, voulaient en faire autant de toute la Flandre, mais

Digitized by Google

Georges Eberstein et Denis de Morbeke[1], se rendirent maîtres de cette ville et en chassèrent les Français. Immédiatement après, ces capitaines allèrent assiéger le fort de Rousbrugge et firent prisonniers plus de trois cents Flamands qu'ils y trouvèrent les armes à la main. Le bourg à peine remis du désastre de 1436, fut incendié de nouveau, parceque ses habitants avaient pris parti pour les états rebelles.

Vers 1492. — On reconstruit la chapelle et l'on arme le fort, après l'avoir réparé.

1502. — Assassinat de Guillaume Assoreel, ou Soreel, directeur du couvent des Victorines.

1505. — Construction de la petite chapelle nommée d'abord *'t Hoog Seyn*, puis *'d Hooge Seine*.

1506, 21 novembre. — Mort d'Engilbert de Clèves, seigneur de Rousbrugge. Charles de Clèves, son fils, lui succède.

1518, — SS.-Innocents. — Les confrères du Saint-Sacrement donnent à Rousbrugge une *fête des fous*[3].

[1] Ils commandaient une troupe d'Allemands, à la solde de la Flandre.

[2] Voir page 35.

[3] En disant quelques mots, page 153 et suiv., sur ces fêtes, nous avons oublié d'ajouter que tous les auteurs ne sont pas d'accord sur la question de savoir si c'était bien dans l'église ou hors de l'église qu'elles se célébraient. Nous nous sommes rangé du côté du plus grand nombre, ceux qui affirment que le clergé était l'organisateur de ces réjouissances, beaucoup plus païennes que chrétiennes. Mais nous ne voyons là que la dégénération, l'abus, de l'usage qui existait, depuis le IXe siècle de représenter dans les cathédrales, des drames liturgiques, usage qui ne blessait en rien les lois de l'église chrétienne du moyen-âge, Aussi, convenons-nous aisément, que quelques-unes des citations qui se trouvent faites à l'appui de nos observations, se rapportent, non pas précisement à ces fêtes des fous, mais bien à ces drames liturgiques qui aussi peuvent nous paraître ridicules, à nous, hommes du XIXe siècle, mais qui étaient parfaitement dans les mœurs d'alors.

Digitized by Google

1519. — Représentation théâtrale par la même confrérie, qui dès-lors, se constitue en société dramatique.

1520. — Origine du *Molenwal*[1].

1521, 27 août. — Mort de Charles de Clèves, seigneur de Pont-Rohard. François, son fils, qui devint plus tard premier duc de Nevers, lui succède.

C'est aussi cette année que *Victoria Stuart* quitta le couvent des Victorines. Cette demoiselle, issue d'une illustre famille d'Écosse, avait fait édifier en 1516, à l'entrée de la drève qui conduisait du bourg au couvent, une petite chapelle qui s'appela d'abord *Stuarts-*, puis *Stuyverscapelleken* et qui fut démolie par les gueux sauvages, quarante ans plus tard[2].

1528. — Premier incendie de la chapelle *'t Hoog Seyn*.

1529. — Prisée et évaluation de la seigneurie de Pont-Rohard.

1534. — Représentation dramatique par la confrérie du Saint-Sacrement. On donne « *de Verryssenisse* ».

1535, 7 mars. — Mort de Cornélie Vastenavont, 14e abbesse des Victorines. Catherine vanden Coornhuyse lui succède.

1537 (Vers). — Construction du château de la famille de Ghistelles, nommé d'abord *'t Huus van plaisance*, puis, *Blauwhuis*[3].

[1] Voir page 38.

[2] *Thomas de Raeve*, un chroniqueur, ou plutôt un fabuliste humouristique, s'il en fût jamais, a pris cette demoiselle pour l'héroïne d'un de ses romans. On le trouve reproduit dans une brochure imprimée à Ypres, il y a quelques années, (chez Lambin-Verwaerde), et intitulée : « Verzaemeling van wonderlyke geschiedenissen, van ouds voorgevallen binnen de stad Yper, naergelaeten door den heer « Le Véridique, in zyn leven markgraef van Verizeg, heer van Nonmentio ».

[3] Voir page 183. Lors d'un récent voyage à Rousbrugge, on nous montra un

Digitized by Google

1553. — Guerre entre Henri II, roi de France et Charles-Quint; Rousbrugge souffre beaucoup.

1556. — Fête à Rousbrugge et représentation dramatique: « *de Destructie van Therouanen* ».

1558, 30 avril. — « *Het Spel van den Heligen Cruuce.* »

Le 15 décembre de la même année, le monastère des Victorines fut incendié en partie, sans qu'on put découvrir la cause de ce sinistre.

1559. — L'église de Haringhe est placée dans le diocèse d'Ypres.

1562, 13 février. — Mort de François I, de Clèves, seigneur de Pont-Rohard. Son fils, François II, lui succède et meurt lui-même, le 10 janvier de l'année suivante.

Après François II, vint Jacques de Clèves, mort le 6 septembre 1564. Henriette de Clèves, sœur de Jacques, hérita de lui et épousa Louis de Gonzague.

En somme, cette première période d'une durée de près de huit cents ans, nous donne pour Rousbrugge-Haringhe un contingent assez notable de catastrophes. Mais ce n'est qu'un commencement; comme on verra par la suite, toute son histoire, à la rigueur, peut se résumer en ces trois mots: *incendie*, *pillage*, *dévastation*.

Néanmoins, malgré tous ces malheurs, grâce à sa situation

fragment de pierre provenant dit-on, de cette demeure seigneuriale; on y distingue encore fort bien la date 1502 et une armoirie: *d'argent à trois fasces de gueules treillissées de* ..... La famille de Ghistelles aurait-elle fait construire sa *maison de plaisance* de 1537 sur les ruines d'une demeure plus ancienne? Quant à l'armoirie, c'est celle de la famille de Riencourt (Picardie).

Digitized by Google

sur l'Yser, — précisément à l'endroit où cette rivière commence à être navigable — entre les villes de Poperinghe et de Bergues; grâce surtout à l'industrie de ses habitants, le bourg de Rousbrugge était parvenu à acquérir une certaine importance au milieu de cette réunion de petites localités, dont la plupart étaient comme perdues au milieu des bois. C'était au marché[1] de Rousbrugge que les riverains de l'Yser venaient chercher le nécessaire et vendre les produits de leurs cultures.

Son principal commerce était celui du poisson. Des barques spéciales en amenaient, plusieurs fois par semaine, de Nieuport. Le nombre des affaires qui s'y traitaient était si considérable, qu'on dut construire, vers 1530, un entrepôt pour mettre les marchandises à l'abri du mauvais temps. Bien plus, un acte nous apprend que déjà en 1450, il y avait à Rousbrugge une corporation de bateliers et une autre de portefaix. Voici cette pièce qui nous fournit encore quelques renseignements précieux :

« Wi Jhan,[2] pape van Haerienghen, Wouter, Mynshere Wouters « sone van Bambeke, Gillis Kesteloet, prochiane van Haerynghen, « Simoen f. Simoens die saegher ende Jacob de Beer, dismeesters in de « voerseide prochie, maken wyt ende cenlyk allen den ghenen die dese « lettren sullen zien of hooren lesen, dat we quite scelden 't land dat « Willem van Iseghem, gekocht heeft, jeghen die van de scheppers « ambochte in Roesbrugghe, ter goeder lieden van 't cloostere, dict. « der Niewer Plantes behoef, up 't welcke land dat de arme van Haerien- « ghe hadden neghen scellenghen parisise jaerlyksche staenden rente; « ende dat Janne die Cant, deken van den schippers ende pinders ambochte « voorseyt, dese voorseyde neghen scelenghen paresise beset heeft up

[1] Ce serait une belle trouvaille que celle qui nous mettrait sur la trace de l'octroi qui autorisa un marché public à Rousbrugge.

[2] Probablement Jean Outers.

Digitized by Google

« een ander stickke lant, ligghende in de prochie van Haerienghe in die « stede die men heet Majemoëieshouc; ende dat de arme van Haeringhe « wel versekert syn up dit voorseyde lande, van desen voorseyden « ghelde.

« In kenisse van dese dinghen, hebben wi Jhan, pape, Wouter « f. Wouters van Bambeke, ende Gillis Kestèloet prochianen voerseyt, « dese lettren bezeghelt met onzen zeghlen, uuthangende. Ende omdat « wi Simoen, f. Simoen die zagher ende Jacob de Beer, dismeesters « van Haeringhe ghen zeghlen en hebben, soo hebben wi ghebeden den « her Jhan onze prochiepape dat hyt over ons ghezeghel heft met sune « seghlen, uuthangende. Dit was gedaen int jaer ons heren, als men « scref sun incarnation duzentich cccc° ende vichtich in den Wonsdach « voer half Meye.[1]

Ajoutons encore, que Rousbrugge était le lieu de passage habituel des hommes de guerre, pionniers, etc., qu'on envoyait dans la Flandre française. En effet, il n'y avait alors sur l'Yser que fort peu de ponts — trois tout au plus — par où ce passage pouvait s'effectuer facilement. Or, tout ce monde, lorsqu'il ne faisait pas du mal, faisait du bien et augmentait dans des proportions notables, la prospérité commerciale du bourg.

[1] Archives de l'église de Haringhe. Document-annexe à la chronique inédite des Victorines.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME PÉRIODE

DEPUIS L'INTRODUCTION DU PROTESTANTISME DANS LES FLANDRES, JUSQU'A L'INVASION FRANÇAISE

(1565 — 1792)

I. LES GUEUX [1]

(1565 — 1578)

La partie de notre histoire nationale qui a trait à la réforme religieuse du XVIe siècle, est fort connue. Oui, mais fort superficiellement, pourrait-on ajouter.

Il y a des faits d'une portée exceptionnelle, des grands événements, que personne n'ignore; mais les petites anecdotes, les épisodes en apparence insignifiants, qui peut se vanter de les connaître?

Pourtant, on ne fera l'histoire impartiale et exacte de la réforme en Belgique, que le jour où tous ces petits faits et gestes seront suffisamment étudiés et bien dûment constatés.

Nous venons apporter notre contingent de faits au grand

[1] Une partie de ce chapitre a été publiée par nous dans le journal « l'Opinion d'Ypres », 4e année (1866), n°s 8 et suivants.

Digitized by Google

dépôt historique; puisse-t-il profiter un jour à celui qui s'imposera la tâche d'écrire les annales de cette époque remarquable entre toutes.

On s'étonnera peut-être de l'étendue que nous donnons à ce chapitre; on nous objectera que nous avons cité bien de faits connus. Cela est vrai, dans un certain sens, mais d'abord, pour qui écrivons-nous? Ensuite, y a-t-il moyen de citer et de commenter les faits qui se rapportent directement à notre sujet, sans parler des événements plus considérables dont ces faits sont la conséquence?

Les deux réponses peuvent être données facilement.

PRÉLIMINAIRES

Primitivement, le mot *gueux*, dans son acception la plus simple, signifiait mendiant, homme sans ressources, pauvre diable dénué de tout [1]. « Des hommes sans souci, » dit Viglius [2]. « Quoi vault autant à dire que bélistre ou brimbeur », ajoute Pasquier de le Barre.

Les *Capons*, les *Malingreux*, les *Pièstres*, les *Archi-Suppôts* et autres dignitaires en haillons de la *Cour des Miracles*, étaient des gueux.

[1] *Gueux comme un rat d'église.* (MOLIÈRE, « l'Avare ».) — Manière de parler pour exprimer la pauvreté d'une personne, dit autant que le plus gueux, le plus pauvre de tous les hommes.

Gueux revêtu. — Homme devenu riche, de pauvre qu'il était.

On appelle *gueux fieffé*, un gueux qui s'attache à quelque endroit certain, à quelque coin d'église, pour y attendre l'aumône, et *gueux de l'ostière*, celui qui va par les rues et qui *gueuse* de porte en porte.

(P.-J. LEROUX, « Dictionnaire comique », Amsterdam, 1718.)

[2] « Accidit eo tempore nescio qua occasione et quo auctore ut fœderati Gues « vocarentur, quæ vox homines nihil pensi habentes et omni honesto congressu « excludendos significat. »

(Discours sur le règne de Philippe II.)

Digitized by Google

Ce n'est qu'après les troubles dont nous allons nous occuper, que le mot gueux devint synonyme de coquin, voleur, bandit, assassin, etc. Cependant de nos jours, en France, il signifie « indigent » plutôt que toute autre chose.

« — Que veut *Monsieur*?

« — Du pain et du fromage, dit l'homme (Jean-Valjean).

« — Décidément, c'est un gueux, pensa la Thénardier[1]. »

Les Flamands ont introduit ce mot dans leur langue, mais en lui conservant exclusivement la signification de « hérétique ». C'est là pour eux, un qualificatif dédaigneux, réprobateur, impliquant une idée de malédiction, et qui se donne à tous ceux qui ne professent pas la religion orthodoxe, ou qui, pour l'un ou pour l'autre motif, se trouvent être en opposition avec quelques points de la doctrine catholique. Ainsi, les Anglicans, les Grecs, les Arabes, les Juifs et à plus forte raison les libres-penseurs, sont des gueux. En un mot, pour un campagnard des Flandres, un homme qui ne va pas à la messe, ne fait pas ses Pâques et mange de la viande le vendredi, est un gueux (*geus*).

Au XVIe siècle, on donna ce nom à un grand parti politique.

A quel propos?

— Les historiens ne sont pas d'accord là-dessus.

Quelques-uns prétendent qu'il fut donné en forme de sobriquet, par le comte de Berlaimont, aux nobles qui avaient signé le *compromis*, lorsqu'ils se présentèrent devant Marguerite de Parme. D'autres lui donnent une autre origine, mais la plupart déclarent ignorer d'où il provient. Voici ce qu'en dit M. de Gerlache, qui s'est beaucoup occupé de la question[2]:

[1] Victor Hugo, « Les Misérables ».

[2] « Histoire du royaume des Pays-Bas. »

Digitized by Google

« On n'est pas bien d'accord sur l'origine du nom de *Gueux*. (Malgré « l'anecdote qui l'attribue au comte de Berlaimont.) On ne sait au juste si « les confédérés se le donnèrent ou si on le leur donna, ni à quelle « occasion. Quoi qu'il en soit, ils le prirent ou l'acceptèrent par bravade et « ce fut un signe de ralliement. En conséquence de leur titre, ils se « parèrent de sacs de toile et de médailles offrant d'un côté l'effigie du « roi avec cette légende : *En tout fidèle au Roi;* et au revers, deux mains « jointes, avec ces mots : *Jusques à la besace.* »

Les gueux furent les enfants de la réforme religieuse du XVIe siècle; il est donc nécessaire de jeter un petit coup-d'œil sur ce mouvement immense qui bouleversa toute l'Europe.

La réforme eut pour père Martin Luther, professeur à l'université de Wittemberg, né le 10 novembre 1483, à Eisleben, dans le comté de Mansfeld.

Ce moine impétueux, aux passions ardentes, mais érudit et éloquent, s'éleva de toute la force de son génie contre les abus qui désolaient l'Eglise romaine — particulièrement contre le trafic des indulgences — et, grâce à la prédisposition des esprits, trouva bien vite des partisans.

Dans le principe, on s'inquiéta médiocrement des discours et manœuvres de cet homme obscur et pauvre, dont ni le nom ni la réputation n'avaient de prestige, mais, quand il s'avisa d'attaquer la primauté du Saint-Siége, l'infaillibilité de l'Eglise, les vœux monastiques, le célibat des prêtres, le pouvoir temporel et la hiérarchie ecclésiastique; lorsqu'il révoqua publiquement en doute et rejeta ensuite, les dogmes les plus vénérés par les catholiques, tels que la confession auriculaire, le culte des saints, la transsubstantiation, la messe et la communion sous une seule espèce, alors les yeux se dessillèrent et les foudres de l'excommunication vinrent frapper le hardi novateur.

Digitized by Google

C'était trop tard.....

Rejeté du sein de la grande association catholique par une bulle de Léon x, du 20 juin 1520, Luther livra publiquement aux flammes l'arrêt de sa condamnation, en s'écriant: Mort à l'Antechrist!

Pour lui, l'Antechrist était le pape.

Ce cri fut le « Dieu le veut » de la réforme. Aussi, les opinions nouvelles se propagèrent-elles rapidement.

« L'entraînement, dit Michelet [1], était immense. Les nobles et le « peuple, les châteaux et les villes libres, rivalisaient de zèle et d'enthou- « siasme pour Luther. A Nuremberg, à Strasbourg, à Mayence même, « on s'arrachait ses moindres pamphlets. La feuille tout humide était « portée sous le manteau et passée de boutique en boutique. — Hans « Sachs [2] sortait de sa vulgarité ordinaire; il laissait son soulier commencé, « il écrivait ses meilleurs vers, sa meilleure pièce. Il chantait à demi-voix « le *Rossignol de Wittemberg* dont la voix retentit partout..... Rien ne « seconda plus puissamment Luther que le zèle des imprimeurs et des « libraires pour les idées nouvelles. »

L'empereur Charles-Quint effrayé, convoqua une diète à Worms, le 28 janvier 1521. Luther y comparut, protégé par un sauf-conduit, mais il refusa de rétracter ses opinions. Le monarque exaspéré, fit publier un édit qui déclarait le réformateur criminel et le dépouillait de tous les priviléges dont il jouissait comme

[1] Michelet, « Mémoires de Luther », t. 1, page 60.

[2] Hans Sachs, cordonnier, surnommé le prince des maîtres-chanteurs, naquit à Nuremberg, en 1494. Sa biographie a été faite en vers, par Pusschman, poète du XVIe siècle.

Le fameux poème le *Rossignol de Wittemberg* est le panégyrique de Luther; on y voit: « Comment cette classe laborieuse (le tiers-état en Allemagne) saluait l'aurore « du jour avec le rossignol et quittait le désert où l'avait entraînée le lion rusé. »

Ce *Meistersaenger* composa en outre quelques comédies, dont la plus célèbre, croyons-nous, est celle qui a pour titre: *Les enfants d'Ève.*

Digitized by Google

sujet de l'empire, défendant en outre, à tous princes et souverains, de lui donner asile et protection. Mais Luther s'était fait de nombreux amis, qui ne craignaient pas ou qui craignaient fort peu les menaces de l'empereur. Avant l'expiration du sauf-conduit, Fréderic, électeur de Saxe, fit enlever le proscrit et lui donna, pendant un an (1521-1522), l'hospitalité au château de Wartbourg.

Une fois en sûreté, il inonda l'Allemagne de ses brochures et bientôt ses opinions firent d'immenses progrès. Albert de Brandebourg, grand-maître de l'ordre teutonique, se déclara partisan de la doctrine luthérienne. Jean-le-Constant, électeur de Saxe et successeur de Frédéric, Ernest, duc de Lunebourg, Philippe-le-Magnanime, landgrave de Hesse et plusieurs autres, l'imitèrent.

Les catholiques, dans leur effroi, formèrent une ligue à Dessau (1525); mais l'année suivante, à Torgau, les réformés firent de même, et à leur tête se mirent tous les grands que nous venons de nommer.

Enfin, l'archiduc Ferdinand, croyant pouvoir frapper le mouvement dans ses chefs, convoqua une diète impériale à Spire. Cette assemblée ordonna l'exécution immédiate de l'édit de Charles-Quint, c'est-à-dire de l'édit de proscription contre Luther et ses partisans. Ceux-ci, comme de juste, protestèrent. De là leur nom de *protestants*, et celui de *protestantisme* donné à leur doctrine.

La diète de Spire resta sans effets. L'empereur en convoqua une autre, beaucoup plus importante, à Augsbourg et la présida lui-même. Luther et ses disciples, qui y parurent, furent sommés de présenter leur profession de foi. Mélanchthon, le confident du réformateur, rédigea une confession en trente-cinq articles,

Digitized by Google

qu'il nomma *Confession d'Augsbourg*. Cet acte fut repoussé et condamné (1530). En outre, des décrets très-sévères furent rendus contre les protestants.

Malgré cela, et peut-être un peu à cause de cela, la confession d'Augsbourg fut rapidement adoptée en Danemarck, sous Frédéric de Holstein, en Norvége et même en Islande. Gustave Wasa l'introduisit en Suède et elle fut favorisée par beaucoup d'autres gouvernements de l'Europe.

Forts, même plus qu'ils ne devaient l'être pour résister avec quelque succès, les réformés résolurent d'intimider leurs ennemis, mais ils ne furent pas obligés de mettre leurs projets belliqueux à exécution, car Charles-Quint qui avait le grand-turc Soliman sur le bras, comprit à temps la nécessité d'une transaction.

Le 23 juillet il accorda aux protestants la liberté de conscience en attendant la convocation d'un concile général.

Jusques-là, à vrai dire, la réforme n'avait recruté ses adeptes que dans la haute société, dans le monde politique. Bientôt elle fit invasion dans la basse classe du peuple; des divisions de principes s'opérèrent, des sectes nouvelles virent le jour, et des apôtres nombreux parcoururent les villes et les campagnes. Thomas Münzer souleva les populations rurales de la Souabe et de la Thuringe; Zwingle et Calvin parurent sur la scène. Jean de Leyde, prophète des anabaptistes, prêcha la polygamie et la ruine des riches, puis s'empara de la ville de Munster où ses partisans commirent d'effroyables excès. Luther suscita contre ces sectaires anti-socialistes, qui compromettaient sa cause, la fureur des princes ses amis. Munster fut repris, les anabaptistes presque tous exterminés et leur prophète-roi livré au supplice.

Digitized by Google

Le 13 décembre 1545, le concile de Trente se réunit enfin, pour proclamer la foi catholique et arrêter, si c'était encore possible, les progrès du protestantisme qui menaçait d'envahir le monde[1].

Cependant, Charles-Quint voyant l'impossibilité de réprimer l'audace toujours croissante des réformés, résolut de leur faire une guerre en règle. Il mit une armée en campagne et, le 24 avril 1547, remporta sur l'électeur de Saxe une grande victoire à Muhlberg; mais il ne sut pas en profiter, ou plutôt il voulut en profiter trop. De sa propre autorité, il dicta aux protestants un formulaire de foi et leur ordonna de s'y conformer, en attendant que le concile de Trente se prononçât.

Après cette première guerre en vint une autre, conséquence inévitable du décret-formulaire dont nous venons de parler.

Maurice de Saxe, jeune et brillant général de l'armée protestante, surprend l'empereur dans le Tyrol, le force à se retirer et, le 20 août 1552, lui dicte la paix à Passau. Par ce traité, qui fut ratifié à Augsbourg en 1555, les réformés s'assurèrent le libre

[1] « Le concile tenu dans la ville de Trente est le dernier des conciles généraux. « Il commença l'an 1545, sous le pontificat de Paul III, continua sous ceux de Jules « III et de Paul IV, et finit sous celui de Pie IV, l'an 1563. Jamais concile ne fut assem- « blé pour un sujet plus important. Il ne s'agissait pas seulement de condamner une « ou deux hérésies mais de proscrire la multitude des erreurs que les protestants « avaient répandues dans une grande partie de l'Europe, d'y expliquer la croyance « de l'Église catholique sur les divers points de doctrine qui étaient contestés, « de justifier son culte que les hérétiques traitaient de superstition et d'idolâtrie, « enfin de réformer les abus qui s'étaient introduits dans la discipline., etc. »

(Ed. Terwecoren, « Précis historiques », 13e livraison de la collection. 1 juillet 1852.)

Ce concile se clôtura le 4 décembre 1563.

Il fut composé de 2 cardinaux, 208 évêques ou archevêques primats; les ambassadeurs de l'empereur, des rois de France, de Portugal, de Pologne, de la république de Venise, du duc de Savoie, un grand nombre d'abbés, de généraux d'ordres et de docteurs. Le nombre des signataires, néanmoins, ne fut que de 225, à la fin du concile.

Digitized by Google

exercice de leur culte et la possession des biens ecclésiastiques tombés en leur pouvoir.

Le 25 octobre suivant, devant les états-généraux assemblés à Bruxelles, Charles-Quint abdiqua en faveur de son fils et alla oublier ses grandeurs passées, au couvent de Yuste, en Estramadure, où il mourut le 21 septembre 1558.

Philippe II, alors en Belgique, prit possession de son immense héritage.

Après avoir fait la guerre à la France; exterminé plus de cent mille Maures au nom de la religion catholique; encouragé le redoutable *Saint-Office*; fait la conquête du Portugal et essayé celle de l'Angleterre, ce monarque voulut retourner en Espagne. Avant son départ, il nomma Marguerite de Parme, gouvernante générale des Pays-Bas et réorganisa l'administration militaire de la Belgique.

Il avait institué un conseil d'état composé de six membres. Comme les noms de quelques-uns de ces personnages reviendront souvent par la suite, nous croyons utile de les mentionner. C'étaient :

Antoine Perenot de Granvelle, évêque d'Arras et homme de confiance du roi; Viglius de Zuichem d'Aytta; les comtes de Berlaimont, d'Egmont et de Hornes (Philippe de Montmorency); enfin, Guillaume de Nassau, prince d'Orange. Les trois premiers étaient entièrement dévoués à Philippe II et formaient le comité secret appelé la *Consulte*. Les autres n'avaient pas la sympathie du monarque, qui les soupçonnait de pencher vers la réforme. Néanmoins il les confirma dans leurs fonctions.

Au départ du prince, le protestantisme n'avait fait encore que fort peu de chemin dans les Pays-Bas. L'absence de celui

Digitized by Google

qui passait à juste titre pour être leur plus grand adversaire, fit lever la tête aux partisans de la religion nouvelle.

La partie méridionale de la Flandre, fut la première témoin des manifestations en faveur de la doctrine réformée. C'est aussi la partie de notre pays qui garde encore le plus de souvenirs de cette époque désastreuse. Là, pas une ville, pas un village, pas une rue qui ne rappelle quelques-uns des sanglants épisodes de cette lutte fratricide. Les dénominations de *Papenhof*, *Papendreve*, *Papenstraet*, *Geuzenweg*, *Geuzenakker*, etc., y abondent.

Dès l'année 1560, malgré la sévérité des édits et ordonnances, les nouvelles doctrines commencèrent à se propager dans la West-Flandre, avec une rapidité étonnante, à cause des relations commerciales qui y attiraient une foule d'étrangers de tous les pays de l'Europe. Des prédicateurs inconnus, la plupart aventuriers doués d'une rare énergie, pour ne pas dire d'une audace extraordinaire, parcouraient les campagnes en tous sens, à la recherche de prosélytes dans ces populations d'autant plus faciles à persuader, que leur ignorance était plus profonde. Cette propagande se faisait pendant la nuit.

Mais, peu à peu, ces sentinelles avancées de la réforme agirent plus ouvertement. Après les conseils au coin du feu et les conférences à l'intérieur des familles, vinrent les *écoles buissonnières*[1], les manifestations de carrefour et les prêches en place publique. Les résultats en furent prodigieux.

[1] Le 6 août 1532, le parlement de Paris avait rendu un arrêt contre les « écoles buissonnières » des protestants, c'est-à-dire contre les écoles dans les bois
C'est vraisemblablement de là que vient la locution : *Faire l'école buissonnière*.

Digitized by Google

La chanson populaire et satyrique « *Der Geuzen uutvaert* » donne à entendre que le premier prêche protestant eut lieu en 1561, à Wulverghem, petite bourgade entre Bailleul et Warneton :

« *Venite*, laet ons gaen zinghen *requiem*,
« De Geuzen zyn al geworden tem,
« Zy zyn t' Iperen gebleven metten laste.
« Wy hoorden eerst preken by Wulverghem :
« Men hiet ons het kleene Jerusalem;
« Nu wilt men ons loonen metten baste.
« Rekeninghe van suick een bedryfve
« Moeten wy betalen metter lyfve.
« *Venite.* »

Quelques chroniqueurs, au contraire, disent avec plus de raison, que ce fût à Neuve-Eglise que les prédicateurs de la réforme parlèrent pour la première fois en public. Cela importe peu; les manifestations qui eurent lieu dans ces communes, ne font pas à la rigueur époque dans notre histoire car leurs résultats furent relativement insignifiants.

Le dimanche 15 juillet 1562, pendant la grand' messe, une foule de monde, composée principalement de campagnards des environs d'Ypres, Westoutre, Reninghelst, Kemmel, Locre, Eecke, Steenvoorde et Cassel, s'assembla sur le cimetière de Boeschepe, autour d'un tisserand, habitant de cette commune, nommé Julien, d'autres[1] disent Guislain Van Damme, qui développait publiquement les prescriptions de la religion réformée.

D'un caractère froid et ferme, alliant à une prudente dissimulation une persévérance remarquable, possédant une élocution facile et à la portée de son auditoire, cet homme eut un grand

[1] « Geusianismus Flandriæ occidentalis ». Edidit rev. Dom. F. Vande Putte; Brugis, 1841, pag. 2.

Digitized by Google

succès. Son discours, sorte de panégyrique de Luther et de Calvin, parsemé de métaphores grossières, provoqua l'enthousiasme; peu s'en fallut qu'on n'enlevât l'orateur pour le porter en triomphe.

Plusieurs annalistes prétendent que cette manifestation de Boeschepe fût protégée par la noblesse, et que quelques hommes armés par les soins des seigneurs du voisinage, entouraient Van Damme pour le défendre, le cas échéant.

Cela n'est pas impossible, car quand on songe à l'état de surexcitation dans lequel se trouvait alors l'esprit de la noblesse, on doit peu s'étonner de ce que celle-ci ait, dès le principe, secrètement ou ouvertement prêté la main à la propagation des idées nouvelles, si propres à amener une révolution dont l'aristocratie réactionnaire devait inévitablement faire son profit.

Quoi qu'il en soit, de l'aveu même de l'inquisiteur P. Titelmannus, doyen de Renaix et fameux antagoniste de la réforme, le prêche de Boeschepe porta un rude coup à la doctrine catholique [1].

Aussitôt une enquête fut ouverte et il en résulta un ordre de sévir contre Van Damme et ses auditeurs. Plusieurs furent saisis et livrés au supplice. Les autres se cachèrent ou dissimulèrent leur changement de foi.

[1] Ce Titelmannus ou Titelmans, inquisiteur de Flandre, était l'agent le plus fanatique du conseil des troubles. Fougueux et sanguinaire au possible, il poussa la démence jusqu'à faire arrêter pour crime d'hérésie, un malheureux sourd-muet.

— Voir « Archives du conseil de Flandre », par V. Gailliard.

Dans une lettre écrite d'Ypres le 14 novembre 1561, à Marguerite de Parme, ce personnage donne de curieux détails sur la secte des anabaptistes. Cette lettre a été publiée pa M. Gachard, « Correspondance de Philippe II », tome II, page 484. Voir aux annexes, n° I. — Nous donnons sous le n° II, encore une autre pièce que nous croyons inédite.

Digitized by Google

Ces poursuites intimidèrent les plus zélés défenseurs de la réforme; la plupart furent obligés de se sauver en pays étranger. Mais l'impulsion était donnée, un revirement complet dans des opinions si fortement ébranlées était impossible; la tranquillité ne dura guère.

Vers la fin de l'année 1565, la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite de Parme, reçut de Philippe II l'ordre de combattre l'influence toujours croissante du protestantisme, de faire rigoureusement exécuter les édits de l'empereur Charles-Quint et d'imposer aux populations les prescriptions du concile de Trente. Marguerite, qui ne pouvait qu'obéir, agit en conséquence[1].

Qu'en advint-il?

— Nous avons vu ce qu'étaient les édits de Charles-Quint; nous connaissons l'esprit qui les avait dictés. Les imaginations s'enflammèrent, le peuple se remua de nouveau, et, les nobles, dans leur mécontentement contre le cardinal Granvelle, dont l'autorité prenait de jour en jour plus d'empire, résolurent de se liguer et de s'opposer de toutes leurs forces à l'introduction de l'inquisition espagnole dans le pays. Ils signèrent un acte, *compromis*, par lequel ils se juraient mutuellement aide et assistance.

A la faveur des troubles que suscita cette attitude menaçante

[1] Les ordonnances *sur le fait des hérésies*, promulguées par Charles-Quint, portent les dates de 22 mars et 8 mai 1521, 17 juillet 1526, 14 octobre 1529, 7 octobre 1531, 10 juin 1535, 22 septembre 1540, 17 décembre 1544, 30 juin 1546, 20 novembre 1549, 28 avril et 23 septembre 1550.

Elles édictent la peine capitale par le fer, le feu ou la fosse contre ceux qui vendaient, achetaient, copiaient ou recevaient des publications hérétiques ou entachées d'hérésie; qui peignaient, dessinaient ou exposaient en vente des images *opprobrieuses* de la Vierge et des Saints, ou qui brisaient ou lacéraient des images faits en leur honneur; elles interdisent les assemblées publiques et secrètes et défendent de loger ou recevoir les hérétiques. Les délateurs avaient droit à la moitié des biens laissés par les condamnés.

Digitized by Google

de la noblesse, les réformés fugitifs rentrèrent en Flandre, et certains, dès lors, de rencontrer des défenseurs, recommencèrent de plus belle leurs prêches et leurs conférences.

C'est à dater de cette époque qu'ils furent nommés gueux.

Un hameau appelé de *Capel-vyf-weg* (la chapelle aux cinq chemins), situé entre Rousbrugge et Rexpoede, sur la route de Bergues, fut le premier théâtre de leurs exploits[1] (mars 1566[2]). Ce qu'ils y firent, la chronique ne le dit pas.

Rousbrugge avec sa population hétérogène, nous dirions presque, cosmopolite à plus d'un titre, ne pouvait rester longtemps à l'abri de cette fièvre maligne que soufflait le protestantisme partout où il passait. Mais, pour être juste nous devons dire que si les anciens habitants de cette commune se jetèrent à corps perdu dans la réforme, ce fut bien moins à cause du changement qu'elle apportait à leur manière de penser, à leur façon de vivre, qu'à cause de l'espoir qu'elle venait leur donner contre les ennemis de la patrie.

Le bourg, malgré les grands orages qui l'avaient assailli naguères, voyait son commerce s'étendre et prospérer de plus en plus; ce n'était donc pas sans raison qu'il jetait de hauts cris contre la tyrannie espagnole, contre ce gouvernement despotique qui songeait avant tout, à satisfaire les goûts de ses créatures et l'insatiable ambition d'un seul parti politique, au détriment des droits de ses autres sujets.

En devenant protestants, les Rousbruggois comme tant d'autres voulaient surtout se montrer patriotes.

[1] Dans les autres provinces, les prêches ne recommencèrent qu'au mois de juin. A Anvers, le 13; à Tournai le 28.

[2] Toutes les dates ont été rendues conformes aux nouveau style.

Digitized by Google

Nous disions donc tantôt, qu'à la faveur des troubles qu'amena l'attitude énergique d'une grande partie de la noblesse, les religionnaires fugitifs rentrèrent dans le pays.

Quelque temps après, dans la nuit du 26 au 27 mai 1566, un chapelier yprois, nommé Sébastien Malte, parut à Rousbrugge. Après avoir rassemblé autour de lui autant de monde qu'il put, il sortit du bourg et mena cette foule au hameau *'t Hoog Seyn*.

Là, il monta sur une estrade élevée à la hâte et commença une prédication dont le sujet roulait principalement sur l'inutilité de la confession auriculaire, du carême et des jeûnes; sur l'absurdité des vœux monastiques, etc., etc.

Une terreur panique (causée dit la chronique, par un individu qui avait grimpé sur un arbre pour être plus à même d'entendre l'orateur) dispersa cette foule. Sébastien Malte abandonné, détala au plus vite vers Hondschoote.

Mais ces manifestations n'étaient que le prélude d'autres réunions étrangement tumultueuses, qui dégénéraient le plus souvent en terribles désordres, auxquels donnait lieu l'intervention armée des catholiques.

Jusques-là, à quelques exceptions près, on n'avait vu apparaître sur la scène que des *hommes de rien*, peu instruits et ne connaissant la plupart du temps pas eux-mêmes les doctrines qu'ils prétendaient enseigner aux autres; mais, quand vint le jour où le clergé fournit son contingent d'apôtres, alors, le danger devint immense pour le catholicisme. La réforme, pareil à un flot roulant, entraîna les populations saisies de vertige. Rien n'arrêta plus l'influence des protestants dans la West-Flandre.

Ces transfuges furent nombreux. On cite particulièrement

Digitized by Google

un moine du couvent des dominicains d'Ypres, nommé Charles Daneel[1]. Instruit et éloquent, il prêcha plusieurs fois dans les environs de Neuve-Église, et ses discours, mélanges bizarres de théologie et de socialisme, de morale et de métaphysique, eurent beaucoup de succès.

Malheureusement, on ne s'en tint pas aux prêches et aux conférences en plein air. Un élément nouveau se glissa dans les rangs de la réforme. Des vagabonds de la pire espèce, écume de la société, cette lie qui monte à la surface à tous les moments d'agitation, prirent aussi le nom de gueux et s'en servirent comme d'un manteau pour provoquer d'effroyables désordres. Des milliers de voleurs et d'assassins, venus on ne sait d'où, bizarrement armés de mousquets, de coutelas, de sabres, de lances emmanchées au bout d'un bâton, se répandirent dans les campagnes, pillèrent les églises et les couvents, torturèrent les moines et outragèrent les religieuses. Ce sont ces misérables qui ont illustré le nom de gueux d'une manière terrible, et l'ont transmis tout dégouttant de sang à la postérité. Ce sont eux, ces gueux sauvages (*wilde geuzen*), dont le souvenir fait trembler encore de nos jours les habitants de nos campagnes flamandes.

Étrange destinée des partis, fatale mémoire des peuples: innocents et coupables, protestants et voleurs, bons gueux et gueux-bandits, tous aujourd'hui sont compris dans un même anathème..., parce que quelques forcenés fanatiques, scélérats de profession, se couvrant d'un nom qui ne leur appartenait

[1] Ce nom est encore un sujet de controverse. Charles Wynckius, licencié en théologie et prieur des dominicains d'Ypres, l'appelle Charles Daniel. (Geusianismus Flandriæ.) Quant à M. Henri-Marie Iweins, l'historien de ce couvent, il n'en parle pas du tout. Le sujet cependant en valait la peine.

Digitized by Google

pas, sont allés jeter la désolation dans toute une province[1].

Cette phalange du crime fit son chemin à travers les désordres de la politique. Une fois embrigadés par des chefs audacieux et entreprenants, les gueux sauvages ne mirent plus de bornes à leurs excès.

Les abbayes d'Eversam[2], de Saint-Nicolas, à Furnes, des Dunes, de Loo, et quelques autres, virent leurs précieuses bibliothèques dispersées et livrées aux flammes. Une quantité de documents d'un prix inestimable pour l'histoire, furent entraînés dans ces dévastations.

Le 1 août 1566, près de deux mille de ces mécréants commandés par un habitant de Rousbrugge, Jean Denys, investirent la ville de Furnes, mais sur le refus opiniâtre du magistrat de leur ouvrir les portes ils se retirèrent.

Le 9 août, d'après les vers suivants, écrits sur le verso de la dernière feuille d'un ancien cartulaire[3], les hommes de Denys pillèrent l'église de Crombeke :

« NEGHEN DAEGHEN NAER OUST, SNAEVENS TEN ZES UREN, FEL
« GHINGHEN DE GHEUSEN VAN ROOSBRIGGHE, ZONDER TREUREN, SNEL
« NAER CROMBEKE, EN WIERPEN DE BEELDEN UUT DER KERKEN ZOET,
« EN HEBBENSE GEBRANDT, SPYTS PAUS, PRINCE ENDE CLERKEN VROET.

[1] Marguerite de Parme dans sa correspondance confirme parfaitement notre assertion. Le 28 août 1566, elle écrivit au roi : « Ce jourd'huy, j'ay eu nouvelle « qu'ilz ont pillé et saccagé la grande église de Nostre-Dame d'Anvers et tous les « aultres monastères, cloistres et églises parochiales, *voyant et spectant le peuple « sans contre dire, et estoient environ le nombre de cent, tous canailles.* »

[2] « 1566 orta est denominatio hominum Geuseorum Bruxellis, qui post hac « miseranda clade Belgium devastarunt, quam nostrum monasterium cum reliquis « sustinuit : nam ii ipsi summo fragore tam quæ in templo nostro quam alibi, omnia « devastarunt, ut præpositus cum grege suo ad tempus sedem mutare cogeretur, in « Augusto, non obstante mitigatione habita Gandavi, x Maii, ubi tum noster præpo- « situs cum reverendissimo nostro fuit. »

« Chronicon Evershamense » Brugis 1852, pag. 35.

[3] — Rappelé par M. Ed. Ronse. « Jaerboecken van Veurne en Veurnambacht », tome III, p. 14.

Digitized by Google

Dans l'entre-temps, Malte prêchait toujours et grossissait le nombre de ses adeptes. Cela effraya l'autorité.

Le 15 août, pendant une de ses prédications près de Loo, ce ministre reçut une députation envoyée par le magistrat de Furnes, qui le supplia d'employer son influence sur le peuple, enfin d'empêcher la dévastation et le pillage des églises. Il leur déclara que la doctrine qu'il propageait, ne favorisait ces dévastations et ces pillages en aucune manière[1] et qu'il fallait tout simplement les attribuer aux malfaiteurs qui couraient le pays et venaient s'abriter derrière l'étendard de la réforme.

Deux jours après, une petite troupe d'iconoclastes, autre variété de gueux-scélérats, fit apparition à Furnes, et dévasta l'église de Saint-Denis, sans que le magistrat songeât à l'arrêter. La gouvernante et ses ministres s'émurent de cette indolence coupable et ordonnèrent aux édiles furnois de garder une attitude plus énergique et plus sévère au besoin. En conséquence, ils établirent une espèce de garde locale, chargée principalement de surveiller la ville. En outre, un corps de cent hommes, aux ordres du seigneur Louis de Loueuse, de Guillaume vanden Coornhuyse et de Georges Mattaert, reçut la mission de parcourir la châtellenie en tous sens, avec ordre de la délivrer de ces Vandales d'un nouveau genre.

Le 20, Sébastien Malte qui était alors à Hondschoote, fut officiellement informé de ces dispositions. Les députés du magistrat susdits, engagèrent de nouveau ce ministre à faire tout son possible pour empêcher ces actes de brigandage et lui deman-

[1] A Tournai, « Ambroise Wille fit la presche et blasma fort aulcuns du pays « de Flandres illecq présens, lesquelz, de leur auctorité privée, s'estoient ingérez « de abattre les imaiges en pluiseurs lieux circumvoisins, etc. »

Mém. de Pasquier de le Barre, tome I, page 132.

Digitized by Google

dèrent de plus, un écrit signé de sa main et par lequel il déclarait s'associer à cette police nouvellement organisée; afin d'en rendre les effets plus efficaces. Malte y consentit avec assez de bonne volonté et signa, mais en y mettant cette restriction: que tout accusé reconnu pour être un de ces disciples, ne fût justiciable que des seigneurs confédérés et sans pouvoir jamais encourir la peine de mort.

Cependant, les réformés en général, ne virent pas d'un œil tranquille ces préparatifs du magistrat de Furnes. De là, en effet, pouvait naître pour leurs prêches et offices un obstacle très-sérieux. Cette surveillance avait en outre d'autres graves inconvénients. C'est pourquoi ils levèrent aussi leur armée pour se préparer à la défense.

Le magistrat de Furnes, frappé de tant d'audace, se hâta d'informer le comte d'Egmont, gouverneur de la Flandre de cet armement inattendu.

Pour toute réponse, cet homme d'état leur communiqua, le 29 août suivant, copie d'un contrat conclu entre le gouvernement et les seigneurs confédérés, qui permettait aux protestants le libre exercice de leur religion.

Grande fut la joie des réformés, à la nouvelle de ce contrat de tolérance signé entre leurs chefs et le gouvernement. Aussi songèrent-ils immédiatement à bien en profiter, et, comme il leur manquait des temples, ils se mirent à l'œuvre et élevèrent les édifices que les besoins de leur culte exigeaient. Entre autres, un bâtiment spacieux fut construit dans la commune de Saint-Riquiers

Digitized by Google

(hameau « *het Haentje* »); Elverdinghe, Wulveringhem et Reninghelst eurent aussi leurs *églises évangéliques*. Dès lors, les ministres procédèrent avec assez de régularité et remplirent consciencieusement leurs fonctions, baptisèrent, marièrent et enterrèrent sans que nul songeât à les en empêcher.

Mais, cette tranquillité dura peu. Les gueux sauvages, firent de nouveau parler d'eux. Un homme d'une audace inouïe et dont la froide cruauté glaçait d'effroi tous ceux qui l'approchaient, le fameux Jacques Mormentyn, s'était mis à leur tête. Ce brigand fit commettre à ses satellites, une multitude d'assassinats perpétrés avec une cruauté sans exemple.

Un pauvre diable de savetier nommé Stopin, qui habitait Rousbrugge, ayant refusé de leur livrer les clefs d'une chapelle attenante à sa maison, fut cloué par les pieds et les mains sur la porte du petit monument et assommé à coups de crosse de mousquet. Sa femme fut outragée et jetée dans un puits.

Une nouvelle plainte fut adressée à d'Egmont, qui fit connaître aux principaux chefs de la réforme, ministres et autres, que son intention était de considérer le contrat précité comme non avenu si ces désordres ne cessaient pas. Cette mise en demeure, qui n'admettait pas de réplique, fit réfléchir les protestants. On les rendait responsables des actes de brigandage commis par quelques misérables, qui avaient l'effronterie de se servir du nom de gueux pour se dérober ainsi aux poursuites[1]. Tout fut mis en œuvre pour arriver à la tranquillisation du pays.

[1] « En quoy y eut une chose admirable, c'est que jamais on n'a sceu conoistre ni « sçavoir qui en fut (du saccagement des églises) le premier autheur et entrepreneur, « ou qui s'en soit vanté, non pas qui l'ait approuvé, estant de quelque peu d'autorité « parmi le peuple : non pas mesmes les ministres lesquels au contraire blasmérent « telles voyes de fait.... »

François Le Petyt. — « Grande Chronique de Hollande », t. II, p. 118.

Digitized by Google

On y réussit en partie et la réforme y gagna considérablement.

Le 18 août 1566, le père Guillaume, religieux hollandais, abjura la doctrine catholique et se fit ministre protestant. Ce nouveau transfuge fit encore plus de propagande que tous ceux qui l'avaient précédé, rallia un grand nombre de récalcitrants et conquit à la religion nouvelle beaucoup de personnages qui, par leur fortune plus que par leurs opinions, pouvaient favoriser les tendances populaires et qui jusques-là s'étaient tenus prudemment à l'écart.

Il parcourait les campagnes en habit d'augustin et partout, grâce à cette supercherie, on l'écoutait volontiers. Il prêcha à Elverdinghe, Messines, Poperinghe, et alla enfin se fixer à Rousbrugge, où il prit la direction des affaires spirituelles. Un temple fut construit près du hameau « *de Haghedoorn* » et Guillaume l'inaugura lui-même, le 15 octobre. La plupart des habitants de cette dernière commune contribuèrent dans les frais de construction de l'édifice et assistèrent à son inauguration.

Déjà depuis le 26 septembre, le magistrat de Furnes, persuadé que l'émeute avait dit son dernier mot, et cédant sans doute à un mouvement d'économie, avait rappelé les hommes d'armes qui battaient la campagne et auxquels le peuple avait donné le nom de « chasseurs de gueux » (*geuze jagers*). Ce fut une faute à laquelle vint s'ajouter une mesure fort impolitique et dont les résultats furent désastreux; car l'idée de la résistance, abandonnée d'abord, fut reprise et exécutée.

Une dizaine de réformés attendaient, dans les prisons de Furnes, l'arrêt de la justice qui devait fixer leur sort. C'étaient Reynauld Ringhoot, de Watou, Pierre Myoot, Jean-Philippe Maes, Louis De Maerel et Philippe Top, de Rousbrugge (Haringhe); Guislain Ballie, de Beveren, Jean Bonvoisin, d'Elverdinghe, et

Digitized by Google

trois autres dont les noms sont restés inconnus. Les ministres protestants se fondant sur la restriction de Sébastien Malte, réclamèrent ces prisonniers. Le magistrat répondit que cette clause ne les regardait pas et que *bon ne lui semblait pas d'accéder à semblable demande*. Ce n'étaient pourtant pas le moment de susciter à la réforme des nouvelles difficultés qui, inévitablement, devaient être suivies de nouvelles représailles.

Les ministres[1] exaspérés, résolurent d'employer la force pour délivrer ces détenus. Ils prêchèrent une croisade et à leur voix accoururent des habitants de presque toutes les localités des environs de Rousbrugge, entre autres, des paroisses d'Arneke, Bavichove, Bierne, Bissezeele, Bollezeele, Coudekerke, Ekelsbeke, Herzeele, Rexpoede, etc.; des villes de Bourbourg, Bergues et Dunkerque, toutes dans la Flandre française. Cette foule immense, réunie en armes dans les vastes prés des bords de l'Yser, acclama le siége de Furnes (7 octobre).

A cette nouvelle, à laquelle ils devaient pourtant s'attendre, les Furnois furent frappés de stupeur. Ce n'étaient plus des brigands qui venaient piller leur ville, c'était la réforme qu'on leur avait dépeinte sous les plus noires couleurs, l'infernale réforme enfin, qui leur arrivait l'épée au poing.

Le magistrat se hâta de prendre les mesures nécessaires pour opposer à l'armée protestante une défense énergique. Le tocsin sonna, les corporations s'armèrent et coururent aux remparts, sous la conduite de leurs doyens. En outre, le capitaine Berri, commandant de la place de Loo, fut mandé avec ses hommes.

Dans l'entre-temps, les gueux sauvages ne restaient pas

[1] Voir aux annexes, n° III, les noms de la plupart d'entre eux.

Digitized by Google

oisifs, le même jour (7 octobre), les abbayes d'Eversam et de Rousbrugge furent saccagées de nouveau.

Il ne nous est pas possible d'entrer dans des détails étendus au sujet de ces sanglants épisodes, mais nous pouvons citer quelques passages de mémoires, écrits il y a près de deux cents ans et qui, pour ne pas se rapporter tout-à-fait directement à notre sujet, n'en sont pas moins le narré naïvement exact et fidèle des des faits que nous rapportons:

« ..... Et de faict, (les gueux et hugenots) entrèrent furieusement « aux églises, tant des paroisches que des abbayes, hospitaulx, sans « nulz exceptions, et eux là venus par grandes trouppes armez et « ambastonnez, ont tirez jus les crucifix et images des saints, avec « plusieurs blasphèmes et plusieurs paroles infâmes; puis ont rompu « et brisé les doxalles[1], orgues, clôtures des chapelles, autels, siéges, « fons de baptêmes, verières; puis ont bruslez les ornements desdits « églises, tellement que l'or fondu en sortoit en plusieurs églises. « ..... Davantage ont déchiré et puis bruslé les gourdines[2] nappes, « serviettes et aultres linges servant à l'office divin, bruslé et déchiré « tous les livres des églises, que c'estoit ung grant pitié et désolation « de voir ainsy ces lieux consacrés et dédiés à Dieu, estre en tel estat « profanez par ces meschans libertins et gens sans nulles raisons, et « ung grand crèvecœur aux catholicques. Ce qui pis estoit d'avoir les « oreilles offensées de meschans propos et mocquerie, que ces meschans « desgorgeoient tant allencontre de Dieu, de ses saints que de leurs « personnes, qui fu cause que plusieurs gens de bien s'absentèrent de « la ville, laissans en proye tous leurs biens (parce qu'il ne leur estoit « loisible de rien emporter avec eux), aux gueules de ces loups affamez « et séditieux, et les aultres qui demeurèrent en la ville souffrirent « beaucoup des maux et opprobres de ces malheureux, les appelant

[1] Jubé.
[2] Rideaux.

Digitized by Google

« papaux, pappelars, hippocrites et aultres paroles qui ne se peuvent « honestement escrire. [1] »

Après ces exploits, les gueux sauvages allèrent rejoindre l'armée de siége, qui était déjà arrivée à Ghyverinchove.

L'assaut de Furnes fut ordonné le 8 octobre, vers les quatre heures du matin. Les assaillants escaladèrent les murailles et tirèrent sur la ville avec beaucoup d'ensemble et de précision, mais la résistance opiniâtre de Berri et de sa troupe fit reculer les réformés qui s'éloignèrent du côté d'Hondschoote et de Loo, où ils firent des préparatifs pour recommencer leur tentative. Furnes aux abois, se fournit d'armes et de vivres, et dépêcha courrier sur courrier à Bergues et à Bruges pour demander du renfort.

En outre, le magistrat demanda à Marguerite de Parme un parc d'artillerie et des munitions, pour mitrailler à loisir ces bandes indisciplinées. Il leur fut accordé quelques pièces de moyen calibre avec les munitions qu'elles comportaient. En attendant, les hommes de Berri faisaient de fréquentes irruptions dans la campagne, pendaient haut et court ceux qu'ils trouvaient en état de révolte ouverte et arrêtaient les vagabonds et autres *gens à mine suspecte;* ce qui contribua singulièrement à éclaircir les rangs de ces pillards.

Par une ordonnance du mois de décembre 1566, le comte d'Egmont défendit aux ministres du culte réformé d'administrer le baptême, de bénir les mariages et de procéder aux inhumations;

[1] Histoire des troubles advenues à Valenciennes, à cause des hérésies 1562-1579, tirée de plusieurs écrits, en 1699 par Pierre Joseph Le Boucq, publiée avec notice et annotation, par A.-P.-L. de *Robaulx de Soumoy*. etc. — Bruxelles, par la société de l'histoire de Belgique, 7, rue du Musée, MDCCCLXIV, page 13.

Digitized by Google

leur laissant seulement la liberté de chanter des psaumes et de prêcher. Les protestants inquiétés de nouveau, organisèrent une armée régulière afin de maintenir leurs droits.

Mais ils ne furent pas heureux dans le choix des chefs de ces troupes. Celui qui fut nommé capitaine pour la partie de la West-Flandre située en deça de l'Yser, était ce Jean Denys, de Rousbrugge, déjà fort connu pour ses exploits et chef parfaitement avoué de ce ramassis de scélérats qui couraient la campagne. C'était un homme énergique, sorte de colosse d'une force et d'une audace peu communes, et qui inspira à ses troupes une confiance sans bornes.

Le 21 décembre, une nouvelle députation du magistrat, conduite par Nicolas Spierinck, fut envoyée à Bruxelles pour informer le gouvernement de ce qui se passait.

Jean Denys qui avait connaissance du départ de ces députés s'en inquiéta médiocrement. Son quartier-général, son centre d'opération, était à Rousbrugge où ses soldats improvisés campaient en plein air, dans cetie espèce de delta formé du côté de Beveren par la jonction des deux branches de l'Yser. Tous les soirs, un nommé De Commere battait l'appel, et de jour à autre, suivi d'une vingtaine d'hommes, s'en allait par les villages environnants, racoler des nouvelles recrues.

De Bredenrode. un des principaux seigneurs confédérés, invita Denys à marcher sur la ville de Valenciennes, qui se trouvait cernée par l'armée espagnole. En conséquence, le jour de Noël 1566, Denys partit pour Tourcoing en laissant le long de sa route des nombreuses traces de son passage. Arrivé à Watrelos, il fut attaqué par la garnison de Lille et mis en fuite. Il se hâta de retourner sur les bords de l'Yser.

Digitized by Google

Quelque temps après, Marguerite de Parme rapporta l'édit de tolérance et déclara les gueux « rebelles ». L'ordre fut donné de leur faire la chasse et de les saisir partout où on les trouverait exerçant les fonctions de ministres ou manifestant d'une manière quelconque leur attachement au culte réformé.

Une députation du magistrat de la Châtellenie, composée de trois membres pris dans son sein, Guillaume vanden Coornhuyse, Roland de Zegerscappelle et Jean de Wilde, annonça aux habitants de Rousbrugge et des environs, les ordres de la gouvernante.

Déjà depuis plusieurs mois, Sébastien Malte[1] avait été remplacé comme ministre prédicant à Rousbrugge, par Pierre Bert[2], qui servit, pendant quelque temps, d'acolyte au père Guillaume, puis resta seul, après le départ de ce dernier. Il avait prêché d'abord à Dunkerque et était venu habiter le bourg (section Beveren) vers la fin de 1565.

Les gueux ne s'émurent pas de cette recrudescence de sévérité à leur égard. Jean Denys reçut ordre d'augmenter sa troupe. Ce hardi aventurier se rendit secrètement avec 500 hommes à l'armée du comte de Toulouse, qui voulait s'emparer d'Anvers; mais arrivé à Austruweel, il fut battu et fait prisonnier par les troupes des seigneurs de Beauvais et de la Motte (13 mars 1567[3]). Peu de temps après on le pendit à Bruxelles. Il ne fut pas regretté, car il commençait à embarrasser les réformés paisibles qui avaient cru se fier à un homme d'épée. Jean Denys[4] était tout bonnement

[1] Nous savons que plusieurs historiens écrivent Matte, mais nous croyons qu'ils font erreur.

[2] Père de Petrus Bertius, savant professeur, dont M. Coomans a fait la biographie, et qui vit le jour à Beveren-lez-Rousbrugge, le 14 novembre 1565.

[3] 1566, vieux style.

[4] Cet homme, malgré les assertions de quelques auteurs, n'est pas né à Rousbrugge, mais à Woesten.

Digitized by Google

ce qu'aujourd'hui, en Italie, on appelle un *bravo*. *L'élite* de ses troupes se composait de ses anciens compagnons, ceux-là qu'il avait conduits à Furnes quelques mois auparavant.

Après la capitulation de Valenciennes le gouvernement commença à sévir contre les réformés d'une manière terrible. Les temples protestants furent rasés, et le père Guillaume, ex-ministre à Rousbrugge, fut arrêté, conduit à Furnes et pendu le 30 avril 1567[1]. Quant à Bert, il parvint à s'échapper avec sa famille.

Sur ces entrefaites, le magistrat de la Châtellenie voulut pourvoir à la sûreté de la ville de Furnes, mais l'argent manquait. On en trouva en abondance dans les couvents qui tous, ou peu s'en faut, se prétendaient ruinés. L'abbé de Saint-Nicolas donna 400 florins et les chanoines du chapitre de Sainte-Walburge en offrirent 600, à la condition de n'avoir plus d'impôts à payer pendant cinq ans.

On se mit à l'œuvre et Furnes eut ses fortifications.

La gouvernante sérieusement dans l'embarras, agitée de craintes fort légitimes, mais ne se rendant pas bien compte de sa situation, crut devoir apprendre au roi que..... la paix était rétablie. Elle lui annonça donc que tout était pour le mieux; que les difficultés étaient aplanies et qu'elle se *croyait* assez forte pour maintenir l'ordre dans ces provinces. Les réformés étaient fugitifs et le culte catholique rétabli dans son ancienne splendeur; les rebelles avaient subi la peine due à leurs crimes ou

[1] Le 27 Février 1567, Nicolas van Bambeke, de Rousbrugge, avait été arrêté à Bruxelles, où il était allé se justifier de l'accusation du crime d'hérésie, en même temps que trente cinq autres individus qui furent tous exécutés avec lui, vers la fin du carême de 1568 (67 v. s.).

Digitized by Google

l'attendaient en prison; elle s'était assurée de la fidélité des villes en y mettant suffisantes garnisons, etc. Par conséquent, disait la princesse, il n'est pas nécessaire d'envoyer dans les Pays-Bas des troupes espagnoles, car rien ne justifierait cette mesure; la présence de soldats étrangers ne pourrait que troubler l'ordre établi avec tant de peine, entraver le rétablissement du commerce et de l'industrie dont le pays avait tant besoin, et occasionner aux habitants de nouveaux frais, pendant qu'elle leur ôterait les moyens de les supporter. Le seul bruit de l'approche d'une armée espagnole, ajoutait-elle, ayant déjà privé le pays de plusieurs milliers de citoyens utiles, son apparition en fera infailliblement un désert. Puisqu'il n'y avait plus d'ennemi à combattre, ni de rébellion à réprimer, on ne pouvait supposer à cette armée d'autre motif que celui de punir. Avec cette présupposition, elle ne devait pas s'attendre à un accueil fort bienveillant. Enfin, n'étant plus excusé par la nécessité, ce moyen violent aurait l'apparence odieuse de l'oppression, aigrirait les esprits, pousserait à bout les hérétiques et armerait pour leur défense leurs coreligionnaires étrangers, etc.

Le langage de Marguerite était certainement fort juste et témoignait de son affection pour le peuple qu'elle gouvernait, mais il avait le tort de dissimuler fort mal les appréhensions de la princesse.

Cette longue missive se terminait par l'assurance que les Belges recevraient le roi avec toutes les démonstrations d'attachement et de respect, s'il daignait déployer envers eux la clémence d'un père et non la sévérité d'un monarque implacable; s'il voulait venir pour se réjouir de la paix et non pour les replonger dans toutes les horreurs de la guerre.

Digitized by Google

C'était trop dire. En terminant sa lettre par cette espèce d'*ultimatum* peu fait pour sourire à un prince tel que Philippe II, la gouvernante créait précisément les obstacles qu'elle aurait voulu écarter. D'ailleurs, son apparente quiétude ne pouvait tromper les fanatiques ministres du roi, Spinosa, d'Albe et surtout Granvelle qui, quoique absent, dominait l'entourage de son souverain, par sa haine et son intolérance. Il était évident pour eux, que la tranquillité momentanée dont jouissaient les Pays-Bas, n'était que le *sommeil du lion*. La crainte retient les rebelles, disaient-ils; les gueux s'attendent à voir apparaître bientôt une armée vengeresse et se tiennent calmes, prêts à recommencer à la première occasion.

Philippe II promit à Marguerite de se mettre en route pour les Flandres, mais quelque temps après, il envoya à sa place Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, avec ordre d'avoir raison des rebelles et d'étouffer la révolution dans le sang de ses promoteurs.

D'Albe était l'homme qu'il fallait pour cela. Ancien capitaine de Charles-Quint, soldat-courtisan, il ne connaissait qu'une voix, celle de son maître; qu'une loi, la discipline; qu'un pouvoir, l'épée. Sa nomination jeta la consternation et l'effroi dans notre pays. Tous ceux qui en avaient les moyens, émigrèrent, afin de ne pas se trouver face à face avec le dictateur et ses satellites.

Il arriva à Bruxelles le 22 août 1567 et commença aussitôt à agir. Une enquête sévère fut ordonnée et tous les magistrats eurent à rendre compte de leur attitude à l'égard des rebelles. Les comtes d'Egmont et de Hornes furent arrêtés avec beaucoup d'autres membres de la noblesse. Quant au prince d'Orange, il s'était retiré à l'abri de toute poursuite; ce qui fit

Digitized by Google

dire à Granvelle, alors à Rome : « Le Taciturne n'est pas pris...., « rien n'est fait ! » — Granvelle avait raison, le Taciturne était l'âme du mouvement insurrectionnel.

Marguerite, persuadée qu'il n'y avait plus rien à faire pour elle en Belgique, quitta le pays au mois de décembre suivant (1567).

Conformément à des ordres venus de Bruxelles, Pierre de Crocq, procureur général, et Snouck, conseiller au conseil de Flandre, vinrent en qualité de commissaires, prendre connaissances des faits qui concernaient les hérétiques et leurs adhérents. Arrivés à Furnes, le 22 septembre, ils accomplirent leur mission en vrais inquisiteurs. De Furnes, ils allèrent à Hondschoote, et enfin à l'abbaye d'Eversam (4 octobre). Arrivés là, ils citèrent devant eux les principaux magistrats de la ville de Furnes, qui eurent à s'expliquer au sujet de la condescendance qu'ils avaient montrée lors de l'attaque de l'église Saint-Denis. Les pauvres magistrats se disculpèrent de leur mieux en disant qu'il leur avait été impossible de tenir tête aux assaillants.

Après, vint le tour de ceux de la châtellenie, accusés de n'avoir pas empêché le pillage des églises et monastères; d'avoir toléré les prêches et la construction de temples; d'avoir indiqué aux gueux, les lieux propres à ces constructions impies (*sic*). Tous crimes énormes qui impliquaient la complicité de leurs auteurs, dans les faits et gestes de l'hérésie.

Ne sachant comment se tirer d'affaire, car tout cela était vrai, très-vrai, comme nous l'avons vu, les représentants de la loi dans la châtellenie de Furnes, accusèrent d'Egmont, ses ordres et ses correspondances, et demandèrent un délai pour justifier, pièces en main, la conduite qu'ils avaient *dû* tenir. — En conséquence, le 12 octobre, un des leurs, Jean de Wilde se rendit à

Digitized by Google

Bruxelles. Ce qu'il y fit serait difficile à dire, mais toujours est-il, qu'ils sortirent de cette épreuve, lui et tous les autres. blancs comme neige.

Il se trouve aux archives de la ville de Bergues, n° 396, un document daté de Bruxelles du 14 février 1568 et publié à Bergues et dans les paroisses d'alentour, le 1 mars suivant, signé par le duc et contresigné par Bertii.

Voici ce document, un des premiers sans doute, qui furent transmis aux provinces par ordre du gouverneur:

« Don Fernando Alvarez de Toledo, duc d'Alve, etc., lieutenant « gouverneur et capitaine général.

« Très chers et bien amés. Comme il soit venu à nostre cognoissance « qu'en plusieurs villes et villages où es derniers troubles l'on a brisé « les images, rompu, saccagé et spolié les églises et autels, icelles églises « sont et demeurent encoires au mesme état, sans que l'on se mette en « debvoir à les réparer et orner comme il convient, chose scandaleuse « à laquelle désirons que soit tout incontinent remédié. A ceste cause « vous en chargeons et mandons bien expressément de par le Roy, « nostre sire, que incontinent et sans delay ayez à faire entendre, enjoin- « dre et ordonner de par sa Majesté, à tous officiers et magistrats des « villes et villages tant d'icelle Majesté que des seigneurs particuliers de « vostre ressort et jurisdiction où il y a eu aulcun brisement d'images et « rompement, ruine, saccaigement et spoliation d'églises et monastères, « que l'on ait à les réparer, restaurer en estat honorable et dou, de sorte que « les services divins et offices ecclésiastiques y puissent estre faicts avec « la décence et révérence qu'il convient, et ce en dedans trois mois, dois « que le dict commandement leur aura esté faict, et que au bout d'iceulx « trois mois, lesdits officiers et magistrats ayent à vous certifier de ce « que faict en aura esté, dont en oultre nous advertirez bien spécifique- « ment par le menu, nommément esquelles villes et villages il y aura eu « rompement et saccagement d'églises, cloistres et monastères, et où « ledict commandement aura esté faict, et esquelle l'on y aura satisfaict

Digitized by Google

« par réparation, restauration et restitution comme dessus, et esquelles « point ensemble de la cause et occasion de la faulte, pour après y « ordonner comme selon que nous en viendra signifier, adviseron conve- « nir : et ne faulte qu'en ceste réparation se mecte difficulté, delay ou « remise, à l'occasion des frais dont sera besoing, puisque la raison « veult que ung chacun se montre voluntaire d'assister à la restauration « de la maison de Dieu, commune à tous bons chrestiens; saulf que l'on « pourra après adviser, d'en faire le recouvrement sur ceulx qui ont « donné cause au mal et ont allé aux presches aultres que catholiques, et « ont aultrement esté adonnez et favorisans aux nouvellitez passez des « sectaires : et partant qu'il n'y avait faulte.

« A tant très chers et bien amez nostre Seigneur soit garde de vous.

« De Bruxelles, le 14e jour de Février 1567 [1]. »

Cette lettre, n'a rien que de très-convenable dans le fond comme dans la forme, et si le très-haut et puissant seigneur Alvarez s'était toujours contenté d'en écrire de pareilles, son nom ne serait pas couvert maintenant des malédictions de l'histoire. Mais il n'en fut pas ainsi.

On évalue à plus de cent mille le nombre des familles qui émigrèrent de la Flandre dans les premiers temps du règne — car ce fut un règne, ni plus ni moins — de d'Albe.

Cent mille familles, c'est beaucoup; il est évident que ce chiffre est tant soit peu exagéré, mais fût-il réduit de moitié,... cinquante mille familles, c'est-à-dire quelque chose, en moyenne, comme deux cent mille individus, cela mérite réflexion et nul historien, fût-il dix fois *une autorité,* ne parviendra à nous prouver que les réformés compris parmi tous ces fugutifs de tout âge, de tout sexe et de toute condition, étaient autant des scélérats méritant la corde. Comme nous l'avons dit plusieurs fois, les gueux

[1] Vieux style.

Digitized by Google

paisibles, les *bons gueux* devaient se trouver là en majorité et ne pouvaient alors — comme ils ne peuvent maintenant — être rendus complices des atrocités commises par quelques milliers d'entre eux [1].

La religion catholique pour longtemps (on l'espérait) à l'abri de l'influence du protestantisme, se releva peu à peu. Le délégué de Philippe II y mit bon ordre et travailla en homme qui veut aller au-devant des désirs du maître. Cependant, quelque vigilante que fût la police espagnole, elle fut bien souvent mise en défaut, et comme il arrive toujours en pareil cas, tandis que les innocents quittaient le pays, les vrais coupables y restaient, cachés, masqués, inconnus, mais terribles et forts, par cela même que leur association était clandestine. Retirés dans les bois de Proven, Poperinghe, Rousbrugge, Bambeke, etc., ils faisaient des fréquentes irruptions dans les paroisses d'alentour. Ils étaient divisés par bandes de trente à cinquante individus; chaque bande avait son capitaine. Parmi ces chefs, on distinguait les nommés Jacques Heulè, de Bruges; Camerlynck,...; Prins ou *Prince;* Jean Michiels; Hans van Ceulen, etc.; mais la plupart ne portaient que des surmons ou sobriquets tels que *de Reus* (le Géant); Walter *de Kromme* (Walter-le-Bancal).

Pendant plusieurs mois, on n'entendit dans la West-Flandre que les sombres récits de meurtres et de pillages; on se communiquait en tremblant, les divers épisodes d'expéditions nocturnes près desquelles les lugubres créations de nos romanciers modernes sont jeux d'enfants.

[1] Parmi les familles qui quittèrent Rousbrugge, nous devons citer les Cousyn et les Boucry. Ces derniers se retirerent à Arras. L'établissement du *Molenwal* avait été démoli à la fin de 1567.

Digitized by Google

L'incendie et le sac de Reninghelst; l'assassinat du curé de cette paroisse; la dévastation des églises de Locre, Dranoutre, Kemmel, Neuve-Église et Nieppe; les tortures endurées par les curés d'Oostcappel, d'Hondschoote et de Rexpoede; l'incendie d'une partie du bourg de Rousbrugge, etc., longue est la liste des méfaits qui marquèrent cette époque néfaste entre toutes, où le peuple suspendu entre deux craintes, celle du pouvoir et celle du crime, n'avait ni trève ni repos.

Le 24 mars 1568, le capitaine, Hans van Ceulen[1], fut roué à Furnes, mais c'était une faible victoire que cette exécution. Aussi songea-t-on bientôt à des remèdes plus énergiques.

Le gouverneur de la Flandre française, Maximilien Vilain, baron de Rassenghien et son lieutenant, Valentin de Pardieu, à la tête de 500 hommes, vinrent purger le pays de ces bandes. D'après les instructions de d'Albe lui-même, une surveillance rigoureuse fut organisée, et, par dessus tout, les habitants des paroisses furent rendus responsables du mal dont souffriraient les ecclésiastiques habitant parmi eux. Dès lors, la tranquilité commença à revenir un peu dans le pays; mais, restait toujours la proscription, épée de Damoclès suspendue sur bien des têtes.

[1] « Betaelt Robert Terot, corporael vanden vichtich ghesellen wesende te Roedtsbrugghe, voor 't devoir vanden voornoemden ghesellen, dat zy metten dienaers vanden lande ghedaen hebben, omme te apprehenderene Hans van Cuelen, treckende by nachte tot Leinsele, aldaer zy den zelven achterhaelt hebben, ende wierdt by den dienaers aldaer ghevanghen. Dewelcke omme de enormiteit van zyne delicten ende moorden gherabract es gheweest. Ende zo by myne heeren vanden collegie hier te vooren in kerckghebode uute ghegheven es, omme elcken te animeeren zulcke personen te vanghen ende apprehenderen, dat men van slandts weghe van ghelycke apprehensien betaelen zoude de somme van hondert pond. par., hebben myne heeren te dien upsiene den voornoemden soldaden toeghelcit de somme van LXIIII L. p., ende de reste totten voorn. hondert pond. bedraghende XXXVI L...., Jacob Westelssone met zyne complicen dienaers doende d'apprehensie. »

(Comptes de la châtellenie de Furnes.)

Digitized by Google

Vint l'institution du conseil des troubles, revêtu du pouvoir de juger sans appel toutes les affaires relatives à la rébellion. D'Albe se déclara président de ce tribunal composé de douze personnes, parmi lesquelles se trouvait le féroce Juan Vergas. On appela ce conseil, *Cour souveraine de justice pour connaître des troubles passes*..... Le peuple disait, *Conseil de sang*.

Ces terribles préparatifs confirmèrent le bruit qui s'était répandu, que le dictateur avait été envoyé dans les Pays-Bas pour frapper sans grâce et sans merci, au nom de Dieu et pour la plus grande gloire de la religion catholique. Les Flamands étaient dans la consternation, surtout ceux d'entre eux qui sentaient qu'on pouvait facilement les soupçonner d'avoir pris part aux troubles. Le duc avait dit ouvertement qu'en matière d'hérésie on ne devait pas moins condamner au feu sur de simples soupçons, que sur les preuves les plus convaincantes. Que l'on juge de l'effet que dût produire sur les populations cette théorie monstrueuse qui allait donner beau jeu à l'arbitraire et à la délation.

L'émigration vers l'Allemagne, l'Angleterre et la France continuait toujours; le mot de Marguerite de Parme allait se réaliser. L'épouvante monta à son comble lorsqu'on entendit publier dans toutes les provinces les ordres de d'Albe et les réglements sur les troubles, dont voici à peu près la substance :

On réputait criminels de lèze-majesté divine et humaine, tous ceux qui avaient refusé de se soumettre à la juridiction du tribunal de l'inquisition (y compris ceux qui, par leurs sollicitations, avaient contraint la gouvernante de modérer les édits qui ordonnaient l'établissement du *Saint-Office*). Les persones qui, à cette occasion, avaient tenu des assemblées, donné asile aux

Digitized by Google

rebelles ou présenté des requêtes; les magistrats qui n'avaient pas employé leur autorité pour empêcher les prêches des hérétiques, le pillage des églises, la destruction des images, les violences contre les ecclésiastiques, les moines, les religieuses, étaient déclarés passibles des peines édictées contre les criminels de lèze-majesté divine et humaine.

Toutes les villes complices de pareils désordres étaient déchues pour toujours des priviléges, franchises et exemptions dont elles avaient joui jusqu'alors.

Toutes les fois qu'il n'était pas possible de les livrer vifs entre les mains de la justice, il était permis à tout le monde de tuer les hérétiques ou les séditieux convaincus d'avoir commis dans les précédents tumultes, les excès ci-dessus mentionnés; attendu que, de fait et de droit, leur peine était la perte de la vie et la confiscation des biens. Enfin, les ordonnances statuaient que pour former un jugement, il suffisait que l'accusé fût convaincu par les dépositions de deux témoins.

Tout cela fut publié à son de trompe, imprimé, affiché et distribué, afin que nul ne prétendit cause d'ignorance. Mais on ne s'en tint pas à ces avertissements; d'Albe était un homme expéditif, il commença les exécutions et donna l'ordre d'arrêter les suspects. Le nombre de ces malheureux fut si grand, partout les prisons se remplirent tellement, qu'on fût obligé d'en construire des nouvelles.

Enfin, le dictateur traduisit devant le conseil des troubles, les comtes d'Egmont et Hornes, qui furent condamnés au dernier supplice et exécutés à Bruxelles le 5 juin 1568[1].

[1] Quatre-vingts ans après la mort de d'Egmont, dit un vieux manuscrit du XVIIe siècle, intitulé : « Mémoire des arrêts et révisions du grand Conseil de Malines,

Digitized by Google

Le même jour, raconte naïvement un auteur, il tomba à Louvain une pluie de sang.

Près de trois siècles ont passé sur cet événement, beaucoup de siècles passeront encore, mais la Belgique n'oubliera pas d'Albe et la domination espagnole. Le monument élevé à Bruxelles apprendra éternellement aux Belges ce que c'est qu'un pouvoir *qui vient venger la religion outragée* et ce dont il est capable lorsque l'intolérance et le fanatisme seuls le guident.

On avait déjà fait beaucoup, mais il y avait encore beaucoup à faire pour réduire à l'impuissance les bandes de pillards qui désolaient la West-Flandre, d'autant plus que de temps à autre de nombreux renforts venaient grossir leurs rangs.

Le 18 septembre 1568, arriva en vue d'Ostende un navire portant pavillon anglais. Aux sommations d'usage faites par les employés du port qui étaient allés visiter ce bâtiment, le capitaine répondit qu'il venait de Dunkerque, qu'il n'avait rien à bord en fait de marchandises et qu'il se dirigeait vers l'Angleterre. A minuit, les chaloupes furent mises à la mer et une troupe de mécréants débarqua sur la plage entre Lombartzyde et Middelkerke, d'où elle se dirigea par Wulpen, Steenkerke, Bulscamp et Killem, sur Hondschoote. Là, sur l'ordre de Camerlynck qui la

« etc., par Nicolas du Fief, chanoine de Tournai, prévôt de Maubeuge, etc., » un zéleux (*sic*) remontre qu'au-dessus de la porte de l'hostellerie du Chapeau Rouge, à Vallenciennes, entre autres armoiries des seigneurs, il y avoit celle de Louis (?), comte d'Egmont, où il portoit le titre de né-duc de Gueldres et comte de Zutphen, ce qu'estoit contre les autorités du roi; requérant que fut pourvue d'un remède convenable. Sur quoi fust arrêté au conseil que les armoiries devroient être mises bas, non-seulement pour lesdits titres de Gueldres et de Zutphen, mais parceque absolument ledit Louis estant condamné par arrêt du grand conseil du roi pour crime de lèze-majesté, les armoiries ne devoient être vues en public comme en rue, ni ailleurs, et ainsi fut résolu, etc. Et ce le dernier janvier 1648.

Risum teneatis.

Digitized by Google

conduisait, elle se dispersa dans differentes directions, après qu'il eut été convenu qu'on se réunirait, dans la nuit du 27 au 28, sur le cimetière de Caestre, afin de tenter un coup de main pour délivrer quelques-uns des leurs enfermés dans les prisons de Bailleul et de Poperinghe.

En attendant cette nuit, quelques-uns de ces forcénés allèrent piller, pour la troisième fois, le monastère d'Eversam.

Mais, l'autorité avait été prévenue à temps, et lorsque dans la soirée du 27, Camerlynck arriva à Caestre avec une partie de sa troupe, il fut arrêté avec douze de ses complices; les autres réussirent à s'échapper.

Le 20 novembre suivant, la ville d'Ypres fut témoin d'un horrible supplice. Camerlynck était livré au bourreau. On commença par couper les oreilles du condamné, puis on le lia sur une claie et on le traîna à travers la ville, en faisant plusieurs stations, pendant lesquelles un aide du bourreau lui arrachait les chairs avec des tenailles rougies. Après, il fut attaché par le milieu du corps à un poteau, au sommet duquel était placé une marmite remplie de goudron enflammé et qui tombait goutte à goutte sur la tête meurtrie du scélérat. Enfin lorsqu'il eut cessé de vivre, on brûla son corps pour en jeter les cendres au vent.

Quant aux compagnons de ce capitaine, ils furent exécutés à Furnes et expirèrent dans d'affreuses tortures.

Cependant, malgré ces exemples, les débris de la bande de Caestre parvinrent à se rallier dans les environs de Haringhe, et, en dépit de la plus rigoureuse surveillance, le bourg de Rousbrugge fut attaqué dans la nuit du 12 au 13 décembre. Quelques hommes de cœur commandés par un nommé De Candt, repoussèrent les assaillants à coups de mousquet et les forcèrent à se

Digitized by Google

retirer. C'est dans cette rencontre que Jacques Ackerman, de Rousbrugge fut tué en assistant De Candt. Les habitants du bourg, dans leur reconnaissance pour celui qui avait payé de sa vie son héroïque dévouement, changèrent le nom de la rue qu'il habitait et qui s'appelait Rue de l'Ange, en celui de Rue Ackerman[1].

L'exécrable politique du gouverneur général allait enfin porter ses fruits.

Le 26 mars 1569[2], les états-généraux avaient été convoqués à Bruxelles, pour recevoir communication d'un nouveau système d'impôts, de l'invention du terrible dictateur. D'Albe sentait le besoin de rendre les provinces belges *indépendantes du trésor espagnol*, en les forçant à entretenir, de leurs propres deniers, l'armée et l'administration que leur octroyait Philippe II.

Il s'agissait de faire payer, une fois et immédiatement, la centième partie de la valeur de toutes les propriétés mobilières et immobilières; puis, d'établir un droit permanent, sur le produit de toutes les ventes : 10 pour cent sur les meubles, et 5 pour cent sur les immeubles

Ces projets monstrueux qui allaient inévitablement avoir pour résultat la ruine commerciale du pays, soulevèrent une indignation générale et donnèrent naissance à une entente catholico-réformée, bien autrement à craindre pour la monarchie de droit divin que la révolte des gueux.

Cela devait être. Les catholiques, adversaires acharnés des

[1] Cet épisode a fait le sujet d'une brochure flamande que nous avons publiée en 1862. Voir page 41.

[2] 1568 (v. s.)

Digitized by Google

protestants, n'avaient que peu de chose à perdre et beaucoup à gagner en luttant contre la réforme, car ils avaient derrière eux, un gouvernement qui partageait leur manière de voir, et se trouvait par cela même dans la nécessité de les soutenir et de les ménager.

Les nouveaux impôts changeaient tout cela. Frappés comme leurs antagonistes, les catholiques finirent par comprendre que leurs luttes religieuses servaient parfaitement les projets et justifiaient même, dans une certaine mesure, la tyrannie du ministre espagnol qui se moquait d'eux. Trop faibles pour réagir seuls contre le despotisme devant lequel ils s'étaient naguères mis à genoux, ils donnèrent la main aux protestants pour combattre l'ennemi commun et sauver leur fortune du naufrage.

Ces populations mercantiles, dit Grotius, que n'avaient pu émouvoir les supplices des bourgeois livrés aux flammes, des seigneurs massacrés, et qui étaient restées tranquilles spectatrices de l'anéantissement des lois et de l'indépendance nationale, s'insurgèrent au premier bruit d'une augmentation d'impôts.

Paroles sévères, mais néanmoins parfaitement justes.

C'est une triste leçon pour l'humanité, que la conduite de ce peuple, excité par l'intolérance religieuse à se détruire lui-même, ensanglantant ses foyers et égorgeant ses frères, au nom d'un Dieu de paix, afin de mériter, par ce moyen, la bienveillance d'un prince étranger, despote cruel, entouré de vils flatteurs et de moines fanatiques.

Leçon et spectacle plus tristes encore, que ce même peuple déçu dans ces espérances et obligé au lendemain d'une lutte fratricide, s'appuyer sur les bras de ses adversaires, pour précipiter la chute du tyran, dont il a servi la vengeance, et qui l'a trompé.

Digitized by Google

A toutes les époques, les luttes exclusivement religieuses sont restées stériles; les révolutions grandes et petites, fomentées par le fanatisme, et qui n'avaient pour but que la défense de la foi, n'ont jamais rien produit pour le bien-être des nations. Elles n'ont servi qu'à élever (ou abaisser) quelques ambitieux et à satisfaire les vengeances des grands. Il est vrai qu'en revanche elles ont coûté pas mal de sang.

La religion seule ne suffit pas pour inspirer à un homme, à un parti, à un peuple, l'idée de la résistance énergique et de la lutte contre les ennemis de la patrie; il faut qu'un autre sentiment, une autre passion — un autre amour, si l'on veut — lui vienne en aide. Voilà pourquoi l'appel à l'indépendance, à la liberté, *par la défense de la religion opprimée*, n'est et ne peut être qu'un masque, qui cache souvent, pour ne pas dire toujours, bien des projets d'une nature n'ayant absolument rien de commun avec la religion.

D'Albe, armé des foudres du Vatican, de tout l'arsenal de l'inquisition et de beaucoup d'autres choses encore, avait lancé ses partisans à la poursuite des réformés, en laissant entrevoir la pacification, la tranquilité et le bonheur des Pays-Bas, à travers les voiles de sa fureur contre la réforme..... C'était le masque.

La réalité,..... l'asservissement de nos provinces par la guerre civile.

On s'en aperçut un peu tard, comme nous allons le voir.

Au fur et à mesure que la nouvelle des propositions faites aux états-généraux se répandit parmi le peuple, on vit les querelles cesser et la résistance se préparer sourdement. La révolution qui s'opérait dans les esprits se traduisait en manifestations de tout genre, mais — cela se comprend — qui ne

Digitized by Google

prenaient pas encore les dehors d'une révolte. La crainte imposait silence à l'opinion générale : qu'il fallait opposer un refus énergique aux exigences inouïes du gouverneur général.

Les bons bourgeois fredonnaient :

Helpt nu u self soo helpt u Godt
Uyt der tyrannen bant en slot,
Benaude Nederlanden !
Ghy draegt den bast al om u strot,
Rept flucks u vrome handen !

De spaensche hooghmoet, valsch en boos,
Sond u een beule goddeloos
Om u goddeloos te maken :
Godts woort rooft hy door menschen gloos
En wilt u 't gelt ontschaken.

Syn buyck is onversadelyck ;
Bloet- en gheltdorstich stadelyck,
Als die met wreeden moede
Slants gelt verquist verradelyck
Aen coninclycken bloede.

O Nederlant, ghy syt belaen !
Doot ende leven voor u staen :
Dient den tyran van Spangien,
Of volgt, om hem te wederstaen.
Den prince van Orangien.

Ainsi, au rebours des Français qui plus tard rièrent, chantèrent et se moquèrent de Mazarin, *ce pleutre*, tout en se disposant à lui payer ses exactions, les Flamands, sous d'Albe, chantaient aussi, riaient un peu moins, mais n'étaient pas du tout disposés à payer, quoique les états des provinces (après bien de discussions) eussent consenti enfin à l'établissement du 100e denier.

Digitized by Google

Quant au 20e et au 10e, ils furent unanimes à les rejeter.

Peu habitué à subir la volonté des autres, le duc entra dans une violente colère et résolut d'employer la force et les menaces pour arriver à ses fins. Rien n'y fit, pas même une amnistie générale, octroyée (avec force restrictions) par bulle du pape Pie v.

Guillaume d'Orange, le *Taciturne*, dont nous avons parlé dans une des pages qui précèdent, et qui s'était retiré en Allemagne après l'arrestation de d'Egmont et de Hornes, n'oubliait pas sa patrie. Il s'était marié avec une princesse de Saxe, et par là, son crédit se trouvait augmenté. En outre, entouré de plusieurs Belges de grande distinction, qui avaient cherché un refuge auprès de lui, il entretenait par leur entremise une correspondance active avec les principaux chefs du parti anti-espagnol. Après avoir inutilement tenté la délivrance des Pays-Bas au moyen d'une armée de terre, deux fois battue, il se résolut à commencer une guerre maritime. Le moment était propice, car le despotisme de d'Albe avait lassé la patience du peuple.

Guillaume donna commission à quelques officiers pour armer et commander des petits navires, qui croisaient dans le mer du Nord pour le compte du gouvernement anglais.

« Les proscrits des dix-sept provinces, dit M. l'abbé Janssens, « s'enrôlèrent avec empressement sous le pavillon *Orange* qui était « secrètement protégé par la Grande-Bretagne.

« Le besoin de vivres et le désir de vengeance, firent de ces hommes « intrépides, des marins déterminés à braver tous les dangers des flots « et à affronter les plus grands périls des combats : ils infestèrent toutes « les côtes des Pays-Bas, s'emparèrent de plusieurs riches vaisseaux

Digitized by Google

« espagnols et marchands, et en vendirent le butin dans les ports de « l'Angleterre; ils augmentèrent ensuite leurs flottilles et défirent bientôt « des escadres d'Espagne et de Portugal. »

On appela ces marins *gueux de mer*, par opposition aux *gueux de terre*, *de ville*, *des bois*.

La malheureuse Flandre devait souffrir de nouveau. De temps à autre, un ou deux bâtiments se détachaient de ces flotilles et venaient jeter l'ancre à peu de distance des côtes, entre Nieuport et Dunkerque. La nuit venue, des embarcations montées par une douzaine de matelots-pirates bien armés, échouaient sur le sable, à la manière de nos modernes barques de pêcheur, et, quelques instants après, le bruit de la mousqueterie, le tintement de la cloche d'alarme, les flammes d'un incendie annonçaient aux habitants du littoral, qu'ils avaient à veiller à la sureté de leurs personnes et de leurs biens.

C'est ainsi que les villages d'Oostduinkerke et d'Adinkerke furent surpris à la fin de mai 1571 et saccagés.

Le magistrat de la châtellenie de Furnes voulant s'opposer à ces attaques, leva une troupe de 80 hommes dont il confia le commandement au grand bailli, Louis de Loueuse. C'était une bonne occasion pour les gueux sauvages de recommencer leurs exploits; ils ne la manquèrent pas. Les choses allèrent même si loin, que le gouvernement dût ordonner à toutes les paroisses de la West-Flandre d'organiser les patrouilles et de fortifier les églises. C'est à dater de cette époque qu'on commença à percer de meurtrières les murs des clochers et des tours.

Sur ces entrefaites arriva la prise de la Brille par les gueux de mer, événement qui mit fin à l'obstination du gouverneur général.

Digitized by Google

Ni l'histoire de Rousbrugge-Haringhe ni celle de la châtellenie de Furnes, n'exigent que nous nous étendions longuement sur tous les faits qui accompagnèrent le rappel du duc d'Albe, le remplacement de ce ministre par Don Louis de Requesens de Zuniga, l'arrivée de Don Juan et le gouvernement de l'archiduc Mathias, son successeur.

Néanmoins, il faut que nous disions que les événements de cette époque et surtout la pacification de Gand (8 novembre 1576) eurent pour résultat de faire rentrer dans le pays les protestants émigrés et de permettre aux autres de lever la tête. Les réunions en plein air, les prêches et les conférences du temps de Marguerite de Parme recommencèrent.

Le 8 juin 1578, une prédication évangélique eut lieu à Hoogstaede, à l'endroit nommé *Colaerts-Hille*. Elle attira une foule immense.

Le magistrat de la châtellenie envoya une députation à l'archiduc Mathias ainsi qu'au prince d'Orange. Elle rapporta des lettres ordonnant de défendre absolument ces prédications. C'était facile à dire, mais comment s'y prendre? Le magistrat comprenant l'inutilité de ses efforts s'ils n'étaient appuyés que par des lettres, ne fit rien. A quoi bon, du reste, une répression? — Au mois de juillet de la même année, fut octroyée la paix dite *de religion*.

Quinze jours après, Furnes et Poperinghe, l'orthodoxe ville de Poperinghe, avaient des ministres protestants officiels, prêchant dans des églises catholiques converties en temples réformés.

Le protestantisme était dès lors maître de la West-Flandre; à telles enseignes, qu'anticipant sur le décret relatif à la confiscation

Digitized by Google

des biens ecclésiastiques qui allait paraître, on vendit publiquement aux enchères le mobilier de plusieurs couvents abandonnés; entre autres celui de la célèbre abbaye des Dunes.

Les persécutions, les tortures, les supplices n'avaient rien produit.

Qui a détruit ce monastère, incendié cette église, rasé cette chapelle?

— Les gueux.

Qui a démoli ce monument, brisé cette statue, gratté cette façade, effacé cette inscription?

— Les gueux.

Un Christ sans tête, une Vierge sans bras, un Saint-Jean sans jambes! Qui peut avoir arrangé ainsi ces images vénérées?

— Les gueux, les gueux, toujours les gueux.

Ainsi parlent certaines gens. Heureusement le jour commence à se faire un peu; des documents de tout genre, mis en lumière par l'activité fiévreuse de quelques chercheurs, viennent détruire cette opinion et nous dire : Au nom de la loyauté, de la vérité historique, n'attribuez pas exclusivement aux gueux les désordres de cette époque que vous nommez, la révolution religieuse du XVIe siècle. Cette révolution fut une guerre civile, catholiques et protestants y prirent une part égale et y figurent tour à tour, tantôt comme bourreaux, tantôt comme victimes. Qui accuser? Quels sont les coupables?

Voilà des questions auxquelles il sera toujours difficile de répondre.

Digitized by Google

Quelques-uns ayant en vue la réforme, diront : les vrais coupables dans une guerre civile, sont ceux qui ont provoqué cette guerre.

Leur argument tournera contre eux-mêmes, car alors, au XVIe siècle, les coupables auraient été non pas les gueux, mais Charles-Quint d'abord, Philippe II ensuite, et le pape lui-même. Philippe II surtout, qui, comme le dit très-bien un auteur, « alluma le feu de la guerre civile dans ses états, en combattant « l'erreur avec d'autres armes que celle de la vérité ».

Une pareille dissertation nous menerait beaucoup trop loin. Nous avons cité des faits, que ces faits parlent.

Pour ce qui regarde la West-Flandre, il est certain que dès l'apparition du protestantisme, les grands troubles qui bouleversèrent et ensanglantèrent les châtellenies d'Ypres et de Furnes doivent être attribués non pas aux réformés ou gueux, mais à des brigands qui prirent ce nom et s'en servirent pour échapper à la potence. Ces malfaiteurs appartenaient à toutes les opinions ou plutôt, n'en professaient aucune. Ils disparurent plus tard dans le tourbillon de la lutte engagée par les catholiques alliés aux protestants contre le pouvoir espagnol[1].

Nous ne pouvons mieux faire que de comparer ces bandes à un personnage mis en scène par Alexandre Dumas dans *Les Trois Mousquetaires*. On trouvera peut-être le procédé bizarre, mais peu nous importe, citons :

« Comme c'était au temps des guerres des catholiques et des hugue-
« nots, et qu'il (le père de Mousqueton) voyait les catholiques exterminer

[1] Louis de Nassau et de Bredenrode que l'on a accusés d'avoir favorisé les iconoclastes, s'élèvèrent au contraire, fort vivement contre les excès.

FR. JUNIUS. *In vitâ*, 247.

LE PETIT, 155.

GROEN VAN PRINSTERER II, 212 et 252.

Digitized by Google

« les huguenots, et les huguenots exterminer les catholiques, le tout au « nom de la religion, il s'était fait une croyance mixte, ce qui lui per- « mettait d'être tantôt catholique, tantôt huguenot. Or, il se promenait « habituellement, son escopette sur l'épaule, derrière les haies qui bordent « les chemins, et quand il voyait venir une catholique seul, la religion « protestante l'emportait aussitôt dans son esprit. Il abaissait son esco- « pette dans la direction du voyageur; puis, lorsqu'il était à dix pas de « lui, il entamait un dialogue qui finissait toujours par l'abandon que le « voyageur faisait de sa bourse pour sauver sa vie. Il va sans dire que « lorsqu'il voyait venir un huguenot, il se sentait pris d'un zèle catholique « si ardent, qu'il ne comprenait pas comment, un quart d'heure aupara- « vant, il avait pu avoir des doutes sur la supériorité de notre sainte « religion.....

« ..... Un jour il s'était trouvé pris dans un chemin creux entre un « huguenot et un catholique à qui il avait déjà eu affaire et qui le recon- « nurent tous deux; de sorte qu'ils se réunirent contre lui et le pendirent « à un arbre. »

II. LES MÉCONTENTS

(1578 — 1585)

« De Charybde en Scylla », dit le proverbe.

La liberté — fort restreinte — des cultes amena un bouleversement d'un genre autre que la *gueuserie*, mais non moins calamiteux pour la Flandre et particulièrement pour Rousbrugge-Haringhe. « La tolérance allait sombrer au sein de la guerre civile[1]. »

Les catholiques, froissés de la latitude accordée à la religion protestante, murmurèrent hautement. A la fin de juillet 1578, les états de la noblesse de la Flandre française, de l'Artois et de

[1] L. Hymans, « Histoire populaire de la Belgique ».

Digitized by Google

la province de Hainaut, s'étaient séparés des états-généraux et avaient retenu à leur service une troupe de près de 9000 hommes qui se mit immédiatement en campagne contre les réformés. Ceux-ci donnèrent à ces nouveaux adversaires, armés pour la défense du culte catholique, le sobriquet de *soldats de la patenôtre*. L'histoire leur a conservé la qualification de *mécontents* [1].

Ces pillards, qui n'avaient rien à envier aux gueux sauvages de sanglante mémoire, débutèrent par la prise de Menin, d'Ypres, de Warneton, du château de Becelaere, de Cassel et d'autres lieux et places tenant le parti des états. Ils réclamèrent en outre une contribution de guerre du magistrat de Furnes, avec menace, en cas de refus, de tout mettre à feu et à sang.

Les habitants de la rive droite de l'Yser ne purent se soustraire à ces exigences, mais ceux de la rive gauche se mirent en état de se défendre énergiquement. Le bourg de Rousbrugge surtout, qui comptait à cet époque deux réformés sur trois de ses habitants et qui de plus, avait des intérêts particuliers à sauvegarder (par acte du 8-9 juin 1578, la seigneurie avait été cédée par Louis de Gonzague et Henriette de Clèves, sa femme, à Gaspard de Schomberg, comte de Nanteuil), prit des mesures spéciales. Le 11 octobre, par ordre de François Daynet [2], on détruisit les deux ponts.

Ces dispositions arrêtèrent pendant un certain temps les troupes ennemies, mais le 8 décembre, le baron de Monti-

[1] « .... soldats zélez pour la Religion Catholique Romaine, conduits par le « brave François Pepin, etc..... »

LE P. DELEWARDE. « Histoire générale du Hainau ». Mons, MDCCXXII. Tome VI, page 563.

[2] Ce François Daynet est désigné comme « vallet de chambre ordinaire du « Roy, et maistre d'hostel de messire Gaspard de Schomberg ».

Archives de la ville de Bruges. Procurations. Reg. 33. Année 1588, avril.

Digitized by Google

gny, leur commandant, parvint à passer l'Yser. Il s'empara de Rousbrugge où il laissa une petite troupe de Français qui s'était jointe à lui, et se dirigea sur Loo. Inutile de dire que la prise de cette place et l'occupation de tout le *Veurnambacht* par ces soldats étrangers, fut un terrible fléau pour les habitants.

Après quatre semaines de séjour dans la châtellenie, ils se retirèrent du côté de Dunkerque, en ne laissant derrière eux que ruine et désolation. Le refus de la contribution de guerre qu'ils avaient exigée, leur servit de prétexte pour tout détruire. Il n'y avait aucune résistance à opposer à cette soldatesque, car l'impuissance ou l'inertie du magistrat rendit parfaitement inutile l'attitude énergique et les plans de défense des habitants de la campagne.

Enfin, le 4 mars 1579, une démarche fut faite auprès du gouvernement, par le pensionnaire Charles vande Lynde.

Sa voix fut écoutée; les états envoyèrent au secours de la châtellenie une armée de 6000 hommes — la plupart protestants — commandée par le seigneur de la Noue. Le 8 avril, ce capitaine vint camper près de Rousbrugge où ses soldats pillèrent le monastère. Singulière protection, on doit en convenir.

Dans l'entre-temps le baron de Montigny, au nom des mécontents, avait signé une traité avec Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, qui commandait au nom de Philippe II[1].

De la Noue ayant eu connaissance de ce traité, reprit sur les mécontents les villes de Menin et de Warneton, qui déjà, avec quelques autres places, avaient été remises au roi, et dissémina ses troupes sur le territoire des Huit-Paroisses (environs de Poperinghe).

[1] Voir à ce sujet, ALPHONSE BERGEROT et J. DIEGERICK, « Histoire du château et des seigneurs d'Esquelbecq ». Bruges, 1857, page 101.

Digitized by Google

Par suite de cela, Rousbrugge-Haringhe et les autres paroisses des bords de l'Yser se trouvaient placées entre deux corps de troupes qui s'observaient, prêts à s'anéantir l'un l'autre, à la première occasion favorable. Sur la rive droite, de la Noue[1] à la tête de l'armée des états qui, comme nous l'avons dit, était presque entièrement composée de protestants. Sur la rive gauche, Valentin de Pardieu et Montigny avec leurs Wallons, à peu près tous catholiques. Nous laissons à penser combien la situation était agréable.

Peu de temps après, de la Noue s'étant un peu retiré au nord, le bourg de Rousbrugge fut entièrement occupé par les *soldats de la patenôtre*, devenus fidèles sujets du roi[2]. Ils y firent une exécution en grand, vu que tous ou à peu près tous les Rousbruggois d'alors étaient calvinistes.

Valentin de Pardieu, leur chef, y fit construire un fort auquel on travailla huit semaines durant[3], et afin de modérer un peu l'ardeur de ses hommes qui ne vivaient que par le pillage et le meurtre, il y laissa une petite garnison sous les ordres du colonel Boudeghem, et alla camper à Loo. Tout cela se passait au commencement de septembre 1579 L'aspect de la châtellenie de Furnes était des plus tristes, des plus lugubres; la misère y était si grande parmi les populations ruinées et torturées de la manière

[1] Kervyn de Volkaersbeke. « *Correspondance de François de la Noue, surnommé* Bras-de-Fer. »

[2] Déjà depuis le 9 mars 1579, de la Motte et ses partisans avaient été déclarés traîtres à la patrie. De la Motte, pour avoir secouru les Espagnols, ennemis déclarés du pays: pour avoir excité à la rébellion les sujets des diverses provinces; pour avoir usurpé le titre de chef de l'armée catholique et pour s'être emparé illégalement de plusieurs villes et de plusieurs places. De plus, il fut déclaré indigne du nom de catholique parcequ'il avait introduit les Espagnols dans son pays, etc....
(Actes des états-généraux.)

[3] Voir page 179.

Digitized by Google

la plus affreuse, que bien peu de gens parvenaient à se procurer la nourriture quotidienne. Les envahisseurs, amis et ennemis, s'emparaient de tout.

En effet, les Wallons, combattant les protestants au nom de la religion catholique et sous la bannière du roi, pillaient parce qu'ils étaient en pays hérétique et rebelle. De son côté, l'armée de la Noue pillait de même, au nom des états, parce qu'elle avait à se faire payer par ceux qui l'avaient appelée. Il arrivait même que protestants et catholiques s'entendaient à l'amiable sur la distribution et la répartition du butin fait à la suite d'une escarmouche ou d'un engagement, souvent simulés. De toute façon enfin, les vrais battus n'étaient que les campagnards de la vallée de l'Yser.

Le 18 septembre, l'abbaye des Victorines[1] fut rasée par les commandants de l'armée royale, Nicolas d'Aubrémont, Manuy-Saint-Pierre, de Pardieu, Boudeghem et Combelles.

Nous savons que Valentin de Pardieu avait laissé — dans d'excellentes intentions du reste — une garnison à Rousbrugge. Mais quelle garnison! Composée d'abord de 50 hommes, le nombre en fut bientôt porté à 1200; or, comme il n'y avait pas place pour tant de monde dans le bastion qu'on venait de construire, on chassa ce qu'il restait d'habitants dans le bourg, afin de s'emparer de leur demeure. Le commandant et son état-major logèrent à l'hôtellerie *de Koornbloem*, bâtie depuis peu, près de l'emplacement de *'t Hoog Sein*.

Sur ces entrefaites, de la Noue ayant reçu du renfort par l'intervention du duc d'Anjou, fut prié de chasser les mécontents de Rousbrugge[2], mais il n'en fit rien, quoique la chose lui eut été

[1] Chronique.

[2] 1580, 18 avril. — « Den xviiie vander voornoemden maendt, reysden joncher

facile, eu égard aux forces dont il disposait. Quelque temps après il fut fait prisonnier par les troupes royales et remplacé par Josse, seigneur de Villiers (1581). L'armée des états comptait alors dix-mille hommes dans la châtellenie de Furnes, tous Français et Écossais.

De Montigny qui était parti pour l'armée du prince de Parme, sous Cambrai, la quitta pour venir attaquer de Villiers mais il ne réussit pas dans sa tentative et fut forcé de s'en retourner comme il était venu.

Les soudards de la garnison de Rousbrugge, purent ainsi continuer à faire ripaille, tout en augmentant encore leurs travaux de défense, sans être inquiétés. Ils tenaient prisonniers dans le fort, une cinquantaine d'habitants de la châtellenie, sous prétexte d'hérésie, mais en réalité parcequ'ils ne pouvaient en tirer ce qu'ils auraient voulu[1].

Charles Malegheer, landthoudre vander wet, ende joncher Mahieu Ryeel, ceurheere, met'en pensionaris vanderstede, Deynoot, ende den lieutenant vanden capiteyn Uuten Rechte, tot Brugghe, omme by den collegien vander selve stede ende vanden lande vanden Vryen te vertooghene..... overmidts dat de vyandt gheen force by een en hadde, omme eenighe interprinse (*entreprise*) up de selve stede (Veurne) te doene, nemaer dat den tydt alsnu bequame was, ende den noodt sonderlinghe requireerde van eeni hen middele te concipierene. omme den vyandt te ontweldi_hen vander plaetse van Roeltsbrugghe. oft anderssins dat d'inghesetenen vanden platten lande duer de brandtschatten ende groote exactien die zy langhe verdreghen hadden, up hope van beteringhe, dat 't selve landt ghescepen was geheel te verganen. ende yegelick zyn plaetsen te verlaten.... ende (daer na) den voornoemden Ryeel (i-) met myn heere den hoochbailliu naer Antwerpen ghetrocken omme zyne Excellencie te kennen te ghevene de groote lasten daghelicx d'insetenen vander casselrie over commende duer den vyandt te Roedtsbrugghe. biddende dat re ard moeste moghen ghenomen wesen, dat sulck een quartier, in voorleden tyden soo floryssant. niet en soude met zo cleynen macht ter extreme ruine ende armoede ghebrocht laten wesen ».

Comptes de la châtellenie de Furnes (*Veurnambacht*), *t'sydert den xxiiie dach van Wedemaendt xv^c neghenentseventich totten xxi^n van Wedemaendt xvc tachentich. Fol^o xxxiiii.*

[1] 1580, 29 décembre. — « Den xxix^n December 1580, reysde Jacob Valmaere,

Digitized by Google

Cependant, les choses ne pouvaient continuer ainsi; les mécontents dont le nombre s'augmentait de jour en jour, avaient fait de Rousbrugge un véritable camp retranché [1].

Bien à propos fut annoncée le 2 septembre 1581, l'arrivée du duc d'Anjou, qui venait prendre la place de l'archiduc Mathias comme gouverneur des Pays-Bas. Dès lors, les soldats de la garnison de Rousbrugge se tinrent un peu plus tranquilles.

Le 2 août 1582, le prince de Parme qui marchait contre l'armée des états, à la tête des Espagnols, entraîna ces hommes à

ceurheere, tot binnen der stede van Dunkercke, met brieven aen Mynheere den admirael, nopende diversche ghevanghen cuerbroeders binnen 't fort van Roesbrugghe, upt pretext van exercitie vander ghereformeerde religie. »

(Comptes du *Veurnambacht*.)

[1] Lettre de Robert de Mérode à Josse Borluut. — Mouvement de l'armée ennemie. — Avantages remportés sur elle. (*Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas*, 1577-1584; *publiés par Ph. Kervyn de Volkaersbeke et J. Diegerick*.)

« Je n'ay voulu faillir vous escrire ceste, pour vous advertir, comme l'ennemy « est party hier d'hontscote, et samble retourner vers Cambray, combien qu'ayons « advertissement qu'ilz disent vouloir attacquer quelque place pour nous attendre en « campaigne. Les oules et brantschatz qu'ilz font, les rendront odieux vers beau- « coup qui leur estoient affectionnez en ces quartiers. Monsieur le Prince d'Espinoy « escrit à Monsieur de Villers qu'il a envoye sa cavallerye avec deux cornettes qui « avions envoyé pour ung convoy jusquez aux portes de Mons ou ilz auroient « défaictz ou mis en route ungue compaignye de cavallerye et ramené huyct ou « neuf prisonniers. L'ennemy a fort bien muny Routsbrughe et y font travailler « tous les jours. En aultrez fortz plus esloignez ils ont tiré presque toute la garnison, « et introduictz des paysans du pays Darthois, ce que nous faict à penser s'ylz y « laisseront, ce pendant ne fauldronz à exécuter ce que pour le plus grand bien et « service du pays trouverons convenir. Sur quoy prie Dieu vous conserver.

« Monsieur, en toute prosperité, santé très longue et heureuse vie, me recoman- « dant intimement en voz bonnes grace. De Loo ce vme de Juing 1581.

« Votre plus affectionné et aseuré amy à vous faire service,

ROBERT DE MÉRODE.

« Sy je pensois que Monsieur de Bakre fut a Gand je luy escriverois. »

A Monsieur,
Monsieur de Bouccle, premier eschevin
de la ville de Gand.

Digitized by Google

sa suite, au pillage d'Hondschoote, mais au mois de février de l'année suivante, abandonnés de nouveau à eux-mêmes, ils allèrent fortifier le château d'Alveringhem.

Après la capitulation de Dunkerque qui se rendit aux Espagnols, la ville et la châtellenie de Furnes, par l'intervention de Pardieu, firent aussi leur soumission[1] et l'armée des états se retira. Les catholiques étaient de nouveau les maitres, mais il faut lire les chroniques pour se faire une idée de la manière dont ils usèrent de leur victoire.

Ypres, après un siége de sept mois se rendit aux Espagnols, le 4 avril 1584. Le 25 mai ce fut le tour de Bruges; enfin, le 17 septembre, Gand se soumit aussi.

On ne peut s'imaginer l'aspect qu'offrait le bourg de Rousbrugge à cette époque.

Le 23 novembre 1583, le fort avait été ruiné par ordre du roi et d'après l'avis même de Valentin de Pardieu qui l'avait fait construire quatre ans auparavant; les ponts n'existaient plus et toutes les maisons comprises entre les deux branches de l'Yser, avaient été rasées. L'Yser lui-même du côté du *Itosendal*, était comblé en partie[2]; la chapelle seule bâtie en 1492 et que les mécontents avaient respectée, se trouvait encore en assez bon état. Quant à l'abbaye des Victorines, nous savons le sort qui lui avait été fait. A peine comptait-on encore dans le bourg cinquante habitants; le manque de bras y était tel, que lorsque Philippe de Crocq et Jean Wyckhuyse vinrent pour diriger les travaux de la démolition du fort en 1583, il fallut chercher au loin les ouvriers nécessaires à ce travail[3].

[1] Voir aux annexes, n° IV.

[2] Depuis lors on ne le considéra plus que comme un fossé qui prit le nom de *Bleekerie dyk* et dont on fit une tranchée en 1793.

[3] Cette démolition fut décrétée « d'utilité publique ».

Digitized by Google

Aussi, on peut affirmer sans exagération que pendant l'espace de 18 ans (1566-1584) que durèrent toutes ces guerres, le bourg de Rousbrugge fut littéralement mis en pièces et sa population dispersée en entier ou à peu de chose près.

Gaspard de Schomberg qui avait acheté la seigneurie en 1578, au prix de 400,000 florins, et qui pendant l'espace de sept ans, n'avait presque rien touché de ses revenus, fut très-heureux de pouvoir vendre ce bien, le 5 décembre 1585, à Othon de Plotho, pour une somme infiniment moindre.(Il est vrai que quelques autres seigneuries étaient vendues avec celle de Rousbrugge en 1578.)

III

(1585 — 1789)

Les principaux événements de l'histoire nationale qui suivirent ceux dont nous venons de parler, peuvent se résumer en ceci :

Alexandre Farnèse, duc de Parme, parvient à reconquérir les provinces belges à la couronne d'Espagne. — Alexandre meurt en 1592. — Les comtes de Mansfeld et de Fuentès gouvernent en attendant l'arrivée de l'Archiduc Ernest qui ne vient en Belgique que pour se voir enlever plusieurs provinces par le prince Maurice, recevoir une déclaration de guerre de Henri IV, roi de France, et mourir en 1595. — Par la paix de Vervins, les Pays-Bas sont érigés en souveraineté particulière. — L'archi-

Digitized by Google

duc Albert, fils de l'empereur Maximilien II, épouse l'infante Isabelle, fille de Philippe II, et devient souverain des Pays-Bas. — Philippe II meurt en 1598. Trois ans après, son successeur Philippe III, descend aussi dans la tombe où il est suivi de près par l'archiduc Albert. — La Belgique *retombe sous le joug de l'Espagne* et l'archiduchesse Isabelle continue à gouverner, au nom de Philippe IV. Puis suivent successivement: la mort de ce dernier, la guerre avec la France, et la paix de Nimègue (1678) *qui met la moitié du pays aux mains des Français*. Depuis huit ans, la Belgique était redevenue un champ de carnage. — Enfin, la paix de Ryswick amène quelques moments de tranquillité (1697).

Louis XIV *prend possession des Pays-Bas*, au nom de son petit-fils, le duc d'Anjou; guerre de la succession (1700). — Les revers accablent les armées de Louis XIV; par la paix d'Utrecht (1713), la Belgique *est cédée à l'Autriche*. — Ce traité de paix rendit à la Belgique le repos dont elle avait besoin, mais cela ne suffisait pas, il lui aurait fallu un souverain de son choix, pour réparer les maux que cent cinquante ans de guerre avaient causés. — L'empereur d'Autriche, Charles VI, fit beaucoup de mal et peu de bien. Sa fille Marie-Thérèse qui lui succéda, tout en s'occupant du bonheur de ses sujets, ne put empêcher les Français de s'emparer en 1744, d'une partie de la Flandre. Le traité d'Aix-la-Chapelle restitue de nouveau la Belgique à l'Autriche (1748). Charles de Lorraine, beau-frère de Marie-Thérèse, prend possession du gouvernement de nos provinces. Ce prince meurt en 1780, après avoir donné aux Pays-Bas trente années de paix. Joseph II, son successeur, amène par ses projets incompris, la révolution brabançonne qui précéde de quelques mois la grande révolution française.

Digitized by Google

Comme on voit, l'espace que parcourt ce chapitre est long; aussi reprendrons-nous le procédé purement et simplement chronologique, l'histoire par sauts et par bonds. Nos découvertes sur cette époque ne sont pas assez importantes pour nous permettre de donner ce qu'on appelle une œuvre toute d'un trait et sans solution de continuité. D'ailleurs Rousbrugge-Haringhe n'eut pas à subir un sort différent de celui qui tomba en partage aux autres localités qui l'environnent.

1585. — On reconstruit les deux ponts qui avaient été démolis en 1578[1].

1586. — Cinq ou six familles artésiennes viennent se fixer à Rousbrugge. En outre toutes celles qui avaient quitté le bourg, y retournent; entre autres, les familles Cousyn et Boucry. Il fut longtemps de tradition dans ces familles qu'un arbre fût planté au *Molenwal* en souvenir de ce retour[2].

1593, 6 décembre. — Othon de Plotho fait relief de ses terres de Pont-Rohard.

1594. — Othon de Plotho fait donation de la seigneurie de Pont-Rohard à Gaspard, son neveu.

1598, 28 mars. — Les révoltés d'Ardres pillent Watou.

Un détachement de troupes commandé par Jean de Montmorency, seigneur *vander Delft*, vient à Rousbrugge pour s'opposer au passage de l'Yser, mais les mutins se retirent.

1603. — Gaspard de Plotho fait relief de la seigneurie de Pont-Rohard.

[1] Chronique de M. Vander Meulen. — Les comptes ne font pas mention de cette reconstruction.

[2] Lettre de M. B. Cousyn, ancien bourgmestre de Rousbrugge-Haringhe.

Digitized by Google

1604. — Les Victorines s'établissent définitivement à Ypres et prennent le nom de Dames de Rousbrugge.

1608, avril. — Représentation donnée par la confrérie du Saint-Sacrement : *De offerande van Abraham.*

1610. — Construction de la grand'rue à Rousbrugge.

Elle avait une longueur de 632 verges (416 pour la paroisse de Haringhe, c-à-d. pour le bourg de Rousbrugge, et 216 pour celle de Beveren).

Elle coûta 114,474 livres, 14 esc., 6 den. parisis. Deux tiers de cette somme furent payés par la châtellenie. Haringhe donna 2549 l., 18 esc., 9 den.; Beveren 1274 l., 19 esc., 5 deniers parisis.

1621. — La confrérie du Saint-Sacrement joue : *Sinte Jans onthoofdinghe.*

1622, mars. — Elle donne : *'t Spel van Pharao.*

Id., 22 août. — Assassinat du vicaire de Haringhe, Jooris de Moortele.

1627. — L'hôtellerie *de Koornbloem*, changée en ferme.

1628. — Construction de la chaire de vérité dans l'église de Haringhe.

1629, 1 janvier. — Dame Marie d'Halewyn, veuve de Philippe de Ghistelles, achète Haringhe pour la somme de 26,642 florins, 12 s.

1632. — Première reconstruction de la petite chapelle *'t Hoog Seyn*, incendiée en 1528.

1638. — 2500 chevaux allant à l'armée de Saint-Omer, logent *à la foule* (sic) à Rousbrugge [1].

[1] 1638, 31 mai; 1, 2 et 3 juin. — « Betaelt aen den hoofman van de « prochie van Harynghe over d'onkosten by diversche prochiaenen der

Digitized by Google

1639. — Mort de Martin Ryckebusch, curé de Haringhe. Il est remplacé par Pierre Charité. — Le jour de l'installation de celui-ci, la confrérie du Saint Sacrement joue: *Sint Jans onthoofdinghe.*

Id., mai. — Troubles et exactions commises par les troupes [1].

« zelver prochie ghesupporteert, ter causen van de logementen, refraicis-
« sementen ende passagien van het chricsvolck met alle de munitie van
« oorloghe van den legher van zyne conynclicke hoocheyt, onder het
« bevel van den prince Thomas, midtsgaders, vier compaignien Spaensche
« soldaeten van het regiment van den heere graven van Folsaldaigne,
« ghepasseert hebbende door Rousbrugghe den lasten Meye Ier IIen ende
« IIIIen Juny XVIc XXXVIII, treckende naer het quartier van St-Omaers, etc. »

(Comptes de la châtellenie de Furnes.)

1639. — « Jor Jan Symoens, heere vander Gracht, burchmeestre ende
« landthoudere van de commune; Jor Charles vanden Broucke, burch-
« meestre ende landthoudere van der-weth ende Mre Jacques de Gay,
« pensionnaris, over hemlieden vacatien by resolutie van den Collegie
« ghedaen tot Rousbrugghe, zoo omme te informeren op de schaeden
« gheleden by diversche insetenen van Harynghe ende Rousbrugghe
« voorseyt, in haerlieder hooygarsen, van de carroy ende artillerie
« peerden van zyne Majesteyt (die) daerinne ghedreven ende ghepastureert
« syn gheweest, doen 't legher aldaer passeerde in de maendt van Meye
« XVIc XXXIX; als omme een licquidatie te maecken met diversche
« persoonen, ter causen van de excessive onkosten by hemlieden ghe-
« doocht in het logement van IIm Vc (2500) peerden, aldaer ghelogeert,
« à la foule, in den jare XVIc XXXVIII, trekkende naer het legher van
« Sainct-Omaers; daerinne ghebesoigneert hebbende op den XXVIIe,
« XXVIIIe ende XXIX Juny midsgaders op XXIIe, XXIIIe ende XXIIIIe Augusty
« XVIc XXXIX. c IIIIxx VI pond. pars.

[1] 1639, 22 mai. — « Den zelven hoofman over d'oncosten by diversche
« inwoonders vande voorschreven prochie van Harynghe ghedoocht, ter
« causen van 't logement van twee compaignien peerderuyters d'eene van

Digitized by Google

1639, 23 août. — Le régiment d'Italiens commandé par Don Carlos Guasco traverse paisiblement Rousbrugge [1].

« den Baron de Fyligny ende d'ander van den heere du Grandivont, up « den xx^en Meye xvi^cxxxix ten tyde van het marcheren van het legher « van zyne conynclicke hoocheyt treckende door Rousbrugghe naer het « west quartier van Vlaenderen : IIcxxviii p., x schele.

1639, 9 et 10 juin. — « D'heer Maerten Pieren, ten voorgaenden « jaere oock schepenen ende ceurheer, van by laste van den collegie « ghevoyageert t'hebben naer Rousbrugghe, op de maeren dieder quamen « als datter een groote trouppe ruiter soude commen logieren 't welcke « niet is gheschiet; daertoe gheemployeert hebbende, den neghensten « ende thiensten Juny xvi^c neghenendertich : xiii ponden.

1639, 13, 14 et 15 juin. — « Den voornoemden, d'heer Maertin « Pierin, van by ordre van den collegie andermael ghereyst t'hebben naer « Rousbrugghe, omme aldaer te betaelen ende rembourseren de herber- « ghiers ende de ghone leenynghe ghedaen hebbende in secourse van « den oncosten by hemlieden ghedoocht door de menigvuldighe passage « van den volcke van oorloghe aldaer gherafressiert hebbende int quar- « tier van Burburch; daer inne ghevachiert hebbende den 13, 14 ende « 15 Juny 1639 : xxvii pond. pars.

1639, du 14 au 28 juillet incl. — « Mre Chaerles van Sassen, schepenen « ende ceurheere, van by ordre van den collegie hem neffens den auditeur « Cornelis vander Waerden ghetransport t'hebben tot binnen de prochien « van Oost ende Westvleteren, midtsgaders tot Harynghe, Pröven ende « Beveren, omme aldaer te hooren informatien up de menichvuldige « fouillen, concussien ende rantsoenen gheextorqueert by t'cryschvolck, « aldaer ghepasseert hebbende in de maendt van Meye xvi^c neghenen- « dertich; daer inne ghevachiert hebbende van den xiiii tot ende met « den xxviii^en der voorschreven maendt van July : xlv pond. »

(Arch. de l'État. Comptes de la chât. de Furnes. — 15 mai 1639 au 15 mai 1640.)

[1] 1639, 22, 23, 24 au 27 août. — « Jo^r Jan de Brune ende François

Digitized by Google

1642. — Restauration faite à l'église de Haringhe. (*Voir page* 100.)

1646. — Les Français ayant passé l'Yser, le magistrat de la châtellenie fait de nouveau détruire les ponts à Rousbrugge. Pendant que ce travail se fait, les Français font invasion dans le bourg et font prisonnier celui qui dirigeait les travaux, le nommé Victor Patfoort, charpentier de la ville de Furnes.

1647, 28 septembre. — Mort de Pierre Charité, curé de Haringhe. On lui donne pour successeur Jacques Godschalck.

1651, 24 avril. — Mort, à Paris, d'un descendant de la famille de Ghistelles. Il est enterré à Haringhe. (*Voir page* 215 *et plus loin not. suppl.*)

1654. — 2e incendie partiel de la petite chapelle *'t Hoog Seyn*, qui avait été reconstruite en 1632.

1658. — Une armée de 22,000 hommes sous les ordres de Don Juan et du prince de Condé vient camper

« de Schacht, heere van Blingel, schepenen ende ceurheeren, van by laste
« van de weth ghereist t'hebben naer Oosthende omme aldaer te rencon-
« treren het regiment Italianen van Don Carlo Guasco ende de beleet
« t'hebben tot binnen deser stede; daer toe gheemployeert hebbende den
« xii, ende xiiie Augusty; synde des anderen daechs neffens Mre Charles
« van Sassen met voorschreven regiment vertrocken naer Rousbrugghe
« ende van daer naer Moerbeke; daerinne ghevachiert hebbende tote den
« xviie[n] der voorschreven maendt, maeckende noch vier daeghen t'samen :
CIIII[xx] XII p.

(Archives de l'État à Bruges. Comptes de la Chât. de Furnes, du 15 mai 1639-1640, f° 271.)

Digitized by Google

à Rousbrugge. Elle commet beaucoup de dégâts et après quatre jours de campement, marche sur Gravelines.

1664. — Démolition et reconstruction de la chapelle de Rousbrugge. Elle avait été bâtie en 1492.

1667, 3 janvier. — Mort de Jacques Godschalck, curé de Haringhe. Il est remplacé par François de Wintere.

Les mouvements de troupes amies ou ennemies entraînent toujours avec eux des désordres de tout sorte; cependant quelques auteurs[1] semblent avoir exagéré un peu les conséquences de ces mouvements. Il est constant que le bourg de Rousbrugge n'eût pas tellement à souffrir durant les campagnes de Louis XIV, qu'il faille faire des mentions spéciales.

1670, (vers). — Envoi d'une pétition à Louis XIV, par les dignitaires de la Rhétorique. Ils demandent un couvent de carmes.

1672. — Inondation extraordinaire de l'Yser.

1676. — La confrérie du Saint-Sacrement fait appro-

[1] « La guerre qui désola la Flandre et les autres provinces belgiques, sauf de « courtes intermittences, pendant tout le règne de Louis XIV qui dura soixante- « douze ans (de 1643 à 1715), avait plongé ces belles provinces dans la plus affreuse « misère. Nous trouvons un échantillon des calamités que subit entre autres, le « territoire de la châtellenie d'Ypres, dans le passage suivant d'un mémoire de « Vauban qui n'était probablement pas destiné à être publié :..... «« la répression «« de la licence effrénée des troupes qui s'augmente tous les jours par un relâche- «« ment de discipline qui cause de grands désordres dans tous les pays où passent «« les gens de guerre. Par exemple, l'hyver dernier (dit-il), les troupes ont fait «« pour plus d'un million de désordres dans les intendances de MM. Demadrids et «« De Bagnols, en allant et venant au siége de Furnes. »»

(M. Demadrids était à cette époque, intendant en chef de la West-Flandre et résidait à Ypres.)

J.J.J. VEREECKE, « Histoire militaire de la ville d'Ypres ». Gand 1858, in-8°, page 164.

Digitized by Google

prier un jardin de jeux (*speelhof*), au *Molenwal*.

1678. — Sandras de Courtilz loge au *Molenwal*.

1681. — Construction du pavé d'Ypres à Dunkerque.

Id. — La chapelle de Gheeraert Lambrecht.

Gheeraert Lambrecht, journalier de Haringhe, élève un oratoire à la Vierge, sous l'invocation de N.-D. des Miracles. Les fidèles, les pélérins affluent de toutes parts; on parle de guérisons miraculeuses; les auberges des environs ne suffisent plus pour loger les voyageurs, on construit des hôpitaux de campagne. Le 5 mai, les vicaires capitulaires ordonnent une enquête, envoient promoteurs et appariteurs, et le 17 octobre suivant, Gheeraert traité d'imposteur, est saisi, conduit à Ypres, condamné au bannissement et sa chapelle réduite en cendres, par ordre du vicariat. L'église de Haringhe encaisse néanmoins le produit des dons.

1688. — Enquête sur quelques fondations religieuses, par ordre du magistrat de la châtellenie du Furnes.

Id., 6 juillet. — Rapport du curé de Haringhe, François de Wintere, au sujet de cette enquête. Il ne parvient pas à justifier l'origine de la fondation : « *Voor de verslagene op den Wal* ». (*Voir page* 27.)

1690. — L'armée espagnole met le bourg au pillage.

1697, 5 juin. — Mort de Dauphin de Plotho; son fils Gebhard lui succède comme seigneur de Rousbrugge.

Id., 9 juillet. — Mort du curé François de Wintere. Il est remplacé provisoirement par Pierre L'Amour.

1698. — Incendie de la *Curia Pontis Rohardi,* maison

Digitized by Google

qui servait de lieu de réunion à la cour féodale.

1698. — Grande fête à Rousbrugge, organisée par la société de rhétorique[1].

1699. — 3e incendie de la petite chapelle *'t Hoog Seyn* qui avait été reconstruite en 1652.

1706. — Pierre L'Amour, curé-desservant, cesse ses fonctions; Antoine Cool est nommé à sa place.

1703. — Terrible inondation.

1735, 19 janvier. — Ouragan. Le moulin *de Wyngaert-molen* est renversé

1740. — Froid excessif. Il gèle si violemment après les Trois Rois, que tout le blé est perdu. Cherté de vivres; le blé se vend, 28, 29 et 30 flor. la rasière.

1743, 10 mai. — Mort du curé Antoine Cool. On nomme à sa place Joseph-Albert Plaetevoet.

1744, ... — Ouverture du caveau des de Ghistelles dans l'église de Haringhe.

Id. — Epizootie.

1750, 25 avril. — Mort de Joseph-Albert Plaetevoet, curé de Haringhe. Il est remplacé par Jean-Baptiste Delfly.

1755, 10 août. — Mort de Gebhard de Plotho, seigneur de Rousbrugge. Son fils Théodore-Joseph de Plotho lui succède.

1762, jour de la Saint-Martin. — Il pleut continuellement; l'Yser déborde et cause des dommages incalculables aux habitants de la partie basse du bourg. Six maisons s'écroulent par la violence des eaux.

[1] Voir page 162.

Digitized by Google

1762. — Hiver rigoureux. Il gèle depuis le 22 novembre de cette année jusqu'au 28 janvier 1763. Le froid est insupportable.

1766, 13 mars. — Constantin-Pierre Kockenpoo, *deelsman*, dépose au greffe le premier terrier de la paroisse, dressé par lui et signé le même jour par les délégués du magistrat.

Id., 14 juin. — Mort de Jean-Baptiste Delfly, curé de Haringhe. Un autre prêtre du nom de Ramault, sans être curé, dirige la cure jusqu'en 1768.

1767. — Mort de Théodore-Joseph de Plotho, seigneur de Rousbrugge; son fils Charles lui succède.

1768. — Arrive à Rousbrugge un détachement de soldats du régiment de Los Rios, préposé à la frontière pour empêcher la sortie des grains.

Id., 25, 26 et 27 août. — Troubles à Poperinghe. *Claes van 't Panhuis* est presque massacré comme suspect d'avoir fait passer des grains en France.

1769, 22 septembre. — La société de rhétorique de Rousbrugge accompagne au concours de Bailleul celle de Saint-Victor de Poperinghe, qui devait représenter *Mithridates*.

Id., 8 octobre. — Concours dramatique à Bailleul. Les membres de la Rhétorique de Rousbrugge refusent d'y aller en corps, parce qu'ils ont été invités tardivement. Toutefois, quelques sociétaires accompagnent les confrères de Loo qui leur avaient offert des places sur leurs chariots.

1773, 23 février. — Représentation théâtrale à Caestre :

Digitized by Google

De Onnoozelheid van Geneveva. Une rixe a lieu; un habitant de Rousbrugge nommé Brigou, y est grièvement blessé.

Id., (la nuit avant la Saint-Joseph). — Vol commis à l'église de Haringhe.

1776, 7 et 8 juillet. — Tir offert par la société de Saint-Sébastien, à Dunkerque. Quelques amateurs de Rousbrugge y prennent part.

1778. — Construction des orgues de l'église de Haringhe.

1779, 19 avril. — Mort du curé François-Alexandre Vormezeele, qui avait été nommé en 1768.

Id., 10, 11 et 12 décembre. — La cloche d'alarme sonne continuellement à Rousbrugge, à cause d'une grande inondation. L'eau monte à la hauteur de huit pieds au-dessus de son niveau ordinaire; beaucoup d'accidents ont lieu.

1781. — 2e reconstruction de la petite chapelle *'t Hoog Seyn* qui avait été totalement incendiée en 1699.

Id., 10 juin. — Joseph II allant à Furnes, traverse Rousbrugge. Comme il n'était pas attendu, le bourgmestre, M. Reyphins, excuse la population qui n'avait pu faire aucun préparatif pour recevoir S. M.

De 1585 à 1781-92, Rousbrugge avait eu le temps de se remettre un peu de tant de secousses, de tant de malheurs. Sa situation était relativement prospère, sa population s'était notablement accrue et son commerce avait repris de l'importance, car l'Yser restait toujours l'unique voie de communication par où les villages limitrophes parvenaient à faire écouler leurs denrées et

Digitized by Google

assurer leurs provisions alimentaires. Une statistique dressée en 1779, par le doyen de la corporation des portefaix-bateliers, nous apprend les particularités suivantes :

En l'année 1778, Rousbrugge comptait 1100 habitants, non compris les gens de la campagne. On y tenait hebdomadairement un marché aux grains, légumes, œufs et viande de boucherie; le marché aux poissons était permanent et deux grandes foires aux chevaux et bestiaux s'y tenaient chaque année[1].

Cet état de choses ne devait plus durer longtemps, la situation topographique de Rousbrugge allait entraîner de nouveau ce bourg dans d'épouvantables désastres et anéantir pour longtemps le fruit de deux siècles de travail et d'activité.

[1] Quoique décidé à ne point pousser l'histoire de Rousbrugge-Haringhe au-delà du XVIIIe siècle, nous croyons cependant devoir livrer à la publicité un document fort intéressant et relatif au passé commercial de Rousbrugge. Nous le donnons aux annexes, n° V. MM. Paul et Aimé Viane eurent la complaisance de nous l'envoyer en communication.

Digitized by Google

TROISIÈME PÉRIODE

L'INVASION FRANÇAISE

(1792-1815)

L'assemblée nationale française avait mis le roi Louis XVI, dans la nécessité de déclarer la guerre à l'Autriche. Dès le 28 avril 1792, les hostilités commencèrent dans le Hainaut et un peu plus tard, dans le Namurois et le Luxembourg.

Vers le milieu de juin, les Français entrèrent en Flandre. Menin fut pris le 17, Courtrai et Ypres le 18. Mais, le 2 juillet suivant, les Autrichiens avaient déjà repris possession de ces places. Le 18 septembre, les Français furent encore battus à Pont-à-Rache, près de Douai. Du 23 septembre au 7 octobre, le général autrichien, duc de Saxe-Tesschen, bombarda la ville de Lille, mais il ne put s'en emparer et se retira. Le général Dumouriez prit alors le commandement de l'armée française du Nord, envoyée contre l'armée impériale.

Ici commence pour Rousbrugge, cette longue série d'attaques, de défenses, d'escarmouches, de combats, de massacres, de pillages et d'incendies, qui firent du bourg un monceau de ruines :

Digitized by Google

« *Al pluk en gruis!* »

suivant l'expression d'un témoin oculaire.

Durant tout le mois d'octobre et au commencement de novembre 1792, on n'entendit aux frontières que le bruit de la mousqueterie et du canon. Les Français tentaient d'entrer dans le pays par quatre ou cinq côtés à la fois. Ils avaient placé trois pièces de canon en batterie, sur la route de Bergues et tiraient sans relâche sur Rousbrugge qui n'était défendu que par une petite troupe de quinze à vingt uhlans, à laquelle étaient venus se joindre soixante hommes envoyés de Poperinghe avec deux petites pièces de campagne. Ces soldats surent si bien défendre leur position, qu'ils tinrent en respect les Français, forts de près de deux mille hommes. Tous les travaux de défense ne consistaient cependant qu'en une tranchée, commençant un peu à gauche de la dite route de Rousbrugge à Bergues et se prolongeant de l'autre côté jusqu'au chemin de Rousbrugge à Hondschoote. A la fin, leurs munitions s'étant épuisées, il durent dépêcher une estafette à Ypres, pour demander du renfort.

Les habitants du bourg voyant leurs héroïques défenseurs exténués de fatigue, se mirent à leur disposition et leur fournirent tout ce dont ils pouvaient avoir besoin pour continuer la lutte avec avantage, en attendant l'arrivée des secours. Les environs de Rousbrugge étaient alors tout-à-fait inondés et par conséquent impraticables, surtout pour la cavalerie. Les Français prévoyant qu'ils ne viendraient jamais à bout des Autrichiens s'ils continuaient à attaquer ces derniers du côté d'Oostcappel, se décidèrent à contourner le bourg de Rousbrugge en passant l'Yser du côté de Haringhe. Cette manœuvre leur réussit, les impériaux menacés de se voir couper la retraite, rétrogradèrent sur Pope-

Digitized by Google

ringhe en abandonnant Rousbrugge à son triste sort. Ils avaient fait onze sorties sur l'ennemi et perdu seulement cinq hommes, dont un avait été laissé sur place. Les Français, parvenus au *Molenwal* (par le chemin *de Wolverstraet*) furent singulièrement surpris d'apprendre qu'ils n'avaient eu affaire qu'à une poignée de soldats; aussi leur fureur ne connût-elle plus de bornes. Trente-trois maisons dont les habitants avaient fourni des munitions aux Autrichiens, furent brûlées et toutes les autres, ainsique la pauvre chapelle, pillées. Le cadavre de l'Autrichien que ses compagnons n'avaient pu emporter, fut jeté dans le feu.

Après avoir rétabli le grand pont, et réparé suffisamment l'autre, afin de permettre le passage de l'artillerie qu'ils avaient laissée à Oostcappel, les Français se décidèrent à attaquer Poperinghe où, sur le récit des uhlans, on s'attendait à chaque instant à voir apparaître l'ennemi.

Il y apparut en effet, le 10 novembre, mais n'eut pas besoin d'attaquer, car on l'accueillit sans tenter la moindre résistance. Le bruit s'était déjà répandu que Dumouriez venait de remporter sur les Autrichiens la victoire de Jemmapes, grand succès qui le rendit maître de la Belgique. Le 17, Bruges, Ypres, Furnes et Ostende se livrèrent à lui.

Le 18 mars de l'année suivante, le duc de Saxe-Cobourg remporta sur les Français une grande victoire à Neerwinden, ce qui changea de nouveau l'état des choses. Dumouriez évacua la Belgique et dissémina ses troupes sur la frontière, afin de couvrir les places de Lille, Douai, Bouchain, Condé, Valenciennes et Orchies. Le général Dampierre qui peu après, remplaça Dumouriez, forma des camps retranchés à Cassel, à Saint-Omer et à Famars, où il recueillit les garnisons des villes de Belgique. La

Digitized by Google

garnison française d'Ypres abandonna cette place, le 2 avril, et le 6, les Autrichiens y firent leur rentrée[1].

Dans les premiers jours d'avril, l'armée des alliés, composée d'Autrichiens, de Prussiens, de Hollandais et d'Anglais occupait une ligne de position en avant de Mons et de Tournai, depuis Maubeuge jusqu'à Menin. Elle entra sur le territoire français, menaçant Lille, Valenciennes et Maubeuge. Condé fut investi et l'invasion de la France se fit sur tous les points de la ligne. L'Angleterre fit débarquer à Ostende dix-mille hommes qui, réunis aux Hollandais, se dirigèrent sur Dunkerque.

Au commencement de mai, plusieurs combats eurent lieu du côté d'Armentières, de Neuve-Église, de Poperinghe et de Rousbrugge. Dunkerque fut débloqué. Il y eut des succès de part et d'autre.

Au mois de juin, le duc d'Yorck qui commandait l'armée des alliés, dans la West-Flandre, venait de recevoir des renforts; il combina ses forces avec celle de la Hollande campées sous le canon de Menin, et projeta une attaque sérieuse sur Dunkerque. Après avoir pris de fort bonnes dispositions stratégiques, il mit le 23 août, le siége devant cette ville et investit Bergues-Saint-Winoc. Le général Houchard à la tête d'une armée française, se porta sur Hondschoote, position occupée par les alliés, pour couvrir les opérations de ces deux siéges; le combat s'engagea par un feu longtemps soutenu et le général Houchard remporta le 8 septembre 1793, une brillante victoire qui décida la levée du blocus de Bergues et du siége de Dunkerque. Pendant la nuit, le duc d'Yorck leva le camp et fit filer ses troupes sur Nieuport, en

[1] La plupart de ces détails sont empruntés à l'excellent ouvrage de M. J. J. J. Vereecke, « Histoire militaire de la ville d'Ypres », Gand, 1838, in-8°.

Digitized by Google

passant entre les dunes et le canal de Furnes. Cet événement changea de nouveau la face des affaires et rétablit entre les alliés et les Français, le niveau que les échecs éprouvés avaient fait perdre à ces derniers. Le général Houchard profitant de ces avantages, s'empara de Furnes et de Menin, et le 13 du dit mois, le général Jourdan, après un combat acharné, entra dans Wervicq et Commines.

Le 9 septembre 1793, lendemain de la victoire remportée à Hondschoote, une division française traversa Poperinghe et se présenta devant la place d'Ypres qui fut sommée de se rendre. Sur le refus du gouverneur, le général-major baron de Salis, qui n'avait cependant qu'une faible garnison sous ses ordres, on canonna la place assez vivement du côté de Vlamertinghe; mais le lendemain, vers midi, le feu cessa et les Français se retirèrent[1].

Le 15 octobre, se livra la bataille de Wattignies, gagnée par Jourdan sur l'armée des alliés qui fut forcée de repasser la Sambre en abandonnant Warneton, Commines, Wervicq, Roncq, Halluin, Menin, Furnes et Poperinghe aux Français, qui se représentèrent le 22, devant Ypres. On se canonna pendant deux jours; mais la garnison autrichienne qu'on avait renforcée, fit le 24 une sortie par la porte de Bailleul et trouva l'ennemi sur la route de Dickebusch, non loin de l'étang de ce nom. On s'y battit avec acharnement; les Autrichiens furent obligés de se retirer avec perte dans la place. Après cette rencontre les vainqueurs repassèrent la Lys pour reprendre leurs cantonnements d'hiver.

Le 26, les Français levèrent le siége de Nieuport et le 29, les Autrichiens rentrèrent dans Menin.

[1] J. J. J. Vereecke, ouvrage précité.

Digitized by Google

Le 11 novembre, le général de brigade van Damme vint occuper Poperinghe et les villages environnants; le 26, la garnison d'Ypres l'attaqua et le força à la retraite.

Le 30, les Français, sous le commandement de Souham, attaquèrent de nouveau les postes autrichiens sur la Lys, à Wervicq et à Commines, et les refoulèrent jusqu'au village d'Houthem, où l'on se battit avec vigueur; les Français restèrent maîtres du terrain. Ils repassèrent néanmoins la Lys, pour rentrer dans leurs cantonnements. Ainsi finit la campagne de 1793, dans la West-Flandre[1].

Cependant, des nombreux détachements de l'armée française continuèrent à courir les campagnes, commettant des déprédations de toute sorte.

Le 14 novembre vers les 9 heures du matin, était arrivée à Haringhe, une compagnie de « nations » comme on les appelait. Son commandant avait envoyé une escouade pour forcer les habitants de la ferme *het Blauwhuis*, à venir avec un chariot près de l'église, dans laquelle le vicaire, M. Decaestecker, qui venait de dire la messe, était occupé à chanter les litanies de la Vierge. Antoine Muls, un des assistants, donna l'alarme afin que l'ecclésiastique eût le temps de sauver les vases sacrés, mais au même moment, deux officiers firent invasion dans l'église, mirent en état d'arrestation le vicaire et le sacristain, nommé van Trecht, et ordonnèrent en outre de détacher les deux cloches qui, tombant avec fracas à travers le toit de l'église, brisèrent par leur chute la pierre tumulaire d'Antoine de Latre-de Faudière [2].

Ces cloches dont l'une avait été donnée en 1434, par Bonne

[1] D'après J. J. J. Vereecke, ouvrage précité.
Musset-Pathay, « Relation des principaux siéges, etc. », Paris, 1806. in-4°.
[2] Voir plus loin: *Notes supplémentaires.*

Digitized by Google

de Wavrin et dont nous avons parlé plus haut[1], furent transportées à Bergues où l'on prétend qu'elles sont encore[2]. En même temps, par un ordre du général van Damme[3], dont le commandant de la compagnie en question était porteur, on détruisit toutes les armoires et autres signes extérieurs qui se rattachaient aux souvenirs des anciennes familles de notre pays.

M. vander Meulen dans sa chronique (dont nous sommes devenu l'heureux possesseur)[4], raconte avec une naïveté touchante, les divers épisodes de cette visite des républicains à l'église de Haringhe, visite qui finit par le pillage de la maison du vicaire Decaestecker et l'enlèvement d'une foule d'objets[5].

Il faut que nous disions ici, que pour l'hiver de 1793-94, la garnison d'Ypres avait été composée de 7000 hommes de troupes autrichiennes. Elle détacha 60 hommes à Westoutre, 400 hommes à Reninghelst, un bataillon à Poperinghe et un demi-bataillon à Proven.

A Rousbrugge, il n'y avait rien, pour le bon motif qu'il n'y avait plus rien à garder ni à défendre. Le bourg n'existait plus que

[1] Page 105.

[2] Nous n'avons pu nous assurer de la vérité de ce fait.

[3] Il a été publié en 1838, à Courtrai (imprimerie de P.-J. Tremmery, grand' place), une brochure portant pour titre: *Récit des campagnes des IIe et IIIe années républicaines, par le général* VANDAMME. Ce travail donne une idée fort exacte de ce que le bourg de Rousbrugge eût à souffrir, par suite des allées et venues, des marches et contre-marches continuelles des troupes. Il nous apprend en outre ce qu'était van Damme ou Vandamme, lui, dont un peu plus tard, Bonaparte disait: « si j'avais « deux généraux comme lui, j'en ferai fusiller un. »

[4] Nous donnerons sous peu, ce document en lumière.

[5] « Argenterie et valeurs enlevées à l'église de Haringhe, le 24 brumaire an II « (14 novembre 1793) de la République Française, une et indivisible: 2 Cœurs d'or. « 1 Ciboire doré. 1 Calice. 1 Boîte à huile. 4 Lanternes. 8 Candelabres. 4 Habits « de ci-devant Saints. 1 Dessous de croix en argent. 1 Assencoir (sic). 2 Bagues « d'or. 1 Crucifi (sic) d'argent. »

(Archives de l'Etat, à Bruges. — Archives du Département de la Lys.)

[6] J. J. J. VEREECKE, ouvrage précité.

Digitized by Google

de nom, et si ce n'est une vingtaine de maisons conservées comme par miracle après l'affaire de novembre 1792, tout était ruine.

Le 15 novembre 1793, vers les 10 heures du soir, une centaine de soldats français, venant d'Hondschoote vinrent camper à Rousbrugge, occupèrent toutes les habitations où il y avait encore moyen de se tenir et, comme il n'y avait pas de butin à faire, voulant apparemment laisser quelque souvenir de leur passage, mirent le feu à la chapelle, à l'habitation du receveur Grégoire (Gringoir) ainsi qu'à un tas de bois appartenant au boulanger Joseph Viane. Après le départ des Français arriva une compagnie de pionniers autrichiens, pour faire sauter celles des maisons qui menaçaient ruine, ou qui auraient pu servir d'abri en cas d'attaque; pour abattre les arbres et creuser des tranchées. Deux jours après, les Français apparurent de nouveau, démolirent sur la chaussée de Beveren, l'auberge *de Billander* et la blanchisserie (*de Bleekery*), creusèrent, à leur tour, une tranchée depuis le premier pont jusqu'au *Rozendal*, et finirent par mettre un canon en batterie par la fenêtre d'une maison qui commandait toute la Rue de Poperinghe[1], afin de mitrailler par surprise les Autrichiens, au cas ou ils reparaîtraient pour un motif ou un autre. C'est ce qui arriva en effet, à la fin de mars 1794: presque toute une compagnie venant de Proven fut passée par les armes, pour s'être aventurée sans précautions, au-delà du grand pont. Cette attaque d'avant-poste ayant eu lieu simultanément avec quelques autres, à l'Abeele, Watou, Westoutre et Reninghelst, toutes à l'avantage des Français, la prise de Poperinghe en fut la conséquence; la place d'Ypres même fut menacée, mais les Français se retirèrent de nouveau dans leurs cantonnements[2].

[1] Cette maison est habitée maintenant par Mme veuve Viane-Chatelein

[2] Musset Pathay, ouvrage précité.

Digitized by Google

Aucune plume ne saurait décrire les différentes péripéties de ce lugubre drame dont Rousbrugge-Haringhe bien plus que les autres localités des environs, fut la triste victime. Rien n'était sacré pour les soldats de la république. Certes la lettre que M. Charles de Latre écrivit, le 24 nivose an III (13 janvier 1795), aux représentants du peuple, n'avait rien d'exagéré, bien au contraire[1]. En remontant aux plus tristes jours de la guerre des gueux et de celle des mécontents on ne se ferait encore qu'une très-faible idée de la situation qui était fait à Rousbrugge-Haringhe. En 1579 les soldats de la patenôtre avaient bien chassé les habitants du bourg, mais au moins ils avaient laissé debout leurs demeures. En 1793, rien de tout cela. Maisons et habitants tout avait disparu. Les rares personnes qui étaient restées au bourg furent maltraitées et quelques-unes fusillées pour des peccadilles. Le 13 prairial an II, (dimanche 1 juin 1794), la division de troupes française du général Michaud, campée dans les environs d'Hondschoote, traversa le bourg pour aller à Wytschaete opérer sa jonction avec la brigade du général Desenfants et coopérer au siége d'Ypres. Le 30 prairial (18 juin), Ypres capitulait, après douze heures de tranchée et la résistance la plus opiniâtre.

Après la prise d'Ypres, les Français continuèrent la campagne contre les impériaux, et le 6 thermidor an II (24 juillet 1794), le représentant du peuple, Richard, annonçant au comité du salut public, qu'Anvers, la plus riche cité de la Belgique, était prise, put ajouter: ..... Tout le pays est à nous.

Pendant quelque temps encore, des troupes passèrent et repassèrent continuellement à Rousbrugge, balayant ce qui restait debout.

[1] Voir cette lettre, page 209.

Digitized by Google

Enfin, le 16 février 1798, M. Asaert, curé de Haringhe, fut arrêté pour avoir refusé de prêter le serment constitutionnel, et envoyé à Cayenne où il mourut le 20 novembre suivant.

C'est le seul événement important qui nous reste à noter pour la fin de cette époque.

Peu à peu, on vit le bourg de Rousbrugge renaître de ses cendres et se relever comme par enchantement. De 1805 à 1806, une nouvelle chapelle fut construite. Enfin, en 1815, à la chute du colosse qui pendant si longtemps avait fait trembler l'Europe entière, toute trace des désastres de l'invasion française avait disparu. Seize ans avaient suffi pour donner à Rousbrugge un aspect convenable. Quant à Haringhe, la vieille église de 1308 était toujours à sa place, telle que nous la voyons aujourd'hui. L'intérieur seul avait gardé des souvenirs du passage des soldats de la république.

Digitized by Google

Digitized by Google

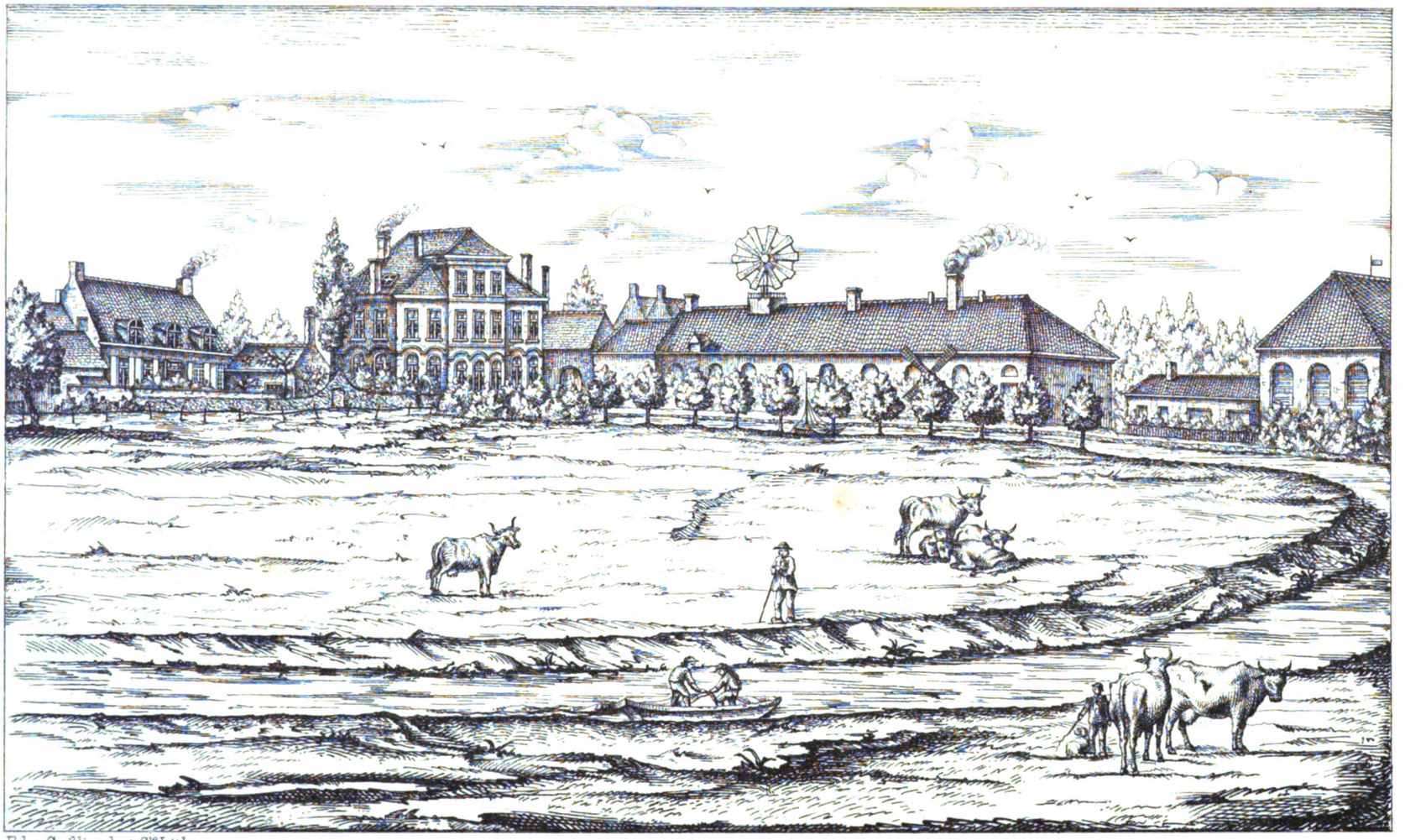

Edw. Gailliard et Cie Lith.

VUE DE ROUSBRUGGE (ÉTABLISSEMENT DE MM. VIANE FRÈRES)

Digitized by Google

ÉPILOGUE

1815. Voilà la date fatale à laquelle nous devons nous arrêter. Les événements postérieurs à cette année ne tombent pas encore dans la domaine de l'histoire, vu que la plupart des personnages qui y jouèrent un rôle quelconque, sont encore en vie. Or, ce que nous devons éviter le plus, ce sont précisément les questions de personnes, car au temps où nous vivons, l'histoire, quand elle s'aventure trop loin, quand elle empiète sur le terrain des actualités, risque fort de se dépouiller de son plus beau titre, de son plus beau privilége, l'impartialité.

Nous eussions été heureux de pouvoir faire nôtre, le plan d'après lequel a été conçu un ouvrage récent sur quelques communes belges[1]; mais notre bonne volonté devait échouer devant le vide complet du dépôt d'archives de Rousbrugge-Haringhe.

Voilà pourquoi nous ne pouvons maintenant « retracer avec « exactitude le progrès de tout genre que la commune de Rous- « brugge-Haringhe a accomplis depuis son apparition dans l'his- « toire, jusqu'au règne de S. M. Léopold I », de même que nous

[1] JULES TARLIER et ALPHONSE WAUTERS. « Géographie et histoire des communes belges », ouvrage publié sous le patronage du gouvernement. Bruxelles. A. Decq (en livraisons).

Digitized by Google

n'avons pu, dans les pages qui précèdent, « nous attacher à re-
« cueillir des données, qui permettent d'établir une comparaison
« constante entre l'état de choses actuel et ce qui a été réalisé ou
« essayé autrefois[1]. » Mais nous devons cependant jeter un petit coup d'œil sur la commune telle qu'elle est aujourd'hui.

Voici à peu près ce que nous écrivions en 1861[2] : Rousbrugge-Haringhe possède encore tout ce qui peut rendre une localité florissante en commerce et en industrie. Sa belle situation au milieu de la fertile plaine de l'Yser, à proximité de la frontière française, favorise grandement ses relations commerciales avec l'étranger. La rivière facilite le transport des denrées alimentaires et des marchandises vers tous les points de la Flandre. Un quai bien situé et des emplacements particuliers, recoivent annuellement des grandes quantités de houille, d'engrais, de briques, de grés, de bois de charpente et toutes sortes de céréales.

Des bateaux appelés *bélandres* viennent y déposer à certaines époques de l'année, de nombreux chargements de chaux pour les chaufours de la localité. Des milliers de sapins vendus à Rousbrugge s'en vont alimenter les houblonnières de Poperinghe et des environs. Le transport de toutes ces marchandises, de tous ces produits, exigeant des moyens nombreux et variés, il contribue nécessairement à entretenir dans le bourg une animation extraordinaire. Cinq routes pavées relient Rousbrugge aux villes et communes d'alentour, et depuis longtemps il s'y trouve organisé un service de correspondance sur Dunkerque, Bergues, Furnes, Ypres et Poperinghe. Outre ce qu'on appelle

[1] Ouvrage précité. Livraison de novembre 1860. *Lettre au roi.*

[2] « Notice historique sur la commune de Rousbrugge Haringhe. » Brochure in-8°. 32 pages. Menin, chez Hoedt-Vermeersch.

Digitized by Google

— un peu improprement cependant — les «diligences», il y a le service de roulage et celui des bateaux nommés *Marktschepen*.

On y trouve bon nombre d'établissements industriels, tels que des huileries, des raffineries de sel, des brasseries de bière et de vinaigre, des poteries, des briquetteries, des fabriques de tuiles et tuyaux de drainage, de tanneries, etc[1].

Un marché hebdomadaire s'y tient le samedi et il s'y publie un journal qui a pour titre: *de Dorpsbode van Rousbrugge*. Depuis quelques années, une société littéraire s'y est constituée et à elle est venue se joindre la société de chœurs l'*Echo de l'Yser*. Quant à la société de musique, elle date déjà de loin. Vient ensuite l'antique société de réthorique *de Troostverwachters* avec ses blasons et son joli drapeau dû à la munificence de M. le baron Mazeman de Couthove, sénateur; enfin, celle de Saint-Sébastien. Sous le rapport des belles constructions — modernes, s'entend — Rousbrugge est aussi fort bien partagé. Une école communale vient d'y être construite d'après les plans patronnés par le gouvernement. On y voit des grandes et vastes maisons, une place spacieuse, au milieu de laquelle on remarque une pompe coulée en bronze, en forme de candelabre. Puis encore, une caserne de gendarmerie, construite en 1821, une prison de passage, etc., etc.

Enfin, là comme ailleurs, une voix puissante s'est fait entendre. Bravant le pouvoir des erreurs et préjugés populaires si vivaces dans les campagnes des Flandres, elle y a fait sentir le besoin de suivre le mouvement général vers un même but, le *Progrès*. Ce mouvement puisse-t-il durer.

[1] J. M. Havard, « Dictionnaire des communes de Belgique ». Bruxelles, 1841, page 143.

Digitized by Google

Voilà, disons-nous, ce que nous écrivions en 1861. Six années se sont écoulées depuis lors, et nous n'avons rien à changer à ces lignes. Que voulez-vous, la marche du progrès ressemble souvent à celle de la tortue. Cependant, que faudrait-il pour que notre commune natale devienne un centre industriel, un riche endroit, comme on dit ? — Tout le monde le sent : il lui faudrait ce grand moteur, ce grand révolutionnaire ..... un chemin de fer.

Le jour où la première locomotive franchira le *Molenwal*, et viendra s'arrêter aux bords de l'Yser, Rousbrugge pourra dire aussi : une nouvelle aurore, une aurore de prospérité s'élève pour moi [1].

Cette locomotive, ce chemin de fer, viendront-ils ? — Il faut l'espérer.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE

[1] Le lecteur trouvera plus loin, quelques statistiques officielles qui apprendront ce qu'est maintenant Rousbrugge-Haringhe, au sextuple point de vue de l'étendue, de la population, de l'état civil, du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. — Voir *Notes supplémentaires*, etc., « STATISTIQUES ».

Digitized by Google

ANNEXES A LA DEUXIÈME PARTIE

I

Lettre de l'inquisiteur Titelmans à la duchesse de Parme.

Ypres, 14 novembre 1561.

J'ay receu lettres de Vostre Altesse en date le premier jour de ce moys, depuys lesquelles me suys informé, par aulcuns mes prisonniers et aultres qui se sont rendeus à merchy, en recoignoissant leurs erreurs et offences, comment il y a sept églises, ou (comme ilz disent) communautés des anabaptistes, asçavoir: à Ypres, Poperinges, Menin, Armentiers, Hondscote, Tournay et Anvers. Dont l'église d'Ypres n'a duré que de VIII à X moys, laquelle, avecque icelle de Poperinges, ont esté par moy tourblées, par ampréhension et punition d'aulcuns d'iceulx, et se sont en partye retirés vers Armentiers et Hondscote, et en partye vagabundés par le plat pays, en faisant beaucoup de mal entre les simples gens. L'église d'Armentiers est en cy grand nombre, que, pour faire leur cène ou (comme ils appellent) leur fraction du pain, il leur est besoigne de faire trois assemblées, en divers temps et lieus, pour le faire secrètement, dont l'une a esté de IIII^{XX} à cent personnes. En Anvers, pour faire semblable, ils font de XXV à trente assemblées, tant entre comme dehors la ville. Quant à Hondscote, il ne a que dire du nombre, car c'est un abysme. Entre Ypres et Menin, au bois, ont esté tenues plusieurs conventicles de IIII^{XX} à cent personnes, et mesmes dedens la ville, entre aultres une de 38 à 40 personnes. Et en toutes lesdictes assemblées ont esté rebaptizés aulcuns, tant femmes que hommes, car c'est une règle général que personne ne peut faire la cène avecque les anabaptistes, ne soit qu'il se laise rebaptizer ou soit rebaptizé auparavant. Le prince

Digitized by Google

souverain de iceulx est Joachim le Sucrier, saulf que un Joos, nagueires par le feu en Anvers exécuté, a rebaptizé et faict la cène en aulcunes assemblées.

Je laysse ancoir de raconter ichy les infections de Rolliers (Roulers), Wervy, Halewyn, Cortray et les villaiges, du moins aulcuns là entour; Gand, et beaucop des aultres lieux et le plat payz, que, en besoignant deuement, se poulroit découvrir. Aussy ne parle des luthériens et calvinistes, qui sont en très-grand nombre au pays, et vont et viennent journellement en Angleterre, principalement par Nieuport, sans contredict quelcunque, avecque leurs biens, avecque grand regret et murmur de gens de bien et de la ancienne foy, combien que, par ce moyen, Vostre Altesse poulroit entendre le debvoir que les officiers font en ceste matière, soit qu'ils ayent excuse de ignorance, ou aultre, dont me report à leur conscience. Quant au cas de dénuncier les officiers diffaillans en particulier, ce seroit bien difficile à faire : messieurs les commissaires (du gouvernement envoyés en Flandre) font leur debvoir sans faulte; mais ils ne peullent estre partout, ny empeschier, quant ils sont en leurs quartiers, que alieurs la peste ne se augmente, principalement les anabaptistes, qui sont les plus fins, secreets et obstines de touts.

Quant à moy, je propose et commence à wyder touts les procès de mes prisonniers, tant à Ypres que à Cortray, Tournay et Gandt, qui sont en nombre de 26 à 30, en suppliant très-humblement à Vostre Altesse que, cela faict et expédié, de voloir prendre en grey le petit service que ay sceu faire, l'espace de XVI ans; avecque la grâce de Dieu, tant à l'Empereur, de bonne mémoire, comme Roy, nostre sire, en ceste matière tant odieuse, moleste et périculeuse, avec bien peu d'assistence, en moy supportant d'oires en avant, et ce pour plusieurs razons movans et constraignans de ce demander et supplier.

Au surplus, il me samble plus que tamps de y mettre remède par bons moyens ordinaires et statuts convenables et continuelle diligence, affin que sédition ne aviègne, à quoy tant les calvinistes, comme les anabaptistes de diverses sortes, et aultres sont assés inclins.

J'escrys ces novelles bien à mon grand regret; mais le doleur et affliction de mon cuer, et apparent dangier que poulroit sortir, me constraingent à ce faire. Il plaira à Vostre Altesse me pardonner l'audace dont je en use en ceste endroit.

A monseigneur l'évesque d'Ypres assisteray voluntiers en tout ce que me sera possible, estant requis; j'ay espoir que sa présence fera

Digitized by Google

grand fruict, tant par sa bonne doctrine que par la vertueuse vie et exemplaire.

A tant, je prie à Jésu-Christ, nostre saulveur, qu'il garde Vostre Altesse longtemps en bonne santé, pour la défense de son espeuse, nostre mère la saincte Église, en donnant continuellement sa grâce. De Ypres, le XIIIIe jour de novembre 1561.

Par l'humble orateur de Vostre Altesse,

PIERRE TITELMANS, inquisiteur.

(Papiers d'Etat : « Correspondance de Flandre, Artois, etc., » tome VI, fol. 284.)

II

Articulen geproponeert by meester Pieter Titelmannus, inquisituer van onse heylighe Christen ghelove over Vlaenderen, so uut synen name, als uut den name van onse eerwaerdighen heere ende vader in gode, de bisschop van Brugghe, navolgende de welcke, hy uuten name, als vooren, versoect, by scoutet, borghermeyster, scepenen, raedt ende officiere van Brugghe geassissteert te zyn, om te moghen procederen tot extirpatie van de hérésien nu ter tyt graffierende, naervolghende den last, den goeden wille ende ordonnantie van der Majesteit sonder eenich belet ofte obstacle. Overghegheven den edelen rade ons ghenadighe heeren des Conings, geordineert in Vlaenderen by myn heere d'inquisituer etc. sy ghewocht die van Brugghe, ten fine sy hier op scryven dat hen ghelieft. Actum den 27 in Maerte, 1566. Gheteykent, Huezue.

Ten eersten, dat scoutet, burghermeysteren van de cuers, stadthoudere, dienaren, ende alle andere officiers sullen, terstont ende sonder délay versocht wesende, assistentie doen, om apprehentie te doene, ende oock selve t'apprehenderen die personen ghenoteert.

Item, dat de scoutet, burghemaysters van de cours, stadthouder ende ander officieren, versocht zynde, apprehentie doen sullen, alwaer daer niemant van de inquisituers wesende, ende oock opscryven van den inquisiteurs absents sonder verbale communicatie.

Digitized by Google

Item, dat dese apprehentie sal gheschieden, so wel in de huysen als buyten op de straten ende elders, sonder daer op, eenich regaerd te nemen, principalick in dese materie van hérésien.

Item, dat d'apprehentie also gheschieden sal, zonder ghehouden te zyn eeneghe informatie te togen, gemerct dat de kennesse van de voorscreven ghevangene, den scoutet ende wet niet aen en gaet, mer alleenlic den inquisiteur ende geestelicke juge.

Item, dat de selve apprehentie gheschieden sal, ende assistencie, sonder van nieus eeneghe informatie ghehoort te werden, op den voorscreven van der wet, oft by henlieden ghebandoneert te worden; waer door de voorschreven apprehentie gedélayert wert, ende dickwils ghefrustreert.

Item, dat men den ghevangenen terstont leveren sal in de ghevangenesse van den geestelicke heeren, ofte elders ter begeerten ende versouck van den inquisiteur ofte geestelicke juge, ende hem laten procederen sonder eenich empeschement mer hem daertoe assistencie doen by den dienaren ende andersins.

Item, datz de stadthouder ende anderen dienaers ende officiers last sullen hebben généralic ende eens voer al, assistencie te doen, de voorschreven heren ende de syne, ende apprehenderen alst noodt wort, sonder telcke reyse te moeten gáen, aen burgmeesters, die van der wet of andere, om consent, ende oorlof te versouckene, waer by veel exploicte ghefrusteert werde ende de mesdadighen liberteyt ghegheven.

Item, dat de inquisiteur ende geestelicke juge, ende haer officiers als promotuers ende notarissen ofte andere libérariers hebben sullen, om t'examineren die ghevangene van den secten by de voorscreven van der wet, op huerlieden gelove ende complicen ende andersins ter instructie van justitie, ende 't selve by gheschrifte stelden, also wel in presentie van dien van der wet, als oock in't secréte, alst alsoe expédient sal wesen, ende daer sal henlieden geen empeschement gedaen en syn in't procederen tegens de ghene die *per morte* ter cause van der secten, gepunieert syn *causa edictorum*, soe verre het geestelicke crimen van hérésie aengaet.

Item, dat de ghevangene om der secten by den voorsczeven van der wet die capitale punitie ontgaen, niet ontslagen en zullen worden, sonder alvooren by huerlieden conpetenten juge, den bisschop, ofte inquisituer gehoort ende geexamineert te wesen, ende met kennesse van saecke, aengaende het crimen van hérésie ende abjuratie *in forma juris* ofte

Digitized by Google

andersins van den ban ende geestelicke censuren behoorlick gheabsolveert te zyn.

Item, dat de dienaers ende ander officiers belast syn den inquisituer te assisteren, in het dachvaerden van den ghenen die hy hooren wilt of andersins, t'sy met officier te gaen, mits dat hy 't volck niet en kent ofte oock 't selve te dachvaerden ende andersins.

Item, dat myn heeren van der wet registre sullen houden, van den ghenen die van buyten tot Brugghe commen wonen, ende 't selve t'allen tyden, des versocht synde den inquisiteur ende synen officiers communiceren ten fyne, zy luiden huerlieden devoor doen mogen tegens die gesuspecteerde geinfecteert of andersins beschuldicht bevonden werden. — *Maniere ende forme van den eedt die de doctoren, ende andere van wat conste, of faculteyt sy syn, doen sullen, om voortaen te onderhouden, ende van den alderheylichsten onzen heere, heer Pio de vierde, voortghebrocht. Anno Domini* 1564, *den* 13^den^ *Novembris.*

Ick gelove met vast betrauwen, ende belye ende elcx bysonder van 't gundt dat de *simbolum fidei*, te weten de twaelf articulen des gheloofs, inhouden, dewelcke de heylighe roemsche kercke ghebruykt, te weten : ik ghelove in eenen Godt, vader almachtich enz., als men in de misse leest.

Ick laet vastelyk toe, ende neme vastelick aen, die apostolissche ende de kerckelicke insettinghe, ende anderen, kerckelicke onderhoudinghe ende constitutien.

Item, ick laet toe die heilighe schrifture naer den sin, die de moeder de heylige kercke heeft gheonderhouden ende onderhoudt dewelcke die macht heeft, omme te oordeelen van den sin, ende uitlegghinghe der heyliger schriften, noch en sal de selve nimmermeer annemen nochte uutlegghen dan na den eenvoudighe gevoelens vande vaders.

Ick belye oock datter syn seven warachtighe ende eygentlicke Sacramenten van de nieuwe wet, doer Jesum Christum onsen heere inghestelt, dat die notelick syn, hoewel dat se allegare ende iegelic niet notlic syn, totter sallecheyt vant menscelick geslachte, te weten, t'doopsel, formsel, sacrament des altaers, penitentie, wtersten olie, gheestelicke beloeften ende oorden, ende 't huwelick, ende dat de selve sacramenten ons ghenaden inbrenghen ende dat men van de selve sacramenten geen tweemael dese navolghende drie sacramenten, mach nuttighen sonder sacrilegie, te weten, doopsel, vormsel, ende geestelicke beloften.

Digitized by Google

Ick ontfanghe ende late toe die ghebruycken ende ghewoenten die de kercke ontfanghen heeft, ende gheapprobeert in de administratie van alle de voorschreven sacramenten.

Ick neme aen ende omhelse allen ende een ieghelicke articule dat van de erfsonde ende rechtvaerdichmakinghe in der alderheilichste Trentsche vergaderinghe gesloten ende wtgesproken syn.

Ick belye oock dat in de misse Godt gheoffert wert, een warachtich eyghelick ende verdienstelicke sacrificie voor den levenden ende dooden ende dat lichaem ende bloet van onsen here Jesu Christo, met ziel ende godtheyd wesentlich ende substanturlick is int alderheilichste sacrament des altaers, ende dat alle die substantie vant broot verhandert int lichaem, ende die substantie van de wyn verhandert in bloet welcke veranderinge die Catolicxse kercke noemt *trans substantiatio*.

Ick belye oock dat alleen onder die eene spécie 't lichaem Christi geheel, onverscheydelick ende warachtighe sacrament ontfanghen wert.

Ick gelove ontwyfelyck datter een vagevier is, ende dat die sielen, die daer inne syn, verlicht werden door 't voorbidden van de gelovigen, daer oock die heylighen die gelyckelich met Chisto regneeren geëert ende aengeroepen moeten syn, ende dat die heylighen Godt voor ons bidden, ende dat men haer dode ghebeenten eeren moet.

Ick verclare vastelick dat van noode is, te hebben, ende te behouden die beelden van Christo, syne moeder ende altyt maget, ende oock van alle dandere heyligen, ende dat men de selve beelden behoorlicke eere moet doen.

Dat oock de macht van de aflaten van Chisto de kercke gelaten is, ende verclare vastelick, dat 't gebruyc van de aflaten, 't Christen volck saliglic is.

Ick bekenne dat die heylige ende apostolische roomsche kercke, de moeder ende meester is, van alle kercken, ende belove ende dévouere den Roomschen Paus navolgher van Sinte Pieter, de prince van de apostelen ende Stadthouder Christi warachtige onderdanicheyt.

Ick ontfanghe oock ontwyfelick ende belye allen anderen dingen by die heylighe canonissen ende générale concilien, ende bysonder van die alderheylichste Trentsche concilie ingestelt, gesloten, ende wtgesproken, ende dat ick alle 't gundt dat dies contrarie is, ende allen anderen ketteryen die by de ecclesie, verdoempt, verworpen, vervloect syn, mede verdoeme, verwerpe ende vervloecke, ende dit Catolicxse gelove, buyten 't welcke niemant salich worden en mach, 't welck ick

Digitized by Google

opter doet ende vrywillich belye, ende warachtich houde, belove, ende besweere ick volcomelick, ende onbesmettelick totten laetsten oogenblick toe myns levens vastelicke 't onderhouden ende belyen met de hulpe van Godt, ende by mynen huisgesin, ende anderen die onder myn geboden ende regeringe staen, te doen onderhouden, leeren ende predicken, soe veel in my is, dit selve belove ende sweere ick, dat my God soe warachtelick moet helpen, ende dese heylige Evangelic.

III

Noms de quelques ministres-prédicants qui se firent entendre ou se fixèrent dans les localités des environs de Rousbrugge et dont la plupart furent les promoteurs de la grande manifestation du 7 octobre 1566, dirigée contre la ville de Furnes.

Hondschoote. — Pierre Hazaert (Hasard), né à Bailleul. (Liste de ceux qui furent exclus de l'amnistie accordée par l'Espagne en 1574.)
Guillaume Damman.
Vers 1578, Mathieu Rutse et vers 1580, Mathieu Plaetevoet.

Dunkerque. — Arnoul.

Elverdinghe. — Maillard de Honghere, pendu le 16 avril 1567, à Ypres.

Ypres. — Robert Flamin (Flamen, Flaminius).
Charles Ryckewaert, né à Neuve-Église.
Pierre Dathenus.
Michel de Messere, nommé souvent Inghels.
Pierre de Haze (Hasaert?), brûlé vif, le 23 octobre, 1568.
Nicaise de Wilde.
Jean Hartman.
Royer de Roubaix (ancien curé à Becelaere).
Josse van Laren, né à Commines, en 1563, prêcha en 1583, dans l'église Saint-Nicolas.

Digitized by Google

Jean des Oursins (des Ursins?).
Chrétien du Blocq.
Martin Ferret.
Jean Quenon.

Poperinghe. — Jacques de Buusere (Buysere, Buzere, Busere, Bucerus), né à Hondeghem, augustin d'Ypres, nommé aussi de Bailleul.

Loo. — Cupus.

Langhemarck. — Charles de Ville.
Antoine Algoet, dominicain du couvent d'Ypres.

IV

Articles et conditions lesquelz messieurs le gouverneur, bourgmestres et eschevins de la ville de Furnes, les notables et communaultez d'icelle, ensemble landthouders, eschevins et ceurheers de la chastellenie de Furnes, proposent et remonstrent par escript à Monseigneur de la Motte, gouverneur de Gravelingues, commis de par S. A. le prince de Parme, comme gouverneur et lieutenant-général de Sa Majesté Royale d'Espaigne, auctorise pour venir en communication avecq lesdits, touchant la réduction de la dicte ville et chastellenie.

Premièrement, sont les susnommez contens de rendre la dicte ville et chastellenie ès mains de S. A., au nom de Sa dicte Majesté, saulf et à condicion que le gouverneur, capitaines et gens de guerre, polront sortir de la dicte ville librement et franchement avec les enseignes desployées, armes et fer, comme ilz sont entrez en ladicte ville, portans ou menant avecq eulx chevaux, harnois, hardes, bagaiges et aultres biens à eulx appartenans, et que de la part de S. A. ilz seront seurement convoyez à la ville de Bruges, Escluze ou autres lieux leur mieulx convenables.

Que lesdicts gouverneur, capitaines et aultres de mesme garnison, sera permyz de povoir joyr franchement de leurs biens, où que ledict bien sera scitué, moyennant qu'en dedans ung mois aprez la date de ceste déclareront qu'ils ne porteront armes contre le roy d'Espaigne et effectuant le mesme.

Digitized by Google

Que Sa Majesté en perpétuité pardonnera et mettra en oubly généralement et particulièrement tout ce que les habitans de la dicte ville et chastellenie, tant en particulier qu'en général, durant ces troubles poulront avoir meffaict, tant en prenant les armes, faisant serment, donnant conseil de faict qu'aultrement, sans à ceste cause en temps advenir directement ou indirectement en estre aulcunement reprins ou recherchez.

Que Sa Majesté consentira et donnera à tous inhabitans de la dicte ville et chastellenie, corps et biens non seulement estans en ladicte ville et chastellenie, mais aussy de ce qu'ilz ont gisant et resortissant ez province de Sa dicte Majesté.

Que la dicte ville et chastellenie auront et tiendront en perpétuité tous priviléges, prérogatives, statutz et ordonnances comme de coustume ancienne.

Que tous ceulx qui vouldront se retirer de la dicte ville et chastellenie, soit officiers, magistratz, ministres ou aultres, de quel estat, qualité, condicion ou religion qu'ils soient, poulront le faire librement, portans ou menans avecq eulx tous leurs meubles, joyaulx et aultres choses à eulx appartenans, rien réservé, ou les vendre en dedans ung mois ensuivant aprez la réduction de la dicte ville, et quant aux fons de terre, maisonnages, arbres ou aultres biens, ilz le poulront vendre toutes et quantes fois qu'il leur plaira, reserver cependant le revenu, joyssance et usefruict à leur proufit, moyennant qu'ilz ne demeurent es provinces ou lieux tenantz partie contraire de Sa Majesté.

Que tous ceulx estans retirez hors de la dicte ville et chastellenie à cause des troubles dernières, poulront retourner et faire main myse aux biens à eulx appartenans (estans et estre), et du mesme bien joyr comme de leur propre.

Que à l'occasion que la dicte ville et chastellenie sont réduites à paouvreté extrême, les manans d'icelle requièrent que la dicte ville de la part de Sa Majesté sera gardée par deux compagnies naturels des Pays-Bas.

Et comme la compaigne espouse du capitaine Melville, Madame mère du gouverneur, la compaigne du greffier de la dicte ville de Furnes, et aultres plusieurs inhabitans tant de la dicte ville que de la chastellenie, se sont trouvez en la ville de Neufport aprez la rendaige d'icelle, se poulront avecq leurs biens retirer ou retourner sans aulcune rançon, les délaissant libres et absoulz.

Et moyennant l'accomplissement des articles que dessus, nous gouverneur, capitaines, officiers, soldatz, magistrats des deux colléges, avons juré

Digitized by Google

et promis et signé dès à présent garder la ville et ce qu'en dépend pour Sa Majesté, sans y laisser entrer personne jusques à tant qu'il plaira à son Altèze y envoyer garnison, laquelle ils introduiseront sans aulcun contredict au retour dudict gouverneur. Faict à Furnes le xxiiiie de Juillet xvCLxxxiii.

Tesmoing cestes,

Estoit signé: Valentin de Perdieu, seigneur de la Motte.

Lesquels poinctz et articles du contract le dict sieur de la Motte fera ratifier et soubsingner par son Altèze le prince de Parme, comme gouverneur et lieutenant général de Sa Majesté en ces Pays-Bas, avant de rendre la dicte ville.

Son Altèze ayant oy rapport des pointz et articles cy-dessus, promet les faire accomplir selon leur contenu et les approuver et ratifier de nouveau.

Faict au camp devant Oosthende le xxvii de Juillet 1583.

Signé: Alexandre.

Plus bas: par ordonnance de Son Altèze

Signé: de Vasseur.

V

A Son Altesse Royale le prince d'Orange Nassau Prince Souverain des provinces unies des Pays-Bas, etc.

Souverain Prince!

Les commerçants de Rousbrugghe, chef lieu du canton de Haeringhe, arrondissement de Furnes, département de la Lys, se voyent forcés d'adresser à Votre Altesse Royale leurs doléances respectueuses au sujet des malheurs que leur cause l'exécution des arrêtés des 14 août 1814 et 25 janvier 1815.

L'arrêté du 14 août a pour objet de régler dans *l'intérêt du commerce*, le service des entrepôts et des transit, et d'assurer à l'administration des moyens propres à réprimer la fraude.

L'arrêté du 25 janvier dernier a pour objet de lever, dans *l'intérêt* du

Digitized by Google

service public et du *commerce*, les doutes élevés sur le sens des articles 29 et 30 de l'arrêté 14 août.

Le but de Votre Altesse Royale est donc évidemment de concilier l'intérêt du commerce avec celui du trésor public; et dès lors, les commerçants honnêtes n'ont point à craindre de voir leur industrie paralysée et leurs établissement ruinés par la seule crainte d'un trafic frauduleux auquel ils sont étrangers.

Tel serait cependant pour les exposants le résultat de l'exécution des articles 29 et 30 de l'arrêté du 14 août 1814 et des quatre premiers articles de l'arrêté du 25 janvier 1815.

Le Bourg de Rousbrugghe est situé sur l'extrême frontière, dans une position extrêmement favorable au commerce, à cause de son éloignement de toutes villes commerçantes, et de l'abondance des productions du sol Belgique dont la France a besoin.

Aussi, avant l'invasion de ce pays par les troupes françaises en 1793, ce bourg était-il dans un état de prospérité commerciale extraordinaire.

Il contenait alors une population de plus de deux mille âmes agglomérées: mais son opiniâtre résistance aux Français ayant été punie par une dévastation complète et un incendie général, une partie de ses habitants fut obligée d'aller chercher ailleurs des moyens de subsistance, les autres moins ruinés employèrent leurs dernières ressources à la reconstruction de leurs habitations détruites et à la restauration de leurs établissements commerciaux. Déjà le développement d'une industrie économe et active avait réussi à rendre à ce bourg une partie de son ancienne prospérité, lorsque l'avénement de Votre Altesse Royale au gouvernement des provinces Belgique vint rehausser les espérances des exposants, par la persuasion de voir leur commerce protégé par l'influence tutélaire d'une autorité paternelle.

Mais la publication de l'arrêté du 14 août vint bientôt les jetter dans l'inquiétude en interdisant tout magasin ou entrepôt de marchandises manufacturiés dans la distance de deux lieues des frontières de terre, à l'exception des lieux ayant une population d'au moins deux mille âmes.

La commune de Rousbrugge, y compris son territoire rural, contenant une population de plus de deux mille ames, les exposants eurent l'honneur de représenter à Votre Altesse Royale que la dite interdiction ne leur paraissait point applicable, et ils ajoutèrent qu'ils ne pensaient pas que l'on pût considérer comme entreposées aux termes des dits articles

Digitized by Google

les marchandises que les commerçants avaient dans leurs propres magasins et pour leur propre compte.

L'insuccès de leurs réclamations frappa le bourg de Rousbrugghe d'une consternation générale.

Le commerce y tomba en stagnation et les habitants trompés dans leurs espérances regrettèrent d'avoir employé les débris de leurs fortunes et des capitaux étrangers pour des établissements de commerce qui allaient leur devenir inutiles.

L'arrêté du 25 janvier 1815, au lieu d'alléger leurs peines, compléterait leur ruine et leur desespoir, si la justice de Votre Altesse Royale, ne venait point les rassurer contre l'exécution de cet arrêté à leur égard.

En effet l'article 3 de cet arrêté assujettit aux prohibitions des articles 29 et 30 de celui du 14 août 1814, non seulement les marchandises manufacturées, *mais toute espèce de marchandises quelconques qu'elles soient ou non manufacturées* et renfermeés ou non dans des enveloppes.

Cet article priverait les exposants de la faculté d'exercer une branche de commerce quelconque en gros, même pour leur propre compte.

Aussi l'exception portée à l'article 4, si elle était praticable, réduirait les habitants de Rousbrugghe au seul commerce *en détail*.

Mais cette faculté même de commercer en détail est assujettie à une condition qui la rend illusoire.

Car la quantité de marchandises que le détaillant peut avoir dans son magasin ou plutôt dans sa boutique est limitée *à celle présumée nécessaire pour faire son commerce dans l'intérieur du pays*.

Or, quel est le marchand qui oserait exercer un commerce qui compromettrait aussi évidemment sa fortune et son repos? qui l'assujettirait à une condition, qu'avec la meilleure foi du monde il ne serait jamais assuré de pouvoir remplir?

Les premiers besoins du commerce sont la sécurité et la liberté.

Or quelle sécurité, quelle liberté peut il y avoir dans le commerce, lorsqu'il est maîtrisé par des présumptions vagues et indéterminées?

Seront-ce les officiers des douanes qui fixeront la quantité de chaque espèce de marchandises qu'un marchand peut avoir dans son magasin?

Mais ce serait livrer le commerce aux caprices et à l'arbitraire de ces officiers, qui à chaque instant du jour pourraient troubler le repos du marchand et entraver ses affaires en faisant le relevé en détail de toutes les marchandises qu'il a dans sa boutique.

Digitized by Google

Et d'après quelles bases, d'après quelles données détermineront-ils cette présomption ?

L'article parait indiquer la quantité de marchandises nécessaires pour faire son commerce dans l'intérieur du Pays.

Or cette quantité est par la nature des choses sujette à des variations continuelles produites par différentes causes.

L'augmentation de fortune ou d'industrie d'un marchand, le plus ou moins de commerce entre des marchands qui exploitent une même branche de commerce, les changements qu'éprouvent les besoins habituels des consommateurs, sont autant de causes qui produisent des variations fréquentes dans la quantité de marchandises dont un marchand a besoin pour faire son commerce, et rendent impossible à déterminer d'une manière fixe la présomption dont parle l'article cité.

Une considération particulière rend l'exécution de cet article encore plus impraticable pour les habitants de Rousbrugghe : c'est que les décrets de Votre Altesse Royale ne tendent certainement pas à leur ôter la faculté de vendre aux Français qui viennent s'approvisionner chez eux des marchandises dont la sortie n'est point prohibée.

A quel titre donc et d'après quel principe l'article cité pourait-il limiter la quantité de leurs marchandises en magasin à celle nécessaire pour leur commerce dans l'intérieur du pays? Il appert de toutes ces observations que l'intérêt du commerce dont la protection est l'objet constant de la sollicitude de Votre Altesse Royale s'oppose a l'exécution des articles 29 et 30 de l'arrêté du 14 août 1814 et des articles 2, 3 et 4 de l'arrêté du 25 janvier dernier, dans le bourg de Rousbrugghe.

L'exécution des articles cités des dits arrêtés entraînerait nécessairement le départ de ces infortunés habitants privés de tous moyens d'y subsister.

L'intérêt du trésor, la nécessité de réprimer la fraude n'en réclament point l'exécution dans ce bourg.

Il existe à Rousbrugghe un bureau de douanes pour le transit à l'étranger et c'est le seul depuis Menin jusqu'à la mer.

Les nombreux officiers et employés attachés a ce bureau sont plus à même que partout ailleurs d'empêcher toutes operations frauduleuses sur ce point de la frontière, et rendent exempte de tout inconvénient l'exception que les exposants réclament de l'équité de Votre Altesse Royale en faveur du bourg de Rousbrugghe, aussi intéressant aujourd'hui

Digitized by Google

par ses malheurs qu'autre fois par sa prospérité, et où il n'y a pas un seul habitant dont l'existance soit indépendante du commerce.

Par ces considérations les commerçants du bourg de Rousbrugghe attendent avec une confiance entière de l'équité qui caractérise le Gouvernement de Votre Altesse Royale, qu'elle daignera déclarer que le bourg de Rousbrugghe jouira des mêmes droits que les villes et communes ayant une population de deux mille âmes agglomérées et que par conséquent les articles 29 et 30 de l'arrêté du 14 août 1814 et les articles 1, 2, 3 et 4 de celui du 25 janvier 1815, ne lui sont pas applicables.

C'est la Grace etc.

Digitized by Google

NOTES SUPPLÉMENTAIRES ET VARIÉTÉS HISTORIQUES

LES QUIÉRET[1]

SEIGNEURS DE PONT-ROHARD

Pendant le temps que la première partie du présent ouvrage était sous presse, parut à Paris[2], une brochure portant pour titre : « GAUVAIN « QUIÉRET, *seigneur de Dreuil et sa famille*, par *René de Belleval* ».

Les données que nous fournit cet auteur nous forcent à revenir sur le chapitre des seigneurs de Pont-Rohard que nous avons traité plus haut[3].

Nous pouvons être convaincu, que HENRI QUIÉRET, dit *Boort*, fils de *Gui*, chevalier, seigneur de Tours-en-Vimeu (par héritage de son frère aîné), devint seigneur de Pont-Rohard, par suite de son mariage (vers 1386) avec *Jeanne de Huchin* ou *de Heuchin*. Il mourut vers 1407 et eut pour successeur, son fils :

GUI QUIÉRET, dit *Boort*, qui se maria à *Jeanne de Foix* (*Jeanne Tyrel de Poix*, dit M. de Belleval) et mourut après 1440.

Toutes les recherches que nous avons faites à l'endroit des seigneurs de Pont-Rohard, ont toujours eu pour résultat de nous affermir dans l'opinion que ce *Gui Quiéret*, fils de *Henri*, se défit de cette terre, par vente, cession ou donation, en faveur d'un autre. En effet, Robert de Béthune, vicomte de Meaux, seigneur de Vendeuil, qui mourut vers

[1] Nous croyons qu'on peut écrire indifféremment *Quiéret* ou *de Quiéret*, car nous avons rencontré plus d'une fois ce nom de famille précédé de la particule.

[2] Chez J.-B. Dumoulin, 13, Quai des Augustins. In-8°, 96 pages.

[3] Voir page 58 et suivantes.

Digitized by Google

1408, était à l'époque de sa mort, possesseur de la seigneurie en question. Il ressort même de ce dernier fait, que *Gui Quiéret*, fils de *Henri*, n'a pu être seigneur-propriétaire de Pont-Rohard que pendant fort peu de temps.

Néanmoins, l'ouvrage précité donne comme successeurs à *Gui*, les suivants :

Jacques Quiéret, dit *Boort*, fils de *Gui*, chevalier, seigneur de Heuchin, etc., qui se maria avec *Bonne de Wavrin*[1], fille de Gilles de Berlettes et de Béatrix de Wavrin.

Gauvain Quiéret, dit *Boort*, fils de *Jacques*, chevalier, qui épousa *Jeanne d'Isque*, dame de La Haye.

Jean Quiéret, dit *Boort*, fils de *Gauvain*, chevalier, seigneur de Heuchin, etc., qui vendit toutes ses seigneuries, le 19 juillet 1470.

Ainsi, il y aurait eu des Quiéret, seigneurs de Pont-Rohard, de 1386 à 1470? — Cela est impossible, car rien n'est plus certain que la vente de la seigneurie de Pont-Rohard, par Philippe de Clèves, au profit de son frère Engilbert, conclue le 1 janvier 1467. Or, ce Philippe de Clèves, pouvait-il vendre ou céder à n'importe qui, une terre appartenant à Jean Quiéret qui vivait alors? — Non, évidemment.

Du reste, voici l'opinion de Ph. de l'Espinoi[2] :

« La terre et seigneurie d'Inglemoustier est tres-ancienne Baronnie « de Flandres, laquelle par plusieurs temps a esté possedée par ceux de « Rodes, et de la fille d'vn Seigneur de ceste maison est succedée sur « ceux de Guistelles, et depuis à ceux de Bethune, et Robert de Bethune « viscomte de Meaulx laissa ceste terre à sa fille maisnée, laquelle estoit « femme de Raoul d'Ailly Viscomte d'Amiens, seigneur de Picquigny et « de Raineval, et eurent par ensemble vne fille heritiere nommée Jenne « d'Ailly, laquelle fut mariée à Jean de Bourgoigne, Duc de Brabant et « de Luxembourg, Comte de Neuers, auquel elle apporta en dot de « mariage les terres d'Inglemoustier, Viue, et Pontrouart en Flandres, « ausquelles terres leur succeda Elisabeth de Bourgoigne leur fille aisnée, « comme aussi és Comtez de Neuers, d'Eu, Rethel, Auxerre, et autres : « et fut ladicte Elisabeth mariée à Jean premier du nom, et deuxiesme « Duc de Cleues, fils aisné du Duc Adolph, qu'il eut de Marie de Bourgoi- « gne, et par ledit mariage ladicte terre et autres escheurent aux Ducs

[1] Voir pages 58 et 106.

[2] « Recherches des antiquitez et noblesse de Flandres », page 116.

Digitized by Google

« de Cleues, et depuis à Herriette fille aisnée de François Duc de Cleues,
« Duchesse de Niuernois et Rethelois, laquelle fut femme de Louys de
« Gonzaga, fils puisné de Frederic Duc de Mantoue, et François de Gon-
« zaga et de Cleues vendit ladicte terre d'Inglemoustier à Messire Otto
« Platto cheualier Alleman, qui la possède encores à présent, etc. »

Nous savons que Jacqueline d'Ailly, qui « *apporta en dot de mariage la terre de Pontrouart* », se maria le 24 novembre 1435[1].

De tout cela, il suit: 1° que HENRI QUIÉRET doit prendre rang dans la filiation des seigneurs de Pont-Rohard, immédiatement après JEANNE DE HEUCHIN; 2° que ROBERT DE BÉTHUNE, vicomte de Meaux, succéda à GUI QUIÉRET, dans la possession de cette terre.

DE QUELQUES PERSONNAGES MARQUANTS, ET AUTRES, QUI ONT VU LE JOUR A ROUSBRUGGE-HARINGHE.

Il existe dans notre ouvrage, une lacune qu'on ne pourra combler d'ici à longtemps, faute de matériaux; c'est la liste des fonctionnaires paroissiaux et communaux, tels que les anciens *chefs-hommes*, *baillis*, *receveurs*, *greffiers*, etc.

Tout ce qu'il nous faudrait, pour la confection de cette liste, nous manque et, nous l'avouons franchement, nous avons reculé devant les immenses recherches qu'imposerait (pour être complet) un pareil travail.

Ces notes sont ce que nous avons recueilli de plus exact; elles peuvent sans inconvénient être données en lumière. La plupart d'entre elles ont été prises postérieurement à la publication de la première partie de notre travail; voilà pourquoi elles n'ont pu prendre leur place au chapitre concernant les anciennes familles, page 185.

PETRUS BERTIUS

PIERRE BERT OU DE BERT, naquit le 14 novembre 1565, à Beveren-lez-Rousbrugge, ou plutôt, pour être plus exact, à Rousbrugge même, mais sur cette partie du bourg qui appartient encore aujourd'hui, à la commune de Beveren et qui de temps immémorial, s'appelle *de Bever cal-*

[1] Voir page 59.

Digitized by Google

chiede[1]. Nous pouvons donc revendiquer un peu pour notre commune, l'honneur d'avoir vu naître ce savant célèbre[2].

Son père, *Pierre de Bert*, connu avant 1565 comme prédicant de la réforme à Dunkerque, fut forcé de s'enfuir de cette ville par suite de la tournure facheuse que prenaient les événements. Il vint se réfugier au susdit Beveren où il resta jusqu'à la fin de l'année 1567, exerçant les fonctions de ministre. A cette époque, il fut obligé de chercher un autre refuge, en Angleterre, pays qu'il quitta en 1572, pour venir s'établir en Hollande. L'année suivante il était prédicant à Rotterdam. On voit reparaître son nom sur la liste du pardon général accordé en 1574.

En 1578, il quitta cette dernière ville pour retourner à Dunkerque car on l'y retrouve ministre-prédicant, en 1581. Forcé de s'enfuir de nouveau par suite du siége et de la prise de cette place, en juillet 1583, il partit pour la province de Zélande. Le 10 septembre 1584, il était à Middelbourg. En 1585 il ouvrit une école latine à Utrecht et mourut le 20 novembre 1599, à Heinkenszand.

Le jeune Bertius ne fut pas tout-à-fait associé à cette vie aventureuse. A son départ d'Angleterre, en 1572, son père le laissa dans une école des faubourgs de Londres où il apprit les langues grecque, latine

[1] Même avant 1610, on rencontre dans les comptes, le nom de *Bevercaulchie;* pourtant ce n'est qu'en cette année que fût construit le pavé.

[2] Voir page 300, note 2.

— A peu près tous les historiens qui ont parlé de Petrus Bertius, disent qu'il est né à Beveren, mais aucun n'a soin d'ajouter de quel Beveren il s'agit.

M. Coomans, dans ses « *Notices biographiques* », dit: « à Beveren, village de la « Flandre occidentale, qu'il ne faut pas confondre avec le bourg de Beveren près « d'Anvers. »

La « *Biographie des hommes remarquables de la Flandre Occidentale* », (Bruges, imprimerie de Vande Casteele-Werbrouck, 4 volumes in 8°, 1843-44-47-49), tome I, page 24, reproduit textuellement le travail de M. Coomans, en ajoutant toutefois, « qu'il y a trois Beveren dans notre province et qu'on ignore quel est précisément « le village auquel appartient Bertius ».

M. Janssens, « de Kerkhervorming in Vlaanderen », page 185 (1re livraison), est le seul qui soit un peu plus explicite. Avant lui, J. Kok, « *Vaderlandsch Woordenboek* » (Amsterdam, 1787. 2e édition), VIe *deel*, page 497, avait déjà dit: « een « Dorp in Vlaanderen, op de grenzen der Bisdommen van Yperen en Brugge ».

Quant à la « Biographie Nationale » (publiée par l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique), le tome II (lettre B.-Ber.), n'a pas encore paru.

Digitized by Google

et française. Cinq ans après, c'est-à-dire à l'âge de douze ans, ses parents, alors en Hollande, le placèrent à l'académie de Leide pour achever l'étude de la philosophie, de la théologie et de la langue hébraïque.

En 1582, il quitta Leide, pour se vouer à l'enseignement de la jeunesse dans quelques autres villes de la Hollande. En 1585 il dirigea avec son père cette école latine d'Utrecht dont nous avons parlé tantôt, et devint enfin, en 1589, recteur de celle de Leyde.

En 1591, il accompagna son ancien professeur Lipsius en Allemagne, dans l'intention de se fixer à Heidelberg, mais il ne put réaliser ce projet et partit pour Strasbourg. Deux ans après, il retournait à Leide pour classer et cataloguer, selon le désir du magistrat, la célèbre bibliothèque de cette ville. Cet immense travail parut sous le titre de : « Nomenclatio « bibliothecæ academiæ Lugduno Batavæ ».

Bertius épousa en l'année 1600, la fille de Jean Cuchelinus, premier régent au nouveau collége de l'état, et assista son beau-père dans l'enseignement des humanités. Quelque temps après, il publia un ouvrage sur le culte des saints, intitulé : « Hymeneus desertor sive de Sanctorum « apostasia problemata duo », qui fit grand bruit et lui suscita beaucoup de désagréments et d'ennemis. Une autre publication, l'« Oraison funèbre « de Jacques Arminius », le força à donner sa démission de régent. Néanmoins en 1615, il fut nommé professeur en sciences morales.

Ses tendances pour les doctrines d'Arminius lui créèrent d'immenses embarras; on l'accusa même d'aller plus loin que les remonstrants, en lui opposant son ouvrage : « Diatribe de fide justificante », contre Piscator, et ses : « Theses de theologia oculta et revelata ». Son plus grand adversaire était Festus Hommius, son beau-frère. Les remonstrants ayant été condamnés au synode de Dortrecht, Bertius fut cité à y comparaître; on l'engagea à réfuter et abjurer les erreurs qu'il avait écrites contre les réformés, mais il refusa en disant : « Je ne suis ni arien, ni socinien, ni « mahométan, mais chrétien ».

Il nous dit lui-même dans un travail publié à Paris, qu'il fut renvoyé de ses fonctions de professeur avec défense d'enseigner encore à l'avenir soit chez lui, soit ailleurs (1619). Il sollicita alors pour sa nombreuse famille, un secours des états de Hollande, mais ce secours lui fut refusé. L'année d'avant, le roi de France, Louis XIII, lui avait promis une pension comme géographe royal, à la condition qu'il composât une géo-

[1] Ouvrage précité.

Digitized by Google

graphie du royaume de France. Une année de cette pension lui était due; il alla à Paris pour en toucher le montant; il ne reçut pas une obole. Les réformés de Paris refusèrent de l'admettre à la cène, mais la Sorbonne lui promit une chaire, pourvu qu'il se fit catholique. Il abjura la religion réformée et fut baptisé à Paris, le 25 juin 1620.

Le 20 octobre on le nomma professeur d'éloquence au collége de Boncour. Il mourut à Paris au mois d'octobre 1629 et fut enterré dans le couvent des carmes déchaussés de cette ville.

Son portrait, gravé par R. Vinkeles, a été publié par J. Kok.

GEORGES COUSYN

Georges Cousyn, né à Rousbrugge le 13 juin 1734; prieur du couvent de Saint-Sixte, dans les bois de Westvleteren, agronome distingué.

A propos du couvent de Saint-Sixte, il est certain qu'un autre enfant de Rousbrugge-Haringhe, *Gilles de Latre*, fût le fondateur de cet établissement religieux.

Il alla à Rome solliciter l'autorisation nécessaire; on la lui accorda. Le couvent de Saint-Sixte fut organisé, si non construit, pour la première fois vers 1610. Du moins ainsi le fait entendre un auteur[1] qui oublie de nous dire quel était ce *Gilles de Latre* et d'où il venait. Pour avoir été « domestique de M. de Hennin, évêque d'Ypres[2] », il n'en était pas moins prêtre, comme il conste du *Necrologium omnium religiosorum conventûs Sancti Sixti*. Il mourut le 21 septembre 1625.

LATERSHOVE [3]

Ce domaine s'étend à l'est de la commune de Rousbrugge-Haringhe, et a pour limites : au nord, *de Switspapendreve*; à l'ouest, *de Watoustraet;* au sud, le territoire de Proven; à l'est, *de Blockstraet*. Une partie en est

[1] M. l'Abbé *Vande Putte*. « Histoire du couvent de Saint-Sixte ». Annales de la société d'émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre Occidentale. Tome IV, page 185.

[2] (Sic.) Id., page 196.

[3] Voir ci-joint, planche XXVI.

Digitized by Google

Digitized by Google

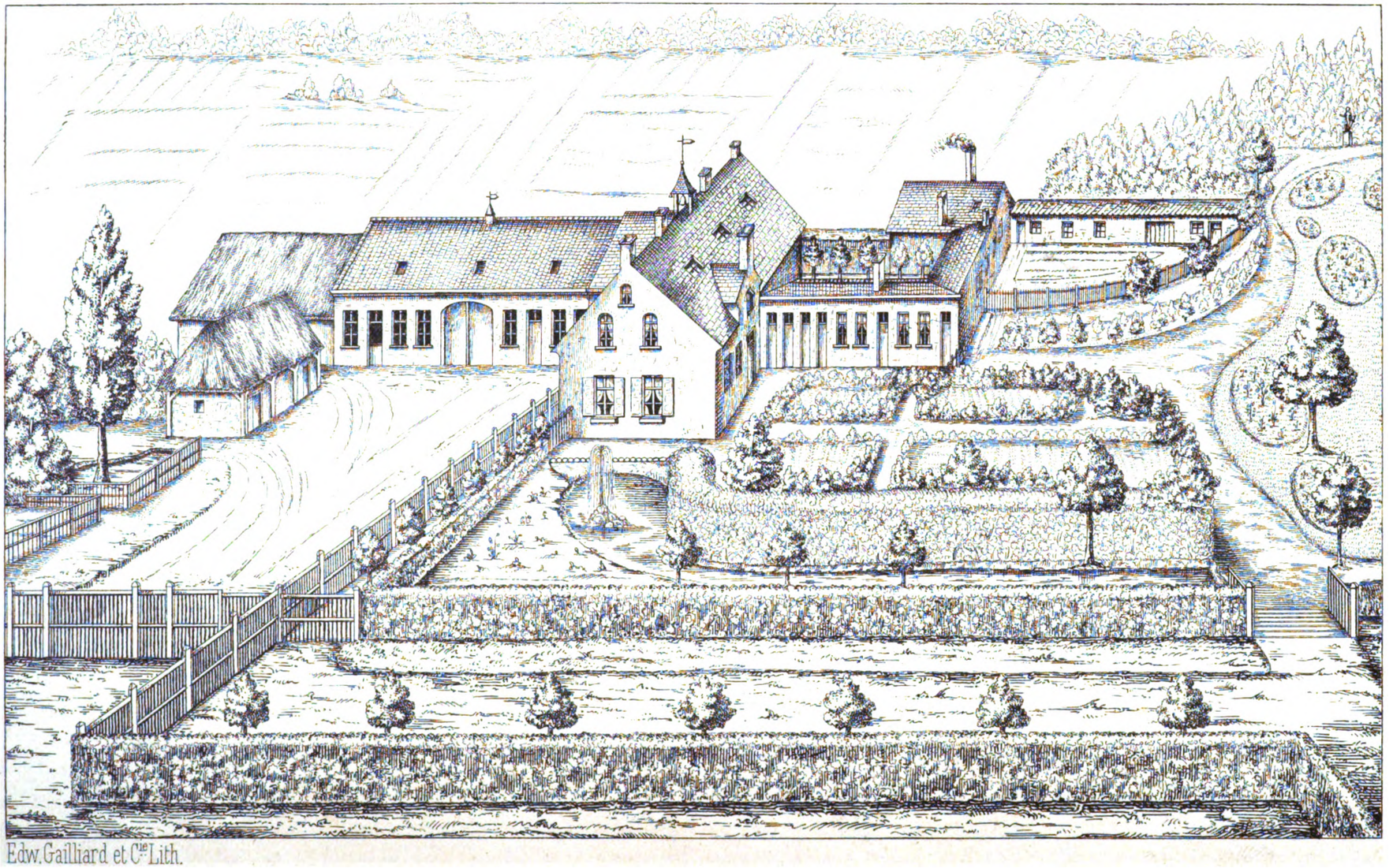

LATERSHOVE EN 1866

Digitized by Google

située sur le territoire de Proven, entre la dite *Blockstraet* et le pavé de de Poperinghe à Bergues [1].

Il fut ainsi nommé à cause de ses premiers propriétaires.

Vers 1540, avant les terribles événements qui agitèrent la Flandre, *Florent de Latre*, écuyer, seigneur de Beaupré et de Loelinghem, du chef de son mariage avec *Joachime de Berthen*[2], devint possesseur de quelques propriétés sises dans le *Veurnambacht* et dont la terre qui nous occupe faisait partie, mais à cette époque il n'y avait pas encore de manoir. Ainsi, le constructeur, le premier habitant peut-être, mais dans tous les cas, le premier propriétaire de *Latershove* considéré comme domaine indépendant, isolé, est *Florent de Latre-de Berthen*, père de *Jean de Latre*.

Florent de Latre servit dans les armées de Charles-Quint, sous le commandement du duc d'Aerschot et prit part à l'assaut de Thérouanne, en 1553. Mortellement blessé au combat de Talmas, qui se livra le 18 août de cette année, il mourut de ses blessures, au beffroi d'Avesne où on l'avait transporté [3].

D'après un vieux manuscrit, son épitaphe aurait existé dans une église [4] de Saint-Omer. Elle était ainsi concue:

Icy gist dans l'espoir
de l'éternité h.....
Mᵉ Floris de Laettre, escʳ
Sʳ de Lo..inghem et .....
qui mourust le
. . . . . .
et de.. s.n espeuse Jo..nne
Dame de B...rten
qui décéda le VII de J.....
MDLXX...
R. I. P.

[1] *Latershove* n'est pas marqué sur la planche III, page 15, pour le motif qu'ayant toujours été considéré comme ferme plutôt que comme château, il a été omis sur la carte qui nous a servi de modèle. C'est aussi pour cela que nous n'en avons pas parlé au chapitre « châteaux », page 175.

[2] *Berthen*, petit village près de Bailleul.

[3] Tout cela est affirmé par un acte d'enquête passé par devant le magistrat de la ville d'Ardres et du comté de Guines, du 7 au 11 novembre 1580. Cette acte constate l'ancienneté de la famille ainsi que ses droits nobiliaires. Le nom s'y trouve alternativement écrit *de Latre* et *de Lattre*.

[4] M. de Bertrand qui nous l'a communiquée pense qu'il s'agit de l'église Saint-Denis.

Digitized by Google

Au commencement de 1584, *Jean de Latre*, deuxième fils de *Florent*[1], vint habiter Haringhe et depuis lors le domaine acquis par son père, porta toujours le nom de *Latershove*, quoique *Jean*, reçu bourgeois de Furnes, le 2 mai de cette année, se fixa définitivement à Leysele. Il s'était marié à *Jeanne de Clercq*, fille de *Jean-Josse de Clercq*.

Ils furent enterrés tous deux, dans l'église de Haringhe devant l'autel de Saint-Nicolas, mais la date de leur décès n'est pas connue[2].

Leur fils unique *Antoine de Latre*, épousa *Jacqueline Jansoone*, fille de Jacques Jansoone, échevin et *keurheer* de la ville et châtellenie de Furnes. Les anciens registres des décès de la commune de Ghyverinchove constatent qu'*Antoine* mourut dans cet endroit le 4 octobre 1621, et sa femme le 18 mars 1651; mais y furent-ils enterrés? — Il est permis d'en douter, car leur pierre tumulaire se trouve, encore aujourd'hui, au haut de l'escalier, derrière l'hôtel de l'Aigle d'Or, mais toute inscription a disparu. En 1796, cette maison appartenait à Jean-Baptiste Boucry, fils qui, le 25 juin de cette année, écrivit à M. *Charles de Latre-Loor*, à Furnes, la lettre suivante:

« Rousbrugge den 25 Juny 1796.

« Aen Joncker de Latre landhouder te Veurne

« Om te voldoen aen UL. zeer aengenamen van den 17 Ct, laet UL. « hier nevens toekomen *letterale inscriptie* van den zerk voorskomende « uit uwe familie liggende op mynen grond kortelykx gekogt aen d'heer « de Winter tot Haesebrouck zoo volgt:

D. O. M.
Hier onder zyn begraven
Antus den zoone van Jan fs Jr Florens De Latre
heere van Beaupré & overleden den 4 October 1621
ende Juf. Jackelyne zyne huysvrauwe
dogter van d'heer Jacob Janssone
eertyds ceurheere van Veurne ambacht
overleden den 18 Maerte 1651
Bid voor de Zielen

« Iets verders van UL. dienst zynde, gelieft te disponeren over « den genen die zig noemt zonder reserve uw dienaer.

« J. Bt. Boucry, fils. »

[1] Voir la généalogie des *de Latre*, page 203.

[2] État de biens de Marie Tassaert. (Archives de la famille de Wintere, Hazebrouck.)

Digitized by Google

Il est donc plus que probable que cette pierre provient de l'église de Haringhe et qu'*Antoine de Latre*, ainsi que sa femme, furent inhumés dans le caveau de famille. Il n'est même pas impossible que ce caveau fût construit par ordre de *Jacqueline Jansoone*, pour son époux, car la pierre d'entrée portait: OSTIUM MONUMENTI FAMILIÆ DE LATRE..... 1640. Il se trouvait dans la nef de la Vierge, contre le banc de communion, et à côté du caveau des de Ghistelles.

Cela aussi nous porte à croire que *Latershove*, après avoir été habité par *Jean de Latre-de Clercq*, le fut aussi, après lui, par *Antoine de Latre-Jansoone*.

Ce dernier eut un fils, *Jacques de Latre*, écuyer et bailli de la cour et seigneurie de Rousbrugge, échevin et *keurheer* de la ville et châtellenie de Furnes. Il épousa *Marie Tassaert*, et habita *Latershove* d'une manière à peu près permanente. Là lui naquirent ses trois enfants: *Jacques*, mort jeune en 1651, *Marie* et *Antoine*, dont nous parlerons tantôt.

Marie Tassaert mourut à Haringhe, le 23 janvier 1680; son époux, le 8 novembre 1688. Ils furent enterrés tous les deux dans l'église de ce lieu. Leur pierre tumulaire détruite en 1760, lors du repavement, portait l'inscription:

Hier
lighet begraven d'Hr ende
Mr Jacques de Lattre
in leven
Scildcnape Schepen ende Cuerheer
der Castelny van
Veurne Bailliu van den Hove van
Roesbrugge die stierf den 8 Novbs
MDCLXXXVIII
Ende Joe Marie Tassaert
syne gheselnede ovl.
den 23 Janii MDCLXXX
Bidt Godt voor de Zielen

Il existe un document officiel, qui constate que *Jacques de Latre*, vers la fin de sa vie, séjourna quelque temps dans le bourg de Rousbrugge. Il s'y retira sans doute, à cause des événements politiques de l'époque.

Voici cette pièce:

Digitized by Google

« Le Sieur De Bonnais, mareschal des camps et armées du roy, « estably par sa Ma^té^ à la visite et discipline de l'infanterie, et comman- « dant dans les ville, citadelle de Dunkerque et ses dépendances.

« Nous avons permis à Monsieur *Jacques de Latre* et à *Anthoine de* « *Latre*, son fils, escuiers, de demeurer au village de Rougebregue, « chastellenie de Furnes, après le serment de fidélité au roy qu'ils ont « presté entre nos mains, à Dunkerque, ce 25 febvrier, 1677.

« W. E. DE BONNAIS. »

Marie de Latre, deuxième enfant de *Jacques de Latre-Tassaert*, née à *Latershove*[1], le 13 octobre 1630, épousa *Philippe de Wintere*, né à Furnes, le 23 septembre 1619. Ils habitèrent quelque temps *Latershove* auprès de leurs parents et moururent à Rousbrugge: *Philippe*, le 2 avril 1662 et sa femme le 15 novembre 1682. Ils furent aussi enterrés dans le caveau de famille des *de Latre*. C'est pendant le séjour de *Philippe de Winter-de Latre* à *Latershove* et peut-être en souvenir de son mariage, qu'on sculpta au-dessus de la porte de ce manoir, l'inscription:

Sorgt voor de Winter ende peist op Later

La pierre tumulaire de ces époux existait également à l'église de Haringhe. Elle était encastrée dans la muraille et portait l'épitaphe suivante:

D. O. M.
Ter saligher memorie
van d'H^r^ ende Mr Philips de Wintere
Scildc. Schepen ende Ceurheer
der Stadt ende Castelny van Veurne
die hier vooren light begraven
Hy stierj den II April int jaer
MDCLXII
ende
van syne huysw^e^ Jo^e^ Marie de Lattre
die overleet den 15 Nov. MDCLXXXII

Philippe de Winter-de Latre laissa six enfants[2]. Sa fille *Anne-Gélise*, née le 23 octobre 1655, fit faire à la mémoire de ses parents, une nouvelle pierre tumulaire, la première, celle dont nous venons de donner l'inscription, ayant été détruite par accident:

[1] Une partie des bâtiments de *Latershove* était alors sur le territoire de Proven.
[2] Voir la généalogie des *de Wintere*, page 193.

Digitized by Google

Tot meerdere glorie Gods
ende tot memorie van Joncheer Philips De Wintere
in syn leven Schepen ende Ceurheere
der stede ende Casselrye van Veurne
overleden den 2 April 1662
Ende van Jonckvrauwe Marie De Latre
de dochter van Joncheer Jacques
syne huysvrouwe overleden den 15 November 1682
heeft Joe Anne Gilise De Wintere
heurlieden dochter overleden den 17 Oust 1703 [1]
uyt affectie hun en haer graf
doen verheffenen met dezen zarck
Bidt God over haere zielen

Cette pierre n'existe plus, mais nous avons appris avec plaisir que M. Ignace de Coussemaker de Bailleul, un des derniers descendants de cette ancienne et noble famille (*Baert-de Wintere*)[2], rétablira l'inscription, ainsi que celle qui suit :

D. O. M.

Ter gedachtenesse van
Jor Jacques Albertus de Wintere heere van Lassus
fs Jor Philippus by vrouw Marie de Lattre
overleden te Rousbrugge den 11 Maert 1702
in houwelicke met vrouw
Anne Marie Steil
fa d'Hr ende Mtre Gillis
overleden den 6 Juny 1712
ende van vyf kinderen te weten
Jor Philippus-Antoine geboren den 1 Februarius 1695
overleden den 8 October 1718
Jor Albert Maximiliaen Emmanuel geboren in 1713
overleden den 15 8bre 1720
Jor Antoine Jacques geboren den 16 Mei 1696
overleden priester te Belle den 4 Febi 1771
Jor Jacques Jqsephus geboren 12 Xbre 1701
overleden tot Haesebrouck den 18 8bre 1757
in houwelick met vrouw Anne Thérèse Joanne Pintaflour
geboren den 18 July 1709 overleden den 6 9bre 1790
Ende Jc Marie Ysabelle geboren den 9 Mei 1700
overleden tot Belle den 20 July 1768
in houwelycke met d'hr Joseph Robert Baert heere van
Neufville geboren tot Belle den 22 Juni 1705
overleden den 10 Maerte 1770

R. I. P.

[1] Cette date fut placée seulement en 1704. On commit une erreur d'un jour. *Anne-Gélise* mourut le 16 août 1703 et non le 17.

[2] Voir la généalogie, page 202.

Digitized by Google

Antoine de Latre, écuyer, frère de *Marie de Latre* et oncle de *Jacques-Albert de Wintere*, épousa le 28 février 1661, *Jeanne de Faudière de Beldenne*[1].

Il mourut à Beveren, le 17 juillet 1695 et sa femme, à Haringhe, le 6 décembre 1710. Ils furent enterrés tous les deux dans l'église de cette dernière localité, mais non pas dans le caveau de famille. Leur pierre tumulaire qui se trouvait sous la tour, fut brisée en 1793. Elle portait l'inscription suivante surmontée des armoiries *de Latre-de Faudière*[2]:

Sepulture
van Joncker Antonius de Lattre
in syn leven heere van Cappelbrugge
soone van Joncker Jacques de Lattre
overleden den 17 July 1695
oud 63 jaeren
in huwelikke geweest met Jonkvrouwe
Jenne de Faudierre Beldenne
dochter van Joncker Balthasar de Faudiere
den tyd van 34 jaeren
overleden den 6 December 1710 oud 80 jaeren
t' samen geprocreert differente kinderen waaraf
in t' leven gebleven is eenen soone met naeme
Joncker Felix de Lattre, heere van de Poele
overleden den 10 December 1740 oud 64 jaeren
R. I. P.

Félix de Latre, dont il est question dans cette épitaphe, seigneur de Cappelbrugge, de Poele, de Beldenne et de Winnezeelhove, naquit à Haringhe (*Latershove*), le 1 août 1676, épousa *Marie-Catherine Proot*, et mourut le 10 décembre 1740. Sa femme décéda le 31 décembre 1750.

Ils procréèrent sept enfants[3] parmi lesquels on compte *Félix de Latre* né à *Latershove* le 28 juillet 1712, mort le 6 juin 1779, et qui épousa *Colombe van Bambeke*, née à Haringhe le 5 janvier 1727, décédée à Furnes, le 2 mai 1796. Dont entre autres enfants: *Charles-Antoine de Latre de Cappelbrugge*[4], né à Rousbrugge, le 3 septembre 1753, marié le 20 janvier 1783, à *Jeanne-Françoise Loor*, et mort à Rousbrugge le 28 octobre 1817.

[1] D'après une pierre tumulaire de l'église de Westcappelle (France, *Nord*).
[2] Monsieur van Damme-Bernier se dispose à la rétablir dans son état primitif.
[3] Voir plus haut, page 205.
[4] Voir plus haut, page 206, sa biographie.

Digitized by Google

Sa fille, *Marie-Dorothée-Colette de Latre de Cappelbrugge*, née le 15 août 1789, se maria le 20 novembre 1814, avec *Jean-Baptiste-Guislain Bernier* né à Hondschoote, le 8 novembre 1777, et mort à Furnes, le 19 novembre 1818, fils de Charles-Antoine et de Marie Mesdach. (La famille *Bernier* fut comprise dans l'ordre équestre de la Flandre occidentale.)

De ce mariage naquit, le 12 mars 1816, *Marie-Jeanne-Geneviève Bernier* qui devint, le 11 mai 1841, la compagne de M. *Edouard-Constantin van Damme*, né à Eecloo, nommé, quelque temps après son mariage, échevin de la ville de Furnes, où il s'était établi et où il remplit pendant un peu plus d'une année, les fonctions de bourgmestre *ad intérim*. Élu plus tard membre de conseil provincial de la Flandre orientale, pour l'arrondissement d'Eecloo, il continua néanmoins à remplir pendant quelque temps encore, plusieurs autres fonctions fort honorables et se retira enfin des affaires publiques. Il habite pendant l'hiver à Gand, et pendant l'été à *Latershove* qu'il a su mettre sur le pied où nous l'admirons aujourd'hui.

Latershove est non seulement une des meilleures terres du *Veurnambacht*, tant par son étendue [1], sa situation au milieu d'une fertile plaine, arrosée par *de Kathebeke*, sa luxuriante végétation et ses bons rapports en culture, que par la disposition bien entendue de toutes ses parties; mais encore l'une des plus belles, par l'aspect que lui donne un superbe jardin avec pelouses, larges allées, labyrinthe, pièces d'eau, statues, etc.

Nous ne savons trop ce qu'était le *Latershove* du XVIe siècle, mais celui de 1866, à coup sûr, est ce qu'on peut appeler un séjour agréable, et en outre une ravissante promenade qui laisse bien loin derrière elle, celle du *Rozendal* tant prônée par les anciens Rousbruggois.

[1] Du temps de ses premiers possesseurs, *Latershove* comprenait bien plus de terres qu'aujourd'hui, le *Cavelhouck* et *Sputheegherhouck* en faisaient partie, mais, par suite de partages et ventes, son étendue ne tarda pas à diminuer. M. *van Damme-Bernier*, depuis longtemps déjà, ne néglige aucune occasion pour faire rentrer ce patrimoine dans ses anciennes limites. Il a de plus, facilité l'accès de la propriété, en obtenant par arrêté royal de faire construire un nouveau chemin direct, du pavé de Poperinghe à Bergues.

Digitized by Google

INSCRIPTIONS

DE QUELQUES

ANCIENNES PIERRES TUMULAIRES

DE L'ÉGLISE DE HARINGHE

N° 3 de l'inventaire (voir plus haut page 114).

D. O. M.
Sepulture
van Heer en Mr
GUILLIELMUS FRANS VANDER FOSSE
advokaet van het Parlement in Vlaenderen
fs d'hr en mr Jacques de zoone van d'hr Maillard
overl. den 9 January 1727
de welke met
Jor MARY PIETERNELLE DESENAP
fe Sr Pieter zyne huysvrouwe
overl. den 25 february 1738
gewonnen en naergelaeten heeft
d'hr en mr GUILLIELMUS FRANS VANDER FOSSE
raed pensionnaris ontfanger generael
der stede ende Casselrie van Veurne
overl. den 31 Mey 1771 oud 80 jaer
getrouwt met
Joe ANNE CHARLOTTE
fe d'heer JAN FRANS REYPHINS
ovl. den 17 9bre 1751 oud 56 jaer
Joe MARY ANTOINETTE ovl. den 18 Mey 1730
Joe SUSANNE FRANSOISE ovl. den 20 Mey 1741 oud 58 jaer
Joe FLORENCE TRESE ovl. den 29 April 1777 oud 80 jaer
Joe ANNE PIETERNELLE ovl. den 1 April 1750 oud 52 jaer
Joe ANNE MARY ovl. den 26 January 1780 oud 70 jaer
DAT ZY RUSTEN IN VREDE

Digitized by Google

Les descendants de *Guillaume-François vander Fosse* et d'*Anne-Charlotte Reyphins*, allèrent résider à Malines, Anvers et Bruxelles où quelques-uns d'entre eux remplirent les fonctions les plus élévées et contractèrent les plus brillantes alliances[1].

N° 9 de l'inventaire, page 114.

Sepulture[2]
van d'heer JERONYM VERTEGANS f. P.
in syn leven Cuerheer der Stede ende
Casselrie van Veurne, bailliu en daerna
greffier van de Heerlickheydt van
Rousbrugghe overleden XXXI dec. 1627 ende
van jonckvrauwe ADRIANE filia Jan
VAN BAMBEKE syne huysvrauwe overleden
den.....

Viator adsta et lege
Terra sumus, nos terra suis hic fortiter alnis
Strinxit, et in terram terra soluta fuit
Te quoque terra parens alnis mox stringet eisdem:
Sæpius hoc, lector, volve, revolve, vale.
Spiegelt van ons die op ons treden
Wy waren boven, nu syn beneden,
Dat wy nu syn, soo sult gij worden
En met de voeten syn getorden.

D. O. M.
Hier licht begraven
Joncvrauwe MARI de dochter van
JACOB VAN DE WOESTINE SCILTCNAPE
Heere van Montini Briaerde
overleden den 8 Maerte in 't jaer duyst vyf honderd een en 't seventig
Bidt voor de Siele

[1] Voir F. Goethals, « Dictionnaire généalogique et héraldique », t. II, lettre F.

[2] Cette pierre se trouve maintenant à droite en entrant dans l'église, contre la muraille de la nef de la Sainte-Croix. Elle est en partie sciée.

Digitized by Google

N° 13 de l'inventaire, page 114.

D. O. M.
Sepulture
Van d'heer en Meester GULIAME STEIL
l'..... soone van d'heer Guliame in syn
leven licentiaet in de medecine overleden
tot Rousbrugghe op den 24 December 1679
ende
van Jonckvrouwe ANNA VITSE de
dogter van Sieur CHRISTIAEN syne
huysvrouwe overleden den .....
die gefondeert hebben eene wekelikke
misse te celebreren in der eewigeydt
in de kapelle van 't zelve Rousbrugghe
tot lavenisse van de zielen in t'vagevier
op den Vrydag van elke weke
Bidt over hunne zielen

N° 1 de l'inventaire page 114.

D. O. M.
Begraefplaets
van
Josephus ALBERTUS
PLAETEVOET
f° d'heer Jacobus Albertus
gebooren tot Poperinghe
die naar omtrent de zeven jaer
pastoor geweest te hebben
dezer prochie van Haringhe
ovl. den 25 April 1750
oud 49 jaer
hebbende gegeven verscheide
teekenen van zynen iver tot Godts glorie
en tot zaligheid der zielen
Bid God voor zyne ziele

[1] Licentiaet (*in rechten of in de medecynen*).

Digitized by Google

N° 5 de l'ancien inventaire, page 114.

D. O. M.
Sepulture
van
JAN VALCKE F^s JAN
ovl. den 1 9bre 1714
oud 57 jaer
ende van
CECILIA DUCROIX[1]
zyne huysvrouwe ovl. den 16 October
1721 oud 62 jaer
t'saemen in houwelyk 16 jaren
eerst met
Jan De Candt f^s Jan
alhier begraven en gefondeert hebbende
een eeuwig jaergetyde met 't roepen
'tjaer gebed tot statie van dezen disch
waer vooren zy gefondeert hebben 2 gemeten
land liggende aen de groote calchie
by den Meulenwal dezer prochie
mitsgaders van
Sr Gerardus Joannes De Candt
f^s Jan voorseyd hunnen zoon
ovl. den 15 Maerte 1755 oud 63 jaer
t'zynen tyde dischmeester dezer prochie
ook kerkmeester en hoofman deser prochie
22 jaer hoofdman van de gulde retorica
ende van
Joanna Tresia f^s d'h^r
Simphoriaen De Leger
ovl. den 8 October 1762
begraven in St. Walburgkerk tot Veuren
oud 62 jaer in houwelyk 39 jaer
gewonnen 7 zoonen en 1 dochter
O mors quam amara est memoria tua
Req. in Pace

[1] *Cécile Ducroix* se maria, en 1692, à *Jean de Candt*, et en 1698, à *Jean Valcke*.

Digitized by Google

N° 32 de l'ancien inventaire, page 114.

D. O. M.
Sepulture
van Sr JAN DRIEPONT
fs Arnout die overleden is
op den 7e April 1672
die t' zynen tyde
ten jare 1666 en 1667
hooftman geweest heeft
dezer prochie
van Haringhe
ende van FRANSOISE BEGHEYNS
fa Pieter zyne huysvrouwe
die ovl. is op den
16 April 1691
Bid God voor
haerlieden Zielen

N° 33 de l'inventaire, page 114.

Sepulture
van Sr
PIETER DE MAEREL
fs Jan
t' zynen tyde dischmr.
dezer prochie
ovl. den 4 Juny 1723
oud 56 jaer
ende van
MARY BRUNEEL
fa Michiel
zyne huysvr.
ovl. den den 4 Ougst 1742 oud 75 jaer
t' saemen in houwelyk geweest
hebben den tyd van 29 jaeren
en gewonnen 3 kinderen
danof een in 't leven
met name Mary Anne
Req. in pace

Digitized by Google

N° 26 de l'inventaire, page 114.

D. O. M.
Sepulture
van den eersamen
JACOBUS MARTINUS SMAGGHE
f^{s} Jacobus alsnu regierder van de
capelle van Onse Lieve Vrouwe van Haeringhe[1]
ovl. den 26 April 1738
ende van zyne huysvrouwe
JACQUEMINKEN BRAECKES
f^{a} Jacques ovl. den 27ten 7^{bris}
1719 t' saemen getrouwt
geweest 14 jaeren en 3 maenden
t' saemen geprocreert 10 kinders
9 zoons en een dochter waeraf
dat er maer een in 't leven
en is Jacobus Francies
ende van zyn tweede huysvrouwe
MARY JACOBA VERLINDE f^{a}
Jan Bap^{te} overl. den .....
Bidt voor hun Zielen

N° 22.

D. O. M.
Sepulture van
Sr PIETER GUILLIAMUS
f^{s} S^{r} JAN VAN NIEUWKERCKE
in zyn leven deelman pryser
en landtmeter 's lants van Veuren
greffier van Proven mistgaders
kerkmr. dezer kerke
ovl. ter elde van 42
jaeren op den 16 Ougst 1721
ende van
Jo^{e} MARY CATHERYNE f^{a} S^{r}
FRANS VAN PEPERSTRAETE
zyne huysvrauwe ovl. ter
elde van 29 jaeren op den 12
July 1721 de welke t' saemen
geprocreert 6 kinderen danof 3 in
leven Pr Mary en Constantine
Bid voor hunne zielen

[1] Il était en outre régisseur de la chapelle de Rousbrugge.

Digitized by Google

D. O. M.
Hier vooren ligt begraven
Sr JOANNES FRANS JOSEPHUS
SMAGGHE fs sieur Joannes Frans
postmeester van peerden tot Rousbrugge
ende hoofdman der gulde van Sinte Sebastiaen
ovl. den 3 Maerte 1784 oud 58 jaer
ende van
Joe MARIE FRANCOISE VAN SEVEREN
fa Sr Pr Joseph
zyne huysvrouwe
overleden den 20 Janry 1777 oud 47 jaer
in huwel. 31 jaer
ende geprocreert 8 kinderen
te weten
Sr Joannes Frans Ludovicus
coopman tot Roesbrugge
ovl. den 6 September 1794 oud 48 jaer
ende van Joe Mary Joanne Provoost
fa Sr Martinus zyne huysvrouw
ovrl. den oud jaer
Sr Franciscus Dominicus
postmeester van peerden binnen 't selve
Rousbrugge ovl. den 13 November 1786 oud 33 jaer
ende van Mary Dorethea
fa Sr Jan Bapte de Cock zyne huysv.
ovl. den oud jaer
d'hr Frans M.....
stadhouder alhier
ovl. den oud jaer
ende van joe Mary Joanne Smagghe
zyne huysv.
ovl. den oud jaer
de andere 5 onbejarig ovl.
Bid voor hunne zielen

Digitized by Google

N° 2 de l'inventaire, page 114.

Sepulture
van
d'heer JOANNES FRANS DOMINICUS
VANDER MEULEN f^a s^r Gerardt
gebortig van Ste Maertens
tot Bergen Ste Winnox t' zynen tyde
greffier van Beveren notaris clerck
in deele landmeter en watergraeve
der zuyd wateringe in Veuren ambagt
ovl. den 18 Mey 1751 oud 52 jaer
ende van
Jo^e JOANNE MARY VANDER FOSSE
f^a d'heer en M. Guillielmus Frans
zyne huysvr.
ovl. den 26 January 1780 oud 78 jaer
t' samen geprocreert vyf kinderen te weten
Guillielmus Frans Dominicus
ovl. den oud jaer
Joannes Bap^te Hiacintus
ovl. den 8 Mey 1786 pastor tot Watou oudt 43 jaer
Joanna Tresia Dominica
ovl. den oud jaer
Rosa Dorothea Genoveva Cornelia
ovl. den 7 7bre 1756 oud 17 jaer
Mary anna Barbara Xaveria

Grafschrift
O mensch gedenkt dat gy ook derven zal het leven
Hier ligt nu dezen heer die in syn levenstyd
Was minzaem milt en regt om elk syn deel te geven
Bid God dat syne ziel mag eeuwig zyn verbleid
Req. in pace

Digitized by Google

Jean-François-Dominique vander Meulen, greffier de Beveren, écrivit quelques *Notices* et *Remarques historiques* sur la châtellenie de Furnes. Son fils *Guillaume-François-Dominique* en prit copie et elles furent continuées plus tard en forme de chronique (jusqu'en 1798) sous le nom de ce dernier.

Le Messager des sciences historiques, etc. de la Belgique, Gand, 1852, dit que ce *Guillaume-François-Dominique Vermeulen* (sic) était curé de Rousbrugge, en 1787. Il n'en est rien, car il n'y avait pas de curé à Rousbrugge à cette époque.

C. F. D. vander Meulen copia encore : 1° les annales de Heinderycx; 2° le *Geuzianismus Flandriæ occ.* de Wynckius; 3° La chronique d'Ypres par Ramaut, ainsiqu'une chronique d'Elverdinghe par J. Epinoy.

STATISTIQUES

—

A. — STATISTIQUE TERRITORIALE[1]

LA COMMUNE DE HARINGHE[2] EST CHEF-LIEU DE CANTON CADASTRAL CE CANTON COMPREND LES COMMUNES DE

Beveren.	Loo.
Crombeke.	Polinchove.
Ghyverinchove.	Proven.
Haringhe.	Stavele.
Hoogstade.	Watou.
Isenberghe.	Westvleteren.

[1] « Statistique territoriale du Royaume de Belgique ». — Première publication basée sur les résultats des opérations cadastrales exécutées jusqu'à la fin de 1834, publiée par les soins de M. le baron d'Huart, ministre des finances. — Bruxelles. 1839, grand in-4°.

[2] *Rousbrugge-Haringhe.* Les opérations ont été faites avant l'arrêté royal qui a changé le nom de la commune.

Digitized by Google

CONTENANCE DES PROPRIÉTÉS DE LA COMMUNE

Terres labourables	768 hect.	09 ar.	84 cent.
Jardins et terrains légumiers.	15	59	22
Prés.	45	22	80
Vergers.	113	81	63
Pâtures.	191	27	21
Bois.	23	09	»
Chantiers, quais, digues.	3	29	08
Superficie des bâtiments et cours.	16	18	95
Grandes routes, chemins, canaux de navigation.	15	48	35
Cimetières	»	98	60
Rivières et Ruisseaux.	1	74	73
Total	1,194	79	41

NOMBRE DES PROPRIÉTÉS BATIES

Maisons et bâtiments d'habitation.	388
Magasins.	8
Fabriques et usines.	11
Eglises, chapelles, presbytères.	4
Autres que celles désignées ci-dessus.	3
Total.	414
Nombre des propriétaires.	412

B. POPULATION[1]

Population au 31 décembre des années :

1831	= 1,989 habitants.	1844	= 2,097 habitants.
1832	= 1,991 »	1845	= 2,094 »
1833	= 1,997 »	1846	= 1,980 »
1834	= 2,015 »	1847	= 1,983 »
1835	= 2,016 »	1848	= 1,987 »
1836	= 2,030 »	1849	= 1,989 »
1837	= 2,052 »	1850	= 1,999[3] »
1838	= 2,067 »	1851	= 2,007 »
1839	= 2,086 »	1852	= 2,023 »
1840	= 2,106[2] »	1853	= 2,027 »

[1] Documents statistiques publiés par le ministre de l'intérieur.

[2] De 1831 à 1841, 117 habitants en plus.

[3] De 1841 à 1851, 63 habitants en moins.

Digitized by Google

1841 = 2,062	»	1854 = 2,020	»
1842 = 2,061	»	1855 = 2,025	»
1843 = 2,061	»	1856 = 2,022	»

Recensement général (31 décembre 1856).

Nombre des maisons habitées		404
»	inhabitées	31
	Total	435

Nombre des familles ou ménages 417

Nombre d'habitants recensés au 31 décembre 1856 (population de fait), 2022.

Sur ce nombre, 8 habitaient hors de la commune, un était étranger et 57 étaient absents.

Ils se répartissaient comme suit :

1,431	nés dans la commune.
541	» dans la province.
4	» dans une autre province du royaume.
1	» dans le Limbourg (partie cédée).
45	» en France.
2022	

C. AGRICULTURE

Recensement général (15 octobre 1846) publié par le ministre de l'intérieur. Tome II. *Provinces des deux Flandres.*

Étendue des exploitations (y compris les biens situés en dehors de la commune).

	EN BELGIQUE		A L'ÉTRANGER	
	HECT.	AR.	HECT.	AR.
Biens exploités en propriété ou en usufruit . .	396	47	»	44
» en location	720	58	3	05
	1,117	05	3	49
TOTAL		1,120	54	

Digitized by Google

SUBDIVISION DES EXPLOITATIONS

EXPLOITANTS	PROPRIÉTAIRES OU USUFRUITIERS		LOCATAIRES		TOTAL DES EXPLOITATIONS
	EN TOTALITÉ	POUR PLUS DE LA MOITIÉ	EN TOTALITÉ	POUR PLUS DE LA MOITIÉ	
De 50 ares et au-dessous. .	61	1	107	3	172
51 ares à 1 hectare . .	6	»	13	1	20
1 hectare à 2 hectares.	6	1	15	3	25
2 » 3 »	3	2	6	»	11
3 » 4 »	3	3	5	2	13
4 » 5 »	»	»	1	1	2
5 » 6 »	»	1	4	»	5
6 » 7 »	»	»	2	»	2
7 » 8 »	»	2	1	»	3
8 » 9 »	»	»	1	1	2
9 » 10 »	»	2	3	1	6
10 » 15 »	1	4	7	2	14
15 » 20 »	1	2	3	4	10
20 » 25 »	3	1	6	3	13
25 » 30 »	1	3	1	2	7
30 » 35 »	»	»	1	»	»
TOTAL.	85	22	175	23	305

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Le *salaire des journaliers* n'a pas varié depuis 1830; pour les hommes, il est de 50 centimes, et pour les femmes de 40 centimes, outre la nourriture.

PRIX MOYEN DES TERRES ET DES BAUX, PAR HECTARE

En 1830 valeur vénale, 1,800 fr.; prix courant des baux, 58 fr.

1835	»	2,000	»	64
1840	»	2,200	»	64
1846	»	2,100	»	75

Digitized by Google

D. PRODUCTION AGRICOLE

NATURES DES CULTURES	ÉTENDUE DES CULTURES EN 1846	
	HECT.	AR.
CÉRÉALES ET FARINEUX		
Froment	374	90
Seigle	19	09
Avoine	24	37
Pois et vesces	20	72
Fèves et féveroles	124	58
Mélanges de pois, vesces, féveroles et céréales	11	81
Sarrasin	1	05
PLANTES INDUSTRIELLES		
Houblon	4	29
Tabac	2	41
Colza, navette et autres plantes oléagineuses	50	20
Lin	17	19
RACINES ET FOURRAGES		
Betteraves	1	44
Navets et choux-raves	3	87
Carottes et panais	4	89
Pommes de terre	30	53
Trèfle rouge et blanc, trèfle incarnat et lupuline	61	10
Luzerne	1	01
Choux (destinés à la nourriture du bétail)	»	97
Jachères	7	17
Prairies : fauchées	35	21
Prairies : pâturées (pâturages)	131	15
Vergers	154	64
Jardins potagers, y compris la culture des légumes en plein champ	11	01
Bois, forêts, taillis, sapinières, oseraies (2 h. 84 ares exploités annuellement)	25	54
Terrains essartés ou écobués, étangs périodiques desséchés et cultivés	1	40
TOTAL	1,120	54

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

PAGES

PRÉFACE

Division de l'ouvrage. IX-XII.

PREMIÈRE PARTIE

INTRODUCTION

Ancienne division de la Flandre, dans les temps primitifs et au moyen-âge. — Les *Pagi*, le *West-Quartier*, la *West-Flandre*. — Notice sur la châtellenie de Furnes : étendue, population, division, administration civile et judiciaire, police, impôts (taxe pour l'entretien de la cour, *de binnencosten*, droits de moulage, vaquelage, etc.) et revenus. 3-8.

ROUSBRUGGE-HARINGHE

Situation, bornes. — Nouvelle orthographe adoptée pour ce nom. — Division ancienne de la paroisse de Haringhe, en coins (*houcken*). — Nomenclature explicative de ces coins. 9-13.

ROUSBRUGGE

Ses divers noms. — Son origine d'après quelques auteurs. — Appréciations critiques à cet égard. — Rohard, les Radoux, châtelains de Tournai et de Mortagne. — PLAN DE ROUSBRUGGE PAR SANDERUS; anciens édifices, etc. — LES ARMOIRIES DE PONT-ROHARD; erreurs commises à ce sujet. — DE VERSLAGENE OP DEN WAL. — Le fort de Rousbrugge a été construit par les templiers. — Sac de ce fort par les troupes de Philippe-le-Long. — Fondation relative à ce fait. 15-27.

Digitized by Google

HARINGHE

Situation. — Orthographe et étymologie de ce nom. — Origine supposée. — Opinions diverses. — Aspect de cet aggloméré. — La seigneurie de Haringhe. — Rivalité séculaire entre les deux sections de la commune. — Vente publique de Haringhe en 1629. — Superficie et population. — Observation orthographique. 29-33.

ORIGINE DE QUELQUES NOMS DE LIEUX, RUES, ETC.

D'Hooge Seine, de Molenwal, de Ackermanstraet, 't Rozendal, de Vogelweide, de Hooidreve, de Wolverstraet, de Doodenweg, de Waeyenburg. — Noms des rues, chemins, drèves, etc. 35-45.

LE RÉGIME FÉODAL

La seigneurie de Pont-Rohard, son origine, son premier seigneur. — Variations orthographiques de ce nom. — Liste chronologique des seigneurs et dames de Pont-Rohard. — La maison de *Béthune*, celles de *Lille*, de *Clèves* et de *Plotho*. — Sceaux et armoiries des anciens seigneurs. Justice et administration féodales, droits féodaux, reliefs de fiefs. — *Liste des terres, fiefs, etc. appartenant à la seigneurie de Pont-Rohard.* 47-70.

L'ABBAYE DES VICTORINES

Les Victorines, a Rousbrugge. — Origine, organisation, sceaux, personnel. — Chronique inédite. — Les Dames de Rousbrugge, a Ypres. — *Liste des abbesses, prieures et sous-prieures, directeurs, chapelains, receveurs. — Religieuses connues.* — Propriétés et *plans* de l'abbaye. 71-98.

L'ÉGLISE DE HARINGHE

La construction primitive. — Description de l'église actuelle. — Actes de vandalisme. — Petite chronique. — *Tableaux, statues portatives et autres. — Armoiries suspendues dans la nef et dans le chœur. — Pierres tumulaires en marbre. — Liste des curés connus. — Extraits de l'inventaire.* 99-130.

L'ÉGLISE DE ROUSBRUGGE

La première chapelle. — L'église actuelle; description, mobilier, cloches, etc. 131-140.

FRAGMENTS d'une correspondance intéressante pour l'histoire de l'église de Rousbrugge. 141-152.

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ DE RHÉTORIQUE

La fête des Fous, au moyen-âge. — La société *Alpha en Omega*, à Ypres. — La Confrérie du Saint-Sacrement. — Représentations dramatiques et fêtes. — De Troostverwachters. — Organisation, statuts, blasons et programmes. 153-174.

MÉLANGES

Les châteaux; les seigneurs de Watou. — *Les carmes.* — *La société Saint-Sébastien.* 175-184.

NOTICES GÉNÉALOGIQUES ET BIOGRAPHIQUES

Les travaux de d'Hozier ou point de vue de la Flandre. — La famille de *Pont-Rohard* — *Adélis de Haringhe.* — *Nicolas*, *Simon*, *Thierri* et *Gauthier de Haringhe.* — Les familles *de Wintere* et *de Latre.* — Biographie de *Charles de Latre.* — Les familles *de Ghistelles*, *vander Gracht*, *van Bambeke*, *Reyphins*, *Waels* et *de Legher.* — *Josse Hugesoone.* 186-222.

ANNEXES

Pièces justificatives, etc. 223-249.

DEUXIÈME PARTIE

UN MOT 253.

PREMIÈRE PÉRIODE

Depuis la fin du VIIIe siècle, jusqu'a l'introduction du protestantisme dans les Flandres (1565)

I. LES ORIGINES

Apparition de la religion chrétienne dans les Gaules. — Naissance des localités voisines de Rousbrugge-Haringhe. — Contes et légendes sur l'origine de Rousbrugge; le pauvre *Carl.* — Chronologie, de 1071 à 1230. 255-262.

II. CONSTRUCTION DE L'ABBAYE DES VICTORINES

Particularités relatives à la vie de Guillaume de Béthune et d'Elisabeth de Pont-Rohard, fondateurs de l'abbaye. — Construction du *Wal* des templiers. — Chronologie de 1230 à 1408. 262-267.

III.

Chronologie de 1408 à 1565. — Ce qu'était Rousbrugge avant le XVIe siècle. — La corporation des bateliers et celle des portefaix. 267-273.

Digitized by Google

DEUXIÈME PÉRIODE

DEPUIS L'INTRODUCTION DU PROTESTANTISME DANS LES FLANDRES, JUSQU'A L'INVASION FRANÇAISE (1565-1792)

I. LES GUEUX (1565-1578).

Préliminaires : Ce que signifie les mot *gueux*. Coup d'œil sur l'histoire générale de la réforme religieuse du XVIe siècle. 275-284.

Introduction du protestantisme dans la West-Flandre. — Premiers prêches. —Julien Van Damme. — Attitude de la noblesse. — Enquêtes et supplices. — Dispersion des réformés. — *Compromis* des nobles. — Rentrée des réformés fugitifs, dans le pays. — Ils adoptent le nom de gueux. — Nouveaux prêches. — Sébastien Malte. — Charles Danneel. — Faux gueux. — Les ministres de la réforme devant la réaction. — Pillages et dévastations. — Police et contre-police. — Contrat de tolérance conclu entre les seigneurs confédérés et le gouvernement. 284-293.

Effets du contrat de tolérance. — Construction de temples. — Jacques Mormentyn. — Nouveaux désordres. — Le père Guillaume. — Conflit entre les ministres de la réforme et les magistrats de Furnes. — Sac des abbayes d'Eversam et de Rousbrugge. — Attaque de la ville de Furnes. — Nouvelles entraves mises à la liberté du culte protestant. — L'armée des gueux. — Jean Denys. — Expédition de Valenciennes. — Marguerite de Parme annule l'édit de tolérance. — Jean Denys à Anvers. — Défaite des gueux. — Persécution. — Exécution du père Guillaume. — Destruction des temples protestants. — Les Furnois fortifient leur ville. 293-301.

Inquiétudes de la Gouvernante; sa lettre au roi. — Opinion des ministres de Philippe II, sur les affaires des Pays-Bas. — Nomination du duc d'Albe. — Arrivée de ce général en Belgique. — Effroi du peuple; émigration. — Premiers actes de d'Albe. — Enquêtes, supplices et proscriptions. — Les délégués du magistrat de Furnes, à Bruxelles. — Réapparition des gueux sauvages. — Le baron de Rassenghien et Valentin de Pardieu. — Institution du conseil des troubles. — Alarmes des flamands. — Dispositions tyranniques prises à l'égard des rebelles. — Jugement et condamnation des comtes d'Egmont et de Hornes. — Nouveaux exploits des gueux sauvages. — Episodes divers. 301-313.

Les impôts du 100e, du 20e et du 10e deniers. — Indignation générale. — Résistance des états des provinces. — Obstination du gouverneur général. — Amnistie. — Prise de la Brille. — D'Albe met fin à ses exigences. 313-317.

Digitized by Google

Les gueux de mer. — Manœuvres de Guillaume d'Orange en Allemagne. — Organisation des flotilles bataves. — Exploits des gueux de mer. — Mesures prises pour la défense des côtes. — Encore les gueux sauvages. Extermination de ces bandes. — Propagation du protestantisme dans les Pays-Bas et particulièrement dans les Flandres. — Impuissance des magistrats catholiques. — Décret de la liberté de conscience. — Confiscation des biens ecclésiastiques. 317-320.

Conclusion : ce que devinrent les gueux sauvages. 320-322.

II. LES MÉCONTENTS (1578-1585).

Les catholiques protestent contre la lattitude accordée aux protestants. — Ils lèvent une armée qui fait invasion dans la châtellenie de Furnes. — Rousbrugge prend des mesures de défense. — Les états envoient une armée au secours de la châtellenie. — Valentin de Pardieu, Montigny et de la Noue. — Construction du fort de Rousbrugge. — Conséquences de cette guerre, pour les habitants de la vallée de l'Yser. — Exploits de la garnison de Rousbrugge. — Les Espagnols finissent par reprendre le dessus. — Coup d'œil sur le bourg de Rousbrugge à cette époque. 322-330.

III.

Chronologie générale de 1585 à 1789 (1792). 330-342.

TROISIÈME PÉRIODE

L'INVASION FRANÇAISE (1792-1815)

Entrée des Français en Flandre; bombardement de Lille par les Autrichiens. — Première attaque contre Rousbrugge; héroïque défense opposée aux Français. — Prise de ce bourg, son incendie. — Bataille de Jemmapes, conquête de la Belgique par les Français. Victoires de Neerwinden, d'Hontschoote et de Wattignies. — Le général Van Damme. — Les Français à Haringhe. — Deuxième attaque des Français contre Rousbrugge. — Fin de la guerre. — Aspect de Rousbrugge-Haringhe. 343-352.

ÉPILOGUE

Coup d'œil sur la commune actuelle. 353-356.

ANNEXES

Pièces justificatives, etc. 357-370.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES ET VARIÉTÉS HISTORIQUES

LES QUIÈRET, *seigneurs de Pont-Rohard.* — *De quelques personnages marquants, et autres, qui ont vu le jour à Rousbrugge-Haringhe.* Petrus Bertius, Georges Couzyn, Gilles de Latre. — LATERSHOVE, fragments généalogiques. — *Inscriptions de quelques anciennes pierres tumulaires de l'église de Haringhe.* — *Documents statistiques.* 371-396.

Digitized by Google

GRAVURES, CARTES ET PLANS

I	La châtellenie de Furnes (carte), d'après la « Flandria illustrata » de Sanderus.	6
II	Ancien plan de Rousbrugge, d'après la « Flandria illustrata ».	9
III	Carte de la commune de Rousbrugge-Haringhe, avec toutes les anciennes indications.	15
IV	La bannière de Pont-Rohard; les armoiries d'Elisabeth de Pont-Rohard.	21
V	Dessins extraits de l'ouvrage : « Des nobles Rois de l'Epinette ».	51
VI	Sceau et contre-sceau de Guillaume de Béthune.	53
VII	Fragment d'un autre sceau de Guillaume de Béthune. — Sceau d'Elisabeth de Pont-Rohard.	53
VIII	Sceau et contre-sceau de Gilles de Béthune.	54
IX	Sceau d'Isabelle de Berghes.	55
X	Sceau et contre-sceau d'Aélis (Adélyse) de Mouchi.	57
XI	L'abbaye des Victorines, d'après la « Flandria illustrata ».	71
XII	Sceau et armoiries de l'abbaye des Victorines. — Sceaux de Catherine de Vadis (ou Duwez) et armoiries de Marguerite de Maigny.	75
XIII	Plans primitifs de l'abbaye des Victorines.	95
XIV	Plan de l'abbaye à l'époque de sa destruction.	96
XV	L'église de Haringhe.	99
XVI	Grande fenêtre de l'église de Haringhe (1770).	106
XVII	L'église de Rousbrugge.	131
XVIII	Premier blason de la société de rhétorique *de Troostverwachters*.	164
XIX	Deuxième blason de la société de rhétorique.	169
XX	*Het Blauwhuis* (1690).	183
XXI	Armoiries : Guillaume de Béthune. — Gilles de Béthune. — Jean II, de Lille. — Roger de Lille. — Mortagne. — Bourgogne.	185
XXII	Armoiries : Clèves. — Heuchin. — Quiéret. — Lens. — Mouchi. — Wavrin. — Plotho. — Paeldynck.	
XXIII	Armoiries : De Latre. — De Wintere. — Vander Gracht. — Courtewyle. — Reyphins. — Ghistelles. — Stavele. — Vanden Coornhuyse.	193
XXIV	Armoiries : Haveskercke. — Lichtervelde. — Bailleul. — Vertegans. — Hondschoote. — Halewyn. — Van Bambeke. — Société Saint-Sébastien.	202
XXV	Vue de Rousbrugge. (Établissement de MM. Viane frères.)	355
XXVI	*Latershove* en 1866.	376

Digitized by Google

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE LIEUX & DE FAMILLE

A

Ablaing. d', Jean 52
Robert 52
Ackerman. Jacques 41, 32, 313
Jeanne-Thérèse 129
Norbert 104
Adam, évêque de Thérouane. 131, 261, 264
Adinkerke. 95, 318
Adélis. (Voir Adélise.)
Aernoudtscappelle. 79, 95
Aertrycke. 120
Ailly. d', Jacqueline 59
Raoul 59, 267
Aimée ou Emma, abbesse. 88
Aire. 19, 59, 91
Alais, Michel 229
Albeel, Catherine 82, 90
Albret. d', Marie 60
Alexandre. Élisabeth 104, 109
Algoet. Antoine 364
Allaert, joaillier. 109, 123, 124
Antoine. 105
Désiré. 170
Allegambe, d', d'Autruelle. Quintin 52
Alveringhem. 11, 67, 95
Ameloot. Brigitte 94
Amerlant. Wilhelmine 196
Amour. L', (Voir L'Amour.)
Anchemant, chanoine. 92
Anvers. 29, 80, 92, 196
Anvin. 181
Appeltere, ern, seigneurie. 63
Ardres. 332
Armentières. 56, 94
Arneke. 170, 296
Arques. 181
Arthus. Jean 52
Asaert. Pierre-Jacques 119
Assebrouck. 243
Assignies, d', d'Oisy. Marie Gabrielle 64
Assoreel ou Soreel. Guillaume 36, 80, 91, 269
Audenarde. 155, 156, 161
Audruicq. 204
Ausque. d', Madeleine 82
Autruelle. d'Allegambre d', Quintin 52
Auxerre. 60, 225, 227
Auxy-Monceau. d', Jean 181
Michelle 181
Ave..... 108

Digitized by Google

B

Backer. de, Jacques 239, 241
Baecker. de, Louis 81, 192
Baert. Jean-Joseph-Dominique 200
Joseph-Robert 200. Sa généalogie 201
Bagnols. Dugué de 187, 188
Baillencourt. François 90
Bailleul. 4, 5, 82, 158, 161, 199, 200, 201, 202, 220, 268, 340
La famille de 76, 114
de, Anne 181
Ballie. Guislain 295
Bambeke. 9, 43, 67, 79, 95, 119, 217, 265, 268
La famille van ou de, 216
Adrienne 115, 385
Balthasar 194
Catherine 194
Cornil 117
Colombe 205
Jean 80, 115
Jacques-Dominique, 205
Jerôme 115
Nicolas 301
Pierre-Cornil 115
Wouter 272
Bampoele. 117
La famille de 76
de, Béatrix 76
Barbançon. de. Jeanne 59
Barbier. Antoine 111
Barout. Marie-Joséphine 202
Bas-Owacle, seigneurie. 63
Baucigny. 80
Baudens. Philippine-Thérèse 198
Baudouin..... 91, 93, 263
III, comte de Hainaut. 17
IV, comte de Hainaut, fils du précédent. 17
seigneur de Helchin (?) 58
Bavelinghem. 202
Bavichove. 296
Béatrix de 93
Beaufles. Charles 117
Beauforde. de, Walter 53
Beaugrenie. 89
Beaujeu. de, Guillaume ou Guiscart 25
Beaupré. 203
Becelaere. 119, 323
Bedu. Ursule-Rose 91
Beer. de, Jacques 272
Jean 67
Beernaert. P.-J. 138
Begheins. Françoise 117, 388
Beldenne, seigneurie 204, 205, 206
Belle. Elisabeth 88
Lambert 76, 88
Marie 76
Berg. de, Jacques 194
Berghes. de, Isabelle 54
Bergues-Saint-Winoc. 4, 5, 19, 29, 58, 67, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 81, 84, 93, 94, 105, 108, 117, 119, 177, 192, 193, 194, 195, 19[illegible], 198, 199, 227, 265, 268, 27[illegible], 296, 30[illegible]
de, Jeanne 181
Bernier. Jean-Baptiste-Guislain 213
Marie-Jeanne 213
Bernier-Mestdach. Charles 208
Berri, capitaine. 296, 298, 301
Bert (Bertius). Pierre 300, 301. Sa biographie 373
Berteloot. Jean 79
Jeanne-Thérèse 199
Berthen. de, Joachime 203
Bertrand. de, Raymond 40, 77, 175
Béthune. 265
Béthune. La famille de 53, 76, 190
de, Daniel 53

Digitized by Google

Béthune. de, Gilles 54, 55, 76, 78, 175, 263
Guillaume 18, 24, 49, 51, 53, 54, 71, 72, 73, 74, 76, 78, 95, 131, 175, 235, 236, 237, 260, 261, 262, 263, 264
Jacqueline 59, 267
Jeanne 79
Mahaut 55
Robert v. 18
Robert,(avoué d'Arras)236
Robert, (seigneur de Pont-Rohard) 59, 267
Beveren-lez-Rousbrugge. 9, 11, 35, 36, 67, 69, 72, 73, 77, 78, 79, 80, 84, 85, 86, 90, 95, 115, 133, 172, 176, 204, 221, 247, 295, 373
Beveren. van, Jacques 117
Pierre 170, 247, 248
Bierne. 296
Billon. 228
Bisschop. Winoc 41
Bissezeele. 296
Blaeu. 16
Blanc. le, de Houchin, Philippotte (Marie?) 181
Blanchan. Catherine 94
Blaringhem. 55
Blieck. de, Marie 94
Blocq. de, Chrétien 364
Blondel. Hélène 204
Jacques 181, 182
Michelle 181
Boeraeve. 103, 111
Boeschepe. 285
Boesinghe. 90
Boiscure. de, Wautier 19
Bois-Millet. de, Philippe 89
Bolers. de, Michel 18
Bollaerts. Sara 88
Bollers. de, (Voir Bolers.)
Bollezeele. 18, 67, 296
Boningue-lez-Ardres 203
Bonvoisin. Jean 295
Boogaerde. vanden, Michel 111, 122, 123
Boom. de, Martin 227
Boonaert. Marie 89
Boone. Jacques 116
Jean 242
Borborgh, seigneurie. 63
Bort ou Boort. (Voir Quiéret)
Botyns. Denis 154
Boucry. La famille 39, 307, 332
François 239, 241
Jacques 140
Philippe 38, 118
Boudeghem, Bodeghem, général. 81, 179, 325
Boudet. Guillaume 78
Bouliers. de, Philippe 50
Boulogne. 82
Bourbon. de, Charles 60
Charlotte 60
Marguerite 60
Bourbourg. 4, 5, 58, 67, 178, 265, 296
Bourgogne. de, ou de Clèves, Isabeau 59, 268
Bourgogne. de, Jean 59
Bourrée. Marie 116
Bousbeke 82
Boussemaere. Jacques 116
Bouvines. 261
Boxtel ou Bocxtel. de, Adrienne 80
Antoine 80
Braeckes. Jacqueline 117, 389
Brauwer. de, Charles 116
Breedene. 67
Bretagne. de, Jeanne 58
Briarde. de, André 94
..... (fille d'André) 94
Brie. Caroline-Barbe, 213
Briez. 208, 209
Brouckere. 67

Digitized by Google

Broxelle. 18
Bruges. XII, 4, 30, 48, 51. 53, 55, 71, 74, 79, 82, 90, 93, 115, 119, 136, 141, 190, 202, 217, 256. 258, 261
Brune. de, Elisabeth 195
Bruneel. Marie 111, 117, 388
Pierre 134, 162
Brusset. de, Martine 202
Brutsaert. François 123
Jacques 239, 241
Guillaume 103
Pierre 123
Bruxelles. 16, 23, 50, 58, 88. 94, 205 209, 213
Brycx, Adrienne 217
Buens. Marie 82
Bulscamp. 177, 265, 311
Burgault. de, Jean 52
Robert (d'Ablaing et de) 52
Bustaert. Nicolas 67
Buusere. de, Jacques 364
Buydenblonck, seigneurie. 63
Bylandt. de 4

C

Cadsant. 4
Caeskerke. 11, 67
Caestre. 158, 312, 341
Caheu. 225
Calais. de, Jean 191
Calberg. van, Guillaume. 119
Calonne. de, C. 230, 232
Jeanne 203
Cambe. de la, Jean 51
Cambrai. 51, 188
Camerlynck. 307, 311, 312
Candt. de, Antoine 170, 245
Gérard-Jean 170, 245. 387
Jean 387
Robert 312
Cappelbrugge. 204, 205, 206, 212
Cappellebrouck. de, Marguerite 93
Cappel-vyf-weg 288
Cappelre. de, Jean 243
Caple. de, Catherine 194
Carl, Carloman. 258
Caron. Anne-Marie 115
Carton. L'abbé 77, 215, 258
Cassel 4, 5, 29, 79, 118, 206, 218, 259. 265, 266, 285, 323.
Cassel. van, Louise 37, 88
Cauteren. van, Marie-Isabelle 63
Cauwe. de la, Jeanne-Françoise 212
Cayenne. 119
Ceulen. van, Hans 307, 308
Charité. Pierre 99, 101, 118, 161, 257, 336
Château. L'abbaye du 17
Chelier, Anne 117
Christine, épouse de Michel de Bolers. 18
Clameci. 59
Clays, Josse 242
Clémence, fille de Hellin, seigneur d'Armentières. 56
Clercq. de, Jean-Josse 203
Jeanne 203
Clèves. 42, 47, 225, 227
La famille de 59, 114
Les ducs de 48
de, Adolphe II 48
Charles 60, 269, 270
Engilbert 60, 269
François I 60, 270, 271
François II 60, 271
Henriette 60, 223, 271, 323
Isabeau-Elisabeth 59, 268
Jacques 60, 271
Jean-le-Belliqueux 59
Louis 227
Philippe 60, 268
Clyte. La seigneurie de la 195
Coene, Jeanne 94

Digitized by Google

Cohen. 182
Colincourt, Jeanne 82
Combelles, général. 82
Commere.'de, ... 299
Commines. de, Baudouin 50
Compiègne. 54, 264
Compyn. Anne 196
Coninck. de, P.-J. 119
Cool. Antoine 101, 111, 117. 119, 126, 170, 339
Coolscamp. 243
Coornhuyse. de la ou vanden, Catherine 80, 89, 270
Guillaume 292, 300
Coppens. Antoine 134, 162
Corboham. de, Elisabeth 90
Cordes. de, Catherine 52
Cordier. Isabelle-Claire 205
Cornabé, Colonel. 207
Pétronille 116
Corréard. 179
Cortelgier. Jacqueline 117
Cotron, Cornil 74, 93
Coudekerke. 95, 296
Courtewylle. La seigneurie de 182
Barbe 82
Courtilz. Sandras de 39, 40
Courtois. Marie-Thérèse 200
Courtrai. 62, 155, 156, 211, 266
Coussemaker. de, François-Romain 201
Philippe-Louis-Albert 201
Henri-Louis-Eugène 202
Cousyn. 142, 151
La famille 39, 307, 332
Bernard 140
Georges 376
Jacques 38, 115, 138
Jean-Baptiste 117
Craye. Marie 94
Créquy. de, Antoine 195
Jacques 196
Jean-Richard 198
Marie 195, 196
Marie-Jeanne 198
Crocq. du, Philippe 227, 228, 231, 329
de, Pierre 304
Croix. de, Béatrix 76
de la, Marie 52
du ou Ducroix. Cécile 115, 387
Crombeke. 11, 38, 67, 95, 256, 291
de, Gérard 261
Croocx, Martin 155
Crook. du, Philippe 66
Cuinchy-le-Prévôt 181
Cupus. 364
Cuvillon. Pétronille 89
Cuyper. de, Charles-Patrice 206

D

Daele. van, Barbe 140
Daeten. Jacques-Hubert 116
Damman. Guillaume 363
Damme. 4, 154, 155
van, Général 207
Julien ou Guislain 285
-Bernier, Edouard-Constantin 213, 382, 383
Daneel. Charles 290
Dathenus. Pierre 363
Daynet. François 323
Delfly. Jean-Baptiste 111, 119, 128, 339, 340
Dendamor. Gilbert 19
Denderwindeke. 63
Denis. Ange 80
Denis. ....., écolâtre à Cassel. 79
Denys. Jean 291, 299, 301
Derode. Victor 42, 179
Descantons de Montblanc. Charles-Albéric 64
Desenap. Jean-Baptiste 111, 248
Marie-Pétronille 115, 384
Pierre 134, 162
Desplanques. Alexandre 183
Desremaux. ..... peintre. 110

Digitized by Google

Destieu. François 116
Diacre. Thomas 193
Dickebusch. 256
Diegerick. J.-L.-A. 158, 190
Dingue. Jean 216
Dixmude. 5
La famille de 18, 76
de, Isabelle 88
Dobbele. Didier 105
Dooysere. Jean 80
Douai. 4, 187, 188, 199, 266
Douxlieu. 181
Dranoutre. 308
Dreucwart. Jehan 225
Driepont. Jean 117, 388
Dubois. 212
Dugué de Bagnols. 187, 188
Dunes. L'abbaye des 72, 73, 262, 291
Dunkerque. 36, 40, 42, 81, 90, 134, 179, 184, 188, 196, 208, 213, 268, 296, 324, 329, 363.
de, Jean 195
Dyserin. Guislain. (Voir Iserin. d',) 94

E

Eberstein. Georges 131, 269
Ecluse. L' 4
Eecke. 285
Eessen. 119
Ekelsbeke. 268, 296
van, Joos 15
Ekine. Marie 78
Eloi. Saint- 4, 256
Elverdinghe. 119, 294, 295, 363
Embry. 82, 89
Emelghem, sche, seigneurie. 63
Emma ou Aimée, abbesse. 88
prieure. 90
Entis. Péronne 82
Escaingcourt. d', Jeanne 58
Espinoi. de L', Philippe 21, 57
Estourmel. d', Jean 181
Estampes. 60, 68
d', Jean 59
Eurard. (Voir Everard.)
Everard II, châtelain de Tournai. 48
III, fils du précédent. 17
Everaert. Guillebert 66
Eversam. L'abbaye d', 73, 262, 291, 296, 304, 312
Evrard. (Voir Everard.)
Eyghem. 63
Eyken. vander, Jean 155

F

Failly. de, Françoise 181
Joachim 181
Falvy. Jeanne de Nesle, dite de 55
Faudière. de, ou de Faudier
Balthazar 204
Jeanne 115, 204
Fenyt. Léonard 117
Ferrant. Marguerite 194
Ferret. Martin 364
Ferreus. Pétronille 117
Flamin. Robert 363
Flandrensis pagus. 4
Flandria. 4
Flandre. de, Marie 54
Flandre. La West- 5, 158
Flosco. Guillaume 80, 118
Focqueur 139
Foix. de, Jeanne 58
Fontaine. 185
Fosse. van der, Jean-Baptiste 108
Jeanne-Marie 115, 391
Guillaumé-François 115, 169, 170, 245, 246, 248, 249, 384

Digitized by Google

Fourmestraux. 188
Franc de Bruges. Le, 4, 15, 115
Frysou. Joseph 107, 108, 111, 112, 121, 123
Furnes. 4, 5, 6, 7, 11, 17, 24, 26, 27, 32, 65, 68, 69. 70, 81, 84, 107, 108, 115, 132, 133, 176, 177, 193, 194, 195, 196, 199, 203, 204, 206, 207, 209, 210, 211, 212, 213, 216, 231, 253, 265, 267, 291, 292, 296, 301, 304, 308 et suiv. 323.

G

Gaesbeke 227
Galle. Amand 93
Galles. Guislaine 88
Gand. 4, 50, 85, 116, 135, 136, 144, 145, 191, 194, 195
Gemar. Barbe 94
Gheeraert. (Voir Lambrecht).
Ghesquiere. Marie 94
Ghistelles. 47, 214, 243
La famille de 31, 76, 114, 183, 214, 270, 271, 339
de, Catherine 56
Isabelle 59
Jean 56
Josse 15
Philippe 32, 333
Symphorien 66
Wautier 268
Ghote. vander, Angélique 87, 90
Ghyverinchove. 11, 203, 205, 296
Godefroid, fils de Baudouin III, comte de Hainaut. 17
Godschalck. Jacques 118, 247, 336
Gonzague. de, Louis 61, 223, 225, 271, 323
Gracht. La famille vander 20, 113, 216
vander, Rycquaert 15
Gravelines. 267
Gruson 170
Gryspersche. seigneurie 63
Gueldre. Gérard de Wassemberg, comte de, 17
Guérard. 4, 256
Guillaume. Le père 295, 299, 301
Guinegate. 181
Gysel. André 242

H

Haene. de, Jean-Jacques 120
Haer. vander, Floris 55
Hagheling. Denis 243
Hailly. 182
Hainaut. de, Baudouin (Voir ce nom.)
Hal. 104
Halewyn. La famille de ou van, 114
de ou van, Marie 32, 333
Hallines. de, Marguerite 88
Hanvoiles. 181
Hardevust. de, Louis-Alexandre 198
Louis-Bruno 199
Pierre-Bruno 198
Haringhe. de, Adélis 190
Gauthier 193
Nicolas 191
Simon 192
Thierri 193
Hartman. Jean 363
Hasselt. 198
Hasselt. van, André 48
Haussman. 208
Haveskerke. La famille de ou van, 76, 114
de ou van, Baudouin 77, 78
Hazaert. Pierre 363
Haze. de, ... 363

Digitized by Google

Hazebrouck. 92, 200, 215
Hebuterne. de, Béatrix 55
Heerwillemscapelle. S' 80
Heinderycx. Paul 17, 24, 47, 48, 74, 189, 257, 261, 262
Helchin. de (?), Baudouin 58
Helle. vander, Jean-Baptiste-Pancrace 201
Marie-Anne-Victoire 201
Hellin. 228
Hellin, directeur de l'abbaye des Victorines. 91
seigneur d'Armentières. 56
père d'Elisabeth de Pont-Rohard. 50
Hemelghem. (Voir Emelghem.)
Hendricx. Anne-Dorothée 117
Henri, évêque de la Morinie. 76
Herckenrode. de, Bon l.-S.-F.-J.-L. 193
Herdewyn. Lambert 118, 242
Herrewyn. Jean 115
Thierri 242
Herzeele. 68, 95, 205, 296
Heuchin. de, Jeanne 58, 68
Walerand 58
Heule. Jacques 220, 307
Heuzé. d', Françoise 94
Hille. 182
Holvoet. Marie-Madeleine 94
Homberghen. van, (Voir Ombuerghen.)
Hondeghem. 206
Hondschoote. 36, 68, 95, 162, 172, 177, 213, 289, 292, 298, 304, 308, 311, 344, 363
La famille de 76, 114
de, Baudouine 76
Henri 79
Honghere. de, Maillard 363
Hoogstade. 11, 120, 318
Hoorne. de, Jean 80
Pétronille 199
Horgerbauwede, seigneurie. 63
Houchin. le blanc de, Philippotte 181
Houcke. Pierre 122
Houcke. van, Charles 92
Houckene. Paschier 106
Houdeng. 181
Houthem-lez-Furnes. 78, 79, 95, 235
Houtkerke. 9, 67, 95, 150, 172
Hove. van, Martin 125
Hoverlant. 17
Hozier. d', Pierre 186
Charles-René 186, 188
Louis-Pierre 186
Hozier. d', (de Sérigny), fils du précédent. 186
Huchin. (Voir Heuchin.)
Hugesoone. Josse 219
Huit Paroisses. Les 5
Hurard. (Voir Everard.)
Huvettere. d', Le chanoine 91, 93
Huys. Pétronille 117

I

Ingelmunster. 59, 61, 62, 63, 64, 148, 223, 225, 227, 243
Isabelle. L'archiduchesse 89
Isebrandt. Jean-Cornil. 92
Iseghem. van, Adrien 195
Guillaume 93
Pierre 195
Iseghem. van, Guillaume 272
Iseren. van, Nicolas 118, 242
Iserin. d', Antoinette 195
Guislain 94, 195
Jeanne 94
Isereticus pagus. 4
Iweins. Henri-Marie 290

J

Jaegher. de, ... 139
Jansoone. Jacqueline 203

Digitized by Google

Jansoone. Jacques 203
Jardin. du, Charles-Ignace 134, 162
Jeneyn. Jacqueline 115
Jerusalem. Les chevaliers de Saint-Jean de 25, 47
Joigny. de, Agnès 76
Jooris. Marguerite 203

K

Katendyck. Le 29
Kathsbergh. Le 29
Kemmel. 256, 285, 308
Kesteloot. 272
Kesteman. Marie 205
Keyes, Catherine 93
Killem. 36, 68, 218, 311
Kimpoort. Adrien 216
Knesselaere. de, Jean 50
Knibbe. Richard 194
Kockenpoo. Constantin-Pierre 11, 340
J.-J. 142, 151, 245
Marc-Jacques 116

L

Lagache. Catherine 94
Laleu. Le pays de 188
Lambin 193
Lambrecht. Gheeraert 103, 338
Lamotte. Louis 107, 110
L'Amour. Pierre 118, 339
Lampernisse. 154
Landas. 228
Landts. Marie 88
Langaege ou Vander Langaege. Jean 67
Marie 94
Langaege. vander, Michel 67
Remi 67
Langhe. de, ... Directeur des Victorines. 92
Langemarck. 364
Langhemeersch. 105
Lannoy. de, Hugues 51
Lansaem. Joos 156
Laren. van, Josse 214, 363
Latershove. 376
Latre. La famille de 113, 114
Généalogie 201, 376 et suiv.
de, Antoine 114, 115, 197
Florent 245
Jacques 134, 162, 197
Latre. de, Jean 197
Marie 115, 197
Pierre 134, 162
Lattaignant. Gabriel 108
Latum. van, Marie 116
Lebbe. Madeleine 94
L'Ecluse. 4
Lederzeele. de, Baudouin 263
Rodolphe 264
Legher. La famille de 219, 387
Legher. de, Alexandre 135
Françoise 117
Symphorien 169, 246, 248
Lembeke. 120
Lens. de, Béatrix 76
Marie 88
Le Pelius. 78, 118
Lernould. 139
Le Roy. Marie 82
Leroux. P. J. 276
Ley. Jean-François, 103
Leysele. 68, 95, 172, 203
Lichtervelde. 243
La famille de 144
Liderman. Anne-Thérèse 198
Liefooghe 142, 151

Digitized by Google

Liefooghe. A. F. A. 173
Liévin. 181
Lille. 15, 51, 52, 53, 58, 68, 78, 89, 90, 91, 94, 155, 187, 188, 208, 218, 225, 230, 231, 245, 266, 299.
de, Jean I 55, 56
Jean II 56
Mathilde 76
Robert 55, 56, 57
Roger 56
Thomas 56
Limon. de, Victor 196
Linde. La veuve vander 63
Lippens. Jean 242
Locre. 53, 80, 285, 308
de, Elisabeth 76
Marie 79
Loelinghem-lez-Ardres. 197, 203
Lombartzyde. 311
Loncke. Jacques 216
Loo. 5, 11, 49, 68, 72, 73, 206, 256, 262, 291, 292, 296, 298, 324, 325, 364
La famille de 76
de, Anne 79
Jean 79
Looberghe. 68
Loon. Jean 67
Loor. Jean 212
Jeanne-Françoise 212
Loos. Chrétien 91
Looten. Pierre 67
Looz. 56
Lye. de, Pierre-Jacques 120
Lynde. vander, Marie-Anne 106, 110
Charles 324

M

Mabezoone. van (?), Jeanne 203
Macerte. Claude 195
Maerel. de, Marie-Anne 107, 116, 125, 126, 128, 129
Pierre 111, 117, 388
Louis 295
Maes. Jean-Philippe 295
Maeseman. Angélique 111
Maes. Jacqueline 81
Magistris. Barthélemy 196
Pétronille 196
Maigny. de, Marguerite 89
Maigny. du, Antoine 84
Marie 91
Mailly-Mamez. de, Jean 182
Maire. de, Marie 116
Maisnil. 182
Makeblide. Ve Chrétien 67
Malines. 105, 155, 156
Malte. Le chevaliers de, 25, 292
Malte. Sébastien 289, 292, 293, 296, 300
Mamez. 181, 182
Manchicourt. 181
Mannaert. Guillaume 91
Mannuy, général. 82
Mantoue. de, Frédéric II 61
Marrannes. Norbert 207
Marchiennes. 182
Marck. de la, Diane 60
Marquant. de, Jeanne-Thérèse 90
Marsceloo. Pierre-Jacques 120, 121, 122
Marsilles. Philippe 92
Marthes. 181
Martincourt. 181
Mattaert. Georges 292
Matheuwe. Ignace 93
Mathilde. abbesse des Victorines 88
Mathorez. Guislain 208
Meaux. 59, 243, 267
Meerbeke. 63
Meere. 182
Meersch. vander, Jeanne-Thérèse 94
Meersseman. de 107
Mempiscus pagus. 4
Menin. XI, 5, 107, 108, 111, 112, 119, 120, 121, 123, 156, 179, 188, 205, 323, 324

Digitized by Google

Merghelynck, Jacques 92
Merkeghem. 68
Mérode. de, Claudine 182
Merris. 82
Merville. 82
Messere. de 363
Messines. 295
Mestach. Jean 67
Meulebeke (Molembeke). 22, 53, 54, 72, 73, 76, 78, 135
Meulenare. de, ... 146
Meulen. vander, Jean-François 115, 177, 180, 391
Marie 125
Thérèse 129
Meys. Pierre 154
Mezemaecker. 203
Michel. Jean 220
Michelet. 279
Michiels. Jean 307
Middelburg. 4
Middelkerke. 311
Millam. 68
Molder. de, Anne-Marie 90
Monceaux.
Moncheaux. de, P. 225
Mons. 156
Montblanc. Des cantons de, Charles Albéric 64
Montifaut, fief. 69
Montigny. de, B^on 324 et suiv.
Montmorency. 332
Moorslede. de, Galterus (Wautier) 50
Moortele. de, Joris 43, 333
Morbeke. de, Jacques 194
Marguerite 194
Denis 131, 268
Morel. Nicolas 208
Mormentyn. Guillaume 67
Jacques 294
Mortagne. 17
de, Arnoul 56
Everard 31
Motte. de Pardieu de la, 82
Mottelettes. 202
Moucheron. de, Pierre-François 204
Mouchi. de, Adélise 57
Mulst. Salomon 128
Muts. Baudouin 79
Muyle. Louis 245
Muys. de, Michel 195
Myoot. Pierre 295

N

Nanteuil. 61, 223
Nédonchel. de, Françoise 181
Nef. de, Louis 213
Marie-Thérése-Sophie 213
Nepveu. le, Pierre 51
Nesle. de, Jeanne, dite de Falvy 55
Neudt ou Neut. Joris 117, 134, 162, 170
Philippe 119
Neuve-Église. 268, 285, 308
Neuville 200, 201
Nève. de, Marguerite 195
Nève. de, Robert 195
Nevers. 59, 60, 225
Neyghem. 63
Nieppe. 220, 268. 308
Nieuport 139, 206, 272
Nieuwendamme. 227
Nieuwkerke. van, Guillaume 116, 389
Nivelles. de, Jeanne 76
Noble. van, Pierre 169, 248
Northout, seigneurie 181
Noue. de la, Général 324 et suiv.

O

Obigies. 12
Oeren. 11, 119
Œuille. d', Anne 90
Oisy. d'Assignies d', Marie-Gabrielle 64

Digitized by Google

Ombuerguen. van, Liévin 154, 155
Omer. Saint, 99, 256
Oostcappel. 67, 95, 107, 111, 120, 268, 308
Oostduynkerke. 67, 318
Oosterhuys, seigneurie 63
Oost. van, Jacques, le jeune 111
Oostvleteren. 11
Orchies. 266
Orval. 69
Ostende. 311
Ostins. de, Adrienne 196
Don Alonzo 196
Oudenbourg. 67
Oudezeele. 80, 81
Oudschelde. van, Bussaert 15
Oursins. des, Jean 364
Outers. Jean 118, 242, 272
Jeanne-Thérèse 205
Overloepe. d', Pierre 225
Owacle. (Bas-) 63

P

Paeldynck. Marie 76
Michel 76
Pagus Flandrensis. 4
Isereticus. 4
Menapiscus. 4
Tarwanensis. 256
Wasdæ. 4
Pape. de, Michel 67
Pardieu. de, Valentin 179, 308, 324 et suiv.
(Voir aussi Motte, de la.)
Parence. Seigneurie de 63
Paroisses. Les Huit 5
Parteurs. Christine 82
Patheel, Guillaume 196
Jacques 196
Patfoort. Victor 336
Peelaert. de, Baron 152
Peel. Jeanne 105
Peene. 18
Peereboom. vanden, Alphonse VII, 23
Pelius. le, (Voir Le Pelius.)
Pelles, Françoise 94
Peperstraete. van 183
Antoine-Joseph 104, 116, 125
Catherine 116, 389
François 116, 246
Isabelle-Françoise 116
Peperstraete. van, Jean-Baptiste 199
Jeanne 116
Pequigny 59
Pervyse 67
Peteghem. van 109
Petquam. Marie 91
Phalempin. 55
Philippe, seigneur de Bois-Millet. 89
vicomte d'Ypres. 48
Philippine, fille de Gui de Dampierre. 264
Pierre, évêque de la Morinie. 73, 76
Pinceel. Cornil 112
Pintaflour. Anne-Thérèse 200
Charles-Mathieu 200
Pithem. 243
Plaetevoet. Joseph-Albert 101, 114, 119, 123, 339, 363, 386
Plancke. Pierre-Jacques-Cornil 119
Plancq. de le, Gertrude 52
Platteel. Veuve Ivo 67
Ploich. Le 56
Plotho. La famille de 22, 61
de, Charles 64, 340
Dauphin 62, 63, 338
Ferdinand-Maximilien-Auguste 64
Gaspard 62, 332
Gebhard 63, 338, 339
Othon 61, 223, 332

Digitized by Google

Plotho. de, Théodore-Joseph 63, 64, 339, 340
Wolfgang 62
Ployaert, Philippe 86
Poele, seigneurie. 204, 205, 206
Pollaere, seigneurie. 63
Pollinchove. 11, 95, 172, 268
Poncheux. Nicaise 156
Pontreward. (Voir Pont-Rohard.)
Pont-Rohard. de, Ælipdis 50
Alard 51
Éleuthère 51
Élisabeth 18, 24, 49, 50, 51, 53, 71, 72, 73, 78, 88, 95, 131, 174, 235, 236, 237, 260, 261, 262, 263, 264
Guillaume 51, 52
Inchon? 52
Isabeau 52
Jean 51
Marie 52
Noël 52
Philippe 51, 52
Pierre 51
Pont-Rohard. de, Robert 52
Pontrohart. (Voir Pont-Rohard.)
Pontrouart. »
Pont-Rouge. 16
Poperinghe. 5, 19, 38, 67, 102, 112, 119, 120, 128, 136, 141, 147, 151, 161, 171, 177, 216, 231, 256, 265, 272, 295, 363
Popuel. eul, ... 107, 110
Porcean. de Chastillon-, Jeanne 59
Posture, Nicolas, poète comique. 171
Poverschoof. Jaqueline 117
Pradelles. 43, 215
Préchédère (?). 89
Prémy. 74, 88
Priestighe. de, Marguerite 79
Prince. 307
Proot. Jacques 204
Marie-Catherine 204
Proven. 9, 11, 38, 67, 133, 150, 197, 203, 204
Prevost. le, ou Pruvost, Jean 195
Provoost. Charles-F. 142, 151
Martin 117
Puertolas. de, Cécile-Claire 90
Puls. Ve Michel 67
Putte. L'abbé vande 17, 48, 74, 77, 285
Puy. du, Anne-Marie 201
Etienne 201

Q

Quaedypre. 268
Quenon. 364
Quiéret ou de Quiéret. La famille 76
Quiéret ou de Quiéret. Généalogie 371
Henri, dit Boort 58, 68, 69, 267
Gui, dit Boort 58, 237

R

Radou ou Radoux, (Voir Everard.)
II, châtelain de Tournai 17, 18, 43, 48
Raeve. de, Thomas 270
Raineval. 59
Ramault..... 119
Ramscapelle. 11, 67
Ratabon. de, Martin 90
Ravensberg. l'abbaye de 53, 194

Digitized by Google

Reinsberg. de 88
Renaix. 286
Renescure. 89
Reninghe. 11, 15, 67, 90, 95, 119
Reninghelst. 119, 220, 285, 294, 307, 308
Renty. de, Marie 82, 89
Philippe 89
Rethel. 59, 60
Rexpoede. 95, 288, 296
Reynaerts. Christine 81, 90
Reyphins. La famille 217
J. J. 136, 140, 258, 259, 341
Philippe 114
Pierre 105
Rheims. 154, 264, 266
Rhodes. Les chevaliers de 25, 265, 266
Richilde, fille de Baudouin III, comte de Hainaut. 17
Ringhoot. Regnauld 295
Ringot. Jean 67
Rithovius. Jacques 92
Martin 89
Rivaudeau. de, André 153
Rivière. de la, Philippe 52
Robaerts. Jeanne 81
Rodembourg. 4
Roens. Jacques 134, 162
Rohard. Rohaerd, Rohart, etc. 16, 257
Rombelay. seigneurie 52
Roo. de, Marie-Thérèse 200
van, Jean-Barthélemy 93
Roosebeke. 63
Roothaer. La famille 259
Jean 247
Rosauw. Pétronille, *dicta* Saeghers 105
Roseyts. Marie 82
Roubaix. de, Roger 363
Roulers. 5
Roussel. Jean 58
Roux. Radou (Voir Everard.)
Rubrouck. 18, 67
Ruddere. de, Michel 116
Ruddervelde, seigneurie. 199
Rue. de la, Gautier 67
Ruyghevoet, Marie 88
Rumbeke. 62
Marie de Thiennes de 67
Rumilly. 181
Rutse. Mathieu 363
Ruyssen. La famille 131
Jean-Baptiste 239, 241
Ryckaseys. 241
Ryckebusch. Martin 118
Ryckewaert. Augustin-Jean 119
Charles 363
Rycquaert, seigneurie. 63
Ryngaert. Pierre 116

S

Sachs. Hans 279
Saegher. de, (Voir Zaegher. de)
Saeghers. (Voir Rosauw.)
Saint-Augustin. L'abbaye de 78, 86, 99, 101, 118, 131, 132, 133, 261, 262, 263, 264
Bertin. L'abbaye de 4, 101, 193, 256, 260
Jeancappelle. 119
Nicolas. L'abbaye de 291, 301
Saint-Omer. ville, 18, 76, 82, 89, 91, 94, 194, 195, 203, 263, 268
de, Jeanne 76
Marie 76
Riquiers 11, 293
Sixte. Bois de 197
Victor. 75
Victor. L'abbaye de (Voir Victorines.)
Winoc. 192, 193
Sainte-Valérie. 225

Digitized by Google

Salinges. Marguerite 94
Salardinghen, seigneurie. 63
Samysson. Jehan 156
183, 261
Sandras de Courtilz 39, 40
Saulx. de le, Marie 52
Scalins. Gilles 233
Scheemaeker. de, Louis 106
Scheure, seigneurie. 63
Schomberg. de, Gaspard 61, 223, 323, 330
Wolfang 61
Schuttelaere. de, Pétronille 94
Scot. de, Marguerite 76, 88
Marie 90
Scoten. de, (Voir Scot. de)
Scotis. de »
Senescal. Jean-Baptiste 92
Sennesael. Marie-Jeanne-Thérèse 201
Servaes. Adrien 93
Severen. van, Marie-Françoise 390
Sexten. Nicolas 74
'S Heerwillemscappelle. 80, 95
Silvestercappelle. 82
Simoens. Catherine 91
Simoens, évêque. 83
Sinnamarie. (Guyanne) 119
Sluper. Jacques 219
Smagghe. ..., receveur des Victorines 93
François 124
Jacques-Martin 116, 389
Jean-François 116, 390
Smedt. de, Jacques 239, 241
Smet. de, L'abbé J.-J. 16. 30
Smet. de, ... 235
Snick. Le chanoine 91
Snouck. 304
Socx. 194, 195, 219
Soetendael. van, Marie-Jeanne 198
Soreel. (Voir Assoreel.)
Soy. Pierre 199
Soyackers, seigneurie. 215
Spencer. Henri 266
Spetael. van, ... 216
Spindeler. Sébastien 196
Sproncholf. Lambert 216
Spycker. 78, 95
de, Guillaume 75
Staems. de, Jean 195
Stavele. 9, 11, 67, 172, 227
Stavele. La famille de 114
Steil. Guillaume 386
Steene. 198
Steenkerke. 311
Steenvoorde. 82, 180, 181, 184. 285
Steenwerck. 181, 268
Steerers. Quintin 154
Steil. Anne-Marie 199
Guillaume 116, 199
Sterck. Godefroid 225
Sterre. vander, Guillaume 92
Stevens. Daniel 196
Anne 196
Stopin. 294
Stuart. Victoria 77, 270
Stuyvekenskerke. 11, 67
Swylande, seigneurie. 215

T

Tanghe, chanoine. 30, 36, 132, 176
Tannay. de, Elisabeth 76
Tartaglia. Le père 183
Tassaert. Guillaume 203
Marie 197, 203
Tauwens. Béatrix 79
Claire 93
Teerlynck. 126
Terein. Pétronille 117
Terlinck. Jeannette 216
Termonde. 18, 63, 106
Terwanensis pagus. 256
Teteghem. 243
Thérouanne. 72, 73, 101, 131, 161

Digitized by Google

Thery. Philippotte 94
Thieghem. 63
Thiennes. Marie-Florence de 62
Thomas de Savoie, comte de Flandre. 78
Thomassin, de Lille 56
Thooris. Jean-Baptiste 117, 134, 162
Pierre 233
Timmerman. 126
Titelmannus. 296
Top. 162
Philippe 295
Torre. van, Thierri 194
Tournai. 17, 61, 86, 89, 181, 188, 225, 236, 299
Les châtelains de 48
Tours-en-Vimeu. 69
Trecht. van, Jean-Bernard 128, 129
Tytgats. Jean 155

U — V

Uytkerke. 53
Vadis. de, (ou Duwez) Catherine 88
Valcke, Jean 115, 387
Marie-Thérèse 90
Valkeravenkinderkerke. 11
Varennes. 59
de, Catherine 89
Varssenaere. La famille de 76
Vasseur. le, Jacqueline 196
Vastenavont, haven. Cornélie 81, 88, 270
Velle, Marguerite 94
Vendeuil. 59, 181, 243, 267
Vendôme. de, Charles de Bourbon, duc 60
Venein. Thérèse 125
Verbrugge. Marie 82
Verchin. 82
Vercoutter. 104
Vereecke. Anne 82
Verhaeghe. Pierre 239, 241
Verheede. Marie-Angèle 91
Verhelle. Marie 91
Verlynde. Pierre 103
Marie-Anne 383
Marie-Jacqueline, 389
Vermeersch. François-Albert, 207, 208
J. 138
Verquerre, notaire. 198
Verstraete. E. 140
Vertegans. La famille 218
Inghelram. 218
Jérôme 115, 385
Pétronille 196
Pierre 102, 103
Symphorien 115
Viaene (ane). Jean 110
Pierre 140
-Chatelain, Me. Ve. 350
Victorines. L'abbaye des 37, 49, 51 55, 56, 65, 71, 74 et suiv. 100, 101, 117, 118, 132, 175, 176, 261, 262 et suiv. 264, 269 270, 271, 272, 326
Viefville. de la, Anne 182
Eustache 181
Florence 181, 182
Jean 181
Marie 182
Michel 182
Michelle 182
Philippe 181
Vilain. Maximilien, Bon de Rassenghien 308
Ville. de, Charles 364
Villers-au-Bois 182
Villers-Sire-Simon 181

Digitized by Google

Villiers. de. Josse 308
Villiers. l'Isle-Adam,de, Jeanne 181
Vinchem. 11, 69, 205
Vini. Jean 92
Vitse. Anne 116, 386
Marie-Anne 199
Vive-Saint-Bavon 63, 225, 243
Éloi 59, 63, 223
Vlamynck. Marie 196, 204
Nicolas 196
Vleteren. van, Cécile 89
Vocavrys, seigneurie 215
Volant. P.-F. 140
Volkerinchove. 18
Voocht. de, Adrien 216
Vormezeele. 256
François-Alexandre 119, 341
Vos. de, Claire 91
Nicolas 79
Urbain 112
Wouter. (Wautier) 15
Vossem. van, Joseph-Jean-Ferdinand 213
Vyfhain(sche). 63

W

Wachter..... 107
Waele. de, Michel 79
Nicolas 93
Waels. La famille 218
Waels..... 140, 241
Jacques-Josse 116
Jean-François 117, 127
Marie 140
Sophie 140
Waereghem. 63
Walcourt. 195, 198
Walle. vande, Jacques 199
Pierre-François 199
» 199
Wallet, Catherine 94
Walwein, ... 109
Warenghien, ... 228
Warhem. de, Jacqueline 195
Jossine 195
Warneton. 4, 5, 16, 265, 323, 324
Waschael. Marguerite 82
Wasdæ Pagus. 4
Wasquehal 51
Wassemberg. de, Gérard 17
Yolande 17
Watou. 9, 20, 150, 172, 180, 181, 182. 295, 332
Watrelos. 299
Watten. 18
Waurin. (Voir Wavrin.)
Wavrin. La famille de 55
de, Bonne 58, 105, 267
Marie 77, 88
Robert 55, 76, 79
Roger 17
Wedergraet. 63
Wimszoone. Barbe 81
Weirde. de, Thomas 105
Wentenne. Chrétien 229
Werbrouck. Joseph 92
Wervicq. 5
Westcappelle. 68, 79
West-Flandre. La 5, 158
Westoutre. 285
West-quartier. Le 4, 5
Westvleteren. 11, 68, 120
Wez. du, (ou Duwez ou de Vadis) Catherine 80
Wielsbeke. 63
Wiese. 182
Wilde. de, Jean 300
Wilden. Jean 93
Willaert. Guillaume 115
Pétronille 115
Wille. Ambroise 292
Willekins. Pierre 76

Digitized by Google

Winnezeele. de, François 178, 268
Winnezeelhove, seigneurie. 204, 205, 206
Wintere. La famille de 113, 114,
Généalogie 193, 376 et suiv.
François 26, 101, 118, 337, 338
Philippe 103, 109, 114, 115
Witte. de, Catherine 90
Pierre-Joseph 206
Wittemberg. 278
Woestyne. de la, Gildolf 243
Guillaume 243
Marie 117
Jacob 385
Wormhoudt. 68, 80, 95
Wulf. de, Antoinette 195
Denis 195
Wulfswinckel, seigneurie. 63
Wulpen. 68
Wulverghem. 285
Wulveringhem. 294
Wyckuyse. Jean 329
Wyldre. 119
Wynckins. P.-C. 221, 291
Wytschaete. 256, 266
Wytsman. Clément 18

Y — Z

Ydeghem. d', Jean 182
Yolande, fille de Gérard de Wassemberg 17
fille de Boudouin III, comte de Hainaut 17
Ypres. v, 4, 5, 9, 19, 29, 48, 71, 79, 82, 83, 85, 86, 87, 89, 90, 91, 92, 94, 95, 104, 109, 123, 124, 125, 127, 132, 134, 135, 139, 156, 157, 158, 159, 165, 169, 170, 177, 178, 182, 183, 184, 190, 191, 193, 215, 246, 248, 255, 260, 271, 285, 289, et suiv. 323, 345, 363
Ysendomme. Seigneurie 94
Yzendyke 4
Zaegher. de, Augustin 117
Chrétien 91, 100, 122
François 143, 145. 239, 241 122
Simon 272
Zegherscappelle. de, Roland 300
Zermezeele. 68
Zonebeke. 15
Zoutenaye 11
Zuutpeene 68
Zuylen. van, Josse 194
Zwarte. de, Andrieu 231
Georges 231
Zeverzeele 243

Digitized by Google

ERRATA ET ADDENDA

Page 17, ligne 11, lisez : dans un des chapitres suivants.
» 20, » 28, » *vander Gracht*,
» 31, note 1, » Voir planche XXI.
» 32, ligne 28, » 26, 642 florins, 12 sols.
» 41, note 1, » un cabaret nommé :
» 41, » 1, » Winoc.
» 42, ligne 11, » rousbruggois,
» 53, Planche VI. Par suite d'une erreur de transport lithographique, l'ordre des sceaux se trouve interverti. Le n° 2 doit prendre la place du n° 1, et réciproquement.
» 58, note 1, ligne 5, lisez : 1434.
» 97, ligne 5, lisez : en tête de ce chapitre.
» 113, ARMOIRIES, n° 3. D'après des renseignements authentiques qui nous sont parvenus, cette armoirie était celle d'*Anne-Gélise de Wintere*, décédée le 16 août 1705. Le n° 5, celle de *Philippe de Wintere-de Latre*, et le n° 6, celle de *Jacques-Albert de Wintere-Steil*.
Page 114, ligne 13, lisez : 2° De Clèves : *de gueules à l'escarboucle d'or.*
» » » 14, » 3° De Bailleul : *de gueules au sautoir de vair.*
» 131, » 15, » capitaines d'une troupe d'Allemands,
» 157. Après la ligne 19, voir la note 3, au bas de la page 269.
» 183, note 1, lisez : planche XX.
» 193, § DE WINTERE. ARMES (ligne 4), lisez : CIMIER, une quintefeuille de l'écu, entre un vol d'or.
» 199, note 1, ligne 2, lisez : nouveau pavement.
» 201, ligne 7, lisez : JOSEPH-ROBERT BAERT,
» 203, » 6, » DE BEAUREZ.
» 204, » 10, » 63 ans.
» 213, » 26, » domaine de la famille *de Latre*,
» 213, » 29, » quant à
» 216, la note 1 correspond à la ligne 11 (paragraphe 3), après maison.
» 217, ligne 23, lisez : (note) 2.
» 219, » 2, » généalogies fort curieuses sans doute, mais d'un intérêt
» 258, » 4 de l'entête, lisez : (1565).
» 382, » 34, lisez : mort à Furnes, le
» 385, » 16 et 18, lisez ulnis.

Digitized by Google

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

M. Le Gouverneur de la Flandre occidentale.
La Députation Permanente de la Flandre occidentale, (15 exemp.)
MM. Le baron Mazeman de Ceuthove, sénateur, Ypres.
Léon de Florizone, membre de la chambre des représentants, Ypres.
Carton, commissaire de l'arrondissement d'Ypres.
L'administration communale de Rousbrugge-Haringhe, (3 exemp.)
Desmedt-Bernier, conseiller provincial, Furnes.
Bieswal-Bricoult, conseillier provincial, Furnes. (6 exemp.)
Van Merris-van Outryve d'Ydewalle, conseiller provincial, Poperinghe.
J. Capron, propriétaire, Ypres.
Rembry-Delva, bourgmestre, Menin.
La bibliothèque communale, Furnes.
Camille Vyt, libraire-éditeur, Gand. (10 exemp.)
Van Damme-Bernier, propriétaire, Gand.
Aimé Viane, ancien conseiller provincial, Beveren-lez-Rousbrugge.
J. Cordonnier, fils, propriétaire, Ypres.
Aug. Floor, secrétaire communal, Crombeke.
L'abbé G. Gezelle, vicaire de Sainte-Walburge, Bruges.
J. Le Houcke, bourgmestre, Rousbrugge-Haringhe.
C. Vander Meersch, receveur communal, Rousbrugge-Haringhe.
L, Rubbrecht, secrétaire communal, »
Liekens, receveur des contributions, »
Van Alleines, juge de paix, »
B. Vanden Berghe, notaire, »
H. Vanlatum, négociant, »
D. Allaert, imprimeur, »
A. Morysse, rentier, »
Ignace de Coussemaker, propriétaire, Bailleul, (Nord).
B. Ruyssen, curé de Notre-Dame, Ostende.
J. Wouters, particulier, Beveren-lez-Rousbrugge.
J. Capelle, notaire et bourgmestre, Watou.
H. le Grelle-le Grelle, bibliophile, Anvers.

Digitized by Google

Digitized by Google

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

—

NOTICE HISTORIQUE SUR LA COMMUNE DE ROUSBRUGGE-HARINGHE. In-8°. Menin, 1861.

MÉMOIRES SUR LES ARCHIVES DE LA VILLE DE MENIN. In-8°. Ypres-Menin, 1861-62-63-64.

DE ROUSBRUGSCHE ZADELMAKER. Historisch verhael uit de XVIe eeuw. In-8°. Rousbrugge-Haringhe. 1862.

BIOGRAPHIE DU GÉNÉRAL VANDER MERSCH, d'après des documents authentiques entièrement inédits, avec des nombreux détails sur la révolution brabançonne. In-8°. Menin, 1863.

FEUILLETS DÉTACHÉS DE L'HISTOIRE DE MENIN. In-8°. Courtrai, 1863.

L'ABBAYE DES VICTORINES, LEZ-ROUSBRUGGE. In-8° Bruges, 1865.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

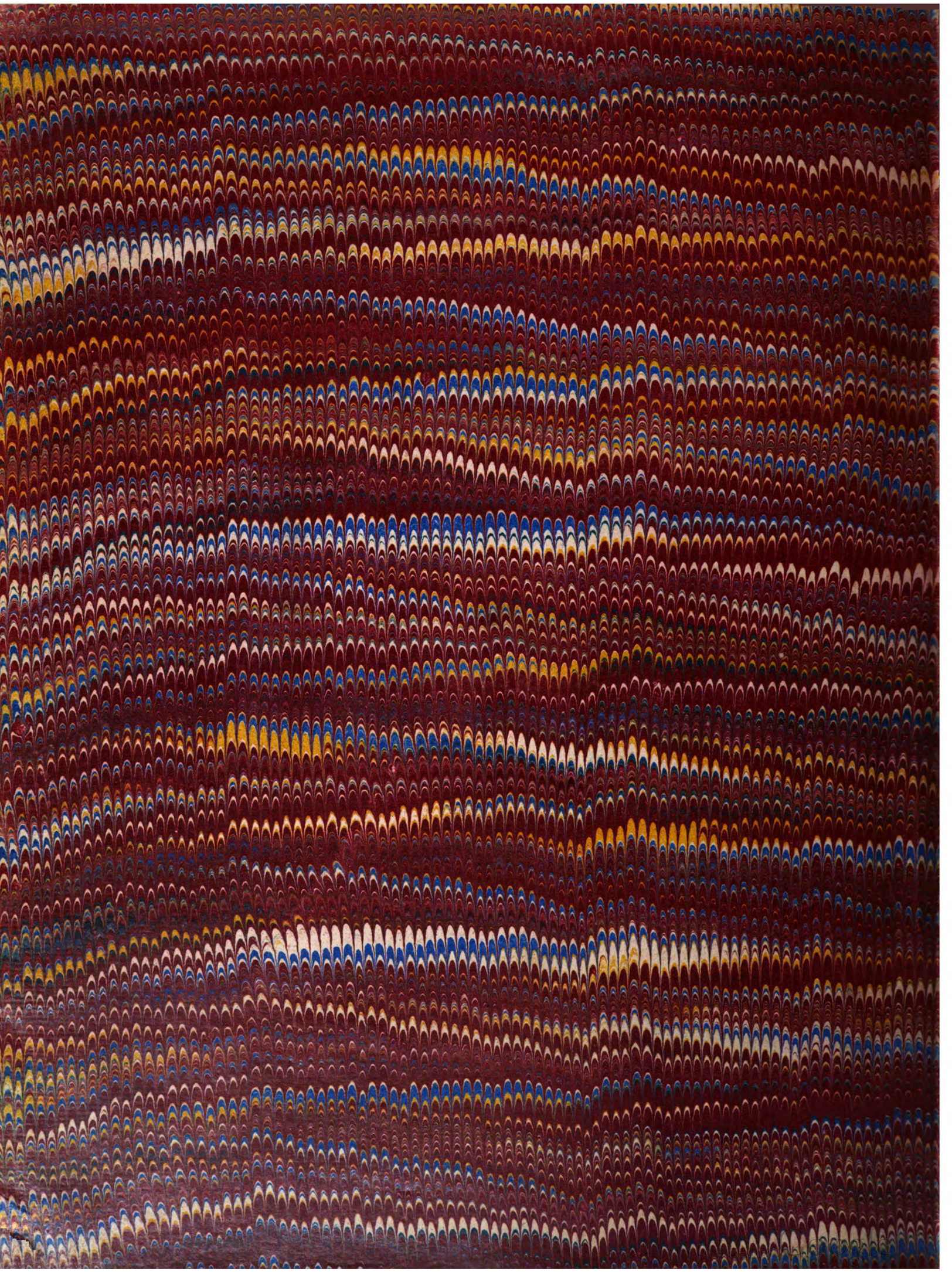

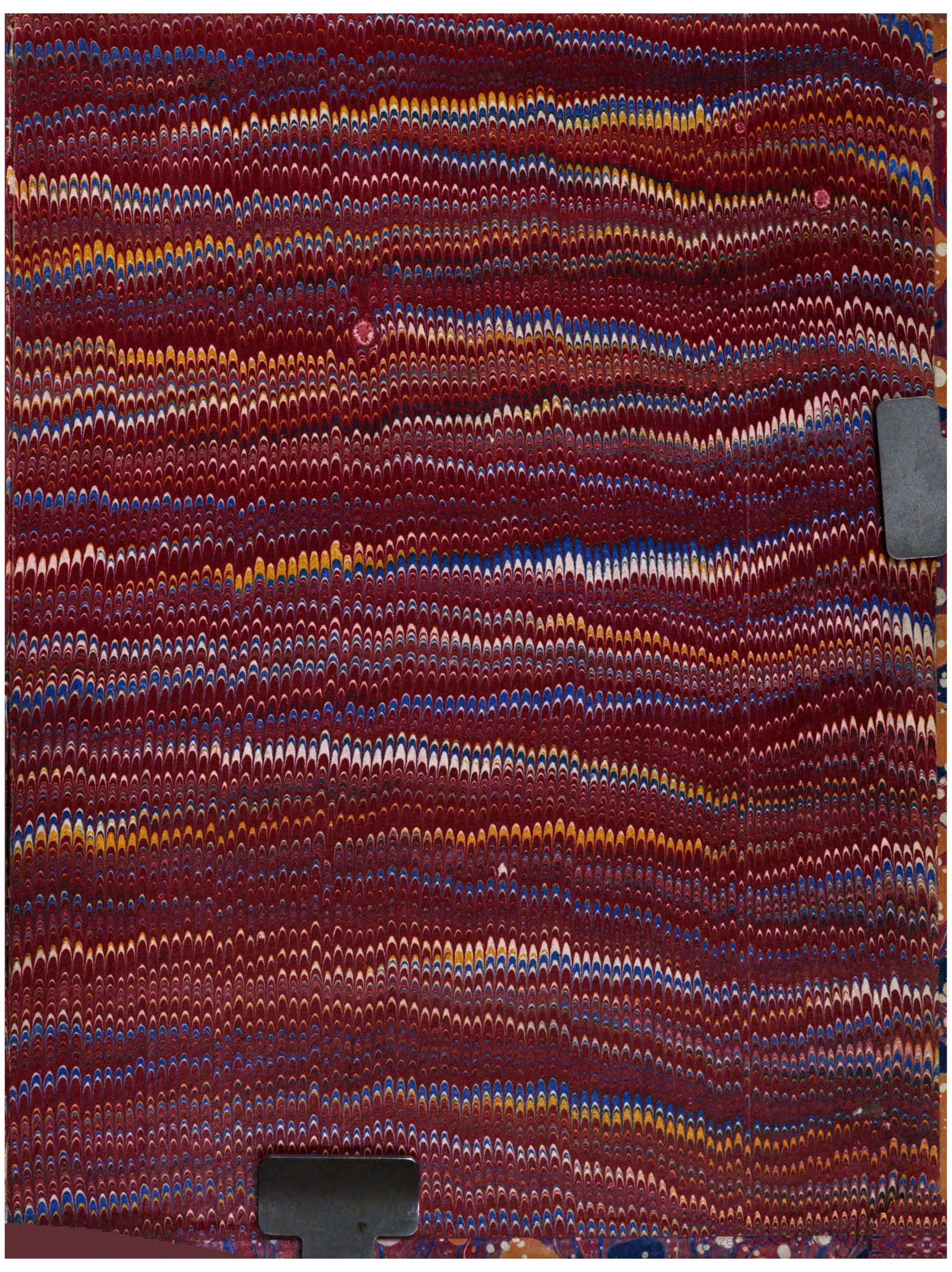

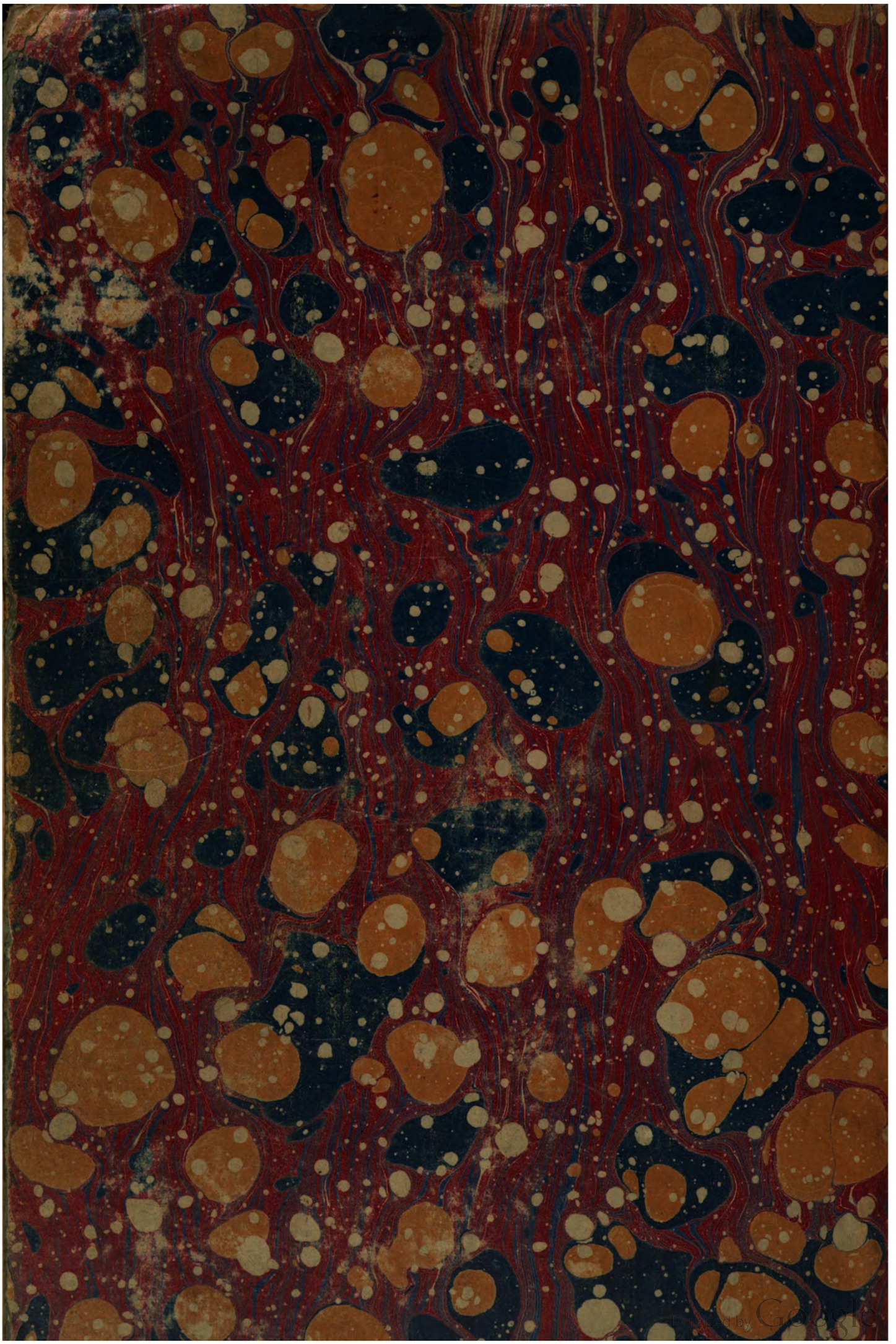
Digitized by Google